# Le développement durable: promesse d'un changement paradigmatique? Etude d'un processus discursif négocié . Un exemple: REACH

Céline Pascual Espuny

▶ **To cite this version:**

Céline Pascual Espuny. Le développement durable: promesse d'un changement paradigmatique? Etude d'un processus discursif négocié . Un exemple: REACH. Sciences de l'information et de la communication. Université Paris 4 Paris-Sorbonne; CELSA, 2007. Français. NNT : . tel-01896585

**HAL Id: tel-01896585**
**https://amu.hal.science/tel-01896585**

Submitted on 16 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE PARIS IV – SORBONNE**

**ECOLE DOCTORALE 5, EA 1498**

**THESE**

**pour obtenir le grade de**

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE PARIS IV**

**DISCIPLINE : SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**Présentée et soutenue publiquement par Céline PASCUAL ESPUNY**

**Le 30 novembre 2007**

**Titre**

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PROMESSE D'UN CHANGEMENT PARADIGMATIQUE ? ETUDE D'UN PROCESSUS DISCURSIF ET NEGOCIE. UN EXEMPLE REACH*

* REGLEMENT EUROPEEN SUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES

**Directeur de thèse**

**Mme le Professeur Nicole D'ALMEIDA, CELSA, Paris IV Sorbonne**

**Jury**

**Mme le Professeur Françoise Bernard, Université de Provence, Aix-Marseille 1**

**Mme le Professeur Françoise Boursin, CELSA, Paris IV Sorbonne**

**Mme le Professeur Valérie Carayol, Université, Bordeaux 3**

**M. le Professeur Arnaud Mercier, Université Paul Verlaine, Metz**

# Remerciements

Ce travail de recherche a été effectué au laboratoire du GRIPIC du CELSA, et il doit beaucoup à l'aide apportée par de nombreuses personnes, en particulier par ma directrice de thèse, Mme d'ALMEIDA qui m'a guidée, conseillée, ouvert des pistes de réflexion insoupçonnées et qui m'a intégrée au sein de son équipe. Merci également aux chercheurs du GRIPIC et en particulier à Béatrice Jalenques-Vigouroux pour les très fructueuses discussions et conseils dont elle m'a fait part. Le GRIPIC a organisé chaque année une journée d'études où j'ai pu présenter mes résultats, argumenter mes choix, et répondre aux questions soulevées, ce qui m'a fait parfois repositionner et éclaircir mon sujet.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont écoutée, qui ont discuté mes propositions, qui se sont intéressés à mon sujet, en particulier Mme Le Marec et M. Babou qui m'ont reçue à l'ENS LSH dans l'un de leurs séminaires, me permettant d'échanger avec M. Deléage, Mme de Cheveigné, Mme Simmoneaux, M. Paris. Merci également aux professeurs qui ont encadré l'université d'été du Riodd, MM. Perez, Capron, Mancebo, Pasquero pour leur écoute et leurs conseils. Je remercie les étudiants et doctorants qui ont fait partie des projets interdisciplinaires auxquels j'ai participé et qui ont suivi mon travail de thèse. Merci à tous ceux qui m'ont offert un lieu de débat et de réflexion, et qui ont permis ainsi à ce travail de recherche de voir le jour.

La collecte de données n'aurait pu se faire sans l'appui et le soutien de très nombreuses structures associatives, ONG, attachés parlementaires, qui ont toutes répondu à mes sollicitations et m'ont à la fois accordé leur temps et ouvert leurs documents, et je les en remercie chaleureusement.

Un grand merci surtout à ma famille, et principalement à mon mari, à ma mère et à mon père sans oublier mes filles sans qui je n'aurais pu venir à bout de ce travail de recherche, merci pour votre aide, pour votre soutien, merci pour tout.

# Sommaire

**INTRODUCTION GENERALE** _____ **8**

**PREMIERE PARTIE : ETUDIER L'EMERGENCE ET LA NORMALISATION D'UN CONCEPT AU POTENTIEL PARADIGMATIQUE** _____ **21**

**Chapitre 1 le développement durable, entre intentions paradigmatiques et publicisation.....23**

***1. Développement durable et perspectives paradigmatiques .....24***
1. 1. Définition du développement durable.....24
1. 2. Définition du paradigme.....30
1. 3. Paradigme et normalisation.....33
***2. L'appréhension psychosociologique du phénomène.....36***
2. 1. La création de la norme : enjeux interprétatifs, débat et circulation des idées .....37
2. 2. Représentations et cognitions mobilisées.....39
2. 3. Le développement durable, un paradigme alternatif ?.....44
***3. L' approche par les processus de communication .....49***
3. 1. La notion d'espace public appliquée au développement durable .....49
3. 2. Analyse des voies de propagation des paradigmes en concurrence.....52

**Chapitre 2 : de l'analyse de discours à l'approche interactionniste.....56**

***1. Assimilation de l'émergence du développement durable à travers l'exemple de Reach à la notion d'événement.....57***
1. 1. L'événement, un concept équivoque en sciences sociales .....58
1. 2. Logiques d'acteurs, publicisation de l'événement.....62
***2. Les discours comme processus de co-construction permanente .....67***
2. 1. La question de l'influence.....67
2. 2. La notion de discursivité sociale.....72
***3. L'approche par les processus pour saisir une émergence normative.....76***
3. 1. Notions de compétence, de cadre, de recadrage et de contexte .....77
3. 2. La recherche de la construction du sens.....80

**Chapitre 3 : cadre méthodologique.....85**

***1. La constitution des corpus.....85***
1. 1. « Le texte fondateur ».....86
1. 2. Le discours de presse écrite : articles et communiqués de presse .....91
***2. Outils d'analyse du corpus .....97***
2. 1. Analyse des formes énonciatives, analyse de discours.....97
2. 2. Les limites de l'analyse de contenu.....102
2. 3. Spécificité de l'approche par les processus .....104

**DEUXIEME PARTIE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, DE SON EMERGENCE A SA NORMALISATION PAR LES DISCOURS ET PAR LES ACTES** _____ **106**

**Chapitre 1 Histoire et analyse des textes fondateurs : émergence et évolution du concept...109**

***1. Le temps du malaise : expression d'anomalies, alertes et prise de conscience .....111***
1. 1. Cheminement d'une idée à la convergence de plusieurs remises en question.....111
1. 2. Stockholm : compromis et institutionnalisation du lien entre environnement et développement.116

1. 3. « The limits to growth » : malentendu et médiatisation d'une modélisation macro-économique.122
***2. Le temps de la cristallisation : la définition du concept .....127***
2. 1. Ecodéveloppement, environnement humain, développement durable: progression des idées et des discours .....127
2. 2. « Our common future »: théorisation et définition du concept .....134
***3. Le temps de la publicisation et de l'institutionalisation.....155***
3. 1. Rio de Janeiro : engagements, restructuration des relations et médiatisation .....156
3. 2. Johannesburg : l'heure du bilan et de la démultiplication .....168
3. 3. Vers une normalisation du développement durable aujourd'hui? .....177

**Chapitre 2 Bouleversement cognitif, renouvellement discursif et controverses interprétatives181**

***1. Le développement durable dans les textes fondateurs : plasticité et universalité .....182***
1. 1. Universalité du développement durable : quel cadre discursif ?.....182
1. 2. Plasticité du développement durable : quelle cohérence ?.....186
***2. Les bouleversements épistémologiques proposés, leurs traductions cognitives et culturelles188***
2. 1. Bouleversement cognitif : indéterminisme et relativité .....188
2. 2. Bouleversement anthropocentrique : conséquences philosophiques et sociales.....192
***3. Le développement durable dans les actes : enjeux interprétatifs et polysémie .....195***
3. 1. Mise en œuvre : des enjeux interprétatifs aux discours polysémiques.....195
3. 2. Droit et jurisprudence : un champ conflictuel .....204

**Chapitre 3 : Processus de normalisation : un système de communication original et originel208**

***1. Représentations : construction et traduction dans les faits d'un cadre discursif renouvelé209***
1. 1. Incertitude, Précaution, et long terme .....209
1. 2. Participation, gouvernance, information : .....220
1. 3. Ethique, responsabilité, transparence .....224
***2. Processus d'expression identitaire et construction du sens partagé .....232***
2. 1. Impulsion et déclinaison du concept, le rôle des institutions publiques .....234
2. 2. Les « stakeholders » : Imposer le contexte de référence .....241
2. 3. les médias comme enjeu de positionnement et comme vecteurs de référents implicites .....250

**TROISIEME PARTIE REACH, TEMPS DE DEBAT PUBLICISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ____255**

**Chapitre 1 Reach : dynamique d'une mobilisation des discours autour du développement durable.....257**

***1. Reach : chronique d'un projet de règlement devenant événement .....258***
***2. « Potentiel symbolique » de l'acronyme .....262***
***3. « Potentiel de saillance » et « potentiel de prégnance » d'une émergence au long cours. ...264***

**Chapitre 2 Imposer le contexte de référence : Reach, ou l'entrée par la confrontation du développement durable dans l'espace public.....269**

***1. Les « pro Reach »: construire une vision commune de la situation .....270***
1. 1. Déploiement d'une couverture médiatique en quatre temps.....271
1. 2. Du syllogisme à l'interpellation publique: positionnement personnel et front commun.....282
1. 3. Bilan d'une communication inédite : une parole unifiée, un spectre d'action très large .....305
***2. Les industriels : « La durabilité est un tout » : amender un réglement qui « oublie » le pilier économique du développement durable .....307***
2. 1. Un cadre discursif construit sur « l'interprétation souple » du développement durable.....308
2. 2. Amender Reach pour le rendre « applicable », mais des positions différentes. .....318

**Chapitre 3 Reach dit par les institutions européennes, par la presse : une trame discursive en construction.....331**

***1. Les institutions européennes : le défi d'une législation majeure dans un processus de co-décision .....331***

1. 1. La parole institutionnelle, trois émetteurs aux temps politiques et aux enjeux différents .....332

1. 2. Reach, un projet de règlement hors normes, source d'enjeux économiques, politiques et idéologiques traduits dans les discours.....337

***2. Reach dans la presse (le Figaro, le Monde): émergence de nouvelles représentations .....350***

2. 1. Une attention très différenciée .....351

2. 2. Des journalistes au final favorables, convaincus pour le Figaro, défaitistes pour le Monde.....371

2. 3. La construction d'un univers sémantique propre, témoin de l'émergence de nouveaux codes ..388

**Chapitre 4 Bilan : Reach, entrée dans la norme de la thématique développement durable ? ...399**

***1. Une rupture socialement reconnue et portée par les acteurs .....400***

1. 1. Reach met en place une logique nouvelle, en termes de pratiques managériales, industrielles mais aussi institutionnelles.....401

1. 2. Des lignes de tensions idéologiques se traduisant dans les discours puis dans les actes. .....401

1. 3. Reach, lieu de débat publicisé, lieu de repositionnement des acteurs. .....402

***2. Reach et ses doubles : Fait, événement médiatique et communication directe .....407***

2. 1. Reach, espace d'affrontement médiatique.....408

2. 2. Cadrage et recadrage pour la construction d'un contexte théorique, deux paradigmes en confrontation ?.....412

***3. L'« après Reach » : relecture des pratiques, déstabilisation des normes .....414***

3. 1. le thème de l'information, de la transparence, posés comme postulats .....414

3. 2. Les discours sur le risque deviennent la normalité .....416

3. 3. Le principe de précaution ne fait plus débat. .....418

**CONCLUSION GENERALE _____420**

**BIBLIOGRAPHIE _____430**

# INTRODUCTION GENERALE

> « Comment peut-on acheter ou vendre le ciel, la chaleur de la terre ;
> cette idée nous semble étrange ;
> la fraîcheur de l'air et le scintillement de l'eau ne nous appartiennent pas.
> Comment pouvez-vous nous les acheter ? […]
> L'air, l'air est précieux à l'Homme Rouge, parce qu'il sait que toute chose partage le même souffle ;
> la bête, l'arbre et l'homme.
> Ils partagent tous le même souffle. »[1]

## Présentation du sujet

Qu'est-ce que le développement durable ? Une formule ? Un concept ? Une notion ? Une théorie ? Une mode ? Lorsque nous avons choisi le développement durable pour sujet d'une recherche qui porte sur l'émergence et la normalisation d'une idée, en 2002, le terme faisait débat.

> « Le fondement même de la notion de développement durable pose plusieurs questions. Son absence de conceptualisation précise et la faiblesse des engagements qu'elle implique de la part des acteurs font-elles du développement durable un paravent dissimulant l'inaction ? »[2]

Cette opinion est exprimée en 2002. A cette date, seuls 33 % des français connaissaient le terme[3]. L'expression a depuis fait son chemin. En 2003 ce sont 67% des français[4] qui

[1] Seattle (1786 ?-1866) grand chef indien des tribus Dumawish et Suquamish, discours de 1854 lors de négociations avec le gouvernement des Etats Unis, dans lequel il exprimait son refus de vendre les territoires indiens.

[2] HABBARD Anne Christine et GUIRAUD Marie, *A la recherche des droits perdus*, in DUCROUX Anne-Marie, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, ed Autrement, 2002, p 239

[3] Sondage IFOP, réalisé en octobre 2002 après le Sommet de Johannesburg, auprès d'un échantillon représentatif

[4] Sondage Louis Harris, réalisé auprès d'un échantillon représentatif le 4 et 5 avril 2003

déclarent avoir déjà entendu l'expression, progression confirmée en 2005 où 3 français sur 5[5] en ont entendu parler, soit une notoriété deux fois plus forte en trois ans[6]. Cette proportion atteindrait aujourd'hui 76% des français[7]. La grande majorité des français semble avoir désormais entendu parler du développement durable.

Mieux, selon les sondeurs, cette thématique s'est hissé à la hauteur des grands enjeux des prochaines années. En décembre 2005, 43% des français tiendraient compte lors de leur vote des propositions des candidats sur la protection de la nature[8]. Aujourd'hui 91% des français se disent préoccupés par la protection de l'environnement (dont 45% « très préoccupés ») [9]. Ce qui est vrai pour la France l'est également pour le niveau européen. Selon l'Eurobaromètre, 2 mai 2005, les Européens montrent un réel souci de l'environnement et estiment, à 88% des personnes interrogée, que les responsables politiques devraient tenir compte de l'environnement lorsqu'ils élaborent des mesures dans d'autres domaines tels que l'économie et l'emploi[10]. Les politiques, les élus, les médias, les personnalités se mobilisent sur le sujet.

Dernière initiative en date, de très grande ampleur : le 6 juillet 2007, plusieurs concerts mondiaux, « Live Earth » sont donnés à l'initiative d'Al Gore, qui fut vice-président des Etats-Unis et qui, en 2006, est devenu l'un des principaux vulgarisateurs de la notion, en intervenant dans un film[11] mettant en scène le développement durable. Ce film explique et illustre en images les projections d'ordre climatique ou sanitaire qui sont à la base de la réflexion qui a mené au développement durable. A Johannesburg, à Londres, à Hambourg, à Rio de Janeiro, à Shanghai, à Sydney, à Tokyo et à New York, des concerts ont lieu simultanément et les organisateurs annoncent en parallèle plus de six mille fêtes de soutien[12]. La manifestation appuie un appel à l'opinion publique mondiale lancé par Al Gore lors d'une conférence de presse donnée la veille du concert, pour obtenir des gouvernements de la planète une limitation de 50% des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2050 .

> « C'est un défi mondial.[…] ces concerts Live Earth représentent une occasion sans précédent d'attirer l'attention du monde suffisamment longtemps pour lancer un SOS puis commencer à diffuser des informations sur les solutions que chacun d'entre nous pourra mettre en œuvre »[13]

---

[5] Observatoire du développement durable, 5e vague, IFOP, fin 2005,

[6] On note cependant que le sondage Ipsos réalisé à l'occasion des 16e rencontres financières des décideurs locaux, le 29 novembre et commandé par Dexxia Crédit local et la Gazette des Communes, ce sont 42% des français qui ont une idée précise de ce qu'est le développement durable. Parmi les mieux informés, les cadres supérieurs et les jeunes de 20 à 24 ans. http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/1739.asp?rubID=21&print=1

[7] Sondage IFOP pour le Federe 2007, réalisé du 1er au 2 mars 2007.

[8] Sondage réalisé par le Crédoc pour le Comité français de l'UICN et pour le magazine Terre sauvage, du 28 novembre au 6 décembre 2005.

[9] Ibid

[10] Sondage effectué entre le 27 octobre et le 29 novembre 2004 sur un échantillon de 1000 personnes par Eurostat. http://europa.eu.int/comm/pubkic-opinion/index_fr.htm

[11] Al Gore présente *Une vérité qui dérange*

[12] MULARD Claudine, *Live Earth, coup de show planétaire*, Le Monde, 6/O7/2007

[13] Al Gore, in *Al Gore sonne la mobilisation avant les concerts du Live Earth*, dépêche Reuters, 29 juin 2007.

Le développement durable fait désormais l'objet de films, de concerts. La grande machine des médias de masse semble s'être mise en marche pour familiariser les citoyens au sujet.

L'expression « développement durable » s'installe, elle est vulgarisée, médiatisée. Si nous nous penchons sur l'évolution d'un autre média, le livre, nous notons qu'il y a désormais profusion d'ouvrages sur le sujet. En restreignant une recherche rapide aux livres dont le seul titre contient l'expression « développement durable », sur Electre[14], le portail de l'édition notre objectif est de mesurer si le « développement durable » comme objet de lecture est retenu par les éditeurs.

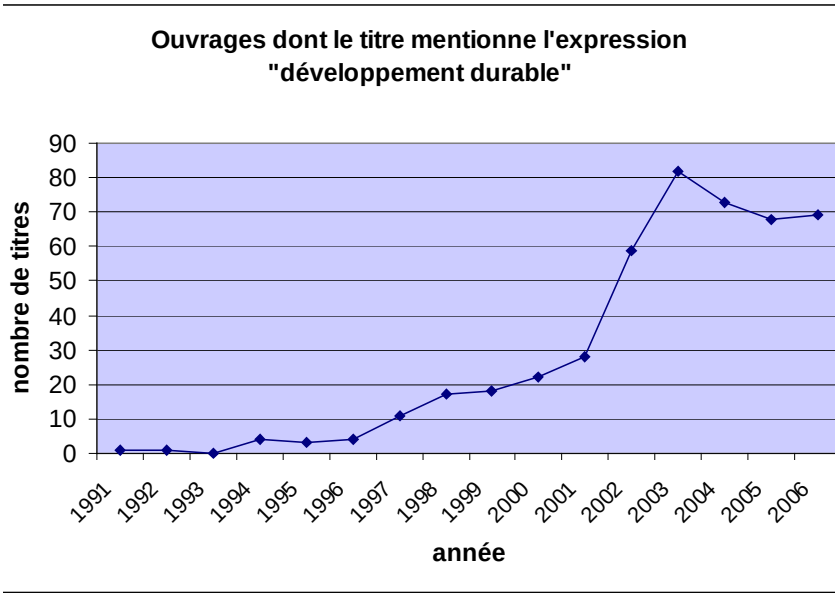


Par cette recherche, nous souhaitons également savoir si le développement durable est considéré comme un thème porteur, susceptible de motiver l'acte d'achat. Nous mesurons donc, par extrapolation, l'offre et la demande littéraire sur le sujet. Or notre saisie montre que nous pouvons voir une croissance exponentielle des publications avec 504 livres parus de 1991 à nos jours, et un pic[15] en 2003.

Nous ne sommes pas en mesure de connaître l'évolution pour 2007, mais nous constatons que la parution annuelle part sur une très bonne base, puisqu'en juillet 2007, le volume total des livres sur le thème équivaut à plus de la moitié de 2003 (meilleure année de parution). Ainsi, cette courbe, obtenue après une recherche Internet nous permet de constater que le développement durable est l'objet d'un véritable engouement auprès des éditeurs, qui

[14] http://electre.fr

[15] Tableau récapitulatif des ouvrages dont le titre comporte l'expression : « Développement durable » (éléments recherchés sur Electre, portail de l'édition :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1991 | 1 | 1995 | 3 | 1999 | 18 | 2003 | 82 | | |
| 1992 | 1 | 1996 | 4 | 2000 | 22 | 2004 | 73 | | |
| 1993 | 0 | 1997 | 11 | 2001 | 28 | 2005 | 68 | | |
| 1994 | 4 | 1998 | 17 | 2002 | 59 | 2006 | 69 | | |
| | | | | | | 2007 | 44 | (en juillet 2007) | |

n'hésitent pas, pour certains, à publier plus de quatre ouvrages par an sur ce thème , sans compter ceux qui se sont en partie spécialisés sur le sujet, tels que les éditions Village mondial ou Autrement. Le développement durable semble avoir trouvé, dans l'édition, un média porteur. Un intérêt que ne dément pas non plus l'actualité.

La même recherche, appliquée aux trois grands titres de la presse quotidienne nationale nous montre un intérêt relativement tardif, mais exponentiel. En restreignant sévèrement notre recherche aux seuls articles qui comportent l'expression « développement durable » dans le titre, et donc, en mettant de côté tous ceux qui en parlent sans mentionner l'expression, nous obtenons, après recherche et saisie, les résultats suivants :

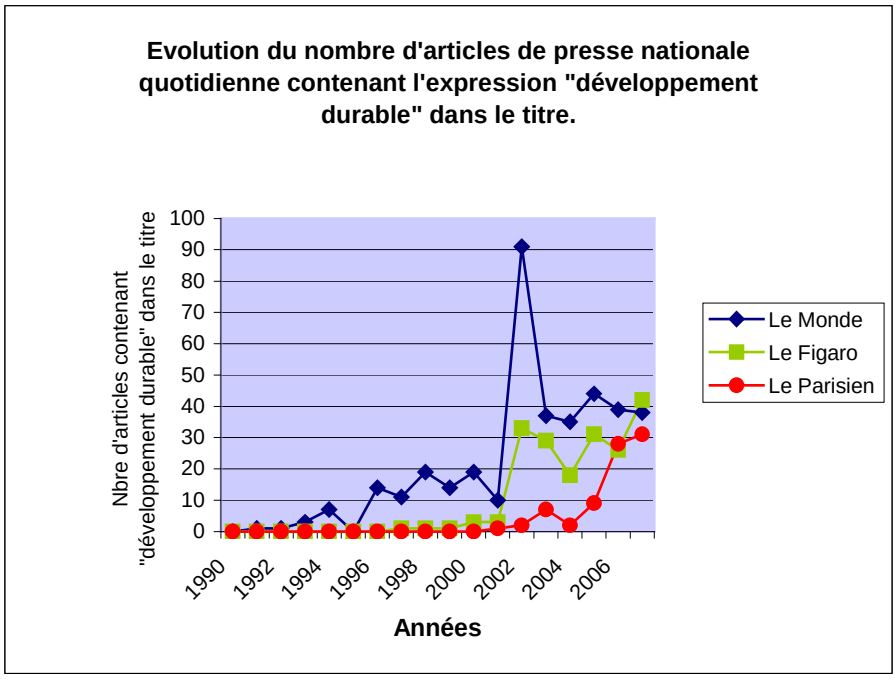


Mis à part le Monde qui a utilisé de manière plus précoce dans l'expression dans ces titres, pour le Parisien ou pour le Figaro, l'année 2002-2003 constitue un seuil, à partir duquel les journaux relayent en titre le sujet[16]. Cette évolution révèle à quel point notre réflexion est d'actualité, et nous notons que si le développement durable n'est que depuis peu un sujet pour la presse quotidienne nationale française, il occupe néanmoins une place de choix :

[16] Base de données issue de notre recherche et saisie informatique : ces chiffres ont été obtenus par une recherche sur les moteurs d'archives de chaque journal.

| Années | Le Monde | Le Figaro | Le Parisien |
|---|---|---|---|
| 1990 | 0 | 0 | 0 |
| 1991 | 1 | 0 | 0 |
| 1992 | 1 | 0 | 0 |
| 1993 | 3 | 0 | 0 |
| 1994 | 7 | 0 | 0 |
| 1995 | 0 | 0 | 0 |
| 1996 | 14 | 0 | 0 |
| 1997 | 11 | 1 | 0 |
| 1998 | 19 | 1 | 0 |

| Années | Le Monde | Le Figaro | Le Parisien |
|---|---|---|---|
| 1999 | 14 | 1 | 0 |
| 2000 | 19 | 3 | 0 |
| 2001 | 10 | 3 | 1 |
| 2002 | 91 | 33 | 2 |
| 2003 | 37 | 29 | 7 |
| 2004 | 35 | 18 | 2 |
| 2005 | 44 | 31 | 9 |
| 2006 | 39 | 26 | 28 |
| 2007 | 38 | 42 | 31 |

l'année 2007 est à moitié écoulée, et pourtant, les trois journaux ont déjà publié plus d'articles que les années précédentes mentionnant l'expression dans les titres d'articles.

Ainsi, le développement durable serait-il une expression à la mode ? Dès le début de notre recherche, il nous a semblé que le mouvement était beaucoup plus vasteetprofond qu'une simple mode. Cette intime conviction était également partagée par un certain nombre d'auteurs sur le sujet, qui reconnaissaient dans le développement durable une « lame de fond ».

> « Aujourd'hui, les marges de l'utopie des pionniers sont déjà nettement franchies, et les signes de changement se multiplient…un mouvement s'est créé, et même un déclic, depuis quelques mois. Tous le reconnaissent.' »[17]

> « On est désormais passé au paradigme d'un monde naturel dans lequel l'homme ne figure que comme un être parmi d'autres, même s'il est « au centre. » »[18]

> « Pour beaucoup, le développement durable devrait poser les donnes d'un nouveau contrat social. […] Le développement durable conduit presque à tout revoir. En effet, alors que nous croyions l'univers maîtrisable, inépuisable et prévisible, de multiples constats récents le montrent en réalité complexe, fini et incertain. Le développement durable est et sera l'histoire de notre adaptation à ces changements de données et de perspective. »[19]

L'expression reste cependant assez floue. Apparue dans les grands sommets internationaux onusiens, elle est issue d'un mouvement qui associe la réflexion environnementale et une conception de la réalité basée sur l'analyse des risques, qui remet pêle-mêle en question des pratiques économiques et un certain rapport à la science et à la connaissance. L'expression naît alors que l'ONU tente de trouver une alternative à un système qui lui paraît de plus en plus injuste, où les inégalités et l'insécurité s'accroissent. Cette émergence, que nous interprétons comme la prise de conscience d'une anomalie du paradigme dominant néolibéral trouve son expression théorique dans un rapport commandé par l'Assemblée générale des Nations Unies à une Commission créée ad hoc, la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) dont la présidence est confiée à une femme, Gro Harlem Bruntland. Le chapitre deux du rapport soumis à l'Assemblée générale en décembre 1987 donne une définition du développement durable qui reste la référence. Consensuelle, « canonique », elle fait l'objet de récitation, de réinterprétation :

> « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »[20]

Très plastique, elle laisse, dans l'appréhension commune, trois portes d'entrée, l'une sociale, l'autre économique, la dernière environnementale, qui permettent d'aborder de multiples façons un même problème. C'est ce qui fait sans doute le succès du concept, mais c'est aussi ce qui en fait sa principale pierre d'achoppement : selon les interprétations, qui détient

---

[17] DUCROUX Anne Marie, *les nouveaux utopistes du développement durable*, Autrement 2002, p 11

[18] HABBARD Anne Christine et GUIRAUD Marie, *op cit*, p 241

[19] ibid.

[20] « *sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs*." CMED, Our commune future, Montréal, Ed du Fleuve, 1987, chapitre 2,p. 54

la bonne définition ? Outre les réflexions nombreuses, souvent universitaires, sur l'interprétation et la schématisation du développement durable, cette ampleur définitionnelle ouvre la discussion aux très nombreux acteurs, dits « parties prenantes », qui se réclament du mouvement. Le développement durable est donc aussi un espace de discours sociaux, dont l'imposition du contexte de référence est l'un des enjeux majeurs. Cette joute discursive est moins sensible dans les grands textes rassembleurs et internationaux tenus sous égide onusienne que lors de la mise en oeuvre des principes de développement durable dans des traités d'application, où les enjeux sont économiques et industriels.

Dans les grands textes internationaux, dans les rapports sociétaux des entreprises, dans les discours des collectivités territoriales, dans les rapports associatifs, dans les déclarations politiques, le développement durable s'immisce, écrit comme tel, ou sous couvert de thèmes et de considérations qui en sont issus. L'influence de cette pensée se traduit dans les faits et dans les actes : il est désormais question de « consomm'acteurs », voire de « consomm'actifs »[21]. L'expression développement durable nous semble donc occuper une place supérieure au simple fait de société.

## Problématique et hypothèses

Le développement durable, une nouvelle manière de voir les choses ? Notre réflexion se focalise sur le développement durable comme phénomène émergent. Pourrait-il contenir des promesses paradigmatiques ?

**Ce questionnement correspond à notre première hypothèse : le développement durable peut s'envisager comme un paradigme.** Mais dans quelle mesure ? Quelle est sa capacité de diffusion ?.

Sur cette hypothèse de départ, et constatant un mouvement de communication de fond, ascendant, atteignant le plus haut niveau international, puis descendant lors de sa mise en oeuvre, nous avons donc rapproché deux objets d'étude : le concept de développement durable, aux contours flous, encore actuellement en recherche de stabilisation définitionnelle, et la notion de paradigme, mais un paradigme d'un profil particulier, entendu comme ni exclusivement scientifique, ni exclusivement social, économique et politique. Les deux notions font débat, et leur approche relève de plusieurs champs disciplinaires. Il nous a

s[21] Selon un sondage IFOP pour Federe 2007, effectué du 1er au 2 mars 2007, près du tiers des français (30%) prennent déjà fortement en compte les critères environnementaux dans leurs achats. Cette proportion de la population, généralement davantage CSP+ pèse encore plus lourd en valeur. 47% commence à y réfléchir de plus en plus et 83% reconnaissent que la présence d'une fiche environnementale sur les produits influencerait leur comportement d'achat.

fallu définir l'un, puis tenter de cerner les contours de l'autre, pour pouvoir ensuite les envisager conjointement.

En rapprochant ces deux notions, nous les avons analysées dans leur dynamique d'émission, de propagation, de diffusion et de réception, dans les rapports de forces qui s'opèrent, dans les changements systémiques qui en découlent. Nous considérons en effet, et **c'est notre deuxième hypothèse, que le mouvement est actuellement en cours de normalisation.**

Au cours de notre recherche, notre questionnement nous a conduit à envisager un circuit complexe de circulation de l'information. Le phénomène est global, mondial, mal cerné, et regroupe déjà un certain nombre d'ouvrages et de réflexions scientifiques, portant par exemple sur la connaissance commune, la connaissance scientifique, l'espace privé, l'espace public. La question est aussi bien économique que sociale, voire politique. C'est le phénomène d'émergence, de transition, de normalisation, qui relève des sciences de l'information et de la communication, que nous choisissons d'étudier pour répondre à notre problématique. **Nous postulons qu'envisager le développement durable comme un paradigme relève d'une question centrale, celle des normes en cours de changement, et que la construction de ces normes peut s'envisager dans leur diffusion au sein d'un espace public.** Le croisement de ces deux considérations, développement durable et paradigme, exige un regard nouveau sur la problématique de la normalisation. L'objet de cette thèse est donc de comprendre les leviers et les mécanismes qui participent à l'instauration d'une nouvelle norme sociale qui envahit le champ de l'espace public.

A l'origine de notre thèse donc, un phénomène émergent, l'intuition que les choses vont changer, le sentiment de décalage entre les discours qui se tiennent sur le sujet, et l'impression que, petit à petit, le processus de normalisation se met en place. Mais comment suivre le cours d'une idée ? Comment envisager la circulation, la diffusion, la réception d'un phénomène plus ample, puisque nous postulons que le développement durable peut devenir un paradigme ?

Notre démarche s'inscrit dans le champ des recherches menées en sciences de l'information et de la communication, avec la question centrale de la normalisation et de sa diffusion, via les médias, mais elle prend également appui sur des disciplines telles que la psychosociologie, la science politique ou la philosophie des sciences. Comment se normalise un phénomène dans la société ? Quels sont les circuits de communication utilisés ? Comment se traduit l'influence des uns sur les autres ? Comment, de minoritaire, un ensemble de postulats, parfois étayés de discours scientifiques, surgit dans l'espace public ? Quels sont les messages émis, par qui, et comment sont-ils interprétés, transformés, transmis, intégrés ?

Au-delà de l'observation d'un phénomène à un temps T, intégré à son époque, aux technologies existantes, à un paradigme dominant, la problématique de cette recherche s'est centrée sur le phénomène de normalisation, « d'entrée dans les moeurs » : en ce sens, le développement durable n'a qu'une valeur d'exemple, notre cadre réflexif nous semble être reproductible pour n'importe quel phénomène émergent de cette ampleur. Il s'agit en effet de mener une analyse des messages, de l'émission à la réception, de circularité de l'information sur un terrain précis. Notre propos est d'appréhender un phénomène par son appropriation et sa transformation, qui induit des pratiques concrètes. La démarche est inductive.

Beaucoup de travaux de recherche ont vu le jour concernant le développement durable, via l'étude de nouvelles pratiques de gestion, de management, des études techniques. Beaucoup d'entre eux ont également porté sur les phénomènes de réception, ou d'émission, sans considérer un phénomène qui relève d'un renouvellement cognitif. Nous proposons de considérer le développement durable à un niveau paradigmatique, ce qui nous permet d'embrasser la globalité de la chaîne de communication, le but étant de modéliser un phénomène. Nous avons pour cela construit un cadre épistémologique qui, s'il est issu de différentes disciplines, nous permet d'envisager notre objet d'étude via les processus de communication qui se mettent en place dans un espace public, aux travers des discours, des médias ou des acteurs sociaux.

# Cadre épistémologique

L'horizon d'interrogation qui a motivé cette thèse est celui du changement de paradigme envisagé par de nombreux acteurs s'agissant du développement durable. Dans l'optique des Sciences de l'Information et de la Communication, l'émergence d'un paradigme, qui correspond à notre hypothèse, peut se rapprocher de deux autres problématiques, qui mobilisent des connaissances et des théories différentes: celle de la création d'un problème public international et celle de sa diffusion et de sa réception, et au-delà, celle de la publicisation.

La publicisation est au cœur de notre problématique. Ce chantier ouvre des perspectives d'analyse très larges, concernant les logiques de traitement , d'émission, de transmission, de réception, d'appropriation. Il ouvre aussi la question des canaux de diffusion des concepts. Nous considérons, avant de nous pencher sur l'analyse des discours, qu'il convient d'envisager la question de voies de propagation, de diffusion des messages. Le développement durable se publicise sous la forme de plusieurs problèmes internationaux imbriqués les uns dans les autres. Il est question d'accession au développement pour des pays dits émergents ou en voie de développement, et une première partition se fait entre Nord et Sud. Il est en même temps question d'un problème général, sans frontière, celui de

la dégradation de l'environnement, et apparaît alors la question des ressources, de leur allocation, de leur utilisation pour aboutir également à la celle du développement. D'autres problèmes, qui deviennent publics, convergent vers une prise de conscience diffuse, éparpillée, qui va donner lieu au développement durable : une remise en question de la croissance comme seul objectif, celle du progrès comme fin en soi, etc.…

La création d'un problème public international pose les questions de l'émergence d'une question, de son inscription dans l'agenda public : comment ce problème est-il dit et désigné ? Par qui et selon quelles modalités ? Concernant notre cadre épistémologique, nous ajoutons à ces questions celles qui relèvent d'une dimension paradigmatique : quelles sont les remises en questions qui provoquent les débats? Qui publicise l'anomalie ? Selon quels critères et au travers de quels messages ? Qui le contredit ? Qui l'approuve ? Sur quels nouveaux schèmes discursifs les débats s'appuient-ils ? Quels sont bouleversements cognitifs induits ? Quels sont les freins rencontrés pour la propagation du nouveau paradigme ?

Thomas Kuhn[22] propose différentes phases dans la construction d'un nouveau paradigme : une phase de prise de conscience de l'anomalie, une phase de remise en question du paradigme dominant, puis une phase de déconstruction des thèses en cours qui passe par la proposition d'une théorie originale, laquelle apporte les réponses aux questions soulevées par la découverte de l'anomalie. Suit alors une période de discussion intense entre deux écoles divergentes, et une phase de normalisation pour le paradigme dominant, devenu majoritaire dans le temps. En nous appuyant sur ce modèle que nous pouvons appliquer, dans ses grandes lignes, au développement durable, nous croisons ce questionnement à celui de l'émergence de problèmes publics qui proposent, par définition, des changements moins amples qu'un paradigme.

La diffusion et la réception d'un problème public entraînent un autre type de questionnement : quels sont les modèles de diffusion sollicités ? Quels sont les relais mobilisés et à quelle échelle ? Peut-on modéliser le système de propagation pour l'émergence et l'institutionnalisation du développement durable ?

Le développement durable dans son mouvement d'émergence sur la scène publique semble présenter un profil paradigmatique : dans ses tentatives de définition, dans les interprétations qu'il suggère, dans les rassemblements mondiaux qu'il provoque, il se présente comme un renouvellement discursif, doté d'un système de représentations alternatives, s'introduisant dans un espace public connoté par le paradigme dominant.

C'est un mouvement en deux temps qui est repéré, correspondant dans un premier temps à la construction sociale et discursive dans un espace public restreint et bien délimité, politique

[22] KUHN Thomas, *la structure des révolutions scientifiques*, Paris, éd Champs Flammarion, 1983

et diplomatique : celui de l'enceinte des Nations Unies. Dans ce cadre précis, l'avancée du développement durable, sa construction épistémologique, logique et sémantique, se traduit par la production de textes politiques, négociés, consensuels. Ces textes que nous qualifions de « fondateurs », qui constituent un premier corpus d'analyse et qui permettent de comprendre les leviers sémantiques et les représentations sociales construites autour du développement durable, interviennent dans ce premier mouvement d'émergence.

Dans un deuxième temps, que nous situons à la fin des années 1990 et qui se cristallise en 2002 lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, l'espace de débat s'élargit alors que nous considérons que le développement durable entre dans sa période normative. La concrétisation des enjeux, l'intervention des prismes d'analyse convoqués par le développement durable bouleversent l'ordre des choses et peuvent inverser les logiques en place. C'est notamment le cas pour le projet initial de règlement Reach sur les substances chimiques que nous analysons en troisième partie de thèse.

L'arène publique s'élargit à des discours d'acteurs, souvent « parties prenantes » très différents. C'est un espace de confrontation qui est alors ouvert, où les acteurs luttent pour imposer leur vision et leurs schèmes discursifs. Dans ce cadre, chaque proposition législative, chaque protocole, chaque règlement, comme c'est le cas de Reach, devient un enjeu et construit une rhétorique propre, qui n'est plus vraiment celle développée par les textes fondateurs puisque les sujets et les enjeux se font plus techniques et plus précis et que le discours ainsi construit est l'œuvre d'un processus discursif où participent de nombreux acteurs, souvent experts sur le sujet. Nous rapprochons ainsi l'étude de chacune des surmultiplications normatives du développement durable à la notion d'événement, et faisons intervenir, comme cadre théorique pour l'analyse de celui-ci, une réflexion sur une approche médiatique et l'analyse de discours, mais également une approche par les processus de communication mis en œuvre. L'analyse de discours nous permet de comprendre le travail d'exégèse qui a lieu sur les textes dits « fondateurs » par les acteurs sociaux concernés et repérés. L'approche par les processus de communication, les stratégies d'acteurs, leurs positionnements nous permet d'enclencher une dynamique, de comprendre les leviers de communication utilisés, de pondérer le poids de la parole émise sur le sujet par acteur et pour finir, de comprendre un discours propre qui s'installe, au-delà du système de communication ainsi envisagé, par homéostasie.

## Méthode et terrain

Nous nous appuyons sur l'analyse de discours pour comprendre l'émergence du développement durable dans l'espace public. Des évolutions dans le temps, ainsi que les représentations sociales suscitées. Mais nous croisons ce cadre d'analyse avec celui d'une

approche par les processus de communication et les interactions pour comprendre la dynamique de médiatisation ainsi construite. Le discours s'inscrit dans une relation communicationnelle, les lieux de production et de réception du discours sont essentiels pour la compréhension des messages véhiculés et du sens donné. La prise en compte du contexte d'écriture et de diffusion constitue un premier pas de notre recherche. Cependant, et compte tenu du facteur temps de notre étude (émergence du développement durable dans les discours internationaux sur les quarante dernières années) il était également essentiel pour notre analyse de considérer les évolutions de chaque acteur, les réactions des uns et des autres aux changements, aux événements, aux stratégies mises en place.

Dans ce cadre d'analyse, les sciences de l'information et de la communication, croisent la sociologie, la psychosociologie, la science politique la linguistique et nous associerons l'étude des structures aux acteurs du système communicationnel construit ainsi qu'aux conditions d'émission et de réception des discours.

Nous disposons de donc deux corpus bien distincts, qui feront chacun l'objet d'une partie. Dans un premier temps, les discours étudiés sont des déclarations, des rapports, des chapitres de ces rapports. Ce sont des textes qui font référence, par leur apport épistémologique ou programmatique ou par le consensus politique qui s'en dégage. Ces textes ont vocation à émettre, à être transmis. C'est en ce sens que les considérons comme « fondateurs » du développement durable. Ce sont les textes qui ont porté et précisé la notion, qui ont permis sa publicisation, qui ont rassemblé les énergies autour des schèmes discursifs et logiques proposés.

Nous menons cette analyse de discours, couplée à une analyse des acteurs et des conditions d'émission sur ce que nous nommons « les textes fondateurs du développement durable ». Par textes fondateurs, nous entendons les textes des sommets internationaux et certains rapports qui nous semblent fondamentaux : ce sont des textes qui instituent un concept, qui le font évoluer, qui le définissent. L'histoire de ces textes est l'histoire également de l'expression, celle du « développement durable ». L'analyse de ceux-ci nous permet d'appréhender la publicisation d'un problème, d'une anomalie, qui conduit à la définition du développement durable dans un sens programmatique.

Le développement durable est l'aboutissement d'une réflexion internationale sur les limites du système économique et social en place. L'institution des Nations Unies s'est saisie d'une problématique, lui a donné un nom et un socle cognitif ; elle l'a défini, et surtout, elle l'a communiqué et transmis. Elle a confié la définition du problème, qui fixera et publicisera une fois pour toutes la notion à la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement qui produira le rapport Bruntland, *Our common future.* Outre ce rapport, et parmi ces textes fondateurs, nous envisageons les déclarations de sommets mondiaux (Stockholm, Rio de Janeiro, Johannesburg) mais également le rapport Meadows, discours

d'un tout autre type puisqu'il s'agit d'une modélisation mathématique, mais qui a constitué également un socle théorique essentiel pour le développement de notre objet d'étude.

Par l'étude de son évolution historique et au travers de l'analyse des textes fondateurs, nous cherchons à appréhender comment le développement durable s'intensifie, prend de l'envergure et se publicise. L'analyse de ces textes fondateurs nous permet de déceler les socles idéologiques sur lesquels s'appuie ce large mouvement qu'est le développement durable. Leur analyse nous fait envisager des leviers de communication, une nouvelle hiérarchie de principes qui bouleversent notre manière de voir les choses ; elle nous permet d'envisager les conséquences de ces idées, leur traduction pratique, en termes d'action et d'usage. Ces changements idéologiques, voire philosophiques, issus des textes fondateurs, se concrétisent dans des conventions, des traités internationaux concernant la protection de la biodiversité, la qualité des forêts, des mers, etc.

Notre propos reste cependant trop général pour analyser un phénomène de normalisation : comment analyser un mouvement aussi large ? Dans quelle direction porter notre regard ? L'analyse des « textes fondateurs » nous permet de suivre l'émergence au niveau international du développement durable, dans un espace public dans un premier temps restreint à l'enceinte onusienne. Mais le mouvement se ramifie très vite en Conférences, conventions, protocoles qui mettent en œuvre ces concepts et postulats du développement durable, qui suscitent le débat. Ici s'opère une nouvelle appropriation discursive du sujet, le mouvement se normalise. Nous en sommes, semble-t-il, à ce stade du développement durable. Aussi, pour suivre son émergence dans l'espace public tel que défini par Quéré, il nous faut descendre au niveau de la mise en œuvre du développement durable.

Nous avons cherché un lieu, un espace où les débats auraient lieu autour du développement durable, avec les mêmes acteurs que ceux distingués lors des grands sommets internationaux et qui ont été consultés lors de l'élaboration des premiers textes étudiés. Nous avons par conséquent choisi un sujet technique, mais qui constitue la dernière mise en œuvre du développement durable : le projet de règlement européen sur les produits chimiques, Reach. Il s'agit pour nous d'appréhender un renouvellement discursif. Reach a été voté les 13 et 18 décembre 2006, sa mise en application a débuté au premier juin 2007. Nous nous sommes concentrée sur la normalisation du développement durable au travers de l'étude discursive et interactive portée sur Reach, ce qui nous a fait envisager aussi bien les articles de presse écrite que les communiqués de presse des différents acteurs sociaux qui se sont manifestés sur le sujet. Ils se référençaient les uns et les autres sur les sites Internet.

Notre objet est de comprendre comment, pendant les huit années de discussions sur Reach, émergent dans les discours des schèmes normatifs. Comment ceux-ci sont repris,

interprétés, réappropriés dans les discours des acteurs sociaux et dans la presse. Comment un nouveau discours s'institue, qui ne tient plus complètement du développement durable tel qu'il est décrit par les textes fondamentaux, mais qui est désormais très loin du discours libéral.

Notre deuxième corpus est constitué de discours écrits, qu'ils soient le fait des médias (articles) ou qu'ils soient destinés à être médiatisés (communiqués de presse). Le corpus que nous avons réuni sur Reach comporte plus de 450 communiqués de presse et 110 articles. Le rapport est donc de un à quatre concernant la production du discours d'acteurs sociaux et la production de discours médiatiques. Le recueil des discours a été effectué par une recherche électronique (recherche par mots clé Reach, Développement durable, Reach*développement durable), complétée par des demandes adressées directement aux attachés de presse pour vérifier l'exactitude de notre recueil et des données ainsi que la validité de nos analyses. Nous avons également, pour les articles de presse, pu croiser plusieurs logiciels de référence (dont Pressed et Europress) concernant les archives des journaux, puis nous avons vérifié sur les exemplaires mêmes des journaux afin de comprendre la maquette et de voir les illustrations des articles.

Ce deuxième corpus nous permet d'appréhender une émergence normative, celle du développement durable autour d'un projet de règlement européen, Reach, dans un processus de médiatisation. Reach est le développement durable appliqué au secteur industriel chimique. **Par Reach, nous observons comment les discours évoluent, s'approprient les changements de logique, et les renouvellements sémantiques qui tiennent du développement durable**.

Nous envisageons cette étude au regard de la dynamique trouvée dans les textes fondamentaux. Notre propos est d'analyser l'émergence et l'institutionnalisation discursive d'un concept large sur un champ d'application restreint, en tenant compte des logiques d'acteurs, et en mettant en perspective notre recherche par rapport à la problématique plus générale de normalisation. Nous espérons valider ce que nous avons découvert à la lecture et à l'analyse des textes fondateurs et au travail d'investigation, parfois anthropocentrique sur l'émergence et la normalisation du développement durable dans la société. **Au travers de Reach, qui représente un exemple de normalisation à fort impact économique des idées portées par le développement durable, nous recherchons la validation ou l'évolution d'une dynamique de propagation et de transmission d'un concept à potentiel paradigmatique. Nous suivons le cours d'une idée, dans toute sa complexité.**

# PREMIERE PARTIE : ETUDIER L'EMERGENCE ET LA NORMALISATION D'UN CONCEPT AU POTENTIEL PARADIGMATIQUE

L'horizon d'interrogation qui a motivé cette thèse est celui du changement de paradigme promis par de nombreux acteurs s'agissant du développement durable. Le développement durable peut-il être pensé comme un paradigme ?

Cette question, dans l'optique des Sciences de l'Information et de la Communication, recouvre deux autres problématiques, qui mobilisent des pistes de réflexions différentes: celle de la création d'un problème public international et celle de sa diffusion et de sa réception.

Le premier champ de recherche, concernant la création d'un problème public international, pose les questions suivantes : comment émerge une question ? Comment s'inscrit-elle dans l'agenda public ? Comment ce problème est-il dit, désigné ? Par qui et selon quelles modalités ?

Le deuxième champ de recherche porte sur la diffusion du développement durable et plus précisément sur les modèles de diffusion sollicités, sur les relais mobilisés et sur leur échelle. Peut-on modéliser le système de propagation utilisé pour l'émergence et l'institutionnalisation du développement durable ?

Nous nous appuyons sur l'analyse de discours pour comprendre l'émergence développement durable dans l'espace public, ses évolutions dans le temps, ainsi que les représentations sociales suscitées. Mais nous croisons ce cadre d'analyse avec celui d'une approche par les processus de communication mis en place, pour comprendre la dynamique de médiatisation ainsi construite. Le discours s'inscrit dans une relation communicationnelle,

les lieux de production et de réception du discours sont essentiels pour la compréhension des messages véhiculés et du sens donné. La prise en compte du contexte d'écriture et de diffusion constitue un premier pas de notre recherche. Cependant, et compte tenu du facteur temps de notre étude (émergence du développement durable dans les discours internationaux sur une quarantaine d'année ; concernant notre étude de cas Reach, sur huit ans), il est également essentiel pour notre analyse de considérer les évolutions de chaque acteur, les réactions des uns et des autres aux changements, aux événements, aux stratégies mises en place. Notre première hypothèse porte sur la considération du développement durable comme un système contenant une promesse de paradigme. Une approche systémique, par les processus s'est, naturellement, imposée pour notre analyse.

Dans ce cadre d'analyse, la sociologie croise la linguistique et nous associerons l'étude des structures aux acteurs du système communicationnel ainsi construit ainsi qu'aux conditions d'émission et de réception des discours.

Ainsi, nous ne nous situons ni dans la seule méthodologie linguistique qui s'attache à l'unique étude de la syntaxe et de la sémantique, ni dans la seule sociologie de production des discours qui s'intéresse à la définition de contexte social, ni à la seule étude des usages des médias, qui n'approche que l'aspect médiatique du problème public considéré.

Il est nécessaire pour mener cette réflexion mixte de nous interroger dans un premier temps sur la définition de l'objet de notre étude pour, dans un deuxième temps, nous pencher sur les questions de publicisation soulevées et celles de représentations mobilisées.

# Chapitre 1

# le développement durable, entre intentions paradigmatiques et publicisation

Le développement durable est un concept vaste. L'apparition de cette expression est située en 1980, dans le cadre diplomatique et international, lors d'un rapport conjointement organisé par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le WWF (World Wildlife Fund) portant sur « *la Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable* » en collaboration avec l'UNESCO et la FAO. Le développement durable fait par la suite l'objet d'un rapport de la CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) en 1987 intitulé « *Notre avenir à tous* », puis figure dans l'intitulé du Sommet mondial du développement durable, en 2002, à Johannesburg. Depuis, le développement durable se décline en protocoles (Kyoto…), conventions (Montréal…), chartes ou règlements européens, comme celui que nous étudions en troisième partie, Reach. Pris dans son ensemble, le développement durable est donc particulièrement large, programmatique dans sa définition, technique dans ses multiples mises en œuvre.

De nombreux auteurs se sont penchés sur des mouvements similaires, qui tiennent de l'histoire des idées (Touraine, 2005[23], mais aussi Morin 1973, 2007[24]). L'histoire des sciences et un de ces auteurs en particulier, Thomas Kuhn, elle aussi tient compte de ces phénomènes et de leurs conséquences, des ruptures épistémologiques engagées. Pour répondre à notre première hypothèse, selon laquelle le développement durable présente les caractéristiques d'un mouvement paradigmatique, nous nous intéresserons à la définition du paradigme apportée par ces différentes disciplines et auteurs. Ce cadre théorique ainsi posé nous permettra d'établir des critères épistémologiques et discursifs propres aux paradigmes qui nous permettront de confronter les résultats des analyses des discours sur le développement durable et ceux proposés par ces auteurs.

Cependant, pour approcher ce mouvement dans son ensemble, c'est aux sciences de l'information et de la communication que nous faisons appel. Celles-ci disposent d'un cadre

[23] TOURAINE, Alain, Le nouveau paradigme, pour comprendre le monde d'aujourd'hui, Fayard, 2005

[24] MORIN, Edgar, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris Editions du Seuil, 1973 - L'an 1 de l'ère écologique, éd. Tallandier, Paris, 2007-08-24

théorique précis, celui de l'émergence des problèmes dans l'espace public entendu sous sa conception habermasienne[25]. Ce cadre théorique présente l'avantage d'envisager cette émergence sous une conception à la fois sociologique, historique et sémantique mais surtout médiatique. Les articles écrits prennent exemple sur des sujets plus factuels et moins internationaux. Cependant les méthodologies proposées sont recevables pour notre sujet d'étude, d'autant que nous avons délimité les champs d'étude dans un premier temps par l'approche paradigmatique du sujet.

## 1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERSPECTIVES PARADIGMATIQUES

La notion de développement durable est une notion floue aux contours mal définis. Elle est à la convergence de trois champs d'activités distincts : économique, social et environnemental; elle est aussi la résultante de perceptions sociales et individuelles, de connaissances scientifiques mais aussi philosophiques, de valeurs idéologiques, d'un regard international et de traductions locales. Selon Dominique Bourg,

> « Cette expression lourde est a priori peu suggestive : cache-t-elle un sens propre à soulever l'enthousiasme des foules ? Autant le dire d'emblée, non ! Personne ne sait en réalité ce qu'est le développement durable. Cet étonnant succès international est le produit d'un état mental collectif bizarre, à mi-chemin entre la conscience trouble et l'aveu voilé d'un secret de polichinelle : le monde où nous vivons, auquel chacun contribue avec ardeur, n'est pas durable. »[26]

Dominique Bourg souligne à la fois la compacité sémantique de l'expression, et son opacité. Mais au-delà, il suggère un « état mental collectif » qui colporte la notion. Nous partageons ce point de vue et émettons l'hypothèse que le développement durable est une nouvelle recherche d'intelligibilité face à des problèmes internationaux. La vision proposée par les textes dit du « développement durable » montre qu'il constitue une relecture des faits mais aussi une redistribution des priorités. Avant de nous pencher sur les caractéristiques propres à la détermination d'un paradigme et à sa mise en place, une approche théorique du développement durable, tel qu'il est défini par les dernières recherches et tentatives de modélisation, nous semble nécessaire.

### 1. 1. Définition du développement durable

La définition consensuelle, reconnue comme « canonique »[27] par Nicole d'Almeida (2004) est donnée au deuxième chapitre du rapport *Our Common Future* de la CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) :

---

[25] HABERMAS, Jürgen, *L'espace public*, Payot, Paris, 1978

[26] BOURG, Dominique, *Quel avenir pour le développement durable* ? Le Pommier (les petites pommes du savoir), 2002

[27] Christine Nicole, *de l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question*, Cahiers du CELSA, 2004

> « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Suivent deux précisions aujourd'hui peu citées, mais que nous considérons comme partie intégrante de la définition :

> « deux concepts sont inhérents à cette notion :
>
> - le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
>
> - l'idée de limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement soutenable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir. »[28]

Cette définition s'appuie par conséquent sur des concepts économiques, qui sont le concept de besoin et le rapport consommation/ressources/ production. La première phrase du rapport est celle qui est communément citée ou adaptée. Les deux précautions prises par la Commission, qui nous donnent le cadre cognitif de compréhension de cette première phrase dans l'esprit du rapport, ne sont généralement pas citées.

La définition consensuelle du développement durable est programmatique. Selon Olivier Aïm[29] (Groupe de recherche du CELSA[30],) la notion de besoin en appelle à la notion d'équité sociale, mais constitue également un rappel de la pyramide des besoins de Maslow : chaque peuple a le droit et le devoir de satisfaire aux besoins de sa population, d'assurer son bien-être.

Cette définition mêle également plusieurs dimensions internes à différents modes d'approche : elle est politique et appelle à la mise en œuvre d'une solidarité et de politiques publiques, privées internationales, elle est sociologique avec la question des acteurs et des publics mobilisés, elle est psychosociale, et ce à grande échelle. Elle propose une relecture des problèmes publics jusque-là évoqués au travers de « schèmes discursifs » nouveaux (Delforce, Noyer, 1999[31]). La définition ainsi posée sur le développement durable se présente comme un espace discursif, un lieu de débat social. Suivant la volonté même du support qui l'héberge (le rapport Bruntland a vocation à être présenté, discuté, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans un premier temps, et il propose dans sa

---

28 Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Our common future*, Montréal, Editions du Fleuve, 1987, chapitre 2, p. 54

29 cadre Olivier, *Le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept*, journée d'étude du CELSA, « dire le développement durable », le 16 juin 2004

30 *La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants*, projet coordonné par Nicole Christine, Yves Jeanneret, et Suzanne de Marie, comprenant également : Olivier cadre, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi, et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

31 DELFORCE Bernard, NOYER, Jacques, Constructivisme et discursivité sociale, Etudes de la Communication n°22, Lille, 1999

conclusion d'élargir la discussion sur le développement durable lors de la Conférence des Parties et d'un Sommet mondial dans un deuxième temps), le développement durable devient construction discursive publique, et espace de définitions possibles.

Le développement durable a fait très tôt l'objet de tentatives de définitions, d'interprétations, de vulgarisation et de médiatisation dans sa définition restreinte (première phrase de la définition du rapport Bruntland)[32]. Il est communément schématisé comme suit :

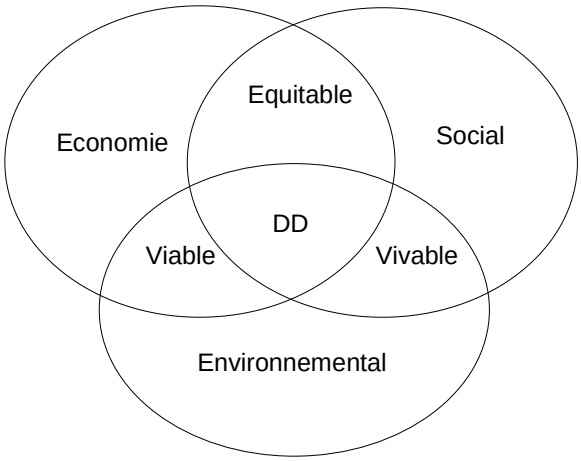


Schématiser relève à la fois d'une entreprise de communication et d'un souci pédagogique. Il s'agit également d'une interprétation de la définition, c'est un premier réencodage. Selon ce schéma, le développement durable doit concilier les préoccupations environnementales, sociales et économiques ; il se situe à la convergence des trois. Dans les formations au développement durable reçues en entreprise[33], la présentation de ce schéma est ainsi commentée : Toute décision prise dans le cadre du développement durable doit tenir compte de ces trois dimensions. Le décideur doit prendre en considération les contraintes globalement, et non pas une par une, mais à parts égales. La présentation s'accompagne d'une approche mnémotechnique, intitulée la « *Triple Bottom Line : people, planet, profit ».*

Pour mieux appréhender toutes les nouveautés apportées par le développement durable, l'illustration par des schémas[34] a fait l'objet de nombreuses réflexions. Ainsi, le socioéconomiste français Ignacy Sachs (1997)[35] a proposé l'image du « tripôle », avec cette clé de lecture :

---

[32] CIEH, Développement durable. Compte-rendu du séminaire organisé par le Centre Universitaire d'Ecologie Humaine et des Sciences de l'environnement, Nouvelles n°24, Univer sité de Genève, 1998.

[33] Nous avons eu l'occasion de participer à de nombreux séminaires sur le sujet, les publics concernés étant soit des responsables de la communication, soit des futurs responsables développement durable.

[34] Schémas explicatifs figurant dans Rapport de recherche, Évolution conceptuelle et historique du développement durable, du regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, mai 1998

[35] SACHS Ignacy, *L'Ecodéveloppement*, Editions Syros 1993 ;
SACHS Ignacy*, Transitions strategies for the 21st century*, Nature and resources, n°28, vol 3, 1992

« La justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique à l'aune macro sociale (c.-à-d. en tenant compte des coûts sociaux et écologiques externalisés par les entreprises). »

Sadler et Jacobs (1990)[36] ont tenté de le schématiser en se fondant sur la théorie des ensembles, le développement durable devenant un ensemble de buts.

Jacobs et Sadler

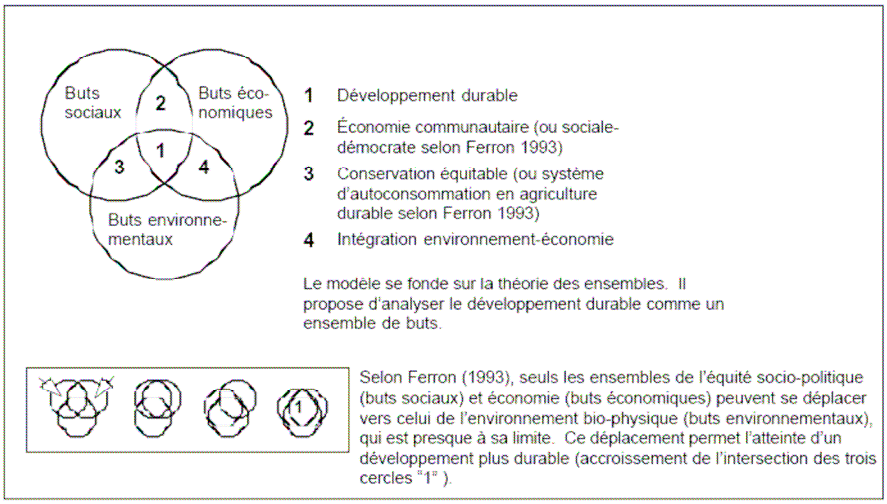


Sadler, Barry et Jacobs, Peter. 1990. Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable: la clé de l'avenir. In *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa: Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.

**Mais il existe d'autres références à cette figuration du développement durable, qui se basent sur des références au développement durable postérieures à celle énoncée par le rapport Bruntland ou à Rio de Janeiro. Ainsi Christian Brodhag[37] rajoute un quatrième pôle au schéma, celui de la concertation.**

les champs du développement durable

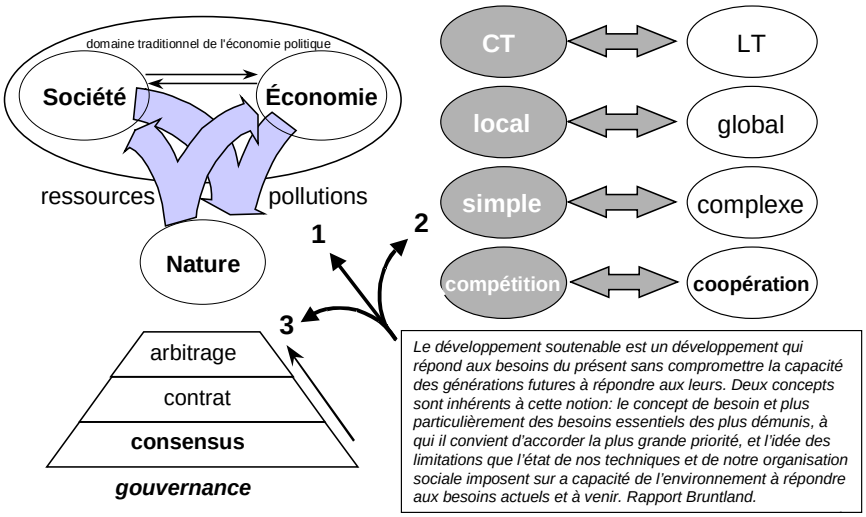


© C. Brodhag EMSE, http://www.agora21org

[36] SADLER Barry, JACOBS, Peter. *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa, 1990

[37] BRODHAG, Christian, *Les quatre vérités de la planète*, Editions du Félin, 1994

Ignacy Sachs reprend le modèle en 1994 pour y rajouter une cinquième dimension : nous retrouvons les dimensions sociale, économique et écologique, mais également spatiale (équilibre ville - campagne, aménagement du territoire, urbanisme), et enfin, la dimension culturelle.

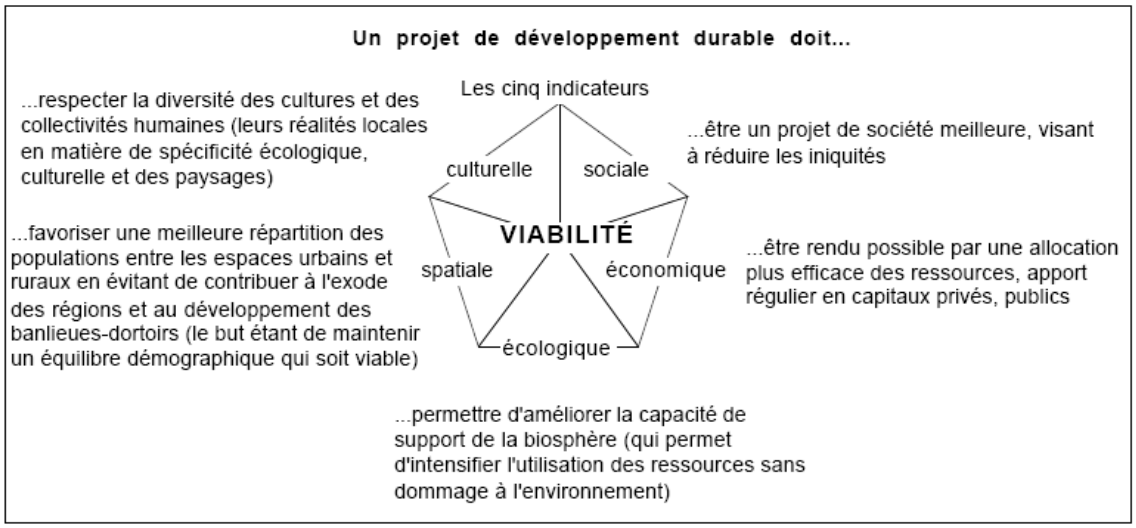


Sachs, Ignacy. 1992. Transitions Strategies for the 21st Century. In *Nature and Resources*. Vol.28, n°3. p.4-17;
Sachs, Ignacy, 1993. *L'Écodéveloppement*.Éditions Syros.

Pour Villeneuve (1998), la notion de développement répond aux aspirations de l'être humain.

> « De la même façon que les individus se développent au point de vue physique ou intellectuel, les sociétés cherchent, dans leur évolution, à se développer sur le plan économique aussi bien que culturel. »

Claude Villeneuve[38] imagine un tétraèdre qui distingue les besoins matériels (pôle économique) des besoins sociaux et des aspirations individuelles (pôle social), le pôle écologique représentant la qualité du milieu et la prise en compte des ressources, enfin, le pôle éthique représente à la fois l'équité et l'équilibre homme/nature.

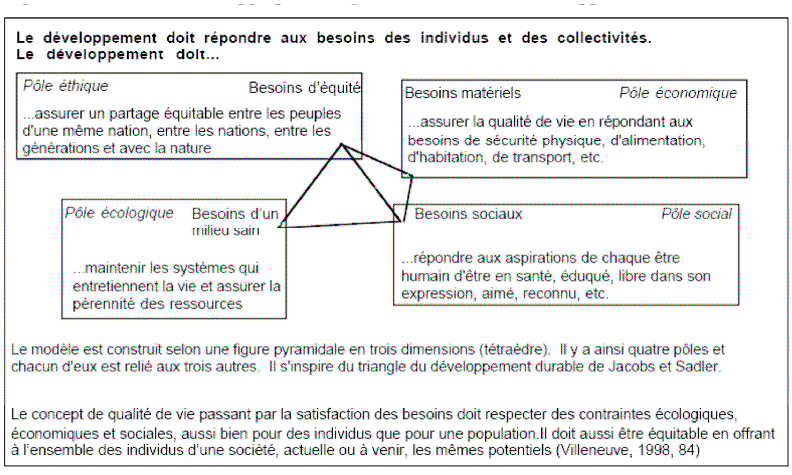


Villeneuve, Claude. 1998. *Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable*.Sainte-Foy: Éditions MultiMondes et UNESCO;
Région-laboratoire du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Sans date.*Une région engagée dans le développement durable: explication et grille d'analyse*.Document d'information. Alma.

[38] VILLENEUVE Claude, *Qui a peur de l'an 2000 ? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable*, Saint Foy, Editions Multimondes et UNESCO, 1998

Pour finir, soulignons la définition donnée par Thierry Libaert qui ajoute un quatrième pilier aux trois évoqués précédemment : celui de la transparence.

> « Parallèlement à ces trois principes, le principe de transparence, de nature communicationnelle, impose le respect des règles quantitatives et qualitatives relatives aux informations diffusées. Il bannit le secret dès lors qu'un risque existe, il interdit des processus manipulatoires fondés sur des informations parcellaires ou tronquées. Il traduit la nécessité d'un ancrage déontologique dans les processus de communication et de concertation. Il reconnaît la communication à égalité avec les domaines économiques, sociaux et environnementaux dans la constitution d'une démarche de développement durable. »[39]

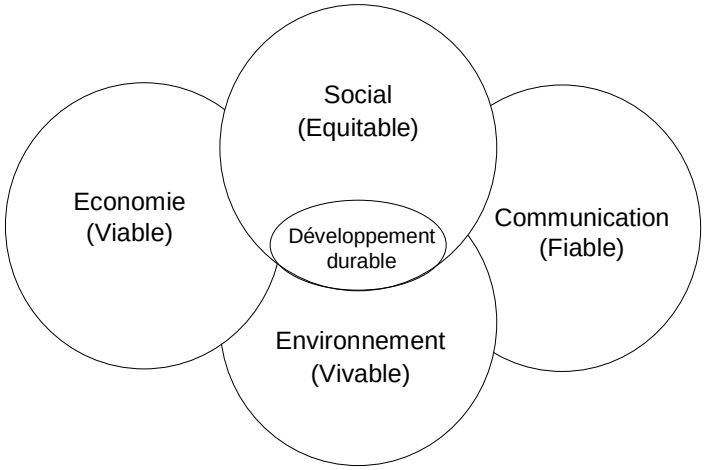


Les 4 sphères du développement durable, Thierry Libaert

Cette recherche de schématisation illustre à nos yeux deux tendances de fond qui sont de l'ordre de la normalisation du phénomène. Les chercheurs s'approprient le phénomène, y ajoutent leur propre vision, leurs avancées ou questionnements personnels. C'est une tentative d'explicitation, de pédagogie ; c'est également la vulgarisation de la pensée qui est en jeu. Le développement durable apparaît comme un « carrefour discursif » (Delforce, Noyer 1999, à propos de la notion d'intérêt général) autour duquel se jouent positionnement des acteurs, structuration des relations mais aussi cadre normatif d'une société.

> « L'interaction sociale a donc intimement à voir avec les démarches définitionnelles et les cadres de représentation des problèmes qu'elles révèlent. C'est même au cœur de ces difficiles ajustements que se rejouent une part importante de l'action politique et les perceptions publiques qui en existent »[40]

Le développement durable appelle à une relecture de la réalité.

> « La nécessité de l'intégration des politiques économique, sociale et environnementale prônée par le développement durable n'est pas une question secondaire, une disposition technique de la science administrative, elle illustre en fait une vision du monde. […] Les enjeux du développement durable s'inscrivent dans une perspective plus systémique, qui accepte l'idée que les connaissances soient imparfaites. »[41]

---

[39] LIBAERT Thierry, *le quatrième pilier du développement durable*, http: //tlibaert.info/documents/transparenceDD.pdf

[40] DELFORCE Bernard, NOYER, Jacques, *Constructivisme et discursivité sociale*, Etudes de la Communication n°22, Lille, 1999

[41] BRODHAM Christian, *Articuler le jeu des acteurs autrement*, in DUCROUX Anne-Marie, Les nouveaux utopistes du développement durable, Editions Autrement, 2002

De nombreuses définitions ont été données, qui s'appuient sur une orientation éthique, avec l'idée d'une justice intergénérationnelle avec son corollaire écologique et social, et sur une orientation épistémologique, liée à la connaissance, au savoir et donc également à l'organisation sociale. Ainsi :

> « La conservation au service du développement durable où le développement durable est défini comme la modification de la biosphère et l'emploi de ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie. Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables. » (UICN, PNUE, FMN (WWF), FAO, UNESCO,Stratégie mondiale de la conservation, 1980)

> « Le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. » UICN, PNUE, FMN (WWF), *Sauver la planète: Stratégie pour l'Avenir de la Vie*

> « Le développement durable est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » , « le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. » Déclaration de Rio de Janeiro, 1992

Toutes ces définitions, prises parmi d'autres, concourent à nous montrer l'enjeu interprétatif et définitionnel qu'il existe autour du développement durable. Cette pratique discursive, propre aux concepts qui appellent au commentaire nous engage également à formuler notre première hypothèse : le développement durable porte la promesse d'un renouvellement paradigmatique, en cours d'établissement.

### 1. 2. Définition du paradigme

Etymologiquement, le mot paradigme tient son origine du mot grec ancien *paradeigma* qui signifie *modèle* ou *exemple*. Ce mot lui-même vient de *paradeiknunai* qui signifie démontrer. Le terme signifie chez Platon « *l'exemple du modèle* » ou de la règle, alors que chez Aristote, le paradigme est l'argument qui a vocation à être généralisé.

La notion de paradigme prend un sens particulier dans la linguistique. Ferdinand de Saussure[42] le premier, puis Hjemlslev et Jakobson, ont notamment défini le terme par opposition au syntagme, qui permet de distinguer les relations qu'une unité linguistique entretient avec d'autres unités présentes dans la chaîne du discours (relations syntagmatiques) des relations qu'elle entretient avec des unités absentes et qui pourraient occuper sa place (relations paradigmatiques). Ainsi, en linguistique, un paradigme se dit de :

> «L'ensemble des différentes unités lexicales ou des différentes formes d'un mot qui peuvent commuter entre elles dans un même contexte linguistique »[43]

Le paradigme a donc un sens précis de déclinaison ou de conjugaison.

Pour les sociologues Mendras et Forsé (1983),

---

[42] SAUSSURE, Ferdinand (de), *Cours de linguistique générale*, 1916

[43] Encyclopédie Universalis.

> « L'idée est donc de transposer à des mécanismes de changement social cette régularité, non plus des cas ou des personnes, mais des étapes successives d'une situation : les situations analogues soumises aux même forces doivent se transformer selon la même séquence d'étapes, et si elles divergent de cette séquence, la construction d'autres paradigmes de la même famille s'imposent. »[44],

Thomas Kuhn[45] a réussi à distinguer cette « séquence ». Le paradigme est alors considéré comme terme épistémologique pour désigner un modèle de pensée dans les disciplines scientifiques. C' est une des principales définitions que nous retenons.

Thomas Kuhn étudie l'émergence des paradigmes scientifiques. Il identifie une première séquence, où un nombre restreint de chercheurs pointent, dans le cadre de leur recherche normative, des anomalies qui ouvrent le débat. Celui-ci a tout d'abord lieu dans une sphère ciblée, close, à savoir la communauté de chercheurs spécialistes du sujet. Les discussions se tiennent entre spécialistes se consacrant à un même paradigme, partageant une base de connaissances communes, un socle cognitif cohérent. C'est un lieu de discussion protégé : le temps n'a pas d'emprise sur les mathématiques par exemple, la recherche fondamentale n'est pas soumise à des exigences de temps, ni de priorité politique. Il n'est question ni d'espace public ni de publicisation.

La réponse scientifique à l'anomalie pointée par les chercheurs engage une rupture, elle provoque une disjonction entre, d'une part, une recherche normative traditionnelle, et d'autre part une recherche nouvelle, armée de référents différents, qui peut conduire à l'élaboration d'une théorie et entraîner une révolution scientifique. Celle-ci peut être considérée comme l'émergence d'un nouveau paradigme.

La définition au terme paradigme donnée par l'auteur nous projette dans un univers conceptuel de modélisation d'un phénomène :

> « Des découvertes scientifiques universellement reconnues qui, dans un temps, fournissent à une communauté de chercheurs des problèmes type et des solutions. »[46].

Cette conception est à la fois psychosociologique et historique. Ce sera encore plus le cas dans la seconde édition de son livre, où le paradigme prend un sens sociologisé et est défini tel que :

> « L'ensemble des croyances, des valeurs reconnues et des techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné »[47]

Cette définition nous paraît être de portée universelle. En effet, quelle que soit la discipline concernée, le modèle reste valable : la norme est portée pendant un temps t par un groupe d'acteurs, selon un cadre conceptuel précis, auquel peut un jour déroger une minorité qui propose alors une alternative au paradigme dominant.

---

[44] MENDRAS Henri, FORSE, Michel, *Le changement social, tendances et paradigmes*, Editions Armand Colin, Paris 1983.

[45] KUHN Thomas, *la structure des révolutions scientifiques*, ed Champs Flammarion, 1983

[46] KUHN Thomas, op. cit, 1983, première édition

[47] KUHN Thomas op. cit. , 1983, deuxième édition

Ce passage à un nouveau paradigme constitue, pour Thomas Kuhn, la révolution scientifique. Entre deux révolutions scientifiques existe donc une période normative, où les idées se corrigent en fonction du nouveau cadre conceptuel dominant, adopté par la majorité.

Un paradigme est donc « de son temps » : il est fonction des connaissances, mais aussi des croyances. Il est à la convergence d'un certain nombre de facteurs, dont certains sont sociaux, d'autres métaphysiques, et d'autres purement politiques[48]. Les phénomènes sont expliqués et décrits selon un cadre préexistant.

Un paradigme est avant tout une façon de voir les choses temporairement, basée sur le cadre conceptuel qui paraît le mieux à même de répondre aux questions, à un moment donné.

> « La concurrence entre deux paradigmes n'est pas le genre de bataille qui se gagne avec des preuves. […] Une loi impossible à démontrer à tel groupe de scientifiques semblera parfois intuitivement évidente à tel autre. […] Ce qui est en jeu, c'est de savoir quel paradigme devra à l'avenir guider les recherches sur des problèmes qu'aucun des concurrents ne peut prétendre avoir résolus parfaitement. Une décision de ce genre relève de la foi »[49]

Un paradigme propose un cadre de recherche, des réponses, des solutions, mais aussi et surtout, une révision parfois complète des connaissances et explications antérieures. C'est une avancée, c'est surtout la remise en question de ce qui a prévalu lors des générations précédentes. A chacun son rôle, à chacun son positionnement personnel sur l'échiquier paradigmatique.

Nous retenons de la notion kuhnienne de paradigme l'aspect sociologique et cognitif, les schèmes fondamentaux de la pensée, les représentations et les croyances jouant un rôle clé dans l'appropriation et la diffusion du paradigme. Nous en retenons également la modélisation proposée : anomalie – théorie – révolution – discussion – diffusion - normalisation. Ce séquençage nous permettra d'envisager le développement durable sous un angle de publicisation, voire de médiatisation.

D'autres auteurs ont pensé le paradigme et proposé des définitions sensiblement différentes. Nous retenons d'Heidegger la notion de « *mondanéité* » qui définit l'ensemble de significations, de renvois dans lequel se meut le « Dasein » étant au monde. Le paradigme ainsi défini se rapproche d'une superstructure adaptée à un temps t, témoin de l'état du développement et de l'histoire des sciences. Le paradigme est alors envisagé comme un champ délimité reposant sur un système d'hypothèses dont on n'est a priori pas conscient.

De Michel Foucault, nous retenons la notion d' « *episteme »*, ainsi définie par l'auteur :

---

[48] L'auteur explique le succès et la longévité du paradigme aristotélicien de la sorte : le cadre conceptuel aristotélicien était particulièrement large, et les réponses apportées convenaient aux considérations ecclésiastiques médiévales.

49 KUHN Thomas, *op. cit.*, 1983,

> « Ce qui définit les conditions de possibilités d'un savoir »[50].

L'*episteme* recouvre les champs du savoir et de la culture, elle se situe donc en deçà de la définition proposée par Kuhn.

Nous retenons également la notion de « *paysage mental* » (*mindscape*) proposée par Maruyama[51] qui ouvre la notion de paradigme au contrôle des théories et des raisonnements, au champ cognitif, intellectuel et culturel.

Enfin, nous retenons la définition de Morin (1991), pour son caractère sémantique, logique et « *idéo-logique* » :

> « un paradigme contient, pour tous les discours s'effectuant sous son empire, les concepts fondamentaux ou les catégories maîtresses de l'intelligibilité en même temps que le type de relations logiques d'attraction/répulsion entre ces concepts ou catégories »[52]

Selon Morin, les systèmes d'idées sont organisés en vertu des paradigmes. Le paradigme détermine l'intelligibilité, il donne le sens. La traduction sémantique est l'émergence de schèmes discursifs, aussi bien politiques que médiatiques.

**Nous retenons de toutes ces définitions qu'un paradigme propose une façon de voir les choses. C'est une perception du monde, un ensemble cognitif, une appréhension culturelle, qui se traduit par un système de représentations accepté dans l'espace public**.

Le développement durable est une proposition de renouvellement logique, culturel. Il entraîne également des bouleversements cognitifs et épistémologiques. Les maintes définitions, interprétations, modélisations auxquelles il a donné lieu sont autant de constructions sémantiques nouvelles, témoins du renouvellement discursif et logique en œuvre.

### 1. 3. Paradigme et normalisation

En termes génériques, le développement durable contient, dans sa définition, les promesses épistémologiques, sémantiques, logiques d'un paradigme. Dans son émergence, il présente également certaines similitudes avec le modèle proposé par Thomas Kuhn dans son ouvrage, il contient également des particularités qui le différencient d'un schéma général issu des sciences.

Soulignons une première divergence par rapport à la modélisation kuhnienne, le développement durable est séculier. Issu de considérations économiques, écologiques,

---

[50] FOUCAULT, Michel, *les Mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, Gallimard, Paris, 1966 ; - *L'archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 1969

[51] MARUYAMA, M. *Paradigmatology and its applications to cross disciplinary, cross-professionnal and cross-cultural communications*, Cybernetica, 1974;
- *Mindscape and science theories*, Current Anthropology, 1980

[52] MORIN, Edgar, *La méthode, T.4 les Idées*, Editions du Seuil, Paris, 1991

sociales, il s'intègre pleinement dans des logiques politiques mais aussi d'entreprises. Dès 1992, on est bien loin des discussions entre éminents spécialistes, dans un cercle fermé, dont les discussions ont lieu par articles interposés dans des revues spécialisées. D'emblée le concept s'est donné à voir, au plus haut niveau de nos instances mondiales. Les paradigmes scientifiques ont quelque peu une influence sur la sphère « séculière » : notre économie, notre mode de vie. Et vice-versa : les paradigmes politiques et économiques ont peu d'influence sur la recherche scientifique fondamentale. Le développement durable lui, s'appuie sur la science, retranscrit ses résultats dans notre quotidien, en fait un élément de décision politique. La communauté scientifique est tenue de s'expliquer dans l'espace public, sur le bien-fondé de ses prospectives. Il y a interférence entre des acteurs pour qui le langage n'a pas le même sens, et pour qui l'échelle temporelle n'est pas la même. Le développement durable fait intrusion dans les deux sphères scientifiques et socio-économique. Cet état de fait, ce nouveau mélange des genres, est un élément de complexité de plus. C'est que, dans l'histoire du développement durable, l'anomalie est venue à la fois de constatations de l'une et de l'autre. Selon Kuhn :

> « La découverte commence avec la conscience d'une anomalie, c'est à dire l'impression que la nature, d'une manière ou d'une autre, contredit les résultats attendus dans le cadre du paradigme qui gouverne la science normale. Il y a ensuite exploration, plus ou moins prolongée, du domaine de l'anomalie. Et un épisode n'est clos que lorsque la théorie du paradigme est réajustée afin que le phénomène anormal devienne phénomène attendu. »[53]

Concernant le développement durable, nous notons que l'anomalie a été pointée du doigt officiellement dès Stockholm (1972). En reliant à l'activité humaine les causes de la dégradation de l'environnement, les sphères sciences exactes et sciences humaines, les sciences de la terre et les sciences économiques ont participé d'une même problématique. La recherche normale, dont la première grande démonstration sera celle du rapport Meadows[54] va donc rapprocher des paramètres à la fois macroéconomiques et macrobiologiques jusque-là considérés comme indépendants les uns des autres. Le rapport Meadows est une alerte, le texte est l'écriture de l'anomalie du système de croissance et de développement en place, c'est une remise en question du paradigme économique et social dominant. Le rapport Meadows constitue également la publicisation d'un problème public, planétaire même. Les modélisations macroéconomiques envisagées aboutissent toutes[55] à l'effondrement du système. Ce rapport est la réponse à une demande : il est donc l'écriture d'un questionnement de fond dans une communauté de chercheurs interdisciplinaires, mais à majorité économistes.

L'émergence du développement durable suit dans ses grandes lignes le séquençage proposé par Kuhn. La période qui suit sera celle d'une création d'institutions (PNUE, 1972)

---

53 KUHN Thomas, *la structure des révolutions scientifiques*, éd Champs Flammarion, 1983, p 22

[54] CLUB DE ROME*, Halte à la croissance*, rapport du MIT, Fayard, 1972

- MEADOWS D.H, MEADOWS D.L, RANDERS J. Et BHERENS W.W, *The limits to growth*, Universe book, New York, 1972

[55] cf. deuxième partie, chapitre 1.

pour répondre au problème ainsi cerné. Elle sera également ponctuée par des catastrophes[56] qui ancreront dans l'imaginaire collectif la nécessité de changer d'approche[57]. Ces catastrophes sont autant d'événements qui incitent à la formulation d'une nouvelle théorie et qui invitent les débats onusiens dans l'espace médiatique[58].L'environnement fait ainsi son entrée dans la sphère internationale, dans les discours. Il devient un enjeu. Elargissement du champ logique, des préoccupations, médiatisation du problème, Commission ad hoc au plus haut niveau : l'étape de crise du paradigme dominant, que nous qualifions de neo-libéral est en cours. En 1987, le rapport de la Commission Bruntland définit un nouveau concept, reprenant un terme proposé en 1980 dans un rapport de l'UICN : le développement durable s'installe au cœur d'une problématique de résolution des problèmes, il a l'ambition de corriger un mode de vie. Nous considérons le rapport Bruntland comme le principal apport théorique du développement durable, à partir duquel prendront source un certain nombre de concepts puis de mise aux normes de ceux-ci.

> « L'existence du paradigme pose le problème à résoudre. La théorie-paradigme est souvent directement impliquée dans la conception de l'appareillage susceptible de résoudre le problème. »[59]

Le rapport Bruntland propose une vision sociale, économique et politique alternative. Il ne prend pas l'exact contre-pied du paradigme dominant, mais son objectif est d'en corriger les excès. Il met en œuvre un autre référentiel de valeurs.

Le développement durable a aujourd'hui à sa disposition un corpus théorique, le rapport Bruntland, et un corpus législatif, rassemblant conventions et protocoles[60]. Cette activité législative peut illustrer la période normative d'un concept, la norme étant ici envisagée comme un instrument économique et social, traduit par des textes contraignants.

D'autres faits nous permettent de placer le curseur en début de période de normalisation :

> « S'il examine les documents du passé de la recherche du point de vue de l'historiographie contemporaine, l'historien des sciences peut-être tenté de s'écrier que quand les paradigmes changent, le monde lui-même change avec eux. Guidés par un nouveau paradigme, les savants adoptent de nouveaux instruments, et leurs regards s'orientent dans une direction nouvelle. Fait encore plus important, durant les révolutions, les scientifiques aperçoivent des choses neuves et

---

[56] 1967 : catastrophe maritime du Torrey Canyon ; 1973 : premier choc pétrolier ; 1974 : catastrophe chimique de Seveso ; 1978 catastrophe maritime de l'Amoco-Cadiz ; 1979 : catastrophe nucléaire de argumentation Miles Island, deuxième choc pétrolier ; 1984 : catastrophe chimique de Bhopal ; 1986 : catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

[57] LIBAERT Thierry, *Communication de crise*, T1, FNSP, Paris, 2003

[58] cf. première partie, chapitre deux.

[59] KUHN Thomas, *op. cit.* , 1983, p 50

[60]A titre d'exemples, quelques conventions faisant partie des accords multilatéraux sur l'environnement :
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale, Ramsar, 1971
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Washington, 1973
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn, 1979
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 1982
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1987
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, Bâle, 1989 ;

différentes, alors qu'ils regardent avec des instruments pourtant familiers dans des endroits qu'ils avaient pourtant déjà examinés. » [61]

La vision développement durable change les modes de raisonnement, modifie la perception, crée un nouvel univers cognitif. La recherche d'instruments de mesure, la tentative de quantifier[62], la mise en œuvre du principe de précaution ne sont que quelques exemples du vaste mouvement de normalisation qui est en cours.

Il en est ainsi de très nombreux travaux de recherches, qui adoptant la nouvelle logique mise en place, déplacent les problématiques et trouvent de nouveaux liens entre des phénomènes jusque-là dissociés, comme c'est notamment le cas des travaux d'Amartya Sen sur la pauvreté, les famines et la démocratie. La normalisation joue son rôle de révision, la recherche donne raison au nouveau paradigme.

Il s'agit en ce sens d'une réinterprétation du perçu. Le développement durable agit comme un facteur qui transforme notre perception de la réalité. La norme législative, économique, est une illustration d'un mouvement beaucoup plus ample de normalisation sociale. La norme introduit un cadre de référence, un cadre commun auquel les individus et les groupes se réfèrent. Les normes font pression sur le corps social vers l'uniformité : les normes sociales constituent un enjeu de tout fonctionnement social qui est celui de la normalisation des comportements : la norme requiert la conformité sociale (Fischer 1997)[63].

Le développement durable s'entend donc comme une déstabilisation des croyances, du socle cognitif en place, mais également de la hiérarchie des problèmes publics. C'est une réinterprétation de l'ordre logique qui est proposé, et qui appelle à une approche du sujet par les représentations.

## 2. L'APPREHENSION PSYCHOSOCIOLOGIQUE DU PHENOMENE

L'idée de norme a été introduite en sciences sociales, et plus particulièrement en psychosociologie, pour désigner un cadre commun auquel les individus et les groupes se conforment. De manière plus large, la norme désigne un ensemble de règles implicites et explicites qui se réfèrent à un système de valeurs et qui servent de modèles de conduite.

L'aspect normatif, et au-delà, les considérations sociales et psychosociales, sont prégnants dans la réflexion sur les paradigmes. Le paradigme est pensé comme un socle cognitif et culturel. Plusieurs notions, issues de la psychosociologie interviennent alors : celle de cognition sociale, celle, centrale, de l'influence, mais aussi celle des mouvements sociaux, et

---

[61] KUHN Thomas, *op. cit.* , 1983, p 157

[62] BOULANGER P.-M., *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique*, Institut pour un développement durable, Belgique, Juillet 2004

[63] FISCHER, Gustave Nicolas, *la psychologie sociale*, Editions du Seuil, Paris, 1997.

plus particulièrement des relations intergroupes. Il est possible de rapprocher alors notre réflexion, compte tenu de la configuration minorité/majorité qui est celle de l'émergence paradigmatique, de celle engagée sur la question du changement social et de l'action collective.

### 2. 1. La création de la norme : enjeux interprétatifs, débat et circulation des idées

Au-delà de l'acte de fixer à un temps T les règles sociales sur un sujet, et de définir un cadre réflexif propre à des individus ou à des groupes, nous interprétons également la norme comme le résultat d'un temps de débat publicisé entre acteurs sociaux. Avant de considérer la dynamique sociale d'émergence et de construction de la norme, nous souhaitons nous arrêter au temps de débats qu'elle constitue. Que se passe-t-il lorsqu'une idée, qui remet en question un socle cognitif défini, émerge et bouleverse les schèmes établis ?

Thomas Kuhn parlait d'un temps de discussions techniques dans des sphères spécialisées. S'agissant du développement durable, les débats ont lieu dans l'espace public. Nous considérons à ce stade deux temps de débats publicisés, qui constituent respectivement deux temps normatifs.

Le premier naît dans un espace restreint, celui sous l'égide onusienne. Il naît de la convergence de malaises, exprimés par divers spécialistes, relayés par les élus et les diplomates. L'Assemblée générale des Nations Unies décide de la tenue d'un sommet, dont elle délègue la préparation à des instances spécialisées. Un premier temps de débat publicisé a lieu, où est fait appel à la parole de l'expert mais également aux témoignages ; un temps qui aboutit à l'élaboration, par la négociation, d'un texte d'une portée politique et universelle. Ce texte a valeur normative, mais la norme n'est pas diffusée dans l'espace public. C'est un temps d'arrêt dans la circulation de l'idée, un temps de définition, de négociation, d'expression. C'est également un premier temps d'appropriation par une sphère restreinte d'acteurs au profil particulier : diplomates, élus, experts, ayant un mandat, une mission ou porteurs d'une expertise scientifique sur le sujet.

Ces textes négociés sont par la suite présentés, approuvés et signés par l'Assemblée générale des Nations Unis, puis par les représentations nationales. C'est un temps de création institutionnelle, qui aboutit à la reconnaissance d'un texte que nous considérons comme « fondateur ». La portée politique et universelle du texte fondateur laisse l'espace à un deuxième temps de débat publicisé, dans un espace public plus large, qui correspond à une remise en circulation de l'idée. C'est un temps interprétatif, un temps de débat, un temps de citation. L'esprit de la norme a été exprimé, il reste à en définir ses principes, ses contours, à la délimiter. Les textes fondateurs sont repris par secteur d'activité humaine, la norme se construit. C'est lors de ces temps de cristallisation juridique et contraignante qu'interviennent les acteurs sociaux. L'enjeu est alors interprétatif, la dynamique discursive,

l'argument intervient au premier plan. Le travail de citation (Compagnon, 1979) et d'interprétation est alors fondamental.

> « Le lecteur est interprète de la citation […] : tiers de la relation duelle, négociateur et non pas herméneute. […] Il en va de même pour la lecture, acte d'interprétation de la citation : Une relation interdiscursive est toujours triangulaire : elle n'a de sens que pour un tiers et par ce tiers, qui s'entremet pour évaluer les parties, les forces en présence. »[64]

Il s'agit de donner du sens à une définition universelle, de traduire la portée d'une idée, de concrétiser l'esprit d'un concept sur un sujet particulier. Ce travail est double : l'interprétation est possible car la définition est universelle. Il faut alors lui donner des limites, des contours, et un sens propre au sujet traité ou au secteur d'activité concerné. Selon Bakhtine,

> « Les mots d'autrui, introduits dans notre discours, s'accompagnent immanquablement de notre attitude propre et de notre jugement de valeur, autrement dit deviennent bivocaux »[65]

D'où l'influence de la dynamique sociale, du rapport de forces qui s'instaure entre groupes sociaux quand plusieurs d'entre eux font ce travail d'interprétation et aboutissent à des conclusions opposées. Le travail d'interprétation se base sur un travail de citation, ce qu'Antoine Compagnon dénomme « *la seconde main* ». C'est surtout un travail d'appropriation d'une idée.

> « le travail de citation, l'appropriation ou la reprise, c'est-à-dire le produit de la force qui saisit la citation par le déplacement qu'elle lui fait subir »[66]

Au-delà de la simple appropriation d'un texte, ou d'un morceau de texte, ce qui est le cas pour l'extrait de définition retenu dans la définition du développement durable du rapport Bruntland, citer relève de l'accommodation. La citation est un pont jeté entre deux pensées, entre deux textes ; c'est, comme l'exprime Compagnon (1969), « *un opérateur trivial d'intertextualité*. »[67]

Le travail de citation, sur lequel s'appuie le travail interprétatif est, par cascade, celui d'une dynamique de groupes. Il établit une généalogie entre texte fondateur et commentaire. Le lien ainsi fait permet une légitimité de propos qui intervient dans les négociations. Au niveau de l'analyse discursive, la citation est un élément d'interdiscursivité.

> « Adoptant une définition simple de l'interdiscursivité – les relations d'un discours avec un ou d'autres discours- la répétition est l'une possible de ces relations : on peut concevoir diverses formes, complexes ou moins complexes : citation, proverbe, discours direct ou indirect, imitation, copie, réplique pastiche, source, influence, commentaire […] Mis à part le refrain, la citation est de toutes ces formes la plus simple : la répétition d'une unité de discours dans un autre discours, elle apparaît comme la relation interdiscursive primitive. »[68]

---

[64] COMPAGNON, Antoine*, La seconde main ou le travail de citation*, édition du Seuil, 1979, p. 73

[65] BAKHTINE M, *La poétique de Dostoïevski*, trad. franç. Ed du Seuil, Paris, 1970, P. 254

[66] COMPAGNON, Antoine*, op. cité*, p. 9

[67] COMPAGNON, Antoine*, op. cit.* , p. 44

[68] COMPAGNON, Antoine*, op. cit.* , p. 54

La norme se construit en référence à un texte initial, lui-même objet de négociation. L'idée suit son chemin, passe de main en main. Au passage elle évolue, et les sens qui lui sont affectés peuvent différer de celui initialement donné.

> « L' « idée » qu'énonçait l'expression en premier lieu, le ground du signe, lance la série des valeurs qu'elle prendra en répétition […]. La citation est un énoncé répété et une énonciation répétante : en tant qu'énoncé, elle a un sens, « l'idée » qu'elle exprime dans son occurrence première ; en tant qu'énoncé répété, elle a également un sens, l'idée qu'elle exprime dans son occurrence seconde. »[69]

C'est le deuxième temps de débat publicisé. Or nous considérons que c'est cette occurrence seconde qui fait l'objet de la norme en tant que cadre d'action. C'est pourquoi il nous faut nous pencher sur la dynamique psychosociale autour de l'enjeu d'interprétation du texte. Celle-ci, qui se met en place dans ce temps de débat, est fondamentale dans notre conception de la norme : nous considérons les interactions entre acteurs sociaux et les débats qui s'ensuivent comme constitutifs de cette émergence paradigmatique.

### 2. 2. Représentations et cognitions mobilisées

Ce sont des changements perceptifs qui interviennent lors d'un changement de paradigme et qui se diffusent petit à petit de communauté en communauté, de groupes en personnes. C'est en ce sens qu'il nous faut recourir aux recherches portant sur l'influence et la diffusion des idées, dont le chef de file est Gabriel Tarde (1901)[70], pour tenter d'appréhender l'émergence et l'institutionnalisation du phénomène.

Pour Tarde, la société fonctionne par imitation. L'homme social est un être sous influence, il définit la société comme une « *collection d'êtres en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux* ».[71] La suggestion est devenue mutuelle. Nous agissons chacun sur tous ; chaque individu suggéré suggère à son tour. Le caractère somnambulique (une forme de rêve ou l'homme social n'est plus vraiment maître de ce qu'il fait) se transforme chez Gustave Le Bon (1895)[72] en caractère hypnotique : l'auteur s'interroge sur le caractère irrationnel des comportements engendrés par l'influence de masse.

Etymologiquement, le terme d'influence désigne « *un fluide provenant des astres et agissant sur la destinée humaine*»[73]. Au sens large et commun, l'influence recouvre l'idée d'une action, d'une énergie, d'une pression exercée sur quelqu'un qui modifiera son comportement. L'acceptation courante en psychosociologie est de présenter l'influence comme un ensemble de pressions plus ou moins contraignantes.

---

[69] COMPAGNON, Antoine*, op. cit.* , p. 68

[70] TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, PUF, Paris, nouv. éd. 1989 ;
- *Ecrits de psychologie sociale*, Toulouse, Privat nouv. éd 1973

[71] REYNIE Dominique, in TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, PUF, Paris, 1989

[72] LE BON, G. (1895), *Psychologie des foules*, PUF, Paris, nouv. Ed. 1963

[73] définition donnée par le Petit Robert, ed 1998

C'est S. Moscovici (1981)[74] qui a considéré l'influence non plus comme un phénomène produit par une majorité, mais comme l'action d'une minorité. L'influence est alors présentée comme un phénomène omniprésent dans les interactions sociales. Ainsi résumé par G.N. Fischer :

> « Nous sommes sous influence du fait que nous faisons nôtres les normes qui s'exercent sur nous »[75]

La théorie de l'émergence des normes (« *norm emergent* ») avancée par R. Turner et L. Killian (1957) jette un nouvel éclairage sur le phénomène d'influence. S'inspirant de l'interactionnisme symbolique dans la tradition de G. Mead et de H. Blumer, d'une part, et des travaux de Shérif et de Asch[76], d'autre part, Turner et Killian affirment que certains mouvements peuvent naître à partir d'initiatives isolées, faiblement coordonnées puis, progressivement, être guidés par des normes qui se figent au fur et à mesure que se déroule l'action collective. De Mead et de Blumer, ils retiennent l'idée que la signification est extrinsèque et qu'elle émerge de la communication et de l'interaction sociales. De M. Shérif[77] et de S.E. Asch, Turner et Killian retiennent les acquis des travaux relatifs aux processus de conformité de groupes et à la dynamique de la normalisation.

Les normes sont l'expression la plus visible de l'influence sociale. La question des normes mobilise également celle de la cognition sociale.

La notion de cognition sociale, longtemps définie par le terme de perception sociale est une idée ancienne en psychosociologie. Kurt Lewin, dans les années 30, a été l'un des premiers à s'interroger sur le sujet, et à affirmer que les conduites individuelles et sociales pouvaient dépendre de la façon dont était appréhendée la réalité. Selon sa théorie du champ topologique, le comportement d'un individu dépend foncièrement de la façon dont il se représente le monde sur le plan psychologique.

Ce processus de construction mentale dépend, selon Heider (1958), de la façon d'organiser l'information afin d'établir et de maintenir une certaine cohérence et un équilibre cognitif (consistance cognitive) et de réduire les incohérences et les ambiguïtés d'information.

Cette question est centrale lors de l'émergence d'un nouveau paradigme, c'est-à-dire d'une nouvelle perception et de la construction d'un nouveau socle cognitif. Lorsqu'il y a rupture de l'harmonie entre notre cognition et un aspect du milieu externe, il est alors question de dissonance cognitive (Festinger, 1957). Selon cette théorie, il y a dissonance cognitive lorsqu'un individu se trouve en présence de deux cognitions qui s'opposent. C'est une source de tension psychique, résolue par la modification de l'une d'entre elles. Les

---

[74] MOSCOVICI, Serge, *l'age des foules*, Fayard, Paris, 1981

[75] FISCHER, Gustave Nicolas, *la psychologie sociale*, Editions du Seuil, Paris, 1997

[76] ASCH, S.E*, Effects groups pressure on the modification and distorsion of judgements*, in GUETZKOW, Groups, leadership and Men, Pittsburg, Carneggie, 1951

[77] SHERIF, M.*The psychlogy of social norms*, Harper Row, New York, 1936

expériences de Festinger et de Carlsmith (1959) ont montré que plus la dissonance est élevée, et plus l'individu cherchera à la réduire. L'expérience a également mis en évidence que les individus ont d'autant plus tendance à accorder leurs attitudes à leur comportement que la dissonance entre eux est grande. Enfin, la réduction de la dissonance révèle une sorte de capacité de l'individu à rationaliser ses choix pour les rendre conformes à son comportement.

Cette théorie a donné lieu à un grand nombre de recherches, fortement influencées par l'apport conceptuel fourni par les théories de l'information. L'activité cognitive est alors envisagée comme un processus de traitement de l'information. Cet apport théorique ouvre la voie à une nouvelle conception du fonctionnement cognitif :

> « L'approche par la représentation des connaissances désigne le fait que nos savoirs résultent de nos activités de construction de sens et d'interprétation des situations ».[78]

La perception du monde social, la façon de traiter les informations relatives à cette réalité sociale, la construction d'intelligibilité qui en résulte, s'opèrent à partir de différents éléments de l'univers cognitif : les concepts, la catégorie, les schémas, et bien entendu, les paradigmes. Changer de paradigme est donc particulièrement douloureux et lent.

Moscovici (1986) a porté un regard critique sur le concept de cognition appliqué aux phénomènes sociaux, la plupart des études ayant selon lui négligé le caractère social des processus cognitifs. Ce sont également ces travaux qui ont jeté les bases théoriques des études sur les représentations sociales, considérées comme des formes de connaissances appréhendées dans le contenu social car elles s'expriment à l'intérieur du cadre culturel et à travers des interactions sociales. La représentation sociale désigne une forme de connaissance socialement partagée.

Sur ces bases, on peut définir les représentations sociales comme des constructions sociales de savoirs ordinaires élaborés à partir des valeurs et des croyances partagées par un groupe social sur la réalité, et donnant lieu à une vision des choses qui se manifeste au cours des interactions sociales.

La théorie des représentations sociales part de l'hypothèse que la société est faite de culture, d'institutions dans lesquelles les gens puisent leur compréhension de la réalité. Moscovici établira un modèle d'étude basé sur la presse pour comprendre le discours social rattaché à la psychanalyse : la communication sociale, en l'occurrence médiatique, joue un rôle essentiel dans les processus d'élaboration des représentations. Pour notre part, c'est dans les productions discursives publiques et médiatiques que nous chercherons les représentations sociales rattachées au règlement européen Reach.

---

[78] FISCHER, Gustave Nicolas, *la psychologie sociale*, Editions du Seuil, Paris, 1997

Nous avons défini le paradigme comme un socle cognitif cohérent, un ensemble de croyances, de valeurs reconnues mais également de techniques communes à un groupe donné, dans un premier temps minoritaire.

L'histoire des paradigmes, des grandes révolutions scientifiques, nous apprend qu'il n'y a pas de linéarité dans l'avancée d'un paradigme. Celui-ci se diffuse par à-coups, les preuves ou les contestations venant consolider ou infirmer les avancées précédentes. Notons ici que les principaux arguments en faveur du développement durable nous sont donnés par les événements climatiques et biologiques majeurs, qui confirment les prédictions scientifiques.

Un paradigme est en lutte avec d'autres. Régulièrement sapées par les croyances antérieures, les avancées proposées par un paradigme peuvent provoquer une vive réaction d'opposition et un recul. Nous retrouvons donc régulièrement dans l'histoire des idées des précurseurs dont les théories sont reconnues post-mortem. La consonance cognitive veut que nous rattachions tout nouvel élément à notre grille de lecture personnelle, marqué par notre milieu ambiant (par le paradigme dominant), ce qui ralentit toute propagation de nouveauté.

> « Un paradigme n'est pas seulement un instrument dans les mains de l'ordre dominant, mais tout autant la construction de défenses, de critiques et de mouvements de libération. »[79]

Portée par une minorité, l'analyse de l'émergence d'un paradigme peut donc être rapprochée des théories du changement social, et en particulier de celle des mouvements sociaux et de l'action collective.

La création de nouvelles idées, de nouvelles normes ou la modification de normes anciennes, en d'autres termes l'innovation, se produit traditionnellement au sein d'une minorité, soit une petite fraction ou un petit nombre d'individus qui partagent certains jugements, certaines valeurs ou certains comportements, lesquels diffèrent toujours de ceux que partage la fraction la plus nombreuse (majorité) de quelque groupe important de référence (Doms et Moscovici, 1984).

Lorsqu'une minorité propose une vision alternative, contraire à la norme, elle peut se constituer comme groupe dissident et chercher à rompre le consensus en cours afin d'en établir un nouveau. L'influence peut aussi servir à résoudre le conflit, comme dans le cas d'une influence majoritaire. Chacun, minorité comme majorité, est simultanément source et cible d'influence. L'influence apparaît alors comme un processus de négociation à travers lequel chacun essaye de résoudre le conflit pour aboutir à un consensus. Selon Moscovici, l'influence des majorités et l'influence des minorités fonctionnent selon deux processus différents. La majorité produirait une influence normative sur la « *cible d'influence* », la

[79] TOURAINE Alain Un nouveau paradigme, pour comprendre le monde aujourd'hui, Fayard, 2005, Paris, p 15

position de la majorité apparaissant comme socialement vraie. Par conséquent l'individu adopterait publiquement la réponse de la majorité sans s'interroger sur la validité de celle-ci.

Cependant, et en dépit de son accord, au fond de lui-même, sa vision de la réalité resterait inchangée. Il s'agit du phénomène de « *compliance* ». La minorité, elle, exercerait un autre type d'influence, l'innovation. En créant une alternative à la norme existante, la minorité produirait un conflit. L'introduction du point de vue alternatif de la minorité aurait pour conséquence d'inciter l'individu à examiner scrupuleusement son point de vue afin de déterminer ce qui a pu amener la minorité à émettre une nouvelle norme. Cet examen de la position de la minorité est qualifié de processus de validation. Il se centre avant tout sur l'objet du message. Si la « cible » parvient effectivement à la conclusion que la position de la minorité est cohérente avec la réalité extérieure, elle adoptera son point de vue. On appelle « conversion » une telle adhésion, fondée sur l'examen de la position de la minorité. Ce type d'influence s'exercera plus facilement sur les réponses privées.

L'émergence d'un paradigme est une question d'influence, mais aussi d'activité des « porteurs de paradigmes » minoritaires. C'est en ce sens que l'on peut rapprocher la réflexion sur l'émergence d'un paradigme à la question de l'action des minorités actives. Dans notre étude des textes, nous portons par conséquent une attention particulière à ces minorités actives qui portent le développement durable. Selon Patrice Mann l'action collective peut se définir comme :

> « Une action commune ayant pour but d'atteindre des fins partagées. […] Ce qui nous intéresse ici, […] c'est la logique qui conduit des individus à s'unir en vue de promouvoir ou de défendre un nouvel ordre de vie. »[80]

Comment et à quelles conditions des individus en viennent-ils à agir collectivement pour défendre ou promouvoir des fins collectives ? En psychologie sociale, deux types de réponses ont été avancés, qui posent généralement l'alternative entre une interprétation psychosociale des mouvements collectifs et une approche rationnelle des mécanismes de décisions collectives. L'interprétation psychosociale prend en compte le jeu de l'influence, le rôle des croyances, des attentes, des frustrations et des espérances des individus qui s'engagent dans des mouvements collectifs, alors que le second met l'accent sur la rationalité d'individus qui, lorsqu'ils sont confrontés à une situation de choix, essaient d'atteindre leur but de la façon la plus efficace ou la moins coûteuse. L'interprétation psychosociale correspond au cadre théorique que nous nous sommes fixée. Les motifs d'interrogation ou d'acceptation du changement peuvent pour partie venir du sentiment d'anomalie suggéré par Thomas Kuhn, concernant dans un premier temps une minorité de personnes. S'agissant du développement durable, il est indéniable que certains événements dramatiques ont réduit l'incohérence entre deux paradigmes en place, et précipité la bascule.

---

[80] MANN Patrice, *L'action collective : Mobilisation et organisation des minorités actives*, Armand Colin, 1991, p8

Nous pouvons rapprocher ce phénomène de celui de « *masse critique* », un concept également développé en psychologie sociale, qui prend sa source dans un parallélisme épidémiologique entre phénomène médical, sciences physiques et sciences sociales[81].

Appliquée à l'étude de l'action collective, la théorie de la masse critique propose une vision dynamique de l'engagement des individus. A partir d'un certain seuil, l'action d'une minorité active se propage et devient le fait d'une majorité d'individus. Des courbes existent, illustrant l'entrée en conflit de populations entières. Cette théorie, développée par P. Olivier, G. Marwell et R. Teixera, en 1985[82], nous intéresse en termes de communication et d'influence. Nous pouvons considérer qu'à partir d'un certain seuil, un concept, minoritaire, devient la norme. Il s'agit d'un changement de discours, mais aussi d'un changement de comportement, qui marque le passage à un nouveau paradigme.

Un paradigme, pour s'imposer, suit donc les voies de la communication, conventionnelle ou non. Nous pouvons mener, comme n'importe quel objet d'étude de sciences sociales, un audit concernant la communication des tenants du développement durable, voire par le paradigme lui-même, ainsi que la communication menée par les paradigmes dominants. En l'occurrence, le pluriel est excessif : le monde est pour l'instant dominé par un seul et unique paradigme: que nous nommons néo-libéralisme.

### 2. 3. Le développement durable, un paradigme alternatif ?

A l'aune de ce cadre théorique issu de la psychosociologie, le développement durable propose-t-il le renouvellement cognitif attendu ? Contient-il les promesses d'un paradigme alternatif ? Un paradigme, considéré selon la définition de socle cognitif, culturel, que nous avons proposé, peut fonctionner en système homéostatique : le paradigme peut être perçu comme un système de croyances partagées, il peut donc également être analysé comme un système de communications. En tant que système, son fonctionnement se régularise. Selon Alex Mucchielli :

> « Un système de communications est un enchâssement de boucles de causalité circulaire. Chaque boucle induit les autres et tient aux autres. La totalité structurée du système trouve, par une succession d'ajustements, une forme ad hoc du système. Cette forme de fonctionnement est appelée logique du système ».

La logique du système s'appuie sur un socle de cognitions et un socle de croyances, portée par les discours. Nous les nommerons valeurs. Ces valeurs tiennent lieu de symboles, elles constituent une référence implicite, elles définissent le cadre communément accepté. Un paradigme est en concurrence avec d'autres, ses valeurs le sont également. Notre première

---

[81] PASCUAL ESPUNY Céline, *Le développement durable. Nouveaux publics, nouvelle audience… a-t-on franchi un seuil ?* , Journée du développement durable, juin 2005, Cahiers du CELSA.

[82] OLIVER P. et Al., « *A theory of the critical mass I* », American Journal of Sociology, 1985

hypothèse, qui envisage le développement durable comme une promesse paradigmatique , nous conduit par conséquent à analyser son contexte d'émergence et ses particularités. Ce contexte est marqué par la domination d'un paradigme social (par opposition à scientifique) unique, le néo-libéralisme.

Jean-Léon Beauvois (2005)[83] s'est penché sur l'analyse de la lutte entre deux paradigmes, concluant à la « *victoire par chaos* » du libéralisme sur le communisme. Nous nous attacherons donc à comprendre sa démarche, à nous en démarquer ou à l'adopter, pour analyser notre objet d'étude, le développement durable.

L'auteur postule que les Etats-Unis ont mené contre le paradigme adverse une véritable entreprise de propagande de long terme, qui a porté ses fruits. Cette bataille s'est gagnée sur deux champs : celui des valeurs et celui des moyens de communication utilisés.

Pour l'auteur, la bataille s'est portée sur les valeurs des paradigmes concurrents. Le libéralisme, comme son nom l'indique, s'appuie sur la valeur de liberté. Le communisme s'appuie sur celle de la paix, portée par l'Internationale socialiste. Le pacifisme, selon l'auteur, est désormais discrédité. Les valeurs portées par le libéralisme ont donc gagné sur celles portées par le paradigme concurrent. Cette victoire a été portée par un dispositif de communication large et complet.

> « La propagande relève de l'idée plus générale d'action sur les processus d'influence, et notamment d'influence inconsciente, tels qu'ils opèrent dans les communications sociales (média, cinéma, variétés, débat public…). »

Selon l'auteur, la propagande américaine était surtout axée sur les effets à long terme et inconscients des modelages d'opinion et des conditionnements évaluatifs facilités par les personnages de série ou de publicité. Portée par la communication sociale, elle « *s'est insinuée dans les esprits* » : cette influence implicite est nommée par l'auteur « *propagande glauque*. ». L'auteur postule que se sont finalement les moyens de communication mis en œuvre qui ont gagné la partie.

Dans un contexte libéral, quel socle culturel propose le développement durable ? Quelles valeurs ? Quels héros ? Quelles voies de communication ?

Nous partageons l'analyse de Jean-Léon Beauvois concernant le libéralisme : droits de l'homme, libertés en sont les flambeaux. Liberté de mouvement, mais aussi libre circulation des marchandises, libre capacité d'investir. La Constitution américaine est l'un des textes fondateurs de ce libéralisme. La réécriture hollywoodienne de l'histoire de l'appropriation du territoire américain, de ses mythes fondateurs l'est tout autant. Face à quoi le développement durable oppose avant tout une solidarité inter peuples et inter cultures, intergénérationnelle. Les textes fondateurs ne sont pas connus du grand public. Le

[83] BEAUVOIS Jean-Léon *Les illusions libérales, individualisme et pouvoir social*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble 2005

paradigme pour le moment n'a pas d'étendard, si ce n'est son nom, « sustainable development»[84] traduit différemment en français par « développement durable »

Selon le rapport de recherche du RNCREQ[85] sur l'évolution conceptuelle et historique du développement durable, bien que l'ensemble de la documentation se réfère sans distinction aux termes « *développement viable* », « *développement soutenable* » et « *développement durable* », c'est le qualificatif « *durable* » qui a été retenu par les membres francophones des Nations Unies après que l'a adopté le Canada, considéré comme le pays de la francophonie le plus actif dans la promotion du concept lors du Sommet de Rio. Certains lui préfèrent le qualificatif «*viable* » qui véhicule davantage une idée de qualité et de développement qualitatif que l'on ne retrouve pas dans le terme « *durable* » ou « *durabilité* » où il est plus question de vaincre le temps. D'autres s'en remettent au néologisme français de l'«*écodéveloppement* », considéré comme l'ancêtre du développement durable, qui présenté dans le cadre de la conférence de Stockholm en 1972, est issu de la pensée française. Selon Sachs, c'est ce terme qui était traduit dans la périphrase *« environmentally sound development* » du langage des Nations Unies et plus tard « *sustainable development*». Pour Vaillancourt (1991), le terme n'a pas été retenu en français en raison de sa connotation trop évidente au mot «*écologie*» que les défenseurs traditionnels du développement avaient en horreur tout autant que le mot « *environnement* ». Ce dernier, dans son sens écologique, n'est apparu pour la première fois dans une encyclopédie que dans l'édition de 1973 d'*Universalis*. Selon Villeneuve (1998), le terme était essentiellement réservé au monde de l'architecture.

Considérons par conséquent à la fois l'expression originale anglaise et son pendant français. « *Développement* » est ainsi définit, littéralement : « *Amélioration qualitative et durable d'une économie et de son fonctionnement.* »[86] Quant à l'adjectif « *soutenable* », il signifie pouvant être soutenu, soit : « *Qui peut être supporté, enduré* ». Nous avons déjà la notion d'effort demandé, voire de souffrance vécue et dépassée. Que dire par conséquent de la traduction française par l'adjectif durable : « *qui dure longtemps, stable* ». Cette traduction, qui a pu faire l'objet de critiques, a pourtant été mûrement réfléchie en son temps.

> « Cette expression a été critiquée comme se prêtant à des interprétations parfois antinomiques. La confusion a été favorisée par le fait qu'on employait indifféremment « développement durable », « croissance durable » et « utilisation durable », comme si ces expressions revêtaient une signification identique. Tel n'est pas le cas. La notion de « croissance durable » comporte en effet une contradiction dans les termes, puisque rien de physique n'est susceptible de croître indéfiniment. Quant à la formule « utilisation durable », elle s'applique par définition exclusivement aux ressources renouvelables: elle implique une utilisation respectant la capacité de renouvellement. » UICN, 1991

---

[84] nous renvoyons sur ce point aux travaux de Fabienne Pierre, notamment sa thèse, sous la direction de Simone Bonnafous.

[85] REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS REGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC Rapport de recherche, *Évolution conceptuelle et historique du développement durable*, mai 1998

[86] Petit Larousse illustré, 1998

L'adjectif « *durable* » octroie à l'expression une perspective de long terme. Moins âpre dans son acceptation, l'adjectif a fait florès dans la littérature économique : « *Consommation durable », « économie durable », « politique durable », la « durabilité »*.

Si l'on compare « *développement durable* » à « *libéralisme* », l'exercice permet de mettre en relief un certain nombre de points sur lesquels nous nous pencherons immédiatement. Notre comparaison porte sur :

- les valeurs du paradigme, qui induisent le projet de société et la posture scientifique de regard sur le monde ;

- les « hérauts », « porte-drapeaux », ou « porte-parole » du paradigme, qui sont de très près associés aux qualités ou défauts que l'on prêtera au paradigme (perçu d'emblée avec des a priori positifs ou négatifs)

- les voies de communication choisies, sachant que les canaux sont déjà discriminés et connotés par le paradigme dominant.

Tout nouveau paradigme part avec un triple handicap par rapport au paradigme dominant : les valeurs qu'il porte vont à l'encontre de celles communément admises et reconnues comme cadre de référence ; ses porte-parole s'opposent aux locuteurs reconnus, légitimes et habilités, enfin, les médias connotent pour partie les messages. Tout système a sa propre homéostasie, et c'est toute la difficulté pour un nouveau paradigme de percer.

Ainsi, concernant les valeurs :

- Le *libéralisme* est connoté historiquement, culturellement. Il est porté par les Etats-Unis (porte-drapeau identifiable, visible, légitime), qui ont « libéré » par deux fois le Vieux Continent d'un joug dictatorial. Terre de Liberté, dont l'emblème est la Statue de la Liberté, le mythe est fondateur du pays. C'est au nom des libertés que les décisions interventionnistes américaines sont prises et légitimées. Le peuple américain s'assimile à cette valeur, et a construit son projet de société autour de celle-ci. Le libéralisme s'entend comme « *l'acte de pratiquer la liberté* », quel que soit le champ considéré. Etre libéral, c'est non pas être libre, mais faire en sorte que cette liberté soit pratiquée sans entraves (Manent, 2001[87]). Le paradigme s'appuie sur une posture philosophique et éthique, mais se traduit avant tout par une suprématie du champ économique sur tous les autres. Enfin, le libéralisme s'applique à tous les champs sociaux, la liberté d'entreprendre, la liberté d'expression, la « liberté de… » peut ainsi exprimer des pratiques et surtout des droits inaliénables sur toutes les actions.

- *Le développement durable* : Si le terme est apparu comme nous l'avons vu dès 1980 dans le rapport de l'UICN, et a pris toute sa signification en 1987 dans le rapport Bruntland, nous pouvons considérer que c'est véritablement en 1992 et surtout en 2002 avec l'officialisation

[87] MANENT Pierre, *Les Libéraux*, Gallimard, Paris, rééd. 2001 ;
- *L'histoire intellectuelle du libéralisme*, Hachette Littérature, Paris, 1997

du Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg qu'il acquiert sa véritable stature, sa reconnaissance internationale. Des discours de référence sont lus à cette occasion. Nous retiendrons donc la solidarité, la responsabilité et l'éthique, comme les trois grandes valeurs portées par le paradigme. Deux de ces valeurs prennent le contre-pied de ce qui est reproché au libéralisme, à savoir son individualisme (en contre : la solidarité), la responsabilité s'opposant directement au concept de liberté.

Concernant les porte-drapeaux : nous avons vu que si celui du libéralisme, paradigme dominant actuel est facilement identifiable, celui du développement durable manque de clarté. Nous attribuons communément au peuple américain les racines du libéralisme. Le développement durable remet en cause certains symboles de celui-ci, au nombre desquelles, les institutions financières internationales. En contrepartie, que propose le développement durable ? Celui-ci a de très nombreux porte-drapeaux, le premier étant sans doute Gro Harlem Bruntland, actuellement présidente de l'OMS, initiatrice du rapport qui porte son nom, en 1987, et qui définit le concept devenu aujourd'hui paradigme. Cette personnalité, reconnue dans les instances mondiales et bien connue dans l'Europe du Nord (elle a été premier ministre norvégien pendant dix ans) est cependant peu connue en France. Les locuteurs identifiés « *développement durable* » en France sont pour la plupart peu connus, mis à part Nicolas Hulot ou Yann Arthus Bertrand. Cependant, certains leaders politiques, Lula da Silva, Al Gore précédemment cité, certains prix Nobel sont aussi reconnus pour leur œuvre en faveur de la nouvelle pensée. Ainsi en est-il de Wangari Maathai, en 2004, qui devient la première femme à recevoir le prix Nobel de la paix pour « *sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix* » ou de Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. Ainsi ces personnalités donnent un certain écho aux thèses défendues par le développement durable. C'est surtout la reconnaissance de certaines associations ONG qui porte la notoriété du développement durable. Ainsi en est-il du WWF, qui a en fait un de ses chevaux de bataille, mais aussi Oxfam International, les Amis de la Terre, Greenpeace, Amnesty International, Human Right Watch, etc. Autant d'associations dont le travail a été reconnu parallèlement à la montée en puissance du développement durable, et qui font figure aujourd'hui de référence.

Qu'en est-il enfin des différentes voies de propagation qui sont sollicitées pour diffuser les schèmes cognitifs des deux systèmes en présence ? A ce stade de notre analyse, il nous faut considérer le développement durable selon ses voies de propagation, de circulation. Nous interrogeons la problématique de l'émergence des problèmes dans l'espace public issue des sciences de l'information et de la communication, pour l'ancrage théorique de notre réflexion.

## 3. L' APPROCHE PAR LES PROCESSUS DE COMMUNICATION

Selon Eric Neveu, la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou intervention étatique définit la notion de problème public.

> « Parce qu'il insiste à la fois sur la liste potentiellement illimitée des faits éligibles au statut de problème et sur la nécessité d'un travail symbolique de construction « du problème » et des griefs, le cadre théorique ainsi esquissé révèle immédiatement son ancrage dans les approches interactionnistes et constructivistes »[88]

Le développement durable peut-il être assimilé à un problème public ? Est-il une liste de problèmes ? De fait, le développement durable s'appuie sur la prise de conscience d'anomalies du système. La conscience d'un changement climatique, d'une pollution d'origine humaine, les discours dramatiques sur la disparition des espèces constituent un pan entier de la rhétorique sur le sujet. En ce sens, la publicisation des problèmes attribués au paradigme dominant précède la publicisation des solutions et de l'appareil théorique proposé par le développement durable. Pris dans ses parties comme dans son ensemble, le développement durable se présente donc comme une publicisation de nouvelles idées et perceptions dans l'espace public, qui peuvent être rapprochées des réflexions sur les problèmes publics en sciences de l'information et de la communication.

### 3. 1. La notion d'espace public appliquée au développement durable

Le développement durable peut-il être considéré comme un problème public ? Ceci pose la question de la définition du caractère « public ». Delforce et Noyer (1999) distinguent deux axes de prise :

> « - celui qui consiste à articuler la notion à celle d'un Etat, en termes de pouvoir, de prérogatives, de champs d'attribution (est public ce qui est du ressort de l'Etat, de l'organisation de celui-ci et de sa constitution)
>
> - celui qui définit le caractère public sur le mode de l'ouverture, de l'accès à et, par extension, de la relation à un/des publics (est public ce qui est soumis à une forme de diffusion dans l'espace public ) »[89]

Le développement durable a émergé dans l'enceinte des Nations Unies. La conscience des problèmes de pollution, de dégradation des ressources, de non-partage des richesses était de niveau mondial, la réflexion autour de la convergence de l'économie, du social et de l'environnemental, qui a donné lieu à l'apparition du terme développement durable s'est fait lors de conférences sous l'égide des Nations Unies. D'emblée, le concept a donc émergé dans « l'espace public international ».

---

[88] NEVEU Eric, *l'approche constructiviste des problèmes publics*, Etudes de communication, Lille, 1999

[89] DELFORCE Bernard, NOYER Jacques*, constructivisme et discursivité sociale*, Etudes de communication n°22, Lille, 1999

De nombreux auteurs se sont penchés sur la notion d'espace public (Arendt, 1961[90], Senett, 1974[91],…). C'est la conception de l'espace public développée par Habermas qui répond le mieux à notre problématique. L'espace public, tel que théorisé par Habermas[92] s'intercale entre la société et l'Etat comme une instance de légitimation centrée sur la logique individuelle. C'est en cherchant un fondement philosophique de la démocratie, et en puisant dans le projet des Lumières et en particulier dans celui de Kant qu'Habermas décrit un espace public où la démocratie bourgeoise fait de l'usage public de la raison la condition d'expression de l'opinion, elle-même condition de l'avènement de la démocratie et de sa réalisation. Dans l'arène publique, les discussions engagent une dynamique fructueuse, dégageant l'individu de ses particularismes. La mise en public, la « publicité » assure la circulation des points de vue et l'émergence d'une connaissance généralisée. Habermas construit son analyse théorique autour des organes et des lieux susceptibles de devenir espace public. Il mentionne notamment les journaux, les salons mondains, les cafés, les clubs…La position d'Habermas, et notamment sa critique de la subjectivité des médias ont été critiquées par de nombreux auteurs (Eley, 1992, Fraser, 1992, Dahlen 1991). Nous retiendrons cependant cette notion d'espace public, cette idée d' « *impact massif d'une dynamique de mise en relation généralisée* »[93]

Dans ce sens, l'espace public théorisé par Habermas contient toutes les thématiques, toutes les opinions émises dans la sphère privée et qui s'expriment publiquement.

En 1992, Habermas précise cette idée d'espace public, qui est désormais ouvert à la société civile et aux médias de masse[94]. Les associations et les mouvements sociaux y ont toute leur place, ils y sont même considérés comme les principales sources de communication d'une arène en perpétuel renouvellement.

De nombreux auteurs se sont penchés sur cette conception, notamment face à l'émergence de programmes télévisuels tels que les reality shows et talk shows. Observant les thèmes traités lors de ceux-ci, Livingstone et Lunt (1994) remarquent un espace public reformulé, conflictuel, fondé sur la négociation, ouvert à des publics très variés et visant au compromis.

> « L'espace public conflictuel ne cherche explicitement qu'à équilibrer les différences, à faciliter la représentation des moins puissants et à réguler les discours des plus puissants en vue de parvenir à un compromis honnête et applicable. »[95]

Deux débats s'ouvrent donc concernant la notion d'espace public : est-il le lieu d'expressions logiques, rationnelles au sens habermassien, ou héberge-t-il des tensions, intérêts et

---

[90] ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne* (1961), Calmann-Lévy, 1993

[91] SENETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité* (1974), Seuil 1979

[92] HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, (1962 puis 1990)1993

[93] MAIGRET Eric, *Sociologie de la communication et des médias*, Armand Colin, Paris, 2004

[94] HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie* (1992), Gallimard, Paris, 1997

[95] LIVINGSTONE Sonia, LUNT Peter, S*e faire entendre dans l'espace public. Les femmes, la télévision et le citoyen téléspectateur,* Réseaux, 63, 1994

passions, objets de stratégies diverses ? Le deuxième débat concerne plus précisément le terme de public, dans les définitions que nous avons données précédemment. L'espace public se réduit-il au seul espace institutionnel politique ou est-il le lieu d'expression de groupes sociaux ?

Dans les deux cas, l'analyse du développement durable indique une première phase suivant la définition habermasienne, qui s'élargit ensuite à la deuxième conception. Nous retrouvons dans la première partie de notre étude, qui concerne l'analyse des textes dits « fondamentaux »[96], c'est-à-dire les textes onusiens qui définissent la portée du développement durable, une conception de l'espace public au sens habermassien. Cet espace public se dessine dans l'enceinte des Nations Unies ou des organes qui lui sont périphériques. Nous nous situons au niveau diplomatique international, les acteurs sont politiques. La parole est donnée aux experts, elle est ouverte lors des auditions publiques et travaux préparatoires des Sommets mondiaux. Cet espace public est caractéristique et caractérisé. Il s'agit bien d'un lieu de débat, engagé entre élus et représentants. La presse et les associations sont invitées, ces dernières pouvant, à partir de 2002 prendre la parole à la tribune. Dans un deuxième temps, et lors de la démultiplication normative du développement durable (négociation de conventions, de protocoles, règlement), tel que nous l'envisageons dans notre dernière partie de thèse, l'espace public est foncièrement différent. Les débats sortent du cadre législatif, envahissent les rédactions par communiqués interposés provenant des parties prenantes. Le débat surtout débouche sur Internet, sur des blogs ou des sites de discussion ou d'action ad hoc[97]. Nous sommes, à cet instant, sur une conception élargie de l'espace public, pris comme lieu de lutte, de définition du contexte, un lieu d'expressions empathiques ou sympathiques, un lieu de stratégies de communication.

Nous nous retrouvons alors face à un objet langagier proche de celui proposé par Louis Quéré[98] à deux faces indissociables : une sphère de discussion (délibérative) et une sphère d'apparition (dramaturgique). L'événement se dédouble, et il existe des ponts entre les deux. Concernant notre étude de cas, Reach, les liens entre les « doubles » sont par exemple illustrés par l'intervention des institutions européennes saisies par le projet et hébergeant les discussions (espace délibératif) dans les médias de masse (communiqués de presse, mais aussi intervention dans les spots militants , comme ce spot du WWF mettant notamment en scène le rapporteur du Parlement européen).

Selon Quéré, l'apparition d'un problème naît d'un conflit de points de vue autour duquel s'organisent et se rassemblent des groupes en compétition pour imposer leur contexte de

[96] cf. Partie Deux, chapitre 1.

[97] Concernant Reach, des sites Internet ont été crée : www.chemicalreaction.org, www.vigitox.org, www.detox.campaign.fr, etc…

[98] QUERE Louis, *L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique*, Quaderni 18, 1992

référence, groupes qui se mettent en scène devant des publics. Cette proposition est également développée par Cefaï[99].

Cette perspective résume assez bien la seconde phase d'expression du développement durable dans l'espace public, la conception habermassienne étant plus proche de l'émergence en soi du développement durable. Les deux propositions ont en commun une perspective constructiviste, qui sera cependant infléchie dans des directions différentes. De nombreuses dimensions sont mobilisées pour comprendre l'émergence du développement durable dans l'arène publique, dans sa conception restreinte ou élargie. L'introduction de schèmes discursifs nouveaux est le résultat d'un processus constituant, aux multiples entrées, politiques, sociales, psychosociales, économiques, scientifiques.

Concernant le développement durable, nous constatons que c'est sa nature « publique » qui peut être analysée comme un effet de construction, d'agrégation de nouveaux publics autour d'une question d'essence paradigmatique dans un premier temps, qui se précise par la suite de manière concrète lors des débats engagés à chaque mise en œuvre, protocole, conventions, règlements. En ce sens, l'espace public héberge la naissance d'une construction discursive, le processus de publicisation des problèmes est inséparable de leur mise en écriture, en discours. Cette lutte est à considérer comme une forme socialement construite des différents acteurs : il s'agit d'imposer un problème par rapport à d'autres, il s'agit également d'imposer sa vision des choses aux yeux des décideurs et de l'opinion.

La publicisation est au cœur de notre problématique. Ce chantier ouvre des perspectives d'analyse très larges, concernant les logiques de traitement (et notamment le traitement médiatique). Il ouvre aussi la question des canaux de diffusion des concepts. Nous considérons, avant de nous pencher sur l'analyse des discours, qu'il convient d'envisager la question de voies de propagation, de diffusion des messages. Notre analyse porte sur l'expression médiatique au niveau des idées, considérant que les supports médiatiques sont plus ou moins connotés et facilitent la diffusion de certains messages.

### 3. 2. Analyse des voies de propagation des paradigmes en concurrence

En premier lieu, notre analyse portera sur les mass media. Quelles sont donc les chances pour un nouveau paradigme de se faire entendre via ces supports ?

Concernant le développement durable , sa publicisation médiatique a eu lieu petit à petit ; les médias ont trouvé une façon de dire le développement durable, un angle qu'ils vont privilégier dans leur traitement du sujet. On parle de développement durable dans les médias télévisuels de deux grandes façons, consensuelles : les petits gestes qui changent le

[99] CEFAI Daniel, *La construction des problèmes publics. Définitions de situation dans les arènes publiques*. , Réseaux, 1996

quotidien, et les reportages télévisuels sur les grands drames bien loin de chez nous[100]. Nous notons cependant une proximité de plus en plus mise en avant par les médias dans les sujets traités. D'une façon comme de l'autre, le traitement du sujet dans les grand-messes du vingt heures évite les remises en question globales.

Notre opinion est que jusqu'à présent, l'individu ainsi abordé par les médias, relativise l'importance du sujet et de l'effort potentiel à venir. Pas d'apostrophe, pas de réalité crue, mais une méthode douce et engageante de la part des médias. Nous sommes dans le cadre d'une communication engageante, où chacun est mis à contribution. Ce type de communication est significatif d'un état d'esprit chez les émetteurs qui ont été dans un premier temps peu réactifs au sujet. D'autres émetteurs tels que l'ADEME ou le Ministère de l'écologie et du développement durable, ou encore certaines associations telles que le WWF ont adopté la même stratégie de communication. Pourtant leur positionnement est bien différent. Mais le traitement est identique, et a fait l'objet de nombreuses études. La stratégie est mûrie depuis de nombreuses années.

Le traitement médiatique sur le développement durable a fait cependant l'objet de documentaires plus conséquents sur des chaînes hertziennes de moindre écoute, à des heures d'audience plus faible. Pour qui recherche aujourd'hui des images sur les changements biologiques de notre planète, avancés comme preuve de la nécessité de changer de paradigme, ces documentaires sont autant d'illustrations.

De même a-t-on pu noter de la part des médias, dans la semaine du développement durable 2005, une fiction qui différait radicalement des documentaires généralistes habituellement proposés. Cette fiction montrait, en mettant en scène des gens banals, pris dans des situations triviales, les changements prévus par les prédictions scientifiques concernant le réchauffement climatique et ses conséquences.

Entre traitement médiatique réducteur pour la grande majorité des sujets concernant le développement durable, et propositions de documentaires de plus en plus fréquentes tout récemment, comme les deux derniers films portés par des personnalités médiatiques (Al Gore, Leonardo di Caprio[101]). Les voies de communication les plus appropriées pour la propagation du développement durable n'ont pas été les voies classiques (radio, télévision, etc.). De fait, les tenants du développement durable se sont assurés dans un premier temps de débat en leur sein, dans une communauté qui s'est construite petit à petit.

Le développement durable est né d'une conscience mondiale, de témoignages venus des bouts du monde. L'un des média privilégié a été Internet. Gratuit, universel, Internet a tout d'abord été le siège de forums, de débats, une culture s'est petit à petit revendiquée

[100] propos tenu lors d'une conférence donnée par le WWF dans un cadre professionnel.

[101] Al Gore présente *Une vérité qui dérange* et Leonardo di Caprio a présenté au Festival de Cannes 2007 un documentaire dont il était producteur, *La Onzième Heure*

alternative s'est construite sur Internet. On retrouve les mêmes interlocuteurs dans les tribunes que ceux qui ont pris très tôt position sur Internet, ont construit leur opinion en la confrontant à celle des autres, venus de toutes parts. A ce titre, les forums mondiaux des altermondialistes ou la construction de Linux participent du même mouvement : les bonnes volontés sont appelées à traduire des textes, à apporter gratuitement des améliorations ; une communauté se construit.

Une autre voie est privilégiée, celle de la communication directe, réhabilitant ainsi les agoras romaines et grecques. On parle de développement durable dans de grands sommets internationaux, dans de grands rassemblements populaires. Sur l'initiative des instances internationales, les sommets de la Terre et du développement durable ont vite débordé de leur cadre diplomatique, de très nombreuses associations, des militants s'étant invités aux débats. Devenus agoras multiculturelles, les lieux où se débattent les thèmes de développement durable, qu'il s'agisse de sommets internationaux ou de forums sociaux, sont en soi des symboles.

Le développement durable ne s'envisage pas comme une sous culture, utilisant des médias ad hoc, mais comme une alternative réfléchie, politique, qui recycle les grands fondamentaux du débat public : les forums. Il devient ainsi le pendant du paradigme dominant, le libéralisme.

Le développement durable dans son mouvement d'émergence sur la scène publique semble donc présenter un profil paradigmatique : dans ses tentatives de définition, dans les interprétations qu'il suggère, dans les rassemblements mondiaux qu'il provoque, il se présente comme un renouvellement discursif, doté d'un système de représentations alternatives, s'introduisant dans un espace public connoté par le paradigme dominant.

Dans son appréhension globale et dynamique, le développement durable semble bien contenir les promesses d'un renouvellement paradigmatique. Ce mouvement d'émergence peut mobiliser la problématique propre à la publicisation des problèmes publics. Mais c'est un mouvement en deux temps qui est repéré, correspondant dans un premier temps à la construction sociale et discursive dans un espace public restreint et bien délimité, politique et diplomatique : celui de l'enceinte des Nations Unies. Dans ce cadre précis, l'avancée du développement durable, sa construction épistémologique, logique et sémantique se traduit dans la production de textes politiques, négociés, consensuels. Ces textes que nous qualifions de « fondateurs », qui constituent un premier corpus d'analyse, et qui permettent de comprendre les leviers sémantiques et les représentations sociales construites autour du développement durable, interviennent dans ce premier mouvement d'émergence.

Dans un deuxième temps, que nous situons à la fin des années 1990 et qui se cristallise en 2002 lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, l'espace de

débat s'élargit alors que le développement durable entre dans sa période normative. La concrétisation des enjeux, l'intervention des prismes d'analyse convoqués par le développement durable bouleversent l'ordre des choses et peuvent inverser les logiques en place. C'est notamment le cas pour le projet initial de règlement Reach que nous analysons en troisième partie de thèse.

L'arène publique s'élargit à des discours d'acteurs, souvent « parties prenantes » très différents. C'est un espace de confrontation qui est alors ouvert, où les acteurs luttent pour imposer leur vision et leurs schèmes discursifs. Dans ce cadre, chaque proposition législative, chaque protocole, chaque règlement, comme c'est le cas de Reach, devient un enjeu et construit une rhétorique propre, qui n'est plus vraiment celle développée par les textes fondateurs puisque les sujets et les enjeux se font plus techniques et plus précis, et que le discours ainsi construit est l'œuvre d'un processus discursif où participent de nombreux acteurs. Dans notre prochain chapitre, nous rapprochons ainsi l'étude de chacune des surmultiplications normatives du développement durable à la notion d'événement, et faisons intervenir, comme cadre théorique pour l'analyse de celui-ci, une réflexion sur une approche médiatique et l'analyse de discours, mais également une approche par les processus de communication mis en œuvre.

# Chapitre 2 :

# de l'analyse de discours à l'approche interactionniste

Une première approche du développement durable par sa diffusion dans l'espace public nous permet d'envisager le vaste mouvement d'émergence qui est en cours. Les représentations évoluent, le nouveau socle cognitif proposé par le développement durable se diffuse lentement. Le phénomène d'émergence, à bien des égards, peut être rapproché de la problématique de publicisation des problèmes publics.

Il nous fallait comprendre ces représentations et ce socle cognitif. La meilleure entrée en matière a constitué, dans notre réflexion[102], l'analyse des textes que nous dénommons fondateurs, en ce sens qu'ils constituent une matrice rhétorique et idéologique sur le sujet, que leur écriture recherche le consensus, qu'ils seront lus et adoptés dans des assemblées, et qu'ils seront l'objet par la suite d'interprétations, de modèles, ils deviennent référence. L'analyse de ces textes nous permet de suivre l'émergence au niveau international du développement durable, dans un espace public dans un premier temps restreint à l'enceinte onusienne. Mais le mouvement se ramifie très vite en conférences, conventions, protocoles qui mettent en œuvre ces concepts et postulats du développement durable, suscitent le débat. Ici s'opère une nouvelle appropriation discursive du sujet, le mouvement se normalise. Nous en sommes, semble-t-il, à ce stade du développement durable. Aussi, pour suivre son émergence dans l'espace public tel que défini par Quéré, nous faut-il porter notre regard sur la mise en œuvre du développement durable.

Nous souhaitions donc trouver un espace où les débats auraient lieu autour du développement durable, avec les mêmes acteurs que ceux distingués lors des grands sommets internationaux et qui ont été consultés lors de l'élaboration des premiers textes étudiés. Ce sont les « *parties prenantes* ». Nous avons par conséquent choisi un sujet technique, mais qui constituait la dernière mise en œuvre du développement durable : il s'agissait d'un projet de règlement européen sur les produits chimiques. Nous ignorions alors l'ampleur du phénomène, et nous n'avions aucune assurance quant à l'issue du projet. Peu importait l'issue d'ailleurs, car il s'agissait pour nous d'appréhender un renouvellement

[102] Dans le cadre de notre enquête exploratoire, nous avons effectué des entretiens, assisté à de très nombreuses conférences, dont le Forum social de Saint Denis en 2003, rassemblé des documents de toute nature (articles de presse, brochures, rapports environnement, rapports annuels, annales, rapports ministériels, magazines, études.. ) sur plus de cinq années. Nous étions en effet, avant de débuter la thèse, en position de suivre l'émergence du développement durable dans notre cadre professionnel, notre entreprise étant intéressée au sujet,à l'instigation de la première agence de reporting sociétal en France, signataire du Global Compact, et les missions que nous avions dans le cadre de notre poste nous plaçaientt au centre de toutes ces préoccupations et nous permettait d'assister à et/ou de mener de nombreuses réunions de travail sur le sujet.

discursif. Reach[103] a été voté les 13 et 18 décembre 2006, sa mise en application a débuté au premier juin 2007.

Notre propos était d'analyser une émergence normative, la traduction du développement durable sur un sujet concret. Reach a fait l'objet d'un lobbying intense, considéré comme hors norme par tous les spécialistes, d'une quarantaine d'études d'impact. Nous nous sommes quant à nous concentrée sur le circuit médiatique du discours porté sur Reach, ce qui nous a fait envisager aussi bien les articles de presse écrite que les communiqués de presse des différents acteurs sociaux qui se sont manifestés sur le sujet. Ils se référençaient les uns les autres sur les sites Internet.

Dans ce cadre, notre propos est d'envisager Reach comme une émergence normative, dans un espace médiatisé, mais aussi au travers de la discursivité mise en place. Aussi notre cadre théorique s'appuie-t-il sur le phénomène de médiatisation, mais aussi sur une approche discursive, le tout envisagé sous une approche interactionniste, par les processus.

## 1. ASSIMILATION DE L'EMERGENCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE A TRAVERS L'EXEMPLE DE REACH A LA NOTION D'EVENEMENT

Nous retenons la définition du terme médiatisation donnée par Simone Bonnafous :

> « la notion de processus complexe résultant de l'interaction entre divers acteurs collectifs et individuels et aboutissant à la présence d'un sujet dans les médias de masse et des conflits pour l'interprétation et l'attribution de valeurs symboliques »[104]

Nous interprétons la médiatisation comme un temps de publicisation dans l'émergence et la normalisation d'un concept mais également comme un processus de co-production qui participe d'un événement, faisant intervenir un certain nombre de champs disciplinaires portant sur ces questions : sciences de l'information et de la communication bien sûr, mais également sciences politiques et sociologie, sciences du langage, histoire, économie. La médiatisation comme production sociale est ce processus complexe d'interférences et d'interactions. La publicisation du développement durable a, à grande échelle et sur des enjeux différents, préparé le terrain d'interactions que nous retrouvons sur le temps de formation législative du projet Reach. Reach est une mise en pratique, à l'échelle européenne et sur un champ industriel, des accords et feuilles de route définies à Johannesburg. Reach apparaît dans l'espace public parlementaire en avril 1998 : lors d'un Conseil environnemental informel à Chester, la question est soulevée, un rapport est présenté qui initie le processus législatif. Huit années plus tard Reach est voté, largement amendé par rapport au projet initial, mais cependant révolutionnaire. Il inverse la charge de

[103] Acronyme de Registration, Evaluation and Autorisation of CHemicals.

[104] BONNAFOUS Simone, *la médiatisation de la question Immigrée*, Etudes de communication n°22, Lille, 1999.

prouver l'innocuité des substances chimiques en l'imposant aux entreprises, consacre le principe de substitution des substances les plus dangereuses, qui est une traduction du principe de précaution pour certaines substances chimiques. Reach est resté dans un premier temps confiné dans les couloirs des institutions européennes. Mais dès 2001, les médias se saisissent du projet. Reach devient un événement au long cours, objet de luttes et d'affrontements par discours médiatiques interposés.

Nous interrogeons à ce stade les principaux concepts que nous utiliserons pour l'analyse de Reach en troisième partie.

### 1. 1. L'événement, un concept équivoque en sciences sociales

La notion d'événement fait l'objet d'une littérature nombreuse en sciences sociales, elle est également appréhendée avec une certaine méfiance.

Selon Jocelyne Arquembourg (2007) les remises en question du rôle des événements en histoire comme en sociologie sont anciennes. Pierre Nora (1974)[105] dépeint le retour de l'événement contemporain sous la forme de l'événement médiatique, l'un étant indissociable de l'autre. Entre négation de l'occurrence et stigmatisation médiatique, comment définir la notion d'événement ? Comment définir ses relations avec les médias ? L'événement médiatique est-il une construction des médias ? L'événement existe-t-il hors de la sphère médiatique ?

La notion d'événement implique deux autres considérations : celle du public et du regard porté sur l'écriture et le traitement de l'événement d'un côté, et celle de la saillance (Thom 1988[106], Flageul 2000 [107]), du côté remarquable du fait devenu événement de l'autre côté.

L'événement est perçu comme une rupture d'intelligibilité, qui peut rapidement déborder et résonner en dehors du champ médiatique. C'est une occurrence, un surgissement dont l'impact est sociologique, déboussolant les cadres interprétatifs.

> « Ce qui signe l'événement est sa capacité à initier, à engendrer quelque chose de neuf. […] En tout événement se noue le schéma dramatique d'une genèse » [108],

L'événement est donc rupture, chaos, il contient une « capacité de désordre ». L'événement bouscule un contexte, des certitudes, une routine, une organisation acceptée. Il marque la linéarité temporelle : il y a un avant et un après. Paul Ricœur (1995)[109] parlera de « *tranchant* » de l'événement.

---

[105] NORA Pierre, *le retour de l'événement,* in Faire l'histoire, Gallimard, Paris, 1974

[106] THOM R. *Esquisse d'une sémiophysique, physique aristotélicienne et théorie des catastrophes,* Interéditions, Paris, 1988

[107] FLAGEUL, A. *Qu'est-ce que l'événement* ? Les dossiers de l'audiovisuel n°91, INA, Paris et la Documentation française 2000

[108] ARQUEMBOURG-MOREAU Jocelyne*, de l'événement international à l'événement global : émergence et manifestations d'une sensibilité mondiale,* Hermès n°46, mai 2007

[109] RICOEUR, Paul. *Evènement et sens*, Raisons pratiques n°2, Paris EHESS, 1995

Les ondes conséquentes à l'événement incitent à une recomposition, à une reconfiguration de la réalité. Il s'agit de comprendre l'événement, d'appréhender les nouvelles exigences, de situer les nouvelles lignes de fracture. C'est un déplacement de perspectives qui s'opère, l'événement « *ouvre une faille de sens* ».

Patrick Charaudeau met l'accent sur les changements intervenant lors d'un événement :

> « l'événement produit une modification d'un état du monde qui fait que les êtres subissent un changement, passant d'un état E1 à un état E2 provoquant un changement de l'ordre des choses, une déstabilisation d'un état stable qui dans son immuabilité se donnait comme évidence l'organisation du monde »[110]

Il y a donc rupture dans la conception du monde, mais rupture également dans le corps social, dans le socle cognitif qui régit les relations interpersonnelles. A bien des égards, l'événement est, à moindre échelle, le modèle réduit de l'irruption d'un nouveau paradigme. Mais un événement correspond à un temps bref, à un phénomène jugé imprévisible, à une occurrence inattendue.

Les catastrophes, par exemple, présentent ces caractéristiques. Eliseo Véron[111] a suivi de près celle de Three Mile Island (Nous nous rapprochons par ailleurs de sa méthodologie pour aborder l'analyse de Reach dans les médias). Les catastrophes surgissent dans le quotidien, elles ébranlent les certitudes, longtemps après elles continuent de travailler le corps social alors que les médias n'en font plus cas[112].

Selon Louis Quéré (2005)[113], les causes d'un événement ne se découvrent qu'*a posteriori*. Il est donc fondamental de se pencher sur l'appréhension par les sujets subissant l'événement de ce qui leur arrive. L'événement n'est pas déductible de son passé, il le fait émerger.

Reach est-il identifiable à un événement ? Reach n'a aucune caractéristique d'immédiateté. Prévu de longue date, annoncé, retardé, le projet apparaît dans l'arène législative bruxelloise (1998). Nous situons son émergence médiatique en 2001, lors de la sortie du Livre blanc de la Commission européenne sur le sujet. L'acronyme est alors donné, le projet porte un nom identifiable. A première vue, Reach présente plutôt le profil du non-événement tel que l'ont défini Bensa et Fessin (2002) [114] :

> « La nouveauté n'est pas si nouvelle, le surgissement s'inscrit dans une perspective historique, une tradition culturelle, une logique sociale ».

De fait, tous les thèmes qui seront développés dans les médias concernant Reach à partir de 2003 et jusqu'à l'adoption du projet sont déjà présents dans les discours à la presse (les communiqués) dès 2001. Les sujets évoqués en 2004 et 2005 ne constituent pas dans

---

[110] CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck, 2005.

[111] VERON, Eliseo, *Construire l'événement, les média et l'accident de Trree Mile Island*, Ed de Minuit, 1981.

[112] Pour illustrer notre propos, nous nous référons à la mobilisation régulière de Greenpeace concernant les suites de Bhopal, vu en troisième partie.

[113] QUERE Louis, *entre fait et sens, la dualité de l'événement*, Trajectos n°6, Lisbonne, 2005

[114] BENSA Alain, FESSIN Eric, *qu'est-ce qu'un événement* ?, Terrain n°38, Paris, 2002

l'absolu une nouveauté, si ce n'est que ces discours émergent dans un espace public médiatique. Nous considérons en effet qu'avant cette date, et bien que s'exprimant par communiqués de presse, les acteurs étaient dans une posture de réponse aux institutions par médias interposés, dans un espace de dialogue restreint et spécialisé. Les communiqués étaient diffusés à la presse, ils étaient mis en ligne sur Internet. Mais le grand public n'était pas forcément visé, les communiqués étaient techniques. Nous nous situons à ce moment de Reach dans des prises de position et des contre-argumentations dont les destinataires au final sont les parlementaires ou les spécialistes en charge du projet.

A partir de 2003 et jusqu'à la fin de l'année 2006 le public doit comprendre, il doit savoir car, sachant, il ne peut pas ne pas apporter son soutien au projet. Les acteurs coalisés en ligne « pro-Reach » développent alors une véritable stratégie médiatique en même temps que les médias s'intéressent aussi au projet. Alors apparaît le profil de l'événement pris comme un événement législatif, puis du lobbying, puis du changement de pratiques. Reach incarne alors une nouvelle logique sociale, philosophique et scientifique. Reach, une fois voté, devient la concrétisation aux yeux des journalistes du développement durable[115]

Il y a donc bien surgissement dans les médias, mais un surgissement voulu, souhaité, concerté entre acteurs. Reach médiatique est issu d'une volonté d'acteurs, « parties prenantes ».

Reach n'a pas l'immédiateté des drames ou des catastrophes qui peuvent faire l'événement, mais il comporte une « *capacité de rupture* » certaine. Il la représente à ceci près que cette rupture a été mesurée, pesée, auscultée, disséquée. Reach a fait l'objet d'une quarantaine d'études d'impact, dont la plupart portaient justement sur sa capacité à susciter le désordre. Certains communiqués de presse portaient sur les résultats de ces études d'impact et faisaient l'objet d'articles, selon un curieux procédé de mise en abîme. Reach a été l'événement avant l'événement et les journalistes ont été des chroniqueurs d'une rupture annoncée. L'enjeu s'est alors déplacé : l'événement sera-t-il à la hauteur de l'annoncé ?

Reach contient cette capacité de rupture, il ouvre également une « *faille de sens* ». A cette différence près que la faille de sens est également objet de discussion et d'écriture de la part des acteurs eux-mêmes. Les acteurs parlent, s'interrogent, réagissent les uns vis-à-vis des autres. Les journalistes sont eux-mêmes pris à parti et intégrés dans un jeu d'interactions qui se complexifie alors que la pression monte, exercée par les uns et les autres.

Enfin, Reach entraîne une rupture d'intelligibilité : il y a un avant et un après Reach. Malgré toutes les études d'impact, discordantes les unes par rapport aux autres, qui peut dire les conséquences exactes du règlement ? Fruit d'interactions complexes, Reach entraîne dans son sillage un repositionnement général des acteurs, et la rupture d'intelligibilité déborde très

[115] articles du mois de décembre 2006 et janvier 2007 du Monde et du Figaro

largement du cadre médiatique. Il fait émerger de nombreux thèmes issus de la problématique posée par le développement durable, il cristallise de nouveaux schèmes discursifs autour des discussions engagées à son sujet. Il ouvre un certain nombre de réflexions, il découvre un futur où certaines postures et interrogations, comme celle de l'analyse de risques et de l'adoption du principe de précaution apparaissent désormais comme naturelles, intégrées à une logique, présentes dans les discours telles une trame. Le temps de Reach a précipité les recherches scientifiques, l'effervescence qu'il a suscitée a accéléré les changements perceptifs et cognitifs, études à l'appui. Reach a en ce sens fonctionné comme une catalyse.

La mobilisation de certains acteurs (notamment l'Appel de Paris) a constitué un événement dans l'événement. Reach a suscité de nouvelles alliances, il a provoqué des bouleversements. Sans avoir l'intensité dramatique de certains événements, le projet de règlement a donc un temps constitué une pièce de théâtre, avec une unité de temps, de lieu et d'action, où s'est joué l'avenir industriel chimique et celui de la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Certaines lignes de partage se sont déplacées : ainsi, le champ du tolérable se restreint à mesure que la prise en compte du risque intègre les logiques individuelles.

Enfin, Reach a présenté ce « *potentiel de saillance* » (Thom et Flageul) qui s'est développé en trois temps, tels que définis par Paul Ricœur. Il y a bien eu émergence de l'occurrence dans un premier temps. Reach présentait alors les caractéristiques d'un énième règlement européen, mais le projet était suffisamment global et systémique (Reach devait remplacer plus de quarante législations différentes) pour que les journalistes suivent le projet. Puis le lobbying mis en place par l'industrie chimique, conjugué à un changement politique d'une Commission européenne plus à l'écoute des industriels et susceptible de retarder ou de vider de son contenu le projet, alertent les partisans de Reach, qui démultiplient les communications et les actions. Aux yeux des journalistes, Reach prend alors l'allure d'un événement. Que motive un tel déploiement de moyens communicatifs ? Quel est ce projet qui cristallise autant d'initiatives et de mouvements ? C'est une deuxième phase, qui correspond à la recherche de sens sur l'événement, sur ses chances d'aboutir, sur ses conséquences économiques, sociales environnementales mais également politiques : Reach devient un enjeu, symbole d'une Europe en crise institutionnelle qui doit être capable de mener le projet à bien. Enfin, à l'approche du vote et après celui-ci, Reach se dilue dans le récit construit à son propos. Reach réintègre un ensemble supérieur, celui du développement durable. C'est le troisième temps de Ricœur.

Ainsi, Reach présente le profil d'un événement, principalement dans sa capacité de rupture. Il fait intervenir des logiques médiatiques. Mais il présente également des particularités,

notamment le poids des stratégies médiatiques des acteurs parties prenantes du projet. Reach s'est développé dans un espace public réglementaire, puis médiatique, puis informatique. Reach s'est surmultiplié en autant de systèmes de communication liés les uns aux autres, s'interpénétrant, s'influençant, mais développant des objectifs différents.

Il y avait trois acteurs à convaincre pour les partisans du projet initial (qui s'auto-présenteront dans leurs communiqués comme « coalition pro-Reach ») et pour les partisans d'un projet amendé : les parlementaires, qui, in fine, votent et adoptent le projet, les médias, et l'opinion publique interpellée directement par des manifestations, des expositions itinérantes, etc. et par Internet. C'est pourquoi l'approche théorique des logiques médiatiques des acteurs sociaux dans la lecture d'un événement est aussi fondamentale concernant un sujet comme Reach.

### 1. 2. Logiques d'acteurs, publicisation de l'événement

Les événements médiatiques sont des révélateurs symboliques. Si dans notre deuxième partie, nous nous attachons à l'analyse des textes fondateurs du développement durable pour apprécier les représentations sociales et schèmes discursifs proposés, l'analyse d'un événement médiatique tel que Reach nous permet d'accéder à l'appropriation de la logique et de la sémantique développement durable dans l'espace public, dans les médias, mais aussi, au travers de l'analyse des communiqués de presse mis en ligne sur Internet, et par conséquent, considérés également comme objets langagiers, dans un réseau parallèle de communication vers l'opinion publique.

La rupture constituée par Reach a été très tôt reconnue et portée par des acteurs parties prenantes, qu'il s'agisse de l'industrie chimique comme des associations de consommateurs et ONG environnementales. Les acteurs étant connus des journalistes et reconnus dans leur terrain de légitimité (économie et chimie pour les industriels de la chimie, intérêt général pour les associations), l'expression de ceux-ci sur un projet les concernant ne pouvait qu'alerter les journalistes.

Dans la revue Hermès parue en mai 2007, Jocelyne Arquembourg, Guy Lochard et Arnaud Mercier[116] dégagent des articles deux mouvements contraires dans la médiatisation des événements : un mouvement d'appropriation qu'ils qualifient de centripète, et un mouvement d'empathie qu'ils qualifient de centrifuge. Reach est un événement européen. Il n'existe pas de presse européenne populaire. Pour saisir l'appropriation par les médias de Reach, nous avons opéré en deux temps. Nous avons effectué une lecture flottante de Webzines européens (principalement Euractiv), basés à Bruxelles, et nous avons parallèlement collecté les articles parus sur le sujet dans trois quotidiens nationaux français. La lecture

[116] ARQUEMBOURG Jocelyne, LOCHARD Guy, MERCIER Arnaud, *Introduction*, Hermès n°46, Mai 2007.

d'un magazine en ligne nous donnait des clés de compréhension européennes, alors que nous étions consciente d'analyser un regard national de l'événement s'agissant de la presse quotidienne nationale française. Ceci dit, nous avons été étonnée de constater que dès le début de l'année 2005, les journaux faisaient appel à leur correspondant à Bruxelles concernant la majorité des articles écrits. Par ailleurs et dans le même temps, la coalition d'associations « pro-Reach » devant le constat d'une perte de vitesse du projet à Bruxelles et d'un possible danger de réduction de celui-ci à une peau de chagrin, décidait d'entrer en campagne.

Pour ce faire, les associations, qui jusque-là présentaient une communication commune (communiqués de presse cosignés), décident de surmultiplier les angles et les messages, et surtout, de toucher les médias et le public. L'Europe ne disposant pas d'un potentiel médiatique équivalent aux existants nationalement, les ONG les plus puissantes ouvrent donc chacune un site Internet national en même temps qu'est lancée une campagne de relations presse à destination des supports nationaux. Les acteurs adaptent leur stratégie à la structure médiatique en place. Notre corpus presse quotidienne nationale est donc bien un regard national porté vers un événement européen, mais la démarche des associations a nationalisé les messages, adaptant les propos au cadre discursif national, faisant preuve parfois de pédagogie (séance de briefing des journalistes la veille des jours de vote, dossier de presse et conférences de presse ad hoc) pour expliquer le processus bruxellois. Ce faisant, elles adoptent de leur propre initiative une démarche de déconstruction de l'événement, de sa portée, de ses conséquences. Les journalistes ont été soumis non seulement à quantité de communiqués de presse, mais également à une interprétation et une explicitation du contexte faites par des sources opposées.

Il y a donc eu dans la médiatisation de Reach un mouvement d'appropriation particulier ;plus particulier encore, un mouvement qualifié de « centrifuge », qui exprime l'empathie des lecteurs comme des journalistes. La communication du lobby chimique et de ceux qui défendaient les mêmes intérêts s'est principalement centrée sur des arguments économiques et sociaux.

Le travail des médias a dû s'articuler à celui des acteurs, tous parties prenantes du projet législatif. Nous avons été particulièrement attentive à cette articulation lors de l'analyse de notre corpus.

Les médias ont dû composer avec des matériaux disparates, mais parfaitement bien affûtés : l'analyse des communiqués de presse montre à quel point la démarche est professionnelle dans l'écriture, la présentation, la narratologie, la rhétorique utilisées. Dans leur interprétation de l'événement, les journalistes ont pourtant fait intervenir des phénomènes d'appropriation propres.

Le journaliste, qu'il intervienne dans la presse écrite, audiovisuelle, radiophonique ou informatique doit être considéré comme un acteur social. Comme tout autre individu, il obéit à des schèmes cognitifs et culturels, il interprète et construit l'intelligibilité des informations qui lui parviennent en fonction de son expérience, de son vécu. Il est pris dans un réseau d'interactions sociales, et ses grilles de perception orientent ses modes d'intervention professionnels. Selon Mercier (2007)[117] :

> « La mission que les journalistes se donnent de répondre aux attentes du public, en les anticipant si possible les amène à partager un sens commun sur ce qui représente un événement, une rupture de sens conséquente pour la société. »

Le journaliste est également membre d'une communauté professionnelle, disposant de valeurs, de cadres interprétatifs, de pratiques si intégrées au quotidien et à l'activité qu'elles n'apparaissent plus comme des « construits sociaux ». Les discours professionnels, en l'occurrence médiatiques, obéissent à des règles, à des codes, à des « *systèmes de croyances* » (Chareaudeau, 1997).[118] Notre corpus étant suffisamment large, nous avons pu suivre l'évolution de certains d'entre eux, au fil de leurs articles.

Notre position concernant la lecture médiatique de l'événement est donc la suivante : nous procédons dans un premier temps à l'analyse médiatique « pure » de l'événement, ne considérant que les articles écrits sur le sujet. Retenant la définition proposée par Arnaud Mercier (2007), nous considérons à ce stade les médias comme vecteurs culturels de labellisation et de circulation des représentations et des cadrages des phénomènes en événements.

Nous tentons de comprendre le rôle que les médias ont joué, comment ils se sont appropriés le sujet et quels schèmes interprétatifs ils ont utilisé et/ou construits pour l'appréhender, et enfin, ce qu'ils ont transmis dans un espace public médiatique. Nous tenterons de comprendre les mécanismes en jeu dans le traitement médiatique et comment l'événement social et son double médiatique en sont venus ou pas à coïncider.

Ce premier niveau d'analyse effectué, nous nous pencherons sur un autre angle d'analyse qui tient à l'existence et à l'action de groupes sociaux qui fournissent aux journalistes une première lecture des faits. Notre objet sera alors de déterminer les articulations entre le traitement médiatique et les discours tenus par ces acteurs pour pouvoir repérer à la fois les grilles d'encodages médiatiques et les représentations véhiculées de part et d'autre. Il nous faut donc revenir sur le premier corpus à la lecture du deuxième, et comparer les champs lexicaux mais également, de façon contextuelle, savoir à quels discours et à quels événements construits par les acteurs les médias ont réagi et pourquoi.

---

[117] MERCIER Arnaud, *logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité*, Hermès n°46, mai 2007

[118] CHAREAUDEAU Patrick*, le discours d'information médiatique*, Nathan INA, Paris, 1997

Arnaud Mercier fait enfin intervenir un troisième niveau de repérage, celui de l'étude des acteurs agissant et s'auto-adaptant au contexte d'enquête médiatique. L'intervention des médias nous confronterait alors à une boucle autoréflexive de même nature et accentuée. Nous n'avons pas pu mettre en évidence dans notre corpus d'articles de presse des phénomènes d'auto-alimentation des journaux entre eux. Le traitement a été relativement différencié, et Reach reste un événement « au long cours » : il ne fera que peu souvent la Une des journaux, il n'occupe pas le devant de la scène mais fait régulièrement l'objet d'articles à diverses rubriques. Reach est une course de fond, en aérobie. Le sujet est loin de présenter l'éclat météorique de certains événements.

Du fait de sa longévité en tant que projet législatif et dans les médias, les stratégies d'appel, les corrections à vue de positionnement et de discours sont légion dans notre corpus de communiqués. Il est clair que l'un des enjeux était la presse et au travers d'elle, l'opinion qui peut faire pression sur les législateurs. Outre une stratégie de « *marketing des faits* » de la part de certaines ONG telles que Greenpeace, le discours suit une trame régulière, celle de la défense au travers de Reach de la santé et de l'environnement. Mais les niveaux de discours, tout comme les arguments invoqués, les lexiques utilisées, les personnes interpellées lors des communiqués (nous avons souvent affaire à de la communication engageante[119]) sont différents.

Nous inversons ici la perspective de notre premier travail, nous partons du travail journalistique et de la connaissance des positionnements des acteurs et de leurs schèmes discursifs pour trouver le point d'équilibre avec ce qui fait événement dans la société.

Arnaud Mercier propose quatre schémas[120] modélisant quatre circuits, quatre chaînes d'interaction qui conduisent ou non à l'émergence d'un événement. Nous reprenons ce cadre théorique proposé par les troisième et quatrième schémas d'Arnaud Mercier, que nous faisons figurer ci après, pour ensuite affiner le modèle compte tenu de notre corpus et du résultat de notre analyse et n'en proposer qu'un seul à l'issue de notre recherche.

---

[119] BERNARD Françoise, *"Communiquer et organiser la communication d'utilité publique : le paradigme de la communication engageante*", Colloque international organisé par le GREC/O, l'Université de Bordeaux 3 et l'Université de Wuhan (Chine)1-2 décembre 2005, Bordeaux (Pessac)

- BERNARD Françoise, VINCENT-JOULE Robert, LAGAGNE Jean, *La communication engageante au service de la promotion des valeurs et des comportements écocitoyens. L'exemple de recherches actions sur le thème de l'écocitoyenneté*, 75e Congrès de l'ACFAS, Quebec, 2007

[120] MERCIER Arnaud, *op cit*.

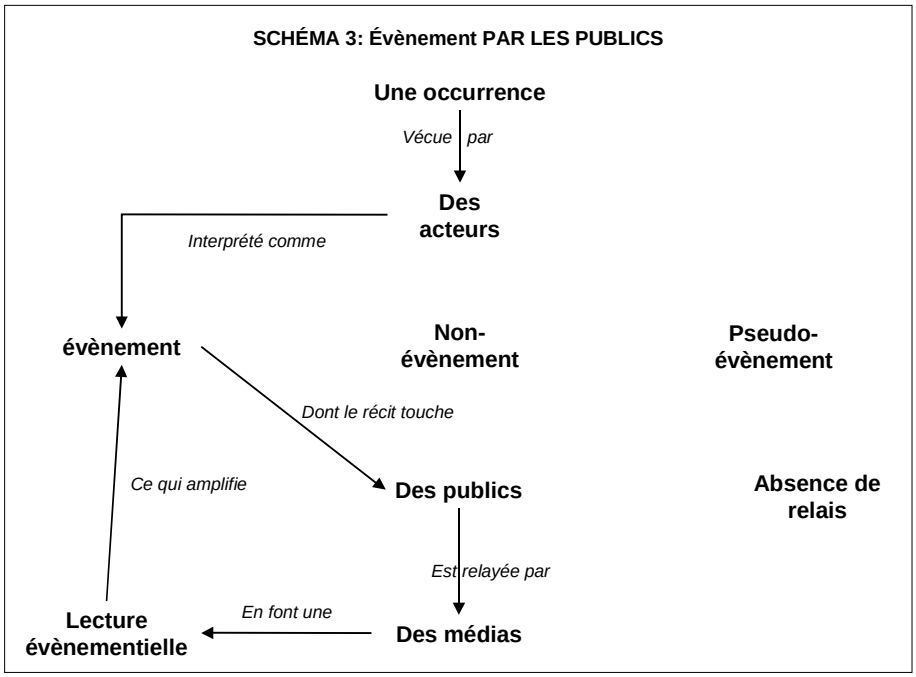


**« L'événement par les publics** : des acteurs interprétant un phénomène comme un événement, trouvent des publics comme relais, par des canaux de diffusion propres (pétitions sites Internet, mailing) et finissent par sensibiliser des journalistes à leur cause, élargissant le potentiel des publics touchés et se sentant concernés, et donc amplifiant la reconnaissance sociale du phénomène comme événement. »[121]

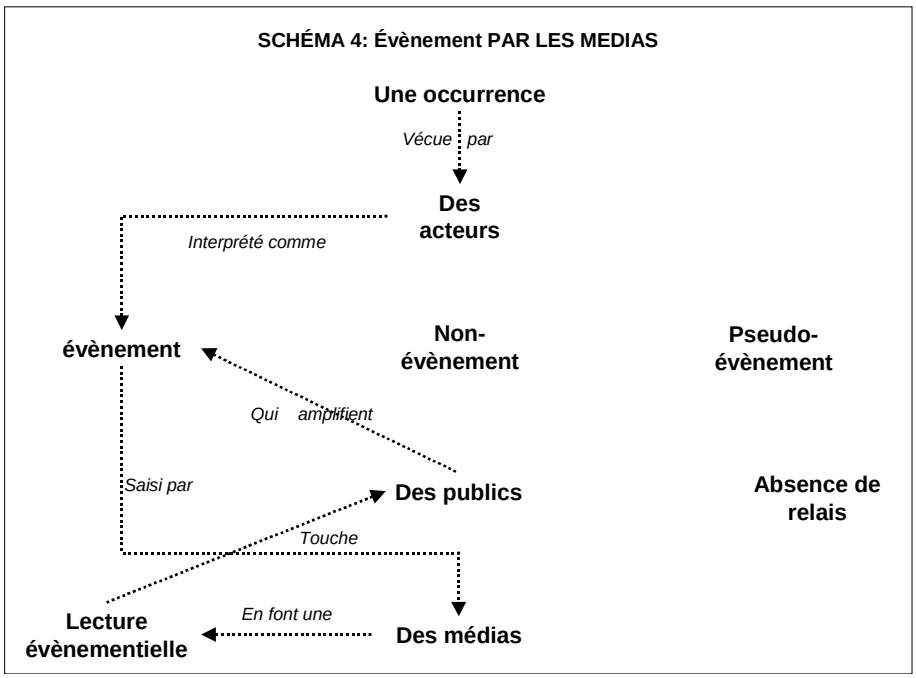


« **L'événement par les médias** : une campagne de communication efficace d'acteurs sociaux auprès des journalistes ; l'implication particulière d'un média par son travail d'investigation ou ses liens privilégiés ave un acteur social ; l'anticipation des attentes supposées des publics : tous ces éléments font des médias le support privilégié de mise au jour d'un phénomène aussitôt interprété comme un événement, lecture que les publics peuvent accepter et s'approprier, amplifiant du coup l'événement. »[122]

[121] MERCIER Arnaud, op cit

[122] id

Reach cumule les deux logiques, ce qui en fait un événement hors norme et perçu comme tel à l'échelle bruxelloise, aussi bien par les parlementaires, par les acteurs sociaux que par les médias.

Ayant considéré Reach comme un événement et les logiques médiatiques à prendre en compte pour l'appréhension de Reach, il nous faut désormais, poursuivre notre mouvement de précision méthodologique, et interroger le cadre théorique dans lequel nous nous situons par rapport à l'analyse de discours effectuée.

## 2. LES DISCOURS COMME PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION PERMANENTE

La lecture événementielle répond à plusieurs logiques, y compris à des stratégies, mais toutes ont en commun de déboucher sur un travail journalistique qui se saisit alors du phénomène à cause de son « potentiel de mise en forme » (Mercier, 2007) :

> « un fait est digne de devenir événement dès lors qu'il permet aux journalistes de lui appliquer des schémas d'appréhension préalables, en le considérant comme exemplaire ou au contraire comme une rupture, un moment qui oblige à revoir nos cadres interprétatifs »

Après avoir esquissé le cadre théorique concernant les logiques d'acteurs et notre méthodologie pour les expliciter , nous envisageons désormais l'analyse des discours médiatiques comme processus de co-construction sociale permanente.

### 2. 1. La question de l'influence

L'analyse des discours envisagés en troisième partie de thèse présuppose que les médias jouent un rôle important dans la contribution aux opinions des récepteurs, tout comme la communication directe opérée par les acteurs sociaux, générée sur Internet ou lors d'expositions, de conférences et de débats, soit d'émetteur à récepteur. C'est donc toute la question de l'influence par les discours qui est posée comme postulat, et qui a fait l'objet de très nombreuses recherches en sciences de l'information et de la communication.

> « Par influence nous ne disposons que d'un mot, un seul pour désigner un ensemble de réalités différentes, voire contradictoires, un seul mot pour désigner tant l'action que l'effet, tant l'uniformité que le changement. Un seul mot qui désigne selon les cas la meilleure et la pire des choses. »[123]

Dans quelle perspective théorique pouvons-nous situer notre cadre réflexif eu égard à notre problématique, celle de l'émergence d'un concept paradigmatique, et à nos hypothèses portant précisément sur le développement durable ?

[123] PAICHELER G., *Psychologie sociale des foules*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1985

La structure et l'analyse de nos corpus sur Reach nous poussent à effectuer une partition à ce stade et à distinguer deux cadres de recherche : le cadre portant sur l'influence exercée par les discours médiatiques, et celui portant sur l'influence exercée par le canal d'information parallèle qu'est la mise à disposition directe sur Internet des communiqués de presse, leur reprise éventuelle sur les e-lettres d'information gratuites des acteurs sociaux, laquelle peut constituer une communication *intuitu personnae* (remise des communiqués lors des expositions et manifestations, etc.) ou par écran interposé. A l'intérieur de ce deuxième champ, nous exerçons une nouvelle partition entre la parole qui sera recueillie et « médiatisée » par les journalistes et celle adressée au public par les acteurs sociaux.

Dans le cas de Reach, le public constitue une pression normative conséquente à la fois sur les médias et sur les acteurs. La définition du sens, l'imposition d'un contexte de référence sont un enjeu essentiel pour ceux-ci. Mais l'appréhension d'une sympathie publique pour une vision ou pour l'autre a pour effet immédiat d'infléchir les décisions politiques. De nombreuses pétitions seront remises aux députés européens et à la Commission, et en bout de course, le WWF engagera une démarche de sondage sur le sujet auprès des français , en décembre 2007. La création d'un sentiment de sympathie pour le projet ou pour le moins d'empathie avec les initiatives des acteurs ou des élus européens exerce une influence sur les débats, les amendements et le vote.

Concernant la question de l'influence par les discours médiatiques, notre réflexion porte plus précisément sur les interactions médias/public. Si l'on voit bien, à travers notre réflexion antérieure que les relations acteurs/médias peuvent contribuer à la détermination du sens de l'événement, il nous manque la dimension du regard du public. La construction de sens finit d'émerger lors des manifestations du public sur le sujet.

Nous considérons le discours médiatique comme une parole publique d'une nature particulière. « Médiatiser » revient à faire transiter des idées, des arguments, une parole d'un espace à l'autre.

> « La question de la médiatisation consiste donc, au moins en partie, à se demander comment on passe d'une ère de publicisation restreinte (pour un micro-public) à une aire plus large, en fonction de quels déterminants, selon quels biais, à travers quelles modalités. »[124]

Les médias interprètent, traitent des discours déjà produits. Ils ont un certain nombre limité de discours à leur disposition, en concurrence les uns avec les autres, formant une sorte de matrice de discours sociaux.

Dans le cadre de Reach, les médias ont été régulièrement soumis à des logiques discursives en contradiction épistémologiques. Parfois, les communiqués qui leur sont parvenus sur la lecture d'un même événement (commentaire d'une étude d'impact, appréciation d'un vote) arrivaient à des conclusions opposées. Certains acteurs sociaux (notamment des ONG

[124] DELFORCE B. Noyer J. *Constructivisme et discursivité sociale*, Etudes de communication, LIlle n°22, 1999

comme Greenpeace ou le WWF) sont rompus aux relations presse et organisent leurs conférences et dossiers de presse en conséquence. D'autres sont nouveaux venus dans l'arène médiatique (Artac, sur l'initiative de l'Appel de Paris). Les médias auront donc des discours très différents à leur disposition, et devront effectuer un travail de description de récit et d'explication de l'événement en cours (Charaudeau, 2007)[125] en tenant compte de toutes ces sources différentes.

Les relations médias/public sont complexes. Une première appréhension peut être faite en restreignant la réflexion à la relation quotidien/lecteur. Les journaux connaissent leur lectorat, ils disposent de nombreuses études à ce sujet (enquêtes de lectorat, courrier des lecteurs, etc.) Les rédactions, tout comme les journalistes eux-mêmes, peuvent anticiper les réactions de leur public, les susciter, les éviter, les instituer.

> « Le traitement médiatique imbrique la présence du public qu'il affecte, pour lequel il provoque une rupture de l'ordre des choses et une demande de sens corrélée à cette rupture. »[126]

Une approche en particulier, l'approche constructiviste nous interpelle par rapport à notre corpus : celle-ci s'intéresse à l'influence des médias sur les récepteurs sur le plan cognitif. Selon Eliseo Veron (1981)[127] et P. Champagne (1991)[128], les médias (dont la presse écrite) font le choix des informations et des messages diffusés, en fonction de critères professionnels, techniques, mais aussi en fonction de présupposés idéologiques qui fixent un cadre de référence dans un contexte spécifique.

> « Le choix que les journalistes font de certains mots, de certaines métaphores, de certaines images, est ainsi de nature à suggérer au public la meilleure façon d'aborder un thème. »[129]

Nous partageons cette lecture de l'influence des médias, mais nous considérons également que les lecteurs/récepteurs ont une lecture active des discours ainsi diffusés, telle que l'ont envisagée de nombreux chercheurs s'inscrivant dans le courant des Cultural Studies, et comme nous l'a confirmé un rapide tour d'horizon effectué sur nos proches sur le traitement médiatique de Reach et l'opinion retenue.

Plus largement, concernant le développement durable et les médias, certaines réflexions ont été menées par Nicole d'Almeida[130] dans le Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Le questionnement porte plus particulièrement sur l'environnement et les médias. La question a fait également l'objet d'un séminaire[131] au CELSA dans le cadre des journées de développement durable, à l'initiative de celle-ci. L'une

---

[125] CHARAUDEAU Patrick, *La médiatisation de l'espace public*, Revue de communication de Lille, n°22, 1999

[126] ARQUEMBOURG-MOREAU Jocelyne, op cit

[127] VERON, Eliseo, op cit

[128] CHAMPAGNE Patrick, *La construction médiatique des malaise sociaux*, Actes de la recherche en sciences sociales, n°90, 1991

[129] DERVILLE G, *le pouvoir des médias, Mythes et réalités*, Presses Universitaires de Grenoble, 1993.

[130] Christine Nicole, GIOLITTO Pierre*, Eduquer les jeunes et les moins jeunes à l'environnement*, in *Combien de catastrophe avant d'agir* ? Nicolas Hulot et le Comité de veille écologique, Editions du Seuil, 2002

[131] « *Médias, environnement et développement durable*" - CELSA, mercredi 4 avril 2007

des principales conclusions est que l'information existe, mais que des besoins d'information importants ne sont pas couverts et passent par d'autres lieux d'expression et de débat, ce que nous constatons également sur l'étude de Reach. Ce besoin d'information est d'ailleurs l'un des leitmotivs dans le discours des associations environnementales.

Il est cependant difficile de faire le lien entre les recherches sur les médias et celle sur le développement durable. Cette difficulté tient à plusieurs raisons, la première étant la diversité des propos tenus sur le développement durable et l'approche plus ou moins réductrice choisie par les journalistes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous abordons le sujet par une étude de cas, Reach, qui restreint à la fois le champ des discours et le corpus d'étude. Reach, représentatif du mouvement initié par le développement durable, met en jeu une nouvelle logique d'appréhension, qui s'appuie sur un socle cognitif renouvelé. Pour Reach, la nouveauté consiste à considérer que l'Homme a produit sa propre pollution « *man-made toxic chemicals* » et qu'il fait partie d'une chaîne de contamination (ce sera l'un des propos des ONG) qui peut se traduire par des maladies (Appel de Paris).

La deuxième raison de cette difficulté de mesurer l'influence des médias sur le public découle des théories issues des *Uses and Gratifications* dont nous retenons principalement les propositions de Katz. Selon ce courant, les récepteurs choisissent de s'exposer à certains médias et à certains messages qui renforcent leur vision des choses. Le récepteur est actif dans ses choix informatifs, l'un des principaux motifs de choix visant à la satisfaction de certains de ses besoins. A ce titre, Reach est un sujet qui peut sembler peu porteur. Il s'agit d'une directive européenne portant sur les produits chimiques, le sujet est ardu. Au vu de ce qui peut constituer un double handicap pour certains, (aspect juridique et considérations technocratiques du règlement, considérations techniques dues à l'univers chimique), les journalistes tiennent des propos techniques mais mettent aussi en valeur des messages d'intérêt général. Comment intéresser au sujet ? Quelle présentation en faire ? Quel angle choisir ?

Une autre piste de réflexion sur l'influence des discours nous est donnée par Guy Lochard (2007)[132]. Travaillant sur le comparatisme dans le traitement médiatique des événements il révèle que ceux-ci mobilisent des cadres d'interprétation culturels mais qu'ils les reconfigurent aussi. Cette analyse, effectuée sur des journaux internationaux, peut être valable sur un corpus national. L'une des principales questions découlant de ce questionnement est donc de savoir à qui arrivent les événements médiatiques, qui ils affectent, et pourquoi. Cette interrogation nous permet de jeter des ponts entre nos deux corpus qui s'entrelacent : en effet, les premiers « impactés » par Reach, les parties prenantes, sont ceux qui ont alerté les médias et qui communiquent régulièrement vers eux et vers le grand public directement. C'est un premier niveau d'impact. Mais le propos est plus

[132] LOCHARD Guy, vertus et vertiges du comparatisme international, Hermès n°46, 2007

complexe car, partant, chacun des acteurs sociaux se veut représentatif d'un ensemble plus large.

Concernant la question de l'influence des discours des acteurs sociaux, sur le propos médiatique mais également sur l'opinion publique, nous retiendrons deux pistes théoriques : celle des acteurs sociaux comme source d'information médiatique, et celle d'acteurs sociaux comme leaders d'opinion, émetteurs crédibles et légitimes sur Reach.

Pour les médias, les acteurs sociaux peuvent être des sources plus ou moins officielles d'information. Ceux-ci sont engagés dans une relation professionnelle et parfois personnelle et toute la contrainte du journaliste est alors de « *neutraliser la situation d'influence sociale* » (Delforce, Noyer, 1999) dans laquelle il est engagé. Etre une source journalistique requiert, de la part des acteurs sociaux, la mise en place de toute une politique (voire une stratégie) de communication. Les acteurs proposent une traduction discursive de leurs propos adaptée aux médias, ils veillent à créer l'événement ou à être source explicative (les journalistes faisant alors appel à eux en tant qu'experts du sujet.)

En 1978, sur un travail concernant la montée de la délinquance, l'équipe dirigée par Stuart Hall[133] développe un concept particulièrement pertinent par rapport à notre étude : celui de « *définisseur primaire* » ; la place centrale de certains cadrages, de certains modes de traitement s'expliqueraient par l'inégalité structurelle entre les sources. L'enjeu est donc d'être référencé auprès de la presse comme « *définisseur primaire* ». La capacité à diffuser des informations nouvelles mais aussi l'antériorité et la connaissance du terrain font, selon Marc Abelès (2005)[134] que les ONG (et les parties prenantes en général, comme le lobby chimique), peuvent jouer un rôle essentiel dès lors qu'elles sont positionnées comme relais ou comme source de pression. Cette place leur confère un avantage basé sur l'antériorité et une meilleure connaissance du problème, et leur fait tenir souvent le rôle de premier cadre interprétatif sur le sujet. Philippe Schlessinger s'est penché sur le sujet en démontrant l'importance des interactions entre sources/acteurs sociaux et journalistes, sachant que ces mêmes acteurs sociaux sont inégaux devant l'accessibilité aux médias.

Concernant l'influence des discours des acteurs sociaux auprès de l'opinion publique, notre approche est plus classique, et relève de celle, constructiviste, de l'Ecole de Chicago. Ainsi, nous pouvons nous appuyer sur le cadre théorique proposé par Lazarsfeld[135] : en effet, la place du leader d'opinion (telle que décrite dans la théorie du *two-step flow of communications*) convient à certains acteurs sociaux dont la position revendiquée et reconnue par leurs pairs et par le public; en la matière la position de leader d'opinion évolue

---

[133] HALL, S. CRITCHER C., JEFFERSON T., CLARKE J, ROBERTS B, *policing the crisis murging, the state and law and order*, Mc Millan, London, 1978

[134] ABELES Marc, *Ambivalences et professionnalisation: l'action des ONG entre local et global. Rapport final*, Institut Caisse des dépôts et consignation pour la recherche scientifique, sept. 2005

[135] LAZARSFELD P.F, BERELSON B. Et GAUDET H. *The people's choice*, Duell, Sloan & Pearce, New-York 1944.

selon que Reach est abordé sous ses aspects économique, scientifique ou législatif et juridique. Nous considérons donc que les personnes, en fonction de leurs appréhensions personnelles et de leur socle cognitif, iront chercher auprès de leurs leaders d'opinion la confirmation de leur lecture de l'événement.

La question est alors, pour les acteurs sociaux, d'élargir leur champ d'influence, par des sujets nouveaux, par des scoops informatifs, par la communication engageante (cyberactions, pétitions, tests, quizz, etc.) de façon à être référencés comme leaders d'opinion sur des sujets et sur des publics les plus larges possible sans perdre son positionnement initial.

Ainsi la question de l'influence dans les discours et notamment les discours médiatiques suit à la trace le jeu d'interactions, couplé à une logique propre qui est celle de l'appropriation et de l'empathie du public. Aussi nous intéressons-nous maintenant à la notion de discours, compris dans le sens de discursivité sociale.

### 2. 2. La notion de discursivité sociale

Dans l'approche méthodologique que nous avons choisi pour ancrer notre réflexion, nous mobilisons des discours très différents : des grands textes internationaux aux articles et communiqués de presse. Nous ne nous plaçons pas sur trois niveaux différents d'analyse, mais considérons que ces trois corpus sont reliés entre eux : les textes que nous considérons comme fondateurs du développement durable, selon la conception de Régis Debray[136], agissent comme matrice thématique socialement admise et stabilisée concernant le développement durable, sur les autres discours. Une relation forte s'institue entre ces textes et certains acteurs sociaux (organisations environnementales à l'initiative de certains textes et législateurs notamment).

Ces discours agissent en référence sur les suivants, émis par d'autres locuteurs. Ils s'en distinguent cependant nettement, étant avant tout des textes politiques à vocation universelle. Sous leur égide, les communiqués de presse de certains acteurs sociaux s'entendent comme discours sociaux, véhiculant un certain nombre de schèmes logiques et discursifs propres au développement durable. Il y a donc une interaction claire à ce niveau.

Les autres acteurs, et notamment l'industrie chimique, sont également liés à des référents discursifs « développement durable » mais d'un autre ordre : ils sont pour certains signataires du Global Compact ou d'autres chartes déontologiques. Dans leurs discours interviennent donc aussi des schèmes discursifs « développement durable » mais portés sur d'autres notions : les premiers, par exemple, prendront en référant le principe de précaution

[136] DEBRAY, Régis, *Transmettre*, Odile Jacob, 1999

alors que les seconds s'appuieront sur un discours de responsabilité sociale et environnementale les conduisant à développer des arguments très différents.

Quant aux discours médiatiques, ils font intervenir une méthode d'analyse encore différente, se situant à la convergence de plusieurs logiques d'appréhension, celle des acteurs sociaux, de leurs publics, de leur appréhension personnelle, professionnelle, etc.

Aussi, compte tenu des discours très différents que nous analysons en deuxième et troisième partie de notre thèse, faut-il nous interroger au préalable sur la signification du terme, sur ce qu'il sous-entend et ce qu'il détermine.

Les discours ont fait l'objet d'études issues de disciplines très différentes (linguistique, sociologie, sciences politiques) avec des objectifs de recherche très différents. En sciences sociales, l'étude de discours suppose une distinction entre ce qui est communément appelé « texte » par le linguiste et « discours » par le sémioticien. Dans cette perspective, nous retenons les approches d'Eliseo Veron et de Dominique Maingueneau.

Pour Eliseo Veron (1979)[137], le texte est un ensemble de mots, un objet indépendant de la façon d'aborder son analyse. Conception que partage D. Maingueneau (1998)[138] qui identifie le texte comme un ensemble de « *productions verbales orales ou écrites qui sont structurées de manière à durer, à être répétées, à circuler loin de leur contexte originel.* ». Par opposition, le terme de discours renvoie à une approche où intervient une dimension interactive, où se construit le sens. Selon D. Maingueneau, le mot discours peut aller jusqu'à signifier

> « Un système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncés à partir d'une certaine position sociale ou idéologique. »

La dimension interactive du discours est donc constitutive d'autres propos. Toute énonciation est prise dans une interactivité intrinsèque (dialogisme), même si, comme le souligne D. Maingueneau (1998)[139] la relation est foncièrement asymétrique : le destinataire, celui qui interprète, décode l'énoncé, le reconstruit à partir d'une grille de lecture, d'appréhension personnelle. Rien ne dit que le sens donné corresponde au message et aux représentations de l'énonciateur. Interactif, le discours est également contextualisé, régi par des normes et également pris dans un interdiscours[140], au travers duquel il doit trouver sa place.

---

[137] VERON, Eliseo, *Dictionnaire des idées non reçues*, Connexions n°27, ARIP, Paris, 1979

- *La semiosis sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*, Presses Universitaires de Vincennes, 1987

[138] MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Dunod, Paris, 1998

- *L'analyse de discours, Introduction aux lectures d'archives*, Hachette, Paris, 1991

[139] MAINGUENEAU D., *Analyser les textes de communication*, Dunod, Paris, 1998

[140] Par interdiscours, l'auteur fait notamment allusion à un univers de discours qui peuvent appartenir au même genre. Nous faisons intervenir dans notre démonstration un autre type de meta-discours, dans le cadre de notre réflexion sur la discursivité sociale : il s'agit plutôt de distinguer des discours spécifiques sau sujet et un discours global, diffus porteur des schèmes discursifs et des représentations liées au développement durable.

Dans les nombreuses tentatives de définition de représentation sociale, comme dans les approches psychosociologiques que nous avons envisagées, la notion de discours était présente. Le discours se lit comme acte de communication, lui-même considéré comme jouant un rôle essentiel dans les processus d'élaboration des représentations. La notion de discours,

> « est le vecteur de transmission du langage, lui-même porteur de représentations. Ensuite, elle a une incidence sur les aspects structurels et formels de la pensée sociale pour autant qu'elle engage des processus d'interaction sociale, influence, consensus, dissension et polémique. Enfin, elle concourt à forger des représentations qui, étayées sur une énergétique sociale, sont pratiques pour la vie pratique et affective des groupes. »[141]

Chaque discours conduit ainsi à procéder selon des logiques et des schèmes propres, les discours scientifique, politique, institutionnel, économique suivant des patrons discursifs bien distincts. Notons que le développement durable, du fait même de sa conception du monde (économique, social et environnemental considérés sur un même plan) pratique le mélange des genres et procède à l'ouverture d'un univers distinct.

Comment, dès lors, repérer des représentations sociales au sein des discours ? Quelle méthodologie choisir ? Quelles techniques mobiliser pour découvrir à la fois les schèmes discursifs propres au développement durable, ceux réintroduits par la suite dans le cadre médiatique, réinterprétés, et constitutifs d'un renouvellement discursif ?

Notre approche s'appuie sur une dynamique interactive : il nous importe donc d'analyser aussi bien les schèmes discursifs que les conditions d'émission des discours et leurs réceptions, mais également le cadre de l'adaptation des discours des uns aux autres, enfin leur transmission, dans un cadre systémique qui n'est pas clos, puisque des acteurs étrangers (Etats Unis, Nations Unies, etc.) interviennent dans les discours.

Nous portons donc toute notre attention à l'articulation des formes au social. Les choix de discours dans ce cadre sont perçus comme des choix formels, dans les constructions sociales, qui procèdent d'univers différents et convergent vers un même espace public, au sens de Quéré. Tout discours est alors considéré comme une intervention et doit par conséquent être analysé comme une action sociale, qui a des objectifs sociaux et qui peut produire des effets sur le champ social. Le discours n'est plus une seule mise en scène énonciative, il est vecteur de représentations, il fait circuler le sens.

Delforce et Noyer (2007) parlent alors de discursivité sociale, concept que nous retenons pour notre recherche :

> « Pour essayer de rendre compte du fait que ce qui s'échange, ce ne sont pas seulement des mots, des formes rhétoriques, et pas davantage des « informations », voire des « idées », on

[141] Jodelle Denise, 1989

> introduira la notion de « discours sociaux relatifs à des types d'occurrences événements ou à des catégories de thèmes problèmes. » »[142]

Ils défendent l'idée que sur une thématique admise, stabilisée, telle que nous considérons celle issue du développement durable au travers de l'étude des textes fondateurs, il existe un nombre limité de discours sociaux qui donnent un sens, dans des versions différentes, à ce qu'on rapporte. Il y a alors confrontation, élaboration, construction des discours entre eux. Il y a donc également conflit d'interprétation, qui peut devenir un véritable enjeu social.

Autre piste soulevée et qui est particulièrement intéressante pour notre recherche, car nous nous trouvons dans le même cas. Les auteurs remarquent que :

> « L'existence d'un discours institué et socialement légitime n'empêche pas l'émergence d'un discours social, global et diffus, relatif à ces mêmes occurrences-événements, et dont le fonctionnement s'articule en décalage, en infléchissement, voire en contradiction avec lui. »[143]

C'est le cas de Reach par rapport au développement durable. Les schèmes discursifs existent, ils sont issus des grands textes que nous analysons en partie deux. Les discours des acteurs sociaux s'appuieront sur ces bases pour s'en détacher et correspondre un temps précisément aux enjeux de Reach, plus techniques, plus concrets, plus juridiques. Ce décalage sera réduit en fin de parcours, qu'il s'agisse des discours sociaux ou des discours médiatiques : en même temps que Reach devient un exemple de mise en oeuvre du développement durable, les discours sociaux réintègrent les classiques sur le sujet. àA titre d'exemple, on ne discourt plus sur le principe de substitution mais sur le principe de précaution qui le sous-tend. On revient à des discours plus universels et partant, à des schèmes discursifs relevant du développement durable.

Nos conclusions sur notre corpus se rapprochent du mouvement théorique soulevé par les auteurs. Nous sommes alors en présence d'un double mouvement : l'émergence progressive et la construction provisoire d'une discursivité sociale liée à la réflexivité de l'espace public. Pour les auteurs, ce mouvement correspond à la société s'interrogeant sur elle-même. Concernant Reach, les discours portent sur la capacité de la société à se prémunir de dangers qu'elle a créés, sur sa capacité à savoir saisir l'opportunité de changer l'ordre des choses (capacité de désordre en vue d'un ordre perçu comme meilleur). Nous envisageons également ces discours comme l'interrogation de la société sur son potentiel d'ouverture au changement paradigmatique.

Parallèlement des discours spécifiques apparaissent sur Reach, de portée limitée, parfois en concurrence entre eux : les européens, sont-ils capables de proposer une véritable avancée

---

[142] DELFORCE B. NOYER J. *Constructivisme et discursivité sociale, études de communication*, Lille 1999

[143] ibid.

législative et économique même si elle risque de se pénaliser ? L'Europe est-elle capable de mener à bien un projet aux impacts économiques si prégnants ?

Ceci nous engage à fonctionner selon deux axes de travail, l'un envisageant ce discours global, que nous avons au préalable analysé en deuxième partie de thèse et qui constitue une trame discursive dans laquelle viennent s'intégrer les discours sur Reach. Il nous faudra alors nous interroger sur son évolution ou au contraire sa stabilité, ainsi qu'il nous faudra comprendre en quoi les discours sociaux spécifiques à Reach s'intègrent et s'articulent à cette dimension discursive.

Notre deuxième réflexion sur les discours de Reach porte plus précisément sur les processus en œuvre dans cette construction sémantique.

Ainsi, dans une construction méthodologique en forme d'entonnoir, nous confrontons le cadre paradigmatique évoqué en première partie aux analyses de discours, d'une part au travers de textes politiques dans l'espace public institutionnel et réglementaire, puis, toujours dans une recherche de précision et de concrétisation de notre réflexion, au travers des discours médiatiques et sociaux qui se font jour lors des négociations d'un projet législatif issu de considérations de développement durable, Reach. Dans notre approche, les discours sociaux se répondent, s'affrontent : ils sont un lieu de production de sens et l'enjeu économique, politique mais aussi idéologique qui pointe au-delà du projet législatif est conditionné par l'appropriation de cette définition du sens. Aussi notre réflexion théorique nous engage-t-elle désormais à considérer l'approche par les processus pour analyser ce que nous considérons comme une émergence normative.

## 3. L'APPROCHE PAR LES PROCESSUS POUR SAISIR UNE EMERGENCE NORMATIVE

Nous pensons ici la communication comme un phénomène en soi, qui ressort des diverses expressions finalisées des acteurs sociaux en situation. Il s'agit de comprendre un contexte d'émergence. Notre objectif est d'analyser le sens donné au développement durable en fonction de ce contexte et, partant de là, notre analyse peut s'envisager également comme une recherche de sens. Il s'agissait donc d'une contextualisation, telle qu'elle est entendue par Alex Mucchielli :

> « Le sens naît toujours d'une mise en relation, et les premiers éléments de cette mise en relation sont naturellement les contextes dans lesquels se déroule l'échange. »[144]

[144] MUCCHIELLI Alex, CORBALAN Jean Antoine, FERRANDEZ Valérie, *Théorie des processus de la communication* , Ed Armand Colin, Paris, 1998

Le sens ne nous paraît pas séparable des conditions de sa production, et ce sont ces conditions qu'il nous faut mettre en évidence ici. C'est pourquoi dans l'analyse de la publicisation du développement durable au travers de textes que nous définissons comme fondateurs, nous tenons compte des événements survenus, des écrits antérieurs mais aussi des personnalités engagées dans la démarche. A ce titre l'intervention de Maurice Strong et de Gro Harlem Bruntland connotent et orientent la teneur des propos sur le développement durable. C'est pourquoi dans l'analyse de la médiatisation de Reach et dans l'analyse des discours médiatiques et sociaux, nous tenons également compte du contexte, du calendrier législatif, des personnalités au pouvoir (influence prêtée par les médias, propos effectivement tenus, etc.).

Nous en venons ainsi à examiner quels sont les groupes d'acteurs qui s'approprient le développement durable, quelle est leur influence, mais aussi quelle est leur interprétation du phénomène. Notre approche est dynamique mais aussi systémique et concerne les processus mis en place pour parler du développement durable, pour propager les concepts, les diffuser, bref, les communiquer.

Rien n'est neutre à ce niveau, et il faut bien comprendre que nous nous trouvons face à autant d'interprétations que de groupes d'acteurs sociaux, même si des coalitions s'organisent. Notons enfin que certains paramètres sont parfaitement incontrôlables et influencent les communications : il s'agit des éléments climatiques ou autres catastrophes naturelles qui viennent en démonstration des prévisions des scientifiques, et qui constituent de grands moments de prises de conscience. Finalement, notre question est la suivante : quels sont les émetteurs clé du développement durable ? Quelle influence et quel rôle ont-ils dans la construction de sens général ?

Il nous faut mobiliser deux grandes réflexions théoriques pour répondre à ces questions : les notions de cadrage et recadrage qui ont été initiées en sciences de l'information et de la communication par l'école de Palo Alto, et enfin tenter une approche par les processus qui adoptent la méthodologie proposée par la théorie de la complexité de Morin, appliquée à une situation de communication par Alex Mucchielli.

### 3. 1. Notions de compétence, de cadre, de recadrage et de contexte

Etre reconnu comme un locuteur légitime, comme une source de référence pour les journalistes nécessite une certaine maîtrise des lois des discours médiatiques et une connaissance suffisante des cadres d'appréhension des uns et des autres. C'est une question de compétence, acquise socialement et progressivement, qui est posée.

La notion de compétence dans ce domaine semble tirer ses origines de l'analyse de l'anthropologue et linguiste Hymes (1984)[145]. Celui-ci évoque une « compétence de communication » qui requiert la connaissance des lois du langage mais aussi l'utilisation pertinente de celles-ci en fonction des situations sociales. Le terme de compétence intervient dans de très nombreux domaines de la recherche en sciences sociales, qu'il s'agisse d'ethnométhodologie, avec les travaux de Garfinkel (1967)[146], de sociolinguistique, avec les travaux de Gumperz (1979)[147], de microsociologie avec les travaux de Goffman (1991)[148], ou de Maingueneau (1998)[149].

La notion de compétence nous intéresse en ce sens qu'elle nous semble être au cœur de l'interaction. C'est une qualité intrinsèque du locuteur, elle est aussi à la base du dialogue et de la reconnaissance dont il peut disposer. Elle introduit une relation qui peut être asymétrique dans l'échange, et qui pose la question de la place de chacun au sein d'une communication ainsi que celle du cadre.

Dans les théories des sciences de l'information et de la communication, c'est l'Ecole de Palo Alto qui a proposé un cadre théorique d'analyse en insistant sur l'idée que le sens d'une communication dépend fondamentalement du cadre dans lequel on la considère. D'où l'importance de la notion de cadrage.

> « Un phénomène demeure incompréhensible tant que le champ d'observation n'est pas suffisamment large pour qu'y soit inclus le contexte dans lequel ledit phénomène se produit. Ne pas pouvoir saisir la complexité des relations entre un fait et un cadre dans lequel il s'insère, entre un organisme et son milieu, fait que l'observateur de quelque chose de mystérieux se trouve conduit à attribuer à l'objet de son étude des propriétés que peut-être il ne possède pas… »[150]

Pour Gregory Bateson (1977)[151] les « cadres » ou encore les « contextes » sont des notions qui font appel à la psychologie des acteurs. Par cadre, il entend l'identité des auteurs et les circonstances de la communication. Cette conception se retrouve également chez Goffman (1991), pour qui le contexte situationnel cadre l'interaction langagière. II développe le concept de « façade », qui porte toute l'attention dans l'appréhension de l'interaction des acteurs plus qu'à leur seule dimension psychologique. L'interaction se base selon lui sur la connaissance mutuelle par les interlocuteurs de leurs identités respectives, leur statut socio-économique, l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes etc. Dans le dialogue, chacun apprend ce que l'autre attend de lui. Selon Goffman, deux processus se mettent alors en marche, le premier consistant à percevoir les informations et à les interpréter de façon stratégique en adoptant des comportements adéquats, le deuxième processus quant à lui consistant à transformer ces stratégies de comportement en échanges adaptés.

---

[145] HYMES D, *vers la compétence de communication*, Crédif Hartier, Paris, 1984.

[146] GARFINKEL H, *Studies in ethnomethodologiy*, Englewood Cliff Prentice Hall, New Jersey, 1967

[147] GUMPERZ J-J, *Sociolinguistique interactionnelle*, L'Harmattan, Paris, 1979

[148] GOFFMAN E., *Les cadres de l'expérience*, Editions de Minuit, Paris, 1991

[149] MAINGUENEAU D, op. cit.

[150] WATZLAWICK P et al. , *Une logique de la communication*, Editions du Seuil, 1972

[151] BATESON G., *Vers une écologie de l'esprit*, T1. Editions du Seuil, Paris 1977.

Ainsi, le cadre est ce qui détermine les positions, les places, les images, les rôles dans tout acte de communication, notamment écrite. Les phénomènes de cadrage et ceux d'encodage (Stuart) ont fait l'objet de nombreuses recherches et développements en sciences de l'information et de la communication. Nous partons du principe que ce qui est valable pour un journaliste l'est aussi pour un acteur social en position d'émission discursive.

La notion de recadrage est encore différente, et nous la situons à la confluence de l'interprétation normale et de la volonté d'intervention d'un acteur, qui consiste à intervenir sur les représentations du contexte des relations. Cette vision sera particulièrement développée par l'Ecole de Palo Alto dans ses recherches sur les schizophrènes. Ainsi, Don Jackson[152] intervient dans les séances de psychothérapie familiales organisées au Mental Research Institute, interférant sur les schèmes institués, obligeant au changement de cadre de référence. Cette stratégie thérapeutique sera analysée et théorisée par P. Watzlawick (1971)[153]

L'Ecole de Palo Alto démontre alors l'existence d'une métacommunication, qui permet aux acteurs de prendre comme sujet de leurs échanges ces échanges eux-mêmes. Cette mise en distance permet de faire émerger le sens ; elle permet aussi, en manipulant les contextes d'émergence de changer le sens des conduites et des interprétations qui s'ensuivent. C'est le sens de l'injonction paradoxale théorisée par Don Jackson et Bateson. L'Ecole de Palo Alto a également mis à jour le phénomène de « structuration des relations », dans lequel l'interaction prend sens.

La notion de cadrage et recadrage participe d'une volonté d'imposition du contexte. Le cadre fixe les interactions, les normes. En opérant des recadrages, on invalide temporairement un discours qui doit alors se réajuster. Le recadrage peut être spatial, temporel, etc. : il restructure les relations.

Les discours sur le développement durable proposent des recadrages précis. Ils sont d'ordre épistémologique, mais aussi spatial et temporel. En projetant le discours dans une sémantique du possible, en normalisant l'analyse des risques, les acteurs sociaux, porteurs d'un discours développement durable, changent d'appréhension temporelle. On procède par boucles itératives, prenant des décisions à partir de risques possibles dans le futur. En projetant dans les discours des considérations globales, « écosystémiques », les acteurs proposent également un changement discursif : tout est relié, la responsabilité s'étend.

Les recadrages ont également une vocation stratégique : s'ils sont validés, s'ils deviennent la norme, alors ceux qui les proposaient se voient dotés d'une forte légitimité tout en ayant réussi à imposer leur contexte de référence. C'est donc une lutte pour le positionnement qui s'opère.

---

[152] DON D. JACKSON, *The question of Family homeostasis*, The psychiatric Quaterly Supplement, 31, 1957,

[153] WATZLAWICK P, *Patterns of Psychotic Communication*, In Problems of Psychosis, Amsterdam, Excerpta Mediac, 1971.

> « L'activité du locuteur, dans le processus de communication, ne se résume pas à l'émission du message. Il lui est possible d'émettre des énoncés en se plaçant de différents points de vue. Le locuteur joue également avec l'identité de son interlocuteur en lui assignant diverses places. Nous sommes donc en présence de deux processus, d'une part, le changement de place de la part du locuteur, d'autre part, l'attribution d'une place à l'interlocuteur, ces deux processus s'effectuant conjointement. »[154]

Cadrage, recadrage, attribution de place, contextualisation : la compréhension du système se complique, le jeu d'interactions se diversifie. Nous comprenons alors la communication comme un processus complexe : l'information et le message importent, les représentations sociales véhiculées nous semblent fondamentales. Mais la place de l'émetteur, celle du récepteur et celle attribuée dans la communication à celui-ci nous semblent également fondamentales.

Selon Flahaut (1978) :

> « En introduisant la notion de place dans l'interaction, c'est tout un aspect de la dynamique de la communication qui est abordée. »[155]

Nous abordons enfin un dernier cadre théorique pour nous permettre d'étudier cette notion d'interaction dans l'analyse de notre corpus : il s'agit de l'analyse par les processus de communication, qui nous permet de retrouver le sens attribué par chaque acteur aux messages envoyés, et déduire ainsi un sens général.

### 3. 2. La recherche de la construction du sens

Nous nous appuyons pour cette analyse sur l'étude des processus de communication. Nous allons tenter de discerner, pour chaque groupe d'acteurs sociaux qui nous paraît signifiant, quel est le sens donné à Reach, quelle lecture de l'événement est faite, comment l'articulation avec les discours voisins est trouvée et surtout, dans quelle intention est produite la communication. Cette analyse nous permet de comprendre quels sont les nouveaux rapports de force qui s'établissent entre ces acteurs. Enfin, nous essayerons de construire une trame propre à Reach dans son processus de publicisation.

Dans notre recherche pour comprendre quels sont les processus qui fondent le changement de paradigme, nous essayons de distinguer les référents collectifs qui sont déjà présents, et que nous attribuerons au paradigme remis en question, ceux qui peuvent être analysés comme des amendements de référents existants, et ceux enfin qui apportent une réelle nouveauté à la collectivité. Nous tentons de voir qui était porteur de ces changements, comment ceux-ci ont été admis, quelle a été l'interprétation qui en a été faite et comment elle a été diffusée dans l'espace public. Nous enquêtons sur la construction du sens auprès des auteurs et acteurs de cette diffusion.

---

[154] AGNOLETTI, M.F, *La place dans la communication*, La société de communication, 1988

[155] FLAHAUT F, *La parole intermédiaire*, Seuil, Pais, 1978

Pour ce faire, nous distinguons donc des groupes d'acteurs aux logiques différenciées, dont l'objectif est d'imposer leur contexte de référence selon des logiques propres, certains choisissant d'affronter les autres, d'autres préférant une alliance pour construire une vision commune de la situation. Le partage des « contextes de référence » sont nécessaires à la compréhension commune. Or, Schutz[156] , Berger et Luckman[157] ont montré qu'une part des données de référence est construite dans l'échange. Une représentation sociale est donc portée par une communication, elle est véhiculée en même temps qu'elle est normalisée». Le dialogue, l'échange, la communication, la participation deviennent « *les véritables impératifs catégoriques de la vie morale.* » (Moscovici, 1992)[158]

Dans ce cadre le sens émerge par et à travers les échanges et les processus de communication mis en place. Le sens est alors relié au contexte global de son émission ou de sa réception. Mucchielli, Corbalan et Ferrandez (1998) distinguent des contextes précis d'émergence et de genèse du sens, le contexte spatial, physique et sensoriel, temporel, de position respective des auteurs, relationnel social immédiat et la référence aux normes socialement partagées. Nous tiendrons compte de cette typologie dans notre étude, la notion de contexte nous semblant également fondamentale dans notre démarche.

Ainsi, le contexte spatial, particulièrement analysé par l'Ecole de Palo Alto (Hall[159]), compte tenu de la problématique globale et mondiale de notre objet d'étude prend un tour particulièrement important. La contextualisation spatiale participe de la mise en scène, et partant, de la communication. Nous avons déjà pu constater l'importance pour les auteurs des textes fondamentaux de changer de contexte spatial, et donc de changer de références. La commission Bruntland s'est déplacée hors les murs pour ses auditions publiques, elle a pris grand soin de couvrir la plupart des continents, et de faire appel aux locaux. Les sommets des Nations Unies ont encadré les forums parallèles, situés dans la même ville, mais dans des lieux différents prenant soin de faire le lien en permanence dans leurs discours avec ceux-ci. Nous avons pu constater le poids symbolique de Johannesburg pour la tenue du sommet international du développement durable. Bref, de très nombreux exemples viennent illustrer l'importance du contexte spatial, compte tenu de la problématique à la fois mondiale mais aussi très locale de notre objet d'étude. Nous postulons que ces éléments participent de la volonté d'établir un cadre nouveau pour la communication. Ce sont des interventions sur le contexte spatial qui comptent dans la genèse du sens.

---

[156] SCHUTZ A. *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck, 1987

[157] BERGER P., LUCKMANN T. *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1986

[158] MOSCOVICI S., DOISE W., *Dissensus et consensus*, PUF, 1992.

[159] HALL, E.T, *Au-delà de la culture*, Editions du Seuil, 1976 et 1979

- *le langage silencieux*, Editions du seuil, Paris, 1984

- *la dimension cachée,* Edition du Seuil, Paris, 1978

Par ailleurs, notre attention se porte également sur les voies de circulation, les supports utilisés. Nous analysons deux situations bien particulières, celle de communication directe et celle d'Internet. Nous intégrons aussi les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce champ d'étude. En effet, nous appuyant sur la position prise par les auteurs, Internet place ses usagers dans « un autre univers ». A chaque site son propre univers, l'outil informatique étant suffisamment souple pour utiliser les canons du genre, mais pouvoir également personnaliser et trouver sa propre logique. Le monde d'Internet est immatériel, mais des communautés s'y retrouvent. Ces communautés échangent leurs opinions, se donnent rendez-vous, s'écrivent, s'informent, bref communiquent sur un outil qui a modifié leurs référents physiques et sensoriels. C'est un support particulièrement adapté au développement durable et à Reach.

Remarquons que la notion de temps est intrinsèque au développement durable. On parle de précédent, de présent, mais aussi beaucoup de futur. La rhétorique développée par certains acteurs sociaux sur Reach participe du même ordre d'idées. Reach promet un futur plus sain, libre de toxiques (Free of toxics) .Les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences demain, et en fonction des risques entrevus, nous pouvons modifier notre prise de décision actuelle, etc.

La position respective des auteurs importe: nous remarquons que chacun situe l'autre, et parfois (cf. Flahaut), un mélange des genres intervient, comme c'est le cas lorsque des ONG participent à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. C'est alors que nous voyons de nouveaux positionnements émerger, qui impactent considérablement d'ailleurs la trame que nous tissons. Les répercussions de telles pratiques, qui sont issues de la théorie des parties prenantes vue précédemment, recadrent complètement l'échiquier des positions respectives des auteurs. Il s'agit donc de communiquer pour se positionner et de se faire reconnaître dans cette position.

Enfin, les rôles sont établis dans un système donné. La difficulté de notre exercice consiste à examiner le changement de positions et de places des différents acteurs dans un changement de système. Compte de tenu du changement cognitif et normatif engendré par l'apparition d'un développement durable, le système de communication change, il évolue dans un sens qui peut être favorable ou pas aux différents acteurs. Nous essayerons par conséquent d'établir un panorama dynamique des acteurs en présence, où nous tenterons de distinguer quels acteurs sociaux qui se trouvent nouvellement habilités à prendre la parole, lesquels bénéficient d'une nouvelle légitimité sur le sujet, quels sont ceux discrédités.

La période est propice à la redistribution des places, et il existe beaucoup de zones franches. Il y a ceux qui croient aux nouvelles idées, ceux qui n'y croient pas, ceux qui pensent détenir les clés de compréhension du nouveau paradigme, pour qui les autres sont dans l'erreur. Il y a ceux qui communiquent uniquement pour se positionner et se faire reconnaître dans cette position. Mais en termes de développement durable ils jouent un jeu

dont les règles sont méconnues, comme nous aurons l'occasion de l'envisager, car ces comportements entraînent des pratiques différentes, non encore assimilées. Ainsi, la participation des ONG au sein des entreprises a manifestement changé les règles du jeu, , sans que les entreprises elles-mêmes puissent y faire quoi que ce soit, comme nous aurons l'occasion de le voir.

C'est donc toute une trame qui se construit, en fonction des places attribuées, admises et intentionnelles, et qui forge le jeu social. Le positionnement est à envisager en fonction des idées, des pratiques, mais également par rapport à la recherche de reconnaissance sociale, d'amélioration de la position personnelle par rapport à l'échiquier social, le but nous semblant être pour chacun de fonder sa légitimité par rapport au nouveau champ de forces .

Par ailleurs, c'est toute une structuration entre dominant et dominé qui s'établit, et que nous tenterons de découvrir concernant notre objet d'étude. Il faut considérer que cette dissymétrie de la relation est une des sources mêmes de l'influence. C'est la position dominante qui force parfois l'attention, l'autorité reconnue sur un domaine de compétence qui peut parfois se reporter alors sur d'autres domaines et qui fait autorité.

Comment, et à travers quels types d'échanges se construisent, se détruisent, se remettent en question les positionnements sociaux des différents types d'acteurs que nous allons analyser ? Nous cherchons à étudier les identités des acteurs sociaux en fonction des systèmes de communication qu'ils génèrent et dans lesquels ils trouvent leur place.

Enfin, nous chercherons à positionner et à trouver les liens de chacun et surtout à les replacer dans un champ plus général qui est celui du système ainsi créé. Les acteurs sont multiples, leur force de parole et d'action l'est également. Dans ce vaste panorama, la répartition des rôles n'est pas encore complètement établie, certains acteurs nouent des liens, d'autres les refusent. La qualité des liens elle-même influe fortement sur les actions et les communications futures.

Nous communiquons, en quelque sorte, pour rentrer dans un certain rapport avec autrui, et c'est ce rapport que nous allons tenter de trouver entre les divers groupes qui cohabitent dans l'instauration du paradigme. Les intérêts en présence sont loin d'être neutres et jouent un rôle fondamental dans la communication et surtout dans la diffusion du paradigme.

Pour Varela (1993)

> « L'acte de communiquer ne se traduit pas par un transfert d'informations depuis l'expéditeur vers le destinataire, mais plutôt par le modelage mutuel d'un monde commun au moyen d'une action conjuguée : c'est notre réalisation sociale, par l'acte de langage, qui prête vie au monde. »[160]

Ces processus sont reliés entre eux, ils sont dépendants les uns des autres, et selon ce que suggèrent les auteurs, nous pouvons débuter notre étude par un processus ou par un autre.

---

[160] VARELA F., *Connaître les sciences cognitives*, Seuil, 1993.

La logique étant systémique, et partant, formant des boucles (circularité) rétroactives, peu importe le processus choisi en premier, il faudra évoquer tous les autres par la suite.

Cette théorie permet l'étude des phénomènes d'émergence du sens des communications, et, à ce titre, elle nous paraît très proche de notre objet d'étude, qui consiste en l'analyse de l'émergence, l'institutionnalisation et la normalisation d'un paradigme.

Notre objectif est que cette analyse nous permette non seulement de comprendre les forces en présence dans un premier temps, mais aussi qu'elle pose les bases de compréhension de la logique de communication du développement durable, fonctionnant comme un système, par homéostasie.

# Chapitre 3 :
# cadre méthodologique

Les cadres théoriques mobilisés concernant les représentations, les processus de publicisation puis de médiatisation ainsi que ceux concernant les interactions dans toute situation communicationnelle nous permettent maintenant d'envisager plus précisément sur quel corpus et selon quelle méthode nous procédons dans nos analyses de discours.

Le terme de discours, dans sa définition large, correspond à tout énoncé linguistique, oral ou écrit, privé ou public, illustré ou pas, émis en un moment et en un lieu donné, par des personnes identifiées. Nous considérons aussi les discours comme des processus dynamiques, mettant en jeu les représentations, des schèmes logiques et discursifs, mais également les stratégies des acteurs sociaux qui les tiennent. Cette définition est valable pour les discours signés, ceux qui ont été émis par un locuteur désignable. C'est le cas des communiqués de presse ou des articles analysés dans le cadre de Reach. C'est aussi le cas du rapport Bruntland, ou du rapport Meadows, qui engage un nombre restreint d'acteurs dans son écriture.

Les déclarations politiques envisagées telles que la déclaration de Stockholm, celle de Rio de Janeiro ou celle de Johannesburg sortent de ce cadre. Ce sont des écritures politiques, diplomatiques, consensuelles et universelles. Ce sont également des discours, mais ceux-ci sont émis par une assemblée, l'institution se substitue au locuteur particulier. Les discours des uns et des autres se sont fondus dans un texte, consensuel, universel, que nous considérons comme « fondateur ».

Cette considération explique la distinction que nous faisons entre deux corpus, celui des textes fondateurs et celui des articles et communiqués de presse, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une partie. Pour l'analyse de ces deux corpus et malgré leurs différences, nous procèderons selon une même méthode : une analyse du discours, tout en tenant compte du contexte d'écriture, que nous croiserons avec une analyse des processus de communication, pour mieux comprendre les interactions et suivre l'émergence d'un discours normatif.

## 1. LA CONSTITUTION DES CORPUS

Nous disposons donc de deux corpus bien distincts, qui feront chacun l'objet d'une partie. Dans un premier temps, les discours étudiés sont des déclarations, des rapports, des

chapitres de ces rapports. Ce sont des textes qui font référence, par leur apport épistémologique ou programmatique ou par le consensus politique qui s'en dégage. Ces textes ont vocation à émettre, à être transmis. C'est en ce sens que nous les considérons comme « fondateurs » du développement durable. Ce sont les textes qui ont porté et précisé la notion, qui ont permis sa publicisation, qui ont rassemblé les énergies autour des schèmes discursifs et logiques proposés.

Notre deuxième corpus est constitué de discours écrits, qu'ils soient le fait des médias (articles) ou qu'ils soient destinés à être médiatisés (communiqués de presse). Ce deuxième corpus nous permet d'appréhender une émergence normative, celle du développement durable autour d'un projet de règlement européen, Reach, dans un processus de médiatisation. Reach est le développement durable appliqué au secteur industriel chimique. Par Reach, nous observons comment les discours évoluent, s'approprient les changements de logique et les renouvellements sémantiques qui tiennent du développement durable.

**1. 1. « Le texte fondateur »**

Qu'entendons-nous par « textes fondateurs »? Les textes fondateurs sont étudiés dans les programmes scolaires, ils font partie des réflexions pédagogiques, sont enseignés puis interprétés par les étudiants. Pourquoi alors qualifier les textes des sommets internationaux et certains rapports de « fondateurs » ? Pourquoi certains textes et pas d'autres ?

Nous réservons cette appellation à un certain nombre de textes présentant des caractéristiques communes que nous précisons  Le terme « fonder » que nous utilisons est à prendre au sens littéral : « *établir sur des fondations* »

Le terme est alors synonyme de bâtir, de créer, d'instituer, de constituer. Chacune de ces nuances nous semble importante dans la qualification de ces textes : ce sont en effet des textes qui créent des schèmes discursifs, une façon de parler, qui mettent des mots sur des problèmes nouveaux. La notion de « soutenabilité » ou de « durabilité » est en ce sens neuve, le terme est un néologisme en français, qui réfère explicitement aux arguments développés dans ces textes.

Une perception se bâtit, également au sens littéral : celui d'«*établir officiellement en charge, en fonction* », un vocabulaire se crée pour dire la nouveauté, puis pour l'instituer.

C'est le deuxième critère qui nous fait choisir certains textes comme fondateurs : ils donnent lieu à une surmultiplication institutionnelle, ils sont la source d'une création ad hoc d'institutions (Commissions, Programme, Conférence, etc.) ou d'accords (protocoles, conventions) qui ont pour mission de mettre en œuvre les projets dont ils sont porteurs.

Ils constituent, au sens littéral, ils « *établissent quelqu'un dans une situation légale* » .Ces textes sont la source d'un droit international à développer. Le développement durable

s'inscrit dans une démarche juridique, le concept devient opposable. Chacun des textes fondateurs ouvre de nouvelles considérations légales, directives, normatives.

C'est par le croisement de tous ses caractères que nommons « fondateurs » un certain nombre de textes, un corpus. Ils sont les fondations du développement durable, pris dans le sens d'un « *ensemble de travaux et ouvrages destinés à assurer à la base la stabilité d'une construction.* » .

Cette construction est celle du développement durable. Certains textes envisagés, que nous incluons dans le corpus de textes fondamentaux, sont antérieurs à l'officialisation de cette notion. C'est ainsi que nous envisageons comme fondateurs des textes de 1972, alors que l'expression est pour la première fois utilisée en 1980. C'est que nous considérons ces textes antérieurs comme constitutifs d'un concept à apparaître, dont ils contiennent les germes. Leur influence est déterminante dans l'émergence du concept.

C'est également cette question de l'influence qui nous permet d'inclure dans ce corpus de textes fondateurs deux rapports qui n'ont ni la force juridique, ni la force institutive des déclarations politiques, mais dont l'influence est reconnue sur l'évolution du concept et qui constituent des chaînons logiques et discursifs entre les textes.

Ce sont donc plusieurs textes dont nous envisageons l'analyse, qui se répondent, qui se reprennent, qui s'influencent, et qui constituent une trame logique et cohérente où nous appréhendons l'émergence du développement durable et son évolution. Ce corpus de textes est ensuite analysé, commenté, interprété par un second discours, plus normatif, lors de l'institutionnalisation du développement durable.

Cette dualité discursive, qui se construit dans l'intertextualité et dont le deuxième est interprétatif du premier, n'est pas sans rappeler un travail d'exégèse, voire un travail de commentaire. Nous pouvons constater quelques similitudes entre ce travail d'explicitation et d'interprétation et celui qui eut cours dans le discours théologal :

> « Le discours théologal, plus qu'aucun autre, est caractéristique du travail de la citation dans le texte, ce qui suffit à justifier qu'il en soit ici question ; il est un accomplissement extrême du rapport entre texte citant et un texte cité, puisque le texte citant, dans sa totalité, entretient avec le texte cité cette relation qu'établit ailleurs, sur un mode épisodique et diffus la citation. »[161]

Comme pour le discours théologal, les textes fondateurs sont citant et cités. Antoine Compagnon précise cette caractéristique du discours théologal que nous reprenons à notre compte pour ce qui concerne les discours tenus sur le développement durable à partir des textes que nous avons qualifiés de fondateurs :

> « Le discours théologal s'enchâsse entre deux discours : l'un, qu'il récrit, est en quelque sorte sa base (l'Ecriture, ancienne et nouvelle à présent abrégées) ; L'autre , à laquelle il souscrit, l

[161] COMPAGNON, Antoine, *op. cit.*, p 159

> comprend : c'est la Tradition. De l'un à l'autre, sa position est encore celle d'un intermédiaire, d'un interprète. »[162]

A partir des textes fondateurs s'établit effectivement un discours intermédiaire, un temps de débat publicisé, qui passe par l'oral comme par l'écrit, pour aboutir à un processus normatif, où la logique des acteurs entre en jeu. Une trame se construit à partir de cette base discursive, base à laquelle il est fait référence souvent dans le texte, au travers de citations ou de commentaires.

Régis Debray[163] s'est interrogé sur la circulation des idées, les conditions de leur transmission,

> « sur la mise en rapport d'un élément transcendant avec un plan d'immanence, cette relation établie entre un texte de fondation et une communauté. ».

Il s'est également interrogé sur la portée et l'influence exercées par les textes sacrés. Il distingue alors les notions de communication et de transmission. Selon lui, la communication est faite d'actualité, de rapidité, son échelle de temps est celle d'un temps court, de synchronie. La transmission est faite de temps long, de diachronie. Elle marque l'empreinte, la pérennité. Elle s'ancre au sein des institutions et des autorités (à but non lucratif), alors que la communication aurait trait aux entreprises et aux pouvoirs, suivant une logique de marché. Si nous suivons cette partition et selon la conception de Régis Debray, les « textes fondateurs » relèvent du cadre de la transmission. Ce sont des textes de rassemblement, écrits sous le sceau d'institutions. Ils ont vocation à être traduits, interprétés, retranscrits. Ils délivrent un message universel, leur portée est programmatique. De fait, ils sont l'objet par la suite de surmultiplications normatives. Ainsi en est-il de Reach.

Nous partageons cette définition de la transmission, et nous considérons qu'elle est pertinente par rapport aux textes envisagés. Mais notre conception de la communication est à la fois plus large et plus sociologique que celle proposée par R. Debray en miroir à la notion de transmission. Nous envisageons la communication comme mise en commun, comme un échange non seulement d'informations, mais aussi de savoirs et de représentations.

Nous avons qualifié notre premier corpus de « textes fondateurs », car ce sont des textes qui instituent un concept, qui le font évoluer, qui le définissent. L'histoire de ces textes est l'histoire également de l'émergence de l'expression développement durable ; l'analyse de ceux-ci nous permet de tendre vers la publicisation d'un problème, d'une anomalie, qui conduit à la définition du développement durable dans un sens programmatique, voire comme nous en faisons l'hypothèse, paradigmatique.

> « Le sens d'un néologisme est celui que lui donne son histoire. »[164]

---

[162] COMPAGNON, Antoine *op. cit.* , p 213

[163] DEBRAY Régis *Transmette*, Odile Jacob, 1992

L'histoire du « développement soutenable », ou plutôt du développement durable est représentatif de la recherche de qualification d'un certain nombre de concepts nouveaux, d'une approche différente.

L'analyse de ces textes qui posent les principes du développement durable, permet également d'envisager le contexte d'émergence du concept :

> « A quelles conditions les mots peuvent agir et faire agir (des collectifs et des individus) ou encore « comment les idées, en s'emparant des masses peuvent, ou non devenir des formes matérielles (Karl Marx). »[165]

En analysant ces textes, nous essayerons de comprendre en quoi la notion de développement durable a été préférée à celle d'écodéveloppement, ce qu'elle recouvre dans un premier temps et pourquoi. Une expression telle que celle de développement durable est transmise, véhiculée, interprétée. Mais pour vraiment circuler, elle a besoin d'être garantie par un point fixe, un appareil lourd de pouvoir, une puissance organisée.

> « Penser, c'est organiser. Organiser, c'est hiérarchiser. Double nature de l'opération de diffusion : elle instaure une communauté de rediffuseurs ; elle instaure dans la communauté un rapport d'autorité ou de dénivellation.[…] Rapport qui permet le passage de la communication brève à l'institution longue »[166]

Un certain nombre de questions se posent préalablement à l étude de ces textes. Qui a le pouvoir d'écrire quoi ? Qui communique quoi? Qui en sera le destinataire ? Qui a la signature ?

Le développement durable est l'aboutissement d'une réflexion internationale sur les limites du système économique et social en place. Les questions géopolitiques, la partition Est-ouest prégnante à l'époque de son émergence ne changent pas le constat : la pollution créée par l'homme, la pression exercée sur l'environnement, est trop forte, et le partage des richesses, de moins en moins présent. Les considérations sont globales et les inquiétudes trouvent leur lieu d'expression dans l'enceinte onusienne. L'institution héberge donc les textes qui, de décennie en décennie[167] stabilisent un concept nouveau, celui de développement durable. En ce sens, l'institution des Nations Unies s'est saisie d'une problématique, lui a donné un nom et un socle cognitif ; elle l'a défini et surtout, elle l'a communiqué et transmis. Elle a confié la définition du problème, qui fixera et publicisera une fois pour toutes le concept. De tous les « textes fondateurs », le chapitre deux du rapport Bruntland constitue le texte d'énonciation, l'écriture de référence. C'est un point d'unification (R. Debray, 1992) pour ce qui concerne le développement durable :

---

[164] DEBRAY Régis, op cit.

[165] DEBRAY Régis, *le mot et son institution* ethnologie française n°4, octobre décembre PUF, 19 99.

[166] DEBRAY, Régis, *Cours de médiologie générale*, Gallimard, Paris, 1991.

[167] 1972 : Déclaration de Stockholm, Rapport Meadows
1992 : Déclaration de Rio de Janeiro ;
2002 : Déclaration de Johannesburg

> « Ce point d'unification est le sacré de ce groupe ; cela peut être un chef, un auteur, un père, un testament, une écriture. »[168]

Parmi ces textes fondateurs du développement durable nous comptons donc les trois grandes déclarations des Sommets Mondiaux (Stockholm, Rio de Janeiro, Johannesburg[169]), le rapport Bruntland[170] qui ne dispose pas du même statut politique, et un autre rapport, le rapport Meadows[171], dit du Club de Rome, que nous incluons dans ce corpus . Nous estimons en effet que le rapport Meadows cumule deux particularités qui lui donnent le statut de « texte fondateur » : la logique adoptée de modélisation à grande échelle est fondatrice d'une école de pensée macroéconomique. La méthode sera reprise, discutée, corrigée. L'analyse des risques et le principe de précaution peuvent être considérés comme des corollaires de cette méthodologie. Ce rapport est une modélisation d'un problème, il est aussi un objet langagier : il publicise l'anomalie d'un système. C'est aussi un événement : il fait date, il est l'objet de multiples interprétations. Le recul nous permet de dire que l'appropriation qui a été faite du rapport du Club de Rome est largement erroné, voire détournée de son objet, mais cela constitue à nos yeux une preuve du succès de sa diffusion.

A ce stade de notre réflexion, l'étude des textes fondamentaux néglige le jeu des acteurs sociaux, les interactions qui peuvent influencer les discours. Nous estimons que ces textes sont consensuels : certains ont fait l'objet de négociations avant leur écriture, d'autres comme le rapport Bruntland, font l'objet d'une adoption à l'Assemblée des Nations Unies. Seul le rapport Meadows échappe à ce processus consensuel. Les textes sont de portée universelle, ils proposent une lecture de la réalité contemporaine et une relecture du passé. Le jeu des acteurs semble donc s'effacer face au pouvoir de l'institution. Le contexte (catastrophes dont plusieurs liées à l'activité humaine), mais aussi publicisation d'une parole différente (experts, scientifiques, mais aussi société civile) influe sur l'institution et peut conditionner certains de ces textes. Nous en tiendrons compte dans notre analyse de discours.

L'émergence de la notion est liée à l'émergence d'une « communauté de diffuseurs » et de rediffuseurs, qui ne sont pas d'emblée médiatiques. L'expression « développement durable » est née dans l'enceinte onusienne, dans un espace public institutionnel et international. L'expression se transmet lors de la surmultiplication des lieux de réflexion et de mise en œuvre que l'ONU, avec d'autres acteurs sociaux (notamment les ONG) impulse (PNUE, PNUD, Conférence des Parties…)

L'analyse de ces textes fondateurs est, enfin, l'étude d'une « canalisation institutionnelle ».

---

[168] DEBRAY Régis, *Incarnation, médiation, transmission*, Autres temps, les cahiers du christianisme social, n°32, 1991-1992

[169] ces textes figurent en annexe, en anglais et en français.

[170] Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Our common future*,, Montréal, Editions du Fleuve, 1987,

[171] Rapport du MIT, *Halte à la croissance*, Club de Rome, Fayard, 1972

- MEADOWS D.H, MEADOWS D.L, RANDERS J., BEHRENS W.W, *The limits to growth*, Universe Book, ew-York, 1972

> « On ne voit pas comment échapper à une déperdition par diffusion sans recourir, tôt ou tard, à une canalisation institutionnelle, à travers une machine symbolique de vérification - triante, normalisante et accréditante. »[172]

C'est l'heure de la normalisation du mouvement, c'est aussi le temps de sa surmultiplication discursive dans d'autres espaces publics, en particulier dans la presse. C'est l'objet du deuxième temps de notre recherche qui correspond à l'étude de Reach, c'est notre deuxième corpus.

### 1. 2. Le discours de presse écrite : articles et communiqués de presse

Le corpus que nous avons réuni sur Reach comporte plus de 450 communiqués de presse et 110 articles[173]. Le rapport est donc de un à quatre concernant la production du discours d'acteurs sociaux et la production de discours médiatiques. Le recueil des discours a été effectué par une recherche électronique (recherche par mots clé Reach, Développement durable, Reach*développement durable), complétée par des demandes adressées directement aux attachés de presse pour vérifier l'exactitude de notre recueil et des données, ainsi que la validité de nos analyses. Nous avons également, pour les articles de presse, pu croiser plusieurs logiciels de référence (dont PressEd et Europress) concernant les archives des journaux, puis nous avons vérifié sur les exemplaires mêmes des journaux, afin de comprendre la maquette et de voir les illustrations des articles.

Concernant la presse écrite, notre objectif était de suivre l'évolution du quotidien dans son appréhension du phénomène. Les questions que nous nous posions étaient multiples : Quels processus de médiatisation vont être mobilisés ? Comment les journalistes réagissent-ils aux discours et aux informations qui leur parviennent ? Quelle sélection ? Quels angles ? Y a-t-il évolution ? Quels schèmes discursifs peut-on déceler dans leur transmission de l'événement. Quel récit en font-ils et quelles thématiques privilégient-ils ? Enfin, dans quel schéma interactionnel se situent-ils par rapport aux autres acteurs sociaux, dans ce que nous considérons comme une émergence normative ?

Pour analyser la construction médiatique du projet de directive, pour en analyser son émergence, nous avons choisi un corpus français, qui nous était facilement analysable, et nous avons choisi les trois principaux quotidiens de la presse nationale, le Monde, le Parisien et le Figaro. Sur ces trois quotidiens, nous en avons retenu deux, le Monde et le Figaro, pour des raisons d'homogénéité de corpus : en effet, ils ont certes eu des appréhensions du sujet et des traitements différents, mais la quantité d'articles est sensiblement comparable (une cinquantaine), ce qui n'était pas le cas pour le Parisien, avec douze articles couvrant le sujet sur les six années envisagées.

---

[172] DEBRAY Régis, op cit.

[173] Tous les articles et communiqués figurent en annexes.

Nous nous proposons de travailler sur des articles, et notre choix s'est porté sur ceux qui mentionnent l'acronyme Reach dans leur texte. C'est à partir de ce paramètre que nous avons construit notre corpus.

Dans l'analyse du traitement de Reach dans les médias, rappelons que nous leur attribuons une importance capitale dans l'émergence et l'institutionnalisation d'une norme, nous plaçant ainsi dans la lignée fondée par l'école de Chicago, nous rapprochant des études menées par R. K Merton et Paul F. Lazarsfeld dans leur attribution aux médias des fonctions de normalisation, notamment celle d'ennoblissement des thèmes sociaux et dans celle de renforcement des normes sociales.

Notre travail n'a pas porté directement sur les récepteurs finaux, à savoir sur les gens et sur ce qu'ils retenaient de Reach. Il nous aurait fallu pour cela pouvoir mener des études d'impact à grande échelle. Nous disposons cependant de quelques sondages qui nous permettront d'évoluer aux confins de la sphère d'influence et du système d'information créée par Reach.

Notre travail a porté sur le traitement médiatique de Reach pendant ces années, sur l'appropriation du sujet par la rédaction du journal, sur l'émergence de figures stylistiques, et pour finir, sur le possible impact sur le lecteur.

Pour ce faire, nous avons procédé par analyse quantitative et qualitative, utilisant un logiciel de traitement statistique consacré aux sciences sociales, **Modalisa**. Nous avons utilisé certaines modalités, prévues pour les traitements d'enquêtes, de sondages, pour notre objet d'étude. La grille d'analyse[174] que nous avons pu construire sur les articles mentionnant Reach nous permet de croiser des données, à la fois statistiques et lexicologiques. La méthodologie choisie mélange donc à la fois l'analyse de discours et l'économétrie, permettant une analyse fine, dans le temps, du traitement de Reach. Elle permet aussi de suivre l'évolution de la position journalistique, et donc de la politique rédactionnelle choisie par le journal. In fine, cela nous permet également d'envisager l'impact des actions de communication des autres acteurs (ONG, lobby chimie) sur les médias et la façon dont ils ont été relayés.

Concernant la méthodologie, nous avons procédé selon une grille d'analyse identique pour les articles du Monde et ceux du Figaro. Nos seuls écarts ont concerné le champ des rubriques qui n'étaient pas exactement interchangeables d'un quotidien à l'autre. Nous avons renseigné pour chaque article la même quarantaine de champs différents, certains quantitatifs, d'autres qualitatifs. Le logiciel utilisé étant le même, les tableaux que nous présentons peuvent donc faire l'objet d'une comparaison légitime entre les deux quotidiens.

[174] Ce questionnaire figure en annexes

Le Figaro a constitué notre première recherche. Cette primauté d'analyse lui a été donnée eu égard à la précocité dans le temps des articles que le quotidien a consacré à Reach. Le Monde, étant intervenu deux ans après, nous procédons donc à son analyse dans un deuxième temps, et nous le faisons en comparant immédiatement les deux quotidiens dans leur construction différente d'un objet médiatique, Reach. En relevant les divergences de traitement entre les quotidiens, tout en maintenant notre analyse propre sur chaque journal concernant Reach, nous avons toujours pour premier objectif d'observer l'émergence d'une norme. C'est pourquoi cet exercice est double : nous recherchons dans l'analyse qui va suivre à la fois la construction de la ligne éditoriale des journaux, mais aussi un dénominateur commun pour ce qui pourrait constituer, par extrapolation, la perception de Reach dans les deux quotidiens nationaux français. Nous émettons donc quelques hypothèses à ce sujet lors de la conclusion de cette troisième partie.

Pour cerner le traitement médiatique que les deux journaux réservent à Reach, nous procéderons par trois étapes, chacune d'entre elles s'appuyant sur des graphiques ou des analyses issues de notre saisie informatique. Nous analysons l'évolution de la ligne éditoriale en parallèle, l'entrée en matière du sujet dans les colonnes des journaux pour aboutir à l'analyse de la construction d'un univers sémantique propre, d'un discours particulier, témoin de l'émergence de nouveaux codes.

Dans toute logique rédactionnelle, nous retrouvons des journalistes affectés à certains sujets. C'est bien entendu le cas de Reach. L'analyse des angles de traitement choisis par le journal pour évoquer un sujet nous intéresse, bien entendu. Mais, à ce stade de notre analyse, nous portons également notre attention sur l'apport d'information : qui, en conférence de rédaction, a apporté des sujets sur Reach ? Comment les journalistes qui vont mentionner l'acronyme dans leur article ont-ils été alertés, informés ? Et surtout quelle a été leur retranscription de l'information ?

Chaque journal a un lectorat, il le connaît. Ce lectorat est en accord avec le journal sur sa ligne éditoriale, et le journal connaît les attentes de ses lecteurs. Le courrier des lecteurs, les enquêtes de lectorat sont des moyens classiques pour le journal de prendre le pouls de la perception de ses lecteurs sur la pertinence de ses analyses. Un contrat tacite s'établit régulièrement. Et c'est dans ce contexte particulier qu'est traité Reach, entre enjeu économique, politique et sanitaire.

L'analyse de l'évolution du rubriquage, des changements qui interviennent au niveau lexicologique et sémantique dans le traitement de Reach nous permet de suivre la construction de ce que nous considérons comme l'entrée dans la ligne éditoriale du journal d'une position de fond. Cette position est issue de la façon dont le journal s'est approprié et a retranscrit à ses lecteurs des événements, de la manière dont il perçoit l'actualité. Il faut un certain temps à un lecteur pour se faire une opinion, pour développer son réseau de leaders

d'opinion, comme l'ont analysé Lasswell et Lazarsfeld dans deux ouvrages de référence pour notre discipline[175].

Concernant les acteurs sociaux, nous avons réuni le corpus le plus large possible concernant les communiqués de presse[176]. Nous nous sommes penchée dans un premier temps sur les discours tenus par les institutions, Parlement européen, Commissions parlementaires[177], Commission Européenne et directions générales (environnement et compétitivité et industrie). Les sites référençaient un certain nombre d'interlocuteurs notamment lors des contributions au Livre blanc[178] ou lors du projet SPORT. Nous avons ensuite visité les nombreux sites proposés, et les communiqués étant co-signés, nous avons pu procéder de proche en proche. Nous n'avons pas une ambition d'exhaustivité concernant le corpus réuni. Mais après nous en être assurée par entretien téléphonique avec de nombreux chargés du projet Reach dans ces organisations, nous présentons les communiqués des principaux locuteurs étant intervenus sur Reach par voie de presse. Ils sont très nombreux concernant la défense du projet initial, autoproclamés en décembre 2005 en « coalition pro-Reach ». Nous comptons ainsi parmi les défenseurs du projet les principales associations environnementales (Greenpeace, WWF[179], Friends of te Earth) et des confédérations environnementales (European Environmental Bureau) des associations de consommateurs (BEUC[180], EUROCOOP[181]), une confédération syndicale (ETUC/CES[182],), une association de femmes (WECF[183]), des associations à orientation scientifique et médicale (ARTAC[184] : Appel de Paris, EPHA Network[185]), des associations de défense des animaux. Concernant les défenseurs d'un projet amendé, notre corpus est constitué des communiqués de presse de l'UIC[186], du CEFIC[187], de l'UNICE[188], et, dans une moindre mesure et occupant un positionnement et un discours relativement différent, l'UEAPME[189].

---

[175] –Paul Lazarsfeld, Berelson, Gaudet,: *The people's choice*, 1948
–Lazarsfeld, Katz: *Personal influence: the part played by people in the flow of mass communication*, 1955

[176] tous les communiqués sont mis en annexes

[177] en particulier la Commission parlementaire ENVI, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

[178] *Stratégie pour une future politique communautaire dans le domaine des substances chimiques,* 13 février 2001

[179] World Wildlife Fund

[180] Bureau européen des Unions de consommateurs

[181] Communauté européenne des coopératives de consommateurs

[182] European Trade Union confederation

[183] Women in Europe for a Common Future

[184] Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse

[185] European Public Health Alliance

[186] Union de l'industrie chimique

[187] European Chemical Industry Council

[188] syndicat du patronnât, devenu entre-temps Business Europe

[189] Union Européenne de L'artisanat et des petites et moyennes entreprises

Si la recherche en sciences sociales, et particulièrement les sciences de l'information et de la communication se sont penchées depuis de nombreuses années sur l'article de presse comme objet langagier (Veron, Maingueneau), quel statut donner aux communiqués de presse? Ce sont sans conteste des discours d'acteurs sociaux, signés. Ces énoncés véhiculent la logique et le positionnement de leurs locuteurs, leurs thèmes légitimes. Certains acteurs, comme la Confédération européenne syndicale restent ainsi, dans tous leurs communiqués, sur une position de défense des intérêts des salariés et envisagent toutes leurs requêtes et leurs commentaires donnés par voie de presse à partir de ce socle thématique. Le WWF s'aventure très peu sur des discours politiques et économiques : la très grande majorité de ses communiqués de presse le positionne comme un acteur scientifique, ses avis et ses positions sont fondées sur des rapports et des analyses scientifiques. Par contre, la campagne Detox l'amène à sortir de considérations exclusivement environnementales ou portant sur la faune sauvage : il est question de contamination humaine, et sa démonstration se conclue sur le « *maillon humain* ». Les lobbies chimiques européens et français resteront également sur un socle discursif économique, leur position étant celle de spécialistes de la chimie.

D'autres acteurs sociaux n'hésitent pas eux, à développer une contre argumentation aux communiqués adverses, et adoptent des thèmes qui, a priori, ne constituent pas leur positionnement habituel. Il en est ainsi de Greenpeace, mais aussi du Bureau environnemental européen qui développent une argumentation portée sur l'innovation technologique favorisée par Reach, et les gains escomptés.

Nous pouvons rapprocher ces discours du discours d'organisation, où l'énonciateur agit à la fois comme personne physique, comme représentante (toutes les organisations analysées sont soit des fédérations ou confédérations, soit les délégations européennes ou françaises d'organisations non gouvernementales à statut international.). Elles se présentent aussi comme des entités abstraites, dépositaires de l'intérêt général d'un côté ou de l'intérêt de l'avenir industriel, en l'occurrence chimique et donc, par extension de l'avenir économique de l'autre.

Ces discours relèvent de la communication institutionnelle, ils sont souvent gérés par un/une attaché(e) de presse. Nous trouvons régulièrement en double signature l'attaché de presse de l'organisation et le chargé de projet. A ce titre, notons que Reach a mobilisé les énergies au sein des acteurs sociaux concernés que la plupart ont délégué une personne à temps complet sur le projet, voire une équipe. L'adaptation des organisations au suivi du projet, les moyens (notamment temps/homme) mis en oeuvre nous permettent d'affirmer que ce discours relève de la communication des organisations[190].

[190] ALMEIDA Nicole d', ANDONOVA Yanita, *la Communication des organisations*, in OLIVESI Stéphane (dir), Sciences de l'information et de la communication, Objets, savoirs, discipline, PUG, Grenoble 2006.

Ce corpus en particulier représente une certaine homogénéité, puisqu'il s'agit exclusivement de communications à la presse, toutes orientées autour d'un projet précis : une législation en construction.

Nicole d'Almeida (2004) affirme que les entreprises sont productrices de récits « économiques » :

> « Un ensemble de narrations qui proposent un sens, une signification et un but, dans lesquelles l'entreprise se raconte en racontant le monde. »[191]

Elle distingue deux types de récits économiques, les « récits de la maisonnée » et « les récits de l'engagement ».

> « L'univers économique se met à produire un discours universel et associe sa mission à des principes universels de l'action humaine. La légitimité de ces discours ne repose plus, comme c'était le cas précédemment, sur le succès, et l'efficacité, elle, réside désormais dans l'universalité de la maxime» [192]

Dans sa thèse, Béatrice Jalenques-Vigouroux(2006) remarque que les récits économiques des entreprises portent essentiellement sur l'idée que

> « Bien universel et bien individuel sont constitutifs d'un même mouvement , que nous pourrions qualifier d'altruisme égocentré. »[193]

Reach met en quelque sorte ces organisations en position de dissonance cognitive. Dès lors, quelle posture adopter face aux médias ? Comment expliciter et rationaliser une démarche qui pourrait sembler en contradiction avec des engagements généraux ?

Les communiqués de presse deviennent alors un champ d'argumentation particulièrement complexe, et sans changement de position sur le fond, nous notons une démarche d'explicitation et d'argumentation évolutive. Le discours économique sur Reach devient prégnant en 2003. C'est un succès pour les organisations de l'industrie chimique, elles réussissent auprès des institutions européennes à imposer pour partie leur contexte de référence. Mais parallèlement, elles endossent « le mauvais rôle » auprès des médias. Comment, dès lors, coordonner les perceptions ? Entre réputation et intérêt économique, comment articuler deux images qui se scindent ?

Nous n'opposons pas les discours qualifiés plus avant de « développement durable » à ceux venant des organismes d'intérêt économique, représentatifs de l'industrie chimique. Chacun met en avant des considérations différentes. Parfois les discours tenus correspondent à la même appartenance sémantique ou lexicale. Inversement, les conclusions peuvent être contradictoires alors même que les propos relèvent des mêmes thèmes : ce sont en fait les

---

[191] ALMEIDA Nicole d', *les organisation entre récits et médias*, Canadian Journal of Communication, vol 29, 2004

[192] ALMEIDA Nicole d', *les promesses de la communication*, PUF, 2001

[193] JALENQUES-VIGOUROUX Béatrice, *Dire l'environnement, le métarécit en question*. , thèse soutenue publiquement le 2' novembre 2006 au CELSA, sous la direction de Nicole Christine

logiques qui s'opposent, et au-delà, des visions du monde et l'expression de priorités qui divergent. Pour les pro-Reach, la santé et l'environnement sont au-dessus des considérations économiques, pour les partisans d'un projet amendé, il faut avant tout assurer la compétitivité des entreprises dans un système mondialisé pour assurer l'avenir. Et Reach handicape la compétition.

C'est donc au niveau des logiques et des valeurs prônées que nous situons les différences et les enjeux des discours. Comment, dans les discours à la presse, déceler les représentations sociales en jeu et partant, reconstruire, à partir de notre corpus les divergences de sens ? Comment retracer, parmi tous les discours, l'émergence d'une norme dans l'espace public ?

## 2. OUTILS D'ANALYSE DU CORPUS

Reach a été l'objet d'un lobbying intense, le discours s'est porté des sphères orales aux sphères écrites ; les conversations, depuis des manifestations officielles telles que les conférences jusqu'à celles qui le sont moins dans les couloirs du Parlement, tout a fait sens dans l'émergence normative. Nous n'ignorons pas que prendre en compte les seules sources écrites et diffusées ne rend pas compte de l'intégralité du phénomène, en particulier concernant Reach.

Notre corpus est essentiellement écrit. Certes, les entretiens que nous avons pu avoir avec les contacts laissés dans les communiqués de presse, les personnes en charge des projets nous apportent toutefois un éclairage certain dans notre compréhension.

### 2. 1. Analyse des formes énonciatives, analyse de discours

Notre objet est d'analyser l'émergence d'une dimension normative au sein d'un processus de médiatisation. Dans l'analyse de ce que nous avons dénommé textes fondateurs tout comme dans celles concernant Reach, nous recherchons la mobilisation de représentations sociales. Nous cherchons à repérer comment elles s'articulent entre discours à la presse et discours médiatiques, comment elles évoluent dans un processus dynamique. Nous faisons en cela appel à l'analyse de discours mais également à la connaissance anthropologique que nous avons de ce milieu pour y avoir travaillé et avoir participé, au même type de dynamique.

Nous nous basons ici sur une connaissance du métier des relations presse, sur le suivi et le réajustement des discours institutionnels par rapport au dispositif médiatique, pour avoir eu à charge cette activité dans le cadre de notre métier. Nous connaissons également de près les questionnements stratégiques des acteurs sociaux dans une démarche de lobbying par rapport aux institutions européennes, pour avoir été également confrontée à la même

problématique dans le cadre de notre activité salariale pendant plus de cinq années. Cette connaissance anthropologique du milieu, à la fois des relations presse, des relations publiques et du système représentatif en général (nous avons travaillé dans un grand groupe bancaire au sein de l'une de ses deux instances faîtières, fédérative), constitue un atout majeur pour la compréhension des discours des acteurs sociaux, du poids consensuel sur chaque mot, du système de validation existant dans ce genre de lieu social. Nous connaissons les pratiques et usages de la communication organisationnelle. Mais nous sommes également sensibles au fait que cela peut constituer un biais dans notre interprétation. C'est pourquoi nous avons préféré, chronologiquement, construire notre méthodologie sur les textes fondateurs, l'affiner sur les articles de presse et aborder les communiqués avec un cadre d'analyse non biaisé issu des deux premiers corpus. Notre expérience professionnelle devient alors une clé de compréhension supplémentaire, elle ne nous semble plus constituer un biais d'analyse

L'analyse de discours permet de faire émerger au sein d'énoncés linguistiques des éléments de compréhension non perceptibles par une simple lecture. La plupart des disciplines en sciences humaines sont conduites à l'analyse des discours. Certains la considèrent comme une véritable discipline (Maingueneau, Chareaudeau, 2002)[194]

L'analyse de discours nous permet une démarche aussi bien qualitative que quantitative. Nous recherchons par l'observation du texte, par des analyses lexicales, par des comparaisons avec d'autres textes (intertextualité mais aussi mise en abîme), par l'observation des conditions d'écriture et par l'analyse des schèmes discursifs à trouver et à dégager des représentations.

Nous considérons par ailleurs que le discours est pris dans un interdiscours, chaque discours, pour être compris, doit donc être relié avec d'autre, il est « en lien avec ». Cette considération est fondamentale concernant notre sujet. Nos réflexions sur l'émergence normative du mouvement développement durable posent que celui-ci s'intercale dans un système prégnant, un paradigme dominant. Les schèmes logiques et discursifs, normalisés qui appartiennent au paradigme dominant, jouent comme des freins pour l'émergence de nouvelles idées. Par ailleurs, nous avons considéré que les médias eux-mêmes, dans leur structure, dans leur organisation, sont construits pour faciliter la circulation de l'information dépendant du système dominant. La notion d'interdiscours, dans l'analyse des textes développement durable, nous paraît donc fondamentale pour repérer les failles de sens et les émergences de nouveaux schèmes discursifs.

> « L'analyse des discours se place dans les écarts inter discursifs ; par rapport à des ensembles textuels, elle se donne pour objectif de repérer des économies discursives : la spécificité d'une

[194] MAINGUENEAU M., CHAREAUDEAU P., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Editions du Seuil, 2002.

> économie discursive ne peut être exprimée que comme différence de fonctionnement par rapport à d'autres économies. L'analyse des discours est donc intertextuelle. »[195]

La notion d'intertextualité est-elle aussi importante pour notre analyse, qui renvoie à la question des relations entre différents discours. L'intertextualité considère tout discours écrit à partir d'événements réels, mais à partir du socle cognitif de l'auteur, constitué notamment des lectures et autres discours mémorisés, intériorisés. L'intertextualité propose donc de mettre en relation les discours entre eux, en les mettant en opposition, en envisageant des rapports d'imitation, de rejet, d'approfondissement. Nos deux corpus sont à considérer sous cet angle : le premier car il construit la notion de développement durable, il en précise et en définit le concept à partir des textes antérieurs considérés comme référence et comme acquis. Le deuxième corpus est un système de discours qui se répondent, s'interrogent, s'interpellent, bref, sont reliés les uns aux autres. Les auteurs sont particulièrement attentifs à ce qui s'est dit et le commentent immédiatement. L'intertextualité est prégnante.

A travers l'analyse de discours, nous recherchons également à comprendre les interactions sociales en jeu. L'analyse de discours nous permet d'aborder les aspects sociologiques, politiques, médiatiques, psychologiques, stratégiques que le discours peut contenir, comme objet langagier pris dans un système d'interaction.

> « L'analyse de discours […] se trouve ainsi placée dans une interdisciplinarité nouvelle, en relation avec la sociologie, mais aussi les sciences politiques, les sciences de l'information et de la communication, la psychologie, voire le management et la gestion… »[196]

Le discours est ce vecteur de sens, qui nous permet d'analyser les schèmes discursifs et logiques propres à l'émergence normative du développement durable, mais aussi comme support de représentations sociales.

> « Tout discours, en même temps qu'il propose des représentations du monde, par exemple, s'il est descriptif, dessine la double figure de celui qui l'énonce et de celui qui le reçoit »[197]

Concernant notre étude sur Reach, le système médiatique construit est complexe, mais les acteurs sociaux sont assez bien déterminés. L'analyse de discours nous permet donc de comprendre à la fois les schèmes discursifs des uns et des autres, tout en connaissant le cadre d'émission et celui de réception des messages. Les textes envisagés présentent un profil particulier : ce sont des textes consensuels, ils ont valeur programmatique, ils sont destinés à tous. La relation est plus difficile à cadrer, les interprétations contiennent forcément des biais culturels pour le chercheur qui les analyse. C'est pourquoi nous avons choisi de les considérer en tant que textes fondateurs, et de rapprocher leur étude à la conception développée par Antoine Compagnon mais aussi par Régis Debray.

---

[195] VERON E, *L'espace du soupçon*, in Pragmatique des discours sociaux, Langage et ex-communication, Louvain la neuve, 1982.

[196] BONNAFOUS Simone*, L'analyse de discours*, in OLIVESI Stéphane (dir.), Sciences de l'information et de la communication, Objets, savoirs, discipline, PUG, Grenoble, 2006.

[197] JEANNERET Y., *Ecrire la science, Formes et enjeux de la vulgarisation*, PUF, Paris, 1994.

Le premier niveau de notre analyse de discours s'inspire d'une méthodologie sémantique : nous repérons dans les textes les caractéristiques lexicales, les thèmes abordés, la logique mise à l'œuvre. L'analyse des modalisations, des déictiques et l'analyse des aspects visuels peuvent ponctuellement nous donner d'autres clés de lecture. Cette méthode vaut pour tous nos corpus.

Concernant les articles de presse, nous portons également notre attention sur l'analyse des titres. Le travail de titrage est un métier en soi dans certains périodiques et le titre occupe une place particulière dans l'attention du lecteur et dans la tonalité de l'article. Notre analyse est quantitative et qualitative, ce que nous permet cet outil informatique très utilisé en sciences sociales, Modalisa.

Modalisa est un outil d'analyse qui a été développé par et pour les chercheurs en sciences sociales et les chargés d'études qui doivent manipuler des enquêtes, des entretiens ou des questionnaires, manipuler des bases de données. C'est un logiciel de traitement statistique, qui permet de réaliser des tris croisés, de mettre en corrélation plusieurs bases de données. Nous avons donc considéré nos corpus d'articles et de communiqués de presse et les analyses que nous en avions faites comme une base de données. Nous avons construit un questionnaire[198], faisant intervenir plus d'une quarantaine de champs, questionnant et saisissant de très nombreuses données sur chaque article. Certaines de ces questions nous étaient directement données par le journal : la date, le titre, le nombre de mots, la rubrique… d'autres nécessitaient de recourir à notre analyse de discours : lexiques utilisés, portée de l'article (didactique, prescriptif…).

Nous avons été ainsi particulièrement attentive à la place des articles dans le journal, dans la maquette, au sein de rubriques particulières. Le choix du journaliste nous a paru également être déterminant dans l'appréhension médiatique de l'événement, dans la construction de sens qui était en jeu… Nous disposons par conséquent de données statistiques qui nous permettent de suivre l'émergence de Reach dans le temps, de voir les différences de traitement, de croiser les recours aux champs lexicaux avec les choix de maquettes et rubriques.

Parallèlement nous avons analysé les choix sémantiques des journalistes, leurs recours à des lexiques particuliers. Nous avons pu voir l'émergence de figures dans les articles de presse. Dans sa thèse, Béatrice Jalenques[199] met à jour l'existence d'un métarécit environnemental à parti d'un corpus d'organisations. L'une des figures, l'un des « *ferments narratifs* » est le héros anonyme. Dans notre corpus d'articles de presse, nous avons également pu suivre l'émergence de certains patrons narratifs concernant Reach et l'usage

[198] Cf. annexe

[199] JALENQUES-VIGOUROUX Béatrice, op. cit.

de métaphores, notamment concernant « la bataille » qui était relatée. A titre d'exemple, l'une des figures stylistiques est celle des experts toxicologues dans le Figaro.

Enfin, Modalisa nous a permis d'entrer des textes entiers, ce qui nous a permis de suivre la progression des arguments donnés par chaque journaliste dans ses articles. Nous avons ainsi obtenu d'autres bases de données que nous avons retraitées (occurrences pour les champs lexicaux, mise en commun de tous les termes apparus dans chaque lexique sur tout le corpus ; comparaison de la progression des items par journaliste et évolution de celui-ci ; reprise par d'autres des mêmes arguments, ou des mêmes propos ; phénomènes de mises en abîme etc.)

Nous avons également fait figurer notre propre commentaire pour chaque article : en mettant en perspective ces commentaires issus de l'analyse générale de l'article (l'utilisation par exemple de citations, la référence faite à des articles antérieurs, etc.) nous avons pu dégager des schèmes discursifs à l'intérieur de chaque journal et des changements d'opinion, au niveau des journalistes puis au niveau des journaux (ligne éditoriale)[200].

Modalisa nous a permis une autre analyse : celle de la confrontation des deux journaux entre eux. La grille de questions étant la même, la comparaison était possible. Nous avons alors pu constater que, contrairement à ce qu'ont constaté de nombreux chercheurs dans leurs études sur les médias, le traitement de Reach par deux journaux qui sont pourtant concurrents a été très différent.

> « Très souvent, nous avons affaire, par rapport à des problèmes de positionnement de supports presse, à des univers de concurrence très serrés, où plusieurs magazines très proches les uns des autres d'un point de vue thématique se partagent un lectorat relativement homogène quant à son profil sociodémographique. »[201]

Cela aurait pu être le cas. Notre recherche montre que l'appréhension de l'événement et la médiatisation ont été très différentes. La question est alors : pourquoi ? Nous répondrons à cette question en nous interrogeant sur le jeu des acteurs sociaux, leur influence, et sur le phénomène en tant que tel : la longueur de la médiatisation de Reach a-t-elle permis aux journalistes d'éviter, dans l'urgence habituelle où ils doivent effectuer leur travail, une mise en regard systématique ?

Notre recherche qualitative et statistique nous permet de montrer que les articles se complètent, dessinent une trame, se répondent parfois, au sein du même média, pour ne pas dire au sein d'articles d'une même rubrique ou bien même écrits par un même journaliste.

Nous avons également utilisé Modalisa pour l'analyse des communiqués de presse. Partant du postulat que les communiqués sont des objets langagiers similaires dans leur

---

[200] à titre d'exemple, nous faisons figurer les deux tableaux obtenus pour la presse. Nous disposons de résultats équivalents pour chacun des acteurs sociaux.

[201] VERON Iseo, *Quand lire c'est faire : l'énonciation du discours dans la presse*, in Sémiotique, IREP, Paris, 1985.

construction aux articles, suivant la même logique, mettant en œuvre la même trame, nous avons donc décidé d'utiliser la même grille d'analyse. Celle-ci était restreinte, bien sûr, puisque toutes les questions de maquette, de rubriques, de choix de journalistes n'avaient pas lieu d'être. Partant sur la même grille d'analyse, nous avons pu alors envisager les différences et les convergences avec les articles de presse, comme sur l'utilisation des champs lexicaux par exemple. Nous avons effectué des tris croisés entre les communiqués au sein d'une même source, et nous avons également pu croiser tous les communiqués entre eux, comme nous l'avons fait pour les articles. Quant à l'analyse de discours que nous avons au préalable effectuée, elle nous a permis de dégager des interactions entre communiqués, les uns lisant et répondant par communiqués aux autres.

### 2. 2. Les limites de l'analyse de contenu

L'analyse de discours nous a ainsi permis de dégager des axes forts de réflexion, notamment concernant les représentations sociales et les schèmes logiques et discursifs que nous recherchions. La représentation sociale se rapporte à la lecture de la réalité, à un objet du monde, construits par des groupes sociaux identifiés. Porteurs de préjugés, d'opinions, les discours sont aussi porteurs de représentations sociales.

Selon Pierre Bourdieu(1992) :

> « les représentations sociales circulent dans les discours, elles sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et les images médiatiques »[202]

Rejoignant les analyses d'Alain Clémence (2003)[203] chaque mot, et partant, chaque champ lexical, peut renvoyer à un point de vue. Chaque expression, chaque combinaison de mots peut donc contenir un certain nombre de représentations sociales. Cependant, comme nous l'avons évoqué, des mots identiques, tels que l'expression même de « développement durable » peuvent être interprétés de façon totalement divergente entre acteurs sociaux aux intérêts opposés, chacun lui attribuant une connotation différente. Ne serait-ce que dans l'expression de développement durable, certains s'attachent au premier terme, « développement » et restent sur une interprétation économique, d'autres au second, « durable » et opèrent un changement de niveau paradigmatique. C'est toute la plasticité de l'expression, que nous aurons l'occasion d'analyser en troisième partie de thèse. Cette plasticité explique aussi l'expression particulièrement large de discours contradictoires sur le sujet. Cela a aussi été le cas pour Reach. Au-delà de la défense d'intérêts contradictoires, il y avait également lutte idéologique pour l'imposition d'un contexte de référence.

Nous nous heurtons alors à un certain nombre de limites :

---

[202] BOURDIEU Pierre, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Editions du Seuil, Paris, 1992.

[203] CLEMENCE Alain, *L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales*, in Moscovici S, BUSCHINI F (dir. , les méthodes des sciences humaines, PUF, Paris, 2003

- l'analyse de contenu ne tient pas compte des situations d'énonciations. Or nous partons du postulat que le cadre de réflexion et d'argumentation dépend également de la manière dont le locuteur se positionne par rapport à son énoncé. Quelle place s'attribue-t-il ? Quelle « façade » choisit-il? Quelle place donne-t-il à son interlocuteur ? Comment se positionne-t-il par rapport aux autres, l'article ou le communiqué pouvant être constitué par des commentaires (c'est le cas dans la majorité des discours analyses pour Reach) ?

L'analyse de contenu cherche à déduire des discours les conditions de production de ceux-ci. Or concernant nos corpus, aussi bien les « textes fondateurs » que les discours sur Reach, le contexte est beaucoup plus large.

Compte tenu également du cadre médiatique dans lequel nous nous trouvons en troisième partie, d'autres écueils des approches discursives existent, ainsi analysés par Delforce et Noyer (2007)[204]:

- l'écueil du « médiacentrisme » : les médias ne constituent pas le seul lieu de construction de sens, et l'analyse de discours doit prendre en compte les différents espaces d'échange. Dans le cas de Reach, la communication orale qui a eu lieu dans le cadre de rapports formels ou informels a fortement influencé le projet. Mais, pour en rester à notre corpus, les communiqués se répondent entre eux. Au-delà, une véritable communication s'est nouée entre Internautes et acteurs sociaux, les internautes répondant nombreux aux sollicitations des associations environnementales par exemple (cyberactions.),

- l'écueil que les auteurs nomment « la généralisation hâtive », où à partir des seuls textes médiatiques et de leur analyse de discours, le chercheur modélise et formalise un échange, une communication sans tenir compte des circuits parallèles,

- enfin, le dernier écueil que les auteurs nomment « le nez dans le guidon » consiste à l'insuffisance de perspectives contextuelles.

Aussi l'analyse de discours ne suffit-elle pas dans le cadre de recherche que nous nous sommes fixée.

Louis Quéré (1995)[205] a montré une triple dimension de la thématisation, de la constitution des collectifs porteurs de ces thèmes et du cadre historique dans lesquels s'insèrent les discours sociaux. Nous tentons, dans notre approche de Reach, de prendre en compte ces trois niveaux. Pour répondre à notre problématique, et pour pouvoir valider ou invalider nos hypothèses, il nous faut faire intervenir comme outil méthodologique l'analyse des processus de communication.

---

[204] DELFORCE B. NOYER J., *Constructivisme et discursivité sociale*, Revue de communication de LIlle, n°22, 1999.

[205] QUERE Louis*, l'espace public comme forme et comme événement*, in *prendre place*, Joseph Issac (dir.), Editions Recherche, Plan urbain, Paris, 1995

## 2. 3. Spécificité de l'approche par les processus

Nous mettons en place, dans le cadre de Reach comme dans le cadre de l'analyse des « textes fondamentaux », toute une analyse qui prend en compte le contexte, qui met en relation les textes les uns avec les autres. Notre approche cumule l'analyse de discours avec une analyse plus géopolitique des forces en présence, ainsi qu'une analyse du contexte : tel procès sur l'amiante, ou sur les éthers de glycol, telle catastrophe chimique, comme celle d'une usine en Chine fin 2005, tel changement d'attitude outre atlantique, où un projet de loi ressemblant trait pour trait à Reach est présenté au Congrès, telle victoire législative obtenue sur les cosmétiques ou tel scandale sur le lait en poudre pour bébé[206] sont autant d'événements qui influencent les acteurs, preuves en sont les communiqués de presse sur le sujet reliant les événements à Reach (si Reach avait été voté plus tôt…) ou même les actes et bulletins de l'Union européenne qui montre que les sujets ont été évoqués lors de réunions de travail sur Reach.

De même, et considérant le paysage géopolitique : la Commission a été renouvelée en cours de route, les élections législatives ont eu lieu en juin 2004, qui ont profondément bouleversé tout le travail initié précédemment par les acteurs sociaux. Les élections nationales bouleversent également les forces en présence et partant, la communication des acteurs. Ainsi, les élections allemandes et la grande coalition qui en ressort bouleversent l'équilibre parlementaire européen, les alliances changent. Ce contexte géopolitique interroge les acteurs, ce sera notamment l'un des axes privilégiés de discours du quotidien Le Monde.

Les schèmes logiques et discursifs que proposent le développement durable incitent à une nouvelle lecture des choses : les comportements changent, des exigences, portées par la nouvelle pensée pointent : il en est par exemple ainsi du droit d'information du citoyen qui se confronte, au travers de Reach, au secret de fabrication des industriels. Les lignes de partage évoluent.

Notre objet est donc de comprendre un système de communication qui fait émerger des représentations sociales. Celles-ci sont contenues dans les grands textes fondateurs, dès 1987. Mais le temps de leur publicisation et de leur appropriation est décalé. Nous notons qu'un projet comme Reach concrétise les débats : les impacts sont économiques, sociaux, sanitaires. Les acteurs sociaux luttent pour que leur hiérarchie de préoccupations soit prise en compte. Reach concrétise les enjeux soulevés par le développement durable. Il met en opposition deux visions du monde, qui se traduisent par deux discours différents. Ces luttes

[206] Tous ces événements auront lieu pendant les cinq années après la parution du livre blanc

se diffusent dans divers espaces de discussion et de transmission : les médias, mais également les places publiques (expositions, manifestations, conférences, assemblées). Les représentations sociales portées par chaque acteur évoluent, et cet échange procède, petit à petit, l'émergence d'une norme majoritaire. C'est un processus normatif qui est en jeu, et qui relève bien de l'appropriation des questions soulevées par le développement durable, de la discussion des réponses à y apporter, et de manière plus globale, de la vision des choses à adopter.

# DEUXIEME PARTIE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, DE SON EMERGENCE A SA NORMALISATION PAR LES DISCOURS ET PAR LES ACTES

Dans toutes prémices, les supports manquent concernant les moyens de diffusion de masse. On ne relie souvent qu'*a posteriori* certains mouvements qui, au début, semblaient isolés, mineurs, voire négligeables, et qui, par la suite, prendront toute leur place dans le phénomène arrivé à maturité.

Dans ce contexte, l'analyse des textes fondateurs est finalement le meilleur témoignage de l'émergence d'un phénomène. Par l'étude de leur historique et au travers de leur analyse, nous cherchons à appréhender comment le développement durable s'intensifie, prend de l'envergure et est publicisé. Il nous faut donc dans un premier chapitre asseoir notre analyse sur l'évolution des textes que nous considérons comme fondateurs. Cette analyse implique d'avancer dans trois directions :

- La première, le contexte. C'est une analyse phénoménologique. Du contexte dépend l'évolution d'un paradigme, en particulier si celui-ci relève de l'espace public, comme c'est le cas pour le développement durable. L'étude du contexte fait partie d'un tout. Les textes fondateurs sont marqués, datés. Ils scellent une pensée, une époque.

- La deuxième, systémique. Le développement durable présente la caractéristique d'être global, complexe. Son émergence est portée par la communauté internationale. En d'autres termes, sans la création de certaines structures, sans l'organisation de structures d'information mondiales, sans celle de la collecte organisée de données, de rencontres spécifiques ; sans donc une certaine maturité communicationnelle (les « bons émetteurs », les « bons canaux »), le développement durable ne serait pas apparu. Par l'analyse des

textes fondateurs et des grands sommets qui ont permis l'émergence du concept développement durable, nous cherchons également à mettre en évidence à la fois les conditions de sa diffusion, son socle cognitif, mais aussi les facteurs clé du succès de son émergence.

- Enfin, et c'est la troisième direction que permet cette recherche, l'analyse des textes fondateurs porte sur le fond : nous découvrons donc, à travers ces textes, quelles sont les valeurs sur lesquelles s'appuie le développement durable, quelle est la nouveauté apportée. Ce dernier point nous permettra par ailleurs d'enchaîner sur le deuxième volet de notre recherche, à savoir l'analyse de la rupture épistémologique apportée par le développement durable.

Cette partie s'intéresse aux moments-clé au cours desquels apparaissent les textes que nous considérons comme fondateurs du développement durable. Nous analyserons l'évolution du développement durable au travers des déclarations, des textes normatifs qui furent signés lors des sommets internationaux (Stockholm, Rio, Johannesburg). D'autres documents nous ont paru fondateurs : le rapport Meadows, dit du Club de Rome, et surtout, le rapport Bruntland, que nous considérons comme l'apport théorique principal au développement durable. Pour finir, notre analyse s'élargit, ne se portant plus sur un texte mais sur un mouvement : Dans ce premier chapitre, nous cherchons à cerner aussi bien l'influence des textes issus des sommets internationaux que l'impact des sommets eux-mêmes.

Le cheminement d'une idée se concrétise de texte en texte, posant un cadre discursif de plus en plus précis, mais qui laisse cependant la place à l'interprétation. A partir des textes fondateurs se construit alors tout un travail d'exégèse au moment où le concept entre dans sa phase de normalisation. Ce moment est un temps clé, l'idée ou, pour ce qui concerne le développement durable, le faisceau d'idées, s'échappe d'un premier cercle restreint, se diffuse et circule au sein d'un espace élargi. Les textes politiques et universels font l'objet d'appropriation par d'autres acteurs, d'interprétations, de citations, de commentaires. De cadre réflexif, ils deviennent également cadre d'action : la surmultiplication des conventions, qui sont des mises en œuvre des textes fondateurs sont également un temps de confrontation des ruptures épistémologiques proposées par le paradigme en devenir avec la réalité sociale.

Cette période de turbulences est riche en phénomènes discursifs. Elle correspond à notre deuxième hypothèse, qui est que le développement durable est en cours de normalisation. Nous lui consacrons nos deux derniers chapitres de cette deuxième partie.

Notre deuxième chapitre explicite le phénomène de double entonnoir par lequel passe le développement durable : le discours politique et universel devient technique, l'émetteur international laisse la place aux débats entre acteurs. C'est un temps d'appréhension des

bouleversements épistémologiques, d'amendement du paradigme dominant, c'est également un temps de renouvellement discursif, contemporain de controverses interprétatives.

Notre dernier chapitre s'intéresse alors au processus de normalisation en soi : il envisage les traductions dans les faits des changements paradigmatiques proposés, avec lesquels il faut désormais compter. Ce sont des pratiques, ce sont des usages, ce sont des outils directement issus des textes fondateurs : ce sont les nouveaux instruments de mise en œuvre du développement durable, à comprendre à l'aune d'une logique d'acteurs qui se précise dans un espace public qui se renouvelle, de conventions en protocoles, partout où il est question de mettre en œuvre le développement durable.

Ces trois chapitres nous permettent, dans les grandes lignes, de suivre l'émergence et la normalisation, au fil des discours d'un concept au potentiel paradigmatique.

# Chapitre 1

# Histoire et analyse des textes fondateurs : émergence et évolution du concept

Stockholm, Rio de Janeiro, Johannesburg…Les Sommets de la Terre sont des rencontres entre dirigeants mondiaux ayant lieu tous les dix ans. Ils sont l'occasion de se pencher sur l'état de la planète, et de définir les moyens de stimuler la protection de l'environnement au niveau mondial. Ils représentent également l'occasion de signer des déclarations et des traités internationaux.

L'entrée en vigueur d'un traité international prend généralement plusieurs années. C'est un processus complexe, qui se déroule en deux temps : premièrement, chaque pays doit signer le traité, puis il doit le ratifier formellement. Celui-ci n'entre en vigueur que lorsqu'un certain nombre[207] de pays l'ont ratifié. La signature est l'aboutissement de négociations au niveau international, la ratification fait intervenir une sensibilité nationale. C'est un premier passage de circulation des idées descendant.

A partir de la ratification, une nouvelle institutionnalisation s'opère : les pays signataires organisent, en général une fois l'an, des Conférences des Parties (COP). Avant chaque conférence sont organisées des réunions préparatoires (SBSTTA, organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, où les gouvernements négocient les détails techniques des traités). A ce stade de la construction discursive, nous notons deux mouvements contraires : celui de la spécialisation du discours, qui, d'universel devient technique et scientifique dans un lieu restreint de débat, et celui de la mise en commun de connaissances et de sensibilités différentes sur le même sujet, comme un mouvement ascendant d'informations détenues dans des cercles restreints et nationaux. Le processus est similaire pour les conférences préparatoires préalables (Prepcom) aux Sommets de la Terre.

Les Sommets de la Terre sont des lieux de discussion, ils constituent des temps de circulation et de publicisation des idées. Ils sont également le temps d'institutionnalisation des débats autour de la signature de textes politiques, que nous considérons comme fondateurs du développement durable.

[207] le nombre est fixé par chaque traité.

Ils présentent cependant un autre profil : ce sont des enjeux symboliques importants, dont il nous faut tenir compte pour notre compréhension de l'évolution du développement durable. Les lieux ne sont pas choisis au hasard, ils sont parfois le fruit d'une longue réflexion onusienne, et le choix est communiqué, explicité, décliné dans les discours des présidents de chaque Sommet. Au-delà, ils sont un temps fort de l'émergence du développement durable, et ils sont perçus comme tels par les participants.

Quatre Sommets de la Terre ont eu lieu, dont un est officieux : Stockholm (1972), Nairobi (1982), qui n'a jamais été reconnu comme officiel, compte tenu de son échec mais qui a donné lieu à la signature d'un texte important, la Charte de la Nature, Rio de Janeiro (1992) et Johannesburg (2002). Ces Sommets portent également un autre nom, significatif pour nous de l'institutionnalisation du développement durable : Stockholm est une CNUE : Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Rio une CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Johannesburg est un SMDD : Sommet mondial sur le développement durable, ce qui permet une première approche d l'émergence de l'expression au niveau des titres.

Entre ces temps de célébration et d'officialisation s'intercalent des temps réflexifs. Les Sommets de la Terre constituent un temps d'arrêt, d'expression d'une idée en cours. Cette idée se précise, évolue de manière non linéaire, elle est souvent fonction du contexte, elle est surtout guidée par des « secousses expressives », comme autant de formulations d'alertes, qu'il s'agisse de témoignages, de professions de foi ou de formalisations théoriques. Deux documents nous paraissent aussi fondateurs que les déclarations politiques des Sommets de la Terre, qui sont issus de ces temps réflexifs. Le rapport Meadows et le rapport Bruntland.

Pour comprendre l'émergence puis l'évolution du développement durable dans l'espace public au sens de Habermas, nous analysons les textes fondateurs en les replaçant dans leur contexte d'émission. Nous distinguons ainsi trois temps distincts : un temps d'expression du malaise par rapport au paradigme néolibéral dominant, un temps de cristallisation et de définition du concept, et un temps de publicisation et d'institutionnalisation du développement durable.

# 1. LE TEMPS DU MALAISE : EXPRESSION D'ANOMALIES, ALERTES ET PRISE DE CONSCIENCE

## 1. 1. Cheminement d'une idée à la convergence de plusieurs remises en question

Parmi les différents mouvements qui peu à peu convergent vers l'idée d'un autre développement, trois pensées, trois préoccupations se distinguent : celle de l'environnement, celle de l'analyse des risques et celle d'une alternative économique.

Selon Veyret (2004)[208], la conception du développement durable est très tôt associée à celle du risque Elle trouve son origine dans l'idée ancienne que l'homme et la société dégradent la planète. Dès le XVIIIe siècle, l'économiste Malthus (1798)[209], dénonce le fait que la croissance de la population est bien plus importante que celle des ressources. Il est inutile, selon lui, d'accroître les productions par défrichement ou amélioration des terres, car l'augmentation de la population et la demande demeurent toujours plus rapides. La pensée de Malthus marque la réflexion macroéconomique et puis celle du développement durable[210]. Au XIX$^{e}$ siècle les interrogations sur les usages des ressources se multiplient, elles émanent de naturalistes, de géographes, de philosophes, d'économistes, tous sensibilisés à la fragilité de la planète et à la finitude des ressources. Ainsi, le géographe américain Marsh (1864)[211] souligne le gaspillage des ressources naturelles par les sociétés, contraire selon lui à la volonté de Dieu et aux intérêts économiques de la nation. L'inventeur de la biocœnose, Mobius (1877) [212], présente l'homme comme destructeur. En Allemagne, la notion d' « *économie de pillage* » ou « Raubwirtschaft » est présente dans les travaux du géographe Ratzel[213] avant d'être reprise par Engels[214] selon lequel :

> « Il faut utiliser les ressources naturelles de manière durable, essayer de les améliorer et même de les augmenter".

A la fin du XIX$^{e}$ siècle, certains des éléments du débat actuel sont en place : dénonciation de dégradations, prévision d'épuisement des ressources. En France, le vote des lois de 1860 et de 1882 sur la Restauration des terrains de montagne témoigne de l'intérêt politique du

---

[208] Professeur de géographie, Université de Paris X-Nanterre. Conférence introductive du stage de formation de formateurs «Education à l'environnement pour un développement durable » IUFM de Rouen 8 novembre 2004, http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/ddc/edd/edd.htm

[209] MALTHUS, Thomas Robert, *Essai sur le principe de population*, 1798 ;
- *Principes d'économie politique au point de vue de leur application pratique*, 1820 ;
- *Définitions en économie politique et mesure de la valeur*, 1823

[210] De très nombreux auteurs, qui ont écrit sur le développement durable, ont été perçus comme néo-malthusiens, notamment du fait de leur approche macroéconomique. Il en est ainsi par exemple des auteurs du rapport du Club de Rome ou des auteurs du rapport Bruntland, qualifiés de néo malthusiens.

[211] MARSH, George Perkins, *l'homme et la nature (Man and Nature),* 1864

[212] MÖBIUS Karl August *Die Fauna der Kieler Bucht,*1865, 1872;
- *Oyster and oyster farming (Die Auster und die Austernwirtschaft),* 1870

[213] RATZEL Friedrich, *Géographie politique*, Éditions régionales européennes, Economica, Paris, 1897 (trad. française 1988)

[214] ENGELS Friedrich (1883), *Dialectique de la Nature*. Trad. française d'Émile Bottigelli, 1952. Paris: Éditions sociales, 1968,

moment. Aux Etats Unis lors d'un discours prononcé devant le Sénat américain, Théodore Roosevelt (1909) constate qu'avec

> « La croissance constante de la population et l'augmentation encore rapide de la consommation, notre peuple aura besoin de plus grandes quantités de ressources naturelles. Si nous, de cette génération, détruisons les ressources(…) nous diminuons le niveau de vie, nous enlevons même le droit à la vie des générations futures sur ce continent »

Ces conceptions impliquent aussi la recherche de solutions parmi lesquelles la conservation, largement appliquée aux Etats Unis dès la fin du XIX siècle. Les premiers parcs naturels sont créés[215] et apparaissent les premières grandes associations de défense de la nature (le Sierra Club est fondé en 1892). Le mouvement conservationniste américain s'interroge sur les possibilités du développement à long terme.

Ces conceptions perdurent au long du XX$^{e}$ siècle et jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, P. Geddes (1915)[216], F. Osborn (1949)[217], dénoncent de manière ferme le gaspillage des ressources naturelles. Du gaspillage des ressources aux dégradations de la nature par les sociétés, le glissement apparaît dans la plupart des discours.

Parallèlement, toute une réflexion a cours sur la notion d'écologie et d'environnement. L'écologie naît dans les milieux scientifiques. Le terme semble être créé par Ernst Haeckel, un élève de Charles Darwin :

> « Par oekologie nous entendons la totalité des sciences des relations de l'organisme avec l'environnement, comprenant, au sens large, toutes les conditions d'existence »[218]

L'écologie s'envisage elle aussi comme une nouvelle discipline, qui emprunte ses outils théoriques et méthodologiques à des sciences telles que la zoologie, la botanique, la biologie. Puis elle crée ses propres concepts, dont ceux d'écosystème, attribué à Tansley (1935)[219], repris dans les années 1940 dans les travaux de Lindemann(1942)[220].

L'écologie s'appuie, dans ses prémices, sur les sciences de la vie, mais dès le début du XXe siècle, les chercheurs en sciences humaines se l'approprient. L'anthropologie se saisit la première du concept (Mauss, 1905)[221], puis les économistes, les sociologues, les philosophes et les historiens feront de même[222].

Enfin, une vingtaine d'années après la seconde guerre mondiale et alors que les empires coloniaux ont pour la plupart disparu, l'enjeu des relations internationales se focalise

---

[215] Yellowstone, 1872, USA ; Banff National Park, 1885, Canada

[216] GEDDES P, *Cities in Evolution: An Introduction to the Town Planning Movement and the Study of Civics* , Williams and Norgate Press, London, 1915

[217] OSBORN F, *La planète au pillage*, Payot, 1949

[218] ACOT Pascal, *Histoire de l'écologie*, PUF, Paris, 1988

[219] TANSLEY, A.G. *The use and abuse of vegetational concepts and terms*. *Ecology,* 1935.

[220] LINDEMAN, R.L.. *The trophic-dynamic aspect of ecology*. *Ecology,* 1942

[221] MAUSS Marcel, *Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimo*, 1904

[222] sur ces questions, nous renvoyons aux ouvrages d'ACOT Pascal, op. cit. , DELEAGE Jean-Paul, *Une histoire de l'écologie,* Seuil, Paris, 2000 ; BOURG Dominique, *Les scénarios de l'écologie*. Débat avec Jean-Paul Deléage, Hachette, Paris, 1996

principalement dans la question des stratégies de développement et de coopération, et ce, dans un contexte marqué par l'opposition de deux modèles économiques, dont la question centrale est celle de la croissance. A l'Ouest, la vision économique prédominante concernant le sujet est celle de Rostow[223]. Selon lui, les étapes de la croissance reposent sur une « percolation » du développement déclenchée par l'ouverture aux capitaux étrangers. Dans les années quarante, le modèle Harrod-Domar[224], deux économistes keynésiens, montre à partir d'hypothèses différentes que la croissance équilibrée est l'exception, le déséquilibre étant la règle, car les conditions de régularité de la croissance ont peu de chance d'être réalisées. Ils postulent l'instabilité de la dynamique économique capitaliste et insistent sur la nécessité de l'intervention de l'Etat. Ce modèle interroge Solow (1956)[225] qui postule alors, que les problèmes de plein emploi des ressources sont d'emblée résolus par la croissance et qui s'interroge alors sur les conditions de maintien d'une économie déjà à l'équilibre. Ce modèle de la croissance devient canonique chez les néo-classiques et influencera par exemple le modèle de A.K.Sen (1961)[226], ou enfin la vision de Schumpeter[227].

La conception marxiste-léniniste, est en opposition. Elle critique et met en évidence les contradictions du système économique capitaliste, notamment l'idée de privatisation des ressources de la planète.

> « Du point de vue d'une organisation économique supérieure de la société, le droit de propriété de certains individus sur des parties du globe paraîtra tout aussi absurde que le droit de propriété sur son prochain. »[228]

Cependant, par rapport à la question du développement, elle considère également un développement par étapes, et partage avec la vision occidentale la conception d'une croissance rapide, avec un investissement intensif en capital pour se procurer les technologies les plus efficaces.

Des économistes et politiques s'élèvent très vite contre ce type de raisonnement, soulevant de nombreux problèmes, mettant en relief des anomalies aux modèles suivis, et remettant ainsi en cause les fondements d'une logique économique. Les années quarante et cinquante voient émerger une économie dite « du développement », qui montre l'incapacité des modèles existants, et en particulier néoclassiques à guider les politiques économiques des pays qui seront bientôt nommés « du Tiers Monde ». Il s'agit de spécialistes du développement, tels que Ferroux (1947)[229], Singer (1950)[230], Myrdal (1956)[231], et Prebisch

---

[223] ROWSTOW, W, les étapes de la croissance, éd française Seuil1963

[224] - DOMAR "*Capital expansion, rate of growth and employemen*t" Econometrica 1946 et "*Expansion and employement*" American Economic Revew 1947,

- HARROD "*Towards a Dynamic Economics*" Macmillan 1948

[225] SOLOW, Robert, *A Contribution to the Theory of Economic Growth*, Quarterly Journal of Economics, 1956,

[226] SEN, Amartya Kumar *On Optimizing the Rate of Saving*", Economics Journal, 1961,

[227] SCHUMPETER, Joseph, *Histoire de l'analyse économique* (*History of Economic Analysis*), publié après sa mort en 1954

[228] MARX K, *Le capital, Livre II* t3, Editions sociales, Paris 1974

[229] PERROUX, François "*L'Amérique et les responsabilités d'une économie internationalement dominante*." Économie appliquée*,* 1947

(1962)[232] Une définition plus large de la productivité et une autre conception du développement se fait jour, en même temps qu'est perçue la dégradation des milieux, considérée alors comme l'illustration de l'échec des modes de développement dominants. A ces critiques il faut ajouter celles qui fustigent la croissance économique ; ainsi, N. Georgescu-Roegen[233] en 1971 souligne que

> "La pression démographique et le progrès technologique rapprochent la course de l'espèce humaine de son terme, parce qu'ils occasionnent l'un et l'autre un épuisement plus rapide de cette dot".

Parallèlement, certains livres reçoivent beaucoup d'échos, qui interpellent la communauté scientifique sur les déviances possibles du progrès technologique (B. Commoner[234], 1969, R. Carson[235], 1968, J. Dorst[236], 1964). Une même logique intellectuelle lie tous ces ouvrages qui petit à petit fait surgir l'idée que le développement économique doit se soumettre à la préservation des écosystèmes. Différentes sensibilités se rejoignent vers une problématique globale, sans que le regroupement soit fait. Les réflexions présentent des profils similaires, épistémologiques et se concentrent sur les mêmes questions, qui nous apparaissent, à la lecture de l'ouvrage de Thomas Kuhn, comme la prise de conscience d'une anomalie du paradigme présent.

Ces mouvements remettent en cause les choix techniques et des modèles de consommation qui leur semblent mal orientés et qui créent le problème environnemental. Leur réorientation devrait permettre d'harmoniser environnement et développement.

Ainsi, les prémices du développement durable sont perceptibles tout au long des deux derniers siècles. Les initiatives sont nombreuses et éparpillées. Il n'est pas encore question d'une conscience homogène mais plutôt d'intuitions clairsemées. C'est dans les années soixante que convergent un certain nombre d'éléments fondamentaux, qui, reliés les uns aux autres, vont préparer un terrain favorable à l'émergence d'une notion dont nous postulons qu'elle peut devenir paradigme.

Plusieurs facteurs interviennent : les locuteurs qui vont prendre l'initiative de formaliser l'idée ambiante, l'échelle d'appréhension adéquate pour envisager l'ensemble des problèmes disséminés et l'émergence d'une certaine conscience civique qui s'oriente vers le

---

[230] SINGER H. W., « *Economic progress in underdevelopped countries* », Social Research, mars 1949, p. 2 ;
- « *The distribution of gains between investing and borrowing countries* », American Economic Review, Papers and Proceedings, mai 1950, p. 473-485.

[231] G. MYRDAL, *an International Economy*, New-York, 1956, trad. fr. 1958 : *Une économie internationale*, Paris, P.U.F.,.

[232] PREBISCH Raul, 1962 : "*Economic aspects of the alliance for Progress*", In The Alliance for Progress, edition J.C. Dreier, Baltimore

[233] GEORGESCU-ROEGEN Nicholas, *The Entropy Law and the Economic Process*. Traduction du chapitre 1 en français dans La décroissance - Entropie - Écologie - Économie, éd. 2006, ch. I, p.63-84., 1971,

[234] COMONER Barry, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants* ? , Le Seuil (trad. française), 1969

[235] CARSON Rachel, *le printemps silencieux*, Livre de poche, 1968. *Silent Spring*, 1962, réédité en 1994 aux États-Unis avec une préface du Vice-président Al Gore.

[236] DORST, Jean, *Avant que nature ne meure*, Delachaux et Niestle, 1964

militantisme. Nous relatons par les quelques dates suivantes les moments-clé qui préparent la Conférence de Stockholm.

| | |
|---|---|
| **1951** : | l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un rapport se préoccupant des liens entre l'écologie et l'économie. |
| **1953** : | Tragédie de Minamata (pollution par le mercure) au Japon |
| **1957** : | Traité de Rome |
| **1960** : | - création de la Nasa.<br>- Parallèlement, les Nations Unies font de la décennie 1960 celle du « développement » et adoptent le principe d'une aide publique au développement égale à 1% du PIB. |
| **1961** : | - création du WWF et d'Amnesty International ;<br>- création de l'OCDE |
| **1962** : | Rachel Carson publie « Silent Spring », qui mèle les considérations toxicologiques, écologiques et épidémiologiques sur la question des pesticides |
| **1963** : | Initiation de l'« International Biological Program » : une étude de dix ans sur les dommages environnementaux. Création d'une base de données. |
| **1964** : | création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Première conférence à Genève. Les pays non alignés constituent le groupe des 77. |
| **1965** : | création du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). |
| **1967** : | - catastrophe maritime du Torrey Canyon ;<br>- « Environmental Defense Fund » est créé |
| **1968** : | - création du Club de Rome, réunissant des experts préoccupés par les problèmes complexes créés par la croissance des sociétés développées ;<br>- Paul Ehrlich publie « Population Bomb » ;<br>- l'UNESCO héberge la Conférence intergouvernementale sur l'usage rationnel et la conservation de la Biosphère ;<br>- L'assemblée générale des Nations Unies autorise la tenue d'une conférence sur l'environnement humain |
| **1969** : | - l'homme marche sur la Lune<br>- Création de l'EPA (Environmental protection agency) aux Etats-Unis |
| **1970** : | - création des Amis de la Terre (Friends of the Earth) ;<br>- Création du Natural Resources Defense Council ;<br>- Lancement du premier Earth Day |
| **1971** : | création de Greenpeace<br>- A Founex, en Suisse, une équipe de chercheurs du Nord et du Sud est réunie autour de Maurice Strong afin d'examiner les liens entre environnement et développement. Publication du rapport Founex.<br>- Création du Ministère français de la Nature et de l'environnement ;<br>- Création de l'IIDD (International Institute for Environment and Development) au Royaume Uni |
| **1972** : | - Parution de « Only one earth », par René Dumont et Barbara Ward ;<br>- Rapport Meadows « The limits to growth » ;<br>- Sommet des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm ;<br>- Création du PNUE ; ;<br>- création de l'ELCI (Environmental Liaison Center International) pour intégrer les ONG au PNUE, idem pour EKDA (Environment and Development Action in the Thrid World pour les pays en voie de développement) |

Ces dates sont toutes des moments-clé pour la formation de la notion de développement durable. Sous l'égide des Nations Unies, de nombreuses réflexions sont conduites sur des phénomènes globaux. Aux Nations Unies sont représentés la plupart des pays, y compris les plus petits ; la prise en compte et la défense des droits fondamentaux font que leurs problèmes tant sociaux qu'environnementaux peuvent y être entendus. Les Nations Unies, constituent la bonne tribune pour un concept tel que le développement durable.

Cette période est également celle de la création d'entités aussi majeures dans l'expression du développement durable que les organisations non gouvernementales, telles que le WWF, Greenpeace, ou les Amis de la Terre. La création de ces associations est aussi celle d'une prise de parole non institutionnelle, convaincue, militante.

Cette période est enfin celle de l'émergence des institutions adéquates, où la prise de parole sur les problèmes environnementaux, où les apports divers des siècles précédents, comme autant de pierres jetées sur le chemin, soudain prennent sens, lancés dans une perspective de relier les problèmes environnementaux à ceux du développement. C'est également l'époque des premiers chocs : après la tragédie de Minamata au Japon, la catastrophe de l'échouage du supertanker Torrey Canyon, en Cornouailles, marque profondément les esprits. 12 000 tonnes de pétrole brut se répandent sur près de 400 Km de côtes. 35 000 tonnes d'animaux seront exterminés, dont 1 500 pingouins et 4 000 macareux. C'est le premier accident industriel de cette importance.

A la veille de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, le réexamen des liens entre environnement et développement effectué par Maurice Strong, organisateur de la Conférence, permet d'introduire un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui est basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. Le concept d'écodéveloppement est né, repris par le Français Ignacy Sachs[237], qui y voit le moyen de réconcilier le développement humain et l'environnement, et qui affirme la nécessité de remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud, générateurs de pauvreté et de dégradations environnementales. Du 5 au 16 juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement se réunit à Stockholm[238]. Quelles en sont les motivations ?

### 1. 2. Stockholm : compromis et institutionnalisation du lien entre environnement et développement

C'est la première conférence de l'ONU sur l'Homme et sur son milieu. La question centrale du développement et de l'environnement fait l'objet d'une véritable confrontation idéologique, cristallisant les oppositions entre Nord et Sud et entre Est et Ouest, avec l'absence de

[237] SACHS Ignacy, *pour une économie politique du développement*, Flammarion - Paru en 1977
[238] cf Annexe

l'Union soviétique et de pays du bloc communiste du fait de la non reconnaissance officielle de l'Allemagne de l'Est au sein des Nations Unies.

La convergence d'inquiétudes concernant les effets du développement sur l'environnement, les limites du système et le problème du Tiers monde connotent profondément le Sommet. Les pays du Tiers monde en particulier s'opposent vivement aux discours tenus qu'ils considèrent comme un obstacle imposé par les pays développés à leur propre développement. Ils analysent ainsi le message des économistes favorables à une croissance zéro comme l'exigence d'une réduction drastique de leur possibilité de développement. Aussi exigent-ils un traitement systématique de l'environnement et des besoins fondamentaux des populations pauvres dans les sujets abordés.

Les Nations unies sont face à un problème aux multiples facettes, et à une opposition frontale des pays du Tiers Monde à ce qui a été jusque-là envisagé pour eux par les pays développés. Or les problèmes de dommages environnementaux qui motivent la tenue du Sommet sont globaux. Il ne peut donc y avoir de protection de l'environnement sans une participation des pays en voie de développement. En ce sens, Stockholm doit être compris avant tout comme un compromis entre Nord et Sud, autour de l'idée d'environnement mais également autour de celle de développement. C'est l'objet de l'apposition du qualificatif « humain » au mot environnement dans l'appellation du Sommet.

### 1. 2. 1. Analyse de la Déclaration[239]

L'objet du préambule à la déclaration qui suivra, pose ainsi les premiers fondements à un courant de pensée:

> « The United NationsConference on the Human Environment, having met at Stockholm from 5 to 16 June 1972, having considered the need for common principles to inspire and guide the peoples of the world in the preservation and enhancement of the human environment» [240]

La déclaration se divise en deux parties. Une première, que nous conviendrons de nommer « postulats » ou « proclamations » est constituée par 7 articles, qui sont autant de professions de foi. Le deuxième partie est constituée de 26 principes. Le ton est différent de la première partie.Ce texte est court. Nous sommes ici dans le registre législatif non répressif, car aucun organe de contrôle n'est clairement nommé.

> « Man is both creature and moulder of his environment »[241]

[239] cf annexe. Nous disposons pour ce texte de sa traduction officielle, que nous reproduisons.

[240] Traduit par: « ayant examiné la nécessité d'adopter une conception commune et des principes communs qui inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement », Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[241] traduit par « L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement.», Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

D'entrée de jeu, la première phrase pose la vision anthropocentrique de la déclaration : l'homme, pris dans un mouvement continu de progrès, d'inventions, où la science est un bienfait à maîtriser.

> "Of all things in the world, people are the most precious." (l'article 5).[242]

Une humanité, considérée dans son histoire, dans sa longue recherche d'une amélioration de sa qualité de vie :

> « In the long and tortuous evolution of the human race on this » (article 1) ;
>
> « It is the people that propel social progress, create social wealth, develop science and technology and, through their hard work, continuously transform the human environment." (article 5)[243]

Or l'humanité a atteint un seuil où il lui faut repenser sa relation avec un environnement qui le nourrit, qui l'accueille,

> «[...] are essential to his well-being and enjoyment of basic human rights the right to life itself [244] ».

Dans cette vision instrumentale de l'environnement, la protection de celui-ci, son « *amélioration* » deviennent un devoir (article 2). Ce constat est motivé par l'état de fait suivant :

> « We see around us growing evidence of man-made harm in many regions of the earth: dangerous levels of pollution in water, air, earth and living beings; major and undesirable disturbances to the ecological balance of the biosphere; destruction and depletion of irreplaceable resources; and gross deficiencies, harmful to the physical, mental and social health of man, in the man-made environment, particularly in the living and working environment."[245] (Article 3)

Dès 1972 est ainsi posée la conscience d'une anomalie dans le système de vie de l'être humain, qui se traduit en termes de danger pour l'humanité.

Autre constat, double celui-ci : la pauvreté grandissante des pays en voie de développement et les problèmes d'environnement sont liés à ce sous-développement. La préoccupation de l'environnement serait-elle un luxe de pays riches ? La Déclaration de Stockholm tire la sonnette d'alarme concernant l'augmentation de la population mondiale, qu'elle relie aux problèmes environnementaux.

Enfin, elle légitime sa prise de position dans le dernier article, arguant qu'

---

[242] traduit par : « « Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde », Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[243] traduit par « dans la longue et laborieuse évolution de la race humaine » ( art 1) ? « c'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. » Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[244] traduit par : "indispensable à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits instrumentaux, y compris le droit à la vie même ", Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[245] que nous traduirons par: « on constate des niveaux dangereux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants ; des perturbations profondes et regrettables de l'équilibre écologique de la biosphère ; la destruction et l'épuisement de ressources irremplaçables ; enfin de graves déficiences qui sont dangereuses pour la santé physique, mentale et sociale de l'homme, dans l'environnement qu'il crée, et en particulier dans son milieu de vie et de travail. ». Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

> « A growing class of environmental problems, because they are regional or global in extent or because they affect the common international realm, will require extensive cooperation among nations and action by internatioanl organizations in the common interest" (article 3) »[246]

Nous trouvons posées les premières pierres d'un édifice qui se construira dans les trente années à venir. Déjà, la conscience d'une anomalie est prégnante : l'intuition que le système n'est tenable ni socialement, ni écologiquement. Ce constat est fait alors que le premier choc pétrolier n'a pas eu lieu, et que l'économie mondiale est en croissance, c'est l'époque des « Trente Glorieuses ». Et pourtant, le sentiment de danger et d'urgence font leur apparition. L'appel concerne aussi bien la solidarité entre peuples du Nord, dits « développés » et « peuples du Sud », que l'environnement ; ce dernier faisant lien avec le constat social décrit à Stockholm. Déjà la déclaration de Stockholm postule qu'il faut rajouter aux objectifs de paix et de développement économique et social celui de défense et d'amélioration de l'environnement. Les trois piliers du développement durable sont donc dès lors évoqués.

Les opinions évoluent encore durant trente ans, notamment concernant la foi inébranlable en une science bienfaitrice, ainsi que celle concernant la vision anthropocentrique de l'homme. Mais les jalons sont placés. Que penser alors des principes, qui sont autant de directives à suivre qui complètent le document ?

Dans la deuxième partie du texte, nous retrouvons plusieurs grands thèmes tels que : le droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité permette de vivre dans la dignité et le bien-être, et le devoir de le protéger ou de l'améliorer (principe 1). Les principes 2 (préservation des ressources naturelles et écosystèmes), 3 (préservation ou amélioration des ressources renouvelables), 4 (conservation de la nature), 5 (préservation des ressources non renouvelables), 6 (lutte contre la pollution), 7 (lutte contre la pollution des mers) peuvent s'interpréter comme des corollaires de ce premier article. La Déclaration se réfère donc explicitement à la philosophie des Lumières, mais également aux grands principes onusiens. La notion de développement durable n'y dérogera pas.

Le droit à un développement économique et social est un deuxième grand thème abordé par la Déclaration de Stockholm. L'angle retenu met en avant le développement comme condition sine qua non :

> « economic and social development is essential for ensuring a favorable living and working environment for man and for creting conditions on earth that are necessary for improvement of quality of life. »[247]

---

[246] que nous traduirons par : « un nombre toujours plus élevé de problèmes d'environnement, de portée régionale ou mondiale, ou touchant au domaine international commun, exigeront une coopération étendue entre les pays et une action de la part des organisations internationales dans l'intérêt de tous » Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[247] traduit par : « assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie.", Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

Ce qui entraîne comme immédiat corollaire la solidarité internationale envers les pays victimes de catastrophes naturelles ou sous-développés (principe 9). La solidarité, comme nous aurons l'occasion de l'analyser plus précisément par la suite, est l'une des valeurs fondamentales portées par le développement durable.

Le principe 10 nous intéresse particulièrement, car il définit ce qui deviendra un volet entier de l'économie aujourd'hui, le commerce équitable :

> « For the developping countries, stability of prices and adequate earnings for primary commodities and raw materials are essential to environmental management, since economic factors as well as ecological processes must be taken into account. »[248]

Les principes 11 et 12 sont autant de pistes suggérées aux Etats de pays développés pour permettre aux pays en voie de développement de préserver leur environnement.

Les principes 13, 14, 15, 17 préparent, au niveau de la planification nationale, ce qui conduira à l'analyse systématique des trois sphères, économique, sociale et environnementale constitutives du développement durable.

Les articles 18, 19 et 20 envisagent le concours de la science, de la technique, de l'enseignement, mais aussi des moyens d'information de masse :

> « In order to broaden the basis for enlightened opinion ans responsible conduct by individuals, enterprises and communities in protecting and improving the environment in full human dimension. » (principe 19)[249].

Le principe 20 élargit ce concours à la coopération avec les pays en voie de développement.

Les principes 21, 22, 23 et 24 posent un nouveau sujet qui est aujourd'hui particulièrement d'actualité : la responsabilité concernant les dommages environnementaux, sur le territoire ou en dehors de celui-ci. Les actions en justice menées par de très nombreuses associations contre des multinationales en particulier ont précisé les contours de la responsabilité environnementale de celles-ci.

Le principe 25 concerne les organisations internationales, qui doivent jouer

> « a coordinated, efficient and dynamic role for the protection and improvement of the environment».[250]

Enfin le principe 26, qui clôt la déclaration, est un plaidoyer concernant la fin des armes de destruction massive.

---

[248] traduit par : « pour les pays en voie de développement, la stabilité des prix et une rémunération adéquate pour les produits de base et les matières premières sont essentielles pour la gestion de l'environnement, les facteurs économiques devant être retenus au même titre que les processus écologiques.", Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

[249] traduit par : « éclairer l'opinion publique et donner aux individus, aux entreprises et aux collectivités le sens de leurs responsabilités en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement dans toute sa dimension humaine », Declaration of the United Nations Antoine on the Human Environment, Stockholm, 1972

[250] Traduit par : « rôle coordonné, efficace et dynamique dans la préservation et l'amélioration de l'environnement " dans le texte, Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm, 1972

### 1. 2. 2. L'impact de Stockholm

Remarquons tout d'abord la forte dimension symbolique de Stockholm et son enracinement dans le contexte : une délégation des victimes de la pollution par le mercure de Minamata (Japon) était présente pour présenter les conséquences de la pollution industrielle. Soulignons également la mobilisation des organisations non gouvernementales qui trouvent en Stockholm une première tribune internationale. Au slogan officiel de la Conférence « Une seule Terre » répondra celui des ONG « Un seul peuple » (Deléage, 1993)[251].

Dès 1972 sont posées certaines bases de ce qui deviendra le développement durable. Le droit international de l'environnement tel qu'il est aujourd'hui, et qui a alors le nom « d'environnement humain » est présenté lors de la Conférence de Stockholm. La Déclaration de Stockholm a marqué de façon définitive le développement du droit de l'environnement. Le principe 1 constitue le socle de ce qui deviendra le droit de l'Homme à l'environnement, les principes 2 à 7 rappellent la responsabilité particulière de l'Homme dans la préservation des ressources naturelles du globe y compris l'eau, l'air, la terre, la faune et la flore en faveur d'une exploitation prudente et équitable des ressources non renouvelables et la limitation de la pollution. Les autres principes, de 8 à 26 traitent de la conciliation entre le développement économique et social des pays en voie de développement en particulier avec la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement et des moyens à mettre en œuvre par les Etats pour y parvenir.

La conception aujourd'hui retenue est différente, de nombreux accidents chimiques ou industriels, type Seveso, ou Amoco-Cadiz ayant durablement changé notre relation à la science et à la technique. La vision anthropocentrique de l'homme est aujourd'hui également foncièrement remise en question. Cependant, d'ores et déjà, nous trouvons un concept central, l'environnement, avec lequel l'homme est en interrelation. La qualité de vie de celui-ci, nous dit-on, en dépend. Nous retrouvons également le concept intergénérationnel qui prend corps. Enfin, de manière systématique, le pendant social est envisagé, vu sous l'angle environnemental.

La Déclaration de Stockholm est la première à faire de l'environnement un véritable enjeu. Cette conférence marque par ailleurs le début d'une diplomatie internationale dans un domaine réservé aux Etats. En effet, seuls des décrets nationaux encadrent les pollutions ou protégent des lieux et des espèces. Ce glissement est la source d'une activité de création institutionnelle autour des questions de ressources naturelles. (Aubertin, Hourcade, Vivien, 2006)[252].

---

[251] DELEAGE Jean-Paul, la *Conférence de Stockholm*, in BEAUD Michel et alii, *L'Etat de l'environnement dans le monde*, La découverte, Paris, 1993

[252] AUBERTIN C, HOURCADE JC, VIVIEN FD, *les conventions sur le climat et la diversité biologique : instruments de coordination internationale*, in *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, AUBERTIN, VIVIEN (dir.), études de la documentation française, la documentation française, 2006

Autre évènement majeur, facteur d'institutionnalisation : en 1972, suite à la Conférence de Stockholm est créé le PNUE[253]. Parmi les éléments de contexte, qui influent sur les discours et sur les textes fondateurs, la création de cette nouvelle autorité internationale est fondamentale. Le PNUE[254] est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. L'institution va jouer le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial.[255]

La Déclaration de Stockholm ainsi que la création du PNUE introduisent un premier contexte de communication sur l'environnement. L'expression « développement durable » n'a pas encore été envisagée. L'environnement est appréhendé comme une condition nécessaire du développement ; il est systématiquement pris en compte parallèlement à celui-ci.

La même année, de manière contemporaine, le rapport du Club de Rome, qui participe du même mouvement va beaucoup plus loin dans ses démonstrations, et relie concrètement, projections à l'appui, le développement à l'environnement. C'est la principale raison qui nous engage à considérer le rapport Meadows, dit « du Club de Rome », comme l'un des textes fondateurs du paradigme.

### 1. 3. « The limits to growth » : malentendu et médiatisation d'une modélisation macro-économique

Avant le premier choc pétrolier, après 1968 : le rapport du Club de Rome[256] fait beaucoup parler de lui lorsqu'il paraît. Rapport galvaudé, mal interprété, mal traduit, il est aussi très rapidement tombé dans l'oubli puis a resurgi dans l'actualité. Il faut aujourd'hui faire preuve de grande ténacité pour en trouver, en anglais, extraits et résumé. Epuisé en librairie, inexistant en bibliothèque, il est pourtant cité dans la plupart des manuels d'histoire et a fait l'objet, trente ans après d'un deuxième rapport sur l'état actuel du monde par les mêmes auteurs.

Fondé le 8 avril 1968 sur l'initiative d'Aurelio Peccei, un Italien membre du conseil d'administration de Fiat, et d'Alexander King, grand scientifique et fonctionnaire écossais, ancien directeur scientifique de l'OCDE, le Club de Rome doit son nom au lieu de sa première réunion à Rome, à l'Academia dei Lincei. C'est une association internationale et

---

[253] Programme des Nations Unies pour l'environnement.

[254] http://www.unep.org/Documents

[255] A titre d'exemple de son influence en tant qu'institution spécialisée sur le sujet, le PNUE héberge les secrétariats de nombreuses conventions environnementales internationales qui suivront celle de Stockholm. Tel que le Secrétariat de l'Ozone et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratoires ainsi qu'un nombre grandissement d'accords liés aux substances chimiques, dont la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

[256] Rapport du MIT, *Halte à la croissance*, Club de Rome, Fayard, 1972 ;
- MEADOWS D.H, MEADOWS D.L, RANDERS J., BEHRENS W.W, *The limits to growth*, Universe Book, ew-York, 1972

non politique réunissant des scientifiques, des humanistes, des économistes, des professeurs, des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des industriels de 53 pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, aussi bien les pays dits industrialisés qu'en voie de développement. Les membres du Club de Rome ont pour but de chercher des solutions pratiques aux problèmes planétaires. Le rôle du Club demeure surtout de sensibiliser les hauts dirigeants aux problèmes planétaires actuels.

Le rapport Meadows, couramment désigné par le nom de son commanditaire, le Club de Rome, a été rédigé par une équipe de chercheurs du MIT, le Massachusetts Institute of Technology, constituée pour l'occasion. L'équipe de recherche[257] juge opportun de publier les résultats d'une modélisation informatique qu'elle intitule « *The limits to Growth* » (les limites de la croissance), abusivement interprété en français par « *Halte à la croissance !* »[258]. L'équipe de chercheurs est mandatée pour modéliser l'évolution possible de cinq grandes tendances pour le siècle à venir: la rapidité de la croissance de la population, l'industrialisation accélérée, l'augmentation de la malnutrition, l'épuisement des ressources non renouvelables, enfin, la détérioration de l'environnement .

Il s'agit d'une modélisation mathématique[259], pour tenter de cerner l'évolution d'un système complexe, en l'occurrence l'évolution des activités humaines. Le travail des chercheurs s'est principalement appuyé sur une dizaine de variables, dont, en particulier la population globale, la superficie cultivable par individu, les ressources naturelles restantes, le quota alimentaire par personne, la production industrielle par tête, le capital industriel global, etc.

Ces variables dépendent les unes des autres, l'évolution de l'une influençant l'évolution des autres. A titre d'exemple,

> « La croissance de la pollution influe de manière négative sur l'espérance de vie, et donc sur la taille de la population, ce qui en retour agit sur une pollution moins importante ; la croissance du produit industriel par tête contribue à la croissance de produit industriel, qui lui-même engendre une croissance de la production agricole, mais aussi la croissance de la pollution, etc. » .[260]

Ainsi des boucles, des rétroactions et des interactions lient ces variables entre elles, ce dont tient compte le modèle mathématique utilisé. Les auteurs se sont adressés aux spécialistes et experts de chaque domaine concerné pour connaître les lois régissant les variables. Ils ont donc tenu compte des effets de seuil, etc. Le modèle est fiable : si les auteurs du rapport rappellent incessamment que tout modèle est imparfait, simpliste et non fini, ils ont pris la précaution de prendre comme valeurs de départ et comme hypothèses l'évolution de

---

[257] dirigée par Dennis I. Meadows. Composée de Donella H. Meadows, Jorgen Randers et Willliam W. Behrens III

[258] En effet, nulle part dans le rapport il n'est fait mention de stopper la croissance, encore moins de préconiser la décroissance. S'il est vrai que ce rapport est révolutionnaire en soi, les auteurs se gardent bien de toute extrapolation. Le titre français va bien au-delà du contenu du rapport.

[259] La méthode utilisée, développée par le MIT, s'appuie sur le calcul de plusieurs variables, qui interagissent entre elles. Le modèle, appelé « System Dynamics » considère avec autant d'importance les interactions que les évolutions des variables.

[260] In Jancovici Jean-Marc: *Qu'y a-t-il donc dans le fameux rapport de Rom*e ? , in http://www.manicore.com

chacune d'entre elles depuis 1900. Leurs conclusions étant édifiantes, et la fiabilité de leur modèle leur semblant avérée, les auteurs ont donc décidé de publier leurs résultats[261] :

- si la croissance actuelle se poursuit à ce rythme, l'Humanité assistera à un effondrement soudain et incontrôlable de sa capacité industrielle et de sa population dans le prochain siècle.

- il est possible d'agir sur les courbes de croissance et d'établir les conditions d'une stabilité économique et écologique qui serait soutenable à long terme. Cet équilibre global peut être désigné par la satisfaction des besoins de base de chaque personne sur terre ainsi que par l'égale opportunité de chacun de se réaliser.

Notons que par « effondrement », les auteurs entendent une diminution globale de la population ainsi qu'une dégradation conséquente des conditions de vie pour les survivants. Notons aussi à ce stade que la deuxième conclusion contient tous les mots clé qui, quinze années plus tard, figureront dans la définition du développement durable : *« stabilité », «équilibre », « soutenable », « long terme », « satisfaction des besoins », « égale opportunité ».* En substance, les auteurs émettent l'espoir qu'un autre monde est possible, que l'Humanité peut encore changer les choses. L'esprit du rapport Bruntland participera de la même position.

Leur raisonnement étant particulièrement instructif, nous allons analyser point par point les étapes de leur démarche. Nous justifions notre analyse par trois arguments fondamentaux pour notre recherche : premièrement, ce document adopte une logique systémique, et illustre celle sur laquelle s'appuie le développement durable. Deuxièmement, ce document est en soi un outil de communication. Chacun des scénarios énoncés relève à la fois d'une projection scientifique, mais aussi d'une mise en scène. La « communicabilité » des scénarii nous intéresse en soi. Pour finir, le rapport du Club de Rome a eu un très fort impact. Beaucoup de remarques ont été dites et écrites, pour et contre lui, dont le rapport Bruntland.

Leur premier résultat est obtenu sans intervention spécifique des auteurs sur les hypothèses. Si les variables poursuivent leur évolution à hauteur du taux de croissance réel de 1970, la baisse des ressources non renouvelables conduit à un effondrement du niveau de vie (quota alimentaire par personne et produit industriel par tête). Le capital industriel atteint un niveau qui demande un apport de ressources insoutenable, alors que la population poursuit sa croissance. L'effondrement se produit dès lors vers la fin du XXI$^{e}$ siècle. Au vu de ces résultats, les chercheurs poursuivent en supposant que les stocks de ressources non renouvelables sont quasi illimités, les autres données restant fixes par ailleurs. Les boucles

---

[261] « *We feel that the model described here is already sufficiently developed to be use of some use to decisionmakers" "Can anything be learned from such a highly aggregater model? Can its outputs be consider meanngful? In terms of exact predictions, the output is not meaningful. On the other hand it is vitally important to gain some understanding of the causes of growth in human society, the limits to growth, and the behavior of our socio-economic systems when the limits are reachefd"* The limits to the Growth, abstract established by Eduard Pestel.

en sont modifiées, et sur ces hypothèses, c'est le niveau de pollution atteint qui n'est plus soutenable, qui détruit la production agricole et qui augmente le taux de mortalité (famines). L'effondrement se produit aux environs de 2100, comme dans le premier cas envisagé. Poursuivant leurs investigations, les chercheurs décident d'altérer les hypothèses de départ, afin d'envisager l'évolution globale de la planète si :

- les problèmes de l'utilisation de ressources non renouvelables sont résolus ;
- le niveau de pollution est réduit par quatre, à partir de 1975 ;
- la disponibilité des terres cultivables est multipliée par deux,
- la natalité est contrôlée dès 1975.

Le résultat est également un effondrement et une fin de la croissance vers 2100, conséquence de trois crises simultanées : la surexploitation des terres arables conduit à l'érosion, et la production alimentaire s'effondre. Parallèlement, la population croît, dans un monde particulièrement prospère, et ses besoins épuisent les ressources non renouvelables. Enfin, malgré le contrôle des naissances, qui stabilise un temps la croissance de la population, c'est finalement, après une phase transitoire, le retour à l'une des conclusions précédentes : l'explosion de la pollution conduit à un effondrement à la fois de la population et des niveaux de vie des survivants.

Ainsi, les conclusions des chercheurs sont les suivantes : quelles que soient les hypothèses favorables choisies au départ de la modélisation, toutes conduisent à l'échec. Il a été impossible aux chercheurs d'empêcher l'effondrement du mode de vie actuel, malgré toutes les « politiques » envisagées dans le modèle mathématique.

> « Tant que le modèle global comporte certaines boucles positives, notamment par la recherche de la croissance annuelle de la production industrielle (ce qui est le projet de tout pays aujourd'hui ), l'effondrement est inévitable avant 2100 quel que soit l'optimisme prévalant sur les autres hypothèses »[262]

Ce sont ces résultats qui conduisent les auteurs à leur deuxième conclusion, celle de tenter d'éviter cet effondrement en limitant la production industrielle, le problème se résumant pour les auteurs à celui d'une croissance exponentielle dans un monde fini.

> « La population et le capital sont les deux seules grandeurs qui doivent rester constantes dans un monde en équilibre. Toutes les activités humaines qui n'entraînent pas une consommation déraisonnable de matériaux irremplaçables ou qui ne dégradent pas d'une manière irréversible l'environnement pourraient se développer indéfiniment. »[263]

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la première de leurs conclusions qui souligne que malgré tous leurs efforts de modélisation, la croissance actuelle aboutit à un échec. Le problème est donc posé à rebours. Comment faire pour éviter l'effondrement ?

C'est ainsi que les auteurs reprennent à leur compte une expression célèbre:

---

[262] JANCOVICI Jean-Marc: *Qu'y a-t-il donc dans le fameux rapport de Rome*
http://www.manicore.copm/documentation/club_rome.html

[263] MEADOWS D, op. cit. , p 293-294

« Not blind opposition to progress, but opposition to blind progress ».[264]

Constatant qu'inévitablement la croissance provoque l'effondrement, les auteurs s'interrogent pour savoir s'il faut ou non stopper celle-ci, dans le cadre de leur modélisation mathématique. En forçant le modèle, et en prenant des hypothèses larges, ils réussissent à stabiliser le système[265]. Le stade où la population et le capital industriel se stabilisent est appelé « équilibre » par les auteurs, sachant que pour eux, ce stade d'équilibre ne correspond pas à une stagnation, mais à la volonté de la société de contrôler sa croissance (le taux de natalité étant alors égal au taux de mortalité, par exemple.)

Pour conclure leur rapport les auteurs insistent sur la gravité de la situation. Ils soulignent l'importance des délais naturels avant qu'une quelconque action ne prenne effet sur la croissance de la population[266] et l'urgence d'intervenir.

> « Nous avons la conviction, écrivent les auteurs, que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques de l'exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale à la fois du comportement des hommes et, par suite, de la structure de la société actuelle dans son ensemble. »[267]

Le rapport du Club de Rome a eu un énorme impact à l'époque. Hâtivement interprété, déformé, on a prêté à ce rapport des propos et des intentions que l'on ne retrouve pas dans la lecture du document. Le rapport touche en effet un point sensible de l'indépendance énergétique, ce qui a sans doute provoqué la distorsion des propos. Alors que les auteurs soulignent que la croissance et le mode de vie ne sont pas tenables à long terme, et qu'ils engagent l'humanité à poursuivre ses efforts en vue d'une amélioration générale de la qualité de vie, mais en contrôlant sa croissance et ses besoins, on les a longtemps accusés d'avoir préconisé la décroissance. Pourtant, les auteurs prennent régulièrement la précaution, au fil du rapport, de rappeler qu'il n'entre pas dans leurs prérogatives de le faire. Tel n'est pas non plus l'esprit du texte.

Si ce rapport a fait grand bruit lors de sa parution, il est rapidement tombé dans l'oubli avec le premier choc pétrolier survenu l'année suivante, car les prédictions qu'on lui avait prêtées ne se sont pas produites. Il est cependant à noter que, depuis que l'on parle de développement durable, mais surtout de changement climatique dû aux effets anthropiques, ce document a repris toute sa place dans la littérature attribuée au développement durable.

---

[264] que l'on pourrait traduire par : « pas d'opposition aveugle au progrès, mais une opposition au progrès aveugle »

[265] Ils réussissent en fait à éviter un emballement de la pollution et une stabilisation du produit industriel et du quota alimentaire à trois fois la valeur moyenne de 1970 en supposant que :

- la population est stabilisée en 1975 ; le capital industriel est stabilisé à partir de 1990 ;
- la consommation des ressources non renouvelables est divisée par quatre à partir de 1975 ;
- la proportion de l'économie se composant de services augmente ;
- le niveau de pollution est divisé par quatre dès 1975 par rapport à 1970 ;
- le capital industriel est affecté en priorité à la production agricole et notamment à la conservation des sols ;
- pour préserver les ressources non renouvelables, la durée du capital industriel augmente.

[266] A titre d'exemple, ils citent la ville de Mexico, arguant que, même si le taux de natalité baissait graduellement et tendait vers le taux de renouvellement (deux enfants par foyer) dès 2000, la population continuerait cependant de croître jusqu'en 2060.

[267] MEADOWS D et alii*, Halte à la croissance* ! Fayard, Paris, 1972, P. 279

Le rapport Meadows est à notre sens l'un des textes fondateurs du développement durable, pour plusieurs raisons :

- Il utilise les premiers mots-clé, le vocabulaire propre au développement durable. Certains schèmes discursifs propres au développement durable se dessinent.

- Il s'agit d'une modélisation mathématique, d'un travail scientifique . En ce sens, ce rapport a la même portée scientifique que ceux de la mission intergouvernementale sur l'effet de serre (MIES) et des conventions sur le climat . Remarquons au passage que les premières alertes des scientifiques du MIES ne sont pas non plus suivies d'effet.

- Les données sont macro-économiques. Pour la première fois, un changement d'échelle au niveau mondial permet d'embrasser des phénomènes planétaires. Nous considérons ce changement d'échelle comme l'un des fondements du développement durable.

- Le sens que les êtres humains donnent à la société, et le mode de vie qui en découle sont profondément remis en question : nous trouvons donc ici les premières remises en cause paradigmatiques d'un modèle dominant, la conscience d'une anomalie au système.

- Il n'y a aucune preuve scientifique, il s'agit d'une projection dans le futur : l'échelle du temps est ici au cœur de la réflexion, une réflexion intergénérationnelle, puisque les conséquences sont prévues pour le siècle suivant. Ce changement de perspective est révolutionnaire pour l'époque, et les dirigeants sont mis face à un dilemme : choisir de contrôler le présent, pour prévenir les catastrophes futures prédites, ou ne rien faire, quitte à en faire subir les conséquences aux générations futures.

- Ce rapport amorce un débat institutionnel : les questions de croissance et de développement se posent désormais à l'échelle mondiale .

Quelques mois plus tard, le premier choc pétrolier, non prévu par le rapport, est l'argument que prendront ses détracteurs pour enterrer celui-ci. Le Rapport du Club de Rome sera suivi une quinzaine d'années plus tard par la publication du Rapport Bruntland, troisième texte fondateur du développement durable.

## 2. LE TEMPS DE LA CRISTALLISATION : LA DEFINITION DU CONCEPT

### 2. 1. Ecodéveloppement, environnement humain, développement durable: progression des idées et des discours

Au cours des années 70 la distinction entre croissance et développement s'affirme, et précise la question de la redistribution. Cette réorientation a une incidence pratique considérable pour les pays en voie de développement car elle détermine l'affectation de l'aide internationale. L'idée qu'il faut se pencher sur un autre développement germe et se

précise dans la Déclaration de Coyococ, en 1974, au Mexique. De nouvelles normes y sont définies, dont celle de l'écodéveloppement, de besoins essentiels, de participation.

La doctrine de l'écodéveloppement préfigure l'expression développement durable, elle en est en même temps une concurrente. L'écodéveloppement tente de réconcilier les pays du Tiers Monde, préoccupés par leur développement, aux soucis environnementaux. Le compromis de Stockholm était de reconnaître de manière implicite que les pays en développement n'adhèrent aux objectifs de protection de l'environnement mondial que s'ils ne se traduisent pas par des contraintes additionnelles à leur développement. C'est ce que traduit le concept d'écodéveloppement, qui lie la protection de la nature à l'action contre le sous-développement. Ignacy Sachs (1980)[268] définit les contours de l'écodéveloppement dans de nombreux ouvrages. Ainsi, la croissance en tant que telle n'est pas rejetée mais elle doit être mise au service du progrès social et de la gestion naturelle des ressources et des milieux naturels. Chaque communauté doit elle-même définir, en fonction de ses particularités, son « *style de développement* »

Si la notion d'écodéveloppement lancée par les organisateurs de la Conférence de Stockholm, et notamment par Maurice Strong, désormais président du PNUE, est petit à petit écartée du vocabulaire international au profit du concept de « développement durable »[269], l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques mais également par des exigences sociales et écologiques va poursuivre son chemin, et apparaît dans de nombreux rapports de l'ONU qui lient les trois notions. Ainsi, en 1976, le rapport Tinbergen « Le Nouvel Ordre économique mondial », commandé par l'ONU et qui fait suite au rapport Leontief (1970) confirme ce statut de l'environnement.

Les années 70 ont été marquées par la peur de l'épuisement des ressources naturelles. Les années 1980 sont celles de l'émergence d'une inquiétude quant aux limites des capacités d'épuration de la biosphère.

Voici, l'historique que nous dressons de la période passée entre Stockholm et le rapport Bruntland. Les faits mentionnés ont un rapport direct avec notre sujet : du premier choc pétrolier à la création du UNHCR, chaque événement construit peu à peu une nouvelle sensibilité, un terrain favorable à l'introduction du développement durable.

| | |
|---|---|
| **1973** : | - Premier choc pétrolier, quadruplement des prix du pétrole :<br>- Environmental Action Programme est lancé ;<br>- l'European Les Etats-Unis votent l'Endangered Species Act. |

[268] SACHS, Ignacy, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Ed Economies et Humanisme, éd. ouvrières, 1980
- *l'écodéveloppement,* Paris, 1993 ;
- *Environnement, développement, marché,* entretiens avec J. Weber, Natures, Sciences, Sociétés, 2, 3, 1994
- *Le développement : une idée-force pour le XXIe siècle*, entretien avec C Comeliau (sous al direction de), Nouveaux cahiers de l'UIED, n°14, 2003

[269] F.D. VIVIEN (op. cit.) rapporte que « selon I. Sachs, la notion de « développement durable », plus politiquement correcte, aurait été proposée par Henry Kissinger en réaction à la résolution de Coyococ, « le document le plus radical qui ait jamais été fait au sein des Nations Unis. »

| | |
|---|---|
| | - Signature à Washington de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| **1974** : | - Conférence des Nations Unies de Coyococ, au Mexique ;<br>- Rowland et Molina publient dans la revue Nature les effets des gaz CFC. La communauté scientifique se mobilise. |
| **1975** : | - publication du rapport *What now ?* par la Fondation Dag Hamarskjöld ;<br>- création du G7 réunissant les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume Uni, l'Italie et le Canada. Premier sommet à Rambouillet. ;<br>- première conférence de Lomé : fixation de l'aide publique européenne au développement ;<br>- « Limits to poverty » est publié par la Fondation Bariloche, en réponse aux « Limits to growth » ;<br>- Le Worldwatch Institute est créé ;<br>- La Convention sur le Commerce International des espèces en voie de disparition prend effet. |
| **1976** : | - catastrophe chimique de Seveso en Italie ;<br>- convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution |
| **1977** : | Conférence des Nations Unies sur la désertification. |
| **1978** : | - catastrophe maritime de l'Amoco-Cadiz ;<br>- proposition par le Prix Nobel d'Economie James Tobin d'une taxe sur les transactions monétaires |
| **1979** : | - catastrophe Nucléaire de Three Mile Island ;<br>- deuxième choc pétrolier ;<br>- Adoption de la Convention on long Range Transboundary Air Pollution ;<br>- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe |
| **1980**: | - L'UICN publie pour la première fois un document où apparaît la notion de développement durable : Stratégie mondiale de la conservation. ;<br>- La Commission indépendante sur les problèmes de développement internationaux publie : « North-South : a programme for survival. » (Brandt Report) ;<br>- Le président Carter autorise l'étude qui conduira au Global 2000 report. |
| **1982** : | - Lors d'un Sommet des Nations Unies sur l'environnement, qui ne sera pas par la suite reconnu comme Sommet de la Terre (contexte difficile, désintérêt politique), la Charte de la Nature des Nations Unies est publiée. ;<br>- UN Convention on the Law of the Sea est adoptée |
| **1983** : | - Commission mondiale de l'environnement et du développement mise en place sur proposition de l'Assemblée générale des Nations Unies ;<br>- création du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme |
| **1984** : | - catastrophe chimique de Bhopal en Inde ;<br>- Le Worldwatch Institute publie le premier rapport sur l'Etat de la planète |
| **1985** : | - le trou de la couche d'ozone en Antarctique est découvert ;<br>- A Villach, en Autriche une Conférence de la Société mondiale de météorologie, le PNUE et ICSU (International Council of Scientifics Unions) pointe la montée du dioxyde de carbone et des gaz à effet de serre. Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. |
| **1986** : | - catastrophe nucléaire de Tchernobyl ;<br>- Conférence de l'UICN a Ottawa |
| **1987** : | - Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;<br>- la CMED remet son rapport « Our common future » |

Tout d'abord, la guerre du Kippour engendre le premier choc pétrolier qui réduit au silence toutes les discussions qui ont fait suite au rapport Meadows. Le quadruplement des prix du pétrole pose avec acuité le problème des énergies fossiles, problème confirmé avec le

second choc pétrolier. Au-delà de la question de l'épuisement des ressources, c'est le problème de l'inexistence de substituts énergétiques en quantité qui est posé. Au niveau géopolitique, cette tension se traduit par l'omniprésence des Etats-Unis au Moyen Orient. La menace vient de ce que la consommation d'énergie aux Etats-Unis est exponentielle et que ceux-ci sont devenus importateurs de pétrole. La tension porte sur les ressources, en particulier sur le pétrole, qui dès les années 1970 est l'un des enjeux majeurs de ce dernier quart de siècle alors que s'amorce la demande des pays du Tiers monde pour assurer leur développement.

L'une des conséquences de cette menace est la réponse nucléaire, à laquelle fait écho une inquiétude écologique frontale. Autour du risque nucléaire se cristallisent un certain nombre de controverses qui annoncent les débats sur le principe de précaution. Selon que les Etats font le choix d'une structure publique ou privée pour gérer l'électronucléaire, le projet se réalise ou est stoppé par la contestation publique (C'est le cas aux Etats-Unis).

L'arrivée de la technologie nucléaire civile réveille une ligne de fracture au sein des opinions. Une remise en question a lieu sur l'usage civil d'une technologie militaire qui a produit Hiroshima. Il ne s'agit pas d'une attaque contre la science, mais le mythe de l'apprenti sorcier refait surface aux travers d'ouvrages divers : Ellul[270], Aron[271], de Certeau[272], Dupuy[273], pour la France, Illich[274] sur le plan international, mais surtout par un courant allemand très fort, auquel appartiennent un grand nombre de penseurs de l'Ecole de Francfort. Ce courant de pensée allemand pose un certain nombre d'interrogations quant à la conceptualisation de la technique et de la science comme idéologie, pour, petit à petit, tendre à des questions sur l'avenir des générations futures. Aux pensées de Theodor Adorno, à celles de Max Horkheimer[275], à celles d'Hannah Arendt[276] et de Jürgen Habermas[277] succèdent celles de Hans Jonas, dont les travaux débouchent sur « *Le principe de responsabilité* »[278] qui influence considérablement les milieux internationaux et écologiques. Aux Etats-Unis, ce mouvement d'inquiétude sur l'avancée technologique, fait l'objet d'ouvrages de la part d'auteurs tels que Merton[279], Munford[280] ou Bateson[281].

---

[270] ELLUL Jacques, *Le Système technicien*, Calman Lévy, 1977

[271] ARON, *Le Grand Débat. Initiation à la stratégie atomique*, Paris, Calmann-Lévy, 1963

[272] CERTEAU M. (de), *L'invention du quotidien, 1/ Arts de faire*, rééd. Gallimard/ Folio Essais n°146, 2002

[273] DUPUY Jean-Pierre, *La trahison de l'opulence*, PUF, 1976

[274] ILLICH Yvan, *Némésis médicale*, Seuil, 1975

[275] HORKEIMER M, ADORNO TW, *La dialectique de la raison*, Gallimard, éd 1983

[276] ARENDT H, *La condition de l'Homme moderne*, Pocket, Paris, rééd 2007 ;
- *la crise de la culture*, Gallimard, Paris, rééd 1989 ;
- *du mensonge à la violence, essai de politique contemporaine*, Paris, Pocket, rééd 2007

[277] HABERMAS J*, La technique et la science comme idéologies*, Gallimard, Paris, 1990

[278] HANS J, *Le principe de responsabilité: une éthique pour la civilisation technologique*, Champs Flammarion, 1999

[279] MERTON, Robert King, *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*. Edited by Norman Storer. Chicago: University of Chicago Press, 1973

[280] MUMFORD, Lewis, *Le mythe de la machine (The myth of the machine*). Traduit de l'américain par Léo Dilé. Paris. Fayard, 1973. 2 vol. «Le Phénomène scientifique

Ces mouvements divers et parfois contradictoires ont pour point commun de mettre en évidence des anomalies du système productiviste. Des auteurs comme Kapp (1972)[282], Mishan (1973)[283] Gorz (1978)[284] et Passet (1979)[285] remettent en question les fondements économiques des deux paradigmes dominants de l'époque, capitalisme et communisme, et leur foi respective dans un progrès technique considéré comme un bien en soi et sans limite.

Les idées écologiques s'ancrent en politique, en particulier dans les forces de gauche. Selon Jean-Paul Deléage (2000)[286], le mouvement écologique est fortement influencé par l'utopie de changement social par l'autonomisation économique, notamment exprimée par Pierre Kropotkine au début du siècle, idée que l'on retrouve dans les écrits de E. F Shumacher (1973[287]) et Murray Bookin (1974)[288]. Les années 1960 ont constitué l'émergence associative du mouvement écologique, notamment en France, les années 1970 sont celles d'une entrée en politique.

> « L'année 1974 marqua l'irruption de l'alternative écologique dans la vie politique française. Sur le terrain d'abord avec le développement de la lutte antinucléaire en riposte à la décision du gouvernement Messmer d'accélérer la mise en place du programme électronucléaire, et surtout, peut-être, en portant le combat politique sur le plan institutionnel avec René Dumont comme candidat à l'élection présidentielle. La plateforme électorale porta sur la place publique tous les grands thèmes d'une alternative écologiste : l'épuisement des ressources, le pillage du tiers monde, la croissance de la population, l'urbanisation croissante, la dénonciation de la société de consommation qui asservit doublement les travailleurs »[289]

La pertinence de ces questionnements est démontrée par une illustration dramatique dans l'actualité. Pas moins de cinq catastrophes majeures ont ponctué cette période, créant ainsi un climat de remise en question profond, et marquant profondément les esprits. Selon Thierry problèmes(1992),

> « La sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes liés à l'environnement a d'abord été la conséquence de catastrophes écologiques provoquées par les entreprises. De l'accident pétrolier du Torrey Canyon en 1967 à celui de Bâle en novembre 1986 en passant par Seveso en 1976, Bhopal en 1984 et Tchernobyl en avril 1986, on s'aperçoit que l'environnement a payé un lourd tribut à la croissance industrielle. »[290]

---

[281] BATESON, Gregory *Steps to an Ecology of Mind: Collected Essays in Anthropology, Psychiatry, Evolution, and Epistemology*. University Of Chicago Press.,1972;
- *Mind and Nature: A Necessary Unity* ,Hampton Press,1979

[282] KAPP K.William (1976, 1950) *Les Coûts sociaux dans l'Economie de Marché*, Flammarion, Paris ;
- KAPP K.William (1965), ` *Economic Development in a New Perspective : Existential Minima and Substantive Rationality ´*, *Kyklos*, 18(1), 49-79.
- KAPP K.William (1972), ` *The Implementation of Environmental Policies ´*, in UN (ed.) (1972), 67-94.

[283] MISHAN E.J. *Economics for social decisions* : Praeger University Series

[284] GORZ A, *Ecologie et politique*, 1975, nvle édition, Paris, Le Seuil, 1978 ;
- *Capitalisme, socialisme, écologie*, Paris, Galilée, 1991

[285] PASSET R, *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979

[286] DELEAGE, Jean-Paul, *Une histoire de l'écologie*, Points Seuil, Paris, 2000 ;
- *L'écologie scientifique : de la nature à l'industrie*, Ecologie et politique, 25, 2002

[287] SCHUMACHER, Ernst, *Small is beautiful*, Blond and Briggs LTD, Londres, 1973 (éd française, Seuil, 1978)

[288] MURRAY Bookchin*, Pour une technologie libératrice*, Parallèles, Paris, 1974

[289] DELEAGE Jean-Paul*, Aux origines de l'écologie, extrait de l'ouvrage « Histoire des gauches en France* », Politis, 2 sept 2004 (http://www.politis.fr)

[290] LIBAERT Thierry, *La communication verte, l'écologie au service de l'entreprise*, éd. Liaisons, Paris, 1992

Les années 80 permettent au public de découvrir l'existence de pollutions dépassant les frontières, et de dérèglements globaux, tels que le « trou » dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation. L'exigence d'une solidarité planétaire en matière d'environnement émerge. Ainsi, dès 1972 la Suède rend responsable de l'acidification des lacs en Europe et en Amérique du Nord les « pluies acides » résultant du SO2 émis par les centrales électriques. La Convention de Genève (1979) et le protocole d'Helsinki (1985) tenteront de restreindre ces émissions. En 1982, c'est l'Allemagne qui révèle les conséquences des pluies acides sur les forêts[291]. Enfin, suite à une première alerte donnée en 1970 sur la destruction de la couche d'ozone lors de débats sur le supersonique SST, Rowland et Molina publient en 1974 dans *Nature* le problème des CFC (Chlorofluorocarbones) qui, photodissociés dans l'atmosphère, libèrent du chlore détruisant la couche d'ozone[292]. La même année, le « trou d'ozone » au-dessus de l'Antarctique est révélé par une photographie satellitaire.

C'est en 1980 que l'UICN mentionne l'expression « développement durable »[293] pour la première fois, dans un rapport intitulé, *La stratégie mondiale de la conservation*. C'est un texte de consensus entre le PNUE, le WWF, la FAO et l'UNESCO. Le rapport a été préparé pendant sept ans avec les financements du PNUE et du WWF, et l'UICN, qui est le principal rédacteur bénéficie donc du soutien de ces organisations dès leur création. C'est le premier document international où le développement durable est codifié. Le rapport démontre que :

> « La conservation améliore les perspectives de développement durable et propose des moyens d'intégrer la conservation au développement, ;[tout en cherchant] à déterminer les domaines où les intérêts de la conservation et ceux du développement durable peuvent coïncider et où une étroite association des deux processus serait particulièrement avantageuse. »[294]

En 1982, dix ans après Stockholm, deux ans après le rapport de l'UICN, l'ONU tient le second Sommet mondial sur l'environnement à Nairobi. Le contexte est difficile, le sommet marqué par le désaveu de Reagan en pleine guerre froide. Ce sommet, qui n'est même pas comptabilisé par les Nations Unies comme un sommet de la Terre, voit cependant la signature de la Charte de la Nature, importante pour le droit environnemental. Celle-ci, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 octobre 1982 préfigure la Déclaration de Rio. Elle se compose de 24 articles dans lesquels sont abordés les principes pour le respect de la nature et des écosystèmes (Art 1 à 5), les principes visant à assurer l'intégration de la conservation de la nature dans le développement socio-économique (art 6 à 13) ; enfin, elle préconise l'incorporation de ses principes dans la législation de chaque état. Cette Charte n'a aucune portée juridique, cependant son influence est grande

---

[291] le pot catalytique est issu de cette problématique.

[292] De nombreux pays réagissent et interdisent dès la fin des années 70 les aérosols.

[293] pour une généalogie plus précise de la notion de « sustainable development » nous renvoyons aux différents travaux de Fabienne Paris, Université de Paris XII.

[294] UIC, PNUE, WWF, Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable, UICN-PNUE-WWF, Gland, 1980, p/5

concernant la rédaction des déclarations que nous considérons comme textes fondateurs et des conventions qui suivent.

En 1987, lorsque la Commission Bruntland rend son rapport, le contexte géopolitique est tout autre, marqué par la perestroïka qui permet la collaboration entre Etats pour la recherche d'une solution commune à des problèmes globaux. L'alerte sur la montée des températures à cause des rejets de gaz à effet de serre est donnée en 1986, en pleine rédaction du rapport Bruntland. Le dossier climatique devient l'un des enjeux majeurs du développement durable.

Parallèlement à ce mouvement global, diffus, qui se traduit politiquement par une montée du mouvement écologique dans les suffrages politiques, l'ONU a impulsé, au niveau international, une série d'accords issus des considérations de Stockholm. Entre-temps, un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement, qui complètent ceux déjà formulés dans les années soixante, s'intègrent dans le dispositif que mettent en place les Nations Unies. La préoccupation suscitée par la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles a conduit, dès les années 60, à l'apparition d'instruments contraignants comme les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)[295]. La première génération d'AME[296] est essentiellement « sectorielle » : elle concerne des accords portant sur une question unique, sur la préservation de telle ou telle ressource (la faune, la flore, les oiseaux, l'environnement marin, l'air). La seconde génération d'AME est issue de Stockholm en 1972 : elle traduit la volonté de dépasser la finalité de conservation de l'environnement, pour prendre en compte l'interaction entre le développement de nos sociétés et l'environnement. Les AME deviennent trans-sectoriels et globaux. Le mouvement de normalisation est déjà en cours, sur des domaines très précis.

Mais en pleine période de crise, comment renouer avec la croissance de façon à faire reculer les inégalités et la pauvreté sans pour autant détériorer l'environnement ? Mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1983, Gro Harlem Bruntland, à la tête de la Commission mondiale sur l'environnement et sur le développement (CMED), s'entoure de spécialistes de l'environnement et réussit à dresser un catalogue exhaustif des problèmes menaçant l'équilibre écologique de la planète, sans perdre de vue l'équilibre social. Trois années plus tard, le rapport Bruntland est rendu, posant pour la première fois la définition du « sustainable development », qui fait référence aujourd'hui encore.

---

[295] dossier d'information pour Johannesburg, document html, ministère de l'écologie et du développement durable

[296] Convention relative aux zones humides d'importance internationale, Ramsar, 1971 ;
Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972 ;
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Washington, 1973 ;
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Bonn, 1979 ;
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 1982 ;
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1987
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, Bâle, 1989

## 2. 2. « Our common future »: théorisation et définition du concept

Gro Harlem Bruntland, future présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, est appelée par le Secrétaire Général des Nations Unies en décembre 1983, pour établir et présider une commission spéciale et indépendante. Le mandat est le suivant : la commission doit formuler un « *agenda global de changement* ».[297] Plus précisément, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à la Commission des propositions de stratégies environnementales à long terme, ainsi que des recommandations pour intégrer l'environnement aux sujets de coopération entre pays développés et sous développés. La Commission est également mandatée pour rechercher les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait traiter de sujets environnementaux ; enfin, elle a comme ultime mission de définir un consensus concernant lesdits problèmes environnementaux[298].

Trois années plus tard, la Commission rend son rapport, intitulé « *Our common future* », qui fait date et qui fait surtout référence. Outre la densité et la pertinence des analyses qui sont aujourd'hui étayées par la réalité, le rapport introduit une nouvelle manière de travailler, confronte les avis de spécialistes aussi bien que de politiques, traite aussi bien les thèmes sociaux qu'économiques ou environnementaux. **Notre hypothèse est que le paradigme prend réellement sa source théorique et son ampleur à partir de ce texte**.

Avant d'envisager l'étude de la composition de la Commission ainsi que le profil des experts et autres personnalités qui ont participé au projet, qui connote le texte et impulse une certaine façon de voir les choses qui est portée par le rapport. Il nous semble intéressant de nous pencher sur le discours introduisant le rapport, le « *Chairman's foreword* »[299], où elle aborde à la fois l'esprit et le contexte dans lequel la Commission a travaillé. Cette étude nous permet de comprendre l'univers cognitif dans lequel ce texte de référence a été écrit, et ainsi d'en comprendre mieux la teneur.

### 2. 2. 1. Approche interdisciplinaire, globale, ouverte : la méthode crée l'alternative

---

[297] Dans le texte « *a global agenda for change* », Chairman's foreword, "*our common future",* CMED, Montréal, décembre 1987

298 « *it was an urgent call by the general Assembly of the United Nations:*

*- to propose long term environmental strategies for achieving sustainable development by the year 2000 and beyond*

*- to recommend ways concern for the environment may be translated into greater co-operation among developing countries and between countries at different stages of economical and social development and lead achievement of common and mutually supportive objectives that take into account of the interrelationships between people, resources, environment, and development,*

*- to considerways and means by which the international community can deal more effectively with environment concerns; and*

*- to help define shared perceptions of long-term environmental issues and the appropriate efforts nedded to deal successfully with problems of protecting and enhancing environment, a long-term agenda for action during the comings decades, and aspirational goals for the world community."*

Chairman's foreword, "*our common future",* CMED, Montréal, décembre 1987, p.11

[299] Que nous traduirons par "le mot de la présidente"

Gro Harlem Bruntland, dès son introduction[300], impose son style. Son expérience et ses postes précédents de ministre de l'écologie, son rang de Premier Ministre de Norvège ensuite, sont les arguments en raison desquels elle est pressentie pour la mission: elle est présentée comme la personne ressource clé, au moment clé[301] Il y a également dans sa déclaration un autre argument sous-jacent : son expérience en tant que ministre de l'environnement, ses luttes, aussi bien nationales qu'internationales sont finalement récompensées, légitimées : être devenue Premier Ministre donne une envergure et une légitimité à tous les combats environnementaux au niveau national, et cette nouvelle mission de l'ONU lui ouvre une légitimité supérieure et une reconnaissance internationale.

Elle prend immédiatement l'initiative de recadrer la mission qui lui est confiée, et ce au regard de ce que, selon elle, les Nations Unies attendent d'elle. Son analyse est très claire : la demande de l'Assemblée générale est la démonstration, à ses yeux, que la communauté internationale ressent son propre décalage face aux problèmes globaux et son incapacité d'y répondre[302]. « *We needed un mandate to change* »[303] conclura-t-elle dans son analyse.

Gro Harlem Bruntland évoque également son expérience au sein de deux autres commissions internationales, « *the Brandt commission on North-South issues* » et « *the Palme Commission on security of disarmament issues* »[304]. La CMED se situe dans la suite logique de celles-ci. Notons d'ores et déjà l'élargissement du cadre réflexif : l'environnement n'est déjà plus considéré comme un champ à part de réflexion, mais se situe dans une perspective beaucoup plus large de paix et d'équilibre mondial. Mais la Présidente va plus loin. Selon elle, il lui est demandé de proposer un troisième appel pour poser les bases de l'action politique.

> « After Brandt's programme for survival and common crisis, and after Palme's common security, would come common future »[305].

Ainsi le travail de la Commission est-il d'emblée marqué par une généalogie politique, où le développement durable s'entend comme l'objectif d'un futur commun, au-dessus des questions de paix et de sécurité.

Gro Harlem Bruntland s'attache ensuite dans son discours à poser le contexte géopolitique dans lequel la Commission a travaillé. Epaulée par son Vice-président[306], Gro Harlem

---

[300] The « Chairman's foreword »

[301] « No other political leader had become prime Minister with a background of several years ofpolitical struggle, nationnally and internationnally, as environment minister.", Chairman's foreword, Our common future, CMED, 1987

[302] « At the same time, it was a clear demonstration of the widespread feeling of frustration and inadequacy in the international community about our own ability to address the vital global issues and deal effectively with them. This fact is a compelling reality, and should not easily be dismissed. Since the answers to fundamental and serious concerns are not at hand, there is no alternative but to keep on trying to find them. " Chairman's foreword, Our common future, CMED, 1987

[303] Que nous traduirons par « nous avons besoin d'une mission pour changer »

[304] Willy Brandt (Coord)., *Nord-Sud, un programme de survie*, Gallimard/idées, 1980, 535p.
Olaf Palme (sous la présidence de), *Common Security – A programme of disarmement,* The report of the Independant Commission on Disarmament and Security, Pan Books, London, 1982, 202 pages.

[305] Que nous traduirons par: « après le Programme Brandt pour la survie et les crises communes, après la sécurité commune de Palm doit venir [la question de ] notre avenir commun »

Bruntland replace donc la question environnementale au sein d'un cadre conceptuel beaucoup plus large, qui envisage toutes les anomalies (pauvreté, pollution, guerre), tous les problèmes auxquels se trouvent confrontées les Nations Unies globalement. Il s'agit de tracer un futur en commun, et l'environnement est l'une, mais pas la seule, des principales clés d'entrée.

Le cadre est donc d'emblée plus universel que celui tracé à Stockholm quelques années au préalable. Et comme elle le rappellera très clairement dans son allocution, depuis Stockholm, un certain nombre d'événements ont posé avec acuité la question de changer la donne. Le contexte sociologique et géopolitique est différent, les années 60 ayant été selon elle des « *années d'optimisme et de progrès* », les années 70 étant celles d'une rétractation et d'une isolation « *molle* » alors que les Nations Unies, a contrario, réussissent à définir parallèlement un certain nombre de droits : à Stockholm, le droit à un environnement sain et productif, puis le droit des peuples à bénéficier d'une alimentation adéquate, à de l'eau saine, etc. Les années 80 sont marquées par un retrait des problèmes sociaux vis-à-vis de l'urgence environnementale. L'apparition du trou de la couche d'ozone, les premières alertes scientifiques sur le réchauffement climatique mais aussi la prolifération des armes de destruction massive font que le problème se pose en ces termes :

> « Il s'agit bien de la survie de notre planète, une planète que nos ancêtres ne reconnaîtraient pas, du legs d'une planète saine à nos enfants ».

C'est pourquoi il n'est pas question pour elle de cantonner le travail de la Commission à l'environnement. L'environnement n'existe pas dans une sphère séparée de celle de l'homme, comme cela a été envisagé dans la déclaration de Stockholm, de même que le développement ne doit pas être limité à la notion de richesse ou de pauvreté pour les pays dits « sous-développés »[307]. Une nouvelle conception des rapports, des relations, des choses, voit le jour.

> « But the « environment is where we all live ; and « development » is what we all do in attempting to improve our lot within that abode".Two are inseparable"[308]

Ainsi reliés, environnement et développement forment un tout. Et par conséquent, pauvreté, inégalités, dommages environnementaux participent d'une même logique. Economie, social, environnement sont définitivement liés. La trilogie est nommée, les trois piliers scellés par l'idée de durabilité en français, de « sustainability » en anglais.

---

[306] Mansour Khalid, premier ministre soudanais,

[307] « the environment does not exist as a sphere separate form human actions, ambitions, needs, and attemps to defend it in isloation from human concerns have given the very word "environment" a connotation of naivety in some political circles. The world "development" has also be narrowed by some into a very limited focus, along the lines of what "poor nations should do to become richer", and thus again is automatically dismissed by many international arena as being a concern of specialists, of those involved in question of development assistance." Chairman's foreword, Our common future, CMED, 1987

[308] que nous traduirons par : « l'environnement est là où nous vivons tous, et le développement est ce que nous faisons tous pour améliorer notre lot : les deux sont inséparables… »

Pour balayer ce champ particulièrement large compte tenu de la problématique et du cadre qu'elle s'est fixés, Gro Harlem Bruntland prend la précaution de mélanger les disciplines et les affinités. Elle compose une commission multiculturelle, polyvalente, indépendante, ouverte, passant outre le rideau de fer et les intérêts géostratégiques. La seule contrainte imposée dans le choix des membres par l'Assemblée générale des Nations Unies relève d'une règle d'équilibre géopolitique : la moitié des membres doit appartenir à des pays en voie de développement.

La Commission est composée de vingt-trois membres, parmi lesquels la Présidente et son Vice-Président. L'équilibre entre les pays dits développés et en voie de développement est respecté[309]. La Commission fait appel à des personnalités, et non pas à des représentants nationaux[310]. Si la Commission est à majorité masculine, le poste de président est tenu par une femme, ce qui représente une nouveauté pour les Commissions Indépendantes mandatées par l'ONU. La composition de la Commission[311] est telle qu'elle privilégie d'emblée une démarche scientifique, portée à accorder une large place aux experts, à la parole scientifique. On distingue certaines personnalités[312]. Par ailleurs, la composition de la Commission nous permet de comprendre que l'appréhension des problèmes posés se fait selon une grille de lecture originale, inattendue : jusque-là, la parole n'avait été accordée au niveau international à des ministres de l'environnement. Jamais il n'avait été question qu'ils travaillent sur des thèmes environnementaux, et encore moins sociaux ou économiques. Ces nouveaux locuteurs permettent de faire émerger des remarques, des points de vue peu entendus ni même écoutés jusqu'alors.

Enfin, le fonctionnement de la Commission est lui-même révélateur du nouvel esprit qui se forme, et qui sera, à peu de chose près, celui proposé par le développement durable. La Commission se fixe très vite elle-même une feuille de route, et définit ainsi son mandat :

> « The commission is confident that it is possible to build a future that is more properous, more just, more secure because it rests on policies and practicies that serve to expand and sustain the ecological basis of development. The commission is convinced, however, that this will not happen

---

[309] Italie, Arabie saoudite, Mexique, Zimbabwe, Cote d'Ivoire, Allemagne de l'Est, Hongrie, Chine, Colombie, Inde, Brésil, Japon, Guyane, Etats Unis, Algérie, Indonésie, Nigeria, USSR, Yougoslavie, Canada, Soudan et Norvège sont représentés.

[310] Nous relevons cependant que la distribution entre Nord-sud (pays développés, pays en voie de développement) balance en faveur des pays en voie de développement Cependant, une analyse géopolitique plus poussée nous permet de voir que le bloc communiste, en période de guerre froide est particulièrement bien représenté, notamment concernant les membres européens. Les grands pays, en terme de population sont tous présents : la Chine, l'Inde, le Brésil, le Japon, les Etats-Unis ont leur représentants. En termes religieux l'équilibre est aussi trouvé. Le Royaume Uni et la France, qui font partie du Conseil de sécurité de l'ONU sont les grands absents. Il est clair que la Commission a préféré une partition différente que celle habituellement représentative de la seule puissance économique et financière.

[311] Seize représentants occupent ou ont occupé des responsabilités ayant trait à l'environnement (ministres, directeur de centre de recherches, etc.), quatre d'entre eux des postes diplomatiques (ministres secrétaires d'état des affaires étrangères ou ambassadeurs), deux d'entre eux occupent des responsabilités dans le champ scientifique (présidents d'Académie ou de Cité des Sciences), enfin, deux d'entre eux ont des sensibilités différentes : économique (« economic planning and development »), sciences politiques. Nous remarquons, dans l'étude des profils, que onze d'entre eux ont exercé des charges dans des organismes internationaux (Nations Unies, OCDE, World Bank, etc.), et ont par conséquent une expérience à la fois du fonctionnement et de la culture des mandats internationaux, ainsi qu'une approche propres aux problématiques mondiales. Enfin, pour finir, neuf d'entre eux ont uniquement des charges de mandataires sociaux, sans charge élective.

[312] notamment concernant le Japon et le Canada, qui sont respectivement représentés par Saburo Okita (membres du Club de Rome et président du WWF Japon), et par Maurice Strong, qui outre ses différents postes de conseiller spécial a été le directeur du PNUE et le Secrétaire général de la Conférence de Stockholm et sera d'ailleurs le futur Secrétaire général du Sommet mondial du Développement durable à Johannesburg.

> without significant changes in current approaches: changes in perspectives, attitudes and life styles»[313]

La Commission organise donc des appels à témoignage, à communication. Dès le mois de mai 1984, elle sélectionne huit thèmes d'analyse pour son travail[314], chacun d'eux fera l'objet de rapports, auditions, expertises. Elle choisit aussi sa méthode de travail, qui nous intéresse particulièrement puisqu'elle nous permet d'envisager la source, à la fois méthodologique et technique, du rapport qui s'ensuivra. Il est ainsi décidé de tenir des séances publiques, visibles, la Commission s'engageant à recevoir les points de vue les plus variés et à être ouverte à toutes les suggestions.

Cette position fait date. Il y a rupture par rapport aux usages. La Commission, qui se tiendra effectivement à cette méthode de travail, inaugure l'appel au public et à la communication directe, *intuitu personae*, qui est une marque de fabrique du développement durable qui s'installe. Dans le même état d'esprit, la Commission décide de sortir des carcans bureaucratiques, se déplaçant hors les murs[315], menant ses réunions délibératives dans différentes régions du monde. Les auditions publiques qui auront lieu donneront la parole aux experts scientifiques, aux industriels, aux ONG et aux publics locaux l'occasion d'exposer leurs vues au sein d'une Commission internationale. Cette volonté de s'approcher du public, d'ouvrir des lieux de débats, de tenir des réunions « sur la place » a fait école: aujourd'hui, les Forums altermondialistes mondiaux appliquent la même méthode[316]..

En conclusion, parlant au nom de tous, la Présidente précise :

> « in the final analysis, this is what it amounts to : furthering the common understanding and common spirit of responsability so clearly needed in a divided word »[317]

Un mot-clé du développement durable, la responsabilité, vient d'être prononcé.

La Commission, décide, contrairement à la Commission Palm ou Brandt, qu'elle n'a pas vocation à poursuivre son travail au-delà de la remise de ce rapport. Elle cessera ses opérations officiellement le 31 décembre 1987.

---

[313] Que nous traduirons par « convaincue qu'il est possible de construire un futur plus prospère, plus juste et plus sûr », elle déclare qu'elle a conscience que « cela n'arrivera pas sans des changements significatifs dans différentes approches : des changements dans les perspectives, dans les attitudes et dans les styles de vie *[...]* " Our common future, CMED, 1987

[314] -Perspectives concernant la population, l'environnement et le développement soutenable
- Energie : environnement et développement
- Industrie : environnement et développement
- Sécurité alimentaire, agriculture, forêts, environnement et développement
- Environnement et développement
- Relations économiques internationales, environnement et développement
- Les systèmes de décision pour le management environnemental
- La coopération internationale.

[315] De fait, la Commission se déplacera respectivement à Jakarta, Oslo, Sao Paulo et Brasilia, Vancouver, Edmonton, Harare, Nairobi, Moscou, Tokyo….

[316] C'est ainsi que la Commission a entendu des centaines de témoignages, principalement de la part d'experts et d'organisations non gouvernementales, qu'elle a examiné plus de cinq cent contributions écrites, totalisant plus de dix mille pages de matériel de travail Outre ces productions volontaires, la Commission a commandé plus de 75 études à des experts, des instituts de recherche, des centres académiques, études qui étaient directement en relation avec les huit thèmes précédemment sélectionnés par la Commission. Le rapport final, remis à l'automne 1987 comportera exactement 318 pages.

[317] « trouver un sens commun, un esprit commun de responsabilité si clairement nécessaire dans un monde divisé ." Chairman's foreword, Our common future, CMED, 1987

### 2. 2. 2. Analyse sur le fond du rapport, et en particulier du chapitre 2

Le rapport remis est de 318 pages. Il se compose de trois parties, et il est pourvu d'une large introduction et de deux annexes , la deuxième d'entre elles ayant été largement analysée pour le point précédent. Un coup d'œil général permet d'appréhender immédiatement la volonté du rapport : le titre « *Our common future* » se décline dans les intitulés des trois parties constitutives du rapport :

**Première partie : « *common concerns* »[318].** Cette partie est composée de trois chapitres, elle débute par un état des lieux alarmant *(« a threatened future* »), que nous analysons en diagonale, pour nous intéresser plus particulièrement au chapitre deux, qui pose la définition du développement soutenable (« *towards sustainable development* »). Cette partie est complétée par un troisième chapitre (« *the role of the international economy* »), qui développe le rôle de l'économie internationale, partant du déclin jusqu'à la mise en œuvre du développement soutenable.

**Deuxième partie « *common challenges* »** : composée de six chapitres, elle énumère, dans les différents champs que la Commission a discernés, les actions à mettre en œuvre. Il s'agit de challenges, que chaque Etat doit individuellement relever, mais qui concernent l'Humanité. Ainsi, suivent, dans l'ordre, le chapitre concernant la population et les ressources humaines[319], le chapitre concernant la sécurité alimentaire[320], celui visant les espèces et les écosystèmes[321], celui concernant l'énergie[322], celui concernant l'industrie[323], enfin, le dernier chapitre s'intéresse au développement urbain[324].

**Troisième partie : « *common endeavours* »[325]** : cette dernière partie est composée de trois chapitres, et décrit les projets que la Commission s'engage à concevoir via une coopération internationale. Ces trois chapitres ont, pour une grande partie fait l'objet de traités ou de créations d'institutions internationales ad hoc. La Commission regroupe les pans d'actions comme suit : les océans, l'espace et l'antarctique font l'objet du chapitre 10[326]. Tout ce qui concerne la sécurité et les sources de conflits, parmi lesquels la Commission distingue le « stress environnemental » fait l'objet du chapitre 11[327]. Enfin, le rapport se clôt par des propositions d'actions communes, qui font l'objet du chapitre 12.[328]

---

[318] que nous traduirons par « préoccupations communes »
[319] chapter 4: population and human resources
[320] chapter 5 : Food Security : sustaining the potential
[321] chapter 6 : Species and Ecosystems : resources for development
[322] chapter 7 : energy : choices for environment and development
[323] chapter 8 : Industry : producing more with less
[324] chapter 9 : The Urban Challenge
[325] que nous traduirons par « efforts communs »
[326] chapter 10 : managing the commons
[327] chapter 11 : Peace, security, development and the environment
[328] chapter 12 : Towards common action : proposals for institutional and legal change

Avant d'analyser plus particulièrement le chapitre deux (première partie du rapport), qui donne la définition consensuelle du développement durable, nous analysons l'introduction du rapport, intitulée « *From one earth to one world* » ainsi que le premier chapitre (de la première partie) « *a Threatened future* ». Rappelons que si la Présidente a engagé sa vision des choses dans l'introduction que nous considérons comme un écrit individuel, le texte que nous allons maintenant étudier est un écrit consensuel, formulé par la Commission dans son ensemble, soit vingt-trois personnalités qui s'effacent sous son nom unique.

### 2. 2. 3. « From one earth to one World »

Ce texte vient en introduction du rapport « *Our common future* », comme un résumé global du rapport qui suit. Il nous permet par conséquent d'envisager dans quelle optique le développement durable a été envisagé, et quelles sont les perspectives que cette nouvelle manière d'approcher les choses laisse entrevoir. Ce texte est rédigé selon des paragraphes numérotés, eux même regroupés en différentes parties. Dès le premier point, la teneur des propos nous invite au changement paradigmatique.

> « In the middle of the 20th century, we saw our planet from space for the fist time.[...] From space, we see a small and fragile ball dominated not by human activity and edifice but by a pattern of clouds, oceans, greenery, and soils.. »[329]

La Terre vue du ciel est une image symbolique : la place de l'homme n'est plus centrale. La Terre n'était plus le centre de l'Univers, l'homme n'est plus au centre de la Terre. Il appartient à quelque chose qui le dépasse, à un écosystème planétaire, qui l'héberge et dont il fait partie. Il n'est pas neutre que la majorité des représentations dites de développement durable, qui ont suivi le rapport Bruntland, mettent en scène comme logo ou en couverture notre planète .

> « We have the power to reconcile human affairs with natural laws and to thrive in the process. »[330]

Les points cinq et six introduisent une notion fondamentale: le fait d'envisager que toute action a son coût, en termes de gain comme en termes de perte. Nous retrouvons encore une thématique binaire, une dichotomie qui relève d'un argument majeur que met en place le développement durable : rien n'est gratuit, chacune des ressources dont l'être humain dispose a son coût, et désormais, c'est en pesant le pour et le contre, et envisageant les conséquences des moindres gestes que le choix se construit.

Cette vision des choses bouleverse la lecture des faits: la Commission envisage l'augmentation de l'espérance de vie, celle de la proportion d'adultes alphabétisés ou

---

[329] que nous traduirons par: «Au milieu du XXe siècle, nous vîmes notre planète depuis l'espace pour la première fois. Depuis l'espace, nous voyons une boule petite et fragile non pas dominée par les activités et les édifices humains mais par les nuages, les océans, les terres » Our common future, CMED, 1987.

[330] Que nous traduirons par : « ." nous avons le pouvoir de réconcilier les affaires humaines et les lois naturelles » Our common future, CMED, 1987, p 18

d'enfants scolarisés comme des succès  mais aussi comme les causes d'une consommation que la planète ne peut supporter (nous retrouvons à ce niveau de constat les phénomènes avancés par le Club de Rome dans le rapport Meadows.).

Le point sept introduit également une nouveauté, un changement de posture scientifique par rapport à la Déclaration de Stockholm : la Commission parle d'espèce humaine, l'incluant parmi les autres espèces vivantes[331] sonnant le glas à une vision anthropocentrique du monde.

Enfin, dès le point huit, les principaux changements paradigmatiques sont posés : la Commission déclare qu'il est désormais admis, à la fois au sein des gouvernements nationaux et des institutions internationales qu'il est impossible de séparer les problèmes de développement économique des problèmes environnementaux[332]. L'environnement change de statut : pour la Commission, la conception des affaires publiques s'est élargie, la hiérarchie des problèmes modifiée, en incluant à son plus haut niveau notre qualité de vie, qui s'entend comme un tout.

Le but n'est plus la croissance du produit national brut mais bien la construction d'un futur plus prospère, plus juste, plus sûr[333]. « *Prospérité », « justice », « sûreté* », les enjeux changent considérablement. La Commission ne remet pas en cause la croissance économique, elle la juge nécessaire pour atteindre l'idéal qu'elle se propose. Mais elle considère que cette croissance économique doit être différente, basée sur le soutien et l'extension des ressources naturelles de base. C'est à partir de ce constat, et dans cet état d'esprit qu'intervient la notion de développement durable, qui constitue la clé de tout ce qui va suivre en termes de recommandations. En ressort un hexagone de valeurs : « solidarité »,« justice », « sécurité », « prospérité », « responsabilité », « durabilité », qui se traduit de manière pratique et quotidienne dans les champs économiques, sociaux et environnementaux.

« *L'humanité a la capacité de* » : si les constats d'échec préalablement envisagés et explicités sont sévères, la Commission croit en la mobilisation pour changer les choses et lance au travers de ce rapport un appel à l'action : c'est l'intitulé de la dernière partie. Elle a foi en la mobilisation de l'humanité pour, dit-elle, assurer sa survie. Une survie qui passe par une qualité environnementale retrouvée, mais aussi par une équité entre pays, par l'atteinte d'un équilibre. Le système est devenu mondial, c'est ce qu'exprimait le titre « *From one earth to one world* » (titre que l'on retrouve également explicité à la première phrase du chapitre 1 « *the earth is one but the world is not*. ») La Commission insistera longuement par la suite

---

[331] « there are also environmental trends that threaten to radically after the planet, that threaten the lives of many species upon it, including huamn species." Our common future, CMED, 1987, p19

[332] « there has been agrowing realization in national governments and multilateral institutions that it is impossible to separate economic development issues from environment issues" Our common future, CMED, 1987, p. 19

[333] « This Commission believes that people can build a future that is more prosperous, more just, more secure. » Our common future, CMED, 1987, p. 18.

(cf. chapitre deux) sur le fait que le développement durable est un mouvement, un processus de changement et non pas un état fixe. Cela part d'une volonté politique, d'une initiative, d'une dynamique[334].

Le texte se poursuit par l'analyse des blocages institutionnels que la Commission anticipe. Pour celle-ci, ils constituent un frein à la mise en place du développement durable. Selon la Commission, l'interdépendance entre développement et environnement n'étant pas prise en compte[335], le travail des ministères en charge de l'environnement se résume pour beaucoup à intervenir après le dommage : « reforestation », « reconstruction urbaine », « restauration des habitats naturels », « réhabilitation des espaces sauvages », « reboisement », etc. L'existence de ces corps institutionnels (agences, ministères) donne par ailleurs la fausse impression que quelque chose est fait, que le problème est identifié et résolu. La Commission propose logiquement une réattribution des pouvoirs, les ministères ayant la responsabilité de leurs actes et la gestion de leurs conséquences en termes de pollution.

La coopération internationale et des réformes institutionnelles à venir (en tous les cas, proposées), sont envisagées comme relevant plutôt du champ des gouvernements nationaux. Participant de la même logique précédemment esquissée, la Commission pose deux conditions *sine qua non* à un système d'échanges économiques bénéfiques :

- la première est de garantir au préalable la « soutenabilité » des écosystèmes dont l'économie mondiale dépend.

- la deuxième est de garantir un système d'échanges équitable[336].

Cette partie permet à la Commission de sévèrement critiquer le système d'échanges qui prévaut encore aujourd'hui. La Commission demande nommément aux institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale ou le FMI, de prendre leur part de responsabilité dans l'accompagnement des pays en voie de développement. Nous remarquons aussi dans cette partie l'appel qui est fait aux multinationales, que la Commission croit capables de jouer un rôle conséquent dans la mise en place d'un développement durable dans ces pays.

La gestion des « biens communs » (« *the commons* ») est abordée, tels que l'Antarctique, l'espace, les océans.

---

[334] « yet in the end, sustainable development is not a fixed state of harmony, but rather a process of change in which the exploitation of resources, tyhe direction of investments, the orientation of technological development, and institutional change are made consistent with future as well as present neddes. We do not pretend that the process is easy or straightforward. Painful choices have to be made. Thus, in the final analysis, sustainable development must rest on political will." Our common future, CMED, p 25.

[335] « the challenges are both interdependent and integrated, requiring comprehensive approaches and popular participation" our common future, CNED, 1987, p 25

[336] « two conditions must be satisfied before international economic exchanges can become beneficial for all involved. The sustainability of ecosystems on which the global economy depends must be guaranteed. And the economic partners must be satisfied that the basis of exchange is equitable." Our common future, CMED, 1987, p. 33

La Commission envisage ensuite les politiques à mettre en œuvre au niveau gouvernemental (« *institutional and legal change* »): la mise en place d'une chaîne de responsabilité, engagée à tous les niveaux, ou la prise en compte des effets de ses politiques. Dans la même optique, la Commission demande la prise en compte et la gestion de risques irréparables pour l'environnement. Nous retrouvons au niveau de ce paragraphe ce qui va devenir par la suite le principe de précaution. Suit un paragraphe lui aussi annonciateur d'une des pratiques majeures du nouveau paradigme du développement durable : l'appel à l'expertise des organisations non gouvernementales, légitimes sur le sujet, ainsi qu'à la communauté scientifique et aux industriels[337].

Pour finir, la Commission interpelle, solennellement, tout un chacun (« *A call for action* »). En substance, la Commission rappelle que les hommes n'avaient pas, au début du siècle, « *le pouvoir d'altérer leur planète* ». Un siècle après, ils ont provoqué des changements qu'ils ne maîtrisent pas, et que tous, pays développés ou en voie de développement, doivent supporter[338]. C'est pourquoi, en conclusion, la Commission indique qu'une suite à ce rapport doit être donnée, et en appelle à une Assemblée générale des Nations Unies, suivie d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies, ainsi qu'à la transformation du rapport en Programme des Nations Unies pour un développement soutenable.

Le panorama ainsi dressé se termine donc par une interpellation solennelle :

> « we are unanimous in our conviction taht the security, well-being, and very survival of the planet depend on such changes, now . »[339]

### 2. 2. 4. Le chapitre deux

D'emblée, le chapitre deux[340] du rapport de la Commission donne une définition du développement durable, qui deviendra la définition de référence :

> « sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.
>
> It contains within it two key concepts:
> - the concept of needs, in particular the essential needs of the world's poor, to which overriding priority shoul be giuven; and

[337] "making the difficult choices involved in achieving sustainable development will depend on the widespread support and involvement of an informed public and of NGOs, the scientific community, and industry. Their rights, roles and participation in developping planning, decision-making, and project implementation should be expanded.", Our common future, CMED, 1987, p. 36

[338] « When the century began , neither human members nor technology had the power radically to alter planetary systems. As the century closes, not only do vastly increased human numbers and their activities have that power, but major, unintended changes are occurring in the atmosphere, in soils, in waters, among plants and animals, and in the relationships among all of these. " Our common future, CMED, 1987, p. 37

[339] que nous traduirons par : « nous sommes unanimes dans notre conviction que la sécurité, le bien-être, et la survie de notre planète dépend de tels changements, maintenant." Our common Future, CMED, 1987, p.38

[340] le chapitre deux a fait l'objet d'une traduction officielle, qui figure sur les sites Internet gouvernementaux. Ce sont ces traductions que nous donnons ici.

> - the idea of limitations imposed by the state of technology and social organization on the environment's ability to meet present and future needs»[341]

Solidarité, responsabilité, équité : la définition propose un cadre de valeurs immédiat. Solidarité et responsabilité entre les générations, mais aussi solidarité et responsabilité à l'intérieur d'une même génération, notamment envers les plus démunis. L'équation mène au résultat suivant : l'équité, dans un monde qui n'est pas équitable, notamment concernant l'accès aux ressources. Deux concepts sont inhérents à cette notion, explicite la Commission : celui de « besoins », et de « limitations ». Si la Commission a ressenti le besoin d'expliciter le sens social qu'elle donne en fait à la satisfaction des besoins, son approche du concept de limitation est plus complexe. Il s'agit des limitations imposées par le rapport consommation/capacité de notre environnement à subvenir à cette consommation.

Selon Habbard et Guiraud (2002) :

> « En effet le développement durable traduit en fait l'idée d'un monde comme corps quasi biologique, se développant naturellement et organiquement vers un état où les besoins naturels de tous les êtres l'habitant auraient été comblés s'il n'y avait eu les activités nuisibles de l'homme en tant qu'être politique et marchand. C'est là la raison pour laquelle, très logiquement, le terme de besoins a été préféré à celui de droits : les droits supposent la prééminence de l' être humain sur le monde naturel ; le terme de besoin, à l'inverse, réinscrit l'homme dans sa naturalité. »[342]

La première précision nous replace d'emblée face à une dynamique : chaque peuple a le droit et le devoir de satisfaire aux besoins de sa population, d'assurer son bien-être. Dans le grand mouvement d'iniquité sociale que constate la Commission dans ses auditions, le curseur se déplace du devoir national à la solidarité et au devoir international de satisfaire les besoins, en particulier des plus démunis. La clé de lecture de cette précision nous semble par conséquent être la suivante : ce n'est pas par pure bonté d'âme qu'il faut satisfaire aux besoins primaires de tous (manger, boire, se loger décemment), mais bien par intérêt collectif : la réduction des inégalités concourt au bien-être général. Chacun concourt à une amélioration à la fois individuelle, mais aussi globale des conditions de vie de l'espèce.

Il nous semble que c'est dans le même esprit que doit s'analyser la deuxième précision apportée par la Commission : la Commission a recherché un compromis universel, au travers des différentes sensibilités et expériences de ses membres. Quelle que soit la grille de lecture politique, géographique, idéologique appliqué, on comprend que le but ultime de la Commission est de faire réfléchir à la notion de durabilité.

---

[341] « le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;

- L'idée de limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement soutenable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir. ." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 54

[342] HABBARD Anne-Christine et GUIRAUD Marie, *A la recherche des droits perdus*, in DUCROUX Anne-Marie, Les nouveaux utopistes du développement durable, ed Autrement, 2002, p 241

La Commission va procéder en trois temps : elle va tout d'abord définir la notion de développement durable, puis dans une sous partie intitulée « *équité et intérêt commun* », s'interroger sur les raisons qui ont empêché la mise en place d'un développement « durable »; enfin la troisième sous partie énumère les impératifs stratégiques pour sa mise en place[343] . Cette analyse permet à la Commission en fin de chapitre de dresser une liste de conditions/objectifs à respecter/atteindre pour se hisser au niveau exigé par le développement durable.

> « Le développement soutenable signifie que les besoins essentiels sont tous satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure. […] un niveau supérieur au minimum vital serait envisageable à la seule condition que les modes de consommation tiennent compte des possibilités à long terme. […] La notion de besoins est certes socialement et culturellement déterminée ; pour assurer un développement soutenable, il faut toutefois promouvoir des valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre. »[344]

Il s'agit donc d'obtenir un niveau de développement homogène, et d'encourager la croissance dans les pays où la satisfaction des besoins primaires n'est pas assurée. C'est une vision globale, qui se situe au-delà de la vision macroéconomique keynésienne ; les échanges et l'accroissement de richesse ne constituent plus un but en soi : le but à atteindre est la survie des espèces, qui passe par l'amélioration de la qualité de vie. Pour ce faire, la Commission préconise une harmonisation aussi bien au niveau économique que social et environnemental. Aux yeux de la Commission, ce but ultime relève de l'intérêt supérieur de tout un chacun. La survie des espèces ne se discute pas. Par conséquent les moyens d'atteindre une amélioration de la qualité de vie s'appliquent aussi aux pays développés qu'à ceux en voie de développement. Cette harmonisation remet bien des attitudes en question : si équité et équilibre sont désormais prônés, pour des raisons de survie de l'espèce, il s'agit pour les pays en voie de développement de rattraper le retard par la croissance économique, alors que pour les pays développés, il s'agit d'appliquer les principes de soutenabilité et de non-exploitation d'autrui :

> « Hence sustainbale development requires taht societies meet hum needs both in increasing productive potential and by ensuring equitable opportunities for all. »[345]

Considérant qu'une société peut compromettre sa capacité à subvenir au besoin de ses membres, la Commission, dans sa recherche de consensus, propose une définition « plancher » du développement durable :

---

[343] 1. reprise de la croissance, 2. modification de la qualité de la croissance, 3. satisfaction des besoins essentiels, 4. maîtrise de la démographie, 5. préservation et mise en valeur de la base de ressources, 6. réorientations des techniques et maîtrise des risques, 7. intégration des considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions

[344] « Perceived needs are socially and culturally determined, and suatinbale development requires the promotion of values that encourage consumption standards taht are within the bounds of the ecological possible and to which all can resaonably aspire." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 55

[345] « Ainsi, pour que le développement soutenable puisse survenir, les sociétés doivent faire en sorte de satisfaire les besoins, certes en accroissant la productivité, mais aussi en assurant l'égalité des chances pour tous." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 55

> « At a minimum, sustainable development must not endanger the natural systems thyat support life on Earth : the atmosphere, the waters, tyhe soils, and the living beings. »[346]

La Commission met de très nombreuses fois en avant la « *préservation de l'intégrité globale du système* »[347], qu'il s'agisse de la « *conservation des espèces animales ou végétales* », des « *ressources renouvelables* » ou de la « *réduction des effets nuisibles* » (eau, air et autres éléments). Cette expression nous intéresse, car elle rend bien compte de la posture de la Commission : il s'agit de « préservation », donc d'études et de programmes, de connaissances, de respect et de responsabilité, « d'intégrité », ce qui sous-entend que de nombreuses atteintes sont portées à l'environnement et à l'Homme et de « système ». Nous retrouvons ici la philosophie de la Commission : une analyse systémique qui prend toute son ampleur et sa complexité dans le traitement du développement durable. Ceci diffère de l'analyse de la déclaration de Stockholm où il était aussi question d'amélioration, soit d'intromission de l'humain dans les écosystèmes. Ici la Commission exige une écoute, une ouverture et surtout une humilité envers ce qui nous entoure, ce qui exige le saut anthropologique vu précédemment : l'homme est une espèce parmi d'autres, au sein d'un système. Sa place est aussi « précieuse » que celle des végétaux ou des animaux, et vice versa. D'un autre côté, la Commission ne prône pas la décroissance, mais bien une dynamique de développement responsable par rapport aux limites de notre planète.

Elle conclut, dans sa définition, et avant de décrire ce qui a conduit l'humanité à choisir une autre voie que celle du développement durable :

> « In essence, sustainable development is a process of change in which the exploitation of resources, the direction of investments, the orientation of technological development, and institutionnal change are all in harmony and enhance both current and future potential to meet human needs and apirations. »[348]

La poursuite de sa définition entraîne la Commission dans la réflexion suivante : comment peut-on persuader ou obliger concrètement les individus à agir pour le bien de tous ? Les réponses trouvées se situent au niveau de l'éducation et des institutions, mais aussi et surtout sont le fait des inégalités politiques et économiques. La Commission en vient ainsi naturellement à se pencher sur un éternel débat : Hobbes ou Rousseau.

> « It is not that there is one set of villains and another of victims. All would be better off if each person took into ,account the effect of his or her acts upon others. But each is unwilling to assume taht others will behave in this socially desirable fashion, and hence all continue to pursue narrow self-interest.»[349]

---

[346] « au strict minimum, le développement soutenable signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 56

[347] « to sustain the ecosystem's overall integrity », Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.57

[348] « Dans son esprit même, le développement soutenable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.57

[349] « nous ne prétendons pas qu'il y a d'un côté les bons et de l'autre les méchants. Tout irait pour le mieux si chacun tenait compte des conséquences de ses actes sur autrui. Mais assumant que les autres n'agiront pas selon le bien de tous, chaque individu continue de faire comme s'il était seul I." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.58

Partant donc du postulat qu'à cette époque, l'intérêt individuel prime sur l'intérêt général, la Commission décrit un système basé sur l'iniquité notamment due à l'inégalité d'accès aux ressources, où il y a des gagnants et des perdants. Les perdants sont ceux qui, dans les conflits environnement/développement, assument plus que leur part du coût de la pollution, par le biais des effets sur la santé, la prospérité ou les dommages aux écosystèmes. De même remarque-t-elle,

> « as a system approaches ecological limits, inequalities sharpen. »[350]

C'est donc sur un constat à la fois sociologique et anthropologique que conclut la Commission :

> « hence, our inability to promote the common interest in sustainable development is often a product of the relative neglect of economic an social justice within an among nations. »[351]

Cette position explique l'importance du volet social du développement durable. Son analyse amène les membres de la Commission à attribuer à la fois à l'homme intrinsèquement, et à ses relations aux autres, en société, l'incapacité de la mise en œuvre du développement durable. Celui-ci apparaît donc comme contre-nature. C'est ce qui va déterminer la suite, à savoir les moyens que va préconiser la Commission pour la mise en œuvre du développement durable. Le développement durable ne va pas de soi. Outre tous les freins culturels, psychologiques, et sociologiques que la Commission a relevé, elle perçoit d'ores et déjà les limites institutionnelles, économiques et médiatiques sur lesquelles le développement durable va buter : le système est construit pour répondre aux attitudes admises comme naturelles de l'homme. Il est normal que les échanges internationaux favorisent les gagnants. Les perdants sont maintenus dans un système qui se nourrit de l'iniquité. C'est pourquoi la Commission prend le temps de développer dans ce chapitre les impératifs stratégiques que justifie, à ses yeux, la survie de l'espèce.

> « the world must quickly designed strategies taht will aloow nations to move from their present, often destructive, processes of growth and development onto sustainable dvelopment paths. »[352]

C'est ainsi que débute la partie concernant « *les impératifs stratégiques* ». Un certain nombre d'objectifs dits critiques sont ensuite énumérés par la Commission, chacun d'entre eux faisant l'objet d'un développement. Nous ne nous situons donc déjà plus dans la définition globale mais dans les objectifs à atteindre. Les moyens d'y parvenir feront l'objet des chapitres et des parties suivantes du rapport. L'analyse exhaustive des objectifs critiques à la mise en place du développement durable sont les suivants :

---

[350] « à mesure qu'un système s'approche de ses limites écologiques, les inégalités ne font que s'accroître. » Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.59

[351] « C'est notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement soutenable qui est souvent le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale, dans un même pays et entre les nations." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 59s

[352] « Il nous faut formuler, rapidement, des stratégies qui permettront aux nations d'abandonner leurs voies actuelles de croissance et de développement, souvent destructrices, pour le chemin du développement soutenable." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 60

- *La reprise de la croissance*[353] : La pauvreté réduit la capacité des gens à utiliser les ressources de manière pondérée, et intensifie la pression qui pèse sur l'environnement. Ce constat incite la Commission à définir la reprise de la croissance dans les pays en voie de développement comme premier objectif pour atteindre un développement soutenable, allant même jusqu'à déclarer que

> « hence the very logic of sustainable development implies an internal stimulus to Third World Growth. »[354]

- *La modification de la qualité de la croissance*[355]

> « sustainable development involves more than growth. It requires a change in the content of growth, to make it less material – and energy intensive and morfe equitable in its impact »[356]

La conséquence directe, pour la Commission, est de revoir le coût de la consommation, notamment des matières premières. En fonctionnant sur un système faussé d'emblée, la croissance se base sur une fausse évaluation de la réalité. C'est donc précisément à un changement de considération de la réalité, à un changement de posture face à la nature, qui revoit à la hausse nos connaissances, que s'attaque la Commission[357]. C'est ainsi tout un système de comptabilité qu'il faut revoir, remarque annonciatrice de la recherche de nouveaux indicateurs reflétant mieux la réalité. Cette remarque est constitutive en tout point de la mise en place du développement durable. On change de référent, un voile se soulève concernant l'appréhension de la réalité. La conséquence immédiate est, notamment, la recherche de nouveaux paramètres, de nouveaux indicateurs.[358].

- La *satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation ; l'énergie, l'eau, la salubrité* [359]; Emploi, alimentation, énergie, eau salubrité, ces besoins essentiels pour la Commission ont tous des implications environnementales. Les uns ne vont pas sans les autres: dans le fonctionnement systémique que la Commission énonce, nous voyons déjà à ce niveau les boucles d'interactions qui se forment, chacune influençant l'autre et inversement, y compris de manière rétroactive. Croissance démographique, exode rural, chauffage, accès aux soins, etc. ici se mélangent à la fois des données facilement mesurables, connues de la macroéconomie mais aussi des considérations plus sociologiques, que la Commission appelle à mesurer. Changement d'échelle, changement

---

[353] "reviving growth", Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 60

[354] "la logique même du développement soutenable comporte une stimulation interne de la croissance du tiers monde ", Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.61

[355]" changing the quality of growth" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 60

[356] "Le développement durable, c'est autre chose qu'une simple croissance. Il faut en effet modifier le contenu même de cette croissance, faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient équitablement répartis." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.62

[357] Ainsi prend-elle comme exemple le revenu de l'exploitation forestière, qui ne prend pas en compte le coût de la régénération de celle-ci.

[358] Nous retrouvons donc ici les prémisses d'indices tels que le Environmental Sustainability index (ESI), FIDH, les normes ISO, etc.

[359] "meeting essential needs for jobs, food, energy, water and sanitation" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.60

de considérations qui invitent donc à revisiter complètement les instruments de mesure classiques, issus du paradigme dominant.

- *La maîtrise de la démographie*[360] Ici encore la Commission change l'angle d'attaque du problème :

> « a child born in a country where levels of material and energy use are high places a greater burden on the Earth's resources than a child born in a poorer country. »[361]

Ce renversement des choses est révolutionnaire.

Dans cette partie, la Commission insiste particulièrement sur le compte à rebours : *« il importe donc de ralentir rapidement la croissance démographique », « il ne reste pas beaucoup de temps* ».

L'urgence est donc ici parfaitement claire : la maîtrise de la croissance démographique, qui est aux yeux de la Commission le pendant du développement économique et social, est l'une des conditions sine qua non au développement durable. Ici les enjeux touchent l'humain, ses conditions de vie quotidienne. En ce sens, la Commission, tout comme les auteurs du rapport Meadows, relèvent d'une approche néo-malthusienne.

- *La préservation et la mise en valeur de la base de ressources*[362]

> « if needs are to be met on a sustainable basis the Earth's natural resource base must be conserved an enhanced. Major changes in policies will be needed to cope with tyhe industrial world's current high levels of consumption, the increases in consumption needed to meet minimum standards in developping countries, and expected population growth. However, the case for the conservation of nature should not rest only with development goals. It is part of our moral obligation to other livong beings and future generations […]»[363]

Choix éthique et moral, position critique et économique de la Commission : la complexité du système imaginé se forme. Tout étant imbriqué, tout étant conséquence et cause de tout, le propos n'est pas aisé. La Commission en appelle à de nombreux exemples pour illustrer ses propos, mais le corps du texte en vient petit à petit à décrire une liste de pratiques, et la Commission incite à l'action des verbes tels que « falloir », « devoir », « pouvoir », « permettre », et le futur de l'indicatif. C'est toute la difficulté de l'exercice. La Commission jongle avec les rapports, qui sont autant de bilans mais aussi de projections sur le futur. C'est également l'une des caractéristiques des nombreux textes concernant le développement durable, au point qu'il nous semble que cela puisse en constituer une signature rhétorique.

---

[360] "ensuring a sustainable level of population" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.61

[361] "« l'enfant qui naît dans un pays qui consomme déjà beaucoup de matières premières et d'énergie représente une charge plus lourde pour l'environnement que celui qui naît dans un pays plus pauvre ". Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.65

[362] "conserving an enhancing the resource base" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 61

[363] "Si l'on tient au caractère soutenable du développement, il faut préserver et mettre en valeur les ressources de la planète. Il nous faudra profondément modifier nos politiques pour faire face à l'énorme consommation du monde industriel, à l'accroissement nécessaire de la consommation dans les pays en développement et à la croissance démographique. Il ne s'agit cependant pas de préserver la nature aux seules fins du développement. C'est aussi une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations à venir. ." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.66

> « The ultimate limits to global develoment are perhaps determined by the availability of energy resources and by the biosphere's capacity to absorb the by-products of energys use. ».[364]

Ce qui la conduit à prévoir des problèmes de pollution et à proposer aux gouvernements une politique de prévision et de prévention des problèmes de pollution, initiant ainsi le débat sur le principe de précaution. Cette partie conduit donc naturellement au point suivant : la réorientation des techniques et la gestion des risques.

- *La réorientation des techniques et la gestion des risques*[365]

> « The fulfilment of all these tasks will require the reorientation of technology - the key link between humans and nature. First, the capacity of technological innovation needs to be greatly enhanced in developing countries so that they can respond more effectively to that challenges of sustainable development. Second, the orientation of technology development must be changed to pay greater attention to environmental factors. »[366]

Nous sommes dans la droite ligne de ce qui a été défini jusque-là, que la Commission applique bien entendu aux pays en voie de développement. Vient ensuite l'idée déjà évoquée d'intégrer la dimension environnementale et celle du coût non calculé de la pollution engendrée ou de la fin de vie du produit dans la recherche technologique. C'est la suite logique du positionnement de la Commission par rapport au système dans lequel nous vivons. Une conséquence en appelle une autre :

> « The development of environmentally appropriate technologies is closely related to questions of risk management. Such systmes as nuclear reactors, electric and other utility distribution networks, communication systmes, and mass transportation are vulnerable if stressed beyond a certain point… »[367]

L'analyse des risques et partant, le principe de précaution sont une des introductions paradigmatiques majeures du développement durable. A cette nouvelle perspective, de long terme et qui rétroagit sur les décisions présentes, la Commission associe l'idée de démocratie participative. Ces risques industriels, dont les conséquences sont écologiques, touchent des gens et des secteurs qui n'ont aucun droit d'intervention dans lesdites décisions.

> « Similar arrangements are required for major interventions in natural systems, such as river diversion or forest clearance. In addition, liability for damages from uninteded consequences must be strenghtened en enforced. »[368]

---

[364] « L'ultime limite du développement pourrait bien être celle imposée par la disponibilité de ressources énergétiques et par la capacité de la biosphère à supporter les sous-produits dégagés par l'utilisation de l'énergie », Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p.66

[365] "reorienting technology and managing risk", Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 61

[366] "Pour atteindre tous ces objectifs, il va falloir réorienter nos techniques –ce lien entre l'homme et la nature. Il faut d'abord renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement afin que ceux-ci soient mieux armés pour relever le défi du développement soutenable. Ensuite, il faut faire une plus grande place aux facteurs d'environnement dans le développement technologique." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 69

[367] "la mise au point de techniques tenant compte de l'environnement est étroitement liée à la gestion des risques. Certains systèmes deviennent en effet vulnérables une fois poussés au-delà d'un certain seuil : réacteurs nucléaires, réseaux de distribution d'électricité et d'autres services publics, systèmes de communication, de transport public." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 70

[368] "Il conviendrait donc de tenir compte des intérêts des personnes concernées […].Il faut également faciliter les possibilités d'action en justice et les demandes d'indemnisation " Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 71

Nous retrouvons les prémices d'un droit international. Les grandes enquêtes et commissions publiques trouvent ici leur source. C'est donc à un renouveau des pratiques participatives, à la fois dans le champ public mais aussi dans le champ privé qu'en appelle la Commission.

- *L'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décision*. [369] Cette proposition revient à intégrer dans le mode de pensée, dans le fonctionnement intime des gens, une dimension jusque-là ignorée pour la grande majorité, la dimension environnementale. On touche ici à l'essence du changement paradigmatique : le changement d'attitude face à la réalité, une nouvelle manière d'envisager le monde, qui se traduit au quotidien, pour tout un chacun.

La Commission, si elle pose les principes de ce changement individuel, n'envisage pas les individus comme seul moteur du changement mais aussi les institutions et autres organismes décisionnels. Elle préconise enfin un appui majeur des moyens de communication, qu'elle envisage à la fois comme informatifs et persuasifs. La communication joue un rôle majeur dans la diffusion du développement durable :

> «The law alone cannot enforce the common interest It principally needs community knowledge and supports which entails greater public participation in the decisions taht affect environment.This is best secure by decentralizing the management of resources upon which local communities depend and given these communitiesan effective say over the use of theses resources. It will also require promoting citizen'initiatives, empowering people's organizations and strenghtening local democracy.»[370]

Décentralisation de l'information et de la communication, réintroduction ferme des destinataires au cœur du processus pour une meilleure transparence et une participation plus complète. Nous pouvons constater qu'à ce stade, non seulement la Commission se réapproprie complètement les avancées permises par le développement de la communication, mais qu'au-delà, elle les intègre dans un changement d'ordre politique et citoyen.

Une démocratie locale, pour un problème écologique global : l'un des derniers points constitutifs du développement durable et de sa mise en place est évoqué. Le changement d'échelle nécessaire à la prise en compte de phénomènes globaux n'est pas contradictoire, avec une majeure pratique démocratique participative et locale. L'usage de la parole et son traitement sous forme d'agora ou d'audiences publiques est une nécessité, pour la Commission. Elle-même a tenu à mettre cet usage en pratique, lors des auditions publiques dans tous les coins du globe. De même, la Commission met en relief des témoignages tout au long de son rapport, témoignages de participants, « *conseil de la récolte de caoutchouc* », « *conseil indigène du Canada* », donnant ainsi la parole aux minorités.

---

[369] "merging environment and economics in decision making" Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 61

[370] "A elle seule, la loi ne suffit guère pour faire respecter l'intérêt commun. Ce qu'il faut, c'est l'appui d'un public informé - d'où l'importance d'une plus grande participation de celui-ci aux décisions qui peuvent avoir des effets sur leur environnement. Le moyen le plus efficace consiste à décentraliser la gestion des ressources en donnant aux collectivités leur mot à dire sur l'usage à faire de ces ressources. Il faudrait aussi promouvoir les initiatives des citoyens, donner du pouvoir aux associations et renforcer la démocratie locale. « Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 71

La conclusion du chapitre deux est l'occasion pour la Commission de définir de manière plus précise ce qu'elle entend par « développement soutenable » :

> « in its broadest sense, the strategy for sustainable development aims to promote harmony among human beings and between humanity and nature. [...] The pursuit of sustainable development requires:
> -a political system that secures effective citizen participation in decision making,
> - an economic system that is able to generate surpluses and technical knowledge on a self-reliant and sustained basis
> - a social system that provides for solutions for the tensions arising from disharmonoius development,
> - a production system that respects the obligation to preserve the ecological base for development
> - a technological system that can search continuously for new solutions,
> - an international system that foster sustainable patterns of trade and finance, and
> - an administrative system that is flexible and has the capacity for self-correction »[371]

Cette définition permet d'embrasser le caractère complexe et programmatique du développement durable tel qu'il est envisagé par la CMED. La vision systémique est ici évidente, et ce qui est proposé est l'imbrication de systèmes les uns dans les autres.

**Portée de la définition**

En 2002, Mme Bruntland confirmera cette vision systémique :

> « Il faut comprendre que nous sommes chacun une part du système global. »

Il s'agit bien de système, et c'est l'un des apports fondamentaux du rapport. Le rapport Bruntland introduit un nouveau cadre de réflexion, il pose selon nous les bases du paradigme développement durable. Désormais, l'homme fait partie d'un système, d'un écosystème exactement. C'est bien une analyse systémique qui est menée par la Commission. La réflexion se fait donc par boucles, une considération en amenant une autre, et c'est bien toute la difficulté de l'exercice : la rhétorique inflige un cadre de pensée bien différent, et peu approprié à ce nouveau genre.

Le fait est que nous assistons à un changement d'échelle dans l'appréhension des problèmes, devenus mondiaux et touchant tous les domaines (globaux), mais aussi à un changement réflexif. Ceci proposant un bouleversement perceptif : admis et appliqué au quotidien, le développement durable demande donc de suivre une logique radicalement différente de celle qui était suivie jusque-là. Les conséquences les plus directes sont une inadéquation du système comptable, donc administratif et financier.

---

[371] « Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature. […] La poursuite du développement soutenable exige les éléments suivants :
- Un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décision,
- Un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome,
- Un système social capable de trouver des solutions aux tensions née d'un développement déséquilibré,
- Un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement,
- Un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles,
- Un système international qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement,
- Un système administratif souple capable de s'auto corriger.." CMED, *Our common future*, 1987, chapitre 2,p. 74

Le monde fonctionnerait, selon le rapport Bruntland, selon trois dimensions : la dimension sociale, déjà parfaitement prise en compte par le paradigme marxiste par exemple, la dimension économique, qui suit le paradigme libéral, et la dimension environnementale, qui elle, est présente dans le paradigme de l'écologisme, qui considère que l'homme doit s'adapter à la nature, dont il est une espèce parmi d'autres. L'esprit défini par Bruntland rappelle la vision environnementale de très nombreuses cultures dites « mineures », telles que les cultures Aborigènes, Inuits, mais aussi Japonais, Hindous… Cette reconnaissance, de fait, constitue en soi une révolution culturelle. La parole « indigène » prend son importance, la sagesse ancestrale est reconnue. Le témoignage des « petits », pays en voie de développement, peuples, minorités, est pris en compte.

Le développement durable questionne le paradigme dominant. En ceci, il s'agit aussi d'une remise en cause des valeurs des dominants, et d'une prise de parole des dominés. Les interlocuteurs changent, et le crédit qui leur est accordé est nouveau. Le paysage des « sages », tel qu'il est proposé par le rapport, engage une répartition nouvelle dans l'écoute et dans la prise de parole. C'est donc un bouleversement communicationnel qui s'opère : les émetteurs diffèrent profondément, par leur culture et par leurs messages des locuteurs habituellement habilités à la prise de parole.

En termes de communication, le bouleversement est conséquent : l'univers cognitif proposé, référent, est complètement différent ; les messages changent, les émetteurs changent également. En 1987, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et particulièrement Internet, ne sont pas encore au point et n'appartiennent pas à l'espace public. En termes de communication, le canal reste classique, le rapport Bruntland met juste en avant le besoin d'une communication directe, renouvelée, la mise en place de la démocratie participative. Les interlocuteurs que la Commission souhaite interpeller est le quidam, le grand public.

Mais revenons à la révolution culturelle que représente le fait d'accorder la parole de manière égalitaire à « grands, puissants » et « petits ». Cette révolution va plus loin, car elle requiert un changement méthodologique qui conditionne lui-même le message : le développement durable change la donne en ce sens que sa pratique demande une tribune, une agora. L'individu est appelé à donner son avis, les problèmes seront tranchés au niveau mondial. Du très local au mondial, les échelons intermédiaires perdent une partie de l'aura dont ils bénéficiaient jusque-là. L'environnement n'a pas de frontière. Les problèmes peuvent être soit locaux, soit mondiaux. On retrouve ici l'idée que développe René Dubos, « *think globally, act locally ».*

Cette nouvelle tribune court-circuite en quelque sorte tous les échelons habituels, tous les étages de communication jusque-là emboîtés. Elle est aussi à la source d'un décloisonnement des disciplines scientifiques et de la mise en commun de recherches jusque-là limitées à leur seule discipline :

> « A communications gap has kept environmental, population, and development assistance groups apart too long. Prenventing us from being aware of our common interest and realizing our combined power. Fortunately, the gap is closing. We now know that what unites us is vastly more important than what divides us. »[372]

Autre saut épistémologique: dans sa tentative de concilier croissance économique et environnement, le Rapport Bruntland privilégie une croissance « qualitative ».

Enfin, les termes d'un nouveau contrat social sont posés : « *un futur plus prospère, plus juste, plus sûr* », nous dit et répète le rapport Bruntland.

Outre le changement d'échelle de temps (penser aujourd'hui pour demain) et d'échelle spatiale (planétaire désormais), le rapport construit une nouvelle trilogie de valeurs, de repères. Prospérité, justice, sécurité, voilà trois notions qui appellent à commentaire. La trilogie est très fortement marquée dans l'histoire de l'humanité. L'association trialle est très symbolique. Nous pourrions par exemple comparer ces trois valeurs à celles de la maxime française « *liberté, égalité, fraternité*. » qui est en soi un projet de société issu de la révolution française, et en ce sens comparable à la proposition du rapport Bruntland. Il y a dans la nouvelle proposition de la Commission un saut idéologique conséquent : si le souhait de prospérité appartient à l'univers économique, celui de justice et de sécurité engendrent un tout autre positionnement idéologique : la justice est rendue par les hommes. Demander un futur plus juste suppose donc que la responsabilité des hommes est engagée, que leur conscience est avertie des problèmes actuels, qu'ils ont su résoudre. Demander un avenir plus juste relève donc d'une logique de l'effort, mais aussi de la prise de conscience, de l'éveil au nouveau paradigme. Un avenir plus juste, selon le souhait de la Commission, sera permis par la mise en pratique de ce qu'elle a préconisé, et donc par le renoncement d'un système de privilèges et de luxe pour les pays dominants. Or la Commission, nous avons pu le constater dans le chapitre deux, a pris le parti d'une conception hobbesienne de l'Homme. Nous en tirons la conséquence que ce que la Commission sous-entend par « futur plus juste » relève non seulement du changement de paradigme mais aussi et surtout, d'un encadrement institutionnel international impartial. Enfin, l'idée de sécurité participe de la même logique que celle de justice. Souhaiter un futur plus sûr revient d'emblée à avouer que le présent, lui, ne l'est pas ; que les conditions de vie actuelles ne peuvent permettre d'assurer cette sécurité souhaitée. La sécurité peut être assurée par un Etat policier, par une dictature, par la terreur. Très loin de cette conception des choses (la Commission prône au contraire la démocratie participative), quel est donc le sens que nous pouvons attribuer à ce terme ? Sécurité alimentaire, paix ? Solidarité, coopération ? Il s'agit de tout cela à la fois,

---

[372] « pendant trop longtemps, un manque de communication a empêché les organismes travaillant sur les questions d'environnement ou de démographie et ceux engagés dans l'aide au développement de se rapprocher et de prendre conscience de la similitude de leurs intérêts et de leurs pouvoir. Fort heureusement nous sommes en train de remédier à cet état des choses. Nous sommes en effet maintenant parfaitement conscients que ce qui nous rapproche l'emporte sur nos divisions." Our common future, CMED, 1987, chapitre 2,p. 56 Rapport Bruntland, chapitre 2, regroupement d'organisations non gouvernementales travaillant sur les questions de développement, d'environnement et de démographie aux Etats-Unis. Audience publique de la CMED Ottawa, 26-27 mai 18 Rapport Bruntland, chapitre 1986

mais aussi d'un environnement sûr, ne présentant donc pas de danger pour l'espèce humaine comme pour les autres espèces vivantes.

Le rapport Bruntland peut donc être considéré comme fondateur du développement durable. Il demande un changement radical de notre environnement perceptif, et sa mise en œuvre, telle que l'envisage la Commission, se présente comme longue et difficile. Le développement durable, selon nos analyses, lui paraît être contre-nature. Cet argument éclaire la suite du rapport, qui se présente comme une liste d'application du concept, un mémorandum des champs d'actions à ne pas oublier. Cela fera par ailleurs l'objet d'un développement beaucoup plus conséquent dans la Conférence des Nations Unies que la Commission avait appelée de ses vœux et qui aura lieu quatre années plus tard, à Rio de Janeiro.

## 3. LE TEMPS DE LA PUBLICISATION ET DE L'INSTITUTIONALISATION

Seules quatre années séparent l'adoption du rapport Bruntland au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Un certain nombre de structures sont créées, chargées de mettre en place ce qui a été prévu à Stockholm, dans les directives du PNUE et à Nairobi. En ce sens, un mouvement d'institutionnalisation s'amorce et se précise, influencé par les premiers textes fondateurs, par le rapport Bruntland, mais aussi par les crises environnementales contemporaines. Voici les principaux événements que nous avons repéré dans notre recherche :

| | |
|---|---|
| **1988** : | - Création du GIEC (ou IPCC : Intergouvernemental Panel on Climate Change)<br>- Création du Centre pour un Avenir Commun à Genève pour accompagner la suite du rapport Bruntland |
| **1989** : | - Création du Stockholm Environment Institute ;<br>- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et sur leur élimination |
| **1990** : | - Création de l'Institut International pour le développement durable, au Canada ; publication du premier rapport du PNUD sur le développement humain ;<br>- Création du fonds pour l'environnement mondial (FEM) |
| **1992** : | Tenue du Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, CNUED |

Suite aux inquiétudes soulevées par les découvertes sur les gaz à effet de serre, le G7 lance l'idée du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) et inscrivent une convention climatique à l'ordre du jour du prochain sommet de la Terre. Le GIEC publie vite son premier rapport en 1990 qui corrobore le diagnostic fait à Villach, en Autriche en 1985 d'une augmentation de la température moyenne du globe de 0,5°C depuis le milieu du siècle dernier, ce qui est sans précédent. L'effet de serre est donc une menace bien établie, confirmant la pertinence de la question mise à l'ordre du jour du Sommet, sous forme de Convention.

Le Centre pour un Avenir commun est une initiative des ONG pour suivre la mise en œuvre des préconisations du rapport Bruntland. Le Fonds pour l'environnement mondial est chargé de fournir les ressources financières supplémentaires pour traiter les questions environnementales mondiales des pays en voie de développement et en transition[373].

Pendant ce temps ont lieu les Prepcom (conférences préparatoires) qui préparent les textes qui vont être soumis à signature lors de la CNUED. Une deuxième question est mise à l'ordre du jour des Prepcom, qui fait suite aux travaux d'un groupe créé en 1987 par le PNUE pour étudier une convention « parapluie » englobant tous les accords concernant la conservation de la nature, qui devient la convention cadre sur la biodiversité ( le terme de biodiversité est issu de la contraction de diversité biologique) et une convention sur la déforestation, est tentée, qui échoue et se transforme en « principes relatifs aux forêts. »

> « La décision de négocier une convention relative à la biodiversité à partir de la fin des années quatre-vingt témoigne, comme dans le dossier de l'effet de serre, de conflits d'intérêts sur fond de grande incertitude scientifique. Il devient vite clair que son enjeu, moins directement palpable que la sécurité énergétique, réside dans l'accès aux ressources génétiques et la brevetabilité du vivant. »[374]

Si le rapport Bruntland a théorisé le concept de développement durable, il est clair que parallèlement, l'idée a suivi son chemin dans les multiples institutions qui ont été créées suite aux textes fondateurs précédents. La Commission Bruntland a créé une trame discursive, en définissant ce qui est entendu par développement durable, et qui est largement repris lors des Prepcom qui préparent Rio. Mais des institutions comme le PNUE ou des structures comme le GIEC ou l'UICN propulsent des préoccupations scientifiques, des alertes sur le devant de la scène politique. Les sujets deviennent alors complexes et hybrides, propres à une nouvelle logique qui relève du développement durable : ainsi, la biodiversité, par exemple, est une notion en débat. Elle relève à la fois de considérations naturelles mais aussi sociales, car elle dépend des pratiques humaines et techniques, au niveau global et local.

Le contexte politique de préparation du Sommet est celui d'une intégration du développement durable comme fil directeur de toutes les négociations, ce qui implique un enjeu Nord-Sud très important. Les discussions portent également sur des sujets sensibles, comme celui de l'énergie, jusqu'alors chasse gardée nationale, qui est traité sous égide onusienne, ce qui constitue un élargissement des débats conséquent et nouveau.

### 3. 1. Rio de Janeiro : engagements, restructuration des relations et médiatisation

> « Rio a frappé un coup énorme dans l'opinion publique, elle a été très médiatisée, notamment à travers le forum parallèle ; parce qu'elle a proposé des conventions qui ont été par la suite

---

[373] restructuré en 1994, le FEM fournit un quart des fonds d'intervention du PNUD et 65% environ de ceux du PNUE.

[374] AUBERTIN C, HOURCADE J.C, VIVIEN F.D, *les conventions sur le climat et la diversité biologique : instruments de coordination internationale,* in AUBERTIN C et VIVEN FD (dir.) *le développement durable, : enjeux politiques, économiques, sociaux*, les études de la documentation française, la documentation française, Paris 2006.

signées[…] et enfin parce qu'un travail très concret, chiffré a été réalisé dans l'agenda 21, où était proposé un processus de transition. »[375]

Suggérée par la Commission Bruntland, du 3 au 14 juin 1992, se tient la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également appelée le « Sommet de la Terre ». Elle a lieu vingt ans, presque jour pour jour après la conférence de Stockholm. A Rio de Janeiro, se structure l'action pour la mise en place du développement durable. Celui-ci sera consacré par 182 Etats.

De nombreuses personnalités politiques, présentes à Rio, ont donné un poids médiatique et une légitimité historique à la Conférence. Ainsi, à la séance plénière qui a clôturé le Sommet de la Terre, on comptait parmi les présents de nombreux chefs d'état[376]. Des personnalités, accompagnées par de très nombreux chefs d'entreprise médiatiques, ainsi que par les directeurs généraux d'ONG[377], étaient également placés sous les feux des projecteurs. La couverture médiatique était à la hauteur de l'événement, chacun des grands médias ayant déplacé des envoyés spéciaux.

La conférence de Rio instaure une nouvelle dynamique pour au moins trois raisons : tout d'abord, elle est pour la première fois le théâtre d'une rencontre entre un aussi grand nombre d'Etats pour discuter de l'avenir de la planète ; ensuite, elle popularise le terme de développement durable, notamment dans sa Déclaration ; pour finir, elle donne naissance à de nouveaux types d'accords multilatéraux sur l'environnement[378].

La CNUED a adopté deux grands textes : la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ; qui définit une série de principes concernant les droits et les responsabilités des Etats en terme de développement durable et Action ou Agenda 21, qui est le plan détaillé de l'action mondiale dans tous les domaines du développement durable. Nous analysons la première comme l'un des textes fondateurs du développement durable et nous envisageons également l'étude du second car, sans avoir les caractéristiques des textes fondateurs, son caractère programmatique génère toute une surmultiplication d'actions au niveau local particulièrement féconde pour la mise en place du développement durable.

La CNUED adopte également un ensemble de *principes relatifs aux forêts.* La Déclaration de principes relatifs aux forêts, comme la Déclaration de Rio, n'est pas juridiquement contraignante. Elle a pourtant nécessité de longues négociations. Il s'agit de mettre en place

---

[375] SACHS Ignacy, interviewé par DUCROUX Anne Marie, *les nouveaux utopistes du développement durable*, p34

[376] George Bush (U.S.A), John Major (Royaume Uni), Helmut Kohl (Allemagne), François Mitterrand (France) et Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège et Président de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, qui était le précurseur du Sommet, ou encore, représentant les pays en voie de développement, Fidel Castro de Cuba, Mahathir bin Mohamad de Malaisie et P. V. Narasimha Rao de l'Inde. A l'époque, le secrétaire général des Nations Unies était Boutros Boutros-Ghali et celui de la Conférence Maurice Strong, personnalité symbolique du développement durable, et secrétaire général de la précédente Conférence sur le sujet, à Stockholm.

[377] Quelques 650 ONG avaient été accréditées pour participer à la Conférence et faire entendre leur voix.

[378] Si un certain nombre d'accords multilatéraux se sont signés entre Stockholm et Rio, notamment le protocole de Washington sur les espèces menacées d'extinction, le protocole de Montréal sur la couche d'ozone ou encore la Convention de Bâle sur les effets dangereux, c'est cependant à Rio que des engagements contraignants sur le plan économique sont signés et validés par l'ensemble des pays, au Nord comme au Sud, exception faite des Etats-Unis.

une gestion écologiquement viable des forêts mondiales. Conçue à l'origine pour faire la base d'une convention cadre, contraignante, elle s'est heurtée à l'opposition des certains pays en voie de développement, qui estiment qu'elle portait atteinte à leur droit souverain d'exploiter les ressources économiques que représentent leurs forêts. En termes de développement du paradigme, cette déclaration de principe nous intéresse essentiellement sur un point : outre le fait qu'elle consacre l'expression « écologiquement viable », elle constitue en fait un premier dispositif international et officiel sur lequel s'engagent les pays signataires de mise en œuvre des propositions du rapport Bruntland concernant un des grands champs d'action du développement durable.

Enfin, deux conventions ayant force de loi[379], sont ouvertes à la signature à Rio. Il s'agit de la *Convention Cadre sur le changement climatique*[380] et la *Convention sur la diversité biologique*[381]. Les comptes-rendus soulignent que les débats ont été âpres en ce qui concerne le caractère contraignant ou non des textes signés et les questions financières en direction des pays du Sud.

### 3. 1. 1. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Le grand texte de la CNUED, que nous considérons comme fondateur est l*a déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*[382].C'est un ensemble de vingt-sept principes définissant les droits et les responsabilités des Etats dans ce domaine. Elle a été adoptée sans modification par rapport au texte qui avait été négocié en dernière session du Comité préparatoire, en mai. La Déclaration de Rio doit s'analyser à l'aune de la Charte de la Nature qui a été signée à Nairobi, en 1982, lors de la précédente conférence des Nations Unies sur l'environnement. Elle reprend un certain nombre de principes, auxquels elle adjoint les avancées théorique et définitionnelle du rapport Bruntland. Elle intègre enfin les dernières inquiétudes qui se sont fait jour, auxquelles elle apporte une réponse politique.

Conçue à l'origine comme une « *Charte de la Terre* », elle constitue un témoignage de la nécessité de protéger l'environnement, selon les pays industrialisés. Dès son préambule, la Déclaration de Rio se situe dans la lignée de Stockholm, réaffirmant les propos précédemment tenus et « *cherchant à en assurer le prolongement* »[383].

---

[379] Pendant la Conférence, l'une et l'autre ont été signées par les représentants de plus de 150 pays, dont de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement.

[380] Nous renvoyons à l'analyse faite dans les études de la documentation française sur le contexte de négociation et l'impact de ces Conventions Cadre : AUBERTIN C, VIVIEN F.D, *le développement durable : enjeux politiques, sociaux, économiques*, 2006

[381] id

[382] Cf. Annexe

[383] Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le 12 Août 1992, Nations Unies

« Recognizing the integral and independant nature of the Earth, our home». [384]

En termes épistémologiques, la reconnaissance de la planète comme d'un tout indépendant relève de la prise de conscience d'un système monde, qui abrite l'espèce humaine. La Terre est considérée comme un organisme supérieur à celui de l'homme, une entité qui l'englobe. Le saut anthropologique est encore supérieur à celui du rapport Bruntland qui considérait l'espèce humaine parmi les autres espèces. En reconnaissant à la planète Terre le statut de foyer de l'humanité, nous reconnaissons la parenté avec la mythologie grecque, Gaïa[385].

Tout d'abord, deux remarques générales : dans onze des vingt-sept principes, le terme de « *développement durable* » est utilisé, en particulier dans le principe 1.

> « Human beings are at the centre of concerns for sustainable development. They are entitled to a healthy and productive life in harmony with nature." (principe 1)[386]

L'expression est particulièrement plastique, et le sens qui peut lui être donné dépend de sa place grammaticale, mais aussi de l'interprétation qui peut en être faite. C'est ainsi que l'expression peut être simplement prise dans son sens littéral : il s'agit de développement, et l'adjectif durable nous indique sa qualification. C'est le cas pour la majorité des principes, dans lesquels l'expression est employée. On parle d'<u>un</u> développement durable. Mais la connotation de l'expression est beaucoup plus forte, sans être à aucun moment explicité, puisque la déclaration se réfère à celle de Stockholm: (principes 1, 5, 7, 9, 24 et 27). Ici, contrairement aux principes précédemment cités, l'article est défini : « *le développement durable », « en faveur du développement durable », « précautions relatives au développement durable* »…Ici, soit dans la moitié des emplois de l'expression développement durable, on se réfère déjà à un concept, à un projet de société, à un tout à atteindre.

Deuxième remarque d'ordre général : cette déclaration de principes engage uniquement les Etats, qui « doivent » ou qui « devraient » agir dans vingt et un des articles. Seuls six principes n'ont pas pour sujets « les Etats » ou les autorités nationales. Ils concernent les êtres humains en général (principe 1), le droit au développement (principe 3), la protection de l'environnement (principe 4) ainsi que la paix et le développement (principe 26), les femmes (principe 20), les jeunes (principe 21).

---

[384] la déclaration de Rio a fait l'objet d'une traduction officielle que nous reprenons pour traduire les articles analysés : « Reconnaissant que la Terre, foyer de l'Humanité, constitue un tout marqué par l'indépendance », déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 12 août 1992

[385] Gaïa n'est pas une déesse ; elle préexiste aux dieux et aux hommes dans la formation de l'Univers. C'est une entité céleste, née, selon la légende, de Nix, la Nuit, et d'Eros. C'est un principe moteur qui guide l'Univers à ses débuts. C'est la première réalité matérielle du Cosmos. Gaïa est une mère. Le ciel, en se penchant sur elle, donna la vie aux Titans, aux Cyclopes, aux monstres. C'est Gaïa qui poussa son fils Cronos à mutiler son père Ouranos. C'est aussi Gaïa qui protégea Zeus contre son père, Cronos. Doit-on y reconnaître l'empreinte de la théorie du système Gaïa, développée de manière contemporaine par Nicholas Georgescu-Roegen ?

[386] « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au **développement durable**. Ils ont doit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » principe 1, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 12 août 1992

La déclaration de Rio contient trois sortes de principes ayant une portée juridique (Kiss, 2002). Tout d'abord, les principes déjà formulés par la déclaration de Stockholm : ainsi, le principe 2 reprend à deux mots près, le principe 21 de la déclaration de Stockholm, et confirme le pouvoir souverain des Etats d'exploiter leurs propres ressources, dans la limité de leur juridiction et sous contrôle[387].

> « States have, in accordance with the Charter of the United Nations and the principles of international law, the sovereign right to exploit their own resources pursuant to their own environmental and developmental policies, and the responsibility to ensure that activities within their jurisdiction or control do not cause damage to environment of ohter States or areas beyond the limits of national juridiction." (principe 2)[388]

Le principe 22 de la déclaration de Stockholm est repris par le principe 13 de la déclaration de Rio qui va plus loin : les Etats sont invités à développer un droit national sur la responsabilité et l'indemnisation des victimes de la pollution et autres dommages écologiques mais également à coopérer pour développer le droit international dans ce domaine.

> « States shall developp natioanl law regarding liability and compensation for the victims of pollution and other environmental damage. States also cooperate in an expeditious and more determined manner to develop further international law regarding liability and compensation for adverse effects of environmental damage caused by activities within their jurisdiction or control to areas beyond their jurisdiction." (principe 13)[389]

Certains principes sont nouvellement formulés, ce qui constitue une évolution de la notion et de sa portée : ainsi en est-il de la formulation du principe 10 relatif à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière environnementale et qui est « c*onsidéré comme l'expression procédurale du droit à l'environnement* » (Kiss).

> « environmental issues are best handled with participation of all concerns citizen, at the relevant nivel. At the national level, each individual shall have the appropriate access to information concerning the environment that is held by public authorities, including information on hazardous materials activities in their communities, and the opportunity to participate in decision-making processes. States shall facilitate and encourage public awareness and participation by making information widely available. Effective acces to judicial and administrative proceedings, including redress and remedy, shall be provided." (principe 10)[390]

---

[387] Kiss signale que « souvent cité par la doctrine et les textes de « soft law », ce principe a reçu une confirmation conventionnelle au plan universel par l'article 3 de la Convention sur la diversité biologique, mais aussi par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 8 juillet 1996 relatif à la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires comme par l'arrêt du 25 septembre 1997 rendu dans l'affaire du projet Gabcikovo-Nagymaros. »

[388] « conformément à la Charte de Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction internationale. », Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 12 août 1992.

[389] « les états doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leurs juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou de leur contrôle. » principe 13, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 12 août 1992

[390] « la meilleur façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives ç l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prises de décision. Les états doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. » principe 10, déclaration de Rio, 1992

Il a donné lieu à de nombreuses applications : ainsi la participation du public est-elle affirmée dans tous les grands instruments internationaux adoptés depuis 1992, notamment la Convention d'Aarhus en 1998[391]. Le principe 14, qui concerne les déplacements et les transferts dans d'autres Etats d'activités et de substances qui provoquent une détérioration de l'environnement a été suivi par la Convention de Rotterdam (Déc 1998) et celle de Stockholm (2001) sur les POP (polluants organiques persistants).

> « States should effectively cooperate to discourage or prenvent the relocation and transfert to other states of any activities and substances that cause severe environmental degradation or are found to be harmful to huma health». (Principe 14)[392]

Quelles autres avancées constitue la déclaration de Rio concernant la mise en place du paradigme développement durable ? Partant du principe que cette déclaration est un prolongement de Stockholm, un certain nombre de principes constituent des pas en avant, tels que le principe 15 :

> « In order to protect environment, the precautionnary approach shall be widely applied by States according to their capacities. Where there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost-effective mesure to prevent environmental degradation» [393](principe 15)

C'est sans aucun doute le principe ayant connu le plus d'applications concrètes. Repris dans le Traité de Maastricht (1992), dans celui d'Amsterdam (1997), il est présent dans de nombreux autres textes législatifs majeurs (Rio 1992, Oslo 1994, Aarhus 1998, Göteborg 1999, Sofia 1994, Lisbonne 1994, Code français de l'environnement).

Le principe 16 : dit du « pollueur-payeur » :

> « the polluter should, in principle, bear the cost of pollution, due regard to the public interest and without distorting international trade and invesment. » (principe 16) [394]

Ce principe sera également repris et précisé dans les traités de Maastricht et d'Amsterdam et a fondé une nouvelle logique d'appréhension.

Le principe 17, qui préconise la préparation des études d'impacts par les législateurs internationaux officialise au niveau international une règle déjà inscrite au niveau national, notamment aux Etats-Unis. Naît alors toute une pratique concernant l'étude d'impact environnementale.

Le principe 18 reprend et officialise également une pratique conventionnelle antérieure nationale ou régionale, qui oblige un Etat à notifier aux autres concernés toute catastrophe

---

[391] Convention sur l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, adoptée à Aarhus le 25 juin 1998.

[392] "Les états devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres états de toutes activités ou substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme. » principe 14, déclaration de Rio, 1992

[393] "l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures urgentes visant à prévenir la dégradation de l'environnement « principe 15 déclaration de Rio, 1992

[394] "c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement » principe 16, déclaration de Rio, 1992

naturelle ou toute situation d'urgence qui risque d'avoir « *des effets néfastes soudains sur l'environnement* » et de les aider.

Le principe 19, qui prévoit que les Etats doivent prévenir à l'avance les Etats potentiellement affectés dans leur environnement par des activités qui peuvent avoir des effets nocifs et transfrontaliers a été repris dans la Convention de Sofia (1994) et de New York (1995).

Enfin, certains principes institutionnalisent des concepts qui sont apparus dans l'espace public entre Stockholm et Rio : notamment les responsabilités communes mais différenciées des Etats, au principe 3 et 7 de la Déclaration. Selon Kiss (2004)

> « Pratiquement tous les grands instruments internationaux intervenus depuis 1992 se réfèrent directement ou indirectement au développement durable qui est aussi passé dans les législations internes, comme en témoigne l'article L 110616II du Code français de l'environnement. »[395]

Il y a eu donc une véritable évolution entre Stockholm et Rio, marquée en particulier par l'institutionnalisation de l'expression « *développement durable* » dans les textes. La déclaration s'accompagne d'un autre texte, différent dans sa nature, programmatique, dont les conséquences normatives nous engagent à rapidement l'analyser, Action 21.

### 3. 1. 2. Action 21

Structuré en 4 sections et 40 chapitres, Action 21, également traduit par Agenda 21, peut être considéré comme un programme d'action thématique pluriannuel portant sur des questions sectorielles et intersectorielles, déclinant un nombre impressionnant d'actions définies, budgétées, détaillées. Les chapitres analysent la situation, exposent des stratégies et formulent près de 2500 recommandations et solutions à mettre en oeuvre[396] : ils décrivent les moyens nécessaires, notamment financiers et institutionnels, pour agir sur quatre champs :

- *le champ économique et social du développement* [397]: ;
- *la conservation et la préservation des ressources aux fins de développement*[398] :
- *la participation des groupes majeurs*[399] *;*

[395] KISS AC, *Tendances actuelles et développement possible du droit international conventionnel de l'environnement*, Centre international de droit comparé à l'environnement, Limages, 2002.

[396] Selon le Dossier d'information pour Johannesburg mis à notre disposition sur Internet par le ministère de l'écologie et du développement durable

[397] Lutte contre la pauvreté, évolution des modes de consommation, dynamiques démographiques, promotion et protection de la santé, promotion d'un modèle viable d'habitat humain, intégration du processus de décision sur l'environnement et le développement.

[398] L'atmosphère, les terres, les forêts face au déboisement, les écosystèmes fragiles, les espaces agricoles et ruraux, la diversité biologique, les océans et les mers, les eaux douces, ce en s'appuyant sur une gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, des substances chimiques toxiques, des déchets solides et liquides, dangereux et radioactifs ;

[399] femmes, enfants et jeunes, populations autochtones, organisations non gouvernementales, collectivités locales, travailleurs et syndicats, industrie et commerce, scientifiques, et agriculteurs

*- la mise en oeuvre de moyens d'action transversaux permettant une inflexion du développement vers plus de durabilité*[400] :

C'est un guide de mise en oeuvre du développement durable pour le 21ème siècle.

> « Action 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain. C'est un programme qui reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement. La bonne application d'Action 21 est la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements. » (article 3)

Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. C'est avec beaucoup de difficultés qu'il a été adopté, notamment en ce qui concerne ses aspects financiers. Les 85% d'Action 21 avaient été mis au point au cours des sessions du Comité préparatoire de la Conférence de Rio, qui a commencé à se réunir en mars 1991. Les 15 % restants ont fait l'objet de négociations à la Conférence, parfois au niveau ministériel. Les questions les plus délicates sur le plan politique concernaient le financement, le transfert de technologies, les textes concernant la désertification (qui revêt une très grande importance pour de nombreux pays d'Afrique), concernant l'atmosphère (où il est également question de lutte contre la pollution et de mettre en place les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'Arabie Saoudite réservant sa position sur l'ensemble d'Action 21), les océans et les ressources marines (le problème venant de la gestion des réserves de poissons vivant à cheval sur des zones relevant de différentes juridictions et des grands migrateurs).

Selon DOUMBE-BILLE (2003)[401] il s'agit d'une :

> « perspective quasi messianique [qui] sous-tend l'ensemble du plan d'action et [qui] fait qu'il a été considéré aux yeux de beaucoup […] comme le véritable « porte-voix » de la thématique du développement durable qu'il décline concrètement […] ».

Ainsi, le paragraphe deux du préambule pose que

> « L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les Nations et à l'intérieur des Nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de la santé et de l'analphabétisme et à la dégradation des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrons satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer la vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable. »

Pour qu'Action 21 se traduise par des actions concrètes, la Conférence a recommandé de créer, à un niveau élevé, une Commission du Développement Durable (CDD), en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social de l'ONU, plaçant ainsi sur le même

---

[400] Moyens de financement, transferts de technologies et création de capacités humaines et institutionnelles, développement de la science au service du développement durable, promotion de l'éducation, sensibilisation du public, la formation; arrangements institutionnels internationaux, mécanismes juridiques internationaux et information pour la prise de décision.

[401] DOUMBE-BILLE Stéphane, *Agenda 21 et le cadre institutionnel*, Centre International de droit comparé de l'environnement, Limoges, 2003

plan les enjeux environnementaux et les enjeux économiques et sociaux. L'intention de créer un organe subsidiaire est un des points forts de la Conférence, qui aura de très nombreuses répercussions par la suite. La CDD a pour tâche de suivre les progrès réalisés dans l'application d'Action 21. Cette Commission tient sa première réunion en 1993, soit un an après au plus tard.

Action 21 a eu de très fortes répercutions par la suite. Le sommet de développement durable (qui se tiendra à Johannesburg en 2002), prochaine grande conférence des Nations Unies sur le sujet, a pour principal objectif de faire le bilan d'Action 21 dix ans après sa signature. Entre-temps, la plupart des champs d'action seront couverts C'est ainsi que se référant à plusieurs chapitres d'Action 21, de très nombreuses recherches, mises au point d'indicateurs, signatures de conventions ont vu le jour. Le programme a fait florès, aussi bien au niveau international qu'au niveau national, voire régional et local. Ainsi, pour mettre en œuvre Action 21, plus de soixante-dix pays ont constitué une Commission Nationale du Développement Durable, mis en œuvre une stratégie, décliné en agendas 21 locaux (préconisés par ailleurs par le chapitre 28 d'Action 21). De même, des Comités 21 ont été mis en place, afin entre autres, de reconstituer au niveau national les réalisations locales. Action 21, par la dynamique qu'il a engendrée[402], est un document constitutif de la mise en place du développement durable. De nouvelles formes de participation vont voir le jour, de nouvelles structures et lieux de mobilisation vont apparaître, entraînant un bouleversement des usages de l'expression démocratique.

**L'impact de Rio**

> « Le Sommet de la Terre a marqué une date dans l'histoire des Nations Unies. Il a mobilisé des centaines de milliers de personnes de par le monde, qui ont pu faire part de leurs craintes quant au futur de la planète et donner aux dirigeants leur avis sur des mesures à prendre. »[403]

Rio, c'est un nouvel état d'esprit, et c'est aussi un rapport de force différent qui s'instaure entre les participants. Si le sommet a soulevé de très nombreux espoirs, et déçu par la suite un certain nombre de participants, il marque l'officialisation d'un certain nombre de pratiques propres au développement durable, et qui entraînent un changement perceptif.

Ces textes présentent une homogénéité certaine avec les textes précédents. Dans leur construction, dans les négociations et dans l'acceptation des textes signés, nous notons un

---

[402] A titre d'exemple, c'est en convoquant le chapitre quatre de l'Action 21, sur la nécessaire modification des modes de consommation que toute une recherche sur la dématérialisation de l'économie et la conservation des ressources naturelles a eu lieu, aboutissant à la recherche de nouveaux indicateurs tels que l'empreinte écologique ou l'espace environnemental sur lesquels nous reviendrons. De même, c'est au titre du chapitre 12 sur la préservation des écosystèmes et la lutte contre la désertification et la sècheresse qu'un certain nombre d'initiatives[402] ont été prises ; c'est au titre des chapitres 36 (concernant l'éducation) et 40 (concernant l'information) qu'en 1996, la Commission des Nations Unies pour le développement durable élabore un programme de travail pour définir une éducation au développement durable. Les chapitres 9 (concernant l'atmosphère), 14 (concernant les agriculteurs et le développement rural), ainsi que le chapitre 7 (concernant les établissements humains) ont un écho particulièrement important, puisqu'ils sont évoqués conjointement pour les questions d'énergie, de transports et de climat qui aboutiront directement au protocole de Kyoto.

[403] Département de l'information de la CNUED, Résumé du « Sommet de la Terre » ; http://www.un.org/french/evennts/rio92/rioround.htm

glissement de discours, du scientifique au politique et normatif, et nous notons également un élargissement des enjeux, dans un premier temps scientifiques, vers des enjeux politiques et sociétaux. Au-delà d'un débat sur le coût de l'environnement au travers de la création d'un marché de permis d'émission de gaz à effet de serre par exemple, ce sont les questions de l'interventionnisme de l'Etat et des tensions Nord/Sud qui sont soulevées et qui sont au cœur des débats. (Aubertin, Hourcade, Vivien, 2006)[404]

La Déclaration de Rio est un tournant important au niveau mondial pour la protection juridique de la nature dans son ensemble. Son concept central est le développement durable. Au-delà, elle permet la reconnaissance mondiale de l'importance de la protection juridique de l'environnement et le développement de la réglementation internationale dans le sens d'une protection de plus en plus intégrale des différents secteurs. Nous considérons également que la Déclaration de Rio est un temps d'officialisation du concept, et un temps d'institutionnalisation, par les effets juridiques et par la création d'un certain nombre d'institutions prévus dans le texte.

En effet, Rio a fait basculer l'effort international du normatif vers l'institutionnel, puisque des structures de négociation ont été mises en place pour développer les principes adaptés et en préciser le contenu. Il a été ainsi décidé que le Conseil économique et social a le mandat de coordonner le suivi de la Conférence et doit assurer la mise en œuvre de l'Action 21 par l'entreprise d'une Commission sur le Développement durable ; un Conseil consultatif de haut niveau, composé de spécialistes réputés en matière d'environnement et de développement est chargé de conseiller les organismes intergouvernementaux, le secrétariat général et l'ensemble des institutions spécialisées de l'ONU.

Mais la véritable nouveauté de Rio tient dans l'introduction, dans le système de représentations et de communication, de nouveaux acteurs. Cette arrivée bouleverse les schémas en place. Une nouvelle répartition des rôles a lieu, qui se traduit principalement par un changement de place et de statut des ONG et par la perte de l'hégémonie américaine sur les sujets environnementaux.

> « Il a été considéré avec raison que la Conférence de Rio a vu la naissance d'une société civile internationale. En fait, il s'agissait de l'émergence d'individus et de groupements qui exerçaient une influence croissante en faveur de la protection internationale de l'environnement, notamment en surveillant le respect des règles existantes et en faisant avancer les idées en la matière. Cette évolution a été rendue possible en particulier par l'octroi du statut d'observateur aux représentants des ONG les plus qualifiées, par la plupart des traités environnementaux prévoyant la création d'un organisme de gestion, telles que les Conférences des Parties. »[405]

La tenue du Global Forum signe l'intervention des ONG mais également du monde des affaires dans les débats. Quelques 650 ONG accréditées ont donc pu participer à la Conférence afin de suivre les négociations et faire entendre leur voix. Plus qu'une simple

---

[404] AUBERTIN C, VIVIEN FD, HOURCADE, *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, chap. 2, Etudes de la documentation française, La documentation française, IRD Editions, 2006

[405] KISS AC, op cit

participation, elles ont obtenu de faire partie des négociations en amont du sommet de la Terre. Elles ont bénéficié d'une nouvelle tribune, d'un accès désormais officiel à la parole internationale, elles ont également pu échanger leurs points de vue et leurs divergences. Et c'est ainsi qu'elles ont non seulement accédé à une nouvelle légitimité mais aussi qu'elles ont pu changer elles-mêmes de position grâce à l'échange d'information entre elles, que le Sommet a permis.

Jusqu'à Rio, un certain nombre d'entre elles, le plus souvent américaines et dotées d'un très fort crédit pensaient qu'il fallait avant tout empêcher les pays en voie de développement de polluer dans leur accession au développement. La rencontre avec d'autre associations du Sud changera leur point de vue : le danger vient des pays développés, qui surconsomment et épuisent la planète. Selon Alain Lipietz (2004) :

> « Ce retournement spectaculaire est dû […] surtout à la fantastique mobilisation des ONG dans les 3e et 4e commissions préparatoires à la CNUED, et dans la conférence des ONG de Paris (décembre 1991). Bousculant la bonne conscience du Nord et la timidité de leurs propres gouvernements, les ONG du Sud en particulier, sont parvenues à rallier les puissantes ONG du Nord (Greenpeace, Friends of the Earth, WWF) et à renverser les stéréotypes tels que "les gaspillages viennent du Sud".[406] »

Parallèlement, les Etats-Unis, qui occupaient en tout point une position de leader, adoptent une position équivoque lors du Sommet. Il y a un clair décalage entre ONG Américaines, et l'administration présidentielle, qui a le mot de la fin en termes de signature.

> « Ce qui se passe à Rio, en cette ultime étape des négociations, aurait été proprement inimaginable il y a seulement un an. […] on assiste actuellement à un événement diplomatique d'une portée considérable : les États-Unis sont en train de perdre la première bataille de la guerre de l'Environnement qu'ils avaient eux-mêmes engagée. […] Rio révèle ce que la Guerre du Golfe avait caché : derrière leur hégémonie militaire intacte, les États-Unis ont perdu l'hégémonie technologique, financière, et désormais politique. Déjà, en signant en mai 92 la Convention sur le climat, ils cédaient sur trois points essentiels, qu'ils avaient combattus à la Conférence de Genève à l'automne 1990. […] Le Sud - et les ONG - ont imposé un rééquilibrage des droits. Les États-Unis ne signent pas : ils seront les seuls, et peut-être ne pourront-ils pas le rester longtemps. »[407]

Ce témoignage est révélateur de l'opinion de nombreux observateurs et participants à la CNUED. La position des Etats-Unis, qui font cavalier seul à partir de Rio sur les questions d'environnement, va avoir bien des conséquences en termes géopolitiques mais aussi de communication et de diffusion du développement durable. En maintenant leur position de refus de changement concernant leur consommation et leur vie quotidienne, les Etats-Unis deviennent un symbole du paradigme dominant, une antithèse facilement identifiable pour leurs détracteurs. En gardant la main mise sur le commerce mondial et par leurs actions au niveau de l'OMC, les Etats Unis font converger la révolte d'un certain nombre de pays qui vont s'unir contre eux et constituer des groupes d'action, notamment le groupe de vingt et un, sur les volets économiques et sociaux. Ainsi donc, les Etats-Unis qui pratiquent le blocage, changent d'image auprès d'un certain nombre de pays, figurant l'hégémonie d'un

---

[406] LIEPTIZ Alain, *Le tête à queue de la CNUED*. ( Sur la conférence écologique de Rio), Mise en ligne le lundi 30 août 2004

[407] id

système qui montre ses failles et qui n'est plus considéré comme juste. Cette attitude des Etats-Unis fait naître une fronde qui s'exprimera lors des forums sociaux, notamment.

La CNUED de Rio 92 lance un processus institutionnel au long cours. A titre d'exemple, la création de la CDD et l'obligation faite à chaque pays de lui rapporter régulièrement statistiques et bilans politiques concernant les champs touchés par les conventions engage une nouvelle dynamique et la diffusion d'une nouvelle pensée. Cet appareil est complété par la création du Fonds pour l'Environnement Mondial[408], par la reconduction du Groupe Intergouvernemental pour l'Etude des Climats, organisme chargé de valider les informations scientifiques et d'établir, pour les gouvernements, des rapports réguliers sur l'état des connaissances y compris les études sur les coûts des politiques environnementales. Ces nouveaux organismes, qui nécessitent un investissement financier, institutionnalisent le développement durable dans le quotidien administratif national. Enfin, la communauté internationale s'est accordée sur un « *principe de précaution* » à respecter face à des risques controversés. Ce principe ne saurait être réduit à une simple clause malgré le flou qui a entouré sa rédaction. Il institue en effet un principe de légitimité nouveau qui irrigue progressivement le droit et l'économie publique.

Les journalistes assurent une couverture inégalée de ce sommet des Nations Unies. Aucune n'avait à ce point bénéficié de l'engouement journalistique. Les journalistes, qui rediffusent l'information et bénéficient d'une tribune, sont également leaders d'opinion. A ce titre Rio représente une étape décisive de la propagation et de la publicisation du phénomène ; c'est aussi un point de consensus de dirigeants, obligés de discuter à la même table de problèmes mondiaux, d'accepter une autre façon de voir les choses, d'entendre un discours différent. Rio est une révélation médiatique du développement durable.

Beaucoup d'espoirs étaient placés sur ce sommet. Beaucoup d'espoirs qui ont semblé être déçus.

> « Un grand nombre de ceux qui ont participé aux deux années de préparatifs qui ont conduit à la Conférence ont placé dans le Sommet de très grands espoirs, voyant même dans cette réunion la dernière chance qu'avait l'humanité de sauver la planète de la destruction de son environnement. Ayant placé la barre si haut, certains ont été déçus des résultats. »[409]

Une quinzaine d'années plus tard, à l'issue d'un long processus de changement des mentalités, le bilan est beaucoup moins mitigé : en termes de communication, et non pas d'engagements politiques, Rio nous semble bien constituer l'un des leviers majeurs du développement durable, bien plus que ne le seront les conférences qui vont suivre. Le discours est différent, les locuteurs ont changé, et l'exposition médiatique est un temps zéro d'exposition au message pour le grand public.

---

[408] qui sera reconduit et élargi en 1994 pour prendre en charge le financement d'actions dans les pays en développement et les pays en transition et, au niveau scientifique

[409] Département de l'information de la CNUED, Résumé du « Sommet de la Terre » ; http://www.un.org/french/evennts/rio92/rioround.htm

Deux leviers au moins de communication classique (leaders d'opinion) sont enclenchés à Rio. Enfin, il s'est passé, parallèlement à Rio un événement socioculturel majeur, par la tenue d'un forum alternatif[410], qui augure des futurs forums sociaux mondiaux

### 3. 2. Johannesburg : l'heure du bilan et de la démultiplication

> « La notion de soutenabilité ou la notion de développement durable tend à remplacer l'importance accordée antérieurement à la notion d'environnement (…). De conférences en rencontres internationales centrées sur l'environnement dans les années 70, on est passé à des conférences et rencontres portant sur le développement et l'environnement dans les années 1990 puis en 2002, le Sommet mondial de Johannesburg a consacré le développement durable comme cadre de référence privilégié. » (Sauvé et alii 2002)[411]

10 ans ont passé depuis Rio, riches à la fois en changements géopolitiques, en mise en application des principes de Rio. Les efforts de la mise en place du développement durable prôné à Rio portaient aussi bien sur les aspects sociaux qu'environnementaux. Action 21 en particulier, définissait un cadre précis, avec des objectifs et une méthodologie, qui a permis de très nombreuses applications en termes de conventions, traités et protocoles sur des sujets aussi divers que la mer, les océans ou l'alphabétisation. Pendant les dix ans qui ont succédé à Rio, la Communauté internationale a réussi à quantifier certains de ces objectifs (cf. la déclaration du Millénaire, le protocole de Kyoto). Or le constat, partagé par tous les dirigeants et responsables du sommet du développement durable est là : ces objectifs sont loin d'avoir été atteints Les arguments évoqués par les participants sont réalistes.

Les années 90 ont été celles de la mondialisation, de l'apparition d'Internet, mais aussi de la perte de pouvoir généralisé de la puissance publique face à la montée des multinationales. Ces phénomènes conjugués plantent une complexité que les institutions internationales ont du mal à interpréter, et à maîtriser.

| | |
|---|---|
| **1992** : | Création de la Commission mondiale du développement durable, de la mission interministérielle à l'effet de serre (MIES) en France |
| **1993** : | création de Transparency International, entrée en vigueur de l'Union Européenne (instituée par le traité de Maastricht en 1992) |
| **1994:** | Adoption de la Convention des Nations Unies contre la désertification |
| **1995** : | - création de l'OMC, création du World Business Council for Sustainable development (WSBC);<br>- accord sur la Conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs |
| **1996:** | début de la crise de la vache folle au Royaume Uni |
| **1997** : | -Conférence de Kyoto. Elaboration d'un protocole autour du changement climatique, création de la Global Reporting Initiative (GRI) ;<br>- Assemblée générale des Nations Unies, Rio+5, New York |

[410] parallèlement à la Conférence était organisé le Forum mondial de 1992, dans le parc Flamengo, au centre de la Ville de Rio. Quelques 17 000 personnes, y compris 7150 ONG de 165 pays différents ont participé à ces deux semaines de manifestations, de séminaires, de conférences.

[411] SAUVE L, BERRYMAN T. Et BRUNELLE R., *éducation, environnement et développement : la culture de la filière de l'ONU*, in actes du colloque Environnements, cultures et développements, Niort, 7 et 8 Nov. 2002

| | |
|---|---|
| **1998** : | - création d'Attac ;<br>- Convention de Rotterdam sur le commer des produits chimiques et pesticides dangereux |
| **1999** : | - Forum économique mondial, Davos ;<br>- lancement par Kofi Annan du Global Compact ;<br>- Seattle, violente manifestations antimondialisation au sommet de l'OMC ;<br>- création de l'indice boursier spécialisé DOW Jones Sustainability Group Index ;<br>- naufrage de l'Erika, tempêtes françaises ;<br>- Traité d'Amsterdam qui place le concept de développement durable au cœur des objectifs de l'Union Européenne |
| **2000** : | - Sommet du Millénaire adopte la Déclaration du Millénaire dans laquelle sont réaffirmés les « *objectifs internationaux pour le développement* » (OID) ;<br>- Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques organise la réglementation des échanges internationaux d'organismes vivants modifiés ;<br>- L'Union Européenne adopte la Convention de Florence pour la protection du paysage. ;<br>- Adoption de deux conventions européennes pour protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants |
| **2001** : | - Attentats du 11 septembre, explosion de l'usine AZF ;<br>- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ;<br>- Mise au point d'une stratégie développement durable à Göteborg ;<br>- accord historique de Bonn sur les modalités d'application du protocole de Kyoto ;<br>- réunion du G8 à Gênes et mouvement de protestation ;<br>- conférence interministérielle de l'OMC à Doha ;<br>- création d'indices boursiers (FTSE 4 Good, ASPI ) ;<br>- loi NRE ;<br>- Sixième programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne qui intègre l'environnement à la stratégie de développement de l'Union Européenne |
| **2002 :** | - deuxième Forum social mondial de Porto Alegre,<br>- Conférence de Monterrey au Mexique,<br>- conférence sur la biodiversité de la Haye,<br>- sommet de la FAO,<br>- Deuxième sommet de la Terre (Rio+10) : Sommet mondial du développement durable à Johannesburg ;<br>- En France, création du Comité national du développement durable et lancement de la stratégie nationale du développement durable<br>- Marée noire du Prestige en Espagne |

La préparation de Johannesburg[412] se fait dans la précipitation et dans les difficultés. Les divergences entre les pays sont fondamentales, puisqu'elles portent, d'une part, sur le programme à mettre en oeuvre et, d'autre part, sur la manière de le financer. Les pays en développement insistent sur la question du financement se basant sur le consensus obtenu à Monterrey en mars 2002 comme un minimum. Les pays développés de leur côté ne veulent pas revenir sur les accords importants signés à Monterrey et à Doha (2001), et l'Organisation mondiale du commerce commence à intégrer les préoccupations de l'environnement et de la santé dans les négociations commerciales. Par ailleurs les comités préparatoires nationaux, sous-régionaux et régionaux, qui regroupaient l'ensemble des parties prenantes, se sont tenus en 2001 et le premier comité préparatoire international a eu lieu en mars 2002, soit seulement six mois avant le rendez-vous de Johannesburg. Par ailleurs, le très clair désengagement nord-américain, et l'absence de réel leadership rend difficile l'impulsion d'une dynamique. Cependant, la prise de conscience des réalités que recouvre le développement durable, principalement concernant les problèmes

[412] Nous renvoyons à la thèse de Fabienne Pierre, sous la direction de Simone Bonnafous, Paris XII, dont la soutenance est prévue en décembre 2007.

d'environnement et de développement sort du cadre onusien pour toucher les sphères civiles. Ce premier cadre de débordement d'un espace restreint de discussion vers un espace public beaucoup plus large et intégrant de nouveaux acteurs est immédiatement compris par les Nations Unies, qui en prennent acte lors des commissions préparatoires au sommet. Le concept circule.

### 3. 2. 1. Le Sommet du développement durable

> « Stockholm traitait de l'environnement, Rio, de l'environnement et du développement, Johannesburg, du développement durable. C'est le troisième pas. » A Johannesburg, pour la première fois, la société civile a été plus en avance que le gouvernement pour la préparation d'une rencontre internationale. » [413]

Le Sommet du Développement Durable qui s'est tenu du 26 Août au 4 Septembre 2002 à Johannesburg, 10 ans après la Conférence des Nations Unies pour le Développement et l'Environnement de Rio en 1992, a été l'occasion pour les Etats des Nations Unies de faire le point sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Rio et des Conventions Internationales qui furent adoptées pour permettre à l'humanité de progresser dans le sens du développement durable. Entre Rio et Johannesburg, dix ans ont passé, qui ont profondément bouleversé l'échiquier politique, mais aussi social. C'est notre deuxième constat : Rio était le fer de lance de réformes, d'idées nouvelles ; Johannesburg se présente comme un sommet beaucoup plus modeste:

> « Il reste que, malgré des améliorations sur le plan des conditions sociales et des progrès du côté des législateurs nationaux sur le chapitre de l'environnement, le bilan global est très médiocre. L'extrême dénuement et les maladies évitables subsistent, et la dégradation des sols, de la qualité de l'eau, des océans et des forêts se poursuit. Les risques s'accumulent, en ce qui concerne les changements climatiques à l'échelle planétaire comme dans d'autres domaines. Il ne faut pas pour autant s'appesantir sur les problèmes, mais plutôt se demander pourquoi ils persistent. Ce sommet a précisément pour but de déterminer comment faire bouger les choses, comment obtenir des résultats. »[414]

Le sommet de Johannesburg, qui consacre l'expression du développement durable, est voulu comme symbolique et bénéficie d'une mise en scène soignée : les présidents et le secrétaire général du sommet s'attachent à grands déclarations à relier à la fois la tenue du Sommet à la fin de l'apartheid, ainsi qu'à la venue du paradigme sur la terre originelle, l'Afrique. Le sommet commence par une déclaration des enfants, volonté également symbolique de relier le concept aux générations futures.

> « Au cours des 30 dernières années, le flambeau du développement durable est passé de l'Europe aux Amériques puis à l'Asie, et brûle maintenant en Afrique. Après un long voyage, il est arrivé sur le continent qui est le berceau de l'humanité. »[415]

---

[413] SACHS Ignacy, op cit

[414] Déclaration de M. Nitin Desai, Secrétaire général du Sommet mondial pour le développement durable, rapport officiel, Johannesburg, p. 183

[415] Déclaration de Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud et Président du Sommet mondial pour le développement durable, Sommet mondial du développement durable, rapport officiel, Johannesburg, p. 180

Johannesburg nous semble pensé et construit comme la vitrine du développement durable, où sont mis en application certains principes énoncés par Rio.

Le consensus existe dans chacun des discours liminaires prononcés par les hauts responsables du sommet, ce qui le place sous un jour bien différent de celui qui a prévalu à Rio. Il est clair à la lecture des discours prononcés que le sommet de Johannesburg veut réengager une dynamique, mais officialise un aveu d'échec patent de la communauté internationale, dépassée.

Ce constat d'échec, placé en introduction au sommet, engage le développement durable sur une dimension différente, et déplace la sphère d'action des institutions internationales à la société civile. Ce transfert est d'autant plus visible que la communauté internationale, par le biais de ses représentants en appelle à la puissance privée ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour pallier à cette défaillance. Le sommet peut donc s'envisager à ce stade comme un passage de relais, face à un monde qui semble être devenu ingérable.

> « Les entreprises sont elles aussi concernées. Sans le secteur privé, le développement durable restera un rêve sans lendemain. Nous ne demandons pas aux entreprises de faire autre chose que ce qu'elles font normalement, nous leur demandons seulement de le faire autrement»[416]

Johannesburg se présente également comme une étape de réflexion autocentrée du développement durable, un moment de suspension, où les dirigeants s'efforcent de replacer le sommet dans une histoire, de prendre du recul sur le phénomène. De nouveaux concepts apparaissent, immédiatement repris à leur compte par les intervenants : on entend beaucoup parler de mondialisation, mais aussi de gouvernance, de gestion des risques.

Une mondialisation associée à une inégalité accentuée entre Nord et Sud (plus de trois quart du commerce mondial étant réalisé par les pays développés), est perçue également comme un cortège de risques incontrôlables qui pose de plus en plus de problèmes (sécurité et terrorisme, environnement, climat, démographie,.. ). Ceux-ci s'envisagent désormais à des échelles dépassant les Etats : ils sont globaux, ils sont planétaires.

A Rio l'alerte était donnée sur le plan environnemental. A Johannesburg, c'est la cloche sociale qui est tirée, et qui fait que l'urgence se porte sur la réduction de la pauvreté, et la lutte contre des pandémies surgies entre-temps, telles que le SIDA. C'est sur ces points que le Plan d'action du Sommet portera son effort.

> « La mondialisation n'a pas fait progresser l'équité. Elle a, sous bien des rapports, creusé le fossé qui existait déjà entre riches et pauvres, d'un pays à l'autre aussi bien qu'à l'intérieur des frontières nationales. Et ce ne sont pas là les seuls changements dont nous devrions nous préoccuper. À Rio, nous n'avions guère parlé de la pandémie du sida. »[417]

A ce titre, les dix ans passés sonnent pour beaucoup le glas d'un type de développement qui ne convient plus : si Rio se situait dans la recherche d'une alternative, Johannesburg est

---

[416] ANNAN Kofi, op cit

[417] DESAI Nitin, op cit

dans la position de juge : le système économique s'est emballé en dix ans, ses conséquences sociales sont visibles, évidentes. Les discours sont alarmistes et en appellent à la responsabilité, le développement durable se développe sur un nouvel angle discursif, qui tient de l'alarme et de l'urgence :

> « Cessons de nous dissimuler le danger que court la terre ou de prétendre que la protection revient trop cher quand nous savons que l'inaction est tellement plus coûteuse. Cessons de nous tenir sur la défensive économique et armons-nous de courage politique. Regardons en face une vérité déroutante : le mode de développement auquel nous sommes habitués a profité à certains mais a spolié la majorité. »[418]

ou, comme le résume la célèbre phrase d'introduction du discours du président français, Jacques Chirac :

> « Notre maison brûle et nous ne faisons rien ».

Le Sommet du développement durable aboutit à la signature de deux textes, la déclaration politique que nous considérons comme un texte fondateur, et un Plan d'action.

### 3. 2. 2. La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable[419]

*La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable* s'inscrit dans la continuité de ce qui a été déclaré à Stockholm et à Rio de Janeiro. C'est la troisième du genre, et elle a la même valeur juridique que les deux précédentes : non contraignante, il s'agit en fait d'une déclaration politique. Elle diffère cependant des deux autres à deux titres : sa structure est différente, de même que le ton qui y est adopté.

Concernant sa structure, la déclaration omet de revendiquer sa légitimité et sa généalogie d'entrée de jeu : ces deux points sont en fait contenus dans les titres qui divise en six parties les trente-quatre points abordés:

> « - From our origins to the future
> - From Stockholm to Rio de Janeiro to Johannesburg
> - The challenges we face
> - Our commitment to sustainable development
> - Multilateralism is the future
> - Making it happen!"[420]

La première partie, intitulée de nos origines au futur, restitue tout le côté symbolique que les organisateurs du sommet ont également mis en scène : L' Afrique, qualifiée de « *berceau de l'humanité* » (point 6), accueille le développement durable au travers de son voyage, continent par continent. A ce titre, les Nations Unies peuvent être perçus comme des

---

[418] ANNAN Kofi, opcit

[419] cf annexe, en anglais et en français.

[420] Traduit par: - « De nos origines au futur
- De Stockholm à Johannesburg en passant par Rio de Janeiro
- Les défis auxquels nous sommes confrontés
- Notre engagement envers le développement durable
- l'avenir est au multilatéralisme
- de l'intention à l'action »

émissaires, porteurs de la bonne parole, en l'occurrence, le développement durable, qui apparaît comme un cadeau offert au peuple africain. Le symbole est également repris dans le discours du président dans son allocution liminaire. Autre symbole figurant aux points 3 et 4 de la déclaration : les enfants, qui ont ouvert le Sommet par des déclarations, et qui « *représentent notre avenir collectif* », et à qui il convient de donner « *des raisons d'espérer* »[421]

L'engagement en faveur du développement durable est réaffirmé dès le premier point, le point deux précise immédiatement le tour social qu'a pris le concept pendant ses dix années :

> « We commit ourselves to building a humane, equitable and caring global society, cognizant of the need for human dignity for all. »[422.]

Dans le même esprit, les objectifs que se donnent les dirigeants du Sommet figurent au point sept, qui clôt cette première partie :

> « A practical and visible plan to bring about poverty eradication and human development »[423]

Les problèmes environnementaux passent au deuxième plan, après les problèmes sociaux. La deuxième partie, intitulée « *de Stockholm à Johannesburg en passant par Rio de Janeiro* », revient sur le chemin parcouru, de l'urgence de répondre au problème d'environnement à la réalisation de

> « Achieving a global consensus and partnership among all the people of our planet. »[424]

La troisième partie de la déclaration envisage les défis à venir et pose en condition préalable au développement durable l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production ainsi que la protection et la gestion viable du stock des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social. La déclaration ne sort pas de la vision systémique donnée par le rapport Bruntland, en rappelant dès son point 13 que

> «The global environment continues to suffer. [...] and air, water and marine pollution continue to rob millions of a decent life. ». (point 13)[425]

---

[421] dans le texte : « *As part of our response to these children, who represent our collective future, all of us, coming from every corner of the world, informed by different life experiences, are united and moved by a deeply felt sense that we urgently need to create a new and brighter world of hope.*", point quatre, déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 4 septembre 2002, Johannesburg

[422] Traduction officielle : « Nous nous engageons à rendre la société mondiale plus humaine, plus secourable et plus respectueuse de la dignité de chacun." point deux, déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 4 septembre 2002, Johannesburg

[423] «Concevoir un plan pragmatique et d'une grande visibilité qui devrait aboutir à l'élimination de la pauvreté et favoriser le développement humain.", point deux, déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 4 septembre 2002, Johannesburg

[424] « Progrès notables dans le sens d'un consensus mondial et de l'édification d'un partenariat entre toutes les populations de la planète. », point 10 déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 4 septembre 2002, Johannesburg

[425] « l'environnement mondial demeure fragile [ empêchant ] des milliers d'individus d'accéder à un niveau de vie correct.

Les espèces animales et végétales entrent dans le concept flou « d'environnement mondial », et la question principale est de réduire le fossé que la mondialisation a amplifié entre humains, entre riches et entre pauvres. La paix, la sécurité, la prospérité mondiales (point 12), ainsi que la démocratie deviennent les valeurs qui soutiennent le développement durable tel qu'il est envisagé dans la déclaration.

La quatrième partie, qui s'intitule « *notre engagement envers le développement durable* », balaye les champs sociaux d'intervention : elle fait appel aux partenariats noués, salue la formation d'alliances et de groupements régionaux puissants (point 21), en appelle au secteur privé (point 24 et 26) pour participer à la mise en œuvre du développement durable. Elle met en exergue les groupes sociaux, distingués par Action 21: figurent ainsi les femmes (point 28), mais aussi les petits Etats, dont les Etats insulaires. Les maître mots sont ici la « coopération », mais aussi la « gouvernance ».

Suit une partie plus politique, intitulée *« l'avenir est au multilatéralisme* », qui engage à prendre à contre-pied l'unilatéralisme qu'impose la mondialisation. La communauté internationale s'engage à fournir un cadre adapté à la mise en place du développement durable, légitimé par le fait que l'ONU est

> "We support the leadership role of the United Nations as the most universal and representative organization in the world, which is best placed to promote sustainable development. "(point 32)[426]

La déclaration se termine par une note d'intention, où la communauté internationale souscrit au Plan d'application du sommet[427], et émet le vœu que le développement durable devienne une réalité.

La Déclaration de Johannesburg pose les principes relatifs au droit et au développement durable. Ces principes orientent le pouvoir judiciaire.

### 3. 2. 3. L'impact de Johannesburg.

---

[426] « *l'instance la plus universelle et la plus représentative du monde, donc la mieux placée pour favoriser le développement durable* ».

[427] L'objectif principal, tel qu'il est cité dès l'introduction du plan d'application et son premier chapitre, est l'élimination de la pauvreté. Suivent la modification des modes de consommation et de production non viable (chapitre 3), la protection des ressources naturelles (chapitre quatre), le développement durable à l'ère de la mondialisation (chapitre 5), santé et développement durable (chapitre 6), développement durable des petits Etats insulaires en développement (chapitre 7), initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique (chapitre 8), autres initiatives régionales (chapitre 9). Concentrons donc notre analyse sur les chapitres 10 et 11, intitulés « Moyens d'exécution » et « cadre institutionnel du développement durable ». Ils visent plus particulièrement les moyens de mettre en œuvre le développement durable par la mise en place de mécanismes financiers et par la consolidation d'un cadre institutionnel dédié déjà existant. Concernant le financement, le texte se réfère explicitement au consensus de Monterrey, au Fonds mondial pour l'environnement (point 87) ainsi qu'au Programme de Doha et des démarches entreprises par l'OMC. Ainsi, le plan d'application s'appuie sur des dispositifs très différents, issus de conventions économiques ou à visée écologique. Le processus s'élargit, et le paradigme prend de l'ampleur. Mais le fait est qu'il ne propose aucune mesure contraignante, et qu'il s'agit avant tout d'un code de bonne conduite, avec autant de propositions. Une large part est accordée à l'initiative privée pour encourager les partenariats, réduire la dette. La communauté internationale souhaite faire feu de tout bois ; ainsi, concernant l'éducation au développement durable (point 116), toutes les énergies sont mobilisées : « Il est donc indispensable de mobiliser les ressources nécessaires, notamment les ressources financières à tous les niveaux, émanant des donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale, les banques régionales de développement, la société civile et les fondations, à l'appui des efforts engagés par les gouvernements nationaux » (point 116 du plan d'application) Concernant le cadre institutionnel du développement durable, le plan d'application s'appuie sur toutes les institutions déjà existantes[427] dont certaines sont dédiées, et précise le rôle de chacune d'entre elles. Pour finir, les grands groupes, distingués dans Action 21, font l'objet d'une attention particulière, dans le plan d'application de Johannesburg.

Johannesburg devait reprendre les engagements pris à Rio et insister sur le pilier social du développement durable, ce qui a été fait dans les textes. Cependant les crises financières et la lutte contre le terrorisme ont dévié les efforts et Johannesburg n'a au final pas fait l'objet d'engagements chiffrés de la part des gouvernements en matière de protection de l'environnement. Mais Johannesburg a été l'occasion d'officialiser au plus haut niveau des initiatives de type II (partenariats signés entre gouvernements et acteurs privés, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, de syndicats, etc.) Plus de 200 partenariats ont ainsi été signés.

> « Commençons par les critiques. Johannesburg était surtout une vitrine : chefs d'état affirmant haut et fort des principes, entreprises annonçant urbi et orbi leur action bienfaitrice, ONG se plaçant sur le marché des bonnes intentions, ou encore médias assurant être totalement informés et parfaitement indépendants […] En outre, chaque acteur du développement durable n'a rendu des comptes qu'à un public déterminé. […] Johannesburg, c'est aussi la naissance d'un mode de faire. Les discussions sont dorénavant multilatérales. Les partenariats entreprise-ONG-autorités publiques illustrent parfaitement ce nouvel état d'esprit. »[428]

Le Sommet mondial pour le développement durable a été marqué par un niveau élevé de participation des grands groupes, conformément à la résolution 55/199 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a encouragé tous les grands groupes visés dans Action 21 à contribuer de manière effective et à participer activement[429]. Par conséquent, 737 nouvelles organisations ont été accréditées auprès du Sommet (en plus de quelques 2 500 organisations accréditées auprès du Conseil économique et social et inscrites sur la liste de la Commission du développement durable). Au total, 8 046 représentants de grands groupes ont assisté au débat officiel du Sommet. Les grands groupes ont participé activement aux manifestations officielles du Sommet[430]. En outre, plus de 150 manifestations parallèles, dont plusieurs ont été faites par des organisations de la société civile et des grands groupes, ont eu lieu dans le cadre du Sommet. Un *Forum mondial de la société civile*[431]*,*. *«Lekgotla: a business day»*[432]*,* «*L'action locale fait avancer le monde*»[433] le «*village de l'ubuntu»*[434] ou «

---

[428] "*Critiques, acquis et constats de Johannesburg*," La lettre de l'ORSE 20 septembre 2002.

[429] Dans cette résolution, l'Assemblée a également prié la Commission du développement durable, constituée en comité préparatoire du Sommet, d'accréditer les organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour qu'elles puissent participer au processus du Sommet.

[430] telles que la manifestation multipartite (4 septembre); les tables rondes de haut niveau (2-4 septembre); et les séances plénières thématiques (26-28 août). Plus de 220 initiatives concernant des partenariats ont été lancées au Sommet et beaucoup d'entre elles faisaient intervenir les grands groupes

[431] Le Forum organisé par le Secrétariat de la société civile sud-africaine, s'est tenu du 19 août au 4 septembre au Centre d'exposition de Nasrec comprenait une « tente des femmes » et plus de 25 000 personnes y ont assisté. Les résultats comprenaient notamment une Déclaration et un Programme d'action de la société civile.

[432] Organisée par Business Action for Sustainable Development le 1er septembre. Cette manifestation a réuni des dirigeants mondiaux du secteur privé avec d'autres grands groupes et des responsables gouvernementaux afin d'examiner des initiatives et des partenariats en faveur du développement durable. http://www.basd-action.net

[433]Une manifestation des pouvoirs locaux, organisée par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales et d'autres partenaires, a eu lieu du 27 au 30 août.. Le résultat a été une déclaration des pouvoirs locaux présentée au Sommet ; http://www.iclei.org/lgs/

[434] qui comprenait l'Exposition internationale sur les meilleures pratiques et servait de lieu central où des personnes d'origines diverses pouvaient avoir des interactions et échanger des informations sur leur patrimoine culturel unique et leur impact sur le développement durable, grâce à des spectacles et à des expositions. http:// www.joburgsummit2002.com

*Sans eau, aucun avenir* »[435], le *Forum sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable*[436], le *Sommet international des peuples autochtones pour le développement durable*[437], le *Sommet international des jeunes et le Sommet africain des jeunes*[438] sont d'autres exemples de manifestations. Au total, 48 manifestations secondaires ont eu lieu au Centre de conférences de Sandton pendant le Sommet. Toutes les manifestations secondaires se sont déroulées en marge des réunions officielles, pendant l'heure du déjeuner et pendant les pauses de la soirée. Pratiquement toutes les manifestations secondaires au cours de la deuxième semaine du Sommet ont compté sur la participation de chefs d'État ou de gouvernement.

La prise de parole de la société civile a changé de statut : si elle n'est pas encore admise officiellement dans le sommet lui-même, elle prend toute sa place parallèlement. Elle est également relayée sur le site Internet du sommet. Elle se situe donc a mi-parcours. Le saut est à demi effectué. Qu'en conclure ? Les institutions internationales se tournent vers les partenariats avec le privé et la société civile, et font aveu d'impuissance face à la complexité du programme qui les attend, les dix dernières années écoulées intervenant comme autant de preuves de leur inefficacité.

> « Ce qu'il faut faire, c'est relier les différents éléments – mais nous n'avons pas en place les processus voulus pour pouvoir le faire, que ce soit à l'échelon national ou au niveau mondial. »[439]

Intégrer la société civile était une évidence aux yeux de la Commission Bruntland. Reconnaître son humilité face à des problèmes complexes où la solidarité de tous est engagée est l'un des leitmotivs du développement durable. A Johannesburg, l'impossibilité d'agir est constatée.

> « L'un des obstacles fondamentaux vient de ce que nous n'avons pas encore vraiment saisi ce que signifie le fait de réunir ces choses. Je m'entends souvent demander « Pourquoi l'ordre du jour du Sommet est-il si vaste? Pourquoi couvrir tant de sujets? ». Nous avons toujours travaillé sur un modèle sectoriel; or, il ne marche tout simplement pas. »[440]

Ainsi, concernant l'émergence et l'institutionnalisation du phénomène, nous remarquons qu'à Johannesburg convergent finalement plusieurs faits qui précipitent et catalysent le nouveau discours qui se met en place : l'aveu d'impuissance des institutions internationales, sans qu'elles baissent pour autant les bras, les amène à envisager les partenariats avec la sphère

---

[435] concernant les ressources en eau, y compris des conférences, ateliers, conférences de presse, manifestations secondaires et expositions, ont eu lieu du 28 août au 3 septembre au Dôme de l'eau. La manifestation intitulée visait à accroître la prise de conscience de l'eau en tant qu'élément essentiel du développement durable. http :// www.waterdome.net

[436] Il s'est tenu du 26 août au 3 septembre. Les grands groupes qui faisaient partie des organisateurs étaient notamment le Conseil international pour la science, l'Académie des sciences du tiers monde et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs. Le Forum a servi de tribune pour mettre en évidence les contributions critiques de la science, de la technologie et de l'innovation au développement durable http://www.scienceforum.co.za/

[437] Il s'est tenu à Kimberley (Afrique du Sud) du 20 au 23 août. Les résultats comprenaient la Déclaration de Kimberley du 28 août 2002 http://www.tebtebba.org/ tebtebba_files/wssd/indexa.html

[438] Ils ont été organisés par le Conseil sud-africain de la jeunesse du 15 au 19 août et du 19 au 23 août, respectivement, à Mogwase dans la province du Nord-Ouest de l'Afrique du Sud.

[439] DESAI Nitin, op cit

[440] DESAI Nitin, op cit

civile et privée comme une bouée de secours. Le contexte, qui a révélé au grand jour l'emballement d'un système et les limites du paradigme dominant au niveau économique et social incite, d'une part, la sphère dirigeante à reconnaître qu'elle est dépassée, et d'autre part, la sphère civile et privée à prendre la place qui lui est de fait proposée depuis quelques années.

### 3. 3. Vers une normalisation du développement durable aujourd'hui?

Qu'est devenu le développement durable après ce sommet ? Qu'en est-il des valeurs que nous avons mises en relief dans le rapport Bruntland et dans les textes fondateurs de Rio ? Johannesburg peut-il être analysé comme un infléchissement de la dynamique ? Le message porté par les textes précédemment analysés a-t-il perdu de son sens ?

Depuis 2002, le développement durable s'est complexifié, gagnant des champs de plus en plus larges d'application. La multiplication d'institutions créées ad hoc pour le mettre en œuvre sont productrices d'un discours de plus en plus large sur le sujet. Dans le même temps, ce début de XXIe siècle connaît de nombreuses catastrophes climatiques qui semblent donner raison aux prévisions faites par les scientifiques. Ceci a pour conséquence directe d'élargir encore l'espace dans lequel on débat de développement durable. La presse et les grands médias relayent de plus en plus les discours de l'ONU et des spécialistes.

| | |
|---|---|
| **2003** : | - La France se dote d'une stratégie nationale du développement durable ;<br>- Canicule |
| **2004** : | - Prix Nobel de la Paix attribué à la militante écologique kenyane Wangari Maathai ;<br>- première conférence mondiale sur les énergies renouvelables, rassemblant 154 pays à Bonn, en Allemagne |
| **2005** : | - En France, le Parlement réuni en Congrès adopte la Charte de l'environnement adossée à la Constitution ;<br>- "Citoyens de la Terre" : organisation à Paris d'une Conférence pour une gouvernance écologique mondiale<br>- Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, après sa ratification par 141 pays ;<br>- Remise du rapport « Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millenium Ecosystems Assessment) ;<br>- Ouragans, dont Katrina et dérèglements climatiques |
| **2006** : | - l'Union européenne adopte Reach ;<br>- Conclusion d'un nouvel accord international sur les bois tropicaux. |
| **2007** : | - Dans sa déclaration, le Sommet du G8 réaffirme le rôle des pays en voie de développement dans la lutte contre le changement climatique |

Pour compléter notre analyse de mise en place et d'émergence du développement durable, il reste à envisager également ce qu'il se passe lors des grands sommets économiques aussi emblématiques que Davos et ceux du G7 et G8, ainsi que les contre-sommets de Porto-Alegre, où, petit à petit, le développement durable trouve également sa place dans les thèmes de discussions.

> « Aujourd'hui, alors que la globalisation commence à pénétrer les sphères de la politique, de l'économie, de la société et de la culture, et que cette réalité exige que nous nous engagions dans

> le XXIe siècle munis d'institutions adéquates, et non simplement de celles qui datent de plus d'un demi-siècle, nous nous sentons au seuil d'un nouveau cycle majeur, dont les normes doivent être revues. »[441]

En analysant les Forums sociaux mondiaux, nous achevons l'analyse débutée à Johannesburg concernant les manifestations parallèles, qui prennent autant d'importance que le sommet lui-même. L'histoire de ces mouvements sociaux est elle-même instructive par rapport à l'avancée de notre sujet d'étude : le mouvement altermondialiste, que l'on peut considérer comme l'un des moteur du développement durable, même si par certains côtés ses organisateurs s'en défendent, est une manifestation des parties prenantes, celles qui sont appelées de leurs vœux par les commissionnaires du rapport Bruntland. Nous envisagerons notre étude sous deux angles : nous nous intéressons dans un premier temps à l'émergence de cette contre-culture, dont l'histoire se construit par rapport à celle de la mondialisation. Ce premier angle est avant tout historique, et nous permet d'expliciter la suite, qui met directement en rapport le développement durable, et la culture altermondialiste. Dans un deuxième temps nous tentons de cerner l'apport altermondialiste au paradigme.

Parmi les premiers à clamer haut et fort le changement de paradigme, nous trouvons les altermondialistes. A ceci près que, selon eux, le néolibéralisme cède la place au paradigme altermondialiste.

> « nous sommes en train de vivre un virage profond, de longue durée, appelé à avoir de profondes répercussions sur nos sociétés : les formes de résistances et de construction de mondes nouveaux, qui se sont enracinées dans les zones rurales, commencent à s'installer avec une force inhabituelle dans quelques grandes villes ». [442]

Ainsi le paradigme (altermondialiste donc) serait-il en train de s'enraciner au plus profond de nos villes, de nos campagnes. Le premier Forum social mondial a eu lieu à Porto Alegre, en 2001. Nés de l'idée qu'il ne faut pas « *laisser aux « maîtres du monde » le privilège médiatique d'exprimer, sans contestation et à chaque début d'année, leur vision de l'avenir de la planète* »[443], les Forums sociaux mondiaux (FSM) se placent d'emblée comme des objets de communication, à triple titre : ils sont le contrepoids médiatique de Davos, ils sont le foyer de communication, d'information des idées altermondialistes ; enfin, ils sont le lieu de rencontres et de discussions d'une mouvance altermondialiste hétérogène, multiculturelle, que d'aucuns nommeront « nébuleuse altermondialiste».

> « Il y a eu trois moments dans la crise du projet mondialiste, crise qui va en s'empirant. » [444]

---

[441] LAGOS Ricardo, président de la République du Chili, *Devenir citoyens du monde global,* Le monde, 13 septembre 2003

[442] BELLO Walden, professeur de sociologie et d'administration publique à l'université des Philippines et administrateur de Focus on the Global South, la crise du projet mondialiste et la Nouvelle Economie selon G.W. Bush, Grain de sable n°438, 2 septembre 2003

[443] CASSEN Bernard, membre du Conseil International du Forum Social Mondial, journaliste et directeur général du Monde Diplomatique, président d'honneur d'Attac France, le manifeste de Porto Alegre et l'avenir des forums sociaux mondiaux, Grain de sable n°520, 29 juin 2005

[444] CASSEN, op. cit.

La première crise a lieu en 1997, correspondant à la crise financière asiatique, le contexte général est celui du commerce mondial, symbolisé par la création en 1995 de l'OMC, qui remplace le GATT (General Agreement on Tarifs and Trades), et qui situe les règles commerciales au-dessus de toutes les dimensions de la vie économique et sociale (excepté bien entendu les questions de sécurité nationale.) Cette première crise révèle que la déréglementation des balances des capitaux afin de favoriser la libre circulation du capital peut déstabiliser l'économie d'un pays[445]. La deuxième crise serait le fiasco du troisième Congrès de l'OMC à Seattle, due à l'expression de mécontentements convergents : la mobilisation des pays du Tiers Monde contre un Uruguay Round trouvé injuste, une opposition populaire massive à l'OMC, et enfin, des contentieux commerciaux non résolus entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. A Seattle se médiatise la contestation. Pour finir, le troisième moment de crise correspond au Krach boursier de la fin de la présidence Clinton, en mars 2001.

Nous rajoutons pour notre part une quatrième crise, qui est celle du Sommet de Cancun, qui a permis à de nouveaux interlocuteurs de prendre la parole, et qui a surtout mis en échec pour un temps le cycle de négociations de l'OMC de Doha. (nous conférons en note de bas de page quelques citations illustrant nos propos)[446]

Pour Bello Walden, ces moments de crise sont autant de cristallisations conjoncturelles de la crise du projet de mondialisation. Ce sont les manifestations des « *contradictions fondamentales qui se sont faites sentir à un rythme régulier.* » Or l'une des contradictions les plus criantes et centrales oppose la mondialisation à l'environnement. Ainsi, après Rio, le sentiment dominant

> « était que même si la situation écologique du monde empirait, la prise de conscience de ce fait menait à la création de mécanismes institutionnels et juridiques à l'échelle mondiale pour résoudre le problème. »[447]

Cependant l'institution même de l'OMC, posant comme prégnantes les lois commerciales sur les règles environnementales, aux travers de cas qui ont fait jurisprudence[448] l'auteur cite un autre catalyseur : les multinationales, dont l'attitude agressive dans les technologies agro-alimentaires et les biotechnologies (cas du bœuf aux hormones) du fait qu'elles passaient au-dessus des consignes d'une OMC devenue impuissante ont, par contrecoup, fait émerger une conscience du consommateur, donnant une application pratique au principe de

---

[445] Cette crise eut notamment comme conséquence de révéler le dysfonctionnement du système, et un certain nombre d'intellectuels et de chercheurs dominant le paradigme néolibéraliste (l'auteur cite Jeffrey Sachs, Joseph Stiglitz, Jagdish Bhagwhati et George Soros) se détournent alors du système.

[446] « *La conférence a capoté sur les sujets dits « de Singapour » (concurrence, investissement, marchés publics), mais les désaccords sur l'agriculture et les tarifs douaniers demeurent entiers. Les pays pauvres affirment que leurs vues ont été ignorées. Le cycle de négociations de Doha, prévue pour s'achever en 2004, est désormais menacé. L'organisation mondiale du commerce (OMC) et ses procédures sont vivement critiquées par les Américains et les Européens. « C'est une organisation médiévale »* CARAMEL Laurence et STERN Babette, *L'ampleur des désaccords Nord-Sud met l'OMC en échec, le Monde*, 16 septembre 2003

[447] BELLO Walden, op cit

[448] le conflit US-Mexique sur les dauphins et sur le thon, et la controverse qui opposa les Etats-Unis aux pays asiatiques sur les tortues et les crevettes) ont montré les limites du système.

précaution. Enfin, l'attitude des Etats-Unis, qui, d'un côté réfutent le réchauffement climatique mais de l'autre utilisent des arguments écologistes pour freiner le développement des pays émergents comme la Chine, cristallise la contestation d'un système devenu « pervers ». Ainsi donc, dès 2000, le consensus mondial de Rio s'est délité

> « il s'est effondré sous les gigantesques coups de boutoir donnés par les grandes firmes au sommet mondial sur le développement durable. »

Ce point de vue est-il foncièrement différent de ce que nous avons pu lire, notamment dans le rapport Bruntland, au point de rendre caduc le concept de développement durable ? Nous pensons au contraire que ces constats sont convergents mais que son expression altermondialiste est beaucoup plus radicale. Il nous semble à ce stade que si le mouvement altermondialiste prêche pour le paradigme « altermondialiste », les propos se recouvrent, les arguments et propositions avancés se recoupent. Par contre, l'altermondialisme se veut comme un mouvement historique porteur d'une utopie, celle de « *la proposition de l'accès pour tous aux droits fondamentaux, à la paix et à la démocratie*[449]. » Exit les considérations économiques.

Nous considérons pour notre part que la pensée altermondialiste est un pendant politique radical du paradigme développement durable. Les constats sont les mêmes, et les plus hautes instances de l'Onu ont convenu des dérèglements du système. La méthodologie des Forums sociaux est celle préconisée par le développement durable, et son leitmotiv « un autre monde est possible » a été repris plusieurs fois dans les textes que nous avons analysés auparavant, et que nous envisageons comme fondateurs du paradigme.

Nous considérons par conséquent la nébuleuse altermondialiste comme porteur du paradigme, et nous auront l'occasion d'analyser plus précisément sa place dans le discours développement durable et dans l'institutionnalisation du paradigme dans le troisième chapitre de cette deuxième partie.

[449] Selon les termes de Gustave Massiah, président du CRID, vice-président d'Attac, Débat sur l'évolution stratégique des forums sociaux, grain de sable n°520, juin 2005

# Chapitre 2

# Bouleversement cognitif, renouvellement discursif et controverses interprétatives

L'objectif de cette partie est de mieux percevoir le changement que le développement durable met en place. Issu des « textes fondateurs » rédigés à un niveau international, le développement durable est immédiatement introduit dans l'arène publique et médiatique.

Le développement durable propose une ambivalence inédite entre deux mondes jusque-là cloisonnés, les paradigmes scientifiques restant dans la sphère scientifique, et les paradigmes relevant de la politique, de l'économie, qui changeaient la donne de l'espace public et n'affectaient pas d'autres champs de connaissance.

Nous observons ici un mouvement qui pratique le mélange des genres, dans une société qui avait scindé les deux mondes. Espace scientifique et espace public voient leurs problématiques converger et doivent cohabiter. Ils doivent trouver, bousculés dans leur routine, un terrain d'entente entendu au sens propre, et de communication. Nous postulons que l'effet systémique tel que nous avons pu l'entrevoir dans la partie précédente se met en place dans un vaste mouvement de normalisation. Il est pris dans un mouvement général de mutation, de changement perceptif, dont la communication est le lien, l'explication, l'information, le moyen de publicisation de normes.

Nous nous attachons par conséquent dans cette partie à l'analyse des fondements épistémologiques proposés par les « textes fondateurs » du développement durable, afin de démontrer qu'à notre sens celui-ci s'inscrit dans la lignée des paradigmes scientifiques mais aussi sociétaux. Le bouleversement épistémologique se traduit par une rupture discursive que nous analysons. Puis notre analyse porte sur les changements entraînés dans notre vie quotidienne, comme autant de conséquences paradigmatiques qui peuvent s'entendre également comme des surmultiplications dans les actes et dans les discours notamment des acteurs sociaux. Dans cette analyse des usages et des discours, nous accordons une place particulière aux acteurs, à leurs places et positionnements, et au renouvellement discursif qui s'ensuit.

## 1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TEXTES FONDATEURS : PLASTICITE ET UNIVERSALITE

Que nous disent les textes fondateurs ? Quelle synthèse peut être faite de ce corpus particulier, politique, et diplomatique ? Nous retenons une plasticité étonnante du discours porté sur le développement durable, qui a sa traduction dans les schèmes discursifs et dans une certaine universalité des discours. Nous retenons également un mouvement en deux temps : celui, ascendant, d'un rassemblement et de la recherche d'un consensus autour des Nations Unies et des grands sommets internationaux, dont le point de cristallisation nous semble correspondre à Johannesburg. C'est le temps de la définition, de l'écriture. Puis un mouvement descendant d'appropriation du concept, de publicisation du développement durable, au travers des déclinaisons législatives et juridiques du terme, puis au travers du discours médiatique et des discours d'acteurs sociaux : c'est le temps de la récitation de la définition Bruntland, le temps de son appropriation et de sa mise en œuvre. C'est le temps de la surmultiplication des espaces discursifs sur le développement durable, abordé par des angles techniques particuliers. Ces espaces sont le lieu d'âpres discussions, comme nous aurons l'occasion de l'analyser en troisième partie de thèse. Les points de vue peuvent être opposés. Cette ampleur interprétative de la définition tient justement à la plasticité du terme et à l'universalité des propos tenus.

### 1. 1. Universalité du développement durable : quel cadre discursif ?

La vulgarisation du concept de développement durable est récente. Le corpus de textes précédemment analysés met en avant un certain nombre de valeurs, de schèmes discursifs. Mais notons tout d'abord que c'est son inscription sur le plan international et institutionnel qui explique en partie le travail d'appropriation mais surtout de récitation qui va avoir lieu. Une récitation principalement focalisée sur la définition donnée par le rapport Bruntland :

> « La définition donnée par Gro Harlem Bruntland devient canonique, elle devient la référence majeure, voire unique, en tous cas incontournable. »[450] (Nicole Christine, 2004)

Dès la déclaration de Stockholm, les objectifs de paix, de développement économique et social et de défense et d'amélioration de l'environnement sont évoqués. Nous trouvons un concept central, l'environnement, avec lequel l'homme est en interrelation, ainsi que le concept intergénérationnel qui prend corps. Enfin, de manière systématique, le pendant social est envisagé, sous l'angle environnemental. C'est une première prise de conscience de l'anomalie, qu'accentue le rapport Meadows. Il interroge le sens que les êtres humains donnent à la société, et le mode de vie qui en découle est profondément remis en question .

---

[450] ALMEIDA Nicole d', *de l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question.* », cahier du CELSA, 2004

Le rapport Bruntland introduit un nouveau cadre de réflexion, il pose selon nous les bases du paradigme développement durable. Désormais, l'homme fait partie d'un écosystème. Les termes d'un nouveau contrat social sont posés : « *un futur plus prospère, plus juste, plus sûr* », nous dit et répète le rapport Bruntland. Outre le changement d'échelle de temps (penser aujourd'hui pour demain) et d'échelle spatiale (planétaire désormais), le rapport construit une nouvelle trilogie de valeurs, de repères. Prospérité, justice, sécurité, qui vont se compléter dans les déclarations de Rio et de Johannesburg par les notions de solidarité, de responsabilité, d'éthique et de transparence.

Ces sept valeurs forment une trame complexe, qui guident à la fois l'action et la pensée. Ce sont également des valeurs universelles, selon le sens littéral du terme : « *qui s'étend à la totalité des individus* »[451].

Le développement durable est issu d'une recherche de consensus international ; les textes fondateurs qui donnent un sens à l'expression sont souvent des compromis politiques pour résoudre des problèmes globaux. Cette recherche consensuelle à un niveau diplomatique international a débouché sur des conceptions valables pour tous. Les disparités Nord/Sud, Est/Ouest, dominants/dominés ont été atténuées, gommées.

Chacune des sept valeurs que nous avons relevées à l'analyse des textes introduit une nuance à la notion.

- Ainsi, la **prospérité** évoquée à maintes reprises connote positivement le concept. Au sens littéral, la prospérité s'entend comme : « *un état heureux, une situation favorable d'une personne quant au physique (bien-être, santé), à la fortune (fortune, richesse, succès) et aux agréments qui en découlent (bonheur, félicité)* »[452].C'est plus qu'un souhait d'un avenir meilleur, c'est un voeu d'accomplissement global.

- La valeur de **justice** entendue comme « *juste appréciation, reconnaissance et respect des droits et du mérite de chacun* »[453] correspond plus à une action humaine : elle demande une capacité de discernement, d'appréhension de l'autre dans un contexte social. Elle relève d'une démarche morale. Elle est également dépositaire d'un pouvoir, celui de juger, celui de faire régner le droit, de punir et de récompenser. La justice est une valeur foncièrement humaine qui cherche l'équité, dans une démarche d'impartialité et d'intégrité. Souhaiter un futur plus juste revient donc à placer au cœur de la démarche de développement durable l'Homme en tant qu'être doté de conscience.

- La valeur de **sûreté** est proche de celles de sécurité et de précaution : c'est , littéralement « *ce qui garantit qu'une chose est sûre (assurance, garantie, caution) ; état, situation d'une*

[451] Définition donnée par le petit Robert.
[452] id
[453] id

*personne qui n'est pas en danger, qui ne risque rien* »[454].Un futur plus sûr est un futur exempt de danger, dont le risque est réduit au minimum. Pour atteindre cet état, c'est une attitude de prudence et de précaution qui est requise, pleinement comprise dans l'application du principe de précaution. La sûreté peut être l'un des motifs de la prospérité.

Les notions de solidarité, de responsabilité, d'éthique et de transparence ne sont pas à proprement parler des valeurs mais relèvent plutôt d'attitudes, de principes moraux qui guident l'action. Ainsi,

- La **solidarité** s'entend comme « *le fait d'être solidaire, relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les autres, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance*. »[455] La solidarité s'appréhende dans le contexte Nord-Sud, au niveau des états bien sûr, mais également au niveau individuel. Il y a, dans les textes fondateurs, une solidarité qui s'entend à travers les principes : par exemple, l'application du principe de précaution, qui oblige les sociétés à intervenir alors qu'il y a doute scientifique est l'expression d'une solidarité face à l'incertitude mais également une solidarité face aux générations futures. Les textes fondateurs demandent également une solidarité des territoires face à une déterritorialisation des problèmes devenus globaux et transfrontaliers, ce qui a des conséquences juridiques fortes.

-La **responsabilité** appelle encore à une autre attitude : elle est comprise comme l'« *obligation ou nécessité morale, intellectuelle, de réparer une faute, de remplir un devoir, un engagement* »[456].En rappel à la notion de justice, mais aussi de solidarité, elle introduit un lien juridique, une logique de l'effort, mais aussi un lien dans le temps : le fait de devoir supporter, voire corriger les conséquences futures, ou présentes pour une action antérieure.

- **L'éthique** relève d'un ordre supérieur : la « *science de la morale, art de diriger la conduite»*[457].Ici apparaît la notion de bien et de mal, propre à la morale et traduite dans l'éthique, sous-entendue dans la plupart des notions que les textes ont utilisées. L'éthique fait également appel à la soumission au devoir, tout comme la responsabilité, et elle a pour objectif le bien.

- Enfin, la **transparence**, qui se définit comme le « *caractère de ce qui est visible par tous (limpidité) ; qualité de ce qui laisse paraître la réalité toute entière, de ce qui exprime la vérité sans l'altérer* » [458]. La transparence dans son sens littéral est un caractère, une qualité. En l'occurrence, il s'agit surtout d'une attitude ayant trait à la circulation de l'information, dont la

[454] id
[455] id
[456] id
[457] id
[458] id

pratique opposée est la rétention d'information et la culture du secret. Sans transparence, pas de responsabilité prouvée.

Chacune de ces valeurs est logiquement reliée à certaines autres, et le socle ainsi formé relève d'une nouvelle morale. C'est pourquoi nous postulons que le développement durable est riche de sens, universel :

> « […] ce concept porte l'ambition normative d'instaurer un état universel de bien-être […]»[459]

Comment, dès lors cerner les contours d'un objet qui évolue entre privé et public, entre scientifique et social, entre constat et imaginaire, entre pragmatique et éthique, entre court terme et long terme ?

> « Le développement durable contient une promesse magique de réconciliation. » (Christine, 2004)[460]

Cette promesse est contenue dans sa définition consensuelle, programmatique. Aussi, en suivant la construction de cet objet plastique et signifiant avons-nous tenté de comprendre la construction des questions qu'il pose, ou celle qui découle des schèmes discursifs proposés, et nous nous sommes intéressée aux situations d'échange, aux dispositifs de communication, aux formes de discours.

Le développement durable se présente comme un objet politique, international, institutionnel, historique, qui propose une lecture nouvelle de la réalité, et qui le fait sous couvert d'universalité : autour des textes fondateurs se cristallisent des mutations de l'espace public, des inventions discursives.

> « Investir le champ des communications environnementales a donc un certain nombre de conséquences en termes de conditions d'intelligibilité des pratiques et d'exigences pour l'analyse. C'est d'abord un point de vue privilégié pour observer la polysémie de la communication sociale (l'environnement est d'emblée susceptible d'une multiplicité de définitions) et au –delà, la polychrésie de toute forme de communication (on y joue à plusieurs jeux à la fois, on y agit sous plusieurs formes à la fois, on y mobilise plusieurs types d'enjeux à la fois.) »[461]

Yves Jeanneret tenait ces propos sur l'environnement. Nous les faisons nôtres concernant le développement durable. Celui-ci est particulièrement plastique : le socle culturel qu'il propose est très large, difficilement saisissable : il se laisse interpréter de multiples façons, et son contenu informationnel tient autant en des considérations philosophiques que scientifiques, économiques, institutionnelles. Le développement durable devient un objet communicationnel, à penser dans le cadre d'un univers où les lignes de partage évoluent, où des partenariats se font jour, où des fronts ou des coalitions se forgent.

---

[459] AUBERTIN Catherine, VIVIEN Franck Dominique, *Le développement durable, décrypter les enjeux politiques, Introduction*, in Le *développement durable, enjeux politiques et sociaux*, Etudes de la documentation française, al documentation française, Paris, 2006

[460] ALMEIDA Nicole d', *op. cit.*

[461] JEANNERET Yves, *l'environnement comme espace de discours*, Cahiers du CELSA, journée de développement durable, 2003.

### 1. 2. Plasticité du développement durable : quelle cohérence ?

Dans la constitution de l'objet, dans sa définition consensuelle, nous remarquons en tout premier lieu la plasticité qui caractérise le concept. Par plasticité, nous entendons une capacité de l'expression à admettre des interprétations très différentes, tout en conservant une certaine unité interprétative. La question de l'interprétation est donc centrale à ce stade de l'analyse de ce qui ressort, au final, des textes fondateurs.

Une étude menée au CELSA[462] sur les rejets polluants sur Internet, a montré la particulière plasticité de l'expression, abordée sous quatre angles particulièrement riches : le niveau lexicologique, le niveau rhétorique, le niveau communicationnel (ou « sémio pragmatique »), le niveau médiatique (ou « méta communicationnel »)

Du point de vue lexicologique, les chercheurs notent

> « l'immense fortune de l'adjectif durable qui vole de substantif en substantif (il sera ainsi question de « gestion durable », « d'agriculture durable », de « tourisme durable », de « ville durable », de « monde durable » etc. »[463.]

C'est l'un des aspects les plus visibles de la plasticité du phénomène, comme l'est également l'utilisation du suffixe –able et celle du préfixe éco-. Ce phénomène, participe, selon nous, d'un mouvement d'appropriation du terme : les textes fondateurs ne se prêtent nulle part à ce genre d'exercice. L'utilisation de ces préfixes et suffixes conduisent à construire, selon les chercheurs,

> « cet univers du possible qui s'inscrit volontiers dans une écriture elle-même poétique, au sens quasi-littéraire du terme : de nombreux effets de répétition scandent les discours, ce qui aboutit parfois à des formes d'écriture rythmées et rimées. […] « l'économie doit être viable, l'environnement vivable et la société équitable », des associations appelleront à un développement durable et désirable, etc. »

Le développement durable semble devenir l'équivalent d'une matrice rhétorique des discours environnementaux, quelles que soient les sources émettrices : militants, institutionnels, politiques se retrouvent dans l'expression. C'est que celle-ci a fait florès, et à également engendré une généalogie : il nous est possible de repérer dans la littérature journalistique ou dans des rapports annuels le terme d'éco-citoyen, ou d'éco-industrie, éco-emballages, ou de consomm'acteurs…. Bref, un certain nombre de termes, construits, fabriqués à base de consonances issues du développement durable apparaissent, qui prennent soit le suffixe, soit le préfixe de l'expression comme support connotatif du développement durable, signe d'une entrée dans les mœurs.

---

[462] « *La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants* », projet coordonné par Nicole Christine, Yves Jeanneret, et Suzanne de Marie, comprenant également : Olivier cadre, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi, et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

463 AÏM Olivier dans « *le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept* », journée d'étude du CELSA, « dire le développement durable », le 16 juin 2004

Cette matrice rhétorique peut être entendue comme résultant de la définition même du développement durable, mais également comme conséquence du mouvement de rassemblement que nous avons noté lors des textes fondateurs. Le développement durable, dans sa dynamique descendante de surmultiplication des discours, fait lien avec le mouvement ascendant de rassemblement qui l'a fait émerger.

Concernant le niveau méta-communicationnel, les chercheurs observent un mouvement autocentré du développement durable sur lui-même, s'interrogeant sur ses finalités, sur ses dimensions informationnelles et communicationnelles.

Enfin, concernant la dimension sémio-pragmatique[464], les chercheurs notent que l'objet développement durable renvoie à des logiques pragmatiques très différentes selon la manière dont il est convoqué et dont il est défini. Il peut être ainsi présenté comme une notion, comme un concept, comme un corps de doctrines, comme une idéologie, comme un savoir technique.

Outre la plasticité relevée dans les différentes dimensions communicationnelles et informatives du développement durable, nous ajoutons une plasticité due à l'approche du développement durable. La triple entrée traditionnellement proposée du développement durable, économique, sociale et culturelle (quadruple ou quintuple selon les interprètes), l'interprétation donnée au développement durable, peuvent aboutir à des effets opposés. C'est que le mode de pensée du paradigme dominant est linéaire, et compartimenté, comme l'a relevé la Commission Bruntland. Choisir l'entrée par le pilier économique ou social, puis envisager les autres dimensions du développement durable une par une peut aboutir à la conclusion opposée au raisonnement qui, suivant la même démarche, a privilégié l'entrée par les considérations environnementales. Or, selon les textes fondateurs, la logique du développement durable est de considérer les trois dimensions de façon contemporaine. Le développement durable est tourné vers une perspective systémique.

Cette plasticité définitionnelle, cumulée à une logique interprétative qui n'est pas adéquate par rapport à celle requise, libère un espace de discussions particulièrement large, où peuvent se développer des controverses interprétatives complexes.

Nous postulons pour notre part que le développement durable présente des promesses paradigmatiques. Les textes fondateurs précédemment analysés nous en donnent les principales clés de lecture. Ils nous permettent de distinguer les ruptures épistémologiques que nous considérons comme les germes paradigmatiques du développement durable.

[464] Tout ce qui cherche à décrire une relation entre les sémiotiques construites par les discours et les relations impliquées entre les acteurs des processus de communication.

## 2. LES BOULEVERSEMENTS EPISTEMOLOGIQUES PROPOSES, LEURS TRADUCTIONS COGNITIVES ET CULTURELLES

### 2. 1. Bouleversement cognitif : indéterminisme et relativité

Nous postulons que le développement durable va bien au-delà de la simple remise en question du paradigme dominant. Les textes fondateurs, évoquent pour certains la rupture paradigmatique, et sont conscients de la rupture culturelle qu'ils proposent. Notre hypothèse est que le développement durable propose une nouvelle relation de l'Homme à la Nature, de l'Homme à la Science et de l'Homme au Temps, qui sont de l'ordre paradigmatique. Ceci a des conséquences directes sur notre environnement économique, politique, social.

Rappelons que nous entendons par paradigme une vision du monde, une façon de voir les choses. C'est une perception du monde, un ensemble cognitif, une appréhension culturelle, qui se traduit par un système de représentations accepté dans l'espace public.

Nous défendons l'idée que le développement durable interroge les champs physiques, philosophiques et éthiques, en remettant en question la vision déterministe de la nature, la relation science/éthique, la conception temporelle et la place de l'homme dans ce système. Plus avant, nous émettons l'hypothèse que le développement durable, en questionnant le fonctionnement cognitif et scientifique par rapport au développement de la civilisation s'inscrit dans une lignée de paradigmes scientifiques.

> « La notion de développement durable se situe dans le sillage de la vision indéterministe, plus précisément en raison du rôle que joue la connaissance, et par la position d'acceptation des limites intrinsèques que le nouveau statut de la connaissance entraîne, dans la tentative prévisionnelle que toute activité humaine comporte. » (Carmerini, 2003)[465]

Ces changement épistémologiques entraînent des bouleversements dans le système des valeurs collectives communes, dans les mentalités, dans les comportements, et par conséquent, dans les structures politiques et sociales

Nous allons envisager les ruptures épistémologiques que requiert le développement durable en suivant une partition précise, qui part de la relation à la Nature, puis à la science et au progrès, enfin au temps, pour considérer par la suite en quoi exactement le développement durable propose une lecture différente de notre environnement.

La vision du monde et des valeurs qui sont à la base de notre culture et qui constituent notre socle cognitif et culturel, se caractérisent en grande partie par les relations de l'Homme à la Nature. Or, ces rapports dérivent directement des révolutions dans l'astronomie et dans la

[465] CAMERINI Carmine, *les Fondements épistémologiques du développement durable, entre physique, philosophie et éthique*, l'Harmattan, Paris, 2003

physique qui ont été l'œuvre de Copernic, Galilée et principalement Newton[466]. A travers la méthode expérimentale, Newton interroge la Nature à la manière d'un juge dans le but d'en découvrir ses vérités globales ; ainsi se détermine la rupture de la relation Homme / Nature par la position de l'Homme à l'extérieur d'elle, position de supériorité et, par la suite, de domination. Cette conception des relations de l'Homme avec la Nature et celle de la science comme pratique culturelle est l'élément épistémologique qui a caractérisé l'histoire occidentale depuis trois siècles. La Nature est alors considérée comme un simple objet d'étude dont les mécanismes seront bientôt découverts par l'omniscience de l'homme.

> « Tout juste née, sans encore avoir fait ses preuves, la science moderne a d'emblée suscité une nouvelle forme d'utopie, non plus au sens de More ou de Campanella, mais technique : celle d'un monde dont nous serions devenus les maîtres grâce à la puissance de nos artifices, et même celle d'un Empire humain qui aurait fait reculer les bornes de la nature au point d'en bannir la mort. Les hérauts de cette utopie nouvelle, Descartes et surtout Bacon, ne manquaient ni d'audace ni d'imagination dans un monde qui ignorait ne serait-ce que le moteur thermique et où l'on mourrait à tout âge pour des causes insensées. »[467]

Cette épistémè vaut jusqu'au début du 20e siècle, et marque encore nos esprits, les autres paradigmes scientifiques n'ayant pas eu le retentissement dans l'opinion publique que celui que Newton, avec les *Principia*, a installé[468]. Notre vision de la Nature, et notre rapport à la connaissance de celle-ci sont majoritairement influencés par la posture scientifique newtonienne dans notre imaginaire baconien d'une domination technique de la Nature. Pour Newton, c'est la géométrisation et donc la mathématisation de l'espace, et donc de la Nature, qui implique la géométrisation et donc la mathématisation de la science. Nous pouvons supposer par conséquent que le développement durable, qui remet en question ce rapport, se heurtera de front à ce frein historique et culturel, à cette posture scientifique majoritaire dans le grand public. Pour Bacon, il s'agissait de faire reculer la nature, de s'en émanciper pour atteindre une certaine forme de bonheur.

> « Cette utopie connaît depuis la fin du siècle dernier, avec l'exploitation systématique du savoir scientifique au bénéfice de l'industrie, un commencement de réalisation : nous avons effectivement réussi à faire reculer la nature. […] Nos pouvoirs sur la nature sont sans commune mesure avec ce qu'ils étaient au seuil de la révolution scientifique, mais nous ne sommes pas pour autant parvenus à nous émanciper de la nature » (Bourg, 2000)[469]

Dominique Bourg décrit ainsi trois formes de recul de la nature, l'artificialisation de l'environnement proche, le « recul de la nature en nous » par le génie génétique, enfin, le recul du lien social entre les hommes que pouvait jouer la Nature.

---

[466] La révolution copernicienne tient à la démonstration mathématique de l'héliocentrisme. La Terre tournant autour du Soleil, c'est aussi la question de la place de l'Homme qui est posée : l'humanité n'est plus au centre de l'Univers. Galilée, quant à lui, esquisse et précise la démonstration. Newton, avec les Principia, invente la science moderne, une science pratique dont les sources sont à rechercher dans le savoir des artisans du Moyen Age.

[467] BOURG Dominique, *les deux utopies techniques*, Le Portique, n°5, -2000 passage du siècle, 2000

[468] Si la formule popularisée par Einstein, $E=MC^2$ est bien connue du grand public, nous pouvons cependant reconnaître que peu de personnes connaissent les tenants et les aboutissants de la théorie de la relativité générale, dernier grand paradigme mathématique. L'étude des paradigmes scientifiques et la théorie de la relativité générale ne sont enseignées qu'à partir de l'université, au niveau du cycle master, pour ceux qui ont décidé de suivre un cursus physique / mathématique. Par contre, l'enseignement mathématique qui nous est dispensé jusqu'à la terminale et qui, à ce titre, peut être considéré comme socle cognitif de la majorité d'entre nous, repose sur la vision du monde telle qu'elle est formulée par Newton.

[469] BOURG D. op cit

La posture scientifique change, le rapport de l'Homme à la Nature ainsi que de l'Homme à sa connaissance de l'environnement évolue avec la formulation du second principe de la thermodynamique. En effet, Lord Kevin, son énonciateur, introduit l'idée d'une évolution inévitable des systèmes organiques et inorganiques vers des états finaux. Aussi en arrive-t-il à trois conclusions : la première étant qu'il existe dans le monde une tendance naturelle à la dissipation de l'énergie ; la seconde, qu'aucun restockage mécanique n'est possible sans avoir en contrepartie une plus grande dissipation ; et la troisième, qui nous intéresse, est que les habitants de la Terre ne pourront continuer à jouir infiniment des conditions présentes de vie, à moins que des opérations impossibles à l'état actuel des connaissances n'aient été accomplies ou ne le soient dans le futur. Nous avons déjà les prémices des constats posés par le développement durable.

A partir de Lord Kevin, la science avance selon trois directions différentes, dépendant de trois paradigmes scientifiques concurrents[470]. A partir de ce stade de développement des idées, il existe un décrochage entre les avancées scientifiques et l'état de connaissance de l'opinion. Les paradigmes scientifiques suivants, et les postures scientifiques adoptées en conséquence, ne sont connues que d'une minorité de personnes, appartenant à la communauté scientifique. Deux postures se dégagent de ces travaux scientifiques, postures que remet fondamentalement en cause le développement durable, et qui, outre le fait qu'elles constituent la façon d'envisager la nature et d'en tirer des lois d'ordonnancement, sont aussi les piliers de la métaphysique :

- l'hypothèse déterministe, qui consiste en la croyance que tout est déterminé, que tout s'explique, que tout a une cause à découvrir, avec en corollaire la certitude qu'un jour, l'homme, via la science, pourra connaître les lois régissant son environnement ;

- la relation au temps, vécu comme linéaire, que le paradigme einsteinien remettra en question.

Ces hypothèses, dont les conséquences contraignent les recherches scientifiques dans un cadre paradigmatique rigide, ont aussi des implications dans la vie quotidienne. Ainsi la première hypothèse pose la certitude que la science et ses applications technologiques peuvent résoudre tous les problèmes, qu'il y a toujours une cause à trouver, mais également une solution. La deuxième implique qu'il existe un temps vécu, réel, linéaire, maîtrisé et rassurant. Ces deux piliers de notre conception de l'existence sont, à partir de Poincaré, malmenés, remis en cause par la science, et se trouvent au centre des postulats du développement durable. Ces postulats scientifiques qui ont suivi ont connu peu de

[470] - le paradigme mécaniste, invoquant les lois déterministes de la mécanique classique;

- le paradigme de la thermodynamique affirmant l'irréversibilité absolue des phénomènes naturels ; déterministes à la base, tous les énoncés du deuxième principe présentent des caractéristiques indéterministes.

- le paradigme de la mécanique statistique, qui avec sa nouvelle formulation de la loi de l'entropie(quantité physique mesurable de la désorganisation d'un système ), affirme que la régénération d'énergie non disponible est improbable mais pas impossible. Le monde est toujours déterministe : la limitation de la connaissance est admise et reconnue, la validité universelle des lois physiques, et par-là en la connaissance complète de l'Univers, est prégnante.

retentissement auprès du grand public, excepté celui de la relativité générale d'Einstein. Les vulgarisations, qui ont pu sensibiliser le grand public via la science fiction par exemple, font peu de cas de l'hypothèse indéterministe ; notre relation au temps ayant fait par contre l'objet de nombreux essais.

L'hypothèse indéterministe semble avoir peu de retentissement. Pourquoi ? Le frein psychologique est-il trop fort ?

Entre hypothèse déterministe et hypothèse indéterministe existe un fossé qu'il est difficile de franchir, pour plusieurs raisons, la première étant le besoin de donner du sens au monde qui nous entoure. Le hasard, l'inexplicable est vécu comme l'explication à l'ignorance. La connaissance, le progrès scientifique apportent des réponses, résolvent les énigmes, donnent du sens et de l'ordre. Ils rassurent. Or l'hypothèse déterministe est remise en cause par le développement durable. Remettre en cause cette question de sens revient à réécrire les bases cognitives sur lesquelles nous avons pour le moins fondé notre civilisation européenne. La recherche scientifique, le progrès, mais aussi la recherche spirituelle de sens là où l'état des connaissances n'apporte aucune réponse vient d'un besoin primaire de comprendre, d'ordonner, de réassurer l'homme dans son environnement, dans sa vie.

De fait, si nous observons l'évolution des recherches scientifiques et les postures que les découvertes provoquent, il nous faut attendre les travaux de la théorie du chaos pour enfin faire vaciller l'hypothèse déterministe. Vers la fin des années 60, il se dégage en URSS la conviction qu'un mouvement à caractère mélangeant est un véritable processus aléatoire, que l'on nomme stochastique, avant que ne soit inventé le terme de chaos. Du côté Ouest du rideau de fer, ce sont les études du célèbre météorologue américain Edward Lorenz qui vont donner un nouvel élan à la théorie du chaos. Dans son fameux article de 1963 « *Deterministic Nonperiodic Flow* », il prend en effet conscience que tout système physique ayant un comportement non périodique est imprévisible[471]. La théorie du chaos suppose donc l'hypothèse déterministe mais accepte en même temps l'aléatoire, l'imprédictibilité.

L'hypothèse indéterministe est donc celle qui conduit au bouleversement le plus délicat à opérer. La notion de développement durable introduit une double responsabilité intergénérationnelle et intragénérationnelle.

> « Nous sommes comptables des conditions naturelles d'existence de l'espèce humaine et partant, du sort des générations futures. Et ces responsabilités nouvelles sont tout sauf abstraites. »[472]

Le développement durable introduit cependant d'autres bouleversements majeurs, tels que une relation au temps différente. Ce changement d'échelle temporelle, de conception du temps a déjà fait l'objet de remise en cause lors de paradigmes précédents. En ce sens, il

---

[471] Ainsi, l'effet papillon, recouvre un sens technique, à savoir la sensibilité aux conditions initiales qui, corollairement, constitue la conséquence inéluctable de la manière dont les petites échelles interfèrent sur les grandes.

[472] BOURG Dominique, *les deux utopies techniques*, Le Portique n°5, Passages du siècle, 2000

n'y a pas de rupture épistémologique. Cependant la nouveauté est de taille si l'on considère que le développement durable sort cette révolution de la sphère scientifique.

Le rapport au temps a déjà été bouleversé par différents paradigmes scientifiques, notamment celui d'Einstein, et a fait l'objet d'une vulgarisation. La science fiction s'est emparé du thème, le cinéma en a fait ses beaux jours[473]. Cependant, si l'on regarde plus en profondeur ce que recouvre la notion de temps dans l'appréhension de l'environnement, nous nous apercevons que jusqu'à présent, aucun paradigme ne demandait de prendre en compte le futur dans le quotidien. Les développements scientifiques ont appris à appréhender le passé. Les nouvelles recherches entreprises du fait des constats posés par le développement durable engagent dans une perspective de long terme mais surtout dans une prospective. C'est l'un des points forts du développement durable, celui de donner une vision de ce qui attend. C'est aussi son talon d'Achille : pourquoi croire en ce qui n'est qu'une projection scientifique ? Il n'y a aucune certitude. Adopter l'attitude prônée par le développement durable, qui demande de changer de posture à la fois philosophique, scientifique et même civique, implique l'adhésion en des simulations scientifiques et une solidarité intergénérationnelle.

Le développement durable s'installe au cœur d'une nouvelle échelle de temps, replaçant systématiquement chacun des gestes dans ses conséquences futures mais aussi, redéfinissant les intervalles : la référence n'est plus l'année, ni le siècle, mais le temps d'une génération, la durée d'une vie.

C'est une véritable redéfinition d'un repère quotidien, forgé depuis l'Antiquité. Cette appréhension du temps selon de nouveaux référents pour la plupart biologiques constitue aussi l'un des freins majeurs de l'expansion du paradigme. En effet, les enjeux mis en relief par le développement durable (préservation de notre patrimoine biologique, de nos ressources naturelles), mais aussi équilibre social et développement économique harmonieux, sont à comprendre par rétroaction. Nous choisissons aujourd'hui, nos actes auront des répercussions demain, et c'est en prenant compte de leurs conséquences demain que nous réévaluons nos choix aujourd'hui.

En se plaçant sur le long terme, au-delà d'une échelle appréhensible par l'homme, les projections sur lesquelles se fonde le paradigme peuvent contenir un risque considérable d'erreurs.

### 2. 2. Bouleversement anthropocentrique : conséquences philosophiques et sociales

L'une des ruptures épistémologiques du développement durable est de déplacer l'Homme du centre des considérations à une nouvelle place, parmi les autres espèces vivantes. C'est un

[473] Ainsi, de *« Retour vers le futur »* à « *Matrix »,* des best-sellers d'Isaac Asimov à ceux de Marc Levy, les œuvres grand public, faisant référence à une échelle du temps non conventionnelle, ont préparé le terrain.

nouveau changement d'échelle. Le développement durable propose de considérer l'homme comme partie d'un système, et non plus comme un tout. La nouveauté du développement durable est que la place réservée à l'homme est celle d'espèce sociale. Les considérations psychosociologiques entrent ici en ligne de compte.

Considérant le bouleversement engendré par l'hypothèse indéterministe, où l'individu commence à admettre que le monde qui l'entoure peut lui échapper, qu'il n'en a pas la maîtrise complète, considérant que l'échelle du temps ne lui est plus familière, considérant aussi qu'il doit se fier à des projections mathématiques qui lui promettent le pire concernant le climat, projections dont on vient de lui dire, via l'hypothèse indéterministe qu'elles ne sont pas certaines, nous pouvons conclure que chacun est mis dans une situation trouble, voire proche de la double contrainte (*double bind*, théorisée par Bateson). Si nous ajoutons alors un changement d'échelle supplémentaire, où chaque espèce vivante est à égalité avec l'homme, dans un écosystème désormais « grandeur nature ». Nous concluons que le paradigme développement durable demande, dans ses fondements épistémologiques, une remise en question particulièrement profonde.

Le paradigme newtonien avait profondément changé la donne, principalement pour le monde scientifique et les philosophes éclairés. Le paradigme einsteinien s'adressait aussi à un public de spécialistes, les répercussions sur le champ populaire, dans le grand public, n'ont été connues que par touches successives. Le développement durable demande à chacun un changement d'attitude, et avant le passage à l'acte, l'admission des changements épistémologiques que nous venons de voir. Y sommes-nous préparés ? En avons-nous la capacité ?

Ainsi, il nous semble que le développement durable peut trouver sa place dans la lignée des paradigmes, en ce sens qu'il exige une posture scientifique, métaphysique et éthique nouvelle. Il en a l'envergure, il peut en avoir aussi la portée. La nouveauté est qu'il relève également de l'espace public. Les instances internationales ont été les premières interpellées. Paradigme du XXI$^{e}$ siècle, les enjeux sont mondiaux, globaux. L'humanité est concernée par les projections scientifiques à venir. En revanche, culturellement, c'est le monde et la pensée occidentales qui sont remis en cause. Comment appréhender un phénomène aussi séculier ? Villeneuve et Huybens (2003) proposent une piste réflexive :

> « Pour nous, l'objet du développement durable est indéfiniment à reconstruire. Il se redéfinit au fil du temps et des allers et retours constants entre les politiques publiques, les penseurs et les acteurs, porteurs d'initiatives et se réclamant de ce domaine. Il est sans cesse réinventé de manière toujours plus nuancée et plus riche. Par conséquent, il nous semble plus important de rappeler les fonctions qu'il remplit que son contenu de manière définitive. » [474].

[474] VILLENEUVE C, HUYBENS N., les éco-conseillers, promoteurs et acteurs du développement durable, in VertigO, vol 3, n°3, 2003 ;
- la professionnalisation du développement durable : au-delà des clivages ou de la réconciliation écologie-économie, VertigO, vol 5, n°2, sept 2004

Le développement durable leur paraît ainsi avoir une fonction idéologique, en ce qu'il est porteur de valeurs. Il remplit une fonction stratégique, en orientant les actions politiques et sociales qu'il favorise ou induit. Sa fonction instrumentale est prégnante : il offre « *un cadre de référence permettant le traitement des controverses qui lui sont inévitablement liées* ». Enfin, il remplit une fonction heuristique, permettant de structurer la recherche, les découvertes, les savoirs à maîtriser.

Tout en tenant compte de leur proposition, nous en ajoutons une autre : celle de suivre, au travers des usages et des pratiques que met en place le développement durable les évolutions discursives. Nous couplons cette analyse à celle des interactions entre acteurs sociaux, à leurs controverses interprétatives, aux discours que nous envisageons comme des expressions stratégiques pour imposer l'interprétation du développement durable.

Les fondements épistémologiques du développement durable ont tous des conséquences dans notre vie quotidienne. Nous envisageons maintenant les changements de raisonnement, la mise en place d'outils nouveaux, bref, ce que nous considérons comme les pratiques et les usages du développement durable. Au début de notre recherche, en 2003 très exactement, nous avions communiqué en ce sens[475], et nos résultats, notre appréhension du phénomène avait été relativement différente de celle que nous exposons aujourd'hui. En 2003, un faisceau d'indices, de considérations nous incitaient à penser que le paradigme n'était pas mûr, et nous envisagions ses pratiques, via le commerce équitable, via la naissance des agences de notation comme autant de béquilles, de pis-aller pour répondre à une question d'actualité.

Quatre ans plus tard, notre lecture est différente, nous postulons que le développement durable, en tant que paradigme est entrée selon le modèle de Thomas Kuhn, la période normative. Ce phénomène de normalisation est directement issu des textes fondateurs, qui, parallèlement à la précision de l'expression, ont enclenché un mouvement de signatures de Conventions, de protocoles, de règlements qui institutionnalisent le développement durable. Ces conventions et protocoles, signés au plus haut niveau, constituent un mouvement discursif en deux temps : ils instaurent une surmultiplication des discours, apparente notamment dans les champs très divers couverts par les protocoles. Le développement durable se lit alors comme un discours matriciel, large et polysémique, et qui s'appuie sur les fondements épistémologiques que nous venons de voir. Puis, dans un deuxième temps, la publicisation des textes a lieu à deux niveaux : par la discussion dans l'espace médiatique, mais aussi et surtout par la jurisprudence qui découle des lois.

[475] PASCUAL ESPUNY Céline, *le développement durable, un nouveau paradigme* ? Cahier d'études du CELSA, communication à l'occasion de la journée d'étude du CELSA, Dire le développement durable, 16 juin 2003

## 3. LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTES : ENJEUX INTERPRETATIFS ET POLYSEMIE

Les textes fondateurs que nous avons analysés dessinent une évolution de la notion de développement durable, une rupture épistémologique profonde. Ils constituent également un enrichissement de texte en texte, des inflexions parfois aussi. Ces textes sont d'essence internationale. Une fois les contours fixés, le processus de normalisation se met en marche. La circulation des idées portées par le développement durable se précise par l'interprétation des textes, l'appropriation de ces idées a lieu à la fois par la récitation et par l'interprétation. Une première confrontation a lieu lors de la surmultiplication des discours, face à des problèmes concrets, qui mettent en application les textes, et qui réglementent un pan particulier de l'activité humaine. La plasticité et l'universalité des propos ont deux conséquences immédiates : les enjeux interprétatifs du texte sont centraux dans chacune des déclinaisons du développement durable, et la polysémie qui en résulte ouvre la voie à des espaces de plus en plus larges de discussion où s'expriment des logiques d'acteurs parfois contraires et contradictoires. Ces espaces de discussion nous intéressent, car nous postulons que c'est en leur sein que se construit un discours normatif sur le développement durable.

### 3. 1. Mise en œuvre : des enjeux interprétatifs aux discours polysémiques

Comment entend-on parler du développement durable aujourd'hui ? Qui en parle ? Qui prend la parole sur le développement durable, et surtout, qui est cru ?

#### 3. 1. 1. La question de l'interprétation. Exemple de l'analyse économique

La plasticité de la définition du développement durable a des conséquences très concrètes en termes de pratiques et d'usages. L'enjeu interprétatif est important et conduit à des positions théoriques et pratiques contraires. C'est de la controverse interprétative que naît un discours consensuel, normatif. Dans le seul domaine de l'analyse économique, cet enjeu a fait l'objet d'une littérature conséquente (Godard 1994[476], Zaccaï, 2002[477], Vivien, 2004[478]).

---

[476] GODARD O, *Le développement durable, paysage intellectuel*, Nature, Sciences, Sociétés, 1994

[477] ZACCAÏ E, *Le développement durable, dynamique et institution d'un projet,* Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2002

[478] VIVIEN F.D, *Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité*, VertigO, vol 5, n°2, Sept 2004 ;
- *Jalons pour une histoire du développement durable*, Mondes en développement, 2003 ;
- VIVIEN FD, AUBERTIN C, *Le développement durable, enjeux économiques et sociaux*, Etudes de la documentation française, La documentation française, IRD éditions, 2006

Remarquons à ce niveau que l'analyse économique préfère le terme de « soutenabilité » à celui de « durabilité » dans ses réflexions. Doit-on y voir une influence anglo-saxonne ? Au-delà, les débats qui ont cours sur l'interprétation de l'expression et de sa définition ont-ils lieu dans un espace public culturellement marqué par la pensée américaine? Le fait est que le débat est sorti des sphères onusiennes pour pénétrer l'espace public international.

Nous envisageons ces temps de débats publicisés comme processus de normalisation du paradigme. Celui-ci recouvre un champ complexe où sont envisagés à égalité l'économie, l'environnement et le social. Le fait est que les débats se sont surmultipliés dans les disciplines telles que les sciences économiques. L'entrée définitionnelle pour mettre en pratique le paradigme est alors économique, et les débats que nous envisageons ont lieu entre spécialistes économiques[479].

> « L'interrogation entourant l'enjeu du développement soutenable porte tant sur le contenu de la « soutenabilité » que sur celui de la notion de « développement ». »[480]

Selon Vivien (2004), trois ensembles de travaux existent : ceux qui émanent de la théorie économique dominante, amendée, et qui interprètent l'apport environnemental du développement durable par rapport à une base théorique classique de l'analyse économique ; ceux qui s'inspirent de la « théorie des limites », où le développement économique se poursuit à l'intérieur d'un périmètre défini par des contraintes environnementales ; ceux, enfin qui se basent sur la notion de développement et prennent en compte les expériences menées dans le Tiers Monde pour concevoir des solutions économiques. Chacune de ces solutions se propose de résoudre les problèmes posés en privilégiant une entrée (économique, sociale ou environnementale) du développement durable, puis prend ensuite en compte les deux autres. Chaque fois, il s'agit de considérer un sens particulier donné à la « soutenabilité » auquel correspondent des politiques très différentes. L'enjeu interprétatif est fondamental, qui sous-tend l'action et la mise en pratique.

Première interprétation du développement durable, première exégèse des textes : celle qui émane de l'économie standard. Celle-ci met en avant l'idée que la croissance durable est la condition nécessaire et suffisante pour accéder au développement durable. C'est le modèle de Solow[481] qui constitue le corpus théorique néoclassique central répondant à la problématique du développement durable. L'idée est que la croissance durable va dans le sens du développement et de l'environnement. Il s'agit de transmettre aux générations futures une capacité de produire un bien-être économique supérieure ou égale à l'existant. Nous retrouvons dans cette interprétation le souci intergénérationnel exprimé par le rapport

---

[479] Il y a bien entendu d'autres débats, quand spécialistes de l'environnement ou de la santé proposent leur propre définition de l'application du développement durable sur un champ précis de l'activité humaine. Ce sera l'objet de notre troisième partie.

[480] VIVIEN F.D, op cit.

[481] SOLOW R. M. *An almost practical step toward sustainability*, W.E. Oates ed, 1992

Bruntland puis par les déclarations de Rio et de Johannesburg, nous retrouvons également une dynamique de progrès et de bien être qui donne lieu à la recherche de nombreux indicateurs pour mesurer ce concept.

> « Pour atteindre cet objectif, disent les auteurs néoclassiques, il importe que, moyennant un taux d'épargne suffisamment élevé, le stock de capital à disposition de la société reste intact d'une génération à l'autre, permettant ainsi la production d'un flux constant de richesse à travers le temps. »[482]

La nature est alors considérée comme une forme particulière de capital, selon la conception de Hotelling (1931)[483], et qui donne lieu, dans les années 90, à la notion de « capital naturel ». Les auteurs considèrent que les capitaux sont substituables entre eux, échangeables. Le capital naturel est consommé, mais remplacé pour les générations futures par une augmentation des capacités de production, de connaissance, de savoir-faire.

Cette première interprétation est nommée « *soutenabilité faible* » : la croissance est réaffirmée comme moteur du développement, la confiance dans le progrès est l'un des fondamentaux de cette analyse économique. Cette conception s'oppose à celle du rapport Meadows, qui est fortement critiquée (Beckerman, 1972)[484].Grossman et Kruger (1993 ; 1995)[485] tentent ainsi de démontrer qu'il existe un lien entre croissance et développement économique[486]. Ils s'inscrivent ainsi dans les idées développées par Rostow (1960)[487] qui veut que le développement économique intervienne à un certain niveau de la croissance.

En reprenant la grille suggérée par Thomas Kuhn, nous considérons cette position comme la réponse du paradigme dominant, qui cherche à intégrer, par la science normale et au travers du socle cognitif existant les nouvelles données et anomalies constatées et qui du même coup s'amende.

La deuxième interprétation du développement durable dans l'analyse économique est fondée sur les considérations environnementales, pour ensuite penser l'économique. Deux grands courants se dégagent : celui dont le thème central est le « *capital naturel critique* » et sa gestion normative, et celui de « *l'écologie industrielle* ». Le premier relève du courant de pensée intitulé « *économie écologique* » (Costanza et alii 1997)[488]. Cette pensée s'est développée en marge des discours dominants et postule que les phénomènes

---

[482] VIVIEN F.D, op cit.

[483] HOTELLING H*., The Economics of exhaustible economics*", Journal of political Economy, 1931

[484] BECKERMAN W, *Economists, Scientists and environmental catastrophe*, Oxford economics papers, 24, 1972
- *Economic Growth and the environment: whose Growth? Whose environment*?, World developpment, vol 20, 1992

[485] GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B, *Environmental impacts of a North American free trade agreement*, The MIT Press, 1993;
- *Economic growth and the environment*, Quaterly Journal of economics, 2, 1995

[486] Leur recherche tente d'établir une corrélation entre le revenu par habitant et les mesures concernant la pollution de l'air et de l'eau. Le but est de confirmer par l'expérience une corrélation générale entre la croissance économique et les évolutions environnementales contemporaines.

[487] ROSTOW W, *les étapes de la croissance économique*, Trad., Paris, Le Seuil, 1960 ;
- *L'ultimatum de l'an 2000. Chances de survie de l'économie mondiale* 1978, trad., Economica, 1981

[488] COSTANZA R, PERRINGS C, CLEVELAND CJ, *The developement of ecological economics*, Cheltenham, Edward Elgar.

environnementaux sont irréductibles à la logique marchande. Issue de la réflexion sur la gestion forestière et l'épuisement des ressources, elle a pris une certaine acuité avec la reconnaissance des problèmes globaux d'environnement. L'idée est alors de proposer un modèle économique de « soutenabilité forte », qui repose sur la nécessité de maintenir, dans le temps, un stock de « capital naturel critique » (Faucheux, O'Connor, 1999)[489] dont les générations futures ont besoin. Cette pensée considère le capital naturel comme complémentaire aux autres facteurs de production. C'est à l'opposé de la substitution entre capital proposée par les économies néoclassiques. Ce capital doit être géré en respectant des limites, qui contraignent l'activité économique (Passet, 1979)[490].

L'écologie industrielle choisit elle aussi l'entrée par l'environnement pour atteindre le développement durable : il s'agit de mesurer les flux de matières et d'énergie, de les optimiser et de les diminuer, pour aboutir à la constitution d'un « *écosystème industriel* ». Cette pensée, issue des travaux de référence de Frosh et Gallopoulos (1989)[491] naît dans le monde industriel. C'est dans ce cadre réflexif qu'intervient la création de normes ISO ou EMAS.

Enfin, la troisième interprétation du développement durable privilégie la question du développement et se focalise sur les questions sociales du développement durable.

> « Rompant avec la vision dominante qui fait de l'avènement du développement le déroulement normal de l'histoire économique et sociale, les auteurs de ces analyses s'interrogent sur la spécificité de non-développement que connaissent certains pays et sur la possibilité d'un « autre développement ». »[492]

L'écodéveloppement participe de ce courant de pensée (Sachs), de même que les travaux de Martinez-Alier (2002) qui mettent l'accent sur la pauvreté, placée au cœur de la problématique de la « soutenabilité » (ainsi que le fait le Sommet de Johannesburg, 2002). Martinez-Alier montre qu'il existe un « « *écologisme des pauvres »* qui luttent pour une meilleure reconnaissance de leurs droits.

> « Cette perspective est d'autant plus à prendre en compte que nombre de politiques environnementales mettent en tension les rapports Nord-sud, que cela soit à travers l'instauration d'un « marché des droits à polluer » dans le cas de la prévention contre le changement climatique ou d'un commerce international de gènes dans le cadre de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. »[493]

---

[489] FAUCHEUX S, O'CONNOR M, *Un concept controversé : le capital naturel*, cahier du C3ED, Université de Versailles, n°99, 1999

[490] PASSET R, *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979,
- *Que l'économie serve la biosphère*, Le Monde diplomatique, août, 1989 ;
- *Néolibéralisme ou développement durable, il faut choisir*, in *Développement durable- une perspective pour le XXIe siècle*, sous la dir. de MARECHAL JP et QUENAULT Béatrice, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005

[491] FROSCH R, GALLOPOULOS N, *des stratégies industrielles viables*, Pour la science, 145, 1989 ;
FROSCH R, *L'écologie industrielle du XXIe siècle*, Pour la Science, 217, 1995

[492] VIVIEN F.D, op cit.

[493] VIVIEN F.D. op cit.

Plus radicale encore, la pensée de la décroissance, rattachée à l'œuvre de Georgescu-Roegen (1971, 1995)[494], de Grinevald (1974)[495]. Latouche (2003)[496] proposera une « *décroissance conviviale* », Illich (1973)[497] une « *austérité joyeuse* ». Il s'agit en fait d'autolimitation des besoins et d'élaboration d'une « *norme du suffisant* ».

Ce rapide tour d'horizon concernant la seule analyse économique nous permet d'envisager les conséquences directes de la plasticité du développement durable. Selon le pilier privilégié pour asseoir l'analyse, l'interprétation est différente, et propose au final des solutions qui peuvent être contraires. Pourtant, toutes ces initiatives font partie de la mise en œuvre du même mouvement. Toutes placent le souci intergénérationnel au centre de leurs préoccupations. Toutes aussi veillent à atteindre les objectifs du développement durable sur les trois champs. La définition du développement durable est donc particulièrement plastique. Cette plasticité, conjuguée à l'universalité que nous avons relevée engendre une polysémie de discours dont nous tentons de réaliser un rapide tour d'horizon, afin de prendre la mesure de la complexité, mais également l'étendue de la mise en œuvre du développement durable, dont les contours ont été dessinés par les textes fondateurs. En effet, devant un tel panorama discursif, d'autres éléments prennent alors une importance fondamentale dans la construction d'un processus de normalisation.

### 3. 1. 2. De l'universalité à la polysémie : exemples de discours tenus sur le développement durable

Qui parle du développement durable ? Comment s'approprie-t-on le sujet, quels thèmes sont évoqués autour du développement durable ? La plasticité de la définition du développement durable conduit à d'innombrables débats interprétatifs. L'universalité des thèmes évoqués engendre un autre phénomène discursif : la polysémie des discours sur le développement durable. Cette polysémie tient au fait de la multiplicité des émetteurs, elle tient également à l'ampleur définitionnelle du développement durable, qui bouleverse un champ cognitif à la fois culturel, scientifique et social. Nous souhaitons ici donner la mesure des discours tenus sur le développement durable. Notre propos étant vaste, nous avons décidé de prendre un livre et les médias à témoin : les citations que nous mentionnons ici ont valeur d'exemple de ce qui a pu s'écrire dans un ouvrage paru fin 2002 : « *Les nouveaux utopistes du développement durable* » et dans les colonnes du Monde en 2003 et 2004. D'autres ouvrages sont depuis parus sur le sujet, faisant appel à de nombreux experts de différentes

[494] GEORGESCU-ROEGEN N., *The entropy Law and economic process*, Cambridge, Harvard University Press, 1971;
- *La décroissance*, trad, Sang de la Terre, 1995

[495] GRINEVALD J, *L'économie de la décroissance*, 1974, rééd L'écologiste, 3, 2, 2002

[496] LATOUCHE Serge, *A bas le développement durable! Vive la décroissance conviviale* ! , Objectif décroissance, Parangon, 2003

[497] ILLICH Y, *La convivialité*, 1973, trad. Le Seuil.

spécialités. Notre choix s'est porté sur ce livre pour deux raisons : la première est l'influence qu'il a eu dans le monde de l'édition, et qui a mené sa directrice, Anne-Marie Ducroux à la présidence en 2003 du Comité National du développement durable. La deuxième tient au choix éditorial de faire appel à des grands noms du développement durable pour écrire les articles dont est composé le livre. Les citations extraites du livre peuvent par conséquent être considérées comme les instantanés en 2002 des discours tenus sur le développement durable, alors que vient de se clore le Sommet de Johannesburg qui a mis l'expression sur le devant de la scène médiatique pendant dix jours. Quant aux citations du Monde, elles sont issues de la lecture que nous avons faite systématiquement depuis fin 2002 du quotidien. Nous faisons ici référence aux citations qui illustrent le mieux nos propos.

Le territoire de communication du développement durable peut osciller entre réflexions et inquiétudes. Parler de développement durable est longtemps revenu à suggérer un certain nombre de catastrophes.

> « Justement, près de la moitié des marécages et des zones humides abritant des milliers d'espèces végétales et animales ont disparu dans le monde… En France, plus de la moitié des zones humides (lacs, étangs, marais, tourbières) ont été détruites au cours des cinquante dernières années selon le WWF. »[498]

> « Conjointement, 34 000 espèces de plantes, soit 12,5% de la flore mondiale, sont menacées d'extinction. Les populations d'oiseaux et de mammifères seraient de 100 à 1000 fois plus importantes sans les dégâts des activités humaines. »[499]

Un autre type de discours est tenu concernant la finitude des ressources dites « non renouvelables » : celle du témoignage des spécialistes qui s'engagent, et qui, à ce titre, font basculer le discours d'un traitement scientifique à un traitement militant. A titre d'exemple, nous retranscrivons une tribune du Monde du 11 novembre 2003 :

> « En tant que spécialistes du monde tropical et des questions environnementales, il nous apparaît aujourd'hui de notre devoir de le dire clairement : il est devenu impossible d'empêcher la destruction généralisée des forets primaires tropicales. Prétendre le contraire serait laisser l'opinion publique dans l'illusion qu'il existerait au sein des instances mondiales une volonté réelle et sérieuse de préserver les écosystèmes. Quant aux décideurs, ils savent que la recherche de véritables moyens conceptuels et financiers pour mettre en œuvre de telles politiques fait défaut. En réalité, les lobbies, les contraintes économiques et même les représentations ou conceptions de la majorité des administrations ou techniciens des grandes institutions, concourent à accélérer leur dégradation à un rythme seulement égalé dans l'histoire de la terre par les grandes catastrophes d'échelle géologique. »[500.]

Ici, les locuteurs ont valeur de leaders d'opinion, le propos est militant, et le but est clairement l'interpellation des lecteurs. Parfois les discours recourent à des constats édifiants (Reeves, 2002)[501]. Mais nous observons dans ce discours la reconnaissance d'une anomalie. Selon Thomas Kuhn, la mise en mots de l'anomalie constitue déjà le début d'un

---

[498]DUCROUX Anne-Marie, *Effets de miroirs, in les nouveaux utopistes du développement durable*, op cit, p 178

[499] DUCROUX Anne-Marie, op. cit.

[500] DURANT Frédéric, HALLE Francis et HULOT Nicolas, « *Forets tropicales, c'est fichu* », Le Monde, 11 novembre 2003

[501] REEVES, Hubert, avec Frédéric Lenoir, *Mal de Terre*, Point Seuil, Sciences, Paris, mars 2005, mars 2005 pour la postface

nouveau paradigme. Or les signes, les chiffres et les alertes, sont autant de témoignages d'une anomalie.

Le troisième type de discours, qui s'inscrit dans la continuité de celui-ci, dépasse le niveau d'alerte pour finalement présenter sans détour les catastrophes à venir s'il n'y a pas de changement conséquent d'attitude. Ainsi :

> « Nous mettrons ce siècle à réparer les deux précédents ; le temps de la réparation est infiniment plus long que celui de la destruction, prévient Bettina Laville »[502].

Nous sommes au-delà de l'alerte, le discours relève plutôt de l'injonction. Les trois exemples qui suivent sont représentatifs de la littérature à ce sujet :

> « Un défi sans précédent se pose à l'humanité : les écosystèmes de la terre ne peuvent plus soutenir le niveau actuel d'activité économique et de consommation matérielle, encore moins une hausse de ces niveaux »[503]

> « Notre avenir repose entièrement sur leur viabilité [NDLR : des écosystèmes]. Il nous appartient de décider de les utiliser de la manière la plus durable. »[504]

> « En 2020, plus de 250 millions de personnes devraient souffrir de graves pénuries d'eau »[505]

Nous retrouvons également dans cette citation un certain nombre d'éléments piliers des discours de développement durable, notamment la relation de cause à effet, qui traduit la projection future systématiquement opérée par les chercheurs sur les données actuelles. Cette projection est un élément clé du discours : en effet elle connote le discours, et introduit une sémantique du possible. Ce qui produit un effet direct : l'emploi récurrent du futur de l'indicatif ou le conditionnel entraîne l'intrusion dans le présent de l'incertitude du futur. Autre élément clé : les discours du « développement durable » recourent aux chiffres globaux, difficilement appréhensibles. Comment imaginer *« un million d'espèces en danger à court terme* »? Ces chiffres, pour la plupart, dépassent l'entendement. La communication par l'exemple, par le témoignage devient, par contrecoup, beaucoup plus recherchée, car elle illustre, elle replace dans le quotidien, elle rétablit l'ordre des choses, l'échelle devient humaine.

> « Notre maison brûle, et nous ne faisons rien ».

Citation célèbre, introduisant le discours de Jacques Chirac lors du sommet mondial du développement durable, écrit par Nicolas Hulot, cette métaphore traduit bien l'état d'esprit qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui concernant le développement durable. C'est donc avant tout une mécanique conceptuelle qui est requise, afin d'envisager, à l'échelle mondiale, ce qui est en train de se passer. Impossible d'imaginer le trou de la couche d'ozone, impossible de se représenter ce qu'est un puits de carbone, ou un marché des émissions ; rien n'est

---

[502] DUCROUX Anne-Marie, op. cit.

[503] id

[504] ibid.

[505] ibid.

palpable. Impossible non plus d'appréhender ce que constitue la disparition des espèces. Il faut donc imaginer, et le meilleur moyen est de recourir à la métaphore. C'est en cela que cette citation a fait école : notre maison, c'est la planète ; et nous nous retrouvons tous sous son toit, hébergés, sous sa protection. Mais pourtant elle brûle, ce qui constitue un péril immédiat. Ce recours à la métaphore, et le contexte qu'elle recouvre débouche très naturellement sur un territoire de communication bien particulier.

Pas de défaitisme, mais une certaine consternation à contempler ce qui est « incomtemplable » : les constats dressés sur lesquels s'inscrit le développement durable sont de toutes sortes, ils embrassent des réalités très différentes.

> « Ces problèmes présentent quatre traits originaux. Le premier d'entre eux est leur caractère planétaire. […] Telle est la première caractéristique des problèmes d'environnement contemporains : leurs impacts ne sont plus locaux, mais globaux. Deuxième caractéristique des difficultés écologiques contemporaines : leur invisibilité. Les problèmes d'environnement ne sont pas tangibles pour le commun des mortels. […] Comment convaincre les populations d'infléchir leur comportement face, par exemple, au réchauffement climatique potentiel, quand il n'existe aucun signe compréhensible de tous et incontestable ? Tous ces problèmes sont entachés d'incertitude scientifique. […] Troisième caractéristique, les problèmes sont devenus imprévisibles et pour une part non maîtrisable. […] Il y a une quatrième caractéristique : ils sont inséparables d'une certaine forme d'inertie. […] Nous avons créé une situation inconnue jusqu'alors, que nous avons de la peine à cerner. Nous ne disposons d'aucune expérience pour nous y aider. La seule certitude est que nous n'avons pu anticiper les problèmes que nous connaissons aujourd'hui. » (Bourg, 2002)[506]

C'est un mélange inédit: la communauté scientifique parle de développement durable, et les réalités qu'elle observe tout autant que les prévisions qu'elle envisage souffrent d'une difficulté à communiquer, d'autant plus que certains de ces résultats sont effrayants. Les militants écologistes ont facilement recours à la métaphore angoissante. Enfin, viennent les appels à l'action, lancés par une pléiade d'auteurs, politiques, associatifs.

Parmi toutes les citations que nous avons pu collecter ces cinq dernières années dans la presse et dans tous les ouvrages que nous avons lus pour la recherche exploratoire, nous avons pu constater qu'il existait différents types de traitement du développement durable. Les citations que nous avons choisies pour illustrer notre propos l'ont été à la fois pour leur exemplarité mais aussi pour leur apport informatif : quand on parle de développement durable, il s'agit à la fois d'enjeux écologiques, sociaux et économiques, mais aussi d'une toute autre façon de voir les choses.

Le premier angle, factuel, laisse parler les statistiques, considérant les conclusions comme évidentes, et parlant d'elles-mêmes. Le deuxième angle demande déjà un engagement supérieur du lecteur, il interpelle, et tient souvent du mélange des genres scientifiques et militants Le but est de convaincre, de rallier à son propos. Le troisième angle tient de la communication engageante.

---

[506] BOURG Dominique, *Des problèmes résolument contemporains*, in *les nouveaux utopistes du développement durable*, Anne-Marie Ducroux, p 185

Les discours, autant que leurs auteurs ont toute leur importance dans la communication : la place de l'émetteur n'est pas neutre. C'est ainsi que l'on retrouve bien souvent derrière le premier angle les discours émis par les institutions et autres organismes de collecte d'information. Le deuxième est souvent le fait de militants ayant une tribune élargie, ou bénéficiant des colonnes d'un journal de grande écoute. Enfin, le troisième peut être aussi bien le fruit d'une campagne institutionnelle de l'ADEME par exemple, que de discours politiques, ou associatifs, ou encore l'expression de scientifiques dont le but avoué est de provoquer la réaction des gens. L'inertie, la passivité sont à ce stade les dangers immédiats, et, le risque de bloquer les lecteurs paraît inférieur à celui de ne rien faire.

De l'énumération à l'interpellation, la mise en mots, en écriture, du développement durable ne laisse donc pas neutre, pour deux raisons : la première est que, précisément, le but recherché est de changer les choses. La communication sur le développement durable, plus qu'une pédagogie, est une demande d'action, de mise en pratique, ce que nous rapprochons de la communication engageante (Bernard, 2006). La deuxième raison est d'ordre plus cognitif : les données diffusées dérangent, elles ne correspondent pas à ce que nous souhaiterions entendre. Les choses semblent aller mal, mais le propos est complexe : les statistiques nous dépassent, les conséquences également. Et comment croire, dans ce vaste mouvement décrit, que l'individu seul peut y remédier ? C'est pourquoi l'une des préoccupations principales de ceux qui prennent la parole pour alerter, et non seulement témoigner, ont comme principal souci d'éviter le syndrome NIMBY (« *not in my back yard* »), et d'impliquer, individuellement leurs lecteurs et auditeurs. Les méthodes trouvées divergent, et le périmètre de communication est, encore aujourd'hui, balbutiant : quel angle adopter ? Et quelles statistiques donner ? La plupart des réponses se trouvent dans le propos tenu, dans les thèmes abordés.

En parlant de développement durable, on évoque un certain nombre de problèmes, qui ont leurs solutions pris un par un, et l'exposition à tous ces messages, tous ces thèmes, est plus facilement compréhensible qu'un phénomène global ; elle donne l'intuition du système, et surtout prépare un terrain cognitif favorable. Il ne s'agit pas exactement du modèle de la seringue hypodermique développée par Lasswell[507], mais l'idée est proche : nous pensons que toutes les alertes, venues de nos connaissances, favorisent et légitiment les propos tenus par les porteurs du paradigme, et donc, permettent une appropriation du développement durable intuitive.

Outre l'espace médiatique, il est un autre champ conflictuel de débat et d'interprétation du développement durable. Cet espace discursif est particulier, car il fixe la norme de manière institutionnelle : il s'agit du discours juridique, qui fait autorité. Pour envisager cet espace discursif générique, nous reprenons une méthodologie suggérée par Nicole Christine

[507] LASWELL, ***Propaganda techniques in the World War* ( 1927)**

(2004)[508], qui est de considérer l'entrée de l'objet développement durable sous deux angles, l'angle de l'objet et l'angle des regards sur ces objets.

### 3. 2. Droit et jurisprudence : un champ conflictuel

Au niveau législatif, la ratification des traités et conventions cadres onusiennes a permis une appropriation du concept, ou pour le moins, a enclenché un certain nombre de discussions.

Des textes fondateurs sont issus des principes à l'origine du droit international conventionnel de l'environnement. L'interprétation de ces textes a donné lieu à des lois que les citoyens s'approprient au travers de la jurisprudence. Nous considérons cette institutionnalisation des discours sur le droit comme partie intégrante du processus de normalisation du développement durable dans l'espace public.

Il est possible de distinguer trois sortes de principes ayant une portée juridique à partir de l'analyse des textes fondateurs (Kiss, 2002)[509]. Certains principes sont formulés de déclaration en déclaration.

Il reste l'autre versant juridique à envisager, celui de la jurisprudence mise en place et permise par ce nouveau cadre législatif. Nous évoquerons donc à grands traits les conséquences juridiques de l'adoption des textes fondateurs en vue de comprendre ses effets sur l'opinion publique. Nous entrons ainsi directement dans l'une des sphères d'influence du développement durable sur la société prise dans son ensemble. L'impact des messages et des valeurs a une conséquence directe dans le quotidien des justiciables. La sanction juridique intervient comme un message vis-à-vis des justiciés et de tous ceux qui peuvent se reconnaître comme possible future cible. Et ce message entraîne un repositionnement général.

Pour illustrer notre propos, voici quelques exemples concrets de procès emblématiques sur l'année 2005, une année qui semble constituer un seuil dans la publicisation du développement durable, selon notre appréhension (Pascual Espuny, 2005[510]). C'est ainsi que nous pouvons voir que le mouvement associatif notamment, a parfaitement bien saisi l'opportunité judiciaire permise par les nouveaux textes, et s'en sert comme fer de lance pour changer les choses.

L'industrie automobile allemande s'est trouvée en 2004 sur la sellette[511]. Les constructeurs allemands sont accusés d'avoir sciemment bloqué l'introduction du filtre à particule pour des

---

[508] ALMEIDA, Nicole d', *de l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question*, Dire le développement durable

[509] KISS, AC, *Tendances actuelles et développement possible du droit international conventionnel de l'environnement*, Centre international de droit comparé à l'environnement, Limages, 2002

[510] PASCUAL ESPUNY, *Développement durable, Nouveau concept, nouvelles audience…a-t-on franchi un seuil ?* Cahiers du CELSA, journée d'étude du 5 juin 2005,

[511] STAM Claire « *Pollution : l'industrie automobile allemande prise en faute* », Novethic'Info n°168, mis en ligne le 2 mai 2005

raisons de coûts, Volkswagen en tête. L'opinion publique est sensible à l'utilisation du filtre, aussi bien pour des raisons environnementales que pour des raisons de santé, à 89%, selon un sondage sorti au mois d'avril 2005. Parallèlement, une directive européenne 1999/30/CE, du 22 avril 1999, qui a pris effet au mois de janvier 2005 a fait beaucoup d'effet en Allemagne. Elle prévoit, entre autres, de limiter les émissions de particules dans l'air ambiant et laisse la possibilité aux administrés de porter plainte contre les municipalités si la limite légale est dépassée. Le battage médiatique qu'ont suscité les plaintes rend difficile la contestation du filtre à particules. Pris de court, les constructeurs allemands ont annoncé, dans l'urgence, l'équipement de tous leurs modèles, ce qui a engendré des problèmes de stocks, de livraison et a fait les beaux jours de Peugeot Allemagne au passage. Bien entendu, cela se traduit en parts de marché. C'est exactement ce qui s'est passé pour Berlin et Munich ; et d'autres grandes villes allemandes ont aussi cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

Ces faits illustrent le phénomène que nous tentons ici d'illustrer. La norme semble changer par différents moyens de pression. Ceux-ci empruntent des voies diverses et variées, inattendues. Comment les entreprises allemandes auraient-elles pu anticiper un tel phénomène? Le fait est que le retournement de comportement couvait, que l'opinion publique était mûre pour exprimer son désaccord avec certaines pratiques. La pression s'est exercée tout d'abord par des moyens juridiques contre un tiers, les collectivités territoriales. Puis les médias ont joué un rôle maïeutique, « révélant » l'ampleur du désaccord. Un seuil a été franchi, et d'une minorité de consommateurs citoyens ayant poursuivi les villes de Munich et Berlin en justice, c'est tout un marché de consommateurs qui a vu ses codes basculer pour imposer le filtre à particules comme condition sine qua non de vente.

En 2005, une revue de presse permet de relever un fait nouveau : le « contrôle citoyen », selon une expression employée par Novethic'Info n°1 60[512]. Celui-ci s'exerce de plus en plus, notamment en justice, et contre des pratiques sociales (un des trois piliers du développement durable) de multinationales symboliques : Nike, Mac Donald's, ou encore Unlocal… Les procès gagnés changent la donne, et le retentissement de ceux-ci ont un double effet : un effet de sape général, mais aussi un effet boule-de-neige.

Par exemple, en 2005, soit un an et demi après le dénouement du procès qui l'opposait à Marc Nasky, Nike change sa stratégie et publie la liste et la localisation de ses sous-traitants, initiative qui pourrait bouleverser les pratiques de confidentialité en vigueur dans le secteur textile. Le groupe était attaqué depuis plusieurs années sur les conditions de travail dans ses usines. Aujourd'hui, Hannah Jones, vice-présidente de Nike, estime qu'

> « en partageant cette information, nous contribuons à élever les standards pratiqués dans notre secteur. Aucune compagnie ne peut changer seule les pratiques de tout un secteur mais nous

[512] « *Multinationales 2005 » : 50 firmes passées au crible*, Véronique Smée, Novethic'info n°160, mis en ligne le 3 mars 2005

> savons que pour répondre aux demandes des consommateurs sur cette question, il faut travailler avec les parties prenantes. »[513]

Ce procès contre Nike est emblématique d'une pratique qui se généralise, aux Etats Unis. Parmi les différentes voies de normalisation du développement durable dans les moeurs américaines, celle du procès est l'une des principales. Ainsi à titre d'exemple de procès gagnés par des particuliers contre des grandes entreprises ; la plainte de deux adolescentes contre Mac Donald's, accusé d'être responsable de leurs problèmes de santé liés à leur obésité a été jugée recevable par la cour d'appel de New York. Mac Donald's sera donc jugé lors d'un procès qui pourrait fort aboutir aux mêmes conséquences que pour les cigarettiers.

> « Tout l'enjeu du procès va tourner autour de la publicité et de son contenu. Le problème posé aux juges est celui du débat entre responsabilité individuelle et responsabilité d'une entreprise dont la communication est axée sur les enfants »[514]

Sur le même plan, le 14 décembre 2004, suite à deux décisions de justice qui lui ont été particulièrement défavorables, Unlocal, géant pétrolier américain, a dû négocier un accord avec les associations des droits de l'homme qui le poursuivaient[515]. L'affaire Unlocal devrait faire jurisprudence. Unlocal a été attaqué en 1996 pour des exactions qu'a commises la junte birmane sur des villageois lors de la construction d'un pipeline. Les plaignants argumentaient qu'Unlocal aurait dû connaître les crimes perpétrés par les militaires et que l'entreprise avait bénéficié de ces abus, en particulier concernant les travaux et les relocalisations forcées. L'utilisation d'une vieille loi tombée dans l'oubli, l'Alien Tort Claim Act, qui permet à des personnes étrangères, victimes d'exactions à l'étranger de porter plainte devant les tribunaux américains, acceptée par la Cour Suprême, était en soi une victoire. Depuis, plusieurs dizaines d'entreprises font l'objet de plaintes pour complicité d'atteintes aux droits de l'homme commises à l'étranger.

Par ailleurs, en ce qui concerne la France les ONG et associations attaquent de grands corps de métiers. L'association UFC- Que choisir s'est particulièrement illustrée, attaquant des banques, mais aussi auditant les fabriques de jouets, menant une enquête sur les désodorisants intérieurs… Car le contrôle citoyen passe aussi par d'autres types d'action, des plus classiques aux plus novatrices. Le mouvement s'est accentué ses dernières années, le dernier exemple en date étant l'ouverture du procès de l'Erika, en cours. Ces quelques exemples illustrent, à notre sens, une conscience développement durable qui se construit.

Au travers de ces quelques exemples, comme au travers des citations que nous avons relevées, nous analysons un déplacement discursif du développement durable, d'un espace

---

[513] Cité par véronique Smée, « *Nike publie la liste de ses sous-traitants*, Novethic'Info n°165, le 13 avril 2005

[514] « *Obèses contre mac Donald's : plainte recevable* », A. C Husson, Novethic'Info n°155, le 27 janvier 2005.

[515] « *Unlocal indemnisera les victimes birmanes du pipeline Yadan*, Pierre Marie Coupry, Novethic'Info n°152, mis en ligne le 12 janvier 2005

restreint onusien à un espace plus ouvert mais encore spécialisé entre experts pour finir dans un espace public surmultiplié, médiatique ou juridique, où le développement durable se traduit alors dans les faits. A ce stade a lieu la confrontation entre la théorie et le quotidien, mais également entre le discours politique et sa concrétisation face à des cas précis de mise en œuvre.

Nous n'avons pas encore atteint l'espace public généralisé que décrit Habermas, et le débat a lieu entre acteurs bien distincts, sur des thématiques précises. C'est pourquoi, pour suivre le cheminement normatif du développement durable, il nous est nécessaire d'envisager les discours des acteurs sociaux et leur positionnement sur le sujet ainsi que les pratiques et les outils du développement durable, qui constituent de façon récurrente des temps forts de débat et de recherche normale. Ce sont chaque fois des questions d'interprétation, de citations bref, d'interrogations qui ont lieu autour du concept, et qui constituent des temps d'arrêt et d'évolution dans la circulation paradigmatique.

# Chapitre 3 :
# Processus de normalisation :
# un système de communication original et originel

Cette étude est la conséquence logique des deux parties précédentes. Elle s'entend comme l'étude de la normalisation du phénomène, mais également comme celle de la mise en pratique des fondements épistémologiques précédemment envisagés. Par ailleurs, elle doit aussi se lire à l'aune de ce que nous avons mis en relief dans notre première partie : les conséquences ici analysées ont été envisagées dans les rapports, dans les déclarations et dans les conventions précédemment analysées. Notre angle est le suivant : dans le traitement de notre problématique, qui est à ce niveau celui de l'institutionnalisation du phénomène, nous recherchons différents fils conducteurs, une transition entre les fondements épistémologiques du paradigme et ses applications concrètes.

> « Le développement durable s'impose alors comme un concept opératoire qui doit permettre d'évaluer les risques, d'informer les opinions, de guider l'action politique. »[516]

Nous entrons par conséquent dans une analyse qui porte sur la normalisation des phénomènes. Nous ne cherchons pas à étudier les impacts et les changements de comportements engendrés, mais bien à analyser les phénomènes comme objets de normalisation d'un nouveau paradigme, celui du développement durable, dans la société. Ce faisant, nous adoptons ponctuellement la posture scientifique proposée par l'école fonctionnaliste américaine, et en particulier, nous nous rapprochons des pistes de réflexion lancées par Paul F. Lazarsfeld et Robert K. Merton[517]. Après avoir posé et analysé le contexte de l'émergence du paradigme, nous observons maintenant sa traduction dans les faits. Nous cherchons au travers du renforcement de certaines normes, posées dans le développement durable, la mise en place d'un nouveau référentiel cognitif. En ce sens, les pratiques et les usages issus du développement durable sont autant de bornages intellectuels disposés dans le champ d'intervention quotidien. Nous déplaçons donc la problématique de la fonction des médias à celle de la fonction des nouveaux outils, nouvelles pratiques issues du développement durable.

---

[516] AUBERTIN Catherine, VIVIEN Franck Dominique, *Le développement durable, décrypter les enjeux politiques, Introduction*, in Le *développement durable, enjeux politiques et sociaux*, Etudes de la documentation française, la documentation française, Paris, 2006

[517] LAZARSFELD P., MERTON RK, (***1948)*** : ***"les communications de masse, le goût populaire et l'action sociale organisée"*** ( édition 1957, in Mass culture, the popular arts in America );

## 1. REPRESENTATIONS : CONSTRUCTION ET TRADUCTION DANS LES FAITS D'UN CADRE DISCURSIF RENOUVELE

Dans ce glissement de problématique, nous retiendrons cependant la question de l'essence de la fonction posée par l'école fonctionnaliste, notamment au travers de l'approche « *Uses and gratifications* » de l'école fonctionnaliste, dite de Chicago. Nous retenons la définition qui veut qu'une fonction soit une façon de répondre à un besoin (en ce sens, nous retrouvons la notion de besoin et de satisfaction au cœur de la définition du développement durable). Selon l'école fonctionnaliste, si cette fonction réussit, si elle atteint le but qui lui est fixé, alors elle contribue à la survie du système (la notion de système est également fondamentale pour le paradigme du développement durable). Si elle échoue, elle le déstabilise. Nous considérons à ce stade de notre recherche les fonctions dites collectives ou générales (par opposition aux fonctions individuelles) et étudions leurs effets sous l'angle suivant : elles ont pour but de normaliser le paradigme développement durable et d'effacer les normes antérieures, ou pour le moins les modifier à la faveur du nouveau paradigme. Elles sont par conséquent à la fois normatives du nouveau système et déstabilisatrices de l'ancien. C'est sous cette double influence que nous analysons les nouveaux usages qui se mettent en place.

Comme nous allons le voir, nous nous trouvons à mi-chemin de notre réflexion : entre posture et postulat, entre théorie et application. Aussi notre analyse porte-t-elle sur des considérations théoriques, mais également sur une mise en usage, une pratique qui s'institue. Cette partie se comprend donc comme la conséquence des deux points précédents. Nous envisageons la traduction des ruptures épistémologiques analysées et commençons par celle de l'hypothèse indéterministe dans le quotidien. En effet, ce changement épistémologique est à nos yeux le plus important, il est celui qui entraîne la rupture la plus profonde, il est également celui dont les conséquences sont les plus visibles.

### 1. 1. Incertitude, Précaution, et long terme

L'incertitude et la précaution sont des conséquences de l'hypothèse indéterministe, l'un des fondements épistémologiques du développement durable. Elles recouvrent à la fois les champs scientifiques, mais aussi sociaux, économiques, culturels et politiques. Mais plus concrètement, un certain nombre de principes, tel que le principe de précaution ou celui du pollueur-payeur remettent les habitudes en question.

#### 1. 1. 1. Le principe de précaution

Le principe de précaution est emblématique du succès mais également des freins que connaît le développement durable. Il en constitue l'une de ces clefs de voûte, et partant, souligne les mêmes enjeux et engendre les mêmes blocages que le paradigme dont il relève. A notre sens, il peut être considéré comme l'un des principaux instruments intellectuels du développement durable.

Le principe de précaution est de plus en plus souvent invoqué à l'appui de la décision publique, ou comme fondement même de certaines décisions politiques. Dépassant la prévoyance ou la prévention[518], la précaution affirme qu'en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas être un prétexte pour remettre à plus tard des mesures effectives visant à prévenir ces dommages. La précaution s'est ainsi progressivement imposée, comme une ligne de conduite prudente, lorsque les progrès de la connaissance s'accompagnent d'incertitudes scientifiques, en particulier lors de diverses crises récentes telles que les crises alimentaires, celle du sang contaminé, de l'amiante, mais aussi des catastrophes naturelles, écologiques, des accidents technologiques... Confrontés à toutes ces crises, les politiques ont trouvé, dans le principe de précaution, la légitimité de différer des décisions, et adopté la voie de la prudence, en attendant les expertises scientifiques. Le principe de précaution impose une évolution de la relation entre la connaissance et la prise de décision politique.

De Rio à ce jour, la formulation et la portée du principe de précaution ont été l'objet de bien des négociations internationales. Le principe de précaution trouve sa première expression dans la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, et fonde le droit international de l'environnement. En 1992, la déclaration de Rio réaffirme le principe de précaution en matière d'environnement, comme l'un des 27 principes pour un développement durable[519]. Après Rio, le principe de précaution est progressivement intégré dans nombre de traités internationaux[520], qu'ils soient spécifiques aux questions environnementales ou de portée générale, et dans les législations nationales[521]. En 1992, le

---

[518] La précaution n'est ni de la prévoyance, ni de la prévention : elle concerne les risques non ou mal connus. La prévoyance vise à se prémunir contre les conséquences du risque, faute de pouvoir agir sur des causes que l'on identifie mal. La prévention, au contraire de la prévoyance, ne vise pas à compenser les dommages, mais à en réduire l'éventualité, en cherchant à éliminer les principaux facteurs de risque qui sont connus avec certitude (la vaccination participe d'une politique de prévention). La précaution ne s'inscrit pas dans la continuité de la prévention. La prévention suppose la connaissance. On ne peut prévenir que ce que l'on connaît. A la différence de la prévention, qui constitue un champ du risque avéré, la précaution concerne les cas de risques potentiels, dans des situations où les connaissances ne peuvent être d'aucune utilité, et où le doute est de mise. La précaution oblige, en revanche, à prendre en compte des risques non ou mal connus (ex : risques liés au changement climatique, au développement des OGM, t..) de manière à éviter les effets d'irréversibilité et à limiter l'impact des effets susceptibles de survenir ultérieurement (en général avec un décalage temporel important. Nous pouvons noter à ce niveau le poids qui pèse sur la communauté scientifique, qui se trouve dans une situation délicate : enjointe d'apporter des réponses, elle en est parfois dans l'impossibilité.

[519] Le principe 15 est alors formulé comme suit : "pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats, selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement".

[520] Il est notamment inscrit dans les deux conventions signées dans le cadre de la conférence de Rio (sur les changements climatiques et sur la diversité biologique)

[521] Le principe de précaution est introduit dans le droit positif français en 1995 dans le cadre de la loi par la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, le 2 février 1995. Sa formulation est plus restrictive que celle de Rio. Elle place la précaution dans le cadre d'une comparaison des bénéfices et des risques, précise la notion de dommages environnementaux, en y intégrant la notion d'irréversibilité, et adosse le principe de précaution aux notions de proportionnalité

traité de Maastricht de l'Union européenne, qui assigne à celle-ci l'objectif de promouvoir une croissance durable en respectant l'environnement, précise, quant à lui, que ce principe s'applique aussi à la « *protection de la santé des personnes* »[522]. Avec la Convention Biosécurité, une étape déterminante est franchie: le principe de précaution, défini au sens large (risque sanitaire, économique, social et culturel), s'intègre[523] dans les règles du commerce. Il pourra dorénavant fonder la décision d'un pays à refuser d'importer des produits ayant subi des modifications génétiques sur son territoire. La Convention sur les Polluants Organiques Persistants (POP) en 2001 marque un nouveau progrès en matière de précaution. Il est fait référence à la nécessité d'une décision « de façon précautionneuse », à chaque fois qu'il s'agira d'inscrire une nouvelle substance sur la liste des POP: cette notion est nouvelle dans un texte international juridiquement contraignant, et sert de précédent.

Le principe de précaution est donc l'une des conséquences directes de l'hypothèse indéterministe. La précaution est l'illustration la plus forte de la nouvelle posture épistémologique proposée par le développement durable. Au nom de ce principe, des décisions sont ou ne sont pas prises[524]. La nouvelle sémantique, qui traduit un nouveau référentiel d'attitudes, met en avant un aspect de ce nouvel univers cognitif : la référence permanente à l'analyse des risques. Dans un contexte de méfiance envers la science et le progrès technique, où « *les mythes de Frankenstein ou de l'apprenti sorcier reprennent du service* »[525], le principe de précaution peut présenter un véritable enjeu.

En effet, pour certains groupes de pression opposés à ce principe, la précaution consiste à retenir le scénario du pire au risque d'interdire le développement de toute activité humaine:

> « Dans les contextes incertains et controversés qui sont précisément ceux dans lesquels on envisage de se référer au principe de précaution, la science n'est pas plus capable, de façon durable, d'apporter la preuve définitive de l'absence de dommage que de celle de l'existence d'un dommage. » [526]

---

et de coût économiquement acceptable : « *l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ».* Il en est également question dans la Charte de l'environnement, incluse au Préambule de la Constitution de la Cinquième République.

[522] article 130 R relatif à l'environnement) (Communication de la Commission, du 2 février 2000, sur le recours au principe de précaution )

[523] Il est rappelé dans l'article 1 comme la condition de la protection de la biodiversité. Le texte du protocole rappelle ensuite plusieurs fois que l'absence de preuve scientifique suffisante ne pourrait suffire à empêcher l'autorité politique d'un pays à réglementer l'usage, le transit ou le commerce des OGM (art 10.6 et art. 11.8). Enfin, selon l'article 26, la décision peut aussi se fonder sur les « *incidences socioéconomiques de l'impact d'organismes vivants modifiés sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, particulièrement en ce qui concerne la valeur de la diversité biologique pour les communautés autochtones et locales* » (art. 26).

[524] Le recours au principe de précaution peut être de trois ordres : premièrement, il peut s'agir de l'introduction de produits nouveaux, objets de demande d'autorisation de mise sur le marché par exemple. C'est notamment le cas des organismes génétiquement modifiés ou de l'introduction de nouvelles substances chimiques (Reach), par exemple. Deuxièmement, il peut s'agir de produits récents, utilisés, mais qui ont levé le doute sur leur innocuité. Les chlorofluorocarbures sont dans cette catégorie. Troisièmement, des pratiques anciennes peuvent se révéler dangereuses, voire nuisibles. Dans ce cas, le principe de précaution est invoqué pour arrêter de telles pratiques, en attendant de trouver des palliatifs.

[525] FERRY Luc, *Le progrès en est-il un* ?, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 251

[526] GODARD Olivier, (sous la direction de), *le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, la Maison des Sciences de l'homme, 1997

Ces mêmes groupes de pression considèrent que le renversement de la charge de la preuve, ce que propose concrètement le principe de précaution, est une attitude dangereuse.

Mais le principe de précaution engendre également une révolution d'un autre ordre : il permet d'accueillir dans la sphère démocratique des questions à fondement scientifique que l'on avait précédemment éloignées de la sphère du débat public. En effet, devant ce bouleversement cognitif, les premiers touchés et concernés sont les décisionnaires. Or, le principe de précaution impose que la décision politique intervienne en tenant compte de l'acceptabilité sociale de risques. Des procédures de justification de la décision à prendre sont à construire, à consolider, autour de la délibération, du débat public[527]. La création d'un nouvel espace de débats, où responsables politiques, experts, journalistes rendent compte à la société civile et ses acteurs (industriels, associations de consommateurs et de défense de 'environnement, etc.) de leurs connaissances, doit permettre de porter les controverses scientifiques sur la place publique et de rendre accessibles les informations au service d'une anticipation des risques.

Le degré de risque acceptable varie selon les cultures, les pays[528]. La nouvelle posture épistémologique entraîne de nouvelles pratiques et des changements d'attitude. Si nous reprenons l'analyse fonctionnaliste, nous pouvons attribuer à l'utilisation du principe de précaution des changements majeurs dans la nouvelle façon de raisonner induite : en effet il s'agit en permanence de se projeter dans un futur possible, le but du jeu étant d'imaginer les risques plausibles à venir. Cette sémantique du possible, cette projection vers des catastrophes potentielles inverse considérablement notre appréhension de la réalité. Nous basculons vers une vision potentielle et pessimiste ce qui, par contrecoup, attribue au présent une responsabilité inédite. Projection, incertitude, risque… devant ce poids du futur, quelle ligne de conduite adopter ? La précaution impose une révolution comportementale, pour prendre une décision et agir même sans preuve. La gestion de l'incertitude impose de passer de décisions rationnelles, basées sur les certitudes de l'expertise, à des décisions reflétant l'acceptabilité collective des risques.

---

[527] Ainsi ont été lancées au Danemark les conférences citoyennes ou de consensus, au cours desquelles s'opère une confrontation entre les savoirs des experts et les valeurs sociales, portées par un panel représentatif de citoyens. Sa pratique tend à se généraliser en Europe : la France l'a inaugurée en 1998 à propos des organismes génétiquement modifiés (OGM) aboutissant au maintien provisoire de l'interdiction de commercialiser du maïs transgénique. Une seconde conférence des citoyens a été organisée à Paris en février 2002 sur le changement climatique. Les démarches de démocratie locale, et de participation de proximité, par exemple dans le cadre d'Agenda 21 locaux, pourront également contribuer à une meilleure prise en compte locale du principe de précaution.

[528] Les Etats Unis se fondent, par exemple, soit sur la détermination d'un niveau de risque acceptable par des seuils de tolérance scientifiquement établis, soit sur l'impossibilité de démontrer scientifiquement l'existence d'un risque en fonction de ce qui est techniquement et économiquement possible de faire à un moment donné. En Europe, la culture du risque est différente. Le principe de précaution a été appliqué pour la première fois en 1990, non sur un produit mais sur des modalités techniques de production, dans le cadre d'une directive interdisant la dissémination d'OGM sans autorisation préalable. En revanche, afin de parvenir à un consensus entre les divers Etats membres, l'Union Européenne met souvent en place des règlements et des contrôles en deçà de ce que voudrait le principe de précaution, comme le montre depuis 1996 la difficulté d'établir des normes communes sur les abats de bovins potentiellement à risque.

### 1. 1. 2. Penser le long terme, gérer l'incertitude

Le long terme est intrinsèque au développement durable, à l'hypothèse indéterministe. Comment parvenir à prendre en considération le long terme, et donc à gérer l'incertitude, compte tenu de la logique de court terme à la fois traditionnelle, mais également issue des théories paradigmatiques actuelles ? (théorie néoclassique de l'économie).

Penser le long terme est d'autant plus difficile que de très nombreux paramètres et dynamiques s'enchevêtrent. C'est d'ailleurs ce qui avait constitué la faiblesse du rapport du Club de Rome, et sa perte de crédibilité. Selon Pierre Chassande (2002),

> « Depuis la mésaventure intellectuelle du Club de Rome et du rapport Meadows, on se garde de prolonger à trop long terme les progressions géométriques ; on atténue même la pente des progressions arithmétiques au-delà du moyen terme […] penser le long terme demande un effort : c'est une discipline, une règle que doit se fixer le décideur soucieux de développement durable. C'est un choix a priori, de principe, et qui peut être d'ordre éthique […] »[529]

En termes de prévisions économiques et mathématiques, il n'y a aucune raison pour que les phénomènes observés se reproduisent et se prolongent. Au-delà d'un certain seuil, la marge d'erreur est potentiellement trop grande.

> « Puisque l'incertitude croît avec l'éloignement dans le temps, le projet du développement durable oblige à affronter l'incertain, à apprendre à le gérer, à savoir s'y adapter. […] Position contraignante et inconfortable qui n'est pas pour rien dans la méfiance ou l'incrédulité que suscite le concept : à quoi bon nous contraindre aujourd'hui puisque, quoi que nous fassions, l'avenir ne sera pas celui que nous imaginons ? »[530]

Le débat se rapproche de celui concernant le principe de précaution (la logique est la même) mais la perspective est beaucoup plus large : plus que le débat technique, il s'agit d'un véritable changement d'attitude, au plus profond de notre univers cognitif. La question se pose donc de manière très concrète pour les décideurs, notamment pour les investissements publics. Des méthodes d'aides à la décision[531] existent: elles engagent des changements d'attitude de la part des décideurs. Ceux-ci fondent leurs décisions sur les arguments qui sont d'un autre ordre, ils écoutent pour cela des leaders d'opinion différents de ceux habituellement consultés. Ici, les arguments des ONG et des chercheurs prennent toute leur place. Par ailleurs, de telles décisions doivent être motivées et explicitées : c'est donc à un

---

[529] CHASSANDE Pierre, *le développement durable, Pourquoi ? Comment*, Editions Edisud, p 91

[530] CHASSANDE Pierre op. cit.

[531] De nombreux critères ont été imaginés pour guider la décision lorsque l'approche probabiliste est écartée : maximin, minimax regret, sans regret… Le critère « sans regret » est le plus facile à comprendre selon l'auteur : tel que l'expression l'indique, il signifie n'avoir aucun regret « *si les craintes se révèlent ultérieurement sans fondement* ». C'est le premier pas de l'action face à l'incertitude, le minimum exigé en termes de développement durable. C'est aussi le critère le plus consensuel. Par exemple, concernant l'augmentation de l'effet de serre, le principe « sans regret » a été appliqué. En s'étant entendu à minima sur la réduction des gaz à effet de serre, le consensus a pu être trouvé. Les experts s'accordaient pour reconnaître qu'une stabilisation des émissions à leur niveau de 1990 pendant vingt ans était possible, à peu de frais. Le résultat est modeste, car il ne déplace la courbe de montée des émissions atmosphériques que de huit ans. Mais ces huit années gagnées peuvent permettre un progrès technologique, une meilleure connaissance scientifique, et peuvent finalement suffire à enrayer le phénomène, moyennant une mobilisation sur le sujet. Cependant, les événements exigent parfois des politiques d'engagement supérieures, guidées par des critères plus exigeants. Vient donc ensuite la règle « *maximin* », qui *« consiste à privilégier l'amélioration (maximisation des efforts) des situations les plus défavorables (les minima)* » Selon Pierre Chassande, c'est le critère des situations d'urgence. D'une portée plus générale, l'auteur cite le critère « *minimax regret* », expliquant « *qu'il consiste à minimiser la perte maximale possible* «Pour la plupart de ces critères, le risque est celui de l'immobilisme : à trop vouloir éviter les catastrophes, il est possible de ne plus pouvoir rien faire.

exercice de communication délicat, fondé sur des arguments à la fois techniques et d'ordre moral que se livrent les décideurs, face à un public de parties prenantes souvent très impliqué, et disposant de connaissances au moins égales à celles du décideur.

### 1. 1. 3. Les outils : études d'impact sur l'environnement, les indicateurs

#### L'étude d'impact sur l'environnement (EIE)

L'étude d'impact sur l'environnement s'entend comme un outil, comme une aide à la décision issue directement des textes fondateurs, en tant que principe du droit international coutumier. C'est la déclaration de Stockholm qui a servi de « catalyseur » à de nombreuses initiatives en matière de protection de l'environnement, et qui a facilité l'émergence de l'étude d'impact sur l'environnement au niveau international[532].

Les rédacteurs avaient envisagé dans le principe 20 de la Déclaration de Stockholm de proposer un engagement des Etats pour la pratique de l'étude d'impact de façon automatique, mais l'idée n'a pas été acceptée par les pays en voie de développement qui y voient alors une pratique permettant de façon abusive aux pays développés d'empêcher la réalisation de certains projets. Les articles 14, 15 et 21, qui donnent l'obligation aux Etats de veiller à ce que leurs activités ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats s'interprète comme une orientation générale de la reconnaissance implicite de l'étude d'impact. Si la Déclaration de Stockholm est imprécise sur le sujet, elle marque cependant la première discussion du projet au niveau international et un cadre juridique général au développement postérieur de cette pratique.

La Charte mondiale de la Nature, en 1982, préconise une analyse précise sur les activités qui pourraient avoir des conséquences potentiellement dommageables sur la nature. De plus, elle invite les Etats à ne pas « *sous-estimer* » ou « *minimiser les effets susceptibles de nuire à l'environnement* ». La Charte de la nature n'est pas contraignante. Elle est plutôt d'essence philosophique. En 1987, le PNUE élabore une série de lignes directrices relatives à la pratique de l'étude d'impact[533]. Le programme contient treize dispositions sur les buts et les principes de l'étude d'impact sur l'environnement et qui sont tous approuvés[534]. La Déclaration de Rio de Janeiro, en 1992 et l'Agenda 21 sont beaucoup plus précis sur le sujet. Le principe d'étude d'impact sur l'environnement s'intègre alors dans le principe de précaution qui exige un devoir d'abstention des Etats en cas de doute sur le caractère néfaste de certains projets (principe 15). L'étude d'impact est consacrée par le principe 17.

---

[532] Avant d'être intégrée dans les relations entre Etats, l'EIE était une conception nationale. C'est en 1969 que les Etats-Unis officialisent la pratique, promulguant une loi sur la politique de l'environnement (NEPA). Progressivement il apparaît indispensable d'introduire le concept au niveau international, les problèmes environnementaux touchant plusieurs pays à la fois.

[533] Résolution 14/25 du Conseil du PNUE, Nairobi, 17 juin 1987)

[534] Les buts énoncent trois éléments pour le développement durable : s'assurer que les effets sur l'environnement seraient pris en considération avant d'entreprendre des activités, prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement des études d'impact au niveau international et encourager les échanges entre Etats, notamment pour développer une coopération transfrontalière sur certains sujets.

Son application est désormais générale. L'agenda 21 précise le recours à l'étude d'impact , notamment en ce qui concerne les domaines où elle doit être appliquée : protection des zones côtières, ressources en eau douce, préservation de la diversité biologique, écosystème des montages…L'étude d'impact est par exemple requise pour la gestion des déchets nucléaires (chap 22).

Nous considérons l'étude d'impact comme un outil directement issu des grands textes fondateurs du développement durable. Il ne s'agit pas simplement d'une aide à la décision, mais bien d'une pratique qui induit des changements de logique (cognition) et de comportement (précaution, mais également coopération et partage de l'information).

**Les nouveaux indicateurs**

La recherche de nouveaux indicateurs qui permettent de concrétiser la pensée et la logique du développement durable sont une facette de la recherche normative et des usages consécutifs aux textes fondateurs.

> « Courbes de croissance et de bien-être n'évoluent plus ensemble depuis vingt ans. Un indicateur comme le PIB donne une vision économique et tronquée de la richesse. Lorsque les liens entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux ne sont plus évidents, il devient nécessaire de rechercher d'autres moyens d'évaluer la richesse des sociétés. »[535]

Cette remarque formalise la remise en cause logique de l'outillage, des pratiques et des usages formatés sur le paradigme néolibéral remis en question. L'introduction de nouvelles valeurs, d'une nouvelle façon de voir les choses rend caducs les outils précédemment construits. Les raisons en sont très nombreuses : premièrement, les outils, en l'occurrence les indicateurs, ne répondent plus aux nouvelles exigences. Deuxièmement, ces outils reflètent une réalité dépassée. Ils ne sont plus légitimes aux yeux de certains. L'impression qu'un voile est levé émerge souvent d'un changement de paradigme, or ces outils tronquent en quelque sorte cette nouvelle réalité, discrédités d'avoir été associés à un système qui n'est plus la norme désormais. Pour finir, ils ont valeur de symbole : instruments de mesure, ils sont en fait bel et bien des constructions intellectuelles et politiques, comme nous allons l'envisager immédiatement. Ils sont donc séculiers, mais ils ont une valeur universelle, et une vocation de communication : ce sont des baromètres de performance sociétale, érigés en totem. Hautement symboliques de l'efficacité d'un pays, ils communiquent en quelque sorte sa performance à l'humanité dans son entier. Les remettre en cause revient donc à la fois à rejeter la norme en place, le système mais aussi le symbole.

> « Après la crise de 1929, les gouvernements, lancés dans la course à la croissance économique, ont eu besoin d'un indicateur pour mesurer le résultat de leur effort. Le PNB a été inventé pour répondre à ce besoin. »[536]

---

[535] Sylvain Côté , auteur en 2001, avec Tom Healy, d'un rapport de l'OCDE : *Du bien-être des Nations, le rôle du capital humain et social,* est interrogé par Anne-Marie Ducroux, Les Nouveaux utopistes du développement durable, p40

[536] THOUVENOT Thierry*, Notre île*, in *les nouveaux utopistes du développement durable*, Anne-Marie Ducroux, p 205

Dès lors, la question posée est la suivante : comment construire de nouveaux indicateurs, et avec qui ?

> « Les indicateurs sociaux – et donc les indicateurs de développement durable – sont des objets scientifiques construits et communiqués en vue d'un usage politique. Leur construction est soumise à trois exigences parfois difficilement compatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique. »[537]

La nécessité de disposer d'indicateurs fiables et pertinents pour guider le processus de développement durable a été reconnue dès la Conférence de Rio. Elle est affirmée dans de nombreuses sections du document programmatique qui en est issu, l'Action 21, et constitue le thème essentiel du chapitre 40 qui traite de l'information pour la prise de décision. Pour les rédacteurs d'Action 21, les indicateurs courants (y compris le PNB) sont impuissants à évaluer la « durabilité des systèmes ». De plus, l'information existante était, dans l'état, inutilisable pour la prise de décision et doit par conséquent se convertir puis être orientée vers les différents groupes d'utilisateurs.

Afin de bien comprendre en quoi un indicateur est un outil économique, mais également un outil de communication d'un paradigme, et pour appréhender la difficulté de prendre en compte les paramètres requis par le développement durable et leur mise en communication, nous retraçons dans un premier temps la construction des indicateurs, telle que nous la décrit Paul-Marie Boulanger. Le concept d'indicateur a d'abord été utilisé dans un contexte purement scientifique : la recherche en sociologie. Il y désigne la traduction de concepts théoriques (abstraits) en variables observables, traduction indispensable pour soumettre les hypothèses scientifiques impliquant de tels concepts à la vérification empirique. C'est ainsi qu'on le rencontre dans un texte fondateur de P. Lazarsfeld consacré à l'opérationnalisation des théories sociologiques (Lazarsfeld, 1958)[538], où les différentes étapes de la traduction des concepts en indices sont, pour la première fois, clairement identifiées et analysées. Un indicateur est donc une variable observable utilisée pour rendre compte d'une réalité non observable. Quant au terme d'indice, il désigne un indicateur synthétique construit en agrégeant d'autres indicateurs dits de base. Le rôle des indicateurs était purement méthodologique, il devient, avec le mouvement des indicateurs sociaux, normatif.

Concernant la recherche d'indicateurs pour mesurer le développement durable, il est possible d'y voir quatre d'approches pour construire les indicateurs, basées sur quatre grandes classes de référence : une approche dite sectorielle, une approche dite par les ressources, une par le bien-être et enfin, la dernière étant considérée comme normative. Selon Boulanger, l'approche sectorielle est celle qui a inspiré le plus grand nombre de tentatives de définition d'indicateurs du développement durable. Sous sa forme la plus rustique, elle se limite aux fameux piliers du développement durable : l'économique, le social

---

[537] P.-M. Boulanger, *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique*, Institut pour un développement durable, Belgique, Juillet 2004.

[538] Dans le cadre du ***Bureau of Applied Research***

et l'environnemental considérés comme des « domaines » séparés. Cette approche est centrée sur la durabilité comprise comme une forme d'équilibre entre les évolutions de ces fameux piliers. En revanche, la dimension du développement n'y est guère analysée. Nous retrouvons par conséquent la première étape dégagée par Thomas Kuhn, qui est celle de tenter de rattacher le nouveau paradigme aux instruments de mesure habituels, mais qui découle des modes de raisonnement propres au paradigme critiqué. Cette tentative constitue une première étape, souvent satisfaisante dans un premier temps, notamment pour les dirigeants qui en font usage. Cependant elle ne résiste pas au long terme, car elle ne suffit pas à la nécessité de rendre compte des phénomènes. C'est ce qui participe pour grande partie, à notre sens, au discrédit jeté sur les instruments de mesure, tel que le PNB, qui ont failli à rendre compte des nouvelles réalités, et surtout des anomalies pointées.

L'approche en termes de ressources est tournée vers la durabilité, comprise soit dans le sens restreint de l'utilisation soutenable des ressources naturelles, soit dans le sens plus large de transmission d'un stock agrégé de capital productif par tête suffisant pour permettre aux générations futures de produire les biens et services nécessaires à leur bien-être. La quasi-totalité des indicateurs synthétiques environnementaux peuvent être classés ici : l'empreinte écologique, l'ESI (Environmental Sustainability Index), l'EWI (Ecosystem Wellbeing Index), etc. La plupart de ces indices adoptent une perspective dite de soutenabilité forte, c'est-à-dire de faible substituabilité entre capital naturel et capital produit. La construction de l'indicateur « empreinte écologique » est particulièrement significative de la recherche normale pour illustrer le développement durable et en mesurer son évolution.

L'empreinte écologique est mesurée en « unités surface ». Une unité surface est l'équivalent d'un hectare moyen productif. Cette surface peut répondre à plusieurs usages : urbanisation, absorption de CO2, pêche, exploitation forestière, pâturage, agriculture. Selon le Living Planet Report 2000 du WWF, l'empreinte écologique globale de l'humanité a doublé au cours des 35 dernières années. Dans les années 70, l'empreinte écologique de l'humanité a dépassé la capacité de charge de la Terre, ce qui a permis au WWF de déclarer que nous vivons en « sur régime » par rapport aux ressources de la planète.

L'empreinte écologique est un indicateur de la durabilité des activités économiques humaines dans leur ensemble. C'est aussi un excellent indicateur des disparités entre les différentes régions du monde. Selon cette mesure, si le monde entier vivait à la manière d'un Américain, il faudrait cinq planètes supplémentaires pour vivre durablement ! Et deux planètes et demie pour vivre comme un Français. C'est l'un des outils de pilotage qui permet d'évaluer de façon globale l'impact environnemental de nos décisions. C'est un outil de prise de conscience : il nous offre la possibilité d'agir en toute connaissance de cause et de devenir, à notre échelle, des acteurs du développement durable. C'est aussi un très bon outil de communication : en effet, l'empreinte écologique, outre sa visualisation facile, son aspect pédagogique indéniable, est aussi un très bon support argumentatif.

Exemple de mise en image du concept trouvée sur Internet

La comparaison avec les autres pays est facilitée par cet outil. Le lecteur/récepteur est donc mis en instance de participer, par jeu, à cette mise en perspective. C'est d'ailleurs ce qui est proposé sur de nombreux sites associatifs : « calculez votre empreinte écologique ! ». Mais au-delà de l'aspect ludique, il s'agit d'un indicateur, basé sur une méthodologie précise. C'est pourquoi, avant-dernier acte de communication, le destinataire, interpellé dans sa propre façon de vivre, prend le temps de comprendre l'argumentation développée en l'occurrence par le WWF. Pour finir, l'exercice est réussi si les destinataires du message deviennent à leur tour prescripteurs et acteurs de la communication.

Selon Paul-Marie Boulanger, si l'approche fondée sur les ressources fait l'impasse sur la définition du développement, il n'en va pas de même pour l'approche centrée sur les êtres humains, leurs besoins et leur bien-être, le développement étant compris ici comme l'accroissement du bien-être pour le plus grand nombre possible d'êtres humains, aujourd'hui et demain. Si l'approche en termes de ressources a donné lieu à de nombreux travaux consacrés essentiellement aux indicateurs d'environnement, celle en termes de bien-être a également été féconde en tentatives de construction d'indices synthétiques. Il s'agit, par exemple,de l'IDH,de l'ISEW, du GPI, du MDP, de l'Index of Economic Welfare Sharpe et Osberg, etc. Mais encore une fois, nous pouvons remarquer que, à l'exception de l'ISEW, aucun des ces indices ne tente d'intégrer la dimension de la durabilité.[539]

---

[539] Selon les données fournies par Paul-Marie Boulanger, *Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique*, Institut pour un développement durable, Belgique, Juillet 2004

L'IDH, ou indicateur de développement humain, a été créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à partir, notamment, des travaux de A. Sen. Il combine trois indicateurs de base : l'espérance de vie à la naissance ; le revenu ; le niveau d'éducation, lui-même mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes combiné au taux de fréquentation scolaire des jeunes.

L'ISEW, ou Index of Sustainable Economic Welfare, est un indice monétaire corrigeant le PIB sur un certain nombre de points, notamment en prenant en compte les coûts sociaux et environnementaux liés aux inégalités de revenus, à la mobilité, aux accidents de roulage, à la pollution de l'air et de l'eau, aux nuisances sonores, à la perte d'écosystèmes naturels, à la diminution des réserves de ressources non renouvelables, à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'érosion de la couche d'ozone. En revanche, le travail domestique et les dépenses publiques d'éducation et de santé sont intégrés au titre de contributions positives au bien-être.

Le GPI, pour Genuine Progress Indicator, est calculé, depuis 1995, pour les Etats-Unis par l'institut californien Redefining Progress. Il est directement dérivé de l'ISEW auquel il apporte quelques modifications, notamment en introduisant la contribution positive du bénévolat, des biens de consommation durables et des infrastructures de transport et en soustrayant un certain nombre de coûts supplémentaires, comme le coût des fractures familiales, du chômage, de la perte de loisirs, de la perte d'espace disponible, etc.

Les trois premières approches du développement durable, en termes de piliers, de ressources ou de bien-être, adoptent une définition substantielle. Il est néanmoins possible de privilégier une conception procédurale et d'envisager le développement durable en termes normatifs. De ce point de vue serait considérée comme tenant du développement durable toute forme d'action sociale satisfaisant à des normes et/ou des procédures.

Il n'existe pas, selon l'auteur, d'exemple de systèmes d'indicateurs bâtis prioritairement en termes normatifs. Ce qui s'en rapproche le plus est la liste d'indicateurs du développement durable adoptée par la Suède (Nyman, 2003), qui s'articule autour des quatre thèmes suivants : efficience, égalité/participation, adaptabilité, valeurs et ressources pour les générations à venir[540].

Dans la recherche d'indicateurs, représentative du vaste mouvement de normalisation qui se met en place, signalons également les initiatives de recherche d'indicateurs prises par les entreprises. Les indicateurs sont des baromètres, ce sont aussi des instruments de comparaison. D'où l'instauration de tout un pan de recherche pour construire sur mesure des indicateurs de performance développement durable des entreprises, qui relève d'une approche relativement proche de celle des indices de l'investissement socialement responsable et qui participe de la même logique que la notation sociétale. Ainsi, devant la nécessité de comparer les entreprises entre elles, plusieurs initiatives cherchent à créer un standard international de référence pour les rapports de développement durable émis par les entreprises[541].

Cette recherche d'indicateurs illustre à nos yeux la difficulté de segmenter et de décrire un mouvement systémique. En effet, selon nous, la recherche d'indices ou de grille de référence de la part des entreprises relève à la fois du principe de responsabilité, mais aussi

---

Le MDP, ou Measure of Domestic Progress, est un dérivé de l'ISEW proche du GPI, dont il constitue une sorte de version britannique. Sa spécificité réside notamment dans la prise en compte des consommations défensives des ménages en matière de santé et d'éducation ainsi que dans certaines améliorations apportées au calcul des coûts environnementaux.

L'indicateur de bien-être économique et social de Osberg et Sharpe consiste en une moyenne pondérée de quatre indicateurs de base, eux-mêmes synthétiques, portant sur : les flux de consommation au sens large ; les stocks de richesses (économique, humaine et environnementale) ; les inégalités et la pauvreté économiques ; l'insécurité économique (dimension très originale tenant compte des risques économiques liés au chômage, à la maladie, à la vieillesse et aux familles monoparentales). Les dimensions économiques et sociales y jouent un rôle très important, nettement plus que les questions environnementales.

Le HWI, ou Human Well-Being Index, est un des indicateurs (à côté du EWI, ou Ecosystem Well-Being Index) proposés par Prescott-Allen dans son ouvrage The Wellbeing of Nations (2001). Il est composé d'indicateurs de base relatifs à la santé (espérance de vie) et à la vie familiale (stabilité de la famille), au revenu et au degré de satisfaction des besoins de base, à la santé de l'économie (inflation, chômage, endettement), au niveau d'éducation et aux moyens de communication (y compris le téléphone et l'accès à Internet), aux droits politiques et civiques, à l'état de paix ou de conflit armé (interne et externe), à la criminalité et à l'égalité.

[540] Selon lui, des quatre perspectives discutées, seule celle en termes de normes peut être considérée comme complète, puisqu'elle nous informe autant sur les normes de développement que sur celles de durabilité. L'approche en termes de ressources fait l'impasse sur le développement et celle sur le bien-être escamote la problématique de la durabilité. S'il s'agit de types idéaux, de modèles purs, dans les faits, les différentes approches s'entremêlent. Et, de ce point de vue, l'opinion de Paul-Marie Boulanger est que la combinaison du bien-être et des ressources semble le meilleur compromis pour guider un processus de construction d'un système d'information sur le développement durable.

[541] Certains projets permettent de définir les lignes directrices en matière environnementale, notamment : - Le « CERES report » (Coalition for environmentaly responsible economies) développé depuis 1990 en collaboration avec 50 entreprises en 15 ONG, donne un cadre de référence pour les rapports environnementaux; - Le programme « Eco-efficiency » du WBCSD (World Business Council for Sustainable development) donne une liste de 7 indicateurs testés par 22 entreprises dans son guide « Measuring eco-efficiency : A guide to reporting company performance » (juin 2000); - Mais le projet le plus transversal, qui est devenu le standard international est la Global Reporting Initiative.

de celui d'éthique, l'un et l'autre sur cet exemple étant liées. A ce propos, notons que les noms sont d'ailleurs équivoques : on parle de responsabilité sociale des entreprises, de charte de déontologie, de codes de conduite éthiques. Autant de valeurs, de concepts qui interfèrent les uns sur les autres.

L'incertitude, le long terme envisagés par le développement durable, consécutifs notamment de la rupture épistémologique provoquée par l'hypothèse indéterministe engendre donc des pratiques relativement distinctes de celles jusque-là en cours. Ces pratiques, dont les deux plus exemplaires sont celle de l'étude d'impact environnementale et la recherche d'indicateurs fonctionnent sur des mécanismes existants, mais mettent en œuvre une logique nouvelle. Les valeurs de transparence, de solidarité principalement engendrent d'autres types d'usages nouveaux. La mise en application du développement durable passe alors par d'autres constructions sociales.

### 1. 2. Participation, gouvernance, information :

> « Le premier clivage est temporel : comment arbitrer les intérêts entre les humains contemporains d'une part et les générations futures de l'autre ? Le deuxième est géopolitique et vise à l'application d'un principe d'équité entre les pays du Nord et ceux du Sud, qui ont des responsabilités très différentes sur la dégradation de l'environnement. Le troisième clivage oppose enfin les êtres humains et les autres êtres vivants. Or les rapports de force dans la négociation sont inépuisables, ou même impossibles à révéler, puisque certains cités sont absents comme les générations futures. »[542]

Le deuxième bouleversement introduit par les fondements épistémologiques est la mise en pratique du principe de solidarité requis par le développement durable. Un principe de solidarité entre cultures, entre peuples, entre générations mais aussi entre groupes d'individus[543] qui se traduit au niveau des discours. Ce contrat social est nouveau, le discours fait apparaître de nouveaux schèmes, il est également conclu tacitement entre de nouveaux acteurs. Il se décline en deux temps, celui du principe de participation, et celui de la gouvernance.

#### 1. 2. 1. Le principe de participation

La participation telle que l'envisage le développement durable, via les textes fondateurs et notamment ceux de Rio de Janeiro, renvoie en fait à une forme de démocratie participative.

Le principe de participation relève d'un nouveau contrat social. Il questionne à la fois les champs politiques et sociaux. Chaque citoyen peut s'exprimer, directement, contrairement à la démocratie représentative où l'expression citoyenne passe par les urnes, à dates fixes. La tradition de consultation du public est ancienne, datant de l'Antiquité, le développement

---

[542] BRODHAM Christian, *Articuler le jeu des acteurs autrement*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p52

[543] Ceux-ci ont notamment été signalés par l'expression de grands groupes dans Action 21.

durable reprend à son compte ce processus qui est à la fois politique, civique, mais également communicationnel. Outre le fait de donner la parole, d'exprimer, de débattre, la question est également posée sur les moyens mis en place pour le faire. C'est donc par différentes approches que les problématiques des sciences de l'information et de communication sont invoquées.

D'une part, le principe de participation révolutionne le champ des émetteurs. En appelant à l'expression publique, les voies minoritaires se font entendre. Le panorama des locuteurs change, ce qui peut influencer le message, voire en changer le sens. C'est notamment ce qui s'est passé lors des auditions de la Commission Bruntland, ou encore lors des PrepCom des sommets de Rio de Janeiro et de Johannesburg. C'est également ce qui a pu être constaté en France, lors des Commissions Nationales de débat public[544].

D'autre part, le principe de participation révolutionne également la constitution des messages et leur élaboration : la concertation entre parties, corollaire du principe de participation, change profondément le sens des messages. L'idée de concertation a été institutionnalisée[545].

Un dénominateur commun est recherché et souvent trouvé à travers le principe de participation entre des univers cognitifs très différents. C'est l'élaboration d'un nouveau socle cognitif. Si nous nous référons aux thèses de Stuart Hall, et notamment à son article le plus connu « *Encoding/Decoding* » (1973), nous pouvons dire qu'il s'agit d'émettre un socle commun de concepts, de significations identiques, lors de l'émission du message. C'est pourquoi nous pouvons également considérer qu'au niveau du décodage du message, nous référant à nouveau à la grille établie par Stuart Hall, des nouveautés apparaissent. En effet, les locuteurs ayant changé, l'attention qui est portée à leur message est différente, même si les canaux de diffusion sont identiques (rapports institutionnels, comptes-rendus). Nous postulons en effet que parmi ceux qui participent aux débats, à la concertation lancée par les pouvoirs publics, ou, concernant les entreprises, à la participation d'ONG à leur comité de pilotage nous retrouvons des leaders d'opinion. Pour un même texte, le fait de savoir qu'il a

---

[544] Ainsi, le projet Port 2000 au Havre a fait l'objet de modifications substantielles issues des débats. Autre exemple, à l'issue bouleversée, celui du projet de la ligne de très haute tension Boutre Carros passant dans les Gorges du Verdon qui semble avoir été abandonné. En effet, lors de Commission nationale de débat public mise en place pour le projet de ligne à très haute tension passant entre les villages de Boutre et de Carros, et qui devait traverser un parc Naturel Régional, qui plus est celui des Gorges du Verdon, la fronde est venue de toutes part s: tout horizon politique et toute charge élective confondus, riverains, scientifiques, militants, touristes, tous se sont mobilisés. Et le projet est pour l'instant gelé. Entre-temps, EDF, le maître d'ouvrage concerné, a mis en place au sein de ses réflexions stratégiques un processus relevant des principes de gouvernance.

[545] En France, les commissions nationales de débat public sont nées de la loi du 2 février 1995, proposée par le Ministre de l'Environnement Michel Barnier. C'est Corinne Lepage, également ministre de l'Environnement, qui lança le 5 juillet 1996 la Charte de la Concertation en matière d'environnement. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité élargit encore les possibilités données au principe de participation, et institue la Commission nationale de débat public comme une autorité administrative indépendante. Au niveau européen, le dispositif a été poussé plus loin. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a adopté à Aarhus (Danemark) la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, en juin 1998. C'est ainsi que l'article 4 pose les bases générales de la diffusion de l'information en la matière : « *les autorités publiques mettent à la disposition du public, dans le cadre de leur législation nationale, les informations qui leur sont demandées, […], sans que le public ait à faire valoir un intérêt particulier[…]* ». L'article 6 pousse la logique de communication encore plus loin : il invite à une concertation préalable à toute demande de création d'activité industrielle ou à la réalisation d'ouvrages publics, avant même la demande d'autorisation de travaux.

été cautionné par une autorité morale apporte plus de crédit et de légitimité aux propos tenus. Le phénomène est bien connu des communicants, qui cherchent, pour leurs congrès, pour leurs séminaires, à s'attacher les services de personnalités. Il s'agit du même phénomène, mais le profil des dites personnalités change. La caution est portée par la réputation d'une ONG, d'une personnalité de la société civile, qui n'est souvent pas médiatique. Et le décodage du message qui suit est effectué sous un éclairage positif.

Ainsi le principe de participation aboutit à des formes renouvelées de pratiques démocratiques. La solidarité engendre d'autres pratiques, qui résultent de l'élaboration d'un nouveau contrat social pris dans l'acception de Rousseau. Ces pratiques diverses se recoupent sous un nouveau vocable, terme anglais francisé, la gouvernance.

La gouvernance complète l'organisation sociale mise en place par le principe de participation. D'essence internationale, elle touche aujourd'hui la sphère des entreprises. Encore une fois, la pratique ainsi étudiée en dit long à la fois sur la maturité du paradigme, mais aussi sur sa capacité d'absorption de pratiques existantes, proches, revisitées et remises au goût du jour. La gouvernance est à ce titre exemplaire de la capacité du développement durable à emprunter des voies de propagation nouvelles, et à les détourner à son profit, pour toucher d'autres publics.

### 1. 2. 2. La gouvernance

> « Au-delà de la concertation, la gestion de la complexité exige des structures de décisions nouvelles, plus subtiles que les organisations pyramidales ou même réticulaires classiques. Dans le schéma classique, […], l'exécutif décide, le législatif délibère, le judiciaire juge et les médias assurent la circulation de l'information. Aujourd'hui, à l'exception sans doute de l'exécutif, chacun de ces pouvoirs agit aussi sur le terrain des autres. Il ne faut pas les considérer isolément, dans leur cadre respectif, mais estimer leur capacité d'animer de façon articulée la vie démocratique. »[546]

La complexité du monde actuel modifie les rapports de force en termes de prise de décisions. Au-delà de ces nouveaux aspects d'ordre global, il est un autre élément désormais incontournable : la prise de parole de la part de groupes jusque-là minoritaires dans les débats. Ces groupes s'autoconstituent selon les thématiques évoquées, se font et se défont selon les problèmes. Les interlocuteurs des décisionnaires ne vont plus de soi. Les syndicats sont certes présents, mais ils ne représentent qu'une petite partie de la contestation. Nous avons pu le constater au niveau des Forums sociaux mondiaux, ou au niveau de la mise en place des class actions. Le phénomène va bien au-delà, désigné sous le terme de gouvernance[547].

---

[546] CHASSANDE Pierre, op. cit.

[547] L'apparition du concept de gouvernance remonte aux années 1937 (travaux de l'économiste Coase) et concernait alors l'ensemble des dispositifs de coordination interne à une entreprise, qui apparaissaient comme plus efficaces que le marché pour organiser certains échanges : la gouvernance d'entreprise (« corporate governance »), devient un mode de management à la mode dans le milieu des affaires dans les années 1980. Lorsque le gouvernement Thatcher engage une large réforme du gouvernement local, en privatisant et renforçant la centralisation, apparaît le concept de gouvernance urbaine (« urban

Selon Brodagh (1998), le terme de gouvernance est associé à la fois à la démocratie et à l'administration, à la transparence, la participation et la responsabilité (C. Brodagh, 1998).

Pour la Commission sur la gouvernance mondiale, la gouvernance est

> « La somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt » (1995).

Ce type de processus, prôné dans le rapport Bruntland, préconisé à Rio, s'est mis en place de façon officielle à Johannesburg. La préparation commune, entre institutions publiques, et privées par exemple, a été érigée en mode d'action pour le sommet. Des institutions telles que l'UNICEF, l'UNESCO, mais aussi les Amis de la Terre, ont été invitées à prononcer un discours lors du sommet qui réunissait, sous l'égide des Nations Unies, les principaux dirigeants de la planète. C'est donc face à un public de ministres et de chefs d'Etats qu'ont été prononcés des discours issus d'organisations agréées par l'ONU. Mais c'est tout un réseau, qui se constitue au niveau local aussi bien qu'international, qui s'est mobilisé.

La gouvernance illustre à la fois un usage, mais aussi concrétise une prise de parole inédite à ce niveau de responsabilité et la recherche de nouveaux partenariats. Les instances internationales, à vocation universelle telles que les Nations Unies, ou celles qui sont spécialisées, telles que le FMI, la Banque Mondiale ou l'OMC sont des lieux où a été mis en place un processus devant assurer la gouvernance. Les Nations Unies sont ainsi un lieu permanent de discussion, de négociation diplomatique et de décision internationale, chaque pays, quelle que soit sa taille, disposant d'une voix à l'Assemblée générale.

Pour David Held, il s'agit de trouver un nouveau contrat social négocié à l'échelle planétaire.

> « J'avoue qu'en appeler à la démocratisation de l'architecture politique mondiale dans l'ambiance destructrice de l'après-11 septembre paraît totalement déraisonnable. Mais pas plus que le rêve d'une poignée de philosophes qui entreprirent, à partir du XVI$^{e}$ siècle de repenser le monde autour de l'Etat-Nation.[…] Nous sommes confrontés à un défi politique et intellectuel du même ordre : refaire un monde qui ne tourne plus rond. L'ordre national est devenu largement obsolète. Ebranlé par les logiques économiques, sociales et culturelles de la mondialisation, il n'est plus capable de faire face à ces défis. »[548]

Selon l'auteur, la démocratie cosmopolite est donc un renouvellement d'une gouvernance qui a failli au niveau international. La mise en place de cette nouvelle forme de démocratie n'obère en rien la logique démocratique acquise, considérée par tous, et notamment par les commissionnaires du rapport Bruntland, comme universelle. Il s'agit donc de rajouter une

---

governance ») qui s'oppose au gouvernement local décentralisé. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que la notion de bonne gouvernance (« good governance ») apparaît dans le champ des relations internationales : celle – ci décrit alors, pour les organisations financières, les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes de réajustement structurel. Pour les organismes de prêts, une « bonne gouvernance » requiert donc des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite des programmes économiques. La gouvernance au service du développement durable est plus exigeante : elle nécessite de travailler à promouvoir une éthique des comportements (lutte contre la corruption, les paradis fiscaux, la délinquance écologique) et le principe de précaution lorsque l'incertitude subsiste.

[548] HELD David, *Mondialisation : comment mettre en place une démocratie planétaire* ? ,propos recueillis par Sandrine Tolotti, Télérama n°2942, du 3 au9 juin 2006, p. 29

strate spatiale de plus, pour répondre aux exigences de la mondialisation. Une strate qui tient compte de la diversité culturelle, et qui met en œuvre le principe de solidarité. Il s'agit d'une solidarité comprise à la fois comme interculturelle, intergénérationnelle, mais surtout, pour répondre aux exigences du présent, comme une solidarité Nord/Sud. Il s'agit, pour David Held, d'une simple entreprise de maïeutique, les ingrédients de bascule entre un système et l'autre étant déjà tous présents.

> « Même si les pays émergents ne militent pas consciemment pour le cosmopolitisme, ils contribuent à faire entendre une multitude de points de vue. Dans ce contexte, on peut imaginer de nouvelles coalitions d'intérêts sur la scène mondiale. Avec les pays européens, les progressistes américains, les puissances du Sud, les ONG, les mouvements sociaux et une partie des milieux d'affaires soucieux de stabilité à long terme. »[549]

Ces nouveaux usages bouleversent aussi le socle cognitif, l'appréhension du monde. Au travers de l'usage de la participation ou de la gouvernance, des acteurs ont vu leur rôle changer, les interactions se sont modifiées dans un nouveau système de communication. Des interactions qui tiennent compte du socle moral dans lequel elles s'insèrent. Quelles que soient les pratiques envisagées, quelles soient des tentatives de normalisation où économie, social et environnemental forment un trio ouvrant de nouvelles opportunités, nous aboutissons systématiquement sur des considérations d'ordre éthique.

### 1. 3. Ethique, responsabilité, transparence

L'appel à l'éthique, à de nouvelles considérations morales permettent des décisions qui ne sont plus de l'ordre du rationnel ou de l'utilitaire. C'est la troisième valeur qui guide selon nous tout un renouvellement de discours et de pratiques.

> « Au nom de quoi devrait-on se priver aujourd'hui pour des générations futures que l'on ne connaît même pas ? […] Au nom de quoi ? L' « impératif catégorique » de Kant impliquait la symétrie des situations : le droit que j'ai sur l'autre est aussi le droit qu'il a sur moi puisque je suis l'autre pour lui ; et pour la même raison j'ai envers lui (mais je n'ai que) les devoirs qu'il a envers moi. A propos des générations futures, cette symétrie n'existe pas. L'autre n'est pas encore né et ne me doit rien. Mon devoir envers lui ne peut se fonder sur son devoir envers moi. La réponse n'appartient pas à l'économique, elle ne se situe que dans le champ des valeurs : c'est l'esprit du « principe de responsabilité » de Hans Jonas. »[550],

Hans Jonas (1979)[551], fait le lien entre éthique et responsabilité, qu'il développe dans une théorie de la responsabilité qui pourrait être aussi celle du développement durable. Il reformule l'impératif catégorique de Kant :

> « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre… et ne soient pas destructeurs pour la possibilité d'une telle vie. »[552]

---

[549] HELD David, op cit.

[550] entretien avec René Passet, *Métamorphose*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, op cit

[551] HANS Jonas, *le principe de la responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique* (1979), rééd le Cerf, 1990 »

[552] HANS Jonas, *op. cit.* ,

Pour Jonas, c'est l'ensemble de l'humanité aussi bien que des espèces vivantes, qui doit primer et être préservé. Il fait de la responsabilité le fondement même de l'éthique. Le principe de responsabilité s'applique donc à tous, individuellement et collectivement, pour le présent comme pour l'avenir.

Les passerelles existantes entre les valeurs que nous avons distinguées lors des textes fondateurs sont nombreuses, les interactions permanentes. Difficile d'imaginer l'éthique sans la responsabilité, ni la solidarité. Elles semblent fournir un socle cohérent de valeurs, une trame complexe, enchevêtrée. Dans cette nouvelle grille de lecture, deux positions se profilent : celles de revisiter l'existant ; et celle de créer la nouveauté. La recherche de nouveaux indicateurs traduit ainsi une nouvelle pensée économique issue du développement durable, et qui relient l'éthique, la solidarité et la responsabilité à des considérations économiques (Amartya Sen[553], Joseph Stieglitz).

L'économie était le pilier du paradigme néolibéral. Ce sont les théories néolibérales qui sont critiquées par le paradigme du développement durable pour avoir conduit à des excès, des faillites dans les champs sociaux et environnementaux. Les modes de vie et de raisonnement induits sont responsables, pour les tenants du développement durable, de la mise en péril de la planète. Depuis, surtout, certains leviers élémentaires du mécanisme capitaliste économique ont trouvé leurs limites : délocalisations, stock-options et scandales financiers sont autant de témoignages des abus d'un système.

> « Le développement durable remet en question la foi exclusive et sans limite dans le progrès et le marché éliminant toute médiation politique ou institutionnelle. Il est nécessaire de s'interroger collectivement sur la finalité de nos actes. Le marché, lui, est aveugle aux conséquences des choix des uns sur la vie des autres. »[554]

C'est donc sur le pilier économique que les initiatives sont les plus nombreuses. L'économie solidaire, l'agriculture biologique[555], la micro finance[556], le commerce équitable[557], l'écologie

---

[553] Pour Amartya Sen, le « *développement socialement durable* » doit être compris comme l'augmentation des capacités d'une génération à l'autre, ainsi que la liberté pour les individus d'opérer leurs propres choix et de réaliser leurs aspirations dans la société où ils vivent.

[554] Dominique Bourg Les fondements du développement durable : la limite et les fins, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 244

[555] C'est ainsi que l'on peut évoquer l'agriculture biologique parmi des techniques ancestrales retrouvées, et aujourd'hui labellisées. Plus poussée, la technique de l'agro-écologie se propose de prendre en considération l'ensemble des interactions du vivant avec l'environnement, l'économie, la société etc. C'est en quelque sorte une approche systémique de l'agriculture, qui tente de recouvrer tous les principes mis en œuvre par le développement durable.

[556] Concernant l'investissement et tout ce qui touche à l'épargne, de très nombreuses initiatives ont eu lieu, qui présentent la caractéristique d'être issues pour la plupart des pays en voie de développement. Ainsi le microcrédit a connu son essor dans de très nombreuses initiatives locales, mais c'est au Pakistan, avec la GrameenBank créée par Mohammed Yunus, dont le succès est reconnu, que la pratique est passée dans l'espace public et a fait parler d'elle. L'idée était d'octroyer des petits crédits, dans les conditions du marché, à des villageoises principalement exclues des conditions d'octroi de crédit classiques. Outre le taux de remboursement incroyable de ces crédits (parmi les plus hauts du monde), la mise à disposition de ces fonds a créé une dynamique génératrice de développement, et le modèle a été copié en Afrique, mais également en Europe, aux Etats-Unis et repris aux niveaux ministériels dans des nombreux pays, preuve d'institutionnalisation de la pratique. La micro finance aujourd'hui recouvre presque tous les services bancaires, épargne, prêt, assurances…

[557] Le commerce équitable tient une place à part dans notre analyse, qui tient à son développement et à la communication qu'il provoque autour de lui. Il existe ainsi une semaine du commerce équitable, ses produits sont vendus dans les grandes surfaces. Et cela fait débat. En effet, l'idée n'est pas neuve : En 1952, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 623, portant sur l'établissement de prix corrects et équitables pour les produits primaires. Douze années plus tard la CNUCED encourage la stabilisation des prix, et des accords bilatéraux se concluent entre pays producteurs et importateurs, accords balayés par la libéralisation du commerce mondial dans les années 90. Des initiatives marginales, telles qu'Artisans du Monde,

industrielle[558], la consommation citoyenne[559] constituent des pratiques novatrices et fructueuses du développement durable dans le champ économique. Certaines initiatives relèvent de courants de pensée explicites, tels que l'économie solidaire ou l'économie sociale ( un concept qui apparaît au 19e siècle en réaction à la révolution industrielle, cf. Saint Simon, Fourrier, Proudhon). D'autres par contre relèvent du « système D » et participent d'un mouvement informel de l'économie. Elles questionnent les rouages traditionnels, les institutions existantes. Mais au-delà, en fait ces initiatives remettent en question le paradigme dominant. Dans ce vaste phénomène de normalisation du paradigme du développement durable, Anne-Marie Ducroux dresse le constat suivant :

> « Encore modeste et inégal, un mouvement a deux avancées se dessine : l'économie dite « classique » réfléchit à sa responsabilité sociale, et l'économie sociale aborde et utilise mieux le marché. »[560].

C'est donc de l'intérieur que le changement s'opère, et tous les repères et les référents en sont affectés. Ces initiatives, qui prennent tout leur sens aujourd'hui, peuvent être anciennes, et être passées inaperçues jusqu'à aujourd'hui. Le changement perceptif opéré par le paradigme les met en scène, les éclaire, leur donne un sens par rapport à une nouvelle problématique.

Côté entreprises, le mélange des genres est pratiqué : l'éthique est ici la plus visible, mais la responsabilité a été préférée pour nommer ces nouveaux usages. On parle donc de responsabilité sociale des entreprises, d'investissement socialement responsable, etc., là où , pour notre part, nous voyons en fait des comportements et des actions guidées par l'éthique et par la pression de l'opinion publique dont les standards sont de plus en plus élevés en terme d'éthique et de responsabilité engagée.

### 1. 3. 1. L'investissement socialement responsable

L'investissement socialement responsable (dit ISR) est une pratique du développement durable qui s'est institué en réponse à la question du contrôle du capital et de l'éthique

---

créées en 1970, prennent une importance nouvelle. En 2004, le chiffre d'affaires des produits labellisés Max Havelaar dans le monde se monte à 400 milliards d'euros.

[558] D'autres approches s'emploient à trouver une nouvelle voie entre l'écologie et l'industrie : ces nouvelles pratiques d'écologie industrielle se proposent d'appliquer les principes des écosystèmes naturels à la sphère productive du secteur secondaire. Il s'agit de réduire, voire d'améliorer la consommation des activités économiques.

[559] Pour Robert Rochefort, directeur du Crédoc, cette pratique est bien plus qu'un simple phénomène de mode. Pour lui, un acte de consommation peut être considéré comme citoyen dès lors qu'il ne vise pas seulement à la maximisation de l'intérêt individuel du consommateur, ce qui va à rebours des théories économiques, mais qu'il se préoccupe de l'intérêt général. Or, s'il s'agit d'un choix individuel pour le moment assez marginal, Robert Rochefort insiste sur le rôle d'aiguillon qu'il peut avoir, et surtout sur la démarche collective entraînée, où l'Etat, qui réglemente le secteur, a tout son poids. Outre un comportement engagé de consommation, qui peut aller jusqu'au boycott, la consommation citoyenne remet en cause certains outils marketing, et en particulier les pratiques publicitaires. Au-delà, c'est une remise en cause des besoins qui est effectué, le consommateur échappant pour partie aux critères physiques et mentaux attribués aux consommateurs traditionnels. Exit la logique des marques et du désir, exit également les attributions mensongères ou hasardeuses de qualité au produit. La publicité se met également à l'éthique, contrainte ou volontaire.

[560] DUCROUX Anne-Marie*, Une économie de casino*, in *Les nouveaux utopistes du développement durable*, op cit, p 67

requise par le paradigme. C'est bien d'éthique qu'il s'agit, au point que les premiers fonds de placement appartenant à cette catégorie en prenaient le nom[561].

ISR désigne donc toutes les initiatives en matière d'investissement qui cherchent à concilier la recherche de profitabilité avec les exigences d'éthique ou de solidarité. L'expression recouvre des réalités parfois très différentes : les fonds socialement responsables ou de développement durable en font partie, qui privilégient l'investissement dans des entreprises qui satisfont à des exigences sociétales ou environnementales ; de même que les fonds d'exclusion, particulièrement actifs dans les pays anglo-saxons, qui excluent l'investissement dans des entreprises d'armement, ou de tabac, etc. ; ou encore les fonds de partage, qui reversent une partie des dividendes recueillis, les produits financiers solidaires ou encore l'engagement actionnarial…

Les sociétés de gestion d'actifs financiers qui construisent des fonds d'investissement socialement responsable considèrent ainsi que la prise en compte de critères sociétaux dans la composition de leurs portefeuilles contribue à identifier des entreprises à terme plus performantes, qui réduisent certains coûts, évitent des risques et renforcent leur image, ce qui constitue autant de facteurs favorables pour leurs cotations en bourse. Les résultats économiques des entreprises ne seraient pas indépendants des attentes de la société, qu'elles s'expriment par le marché (opinion des clients par exemple), par les effets de groupes de pression (procès, actions d'ONG…), par une évolution de la jurisprudence (extension de la recherche de responsabilité en matière environnementale ou sociale) ou par la réglementation. Les tenants de ce type d'approche de l'ISR ne revendiquent pas une performance supérieure de leurs fonds relativement à des fonds équivalents sans critères sociétaux, mais considèrent que ce choix de la responsabilité sociale ne se fait pas au détriment de la performance financière. De fait, l'observation des résultats financiers des produits existants montre des évolutions proches de la moyenne, voire supérieures[562].

Liée à la problématique mise en place pas l'ISR, la notation sociétale ou para financière[563] constitue pour nous une création d'activité ad hoc pour la mise en œuvre du développement

---

[561] A l'origine, des motivations religieuses ou militantes ont poussé certains investisseurs à sélectionner les titres de leurs placements à partir de critères reflétant leurs convictions la tendance aujourd'hui majoritaire, en France et en Europe, s'inspire de la problématique développée par les tenants du développement durable.

[562] Nous remarquons pour notre part que certains critères initiés par l'ISR ont tendance à se diffuser dans l'ensemble de la gestion d'actifs : les exigences de gouvernance, certains risques environnementaux sont dès aujourd'hui repris par tous les analystes financiers. D'autres indicateurs concernant les risques en matière de droits de l'homme au travail dans les pays en développement, les politiques des entreprises pour résister à la corruption, le management environnemental ou d'autres aspects de la responsabilité sociale, intéressent de plus en plus les financiers parce qu'ils peuvent aider à repérer des entreprises en avance sur d'autres et donc enrichir les informations utiles à l'anticipation sur les résultats financiers futurs de ces sociétés. De ce fait, certains pronostiquent une diffusion de ces approches faisant perdre à l'ISR sa spécificité et conduisant à ce qu'il cesse de se développer en tant que pratique spécifique. En fait, nous pensons que l'investissement socialement responsable joue un rôle d'innovateur et, quand les critères qu'ils utilisent font la preuve de leur pertinence et se diffusent, les gérants de fonds ISR peuvent continuer à expérimenter des critères plus exigeants, anticipant ainsi sur les évolutions à venir dans la société.

[563] Créées à la fin des années 90 et au début des années 2000, les agences de notation extra-financière évaluent et notent la politique de responsabilité sociale et environnementale ainsi que de gouvernance des entreprises, la plupart du temps pour des investisseurs. Depuis sa création, ce secteur s'est sensiblement développé et compte aujourd'hui une trentaine d'acteurs, localisés en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Ces agences travaillent à partir d'analyses des documents publics, de questionnaires spécifiques, et de rencontres avec des responsables d'entreprises. Chacune a sa propre méthodologie.

durable dans le champ des entreprises. Depuis le début des années 90, certaines agences de notation se sont associées à des fournisseurs d'indices boursiers pour créer des indices spécifiques[564] qui intègrent des critères sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance.

Un pont est à nouveau jeté entre différentes sphères de compétences. Concernant l'ISR, un réseau mondial s'est constitué, autour, notamment, de la Global Reporting Initiative, qui fédère les démarches.

### 1. 3. 2. La responsabilité sociale des entreprises (RSE)

> « La RSE (responsabilité sociale des entreprises) est à l'entreprise ce que l'ISR est à l'investissement. »[565]

Désignant les actions qui visent à concilier responsabilité (nous dirions également éthique) et logique économique et financière, elle s'est rapidement imposée sur le plan international dans les années 1990. Notion anglo-saxonne (*corporate social responsability*), elle suit également les normes développées par la Global Reporting Initiative.

Les positions des entrepreneurs sont encore aujourd'hui très diverses, mais un consensus se fait jour. L'élargissement des rôles de l'entreprise semble être acquis, et les devoirs de celle-ci s'affirment notamment via des chartes de déontologie. Mais l'une des émergences les plus symboliques de la responsabilité sociale des entreprises est l'intégration des parties prenantes à ce qui constituait jusque-là un pré carré de l'entreprise : l'élaboration de sa stratégie. Dans un vaste mouvement que nous décrivons comme la normalisation du développement durable, cette traduction au monde de l'entreprise peut nous paraître aller de soi. Mais pour les entreprises, il s'agit d'une véritable révolution.

La théorie des parties prenantes constitue un premier pas dans le grand mouvement qui s'est mis en marche. Développée à partir de 1984 par l'américain Freeman[566], elle est fondée sur la prise en compte et l'intégration aux stratégies de l'entreprise des intérêts de toute personne ou groupe social en relation avec l'entreprise (actionnaires, mais aussi salariés, fournisseurs, riverains, collectivités locales, associations, etc.). Il ne s'agit plus de

---

L'analyse extra-financière évalue les engagements, les politiques mises en oeuvre et les performances de l'entreprise dans les domaines sociaux, environnementaux et de gouvernance, liés à ses activités. A partir de l'exploitation des informations communiquées par l'entreprise ou par d'autres parties prenantes (les ONG, les syndicats, les médias, etc…), l'analyse extra-financière appréhende le niveau de prise en compte des impacts extra-financiers de l'activité économique d'une entreprise.

[564] Le premier indice socialement responsable composé a été lancé aux Etats-Unis, au début des années 90, par le cabinet KLD dirigé par Amy Domini. Depuis, les principales agences de notation en ont construit d'autres à partir de leur propre méthodologie de notation extra-financière. Aujourd'hui, on compte au moins 14 familles d'indices: Aspi Eurozone, Calvert Social Index, Dow Jones Sustainability Indexes, Ethibel Sustainability Indexes, FTSE4Good indexes, Jantzi Social Index, JSE SRI Index, Kempen SNS Smaller Europe SRI Index, KLD Domini indexes, Maala SRI Index, Morningstar SRI index, NaturAktienIndex, RepuTex Sri Index, SIX/GES Indexes. Certaines familles sont constituées d'une gamme spécialisée sur des zones d'investissement (Europe, Euro, Monde, etc.…), sur des classes d'actifs (grandes capitalisations, petites capitalisations) ou encore sur des critères extra-financiers spécifiques (gouvernement d'entreprise, changement climatique, etc..).

[565] ALLEMAND Sylvain, *les nouveaux utopistes de l'économie, Produire, consommer, épargner…autrement*, éditions autrement Frontières, 2005, p. 138

[566] Freeman, *Strategic management : a stakeholder approach*

considérer un retour à l'investissement, mais un retour de l'ordre de l'intérêt général, à la société dans son ensemble (extrapolation desdits groupes représentatifs). Le concours des parties prenantes à l'activité de l'entreprise est l'un des piliers de la mise en œuvre de sa responsabilité sociale. Une telle démarche ne va pas de soi pour beaucoup d'entreprises. Au-delà de l'adaptation des techniques managériales au développement durable, nous envisageons surtout la RSE comme une réponse aux pressions imposées par les investisseurs socialement responsables et par les opinions publiques suite aux scandales boursiers et financiers des années 1990, mais aussi par les assureurs dans leur appréciation des risques.

> « Face aux nouveaux contre-pouvoirs que représentent les consommateurs, l'opinion publique et les organisations non gouvernementales, la santé à long terme d'une société dépend de plus en plus de l'image qu'elle se construit, des valeurs et de la culture qu'elle véhicule, des effets directs et indirects de son activité sur le bien commun. L'avancée récente des idées sur le développement durable l'accompagne dans cette voie. L'entreprise, dès qu'elle atteint une certaine taille, doit intégrer dans sa stratégie la nouvelle sensibilité de ses partenaires à la rareté des ressources à l'échelle du monde, à l'évolution des climats, au droit des plus pauvres, qui est en train de modifier progressivement notre modèle de développement. »[567]

C'est ainsi que l'un des bouleversements majeurs apportés par le développement durable, est que l'écosystème dans son entier prend vie ; aucun acte n'est gratuit, tout se tient, et tout est à la source de tout. Il s'agit d'une harmonie globale. Or tout est effectivement parti d'un rapport faussé aux ressources épuisables. Puis le problème s'est élargi à l'air, à l'eau, à la pollution, à l'impalpable, au non mesurable. Il a fallu, dans un vaste mouvement normatif, trouver des actions en responsabilisation et en solidarité, il a également fallu trouver des pratiques illustratives, des usages parlants, révélateurs d'une nouvelle manière de faire et de penser.

### 1. 3. 3. Le principe du pollueur-payeur

C'est encore une fois la déclaration de Rio[568] qui fait référence concernant un principe qui depuis a été intégré dans les mentalités, et dont la dernière illustration s'est faite dans les tribunaux, une compagnie maritime ayant été condamnée à payer une amende conséquente suite à un dégazage intempestif au large de la Bretagne. Le principe du pollueur-payeur relève d'une logique économique, et plus précisément, d'une logique d'économie de marché. En abordant une logique d'internalisation des coûts de protection, la déclaration de Rio ouvre également toute une réflexion sur les théories économiques.

La théorie néoclassique standard de la croissance optimale (Ramsay, Keynes, Kaldor, Solow) néglige la plupart des préoccupations du développement durable, telles que les

---

[567] MERIEUX Antoine, "*de l'éthique à la responsabilité*," la Tribune 11 février 2003, éd., sec. Hommes et idées, p.30.

[568] C'est le point 16 de ladite déclaration qui précise les limites et le contenu du principe, et fait autorité : « les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement. »

ressources naturelles non renouvelables, les émissions de polluants, le sort des générations futures ou les incertitudes du très long terme. En effet, les sciences économiques tentent de traduire une vision de la réalité. L'hypothèse principale est que la satisfaction collective peut se mesurer par une fonction d'utilité collective, qui est la somme actualisée des utilités individuelles que l'on pondère par le nombre d'individus. Les facteurs de production qui sont pris en considération sont uniquement le capital et le travail. Ils sont substituables. La théorie établit qu'il existe alors un régime de croissance équilibré où le produit intérieur brut croît à un taux constant égal à la somme des taux de croissance de la population active et de la productivité du travail. L'objectif est alors la maximisation de la consommation par tête, celle-ci étant obtenue lorsque ce taux de croissance est égal au taux d'actualisation.

Il a été possible aux chercheurs à ce stade d'amender la théorie pour prendre en compte les nouveaux paramètres donnés par le développement durable. Ainsi, concernant les ressources épuisables, il est démontré que

> « La maximisation de la fonction d'utilité collective actualisée est obtenue si le prix réel de ces ressources augmente suivant un taux égal au taux d'actualisation »[569], (théorème de Hotteling.) […] La préférence pour le futur déplace de nombreux équilibres, et […] on bute sur un choix qui n'est pas d'ordre économique. La solution généralement préconisée pour contourner ces problèmes est de considérer l'environnement comme une ressource épuisable et d'affecter à sa dégradation une valeur croissante dans le temps. »[570] .

Nous nous trouvons ici à la limite de la théorie du paradigme néolibéral actuel, et à la lisière du paradigme alternatif que peut constituer le développement durable.

Ces considérations économiques théoriques ont des applications très concrètes, et relèvent pour certaines de questions socialement vives. C'est ainsi que peut être mesuré le prix du carbone rejeté dans l'atmosphère, peuvent être fixées les écotaxes, ou la valeur du bruit, ou encore celle de la pollution atmosphérique. Le principe du pollueur-payeur est donc une illustration de la responsabilité engagée à hauteur de la pollution effectuée. Issu de considérations environnementales, et notamment des catastrophes maritimes (nous pensons à l'Amoco Cadiz, à l'Erika, etc.), ce principe, que l'on peut également envisager comme un postulat du paradigme développement durable a débordé dans la sphère civique et économique. Il est aujourd'hui évoqué sur des sujets aussi délicats que la décontamination de sites industriels, voire le traitement de fin de vie d'objets polluants. Deux exemples d'actualité illustrent particulièrement notre propos : celui du scandale de Metaleurop[571] et

---

[569] CHASSANDE Pierre, op. cit.

[570] id

[571] « En janvier 2003,le groupe Metaleurop déposait le bilan de son usine de Noyelles-Godault (Pas de Calais) employant 830 personnes afin d'éviter la mise en oeuvre d'un plan social et la dépollution d'un des sites les plus pollués d'Europe. Devenue le symbole des « patrons voyous » et de l'opacité des montages financiers internationaux, la fermeture brutale de l'usine Metaleurop (les salariés l'ont appris le soir même par le journal télévisé) a fait l'objet d'un vif conflit social, qui a duré pendant plus d'un an. […] Implantée en 1894, l'usine est considérée comme l'un des sites les plus pollués d'Europe. Depuis plus d'un siècle, la fonderie de Noyelles-Godault rejettait du plomb dans l'atmosphère (50 kg par jour sous forme de poussières) , provoquant un taux de plombémie élevé dans la population, notamment chez les jeunes enfants. » Véronique SMEE, *Metaleurop, deux ans après la fermeture*, Novethic'Info, 2005

celui du porte-avion Clémenceau[572]. Pour l'un comme pour l'autre, la question relève dans un premier temps de considérations environnementales, mais cela se traduit très vite en termes sociaux. Ces exemples sont devenus des cas d'école et depuis, la norme économique a également changé.

Le principe du pollueur-payeur fait évoluer les mentalités, mais aussi les modes de raisonnement. Polluer a désormais un coût, parfois prohibitif, dont il faut tenir compte. Cette constatation a des effets conséquents sur notre mode de vie, et bien entendu, entraîne des changements de comportement. A titre d'exemple les droits d'émission, issus du protocole de Kyoto, bouleversent petit à petit les considérations économiques, sociales et environnementales[573].

La faillite de MetalEurop et la fin de vie du porte-avion Clémenceau relèvent du fait divers. Mais ils constituent pour nous des exemples du changement normatif et perceptif en cours. Il y a dix ans, ces faits auraient-ils fait autant parler d'eux ? Ils relèvent aujourd'hui de l'inacceptable, parce que la norme a changé. La responsabilité est engagée, mais également l'éthique et la solidarité. Ce qui était toléré, voire jugé normal il y a peu ne l'est plus. Entre-temps, des découvertes scientifiques ont eu lieu, mais surtout, les esprits ont changé. Le principe du pollueur-payeur est admis dans notre univers cognitif.

Le marché des droits à émissions relève lui de la mise en pratique pure et simple de la considération suivante : tout a un coût ; polluer a un coût, et ceux qui ne polluent pas ont des droits et une richesse à exploiter. Le raisonnement s'inverse. Dans la même logique, nous trouvons la prise en compte de la fin de vie des produits et la mise en place du protocole REACH (Registration, Evaluation & Authorisation of Chemicals), qui fait l'objet de notre troisième partie. Nous voyons donc les équilibres changer, les rapports de force se modifier sous nos yeux. La vague paradigmatique balaye les anciens équilibres en place. Les valeurs changent, les règles suivent, et modifient les comportements.

Tous ces usages sont des appropriations par la société du concept de développement durable. En même temps que nous observons sa normalisation par la pratique, qui donne

---

[572] « Alors que le feuilleton du Clémenceau n'en finit plus de connaître de nouveaux rebondissements, les associations se réjouissent de leur spectaculaire victoire juridique, politique et médiatique face à l'Etat français. Après plus d'un an de combats, Greenpeace, la FIDH, Ban Asbestos, Andeva et le collectif anti-amiante Jussieu, réunis pour la première fois en coalition sur un dossier d'envergure internationale, se disent " très satisfaits " de la décision de Jacques Chirac de rapatrier le navire dans les eaux françaises. » Gaëlle BOHE, Novethic'Info 17 février 2006

[573] Ainsi, le parlement européen a adopté, à une large majorité, la mise en place d'un système d'échange de droits d'émissions de CO2 dans l'Union pour la période 2005-2007, avant l'ouverture d'un marché mondial prévue en 2008. C'est conforme aux engagements pris lors protocole de Kyoto, qui prévoit une réduction de 8 % des GES dans l'Union d'ici 2012. Ce marché des droits d'émissions concerne, dans un premier temps, le secteur industriel et celui de l'énergie, qui représentent 46% des émissions totales de CO2. Les Etats membres devront présenter, pour le 31 mars 2004, un premier plan national d'allocation de permis d'émissions pour six secteurs industriels ( production d'énergie, métallurgie, cimenterie, verrerie, céramique et pâte à papier). Chaque pays constituera un relevé des émissions polluantes des entreprises, qui se verront attribuer un objectif de réduction de leurs émissions. Ces quotas sont échangeables entre les entreprises dont les émissions se situent en dessous de leurs quotas et celles qui l'ont dépassé. Par ailleurs, un système de pénalités de 40 euros par tonne de CO2 excédentaire à la fin de la première période (2007) et de 100 euros par tonne à l'issue de la seconde période (2012) sera institué.

lieu à de nombreuses controverses sur le bien-fondé des décisions prises, nous observons également la confrontation d'idées et d'interprétations entre acteurs sociaux. Ces acteurs sont ceux que nous avons observés lors des phases préparatoires des sommets internationaux qui ont abouti aux textes fondateurs. Ce sont également ces acteurs que nous retrouvons pour la constitution des indicateurs (WWF pour l'empreinte écologique, entreprises regroupées autour d'institution normatives ISO, etc.), et c'est pourquoi nous envisageons la normalisation du développement durable autant comme un processus aussi bien discursif qu'interactif et négocié. Le système de communication formé par les relations entre acteurs et la circulation d'un discours sur le développement durable nous paraît relever d'un genre propre au concept, qui se reproduit à chaque fois qu'il s'agit de mettre en œuvre le développement durable. De grandes catégories d'acteurs se distinguent, que nous analysons maintenant, et qui constituent un système de communication original et originel.

## 2. PROCESSUS D'EXPRESSION IDENTITAIRE ET CONSTRUCTION DU SENS PARTAGE

> « Nous n'étudierons pas quels arguments convertissent en fait tel ou tel individu, mais plutôt quel genre de groupe, tôt ou tard, se reforme toujours comme un groupe unique. »[574]

Cette méthodologie, proposée Thomas Kuhn dans son analyse des révolutions scientifiques, est celle sur laquelle nous nous appuyons pour mener notre recherche. En effet, dans la période normative où nous nous situons, plusieurs attitudes co-existent : l'attitude de ceux qui, déjà convaincus, tentent de convaincre autour d'eux, la grande majorité étant dans l'expectative, et celle d'un autre groupe qui ne sera jamais convaincue, et qui ne décryptera jamais son environnement avec la même grille de lecture que les autres, qui campera sur ses positions. Car c'est bien de grille de lecture qu'il s'agit, et c'est cette grille de lecture que nous tenterons par la suite de formaliser.

Max Planck, remarquait à regret qu'une nouvelle vérité scientifique ne triomphe pas en convaincant les opposants et en leur faisant entrevoir la lumière, mais plutôt parce que ses opposants mourront un jour et qu'une nouvelle génération, familiarisée avec elle, paraîtra. Nous considérons pour notre part que l'institutionnalisation d'un paradigme dépend à la fois de son ressort administratif, mais aussi de changements d'habitudes : c'est pourquoi la pression de la rue, de l'opinion publique nous paraît si importante dans la bascule d'un paradigme à l'autre. Nous considérons que le paradigme devient majoritaire le jour où les changements d'attitude, et notamment ceux concernant les modes de consommation, sont visibles, et induisent par conséquent d'autres changements. Si le développement durable est effectivement un paradigme, alors il est celui de l'urgence, et les moyens de communication

[574] KUHN Thomas, *la structure des révolutions scientifiques*, éd Champs Flammarion, 1983, p 210

d'aujourd'hui sont tels qu'il nous semble possible que la bascule ne prenne que quelques années. Aussi n'est-il pas question que le paradigme s'installe par défaut, avec la mort de ses opposants, tel qu'évoqué par Max Planck.

Les processus de la communication ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres. C'est en cela que la réflexion que nous allons maintenant proposer est d'ordre systémique. Ces processus sont reliés entre eux, ils interagissent. Notre objectif est que cette analyse nous permette non seulement de comprendre les forces en présence dans un premier temps, mais aussi elle pose les bases de compréhension de la logique de communication du paradigme lui-même, fonctionnant comme un système, par homéostasie, avec sa propre logique, dans un deuxième temps. De grands groupes d'acteurs se distinguent qui nous semblent fondamentaux à la fois pour l'émergence, pour l'institutionnalisation, mais aussi pour la diffusion du paradigme. Quelle est la logique de ces groupes ? Quels sont les processus de communication qui se mettent en place ? Quelles sont leurs intentions par rapport au développement durable et quelles sont les interactions qui les lient à d'autres groupes d'acteurs ?

> « Il est souvent admis que les ONG sont les principales actrices du développement durable. Pourtant, nombreuses sont les organisations publiques et privées qui se sont aujourd'hui saisies de la thématique. Les gouvernements, toutes tendances confondues, ont ainsi fait du développement durable l'un de leurs principaux objectifs, certains allant même jusqu'à l'institutionnaliser en projet de société. Les entreprises ont fait de même, en intégrant ce thèmes à leurs stratégies. Il est en fait très difficile de rencontrer aujourd'hui une organisation qui ne se juge pas détentrice d'une quelconque responsabilité à l'égard du développement durable. »[575]

Nous ajoutons également à cette constatation qu'il est très difficile, au regard des discours tenus par chaque acteur social, de rencontrer une organisation qui ne se juge pas détentrice de la bonne définition et interprétation du développement durable. Un certain nombre d'acteurs se dégagent alors, qui s'opposent dans les discours portés sur le développement durable, dans son interprétation à l'heure de le mettre en pratique.

[575] CHARTIER D., OLLITRAULT S, *ONG et développement durable, les liaisons dangereuses*, in *Le développement durable, enjeux politiques, économiques, sociaux*, AUBERTIN, VIVIEN (dir.), les études de la documentation française, l documentation française, 2006

Schématisation des groupes d'acteurs sociaux

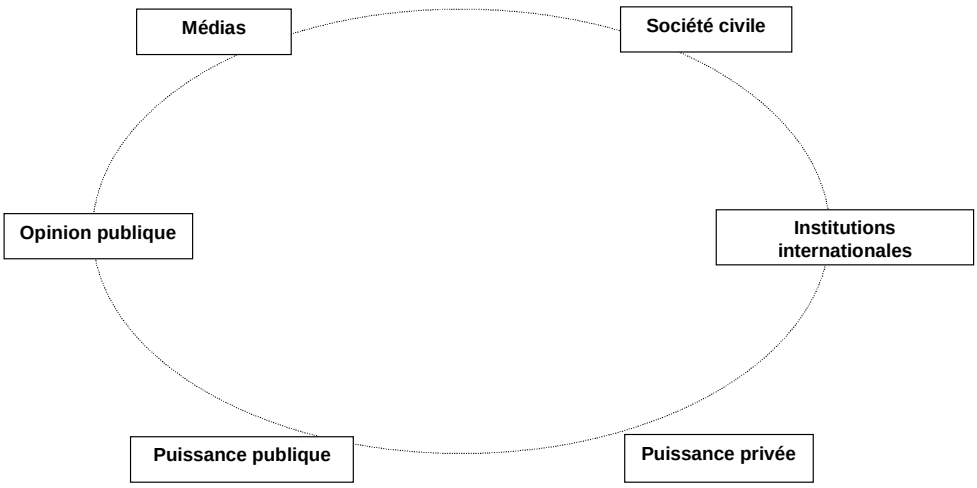


Il nous semble que c'est encore par les intentions que nous pouvons opérer certains recoupements. Ainsi, les institutions internationales et ce que nous appelons « la puissance publique » ont un pouvoir législatif et contraignant, ce qui en fait des émetteurs à part. La société civile s'oppose à la logique industrielle, chacune d'entre elles envisageant le développement sous un angle différent. L'enjeu est alors d'infléchir les politiques dans leur sens, et c'est le partage de ce même objectif d'imposer son contexte de référence qui nous permet de les réunir dans notre étude. Enfin, convaincre les médias, relais direct de l'opinion publique constitue le but de tous ces émetteurs.

Nous procéderons ainsi pour tous les groupes : nous envisageons dans un premier temps leur dynamique interne, propre, et nous élargissons ensuite notre champ d'analyse pour tenter de comprendre leur rôle dans la mise en place du paradigme, à travers les processus de communication mis en place avec nos autres groupes d'acteurs. Notre objectif est toujours de modéliser l'émergence, l'institutionnalisation puis la normalisation du développement durable.

### 2. 1. Impulsion et déclinaison du concept, le rôle des institutions publiques

#### 2. 1. 1. Les institutions internationales

Toutes les institutions internationales n'ont pas joué le même rôle dans l'émergence du concept. A la « bonne » échelle pour mesurer un paradigme systémique et d'ordre planétaire, les institutions internationales ont bénéficié également des « bons » locuteurs, spécialistes et experts, qui ont su alerter les politiques. Il s'agit avant tout d'instances diplomatiques, et les petits états peuvent, plus qu'ailleurs faire entendre leurs voix.

Au sein de ce groupe, nous retrouvons les Nations Unies, qui ont bien entendu occupé un rôle de premier plan, et les instances qui en sont issues, du type PNUE (Programme des Nations Unies pour le développement). Le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. L'institution[576] joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial, collaborant avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile. Si le PNUE et les organismes sous son égide traitent d'environnement, il est également un programme des Nations Unis pour le développement, dont l'objet est beaucoup plus social. Il s'agit du PNUD[577]. Des ponts sont ainsi jetés entre différents mondes, sur l'initiative des Nations Unies. Nous retrouvons, moins connue mais ayant également joué un rôle majeur dans la constitution du développement durable, la Conférence des Parties. D'autres organismes sont des émanations des Nations Unies, mais ont un statut différent : nous pensons à la Global Reporter Initiative[578] ou au Global Compact[579], qui jouent également un rôle non négligeable.

Enfin, dans ce groupe d'organisations internationales, nous dédions une place à part aux institutions financières internationales, sur qui se sont focalisées les critiques, qui ont dû réagir. Elles ont participé, à leur manière, à l'accompagnement de l'émergence du développement durable : nous faisons allusions à des institutions telles que la Banque Mondiale[580], le Fonds Monétaire International[581], l'Organisation Mondiale du Commerce[582].

---

[576] Le travail du PNUE consiste à : 1-• évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales ; 2- • développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux ; 3- • renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement ; 4- • faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable ; 5- • encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé. Le PNUE est à l'initiative également d'un certain nombre d'organismes qui promeuvent activement le développement durable, tels que le Fond pour l'Environnement Mondial[576] , le GIEC[576] ou encore le Réseau Environnement de Genève (GEN) rassemble des organismes de l'ONU, des entités gouvernementales, des ONG et des entreprises qui se consacrent à l'environnement et au développement durable.

[577] Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Les dirigeants du monde se sont engagés à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire, dont l'objectif primordial est de diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le réseau du PNUD relie et coordonne les efforts faits aux niveaux mondial et national en vue d'atteindre ces objectifs, s'attachant à aider les pays à élaborer et partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes: la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la prévention des crises, les questions touchant à l'énergie et environnement, et enfin, celles concernant le virus HIV et le Sida.

[578] Créée en 1997 par l'association américaine Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES ), la Global Reporting Initiative (GRI) a été jusqu'en 2002 un projet sous l'égide du PNUE. Elle est aujourd'hui une organisation indépendante, avec un siège social à Amsterdam et un comité de direction propre. La GRI a pour but d'harmoniser au maximum les règles de communication des informations, de maximiser l'utilisation des rapports et de donner aux entreprises un cadre de référence pour leurs rapports développement durable (lignes directrices, normes et indicateurs de performances). Destinées plus spécialement aux entreprises, mais applicables par d'autres acteurs (pouvoirs publics, ONG, etc.), les Lignes directrices (Guidelines) éditées par la GRI sont considérées comme un modèle et sont recommandées dans le Livre Vert de la Commission européenne.

[579] le Pacte Mondial est une initiative personnelle de Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies En 1999, au Forum économique mondial de Davos (Suisse), le Secrétaire général a proposé un « pacte mondial » entre l'ONU et les entreprises; la phase opérationnelle du Pacte a été lancée au Siège de l'ONU à New York, le 26 juillet 2000. Le Secrétaire général a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique. Il encourage également les dirigeants syndicaux et les représentants de la société civile à s'associer au Pacte et à en faire une tribune de débat sur les aspects controversés de la question de mondialisation et du développement.

[580] Aujourd'hui, c'est un groupe composé de cinq organismes de développement étroitement liés entre eux. Initialement chargée de soutenir le processus de reconstruction et de développement d'après-guerre, la Banque internationale pour la reconstruction

Elles ont cristallisé les critiques à leur encontre, personnalisant le paradigme néolibéral remis en question. Elles en sont devenues le symbole, et elles ont pu par conséquent jouer un rôle maïeutique pour le développement durable : elles ont personnalisé les anomalies du système. Le diagnostic était alors plus facile, et le remède semblait trouvé. Les premières manifestations ont eu lieu contre des sommets internationaux de la jeune organisation mondiale du commerce.

Selon Joseph E. Stiglitz

> « Parmi les institutions internationales, seule la banque mondiale a pour unique mission de réduire la pauvreté. Le FMI est supposé assurer la stabilité financière mondiale. Quant à l'OMC, elle doit faciliter le commerce international. Malheureusement, la façon dont ces deux dernières institutions cherchent à remplir leurs mandats a probablement contribué à accroître la pauvreté. La libéralisation commerciale, je le répète, a été organisée pour les pays riches. Le mélange des politiques économiques de libéralisation et des politiques économiques restrictives imposées par le FMI a créé un cocktail aux effets dramatiques pour les pays en voie de développement. »

Toutes ces institutions financières convergent vers une même pensée avec une seule logique : elles font de la croissance économique l'élément central de leur intervention, symbolisant ainsi le paradigme néo-libéral remis en cause par les tenants de nouveau paradigme, celui du développement durable. Elles en incarnent également l'échec, car elles ont été l'instrument de distorsions sociales, au nom de politiques économiques qui ont échoué.

> « Force est de constater que cette politique est un échec. Si le commerce international a été multiplié par 19.3 et le développement économique par 6 entre 1950 et 1999, la pauvreté n'a pas baissé dans les mêmes proportions, au contraire : selon le PNUD, depuis 1980, « le déclin ou la stagnation économique a affecté une centaine de pays, réduisant les revenus de 1.6 milliards de personnes […] Au vu de ces constats, les IFI sont extrêmement critiquées, de l'extérieur comme de l'intérieur. La BM, pour conserver sa légitimité, a déjà adopté un certain nombre de réformes environnementales, sociales et relatives aux procédures de consultation, mais encore insuffisantes. »[583]

La Banque mondiale dans un moindre degré, l'OMC et le FMI concentrent à eux trois les critiques qui ont constitué le socle argumentatif de ceux qui pointaient les anomalies paradigmatiques néolibérales. Certains, tout comme J. Stiglitz, prix Nobel de l'Economie, les accusent même de dénaturer les règles du libre-échange. Nous postulons que bien malgré elles, ces organisations ont constitué des ferments de l'émergence du développement

---

et le développement (BIRD) a désormais pour mandat de réduire la pauvreté dans le monde au côté de son institution affiliée, l'Association internationale de développement (IDA).

[581] Le FMI est institution internationale dont le rôle essentiel est de fournir des crédits aux pays connaissant des déficits extérieurs et des difficultés financières. Il leur impose en contrepartie certaines politiques économiques. L'institution a été créée en 1944 et devait à l'origine garantir la stabilité du système monétaire international, dont la disparition au moment de la Grande Dépression des années 1930 avait eu des effets catastrophiques sur l'économie mondiale. Après 1976 et la disparition de ce système monétaire, le FMI a hérité d'un nouveau rôle face aux problèmes d'endettement des pays en développement et à certaines crises financières.

[582] L'OMC est née le 1er janvier 1995 mais le système commercial qu'elle représente a presque un demi-siècle de plus. En 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT : *General Agreement on Tariffs and Trade*) établissait les règles du système, dont le cinquantième anniversaire a été commémoré lors de la deuxième réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Genève en mai 1998. L'OMC se présente comme la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Le but est d'aider, par la réduction d'obstacles au libre-échange, les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

[583] GODINOT Sébastien, *Les institutions financières contestées*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 263

durable. Les critiques ont commencé dès les années 1990, et l'arrivée de l'OMC en 1995 a constitué en quelque sorte le point d'orgue d'un consensus, à l'encontre des IFI (institutions financières internationales).

Ce groupe a donc des motivations diverses vis-à-vis du développement durable, mais pour notre objet d'étude le constat est homogène : il a catalysé un phénomène sous-jacent, rendant certaines théories officielles, lançant un mouvement mondial via les instances diplomatiques, ou symbolisant pour notre groupe actif de la société civile ce qu'il ne fallait plus faire, s'agissant des institutions financières internationales. Le mal-être qui couvait a trouvé une raison de s'exprimer. Les institutions internationales ont porté au grand jour, via des sommets très médiatiques une notion floue, qui grâce à la surmultiplication des traités, conventions et protocoles s'est peu à peu précisée. Les médias, l'opinion publique ont été alertés, et la veille mise en place par le PNUD et PNUE a permis de vérifier les projections faites il y a quelques années.

Principales relations entretenues parles institutions internationales avec les autres groupes d'acteurs sociaux

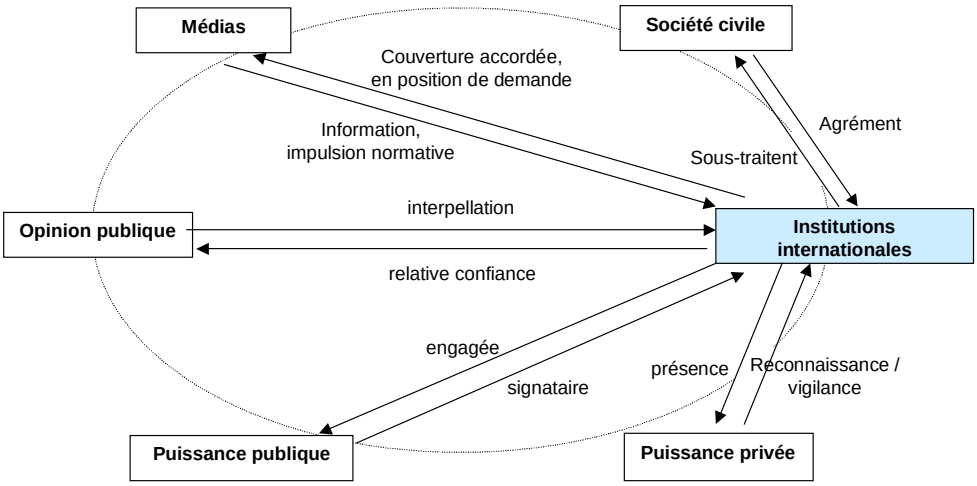


### 2. 1. 2. La puissance publique

Celle-ci recouvre un certain nombre de réalités hétéroclites. Toutes les entités envisagées pour autant ont un pouvoir normatif et d'impulsion, et leurs lois et leur vision des choses s'imposent aux administrés (nous distinguons dans notre partition les institutions internationales qui n'ont pas la même problématique spatiale que les structures électives nationales). L'Union Européenne est à mi-chemin entre les institutions internationales et les représentations nationales. Nous avons cependant opté pour la placer dans ce groupe car à bien des égards, elle décline les initiatives prises au niveau international, se positionnant ainsi à l'échelon inférieur.

L'Union européenne a développé une sensibilité au développement durable et a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives qui en font un acteur majeur du développement durable. Le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques de l'Union est prévu dans le traité d'Amsterdam. L'objectif ultime est le développement durable et l'Union européenne reprend in extenso la définition du rapport Bruntland. La traduction européenne est la suivante :

> « faire en sorte que la croissance d'aujourd'hui ne mette pas en danger les possibilités de croissance des générations futures ».

La Communauté a mis en place une stratégie dite « du développement durable » pour obtenir des résultats dans les secteurs qui portent particulièrement atteinte à l'environnement. Elle vise à parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement, d'équité et de cohésion sociales, de prospérité économique et de promotion active du développement durable à l'échelle mondiale.

L'Union européenne a d'emblée considéré le problème comme systémique : les problèmes sont liés, les solutions doivent aussi l'être. De très nombreuses initiatives, contraignantes ou purement consultatives partent de l'Union Européenne. Celle-ci a également le pouvoir de sanctionner les Etats ne faisant pas suffisamment d'efforts ou ne respectant pas leurs engagements. Outre le fait d'avoir intégré le développement durable au plus haut niveau de réflexion, sa place diplomatique en fait parfois un acteur de poids. Au nom des pays européens, l'Union a pu s'engager au-delà de ce qui était prévu dans les négociations internationales, comme c'est le cas pour le protocole de Kyoto. L'Union européenne a mis en place un certain nombre d'indicateurs[584] pour suivre à la fois les effets de sa politique, mais aussi le mouvement général du développement durable.

Les Etats connaissent une autre problématique. Parmi les 100 plus grosses puissances économiques de la planète, on compte 49 états et 51 entreprises. La mondialisation a redistribué le pouvoir:

> « Tous les états ont perdu une part de leur pouvoir face à l'importance croissante des entreprises et des marchés financiers mondiaux, à l'augmentation des fusions acquisitions et des échanges, à la spéculation sur les changes… les marchés financiers opèrent désormais les régulations économiques et sociales en fonction de l'exigence de la rentabilité des capitaux. »[585]

La rigidité sectorielle de l'intervention de l'Etat entraîne des blocages, alors que la logique du développement durable voudrait que des ministères tels que celui de l'Economie, des transports, de l'environnement, etc. fonctionnement main dans le main, ou pour le moins, tel que cela est suggéré par le rapport Bruntland, que chacun participe du développement

---

[584] les indicateurs sont regroupés en dix thèmes : Le développement économique; La pauvreté et l'exclusion sociale. Le vieillissement de la société la santé publique ; le changement climatique et les énergies. les modes de production et de consommation la gestion des ressources naturelles, les transports, la bonne gouvernance, le partenariat global,.

[585] DUCROUX Anne-Marie, op. cit.

durable sur son secteur d'activité. Le développement durable est freiné par une organisation calquée sur le paradigme dominant[586].

> « La dimension nationale est dépassée, c'est très nouveau : cela rend les décisions plus complexes, et donne plus d'incertitudes. Les dirigeants nationaux ont beaucoup moins de marge de manœuvre. »[587].

Trop petite au regard des problèmes planétaires posés, trop grande au regard des initiatives locales requises, l'échelle d'action de l'Etat n'est pas souvent la bonne mesure pour impulser les initiatives propres au développement durable. Elle requiert des partenariats et associations.

Les collectivités territoriales ont été rapidement confrontées à des problèmes très concrets soulevés par le développement durable, tel que la gestion des déchets, la mise en place de normes sanitaires, la gestion de l'eau, la réaction face à des catastrophes de plus en plus fréquentes (notamment en France les inondations, ou les effets de la canicule, de très nombreuses collectivités territoriales ayants dû se battre pour être mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de zones sinistrées). Elles se sont organisées pour adopter des mesures adéquates, et ont lancé des pistes de réflexion sur de très nombreux sujets relevant de cette logique systémique qu'est le développement durable. Leur contact avec les citoyens, la mise en place de débats publics sur des sujets proches, locaux, tangibles favorisent cette écoute et cette recherche de solutions. Les agendas 21 ont pour beaucoup été déclinés au niveau local. Des institutions telles que l'ADEME, ou les DRIRE sont très actives à ce niveau. C'est d'ailleurs ainsi que le perçoivent aussi les citoyens[588]. Les collectivités territoriales semblent donc être reconnues comme acteurs du changement.

Les Etats disposent également d'un moyen de communication inégalé pour la diffusion, la publicisation , l'institutionnalisation du développement durable : l'éducation nationale.

Le levier de l'éducation nationale, mis en place très récemment en France par exemple, nous semble très porteur en termes d'émergence du développement durable. L'éducation et l'information au développement durable ont d'emblée fait l'objet de toutes les attentions dans les textes que nous considérons comme fondateurs. La déclaration de Stockholm en fait

---

[586]Selon PASSET René, l'une des pistes de la régulation est de dépasser l'intergouvernementalité, de travailler par thèmes. « Autour des dix ou vingt grands problèmes à venir – à la définition desquels participaient l'ensemble des forces sociales-, susciter des rencontres internationales ouvertes aux experts, entreprises, politiques et aux grandes organisations citoyennes. Un peu comme en France, en d'autres temps, toutes les forces vives de la Nation participaient aux fameuses commissions du Plan. » entretien avec René Passet, Métamorphose, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 281

[587] DEBONNEUIL Michel *Aujourd'hui, prévoir et plus complexe*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 236

[588] Le 30 novembre 2005, à l'occasion des 16e rencontres financières des décideurs locaux, un sondage est lancé par la Gazette des Communes et Dexia Crédit local pour cerner les attentes des citoyens concernant les actions de leurs élus pour la mise en œuvre du développement durable. Nous reviendrons sur un certain nombre de résultats qu concernent l'appréciation du développement durable par les français, nous focalisant pour l'instant sur le rôle attendu des collectivités territoriales en termes de développement durable. Près des deux tiers des français déclarent faire confiance à leur commune pour mettre en œuvre le développement durable Une très large majorité des sondés (91%) a le sentiment que la politique de développement durable d'une commune peut avoir un impact efficace sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants. Trois quarts de sondés estiment que la prise en compte du développement durable est une tendance de fond et qu'un grand nombre de communes s'y mettront dans quelques années. Il reste que 22% des personnes interrogées affirment que la prise en compte du développement durable dans les communes est une mode et qu'on en parlera moins dans quelques années…

mention, le rapport Bruntland y réfère à plusieurs endroits et cela constitue par ailleurs un des leitmotivs des propositions de la CMED. En 1990, la communauté internationale s'engage en faveur de l'universalisation de l'école primaire et de la disparition de l'analphabétisme lors de la Conférence de Jomtien, en Thaïlande, et introduit ainsi le concept d'Education pour tous[589.] Mais c'est à Rio de Janeiro, en 1992, que l'Action 21 officialise, dans son chapitre 36 que l'éducation sous toutes ses formes (y compris la sensibilisation du public et la formation) est un outil indispensable pour progresser sur la voie du développement durable. En 1996, la Commission des Nations Unies pour le développement durable élabore un programme de travail en termes d'éducation au développement durable. Cependant, le bilan est rapidement fait que celle-ci reste trop souvent assimilée à l'éducation à l'environnement. Poursuivant les grandes initiatives internationales sous l'égide de l'ONU, le Cadre d'Action de Dakar est adopté en 2000, lors du Forum mondial sur l'éducation. Le concept d'Education pour tous est réaffirmé, et ses objectifs doivent être rempli d'ici 2015.

Aujourd'hui, les Nations Unies considèrent que les 60 millions d'enseignants de la planète peuvent devenir les ambassadeurs du développement durable, mais il faut que pour cela une formation leur soit proposée. Certaines initiatives ont été mises en œuvre à cette fin, telles que la mise en place de directives internationales, la constitution d'un réseau d'écoles normales attentives à ce sujet, ou la réalisation de programmes multimédias. Cependant, le constat est partout identique : la machine scolaire n'est pas formatée pour dispenser un savoir multidisciplinaire, et relevant surtout d'un changement d'attitude envers les connaissances jusqu'ici dispensées. L'éducation au développement durable, selon les Nations Unies, doit devenir un processus permanent.

> « L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à permettre la réflexion sur les moyens d'y remédier, afin que tous les peuples et toutes les personnes aient le droit de contribuer au développement et d'en bénéficier. Les questions d'environnement, et plus généralement de développement durable, ont partie liée avec les domaines couverts par l'éducation à l'environnement vers un développement durable qui intègre pleinement, par le regard porté au niveau national, européen ou international, les valeurs associées à un développement solidaire ».

L'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) ne constitue pas une nouvelle discipline mais s'inscrit comme une continuité de programme, un angle adopté

---

[589] Education pour tous : un forum consultatif international sur l'Education est constitué. Il regroupe l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF, la Banque mondiale et le Fonds des nations Unies pour la population (FNUAP). Les six objectifs de l'Education pour tous sont :
- expansion des activités d'éveil et de protection de la petite enfance ;
- universalisation de l'éducation primaire d'ici à l'an 2000 ;
- amélioration de l'apprentissage, telle qu'un pourcentage convenu d'une classe d'âge atteigne ou dépasse un certain niveau ;
- réduction du taux d'analphabétisme des adultes à la moitié de son niveau de 1990 en l'an 2000, en mettant l'accent sur l'alphabétisation des femmes ;
- expansion des services d'éducation et des formations à d'autres compétences essentielles, l'efficacité des actions étant appréciée en fonction de la modification des comportements et de l'impact sur la santé, l'emploi et la productivité
- acquisition accrue par les individus et les familles des connaissances, compétences et valeurs nécessaires, à une vie meilleure et un développement rationnel et durable, grâce au concours de tous les canaux de l'éducation, y compris les médias, les moyens modernes de communication et l'action sociale, l'efficacité des actions étant appréciée en fonction de la modification des comportements.

aussi bien à l'intérieur de chaque discipline qu'entre les disciplines, et ceci, à tous les niveaux. La circulaire annonce que l'EEDD est généralisée dès la rentrée 2004 : la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources sont ainsi directement enseignées au premier degré. Cette pédagogie au développement durable semble venir à point nommé : en pleine période de normalisation, l'éducation nationale joue un rôle majeur, et sensibilise ceux qui constituent un véritable levier de communication. Les enfants ne sont pas à proprement parler considérés comme des leaders d'opinion dans les théories des sciences de l'information et de la communication.

Principales relations entretenues par la puissance publique avec les autres groupes d'acteurs sociaux

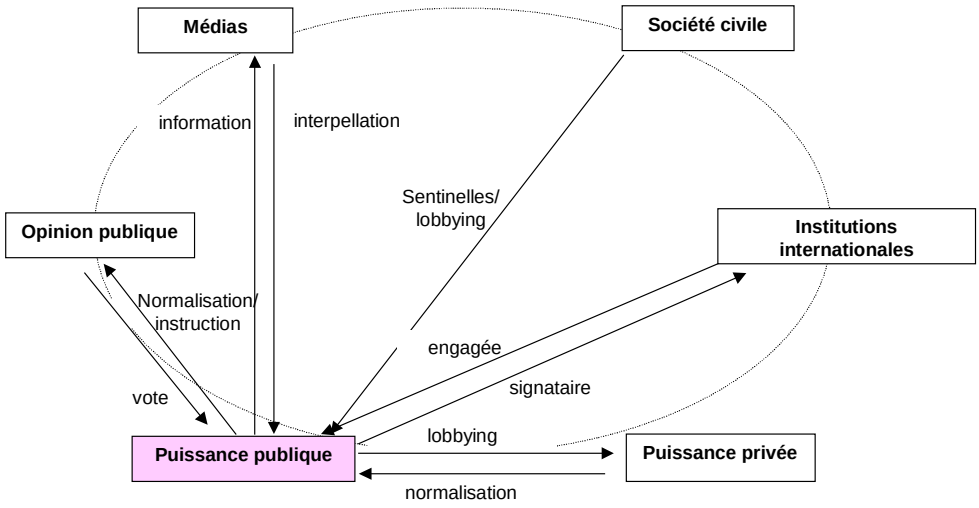


## 2. 2. Les « stakeholders » : Imposer le contexte de référence

« Société civile » et « puissance privée » sont également concernés par le développement durable : ils sont des parties prenantes, des « *stakeholders* ». La théorie des parties prenantes occupe une place centrale dans les réflexions menées par le développement durable, elle est régulièrement remise en question. Les parties prenantes, tout comme les actionnaires, ont un intérêt au sujet, mais il n'est pas commercial. C'est toute la différence qui est faite entre « *shareholders* » et « *stakeholders* ». Concernant la mise en œuvre du développement durable, les stakelholders sont nombreux, mais deux forces s'opposent, la société civile et le monde des affaires.

La société civile, terme sous lequel nous regroupons un certains nombre de sous-groupes, liés par le fait de s'investir dans des questions socialement vives, et qui manifestent leurs volontés et communiquent de manière cohérente. Par société civile, nous retenons la définition la plus commune de la société civile en science politique:

> « L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État. » (J-L. Quermonne)

Nous entendons élargir la définition : nous utiliserons le terme de société civile pour désigner toutes les associations de personnes qui prennent position par rapport à une idée, un projet, qui s'unissent pour défendre une cause. Il s'agit donc pour nous d'acteurs militants, et regroupés. Ils sont actifs dans leurs démarches, militants dans leurs propos et dans leurs actions : ils sont également concernés en premier plan par le développement durable, du fait même de leurs missions (environnement, social, humanitaire), et revendiquent leur place dans l'échiquier social.

> « Comment s'y prennent-elles et qu'est-ce qui justifie leur action ? Il y a d'abord des affinités substantielles entre ONG et mots d'ordre du développement durable. Deux critères au moins leur sont commun : l'échelle transfrontalière et l'idée d'une Terre « bien commun » de l'humanité. »[590]

Il s'agit bien d'une communauté d'acteurs qui, pris à un niveau global et considérés dans le système ont une cohérence et une homogénéité[591]. Nous regroupons donc sous le thème de société civile les associations, ONG et syndicats principalement, et les altermondialistes pour lesquels nous dédions une place à part.

L'histoire du développement durable est imbriquée dans celle des ONG environnementales. Détentrices d'idées qui sont présentes dans la définition du développement durable, c'est grâce à leur implication que le concept a pu être codifié pour la première fois, puis a été repris par les instances onusiennes. En ce sens, elles sont les vraies créatrices et porteuses de la notion. Déjà Stockholm porte les visions et les débats qui sont le fait d'organisations telles que Greenpeace ou Friends of the Earth, qui rejettent l'ordre dominant, soulignent les anomalies (inégale répartition des richesses, pollution) et prônent un changement dans les relations sociales et politiques comme condition préalable à la résolution des problèmes environnementaux.

> « lorsque l'on s'intéresse à l'histoire de l'émergence du développement durable, il est frappant de constater qu'à toutes les étapes de la construction de la notion, on rencontre certaines ONG du mouvement international conservationniste[592]. »[593]

---

[590] ROCA Pierre-Jean, *les ONG, partenaires nécessaires* in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 138

[591] Parmi ce groupe, un sous-groupe nous intéresse également, il s'agit des personnalités influentes, et porteuses du paradigme. Par leurs positions, par leurs actes de communication, par l'aura dont certaines bénéficient, ces personnalités constituent des leviers du paradigme. Ecrivains, économistes, personnalités politiques, scientifiques, artistes, nous comptons parmi ses personnalités que nous savons au service du développement durable des gens tels que Maurice Strong, Gro Harlem Bruntland, Ignacy Sachs, mais encore Amartya Sen, Mohammed Yunus, Hubert Reeves, Naomi Klein, Al Gore, Sir Nicholas Stern, Yann Arthus Bertrand, ou Nicolas Hulot pour la France, etc. Souvent auteurs de livres à succès, ces personnalités font pour nous figure d'emblème du développement durable, elles personnalisent le paradigme, elles lui donnent un visage. Par ailleurs, elles font pour nous également effet de leader d'opinion, en nous appuyant à ce sujet sur le phénomène décrit par P. Lazarsfeld.

[592] Selon les auteurs les conservationnistes sont issus d'une longue tradition très anglo-saxonne de protection de la nature et ont d'abord et principalement appuyé les politiques visant à conserver la nature en la préservant de toute activité humaine. Les environnementalistes suivent une deuxième vague de mobilisation environnementale de la fin des années soixante et défendent des politiques intégrées de protection de la nature associant des populations locales à la gestion de ressources naturelles.

[593] CHARTIER D., OLLITRAULT S, op. cit. , P 95.

La Stratégie mondiale de la Conservation, premier texte international qui mentionne l'expression développement durable, écrit par l'UICN, le WWF et le PNUE, pose les bases d'un nouveau discours et fonde de nouvelles pratiques pour les ONG signataires[594].

A Rio, les ONG gagnent un autre statut et une nouvelle reconnaissance. L'accréditation leur donne un statut d'observateur. Elles ont été des membres actifs des Prepcom, et ont assisté aux différents stades des négociations, aux groupes de travail, aux séances plénières et ont joué de leur influence. Parallèlement, elles ont organisé leur propre conférence, ce qui les a incités à construire un réseau, à se réunir, à se parler. Les ONG du Nord ont alors écouté les arguments de celles du Sud. Elles se sont réunies lors de deux forums préparatoires, et ont organisé de nombreuses manifestations du Forum Global, en même temps que la CNUED. Enfin, elles ont aiguisé ensemble leurs techniques de communication pour influer sur les négociations en cours lors du Sommet, dont elles étaient exclues (Bulletin distribué, actions coup de poing ; lobbying, relations presse).

Ainsi, les ONG gagnent une légitimité internationale (en particulier celles qui sont reconnues par l'Ecosoc, le conseil économique et social des Nations Unies), elles ont la capacité de s'inscrire sur les agendas internationaux. Leurs structures en réseaux et la rapidité de leurs communications font d'elles des acteurs de premier plan, acteurs qui se sont surmultipliés à partir de Rio.

Le mouvement altermondialiste se situe encore à part dans ce paysage. Il est né de l'opposition au néolibéralisme. C'est une véritable nébuleuse[595] en pleine croissance[596]. Selon Eric Agrikolianski[597],

> « la lutte contre (ou pour une autre) mondialisation a ceci de spécifique qu'elle n'est pas initialement un mouvement à recrutement direct, mais plutôt une mobilisation de mobilisation, ou encore une « mesomobilisation ». […] Ce qui fait cependant sa spécificité, c'est qu'elle est le fruit de la reconversion d'acteurs hétérogènes (des associations de solidarité Nord-sud, des syndicats de salariés ou de paysans, des mouvements de « sans », des organisations écologistes, des partis politiques, etc.) dont une partie des militants et des dirigeants s'investissent progressivement dans cette lutte (alors même que leurs objectifs initiaux pouvaient être très éloignés des problèmes formulés dans cette cause). »[598]

Le mouvement altermondialiste répond à la même problématique que le développement durable : principe de participation, communication directe, mais aussi appel à l'expertise scientifique. Des personnalités charismatiques de l'altermondialisme font aussi figure de

---

[594] L'UICN se définit comme une association internationale de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle est dotée d'un statut hybride, elle compte parmi ses membres des Etats, des ONG, des organismes publics et des bénévoles.

[595] Nous retrouvons dans les participants l'aspect nébulaire du mouvement altermondialiste : se côtoient ainsi en 1989 des syndicats (CGT, CFDT, SNES, SNES-SUP, UNEF, SUD PTT), des associations anti-racistes ou de solidarité avec les travailleurs immigrés (MRAP, SOS6Racisme, CIMAD, FASTI°, des organisations caritatives (comme Emmaüs I nternational), et l'ébauche de ce qui deviendra le mouvement des sans, des mouvements laïques et de défense des droits de l'homme (ligue des droits de l'homme, Ligue de l'enseignement), des groupes d'expertise économiques (Aldea) et des partis( LCR, PCF, PSU, AREV, Verts, groupes libertaires.)

[596] C'est ainsi qu'environ 20 000 personnes avaient participé au premier Forum social mondial en 2001 à Porto Alegre, au Brésil, puis 55 000 l'année suivante et 100 000 en 2003. Le mouvement a été dopé par l'échec en septembre 2003 à Cancun (Mexique), de la Conférence de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

[597] AGRIKOLIANSKI Eric, *de l'anti-colonialisme à l'altermondialiste : généalogie(s) d'un nouveau cadre d'action collective*, colloque international « les mobilisations altermondialistes, 3-5 décembre 2003, colloques du GERMM, FNSP.

[598] AGRIKOLIANSKI Eric, op cit

personnalités développement durable. Les forums sociaux sont à la fois le symbole du mouvement altermondialiste mais représentent également un moment de participation active de toute la société civile. Oxfam, Amnesty International, WWF, Greenpeace s'y retrouvent, de même que de très nombreuses associations plus spécialisées.

> « Les forums sont l'occasion d'échanger sur quatre ordres de questions : la nature des problèmes vécus aux quatre coins du monde, celle des mécanismes de la mondialisation remise en cause et des conséquences qu'ils induisent dans toutes les régions du monde, le recensement d'expériences de résistance et les réponses données par des acteurs organisés là où se posent les problèmes les plus graves, et enfin sur les évolutions de règles internationales permettant non seulement de provoquer de la croissance économique, mais aussi du progrès social, de la préservation environnementale et de la démocratie. »[599].

En mal de positionnement, en quête d'identité, les altermondialistes portent, dans leur organisation et dans leur vision, les principes prônés par le rapport Bruntland. Mais la construction est difficile, critiquée. Les groupes altermondialistes partagent avec les ONG un statut d'émetteur écouté. Ils ont adopté une communication assez agressive, et si les débordements des débuts n'ont plus cours, ils savent cependant recourir aux images choc quand cela leur semble nécessaire (cf. les OGM). Ils jouent un rôle de sentinelle et peuvent être des alliés des ONG.

Les ONG défendent une vision du monde, mais elles sont obligées d'évoluer désormais sur ce qui pourrait être assimilé à un marché concurrentiel, et intègrent des logiques propres. Il s'agit principalement d'élargir le nombre de donateurs, de rationaliser leurs coûts et leurs opérations de financement pour parvenir à maintenir l'augmentation du nombre et le coût des missions dans lesquelles elles s'engagent. Les ONG ont changé de statut, elles ont gagné un poids considérable, y compris dans les négociations internationales. A Johannesburg, plus de trois cents d'entre elles avaient été autorisées à participer au sommet. Et les moyens financiers suivent. Acteurs privilégiés, elles bénéficient d'un socle de confiance inégalée auprès de l'opinion publique et d'une réputation presque sans faille. Leur pouvoir est tel que petit à petit, des critiques font jour sur leurs modes de financement et leur représentativité réelle de l'intérêt général. Cependant les critiques se font jour.

En effet, à côté du rôle de mobilisation de l'opinion publique, les ONG gèrent depuis dix ans des programmes de développement durable. Elles deviennent souvent les mandataires des programmes qu'elles ont appelé de leurs vœux. Ceux-ci sont de plus en plus lourds, qui demandent croissance et fonds. Certaines ONG se sont ainsi structurées comme des entreprises, avec qui elles ont parfois noués des liens. La diversité des rôles qu'elles remplissent porte ainsi parfois à confusion en interne, et les rend vulnérables à certaines critiques, en interne comme en externe. Ainsi des critiques portent par exemple sur leur légitimité et leur représentativité.

---

[599] ROUILLE D'ORFEUIL Henri, propos recueillis par Laurence Caramel, « *ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de construire* », le Monde, supplément économique, le 11 novembre 2003

Le lien entre la société civile et la puissance publique est sans aucun doute le plus ancien établi. Longtemps et historiquement la société civile a interpellé le pouvoir exécutif ou ses dépendances avec les entreprises. Des entreprises comme EDF, GDF ont souvent été prises à partie, et le rôle des sentinelles s'est fait valoir à de très nombreuses occasions[600]. A la moindre loi en discussion, les associations lobbyistes sont présentes, faisant valoir leur point de vue, allant parfois, comme c'est le cas de l'association UFC- Que choisir jusqu'à attaquer en justice pour tenter d'infléchir des projets en discussion[601], jouant en cela un rôle de sentinelle.

Par rapport aux autres groupes, elles exercent principalement un rôle de sentinelle (Kapferer[602]). Ces entités associatives sont généralement émettrices d'un discours normatif et ont un accès privilégié aux médias, ce qui leur vaut une reconnaissance immédiate à la fois de l'opinion publique mais également des entreprises, des gouvernements, bref, de tous les potentiels critiqués. Leur capacité de nuisance tient principalement au fait que ces sentinelles peuvent déclencher des crises à tout moment, crises qui entachent la réputation d'une entreprise. Ce rôle de sentinelle peut être tenu par d'autres acteurs (nous venons d'envisager le rôle de certains investisseurs institutionnels ou actionnaires individuels). Ces sentinelles ont en leur possession une expertise, une connaissance, et surtout un grand nombre de moyens de communication à leur disposition pour alerter et déclencher s'il le faut une crise. Elles sont en amont du processus de contestation. Elles sont également au centre d'un réseau complexe entre nos différents groupes, et les rapports de force ne semblent pas exactement jouer en leur défaveur.

Aiguillon et prescriptive, la société civile s'est organisée pour être présente dans les couloirs des institutions internationales qui développent des programmes d'environnement. Leur organisation pour assurer une présence dans les centres décisionnels de l'Union Européenne, où de nombreux projets sont impulsés, est à ce titre exemplaire : ainsi, toutes les grandes ONG internationales environnementales sont présentes. La plupart sont d'origine anglo-saxonne, ce qui influence leurs choix, leurs discours et leurs modes d'action. On dénombre ainsi le Bureau européen de l'environnement (EEB), qui, en 1974 est la première institution à être mise en place au niveau européen. En 1986, Friends of The Earth ouvre à Bruxelles une succursale de Friends Of the Earth international. En 1988, c'est le tour de Greenpeace, qui établit Greenpeace International à Bruxelles. En 1989 , le WWF crée son bureau européen, etc. La plupart des délégations créées pour être présentes à Bruxelles établissent des relations de proximité avec la Commission qui parfois les finance (sauf Greenpeace). Les bureaux européens mènent des activités de lobbying mais aussi de

[600] La plus tragique et la plus médiatisé de ces occasions fut celle du Rainbow Warrior, où l'ONG Greenpeace fut victime des exactions de l'Etat français.

[601] C'est le cas lors de la discussion à Bruxelles sur les allégations nutritionnelles, l'association de consommateurs ayant très clairement revendiquer comme ses attaques en justice sur les produits Doo-Wap et Vittel comme faisant partie d'une stratégie générale pour influencer la directive européenne.

[602] KAPFERER Jean-Noël, *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1995

communication. Ils collectent l'information, la relayent, recherchent des fonds. Leurs rôles de sentinelles ne changent pas par rapport aux institutions, mais ils constituent également une plate-forme revendicative aux lobbies économiques également constitués à Bruxelles.

Ce qui est valable à Bruxelles l'est également au niveau international. Les ONG jouent leurs rôles d'opposants et rappellent aux Etats leur retard quant à la mise en place du développement durable. Cette thématique leur a permis, auprès de ces instances, de développer un front idéologique commun. C'est un travail politique original qui fait jour sous la bannière unique du développement durable, dans l'espace institutionnel où se négocie la mise en pratique du concept.

> « On parle aussi de l'émergence d'un mouvement citoyen mondial avec un nouveau répertoire d'actions collectives. On voit se recomposer une société civile, transcendant souvent les orientations politiques, comme le traduit le mouvement contre la mondialisation financière […] »[603].

Par ailleurs, au nom de la gouvernance, elles se voient rangées sur le même plan que les entreprises, autre acteur non étatique lors des négociations internationales.

Principales relations entretenues par la puissance privée avec les autres groupes d'acteurs sociaux

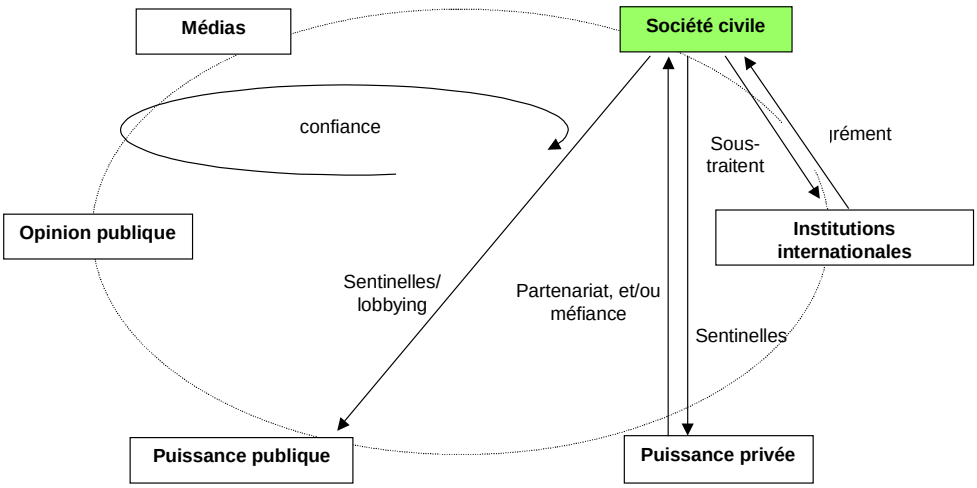


### 2. 2. 1. La puissance privée

Les critiques écologiques, développées pendant les années 70, qui se sont ensuite radicalisées face aux entreprises suite aux catastrophes du Torrey Canyon en 1967, du nuage toxique de Seveso en 1976 ou de l'accident de la centrale nucléaire de Three Miles Island en 1979 ont reçu peu d'écho de la part du monde des affaires. Il faut attendre les crises suivantes, celles de Bhopal en 1984, de Tchernobyl en 1986 ou de l'Exxon Valdez en

[603] id

1989, conjointement à la constatation internationale de la pollution d'origine anthropique (pluies acides, couche d'ozone, etc.) pour que les firmes réagissent et s'organisent.

Principalement concernées, les entreprises multinationales, qui ont été les premières touchées par les retombées du développement durable, du fait de leur taille, de leur pouvoir, mais aussi de leur communication. Bien entendu, nous regroupons également dans cette partie les entreprises nationales, et les petites et moyennes entreprises.

Les entreprises ont vu leur rôle changer avec la mondialisation, certaines multinationales sont devenues plus puissantes que les Etats. En même temps, il leur a été attribué bon gré mal gré une nouvelle place dans la société , en réaction à un nouvel équilibre des pouvoirs. Le seul profit n'est plus leurs attributions, il s'agit désormais également pour elles de remplir un rôle sociétal. Les entreprises se retrouvent au centre de nombreuses préoccupations : sociales, économiques et environnementales, soit les trois piliers du développement durable. Les entreprises se retrouvent également au centre de très nombreuses pressions, loin d'être négligeables. Les modes de raisonnement changent, et c'est l'appareil productif qui doit s'adapter. Les entreprises ont des statuts différents, des secteurs d'activité plus ou moins impactés par le développement durable. Certaines ont pris d'emblée l'initiative de se positionner comme un acteur du développement durable : il s'agit d'une minorité.

> « Les entreprises authentiquement engagées dans un développement durable n'en font pas seulement un argument de communication. Certaines ont compris que leur existence ne pourra être prospère que si elle demeure acceptable. »[604].

Il a fallu à d'autres des crises pour envisager les choses sous un angle nouveau. Les entreprises prennent conscience de différentes menaces qui pèsent sur elles, toutes reliées à la problématique du développement durable : les mesures politiques prises par les Etats peuvent inférer dans les affaires, les ONG environnementales qui les critiquent deviennent de plus en plus populaires. Dans l'analyse des risques, qui est propre à ce groupe et régulièrement pratiquée, il en est un qui a résonné particulièrement, celui de la réputation[605].

> « Pas de doute : les affaires TotalFinaElf, Michelin, Danone et autre Marks et Spencer ont traumatisé les équipes de direction des multinationales. Il y a peu encore, les grands groupes géraient les situations de crise. Aujourd'hui, ils tentent de les anticiper. »[606].

Les entreprises cherchent à bénéficier d'une réputation solide, sans faille, sur laquelle repose la confiance. La réputation d'une entreprise fait sa légitimité, mais elle a également trait à sa rentabilité. La réputation permet les alliances stratégiques, elle facilite les

---

[604] DUCROUX Anne-Marie, op. cit.

[605] Etymologiquement, le terme « réputation » vient du mot latin « reputatio » qui signifie examen et renvoie à une notion d'appréciation. Mais l'historien et professeur Froissard relie également le mot à la notion de rumeur, « rumor » étant synonyme de « fama » qui signifie également réputation. La notoriété serait fonction de la reconnaissance : plus une entreprise est connue, et grande est sa notoriété. L'image irait plus loin, constituant en quelque sorte une photographie de la situation, ponctuellement. Dans cette gradation, la réputation, elle s'entend comme un patrimoine, comme un capital accumulé avec le temps, un « *socle de confiance autour duquel s'articulent et fluctuent les images.* »

[606] JOST Philippe, *Transparence et nouveaux liens*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable,

transactions, elle peut également avoir un rôle protecteur. C'est une notion acquise sur le long terme[607]. La réputation est mesurée, scrutée avec grande attention par les dirigeants, qui lui accordent un système formel de mesure..[608]

Avec la montée en puissance de groupes pouvant jeter le discrédit, voire provoquer une crise majeure, ralliant l'opinion publique à leurs causes, l'entreprise s'est sentie menacée, potentiellement sanctionné par de nouveaux interlocuteurs ayant pignon sur rue. Attaquée sur ses activités de recherche et la vente même de ses produits, une multinationale aussi puissante que Monsanto analyse ainsi la crise qu'elle a souffert et souffre encore :

> « nous avons oublié qu'entre le produit et le marché il y a la société. Nous pensions qu'il suffisait d'avoir scientifiquement raison, que des technologies d'amélioration de l'agriculture étaient évidemment légitimes. De ce fait, nous n'avons pas répondu aux questions d'éthique, de confiance, de démocratie et de position dominante qui étaient posées. »[609]

Parallèlement à la définition du développement durable par le rapport Bruntland, l'environnement devient subitement un enjeu stratégique pour les entreprises. Le mode des affaires s'organise, au niveau international et national, pour défendre et représenter les intérêts de ses membres. Ainsi naissent des organisations comme celle des constructeurs automobiles (OICA) ou celui de la Chimie (CEFIC).

> « De tels regroupements permettent de concentrer le pouvoir, d'exprimer avec plus de force des positions partagées et de mutualiser les coûts de lobbying. » (Lefebvre, 2006)[610]

En 1991, à l'approche de Rio, elles se regroupent après du Business Council for Sustainable Development (BCSD), qui devient par la suite, en 1995 le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development). Celui-ci œuvre en étroite collaboration avec le PNUE ou la CNUCED, par exemple.

Parallèlement, des entreprises prennent des initiatives volontaires, qui se traduisent par une autorégulation (normes ISO, la « Charte pour un développement durable de la CCI, le Programme Responsible Care, etc.) et fondent des partenariats avec des ONG. La société civile joue un rôle majeur. Vue du côté des entreprises, la société civile prend le nom de parties prenantes. Celle-ci exerce toute une gamme de pressions, des plus informelles aux plus officielles.

Parallèlement, au sein même du groupe, un certain nombre de pratiques qui se sont mises en place, pratiques issues du changement normatif entraîné par le développement durable,

---

[607] Certains chercheurs américains ont calculé qu'il fallait en moyenne 83 ans pour accéder à une réputation.

[608] en 2001, 60% reconnaissaient mesurer la réputation, pourcentage qui augmentait à 80% en 2002, et à 97% de nos jours : Etude Hill & Knowlton, « les patrons des grandes entreprises mondiales restent sceptiques quant aux nouvelles règles de gouvernance d'entreprise », 2003

[609] DUCROUX Anne-Marie, op. cit.

[610] LEFEBVRE Mathias, *la mobilisation du monde des affaires : formes et significations*, in AUBERTIN ET VIVIEN (Dir.), le *développement durable : enjeux politiques, économiques, sociaux*, les études de la documentation française, la documentation française, 2006

ont peu à peu modifié les habitudes. C'est aussi une question de coût et de stratégie pour les entreprises.

> « Cela coûte moins cher d'intégrer le développement durable au développement des processus et des investissements que de jouer la montre et de se retrouver face à une demande urgente. Normalement, une stratégie intelligente intègre cela. »[611].

> « Le regard porté sur les risques –économique, politique, juridique- change. L'irresponsabilité n'est plus acceptable. Aujourd'hui, plus que la pression imposée par les investisseurs socialement responsables, un deuxième levier financier peut inciter les sociétés à adopter une stratégie de durabilité : celui des assureurs renouvelant leur appréciation des risques. »[612]

Cette appréciation plus aiguë des risques, et partant, de la responsabilité va de pair avec le changement perceptif en cours dans la société. Ebranlée par les mêmes catastrophes, bouleversée par un changement normatif en cours, la tolérance sociale s'est amoindrie envers des pratiques jugées dangereuses.

L'entreprise s'organise donc, mais elle s'engage aussi et ce faisant elle communique sur ses actions, elle modifie sa communication en conséquence, ainsi que ses messages. Certaines d'entre elle ont poussé la démarche jusqu'à leur certification[613].

> « Une trentaine d'entreprises dans le monde ont d'ores et déjà accepté de passer par les conditions draconiennes de la GRI parmi lesquelles, en 2002, quatre françaises : Gaz de France, Vivendi, Renault et Total. »[614].

Beaucoup d'entreprises sollicitent leur notation. Si leurs résultats sont bons, ils peuvent être exploités en interne ou lors des assemblées générales, mettant ainsi les entreprises sous le regard parfois contraignant de leurs actionnaires. Bref, l'entreprise évolue.

Il faut dire que le processus de communication est à double sens : les entreprises, et principalement certaines multinationales ont largement communiqué sur leur engagement dans le développement durable. Très présentes à Johannesburg, accusées par les ONG d'instrumentaliser le débat, les entreprises ont organisé leur propre engagement au sein de structures telles que le CSR Europe (Corporate social responsability). Cette exposition est donc le fait de pressions diverses, mais elle ne fait que les renforcer. Se proclamer acteur du développement durable, se placer sous les drapeaux éthiques, solidaires, et responsables du paradigme n'est pas sans danger. Les crises n'en sont que plus accrues, la veille associative que plus poussée. Etre exemplaire et se proclamer comme tel demande beaucoup d'efforts, et la taille tentaculaire de certaines multinationales les rend particulièrement vulnérables. Des choix doivent alors être faits.

---

[611] COLLOMB Bertrand, *Il y a convergence entre l'intérêt des entreprises et l'intérêt du monde*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 115

[612] JOLY Carlos, *Risques et responsabilités, opportunités collectives*, in Anne-Marie Ducroux, Les nouveaux utopistes du développement durable, p 81

[613] C'est ainsi que certaines normes ont été mises en place : ISO 9000 (qualité), ISO 14 000 (environnement), OSHAS 18 001 (personnel et sécurité), SA 8 000, etc.

[614] JOST Philippe, op. cit. ,

« Dans certains pays , lorsque nous constatons que nous ne sommes pas en mesure d'imposer nos standards d'hygiène et de sécurité, on en sort. […] nous préférons perdre une opportunité économique qu'hypothéquer notre réputation. »[615] exprime Christian Balmes.

Beaucoup d'entreprises ont ainsi signé le Global Compact des Nations Unies. Et beaucoup d'ONG ont dénoncé l'inefficacité du Pacte, ce qui a engagé l'ONU à sévir, dénonçant publiquement les inactifs. Outre le rôle actif de sentinelle des ONG, les médias sont propices à se saisir des crises qui peuvent toucher les entreprises, les amplifier, et parfois les déformer. Ce faisant, ils entraînent dans leur sillage un autre groupe prépondérant, celui de l'opinion publique et surtout, le sous-groupe de citoyens engagés individuellement, très sensibles à l'éthique.

Principales relations entretenues par la puissance privée avec les autres groupes d'acteurs sociaux

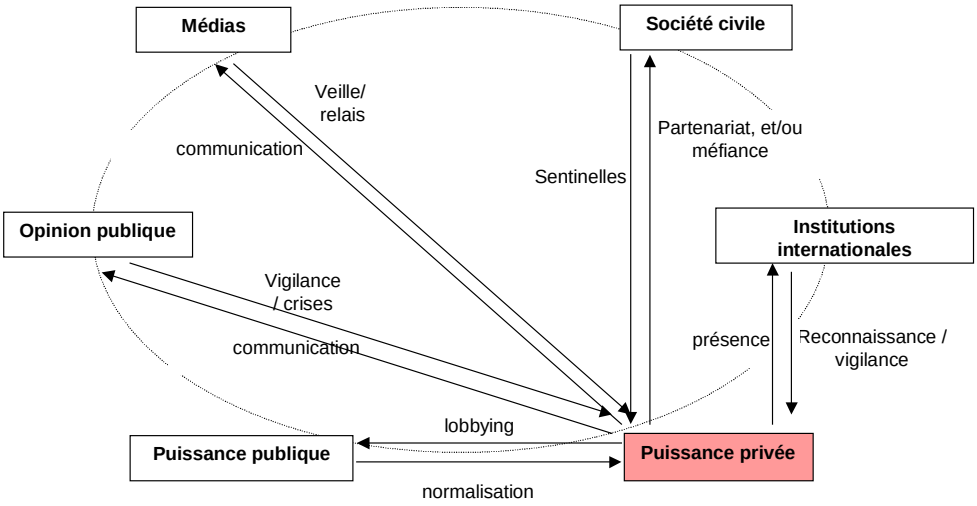


## 2. 3. les médias comme enjeu de positionnement et comme vecteurs de référents implicites

Les grands médias (cinéma, mass média) : les grands médias, presse, télévision, radio, et cinéma, ont connu une montée en puissance des thèmes liés au développement durable. Ils constituent pour nous un groupe privilégié d'études, et nous nous appuierons pour ce faire sur une méthodologie classique d'analyse de la presse pour comprendre quels sont les messages véhiculés par les médias concernant le développement durable, et surtout, quelle a été leur montée en puissance. Nous nous arrêterons également sur quelques fictions qui nous semblent avoir eu un impact indéniable sur le grand public, à la manière des livres qui ont attiré notre attention sur le développement durable, ainsi que celle du public. Il peut s'agir de documentaires (le cauchemar de Darwin), mais aussi de fictions (le Jour d'Après), ou de fictions télévisées.

[615] BALMES Christian, *Soyons volontaristes*, in DUCROUX Anne-Marie, Les nouveaux utopistes du développement durable,

Maîtrisant parfaitement les rouages de l'Internet, devenues des professionnelles de la communication, les associations sont aussi passées maître dans les relations presse. Il faut dire que les relations sont ambivalentes. Internet est le média le plus approprié à la diffusion des idées et des messages des associations. Il a permis de grands changements dans le fonctionnement des ONG : il leur a donné la possibilité de communiquer et d'agir en réseau avec une coordination accrue (netmeeting, listes de diffusion etc.), celle de diffuser leurs messages rapidement et dans le monde entier. Ils ont pu créer de nouvelles formes de mobilisation (cybermobilisations, cyberpétitions etc.). Les dons en ont été facilités. Internet est le média associatif par excellence, il est aussi le média le plus approprié pour provoquer des crises et des attaques contre les entreprises. Colporteur de rumeurs parfois infondées, il suffit parfois qu'une chaîne de courrier électronique soit formée pour que le monde entier soit touché[616]. Les médias ont le pouvoir de rendre des crises publiques en relayant les informations données par la société civile. Plus une association fait intervenir la presse dans des opérations « coup de poing », donc médiatique, et plus elle devient médiatique. Plus elle devient médiatique, et plus les dons privés affluent. Et plus elle devient puissante et a les moyens de ces actions, plus elle devient crédible, vecteur, et influente.

Les médias jouent donc un rôle clé dans la communication, mais aussi dans le positionnement des ONG. En relayant ou non leurs informations, ils les rendent plus ou moins influentes sur l'opinion publique. C'est à ce niveau que nous rejoignons nos deux derniers groupes.

[616] Dans son mémoire, Kristine Drullion explique par le menu comment créer une crise, et quels sont les ressorts utilisés par les entreprises : « *Pour créer une crise ou faire passer une cyber-crise en dehors de la sphère Internet, l'astuce la plus utilisée (car la plus simple) est celle du « spandexing »165 grâce à Google. Ainsi, pour déstabiliser une entreprise, l'ONG va d'abord créer un site Internet sur un thème (par exemple sur une entreprise soupçonnée de violer les droits de l'Homme), en prenant soin d'y mettre un contenu très facilement réutilisable par des journalistes et internautes. Pour faciliter la diffusion de la « cause », ce site contiendra également des mails préformatés à envoi automatique, des cyberpétitions, des images choc, un « kit du militant », des détournements de logos réutilisables par tout internaute dans des mails, des blogs ou des sites personnels. Ensuite l'ONG prendra soin de créer du « buzz » (du remous) sur Internet autour de son site nouvellement créé. Dès lors, l'information sera reprise dans les forums et les newsgroups spécialisés sur la question. Cela va créer de la notoriété (négative) autour de l'action de l'entreprise-cible et plus le site sera visité, plus il remontera dans la liste de résultat de Google, grâce au spandexing. Une fois que le buzz est lancé, il ne reste plus à l'ONG qu'à envoyer un communiqué de presse sur l'action de l'entreprise dénoncée. Le journaliste va alors se connecter à Internet afin de rechercher plus d'informations, et va finalement trouver sur le moteur de recherche le site créé et tous les articles, commentaires et réactions qui ont déjà été écrits en ligne grâce au développement du buzz. Il s'en servira pour nourrir son article après avoir recoupé les informations, et la crise sortira du cyber-espace pour se développer en presse écrite où elle touchera un public différent.* »

Principales relations entretenues par les médias avec les autres groupes d'acteurs sociaux

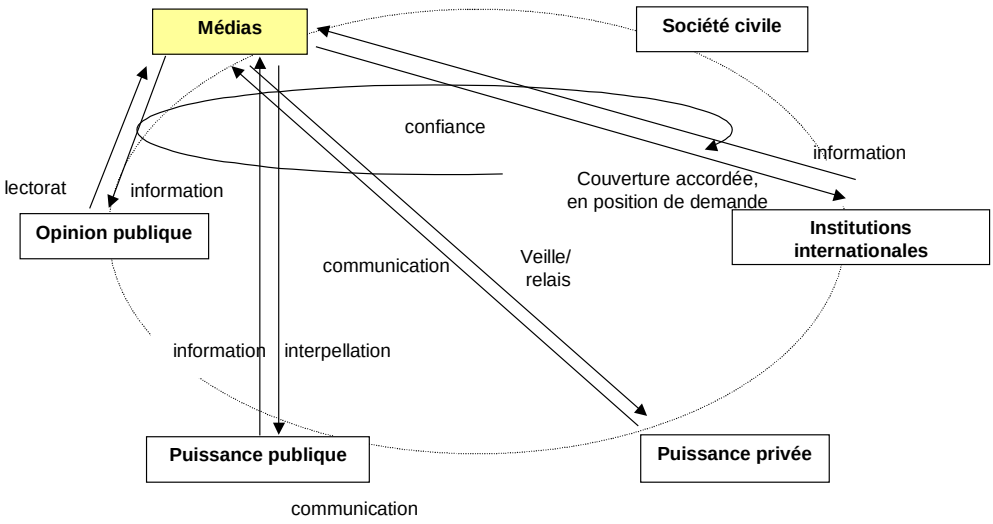


Les associations, et notamment les ONG sont souvent les seules à disposer de l'information, grâce à leur présence sur le terrain. Désintéressées, oeuvrant pour l'intérêt général, les associations sont naturellement des témoins de poids pour les journalistes, surtout lorsque ceux-ci sont en demande d'information vis-à-vis des associations. Notons également que c'est surtout lors d'une crise, lorsque la couverture médiatique et l'enjeu concurrentiel entre médias est à son comble que les journalistes appellent à témoigner les associations humanitaires, seuls relais crédibles dont ils disposent alors. Les associations trouvent donc un écho bien naturel lorsqu'elles ont besoin du relais des journalistes pour dénoncer une crise, relais accordé d'autant plus facilement qu'elles bénéficient d'une réputation altruiste et désintéressée auprès de ceux-ci mais également auprès de leurs auditeurs ou téléspectateurs. Ces trois groupes nourrissent donc des relations privilégiées, de confiance réciproque, qui forment un cercle qui s'auto-reconduit.

Principales relations de l'opinion publique des groupes d'acteurs sociaux

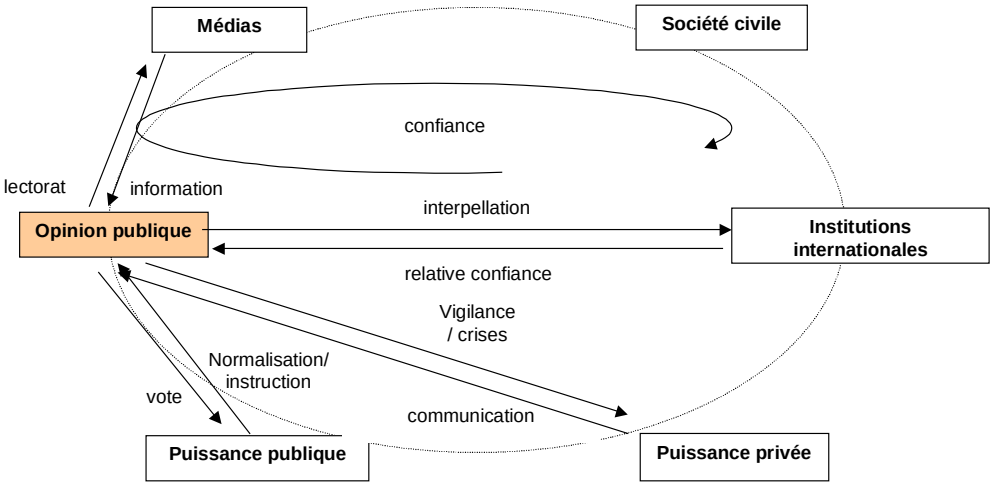


Tout un système de communication s'est donc construit au fil de l'émergence et de la normalisation du développement durable. Les acteurs ont petit à petit défini un profil de discours et un profil d'action que l'on retrouve, dans ses grandes lignes, chaque fois qu'il est question de mettre en œuvre le développement durable. Le schéma que nous présentons maintenant de manière complète représente les acteurs en présence et des liens qui les unissent. Il ne présage pas pour autant des situations particulières que peut recouvrir, ponctuellement, la mise en œuvre du développement durable. Il ne permet pas non plus de comprendre le processus de normalisation discursive qui se met en place. Mais il l'éclaire : Du positionnement des acteurs, de leurs liens avec les autres naissent des contraintes et des consensus qui sont autant de fils conducteurs à suivre pour la compréhension des discours tenus.

Cette partie nous a permis de suivre à la fois l'émergence du développement durable et sa circulation au sein d'espaces de discussion de plus en plus larges, de plus en plus médiatisés.

Par l'analyse des textes fondateurs, nous constatons que le processus d'acceptation du concept qui propose une véritable rupture épistémologique a été laborieux. Il est ambivalent, il est controversé, mais il a évolué et s'est petit à petit doté d'une cohérence et d'une logique propres.

Les anomalies perceptibles au paradigme néolibéral dominant semblent désormais faire l'objet d'un consensus, mais le bouleversement cognitif proposé par le développement durable s'intègre par à-coups dans la pratique et surtout dans les comportements. La définition du développement durable est si plastique et si universelle qu'il est difficile de s'entendre sur une interprétation consensuelle et définitive. Le concept est en devenir.

Néanmoins, le développement durable est en voie de normalisation, au travers de l'apparition de nouvelles pratiques, de nouveaux instruments qui permettent de formaliser la nouvelle pensée et de la quantifier. Il se met également en place au travers d'actes législatifs. Chaque fois, il fait l'objet d'âpres discussions entre acteurs sociaux habilités. Nous considérons que la norme se construit lors de ces débats publicisés, qui, une fois aboutis, officialisés par le texte législatif, sont une pierre de plus à l'édifice du développement durable en construction.

Cette partie a abordé le développement durable dans sa globalité, au travers des textes, au travers de leurs conséquences, au travers de l'interprétation qui en a été faite et qui a toujours cours. Elle a répondu à la question de la normalisation en croisant l'analyse des discours, celui des interactions entre acteurs concernés et enfin les usages qui en sont faits. Elle considère l'évolution du concept en le replaçant dans un contexte précis.

Cette étude ne nous permet pas cependant de suivre précisément cette construction normative au travers des discours des acteurs sociaux, et c'est pourquoi nous abordons maintenant, en troisième partie l'étude des discours qui se sont tenus sur un projet de règlement européen pour mettre en place le développement durable sur le secteur chimique.

# TROISIEME PARTIE

# REACH, TEMPS DE DEBAT PUBLICISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'analyse des déclarations et traités des textes envisagés en deuxième partie comme fondateurs pour le développement durable, textes pour la plupart onusiens nous a permis de déceler les socles idéologiques sur lesquels s'appuie ce large mouvement qu'est le développement durable. Leur analyse nous a fait envisager des leviers de communication, une nouvelle hiérarchie de principes qui bouleversent notre manière de voir les choses ; elle nous a également permis d'envisager les conséquences de ces idées, leur traduction pratique, en termes d'action et d'usage. Il en est par exemple ainsi du principe de précaution, issu de l'hypothèse indéterministe, il en est également ainsi du bouleversement de la conception de la place de l'homme sur Terre, une Terre aux ressources finies, en équilibre instable. En revanche, nous n'avons pu suivre finement leur circulation dans l'espace public et leur impact sur les acteurs sociaux, voire, in fine, dans l'opinion publique.

Ces changements idéologiques, voire philosophiques, issus des textes fondateurs, se concrétisent dans des conventions, des traités internationaux concernant la protection de la biodiversité, la qualité des forêts, des mers, etc. Certains textes concernent directement l'activité humaine, dans son champ économique et industriel. C'est le cas du protocole de Kyoto. C'est également le cas de Reach, projet de règlement européen concernant l'évaluation, l'enregistrement et l'autorisation de mise sur le marché de substances chimiques. C'est au travers des textes comme celui-ci, contraignants, engageants, qu'il nous semble pouvoir mesurer le plus sûrement l'aspect normatif du développement durable.

Chacun de ces textes a fait l'objet de discussions pour trouver un compromis, un consensus qui fait par la suite l'objet d'un vote. Concernant Reach, le processus législatif a laissé cours à un lobbying intense, hors norme, entre acteurs sociaux que nous avons envisagés en

deuxième partie : nous retrouvons effectivement les mêmes sensibilités contradictoires pour Reach que celles qui se sont exprimées lors des sommets internationaux.

Associés à chaque enjeu divergent, des acteurs, des locuteurs, dont les initiatives de communication servent de trame à notre recherche s'expriment et forgent un discours nouveau, qui tient pour nous de la norme . Nous envisageons Reach comme un temps de débat publicisé où l'expression croisée des acteurs, leurs jeux d'influence, la circulation et l'évolution des messages permet de suivre la normalisation d'un ensemble logique et discursif plus large, celui du développement durable. Aussi, après avoir consacré un premier chapitre à la contextualisation de Reach, à sa compréhension dans une généalogie plus ample, celle du développement durable, nous analysons dans un deuxième et troisième chapitre les discours, pour tenter, dans un quatrième chapitre, de faire ressortir un discours propre, signe selon nous de la normalisation des thèmes de développement durable au travers des discussions sur Reach.

# Chapitre 1

# Reach : dynamique d'une mobilisation des discours autour du développement durable

Reach : "*Registration, Evaluation and Autorisation of CHemicals*". Voici un sigle issu de l'anglais, didactique, et qui finit par devenir un acronyme, par être construit comme un système, par devenir en soi une norme. Il est question du « protocole de Kyoto », il a été question de la « *directive Bolkenstein* ». Reach appartient aux acronymes qui ont l'honneur de devenir des noms propres.

Reach est la réponse européenne à une inquiétude mondiale, exprimée au Sommet de Rio de Janeiro et dans les Conventions de Stockholm et de Rotterdam sur les polluants organiques persistants. Le PNUE a également proposé une « *Approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques* ». Introduite par l'un des textes fondateurs du développement durable (Déclaration de Rio de Janeiro), l'initiative européenne s'inscrit complètement dans la posture développement durable. Reach est la réponse à une crainte: en 1998, quand le projet est lancé, les effets des produits chimiques sur la santé humaine sont peu connus, le manque de données toxicologiques et écotoxicologiques est patent. Mais lors de la présentation du projet de règlement en 2003 à la presse, c'est les objectifs de Johannesburg qui sont mis en avant par les institutions européennes pour justifier le projet.

> « Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE): une approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques est en cours de développement (une conférence multisectorielle à haut niveau est programmée pour la fin 2005). Au cours du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesbourg, en septembre 2002, il a été convenu que, d'ici 2020, les substances chimiques devraient être produites et utilisées de telle sorte à minimiser les effets nocifs significatifs sur la santé humaine et l'environnement. »[617]

Mais Reach a représenté beaucoup plus que cela pour les acteurs concernés. La charge émotive de Reach n'a pas d'équivalent, de mémoire d' « *eurocrates* »[618]. Reach a fait l'objet d'une bataille intense, à plusieurs niveaux. Malgré l'aridité du texte, malgré sa difficulté, sa technicité, Reach est sorti des enceintes bruxelloises pour faire débat dans les médias, il a fait l'objet de plusieurs sites Internet dédiés. En ce sens, Reach représente un temps de

[617] Questions et réponses sur la nouvelle politique dans le domaine des substances chimiques – REACH, Commission européenne, MEMO/03/99, Bruxelles, le 7 mai 2003

[618] Nous faisons ici allusion à ce qui nous a été rapporté lors de différents entretiens, dont notamment celui de Frédéric Simon, d'Euractiv, de Laurence Dellageaix, du BEUC, la presse s'étant également fait le relais de cette opinion partagée.

débat publicisé du développement durable. Concernant les seuls documents relatifs à sa médiatisation, les articles et communiqués de presse, Reach a fait l'objet de plus de quatre cent cinquante communiqués de presse, et pour ce qui concerne la presse nationale française que nous avons analysée, ce sont plus de cent articles qui ont mentionné l'acronyme dans le texte. Et ce sans compter les innombrables débats, auditions, interviews sur des chaînes câblées européennes et nationales, les avis d'experts rendus, les colloques et conférences au niveau international qui ont pris pour thème les produits chimiques. Ce temps de débat autour de la problématique des produits chimiques et du développement durable a eu lieu en Europe, mais également dans des enceintes internationales (PNUE, OMS) et outre Atlantique (Congrès américain). Le projet est européen, mais la dynamique est beaucoup plus large.

Au-delà de son aspect médiatique, Reach a supposé également un investissement, puisqu'il y a eu plus de quarante études d'impact réalisées par des cabinets indépendants, autant de conférences de presse et surtout beaucoup d'actions de lobbying qui, si elles étaient classiques (rencontres informelles, conférences, déjeuners, etc.), sortent du cadre de relations publiques traditionnel par leur ampleur et surtout par leur continuité dans le temps : six années durant. Reach est donc un phénomène de communication en soi, aux multiples ramifications. Notre objet ne sera pas d'étudier les actions de communication en soi, mais de les considérer comme initiatrices de normes, et partant, de les analyser sous le sceau de l'influence qu'elles ont pu avoir, en particulier de leurs effets sur les médias.

Enfin Reach c'est aussi l'histoire d'un acquis législatif, dans un contexte de crise institutionnelle. Il est l'un des grands textes qui ont été votés sous la Commission Barroso, pour lesquels les députés européens ont réussi à trouver « *un consensus improbable* », pour reprendre les termes d'un journaliste.

## 1. REACH : CHRONIQUE D'UN PROJET DE REGLEMENT DEVENANT EVENEMENT

Dans notre démarche, nous partons du constat que progressivement, Reach devient un système communicationnel, où les différents acteurs interagissent et nouent des liens de communication, en termes de messages et d'influence, qui soit entrent en opposition, soit viennent se renforcer, soit établissent une nouvelle norme. Ces rapports ne sont jamais linéaires, et des alliances imprévues en termes de discours se sont scellées puis défaites jusqu'à l'approbation finale de Reach, qui a désormais statut de règlement européen entré en application depuis juin 2007.

La nécessité de se pencher sur la législation chimique émerge en avril 1998 lors d'un sommet informel à Chester des Ministres de l'environnement, suite à un rapport présenté par trois ministres européens de l'environnement dans lequel la paralysie du contrôle des

produits chimiques est mise en avant. Les ministres constatent que moins de 400 substances sur les 100 000 existantes, intervenant parfois dans la composition des produits les plus usuels, comme les jouets, les détergents, les ustensiles de cuisine, ont été évaluées. Ils souhaitent pallier ce système défaillant en lançant un projet de loi global sur les substances chimiques qui doit instaurer un système homogène. Le système envisagé doit remplacer une quarantaine de directives, règlements et lois existantes. Le mandat est officiellement donné deux mois après à la Commission de proposer un Livre blanc et de lancer ce chantier législatif.

La législation européenne en matière de produits chimiques s'impose aux politiques nationales. Elle a débuté dans les années 70, plus précisément après qu'en 1973, le Conseil de l'OCDE a pris la décision de réguler l'usage des PCB (produits chimiques), suite à l'empoisonnement d'oiseaux en Mer d'Irlande et aux incidents intervenus au Japon, mettant en cause l'huile de ricin. L'Union européenne décide d'aller au-delà de cette initiative de l'OCDE et souhaite créer un cadre de restriction de l'usage des produits dangereux dans les Etats de l'Union européenne. Selon Nigel Haigh (2005)[619], on peut alors distinguer quatre phases qui se chevauchent: dans les années 70, un cadre[620] restreint la commercialisation et l'utilisation de tout produit chimique dont la dangerosité est établie, dont l'amiante et le DDT. Dans les années 80, aucun produit chimique nouveau ne peut être commercialisé sans qu'ilo ait été testé, et que les résultats aient été notifiés aux autorités compétentes. La directive 79/831 impose depuis 1981 d'enregistrer les substances chimiques nouvelles, et leur mise sur le marché est ainsi encadrée. Mais la charge de la preuve de l'innocuité de ces substances incombe aux puissances publiques qui sont débordées. De plus, les substances mises antérieurement sur le marché ne sont pas concernées. Dans les années 90, un programme[621] sur les produits chimiques existants est introduit, qui conduit à la publication de stratégies de réduction des risques.

> « Mais [celles-ci] ont été produites si lentement que la pression pour une réforme majeure des dispositifs existants a crû, donnant lieu à la quatrième phase connue sous le nom de Reach »[622]

Ainsi, en 2000, seuls 140 produits ont été listés.

> « Par ailleurs, il existe une véritable dissymétrie de traitement entre les substances anciennes et nouvelles, qui a incité les industriels à enregistrer avant 1981 le plus de substances possibles et ne les a pas incités à innover. »[623]

Le 23 février 2001, la Commission propose un Livre blanc sur la « *Stratégie pour une future politique communautaire dans le domaine des substances chimiques*. » D'emblée le projet,

---

[619] HAIGH Nigel, *Histoire de la réglementation européenne des produits chimiques*, Les actes de l'IDDRI, n°2, Entreprises et bien public, 2005.

[620] La directive 76/769 et amendements successifs

[621] Réglement 793/93, 1993

[622] HAIGH Nigel, op cit.

[623] WEILL Claire, *Reach : l'Europe montre l'exemple*, Synthèses de l'IDDRI, entreprises et Biens publics, n°4, 2006

dénommé Reach, est présenté comme « *l'une des plus importantes initiatives prises par la Commission dans la sphère du développement durable* »[624]. Reach a pour objectif de proposer un avenir meilleur, plus sain, moins toxique. Il s'inscrit pleinement dans la définition du développement durable telle que le propose le Rapport Bruntland.

Il tente de concilier la compétitivité économique avec les enjeux de santé humaine et les problèmes environnementaux. La ligne directrice de cette politique est le principe de précaution, l'un des leviers fondamentaux que nous avons relevé en première partie de notre thèse.

> « [Reach] répond également aux besoins de transparence accrue en améliorant l'accès à l'information sur les substances chimiques et en rendant le processus décisionnel plus transparent. » [625]

Reach s'applique à toutes les substances chimiques, existantes et nouvelles. Le premier objectif est de combler le déficit de connaissances sur les conséquences d'utilisation des produits chimiques. Devant les difficultés des Etats de mener à bien les tests, Reach donne aux industriels la responsabilité et la charge de fournir des données sur les dangers et les risques des substances. C'est une inversion de la charge de la preuve, qui entraîne également des implications juridiques fortes en cas de dommages. A la procédure d'enregistrement, une procédure d'autorisation de mise en marché et de restriction est ajoutée. Pour centraliser les données, Reach crée une Agence européenne des produits chimiques, basée à Helsinki.

> « La situation actuelle apparaît par conséquent, au regard des pollutions diffuses de substances chimiques et de l'incertitude scientifique notoire quant à leurs effets sur l'environnement et la santé humaine, comme une situation de précaution par excellence. Dans le cadre de l'Union européenne, le principe de précaution est inscrit dans le traité de Maastricht et a été réaffirmé depuis dans le traité d'Amsterdam, le traité de Nice puis le nouveau traité actuellement soumis à l'approbation des Etats européens. La proposition Reach apparaît clairement comme une application de ce principe. ».[626]

Enfin Reach tente de mettre en place une dynamique d'innovation et s'efforce de concilier les objectifs de transparence et de compétitivité industrielle. Il implique concrètement la levée du secret de fabrication ainsi que des démarches administratives lors de l'évaluation, de l'enregistrement et de l'autorisation des substances chimiques.

Reach fait partie des projets réglementaires soumis au processus de co-législation. Les institutions européennes, dans leur démarche d'élaboration de ce règlement, opèrent tour à tour : la Commission propose, le Parlement et le Conseil de l'Union amendent et adoptent le texte, des navettes peuvent avoir lieu, des compromis doivent être trouvés.

Reach suivra le calendrier législatif suivant :

---

[624] WALLSTROM Margot, in *La Commission ouvre la voie vers une utilisation durable des substances chimiques, IP/01/201*,Bruxelles,, 13 février 2001

[625] ibid.

[626] WEILL Claire, *Proposition de règlement européen des produits chimiques : Reach, enjeux et perspectives*, Les actes de l'IDDRI, n°2, Entreprises et bien public, 2005.

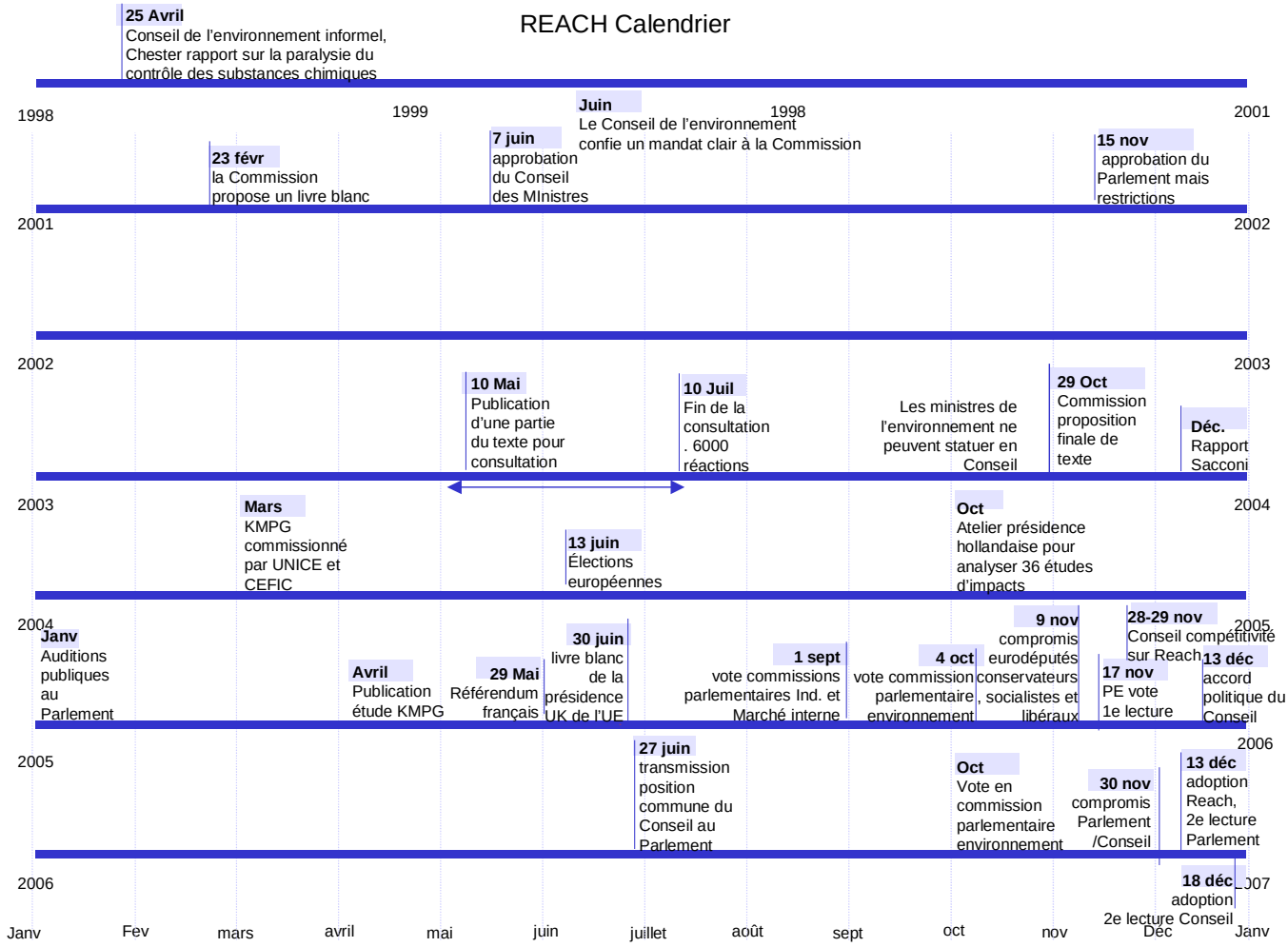


Suite à la publication par la Commission du Livre Blanc, auquel le Conseil et le Parlement réagissent positivement, la Commission rédige un projet de règlement, qui est rendu public et soumis à la consultation sur Internet en 2003. La Commission recevra plus de 60000 contributions. Six mois plus tard, elle publie un texte substantiellement modifié, base de la proposition de règlement Reach. Cette proposition (draft law) fait l'objet de très nombreuses réactions. De nombreuses études d'impact, commandées par la Commission, par les Etats, par le lobby chimique, par les ONG alimentent les discussions. En novembre 2005, et après un travail législatif qualifié de « considérable » par ses propres communiqués de presse, le Parlement vote un texte très amendé, en première lecture. Ce texte est alors discuté au Conseil des Ministres en décembre 2005, qui vote un texte différent, dont de très nombreux points divergent de celui adopté au Parlement. Le Parlement décide, à la parution de la position commune du Conseil fin juin 2006 de partir de ce texte pour effectuer un second travail législatif, et trouver les bases d'un consensus, pour soumettre un nouveau texte en deuxième lecture. Le compromis est trouvé fin novembre, et le texte est voté le 13 décembre 2006 par le Parlement, le 18 par le Conseil des Ministres. En juin 2007, le règlement REACH entre en vigueur. La Commission prévoit de réviser REACH peu après son adoption. Cette révision pourrait comprendre des amendements aux diverses annexes du règlement (I, II, IV, V et XI) et, si nécessaire, la définition d'une législation de mise en oeuvre spécifique (par

exemple, des règlements pour les frais et les méthodes de test). En juin 2008 : l'agence européenne des produits chimiques doit devenir opérationnelle, et la phase de pré enregistrement commencer. Enfin, en juin 2018 : la phase d'enregistrement doit se terminer par les substances produites en petites quantités (entre 1 et 10 tonnes)

Le contexte institutionnel est particulièrement important : Parlement, Conseil et Commission ont des légitimités très différentes aux yeux du public. Ils n'ont pas les mêmes compétences, ils n'ont pas non plus les mêmes affinités. Entre la première lecture en 2005 et la deuxième en 2006, un an plus tard, la plupart des institutions ont été renouvelées. Le Conseil est soumis au temps législatif national ; chaque élection législative peut modifier l'appréhension globale du Conseil sur un sujet. « la grande coalition Merkel » marquera ainsi de son sceau le projet, faisant retarder le vote, demandant une remise à plat de certains acquis. Pendant les huit années que durent le travail des instances européennes, la Commission sera changée : Romano Prodi cède la place à Manuel Barroso, et les deux Commissaires (Environnement et Compétitivité/Industrie) qui présentent le Livre Blanc changent en cours de route (Wallstrom/Likkannen, Dimas/Verheugen). Enfin, le Parlement est renouvelé en juin 2004. Chacun de ces changements est un bouleversement pour tous les acteurs concernés par le projet de législation.

## 2. « POTENTIEL SYMBOLIQUE » DE L'ACRONYME

Notre position est la suivante : Reach est une application concrète du développement durable sur les activités économiques et industrielles. Reach représente également la mise en application des principes de précaution, de responsabilité et d'information que nous avons pu distinguer lors de notre étude des textes fondateurs du développement durable. Reach est enfin un test grandeur nature de la maturité de l'opinion des politiques, à savoir de leur capacité à faire passer un enjeu sanitaire, social, environnemental et également culturel, avant le seul enjeu économique.

A grands traits, nous sommes en présence d'une puissance publique (les institutions européennes) hésitant entre intérêts divergents : d'un côté les intérêts économiques associés à une interprétation souple du développement durable (« durabilité faible ») et à des conséquences sociales, et de l'autre les enjeux sanitaires et environnementaux associés à une interprétation « dure » du développement durable (« durabilité forte »), mais également associés à une proposition de renouveau économique (innovation), où la décision est prise tenant compte d'un possible risque, en vertu du principe de précaution. Le contexte influence fortement le rapport de forces entre ces deux enjeux ; il fluctue et évolue.

Le changement de norme que nous tentons de percevoir et dont nous voulons distinguer le circuit informatif participe de ce contexte général.

Deux grands groupes de « parties prenantes » (stakeholders, Freeman), aux logiques différentes vont s'affronter autour de Reach : l'industrie chimique, représentée principalement par le CEFIC (Conseil européen de l'Industrie Chimique), par l'UIC (Union de l'Industrie chimique, représentation française) et également par l'UEAPME (représentation européenne des petites et moyennes entreprises) qui cherchent à rendre « *Reach applicable* », selon leurs propos. S'exprime sur le même registre le syndicat patronal (l'UNICE devenue aujourd'hui Business Europe) qui intervient dans le système que nous interrogeons à plusieurs reprises.

Le deuxième groupe est principalement constitué par la société civile, personnalisée dans le cas de Reach par certaines associations environnementales (WWF, Amis de la Terre, Greenpeace, EEB : Bureau Environnemental Européen), des associations de consommateurs (BEUC, Bureau européen des Unions de Consommateurs, Eurocoop), des syndicats (Confédération européenne des syndicats), des associations de femmes (WECF : Femmes européennes pour un futur commun) mais également par des personnalités scientifiques qui s'engagent[627] (ARTAC, EEN/EPHA Network), dans l'espace public tel que défini par Habermas, au nom de l'intérêt général. Ce groupe défend un projet initial ambitieux, où les enjeux sanitaires et environnementaux priment sur les enjeux économiques.

Autre groupe d'acteurs influençant le système de communication qui se met en place : les institutions internationales, des Nations Unies, du PNUE, aux institutions financières internationales, dont l'OMC. Reach n'a pas été seulement la bataille manichéenne que les médias ont voulu nous décrire. D'autres acteurs ont pesé de tout leur poids, ponctuellement, telle cette initiative diplomatique Colin Powell, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de l'Administration Bush, qui écrit à toutes les ambassades européennes pour contrer Reach, ou continuellement dans l'ombre, ce lobbying permanent auprès des parlementaires effectué par les cabinets de consultants de haut vol, missionnés tout spécialement pour l'occasion, ou encore par les « think tank », qui ont tressé un réseau d'influence, ménageant les invitations à des colloques d'un côté, invitant des parlementaires et commissaires de l'autre à des déjeuners-débat privés. Günter Verheugen, Commissaire à l'Industrie (Commission Barroso), l'une des personnalités qui ont marqué le processus, ne s'est nullement caché d'avoir été l'objet de procédés relevant du lobbying. Si nous ne pouvons pas mesurer exactement l'impact des discussions privées tenues, leur influence réelle sur le système de communication que nous analysons, nous pouvons cependant en tenir compte, via les informations que nous avons obtenues lors de différents contacts téléphoniques, et via leur mention dans les médias.

---

[627] Il s'agit plus précisément de cancérologues et scientifiques de renom, pour qui Reach représente une prise de conscience, une tribune pour alerter l'opinion publique et les politiques de l'ampleur des enjeux sanitaires, et qui se regrouperont notamment dans un collectif, pour signer l'Appel de Paris, le 7 mai 2005, à l'Unesco

Les élus, et en particulier les chefs d'Etat ont joué également un rôle conséquent, faisant valoir leur position intuitu personae, dans un contexte politique national, mais également européen. Nous entendons que le jeu subtil des politiques, en fonction de la cote de faveur nationale, de l'aura communautaire dont ils disposent, des leviers personnels ou politiques dont ils peuvent jouer à Bruxelles, ont un impact conséquent dans le cas de Reach : la lettre écrite à Romano Prodi par Gerhard Schröder, par Tony Blair et par Jacques Chirac, mettant en garde le président de la Commission contre un « projet bureaucratique » et handicapant l'industrie chimique a eu une grande influence et a été reprise, commentée, interprétée par des nombreux acteurs sociaux. D'autres pays, comme les pays nordiques, Suède, Finlande et Norvège ont été moteurs pour défendre l'enjeu sanitaire. In fine, le vote parlementaire a sanctionné un processus législatif de cinq années : ce vote qui a fait l'objet d'alliances politiques de partis européens, fait suite au rejet de la Constitution et devient l'un des textes fondamentaux du mandat de José Manuel Barroso. Les institutions européennes, la Commission (et en particulier la Direction générale de l'Industrie, et celle de l'Environnement), le Parlement (et en particulier la Commission ENVI) ainsi que le Conseil ont chacun défendu une logique différente.

Enfin, dernier groupe, les médias, que nous observons au travers de la presse quotidienne nationale française, observation qui nous permet d'obtenir un baromètre fiable du traitement de Reach dans le temps, de 2001 à début 2007. Nous observons pour cela deux quotidiens aux lignes rédactionnelles différentes, le Monde et le Figaro[628].

## 3. « POTENTIEL DE SAILLANCE » ET « POTENTIEL DE PREGNANCE » D'UNE EMERGENCE AU LONG COURS.

Reach c'est l'histoire d'une médiatisation qui pointe un certain nombre de questions, que nous posons ici, et sur lesquelles nous reviendrons en conclusion. Nombre de ces questions ont trait à l'actualité de l'analyse. Reach a-t-il eu le statut d'événement qu'acteurs, témoins et journalistes ont bien voulu lui prêter ? Comment analyser un processus de négociations qui s'est parfois enlisé, et qui aura duré huit années[629] ? Peut-il à l'aune d'un mouvement beaucoup plus ample qu'est le développement durable être assimilé à un événement ? Selon Jocelyne Arquembourg [630]

> « Ce qui signe l'événement est sa capacité à initier, à engendrer quelque chose de neuf ».

[628] Nous envisagions d'analyser également les articles écrits sur le sujet par le Parisien : seuls douze articles ont été écrits sur le sujet, qui ont tous repris les propos des associations et ONG environnementales. Aussi nous sommes-nous concentrée sur les articles du Monde et du Figaro, comparables par la taille, et non acquis d'emblée à un discours d'acteur social.

[629] Si le Livre Blanc paraît en février 2001, le projet est véritablement lancé depuis 1998, quand lors d'un conseil informel, le Conseil des ministres de l'environnement lance le sujet

[630] ARQUEMBOURG Jocelyne, *Introduction, Evènements nationaux, regards nationaux*, Hermès n°46, mai 2007, p14

En ce sens, Reach, malgré la lenteur des discussions, malgré le côté prévisible du vote à partir de 2005, est un événement : c'est l'institutionnalisation par l'acte législatif d'une logique différente, qui tient du développement durable et qui rompt avec le système en place.

> « En tout événement se noue le schéma dramatique d'une genèse »[631]

Le Reach adopté en décembre 2006 est loin du Reach proposé en 2001. Mais c'est effectivement le point de départ d'une nouvelle logique, celle du principe de précaution, celle de l'information, celle de l'inversion de la charge de la preuve qui débute dans le monde industriel: Reach concerne les substances chimiques, soit toute la chaîne de fabrication des produits finis, de l'industrie chimique à l'industrie manufacturière.

C'est une chronique qui va nous être proposée par la presse, débutée en 2001 pour Le Figaro, en 2004 pour Le Monde. Mais c'est surtout la chronique d'une lutte des façons d'envisager le monde, des priorités à accorder : Reach est une bataille idéologique avant d'être une bataille économique. Au niveau des idées, huit années, dont véritablement cinq dans l'espace médiatique, est-ce long ? Est-ce court ? Reach peut-il être perçu comme une occurrence ?

> « La singularité de ce qui fait événement induit deux autres notions : l'événement imbrique le regard d'un public et il est ce qui se remarque »[632].

Reach a été un temps de débat publicisé d'acteurs particulièrement nombreux, impliquant en premier lieu les représentants des institutions européennes, des acteurs sociaux parfois coalisés, puis se tournant à la fois vers le grand public et vers les médias. Nous observons par conséquent un système médiatique, aux multiples acteurs, un système tiraillé. Reach n'a pas les caractéristiques classiques d'un événement, ni dans le temps, ni dans l'espace. Mais il en a le potentiel, un « potentiel de saillance » et « un potentiel de prégnance », (José Rebelo) Ces huit années seront mises à profit par les uns et les autres pour faire valoir leurs intérêts dans le cadre d'un lobbying sans précédent, en fonction des affinités et opportunités avec les législateurs.

En 2001, Reach est présenté comme une opportunité unique par la coalition des ONG environnementales (European Environmental Bureau, WWF, Greenpeace, Friends of the Reach). L'heure est à la convergence des volontés politiques (le Conseil renforçant la proposition de la Commission), l'heure est également à l'inquiétude de l'opinion publique sur ces sujets.

Lorsque le 15 novembre le Parlement donne son approbation à la Commission pour qu'elle propose le projet de règlement, de nombreux drames ont eu lieu dans le monde qui donne à Reach un éclairage nouveau : les attentats du 11 septembre, avec les suites d'intoxication à

---

[631] ibid.
[632] id

l'anthrax, l'explosion de l'usine chimique AZF, le naufrage du Prestige, autant d'événements (Hermès n°46) qui ont été vécus comme des ruptures, à l'échelle nationale, européenne et mondiale, autour desquelles s'est faite une recherche d'intelligibilité, sinon un surcroît de demande de protection. Ces drames entraînent une rupture dans les idéalisations du monde, la déstabilisation d'un horizon de certitudes.

Moins dramatique mais tout aussi prégnant, le scandale de l'amiante et les interrogations sur les pesticides, sur des produits chimiques tels que le decaBDE. Reach, à l'échelle du large mouvement qu'est le développement durable, présente donc ce « potentiel de saillance » et ce « potentiel de prégnance » suggérés par José Rebelo « Potentiel de saillance », car vers Reach vont se cristalliser deux visions du monde qui vont être marquées par deux lobbyings intenses, l'un s'auto qualifiant de « *coalition pro Reach* », l'autre que nous nommons « *Reach amendé* ». « Potentiel de saillance » également lorsque l'on considère les projets législatifs européens en cours : Reach émerge de toutes les directives en discussions, celles des cosmétiques, celle sur les pesticides, les discussions sur le mercure. « Potentiel de prégnance » enfin lorsque l'on constate que les discours portés sur Reach engloberont des conventions comme celle d'Aarhus ou la stratégie de Lisbonne à titre d'exemple, qui justifient et légitiment Reach.

Reach est une révolution à l'échelle bruxelloise. Le projet balaye de front les enjeux économiques, sanitaires (donc sociaux) et environnementaux. Aucune proposition n'avait réuni ces trois champs de préoccupations. Reach est un système, chacun des points le soutenant ayant valeur de fondation. Si l'un est amendé, c'est tout l'édifice qui en est affecté. Reach requiert l'information, la substitution des substances les plus dangereuses, leur contrôle. Une double analyse du système proposé peut être faite à l'aune des propositions de Thomas Kuhn. Reach peut-être vécu comme la normalisation du développement durable, sa mise en œuvre, à la fois juridique, administrative et scientifique : la science est mobilisée pour démontrer l'impact des substances sur la santé et l'environnement. Reach peut également être considéré en soi comme une mini rupture paradigmatique : le constat d'anomalie a été fait lors de l'étude présenté au Conseil informel de Chester, la suite étant vue comme la tentative normative qui en découle. Or il y a rupture, et il y a également discussions idéologiques entre sphères spécialisées, dans l'enceinte bruxelloise. Reach rejoint l'espace public du fait d'une médiatisation qui peut être en partie considérée comme une construction médiatique, lorsque le lobby de la chimie et les associations se tourneront vers les médias nationaux et tenteront d'imposer leur vision des choses, leur interprétation des faits et du projet.

Reach devient alors précisément un fait médiatique à double finalité : l'opinion publique, via les médias, via Internet est visée par les communiqués des acteurs sociaux, mais la cible historique, celle des législateurs européens, n'est pas délaissée pour autant. Le système se complique donc au fur et à mesure, c'est pourquoi nous avons choisi une approche par le

discours médiatique : Reach est avant tout un temps de débat publicisé, notamment par médias interposés, où de très nombreux acteurs prennent la parole, et qui n'est pas clos : l'opinion publique est incitée à la mobilisation via Internet (cyberactions), et Reach déborde du cadre européen. L'influence outre-atlantique est fortement présente, les enjeux européens s'exportent et aboutiront à une proposition de loi au Congrès américain. Les instances mondiales, ONU, UNEP, OMC, OMS seront également très attentives, voire actives lors des négociations.

Aussi notre choix méthodologique a-t-il fait l'objet d'une longue réflexion : comment analyser le système sans en déformer les rapports de force ? Quelle attitude de recherche adopter face à un phénomène politique, aux multiples enjeux, aux multiples angles ? Comment déconstruire l'événement pour mieux en saisir les ressorts ? Comment, enfin, se situer par rapport à une problématique plus général d'émergence paradigmatique, sachant le biais culturel qui est le nôtre dans notre compréhension de l' événement?

Pour comprendre la dynamique du débat publicisé qu'a constitué Reach, pour en cerner les évolutions, nous avons adopté une méthode d'approche par les acteurs, et avons restreint notre corpus aux communications de la presse et aux articles de presse. Notre objet est de comprendre par quels mécanismes l'événement social et son traitement médiatique en viennent ou non à coïncider, d'observer si une normalisation des discours a lieu, d'appréhender l'importance de Reach dans un mouvement plus ample de diffusion paradigmatique du développement durable.

Nous avons pour ce faire procédé en deux temps, selon deux niveaux d'analyse. Tout d'abord, nous avons analysé le corpus de presse, limitant alors au cadre national notre analyse.

> « La réduction du lien entre événement et médias à l'identification des critères professionnels qui prévalent dans la sélection d'un phénomène pour en faire un fait journalistique, dont le traitement spécifique traduit sa reconnaissance par les journalistes comme événement »[633].

Notre objectif est de cerner les représentations sociales préétablies qui prévalent dans un espace public réduit, pour notre analyse, aux colonnes du journal. Nous recherchons une construction sociale de la réalité, un sens donné à l'événement, une justification transmise aux travers de l'analyse des articles écrits sur le sujet.

Nous confrontons dans un deuxième temps cette analyse aux communiqués de presse écrits par les différents acteurs de Reach. Nous analysons ainsi les communiqués de presse de nombreuses associations, qui s'auto référencent. Notre étude a souhaité être aussi exhaustive que possible et nous n'avons mis aucune limitation nombre de communiqués

[633] MERCIER Arnaud, *Logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité*, Hermès n°46, mai 2007

publiés. Nous avons donc étudié des communiqués, en grande majorité en anglais[634], que les acteurs sociaux nous ont fournis ou qu'ils ont fait figurer sur leur site Internet. Notre étude porte ainsi sur plus de quatre cent cinquante communiqués de presse de différents acteurs.

Nous avons analysé les communiqués selon la méthodologie adoptée préalablement pour les articles de presse, les saisissant un par un de manière statistique sur Modalisa. Notre choix d'approche méthodologique n'est pas celui de la présentation des résultats de notre recherche. Par souci de clarté, nous présentons en premier lieu la communication des acteurs sociaux que nous qualifions de partie prenante : ceux qui défendent le projet initial, auto qualifiés de « coalition pro Reach », formés par la société civile, ceux qui défendent un projet amendé, représentant les intérêts industriels. Les communiqués des premiers interpellent régulièrement les seconds, et ces derniers ne répondent pas aux interpellations. En revanche tous les communiqués ont pour destinataires les législateurs européens et les médias, eux-mêmes acteurs dans notre système communicationnel, et producteurs de messages. Cette qualité de destinataires (cibles) des communiqués de presse des parties prenantes, le rôle d'émetteurs de premier plan, la position centrale d'enjeu, d'influence et de pouvoir des institutions européennes et des médias nous a conduit à regrouper l'analyse de leurs productions discursives dans un chapitre différent.

Reach est une rupture socialement reconnue et portée aussi bien par les ministres de l'environnement, les eurodéputés, les commissaires que par la société civile, au premier titre de laquelle les associations de consommateurs et les ONG environnementales. De ce sentiment partagé, les journalistes ne pouvaient longtemps ignorer le phénomène, de même que les législateurs européens.

Nous envisageons donc dans un premier mouvement d'analyse les communications des parties, prenantes aussi bien société civile qu'industriels.

[634] La très grande majorité de notre corpus est en anglais. Considérant qu'il s'agit d'une langue internationale, européenne, exempte d'expressions locales mais faite pour l'entendement de tous, nous avons choisi de faire figurer les citations originales, non traduites, dans notre analyse.

# Chapitre 2

# Imposer le contexte de référence : Reach, ou l'entrée par la confrontation du développement durable dans l'espace public

Les observateurs de Reach, qu'il s'agisse des journalistes, des analystes (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, conférenciers, chercheurs), ont régulièrement dégagé une opposition de deux clans, le clan environnemental et celui du lobby de la chimie. S'il est vrai que dans les faits, ces deux groupes par leur activité communicative, par les efforts déployés, sont sortis de tous les émetteurs qui se sont exprimés sur Reach, nous ne partageons pas cette vision manichéenne. Les discours ne se sont pas opposés frontalement, des points communs existaient pour ces deux grands groupes d'acteurs concernant la nécessité de légiférer et d'harmoniser le champ de l'activité industrielle chimique, de même qu'il ressort de l'analyse de discours que les deux groupes sont convaincus de l'inexorable mise en place du développement durable dans les pratiques ainsi que de son bien fondé. Si confrontation il y a eu, elle n'a pas été exactement frontale entre les deux acteurs, mais elle s'est déroulée sur le champ interprétatif du développement durable et sur la question de l'influence exercée sur deux autres grands groupes d'acteurs de notre système communicationnel, les médias, leaders d'opinion et leviers d'accès à l'opinion publique, et les institutions européennes, lieu de pouvoir législatif et bientôt exécutif.

Nous avons cependant fait figurer ces deux grands groupes d'acteurs dans un même chapitre : il ressort en effet de notre recherche qu'ils partagent des qualités locutrices, et qu'ils défendent des enjeux similaires qui nous permettent de les faire figurer dans une même logique d'analyse. Grands émetteurs, ils maîtrisent parfaitement les techniques de relations presse et de relations publiques. Parties prenantes du projet, ils répondent amplement à la consultation Internet, interviennent dans les groupes de travail de la Commission, et sont entendus lors des auditions publiques menées par les Institutions européennes ou dans des colloques européens à titre d'experts ou de grands témoins. Leurs stratégies de communication les amènent à s'imposer comme source d'information, commanditant des études d'impact qu'ils déclinent ensuite sous forme de relations presse ou de relations publiques.

## 1. LES « PRO REACH »: CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE DE LA SITUATION

La société civile est très présente à Bruxelles, où leurs intérêts sont représentés à la fois par des délégations bruxelloises, comme c'est le cas des plus puissantes organisations non gouvernementales internationales (Greenpeace[635], WWF[636], Friends of the Earth[637]), mais également des représentations fédératives, regroupant des intérêts beaucoup plus larges (EEB[638], BEUC[639], la CES[640], Eurocoop[641], EEN[642], WECF[643]). Ces acteurs ont un mandat représentatif, des missions précises. Ce sont aussi de fins connaisseurs du temps institutionnel bruxellois, de la culture administrative et politique de l'Union européenne, régulièrement consultés par les Institutions. D'autres acteurs se sont mobilisé sur le sujet, tel que ARTAC[644], CPME[645]. Nous soulignons à ce stade qu'un autre acteur, PETA qui défend

---

[635] Sur le site français, http: //www.greenpeace.org, l'ONG se présente ainsi : Greenpeace est une organisation a but non lucratif présente dans 40 pays, en Europe, en Amérique du Sud et du Nord, en Asie et dans le Pacifique. Elle compte aujourd'hui près de 3 000 000 d'adhérents répartis à travers le monde. Greenpeace concentre son attention sur les problèmes globaux qui menacent l'environnement au sens large et qui constituent des enjeux planétaires: changements climatiques, consommation énergétique, prolifération nucléaire, dégradation de la biodiversité, pollutions génétiques, dissémination des produits toxiques...

[636] Sur le site français, http://www.wwf.fr, l'ONG se présente ainsi : Le WWF est la première organisation mondiale de protection de la nature. Le WWF recherche dans le monde entier la concertation pour la mise en œuvre de solutions concrètes et durables. L'organisation a une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés: communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales. La mission du WWF est d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète.

[637] Sur le site français, http://www.amisdelaterre.org.fr, l'ONG se présente ainsi Les Amis de la Terre est une association de protection de l'Homme et de l'environnement. Les Amis de la Terre constituent le premier réseau écologiste mondial. Présent dans 72 pays, la coordination de nos actions au niveau local, national et international renforce notre efficacité. Pour répondre aux crises environnementales et sociales majeures, nous menons des campagnes transversales sur la réforme des institutions financières, l'agriculture et les OGM, les changements climatiques, la protection des forêts tropicales notamment.

[638] Sur le site européen, http://www.eeb.eu la fédération se présente ainsi : European Environmental Bureau, Federation of Environmental citizens organisations, 143 member organizations in 31 countries; Non-governmental organisations, dealing with environmental issues and nature protection ; It has consultative status at and relations with: the Council of Europe, • the Commission of the European Union, the European Parliament, • the Economic and Social Committee of the European Union, • the OECD and • the UN Commission on Sustainable Development (CSD). The EEB aims to promote knowledge and understanding of the current and potential EU environmental and sustainable development policies amongst the general public in the EU, so that this will lead them generally to mobilise for continuous improvement.

[639] Sur son site européen, http://www.buec.eu, l'association se présente ainsi : The european consumers'organization BEUC was created on 6 March 1962 by the consumer organisations of Belgium, Luxembourg, France, the Netherlands, Italy and Germany. After working together for a number of years, these organisations decided to create a European association, based in Brussels, right at the heart of Community policy. Just like the EU itself, BEUC's membership has grown, and in 2006 our members include 40 reputed, independent national consumer organisations from some thirty European countries (EU, EEA and applicant countries).

[640] Sur son site européen, http://www.etuc.org, la Confédération se présente ainsi : La Confédération européenne des syndicats (CES) parle d'une seule voix au nom des intérêts communs des travailleurs au niveau européen. Fondée en 1973, elle représente aujourd'hui 81 organisations syndicales dans 36 pays européens ainsi que 12 fédérations sectorielles. L'objectif majeur de la CES est de promouvoir le modèle social européen et d'œuvrer au développement d'une Europe unifiée de paix et de stabilité au sein de laquelle les travailleurs et leur famille peuvent pleinement profiter des droits humains et civils et de hauts niveaux de vie

[641] sur son site européen, http://www.eurocoop.org, la communauté se présente ainsi : E**uro Coop.** est la communauté européenne des coopératives de consommateurs. Son secrétariat est basé à Bruxelles. Ses membres sont les organisations nationales des coopératives de consommateurs, présentes dans 16 états européens. Créée en 1957, Euro Coop. représente aujourd'hui plus de 3.200 coopératives locales ou régionales qui ont pour base plus de 22 millions de consommateurs dans toute l'Europe.

[642] EEN a désormais changé de nom et est devenu EPHA Network. Sur son site européen, http://www.epha.org, l'association se présente ainsi : The **European Public Health Alliance** (EPHA) represents over 100 non-governmental and other not-for-profit organisations working in support of health in Europe. 35 EPHA members are pan-European or international networks. EPHA aims to promote and protect the health interests of all people living in Europe and to strengthen the dialogue between the EU institutions, citizens and NGOs in support of healthy public policies.

[643] Sur son site européen, http://www.wecf.org, l'association se présente ainsi : Women in Europe for a Common Future, is a network of women and enviroment organisations in 30 countries. WECF strives for healthy enviroment for all. We use women's potential in balancing enviroment, health and economy. WECF'S activities are based on it's partners own visions and needs. Therefore WECF implements solutions locally and influences international policy.

[644] Sur son site français, http://www.artac.info, l'association se présente ainsi : Association à but non lucratif agréée par le Ministère de la Recherche, l'ARTAC unit dans un même combat des cancérologues, des malades et des représentants de la société civile. Ses

les animaux, a été très actif et a notamment consacré un site Internet[646] à Reach. Nous n'avons cependant pas réussi à réunir un corpus cohérent de ses communiqués de presse, et avons choisi de ne pas faire figurer cet acteur dans notre recherche.

C'est donc par un système de relations rodées que débute notre recherche, un système qui n'est pas clos, mais qui fonctionne dans un premier temps sur un champ d'acteurs restreint et assez confidentiel. Reach a le profil de nombreux règlements environnementaux discutés entre parties prenantes, confiné à Bruxelles. L'événement qui bouscule cet ordre établi est la réaction d'une de ces parties prenantes, les industriels de la chimie, qui déploient très vite un dispositif de communication jugée « hors norme » par la société civile. Celle-ci répond alors par un dispositif exceptionnel également, et la communication devient l'un des enjeux majeurs de Reach. La stratégie de communication qui se met en place, répond à une logique commune complétée par une logique propre à chaque acteur, sur plusieurs niveaux géographiques, vers plusieurs destinataires. La trame discursive ainsi construite est très large et ses nombreuses ramifications nous permettent de comprendre un processus de normalisation et de lissage des discours autour du développement durable.

### 1. 1. Déploiement d'une couverture médiatique en quatre temps

De très nombreux acteurs de la société civile vont se mobiliser au fur et à mesure des négociations sur Reach. L'activité en termes de relations publiques et de relations presse augmente proportionnellement à la difficulté rencontrée : les ONG réalisent dès 2003 que le lobby des industries de la chimie est « *sans précédent connu* » à Bruxelles. Cette prise de conscience correspond à un double phénomène en termes de communication : le déploiement des acteurs déjà présents vers des stratégies de communication nationale et l'arrivée de nouveaux acteurs, dont certains vont déclencher l'intérêt de la presse (ARTAC pour le Monde.

Concernant le déploiement des communications vers des publics nationaux, toutes utiliseront un même procédé, très réactif, peu coûteux et particulièrement bien maîtrisé : Internet. De nombreux sites se créent. Ce sont des sites ad hoc, qui hébergent à la fois la présentation du projet de législation, et l'historique des actions de l'association, tous les

---

recherches antérieures sur les médicaments anticancéreux et actuels sur l'identification des causes environnementales à l'origine des cancers sont un véritable espoir pour éradiquer la maladie. L'ARTAC s'est aujourd'hui résolument engagée dans la prévention et la précaution pour contribuer à diminuer le nombre de nouveaux cas de cancers, en luttant contre toutes les formes de pollution environnementale et sociétale (prévention et précaution primaires), et en encourageant le dépistage chez les bien-portants (prévention secondaire). En outre, ses recherches visent à améliorer le pronostic des cancers diagnostiqués chez les malades.

[645] Sur son site belge, http://www.cpme.be, le Comité se présente ainsi : Welcome to the website of the Standing Committee of European Doctors .The Standing Committee of European Doctors (CPME) represents all medical doctors in the EU which is approximately 2 million physicians. It is an international, not for profit association under Belgian Law composed of the National Medical Associations of the European Union. It also unites associated members (those countries that are currently negotiating with the EU) associated organisations (specialised European medical associations) and observers. CPME aims to promote the highest standards of medical training and medical practice in order to achieve the highest quality of health care for all citizens of Europe. CPME is also concerned with the promotion of public health, the relationship between patients and doctors and the free movement of doctors within the European Union.

[646] http://www.stopeuchemicaltest.com

communiqués de presse, les cyberactions, le téléchargement de tous les documents, rapports, études d'impact y compris de l'industrie chimique et enfin, des liens vers tous les autres sites concernés. C'est un réseau qui est construit, où les ONG et associations renvoient les internautes, dont les journalistes, les uns vers les autres.

### 1. 1. 1. 2001-2003 : Le temps bruxellois : la normalité d'un projet de règlement, une communication classique

Dans un premier temps, seules deux associations sont présentes pour ce qui n'est encore qu'un projet classique de législation : l'EEB et le BEUC. D'emblée, les premiers communiqués sont très précis sur le sujet : ils montrent l'attention portée aux substances chimiques alors que le Livre Blanc[647] n'a pas encore été présenté. On y parle déjà de santé et d'enjeux politiques, entre pesticides (industrie) et politique sur l'eau pour l'EEB ; le BEUC présente une action de long terme sur le sujet et considère la Charte de Copenhague comme un progrès. Dans son deuxième communiqué[648] le BEUC dénonce déjà les incohérences, et a une vision précise de ce qu'il faut faire. Il est question d'information, d'étiquetage, de « *combler les lacunes en matière de législation* ». La vision du problème est macro-économique. Le vocabulaire est essentiellement porté sur les droits et devoirs[649].

Les deux associations ont un propos précis, montrant aussi bien une maîtrise des connaissances chimiques que du processus législatif et juridique de l'Union européenne. Les demandes formulées dès 2001 seront d'ailleurs reprises par un certain nombre d'acteurs de la société civile jusqu'en 2006.

Nous avons élaboré, à partir des analyses des communiqués, une perspective historique de prise de parole des acteurs. Les flèches signifient que les communiqués sont signés en commun par les acteurs, dans une dynamique d'émission de message. Ainsi, l'EEB est rejoint, dès la fin de cette année par le WWF, Greenpeace et les Amis de la Terre. Les communiqués sont co-signés par les délégations européennes.

[647] Parution du Livre Blanc le 23 février 2001

[648] BEUC, « *Notre cocktail quotidien de produits chimiques* », 13 novembre 2001

[649] cf. annexe communiqués de presse du BEUC

2001-2002
Communication par voie de presse de la société civile

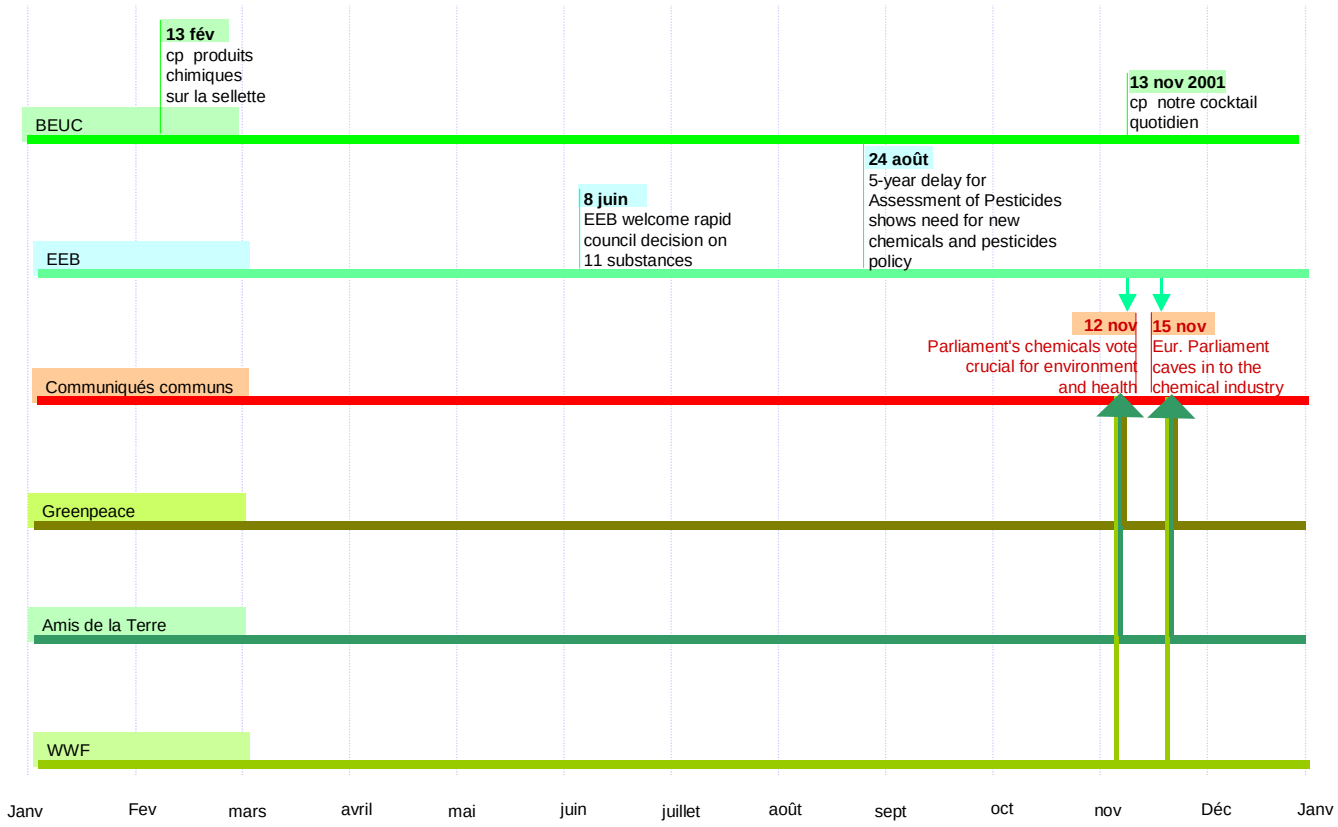


Les deux communiqués ainsi co-signés fin 2001[650] confirment qu'à cette époque, les associations environnementales croient à la réalisation du projet dans sa formulation initiale. Les communiqués sont optimistes : le processus a déjà été enclenché par le vote des gouvernements. Il est déjà question de santé, de sécurité et d'information. Ce communiqué s'adresse très clairement aux membres du Parlement qui sont interpellés. Les associations s'inquiètent, à ce stade, d'un lobby fort du côté de la chimie. Le deuxième communiqué de presse est la synthèse, anticipée, de tout ce qui va suivre. Il nous apporte la preuve que tous les rapports qui sont faits par la suite découlent en fait d'une vraie stratégie de persuasion. Les soupçons scientifiques émis en 2001 sont très précis (transmission à l'enfant de produits chimiques par le cordon ombilical, par le lait) le communiqué mentionne déjà quels sont les produits incriminés. La suite sera une affaire de démonstration par la preuve, d'alerte au public via les médias et surtout de communication engagée sur le long terme. Le communiqué propose également une vision politique : en 2001, les associations accusent le Parlement de faire obstruction. Le Conseil des Ministres et la Commission semblent très favorables au projet, proposant des textes législatifs plus contraignants et révolutionnaires

[650] *Parliament's chemicals vote crucial for environment and health*, EEB, WWF, FOE, Greenpeace, 12/11/2001 ; *European Parliament caves in to the chemical industry*, EEB, WWF, FOE, Greenpeace, 15/11/2001

que le Parlement. Enfin, ce communiqué est un premier pas fait vers les médias : il présente un aspect didactique mais aussi un résumé des forces politiques en présence. Jusqu'à présent, les associations informaient de leurs actes, elles rendaient compte par communiqué de presse interposé. Il s'agit maintenant de contrer aux relations presse de l'adversaire, clairement mentionné dans le communiqué comme étant les représentations institutionnelles du lobby chimique (CEFIC) et de faire entendre le message des ONG environnementales. L'année 2002 poursuit dans cette lancée : les associations environnementales co-signent les quatre communiqués de presse. L'EEB communique par ailleurs en association avec Pan–Europe sur les pesticides[651]. Le sujet est proche, il est également question de pollution chimique. Mais l'amalgame n'est jamais fait. Pour l'EEB, les sujets sont proches mais les arguments différents, de même que les co-signataires.

2002-2003
Communication par voie de presse de la société civile

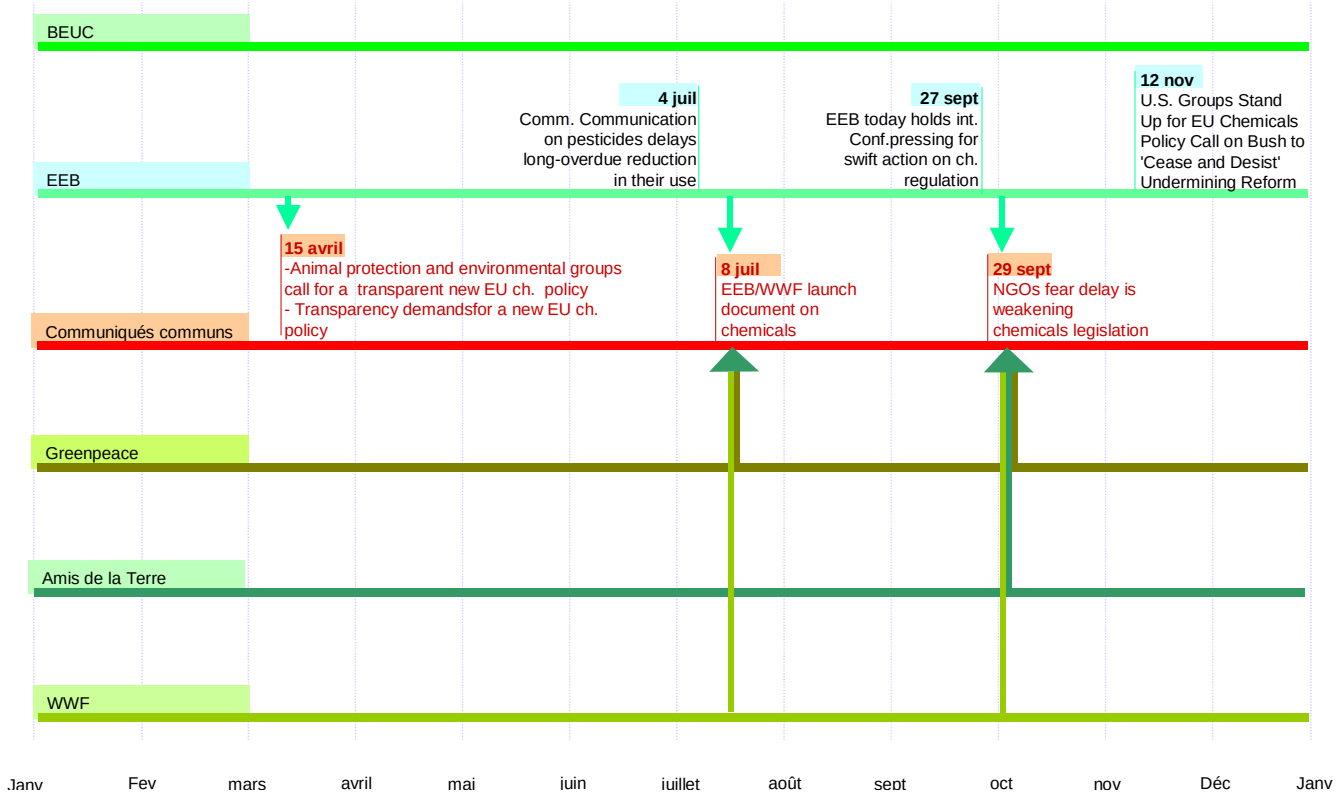


L'analyse de ces communiqués[652] indique une montée en charge de l'inquiétude des ONG. Elles réclament à la Commission, désormais mandatée par le Conseil et par le Parlement pour écrire le projet de règlement, de la transparence et surtout de la responsabilité dans ses pratiques. Ces deux champs lexicaux sont présents dans tous les communiqués de presse : ils sont brefs et portent autant sur les valeurs que sur la méthode. Les associations appuient

[651] *Stakeholders urge Commission to improve pesticides strategy*, EEB, Pan Europe et autres associations, 04/11/2002

[652] - *Animal protection and environmental groups call for a transparent new EU chemicals policy*, EEB, BUAV, FOE, WWF, Greenpeace, 15/04/2002; T*ransparency demandsfor a new EU chemicals policy*, EEB, FOE, GReenpeace, BUAV, WWF, 15/04/2002;*EEB/WWF launch document on chemicals - eight key requirements to protect human and environmental health*, EEB, WWF avec le soutien de FOE, 08/07/2002; *NGOs fear delay is weakening chemicals legislation - urgent letter sent to Prodi*, EEB, GReenpeace, FOE, WWF, BEUC, 29/10/2002

leurs discours sur les piliers du développement durable que sont le partage de l'information et la responsabilité. Il faut « *rendre public* », « *accessible ».* Les pratiques dénoncées portent sur les mêmes arguments : l'industrie chimique revendique le secret de fabrication et a fait pression contre l'instauration d'un espace public sur le sujet[653].

Un autre thème constitue la trame des communiqués de 2002 : il s'agit de l'urgence : une dynamique s'est mise en place depuis 1998 ; le vent souffle en faveur d'un meilleur contrôle. Le temps peut jouer contre le projet, les ONG tout comme le BEUC en ont parfaitement conscience, fins connaisseurs des aléas politiques des institutions européennes. Ils savent qu'il y a urgence « *à sortir d'une atonie et d'une paralysie vieille de 26 ans sur le sujet* »[654]. Le moment est venu d'un changement, les politiques ont pris au vol le défi de changer les choses. Il faut profiter donc d'une opportunité : l'impression de rareté du moment mais aussi de la fragilité des choses se dégage des communiqués. On ressent beaucoup d'inquiétude face au retard pris par la Commission, inquiétude qui se concrétise le 29 septembre 2002 par un communiqué de presse accompagnant une lettre adressée à M. Prodi, lui enjoignant de ne pas prendre plus de retard, un retard présenté comme bénéfique aux adversaires et attribué aux pressions des USA et du lobby de la chimie. L'EEB confirme par le communiqué suivant la pression exercée par l'administration Bush et la riposte des ONG outre-atlantique. Ce communiqué montre les répercussions mondiales du projet européen[655]. Remarquons que cette démarche initiée par Reach outre atlantique se concrétisera par un projet de loi déposé par le sénateur Lautenberg[656].

Les communiqués de 2002 sont destinés aux journalistes, bien entendu, mais au-delà ce sont autant de messages adressés à la Commission. Celle-ci est nommément interpellée dans les communiqués, la lettre adressée à son président est mise en pièce jointe. Les associations sont encore dans un rapport de communication confiné à Bruxelles. En 2003, une autre dimension s'engage, la communication est surmultipliée ; une communication nationale, française en ce qui concerne notre étude, s'ajoute à la strate européenne.

### 1. 1. 2. 2003-2004 : le temps stratégique : surmultiplication des communications, des campagnes nationales ad hoc

2003 annonce un changement stratégique en termes de communication : les ONG ont pris acte de la force du lobby adverse. Le retard est constaté, et il est interprété par la société

---

[653] *Transparency demandsfor a new EU chemicals policy, EEB*, FOE, GReenpeace, BUAV, WWF, 15/04/2002

[654] *EEB today holds international conference pressing for swift action on chemicals regulation*, EEB, 27/09/2002

[655]*U.S. Groups Stand Up for EU Chemicals Policy Call on Bush to 'Cease and Desist' Undermining Reform*, EEB, communiqué du 12 novembre 2002

[656]: « *US challenge EU leadership in progressive chemicals policy* », EEB, communiqué du 13 juillet 2005 : Une cinquantaine d'associations américaines ont écrit à leur président pour qu'il cesse toute pression contre Reach. Reach est présenté comme une opportunité que l'administration du président « *mine* à *la racine* ». Ce communiqué est stratégiquement très important, car c'est une contre argumentation opposée à l'argumentation américaine. Or c'est l'angle qui a été suggéré à l'industrie chimique. De plus, la coalition d'associations américaine couvre tout le spectre qui a terme défendra Reach. Avant l'heure scientifiques, associations environnementales, féministes, consommateurs se sont joints pour plaider en faveur de Reach.

civile comme l'influence de l'industrie chimique sur la Commission qui a le projet dans ses mains. Le communiqué de presse du 29 septembre 2002[657] évoque déjà des appuis de l'industrie chimique à l'intérieur de la Commission.

La réponse des associations est la mise en œuvre d'une communication surmultipliée. Le projet doit sortir d'un espace confiné, il doit devenir public. La pression doit venir de l'opinion publique. La communication se scinde : le tronc commun bruxellois reste en place et demeure très actif ; parallèlement s'ouvrent des sites Internet ad hoc, et les délégations nationales relayent sur ces sites des communiqués de presse en français, pour les journalistes français et les internautes.

Sur le tableau que nous présentons, relatif à 2003-2004, la surmultiplication des communications est visible : le tableau se complique. Les communiqués signés en commun (ligne rouge) se font plus nombreux, signés par plus d'acteurs. Parallèlement, Greenpeace commence une communication poussée sur le territoire national : la délégation bruxelloise signe les communiqués commun, la délégation française les communiqués propres. Il y a surmultiplication, déclinaison, occurrence : une trame discursive se construit sur plusieurs lieux, destinés à divers acteurs.

[657] *NGOs fear delay is weakening chemicals legislation - urgent letter sent to Prodi*, EEB, GReenpeace, FOE, WWF, BEUC, 29/10/2002

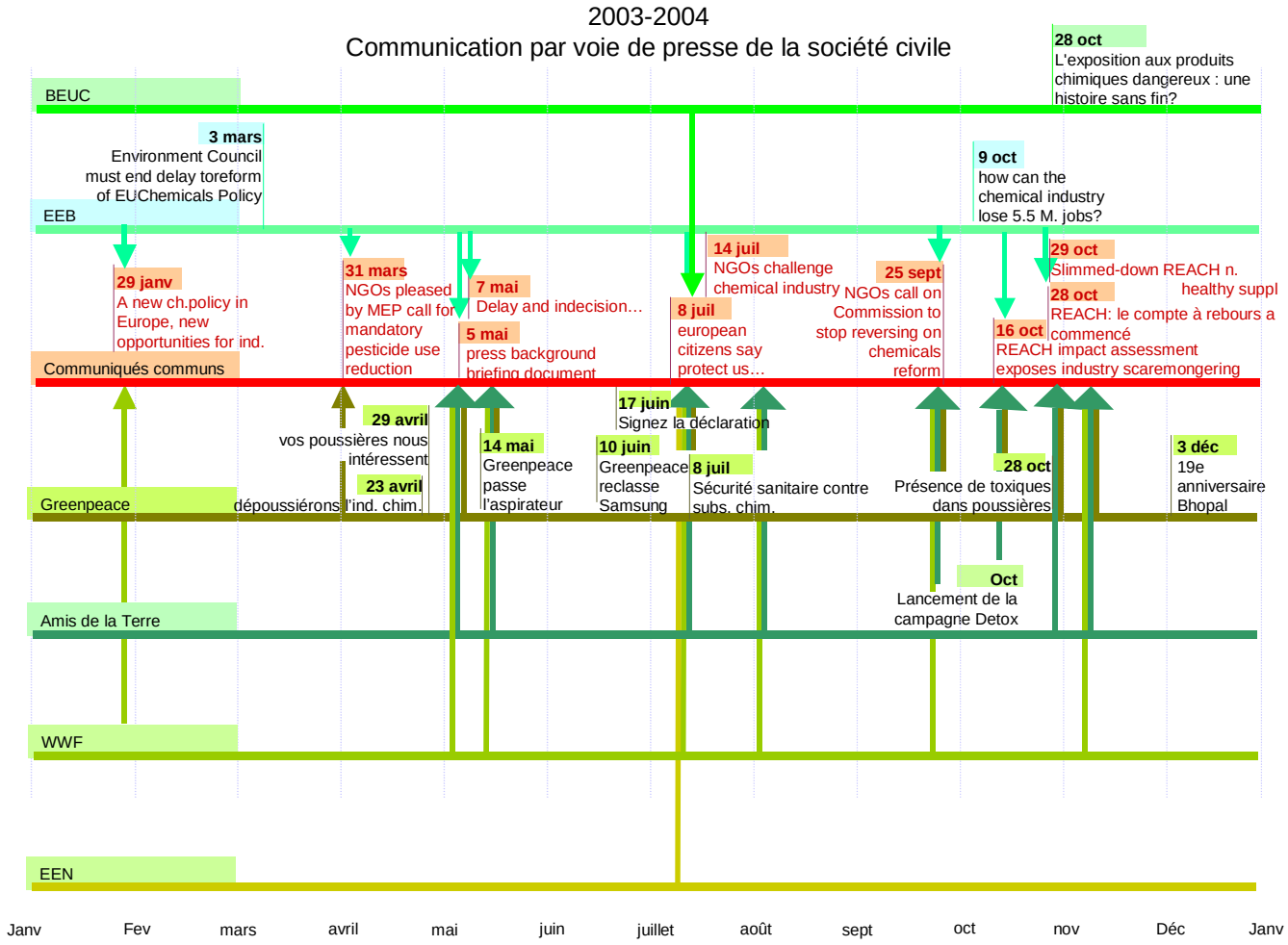


Greenpeace inaugure cette campagne de communication nationale, et lance un site Internet dédié, Vigitox. Parallèlement, les premières relations presse sont lancées, démontrant qu'il y a des produits chimiques dans l'air[658]. Le WWF lui emboîte le pas et lance, en octobre 2003 son site Internet français dédié, Detox Campaign.

### 1. 1. 3. 2004 : le temps du ralliement : de nouveaux acteurs joignent leurs voix ou communiquent d'autres arguments

En 2004, ce mouvement se poursuit : la presse nationale est visée, de même que l'internaute, qui est sollicité au travers des cyberactions. Un réseau de communication se construit, les discours sociaux se complètent, plusieurs niveaux de communication interagissent, les espaces de discussion de Reach se multiplient. Ce faisant, les ONG sont rejointes dans leurs initiatives par de nouveaux acteurs. D'autres associations de défense de consommateurs les rejoignent (Eurocoop), mais également des associations de défense des

[658] *Dépoussiérons l'industrie chimique* ! , Greenpeace, 23/04/2003 ; *Vos poussières nous intéressent*, Greenpeace, 29/04/2003 ; - *Greenpeace passe l'aspirateur dans 50 foyers français pour dévoiler la pollution domestique*, Greenpeace, 14/05/2003 ; - *Présence alarmante de toxiques dans les poussières domestiques prélevées dans 50 domiciles et une école*, Greenpeace, 28/10/2003

femmes (WECF)[659]. Le BEUC crée également son site Internet « Cocktail chimique »[660]. Le site est didactique, il propose de visiter une maison et de voir où sont toutes les sources potentielles de pollution. Le message est clair : notre environnement quotidien, notre chez nous est contaminé. Les autres sites Internet relayent aussi bien des initiatives françaises qu'européennes.

Le tableau que nous obtenons indique clairement cette effervescente et la complexité des discours émis, en commun ou séparément.

2004-2005
Communication par voie de presse de la société civile

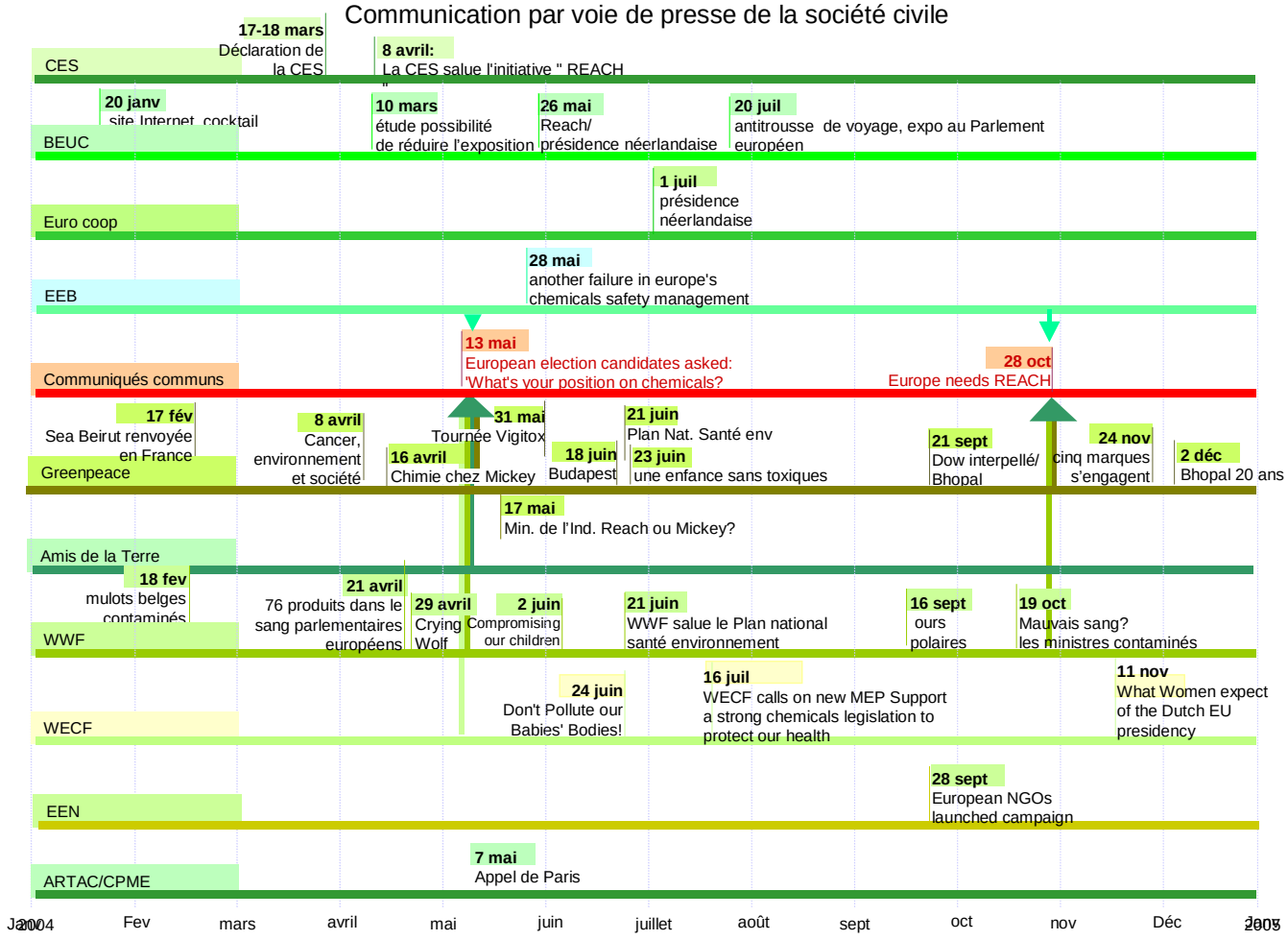


Le plan santé environnement fait partie des thématiques majeures évoquées par les communiqués de presse. En mai 2004, un acteur de poids se manifeste : la communauté scientifique, menée par le Professeur Belpomme, cancérologue, s'engage dans les débats par une initiative d'envergure, l'Appel de Paris. Cet événement intervient alors que certaines

[659] *Don't Pollute our Babies' Bodies*!,WECF, 24/06/2004

[660] *Un nouveau site Web du BEUC: Notre cocktail quotidien de produits chimiques*, BEUC, 20/01/2004. A la différence des ONG environnementales, le BEUC n'a pas de relais, de délégations françaises, le site Internet est européen, il est traduit dans de très nombreuses langues, et il est très bien référencé au niveau des moteurs de recherches.

ONG ont déjà sensibilisé les journalistes et internautes à la thématique quelques mois auparavant[661].

Certains communiqués s'appuient sur les derniers rapports d'autres acteurs sociaux, tels que ceux du WECF qui s'appuie lui-même sur des études de Greenpeace, ou ceux de Greenpeace sur l'initiative d'Artac. Les mentions d'un communiqué à l'autre forment petit à petit une trame complexe ; un mesodiscours se construit au fil des communiqués. Par ailleurs, les associations peuvent ponctuellement s'associer sur des projets de très court terme. Ces stratégies d'alliance ont débuté vers 2002, mais la trame se complexifie.

Un discours sur Reach s'homogénéise, et passe aussi bien par une argumentation « *un futur plus sain, sans toxique* », que par la démonstration de la contamination de l'air, de l'eau, des vêtements, puis du vivant. Il s'agit d'alerter l'opinion publique, d'alerter la presse, il s'agit aussi de convaincre députés, Commission et membres du Conseil des Ministres. Ainsi tout un processus de mise en scène du discours a lieu, et l'un de ses espaces est l'espace médiatique.

Les associations sont aussi très vite au fait que le camp adverse, qui souhaite réduire le projet, gagne du terrain. La Commission leur semble acquise à la cause du lobby chimique, les grands chefs d'Etat également. Aussi s'agit-il de déplacer sur un terrain plus neutre le débat, d'imposer leur contexte de référence, puis de faire pression sur les législateurs.

Dans ce contexte, l'année 2005-2006 poursuit en crescendo. Les acteurs sont de plus en plus nombreux à prendre la parole, l'année 2005-2006 est, de loin, celle dans laquelle les discours émis sont les plus nombreux, avec une montée en charge en fin d'année, à l'approche du vote.

[661] *Cancer, Environnement et Société*, Greenpeace, 08/04/2004. Nous noterons par ailleurs qu'une association comme Greenpeace va s'associer à l'initiative, en parler, proposer des cyberactions sur le sujet depuis son site Vigitox.

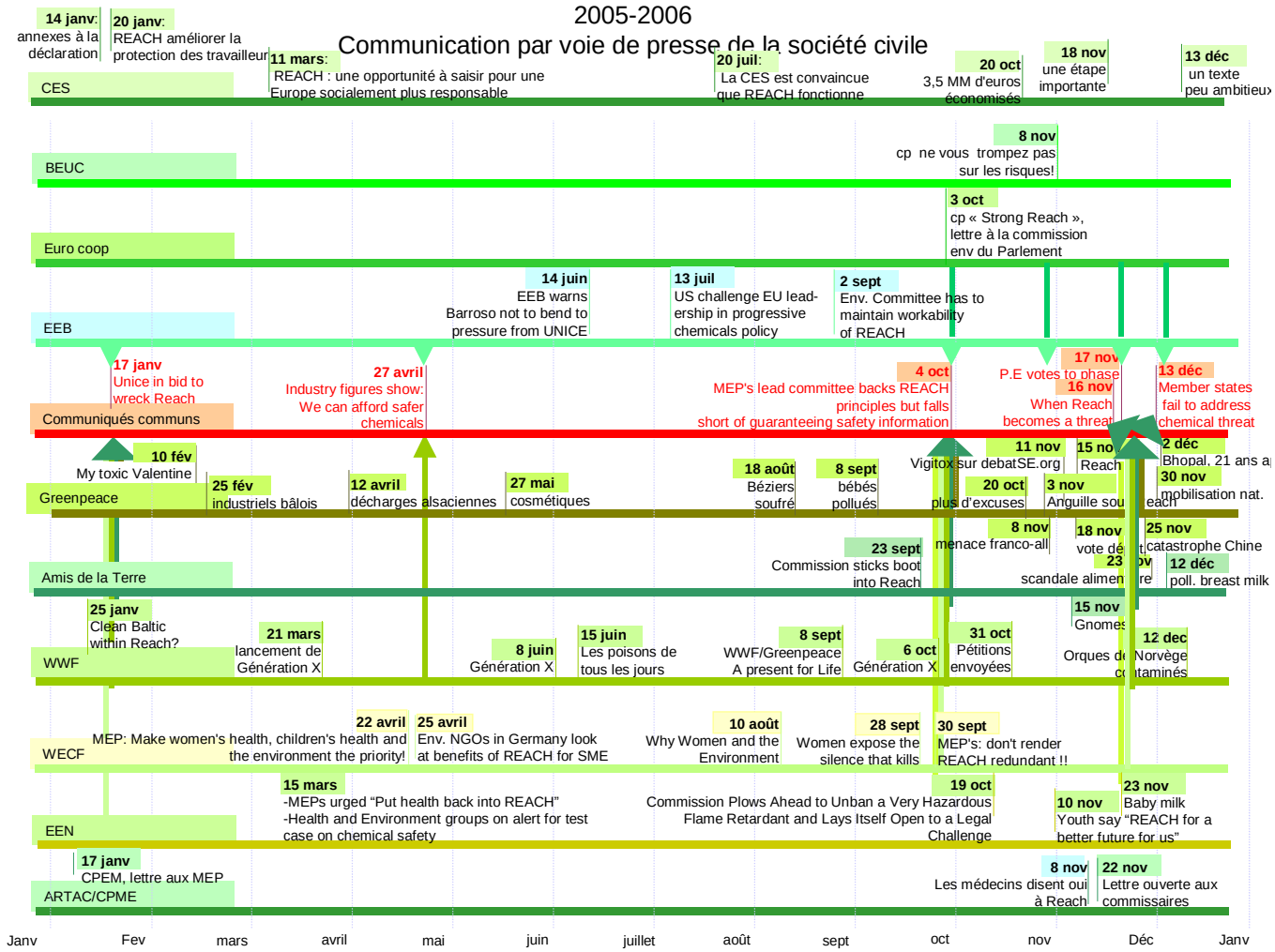


2005 est une année de prise de parole continue. Pas un mois ne se passe sans que les journalistes ne soient sollicités par au moins deux communiqués de presse. Greenpeace et le WWF sont particulièrement actifs dans cette prise de parole de même que le WECF. Les associations poursuivent leur effort de communication sur plusieurs fronts, à plusieurs échelles, et mélangent les genres et les enjeux : en Europe et dans les Etats, vers la presse, vers les législateurs européens, vers les députés français européens, vers la présidence de l'Union, vers les internautes, vers l'opinion publique (manifestations, expositions et débats itinérants pour la tournée Vigitox). Le lobby chimique est également visé : les communiqués sont parfois des interpellations très directes, par communiqués de presse interposés. Les associations font feu de tout bois, et leur activité informative comme communicative est très large.

La fin de l'année révèle une montée en charge. Entre les mois de novembre et de décembre, pas moins de 22 communiqués de presse, dont certains co-signés, seront publiés. La communication devient plus agressive, certains de ces communiqués sont de véritables

mises en garde[662]. Le vote en première lecture du Parlement est un vrai galop d'essai, et les associations ne ménagent pas leurs efforts, entre études d'impact, rapports scientifiques, opérations de lobbying, coups médiatiques, pour mettre toutes les chances du côté de Reach. Le vote ne correspond pas à leurs espoirs. Aussi, la fin de l'année 2005 est-elle houleuse, les communiqués montrent la déception et parfois l'incompréhension.

L'année 2006 débute par une longue période de silence.

### 1. 1. 4. 2006-2007 : le temps du dernier effort : recherche d'un deuxième souffle pour les uns, attaque ininterrompue pour les autres.

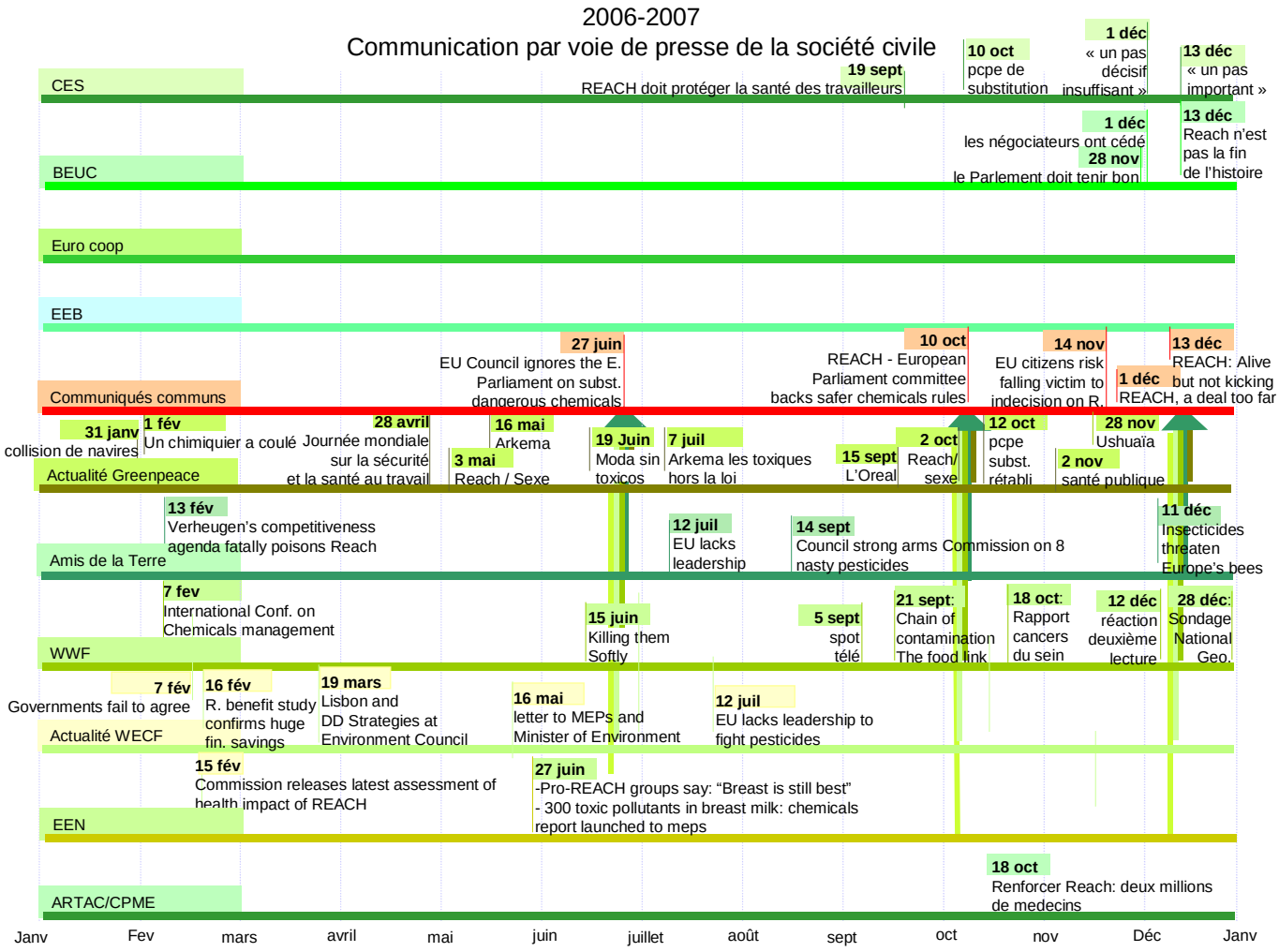


Les premiers communiqués sur Reach ont lieu en février 2006, suscités par la position du Commissaire à l'Industrie, Günter Verheugen. Deux acteurs, le WECF et Greenpeace reprennent rapidement l'initiative en termes de communiqués. Pour les autres acteurs, il faut attendre fin juin, et l'annonce de la position du Conseil sur Reach pour provoquer de nouvelles prises de paroles. Le deuxième semestre se traduit par une deuxième montée en

[662] *EEB warns Barroso not to bend to pressure from UNICE*, EEB, 14/06/2005; *when 'Reach' becomes a threat*, EEB, EEN, WWF, Eurocoop, WECF, Greenpeace, FOE, 16/11/2005, *Plus d'excuses pour refuser une réforme REACH ambitieuse !, Greenpeace*, 20/10/2005

charge, favorisée à la fois par les résultats de certaines études commanditées par les ONG (cancer du sein, santé publique) et par le regain d'optimisme après le vote de la Commission Envi[663] au Parlement dont le vote est favorable aux positions défendues par la société civile.

Le vote définitif de décembre, en deuxième lecture entraîne un sentiment mitigé : Reach est salué comme un « *premier essai* », à « *transformer* ». Il fait l'objet d'un communiqué commun, mais aussi de communiqués propres de la part des acteurs sociaux (certaines ONG ressentent le besoin de coupler le communiqué commun à un communiqué plus personnel). Seul le WWF poursuit les communiqués, publiant le 28 décembre les résultats d'un sondage avec le National Geographic, qui montre la pertinence de la position des ONG par rapport aux sentiments des français sondés sur le sujet.

### 1. 2. Du syllogisme à l'interpellation publique: positionnement personnel et front commun

La « coalition Pro Reach » est constituée par de nombreux acteurs, aux positionnements, aux sensibilités différents, tenus ou non par une mission de représentation plus ou moins forte. Les communiqués de presse, témoins d'un discours propre mais aussi relais d'actes et stratégies de communication couvrent donc un spectre très large. Pour comprendre les logiques d'acteurs et pour mieux saisir la trame et les schèmes discursifs sur Reach, et plus globalement sur le développement durable, qui vont se construire au fil des communiqués, nous présentons le résultat de nos analyses en regroupant les acteurs selon des affinités discursives. Nous retrouvons ainsi trois grands types de discours, qui correspondent à ces logiques d'acteurs que nous recherchons : un discours politique et citoyen, un discours scientifique, enfin, un discours juridique et administratif.

#### 1. 2. 1. Un discours politique et citoyen : l'action et l'interpellation avant tout

Quatre associations adoptent cette position qui revient principalement à un rôle d'alerte et d'aiguillon. Il s'agit de l'EEB, de Greenpeace, du WECF et de Friends of the Reach

**EEB, acteur historique**

[663] Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, principale Commission parlementaire chargée de Reach.

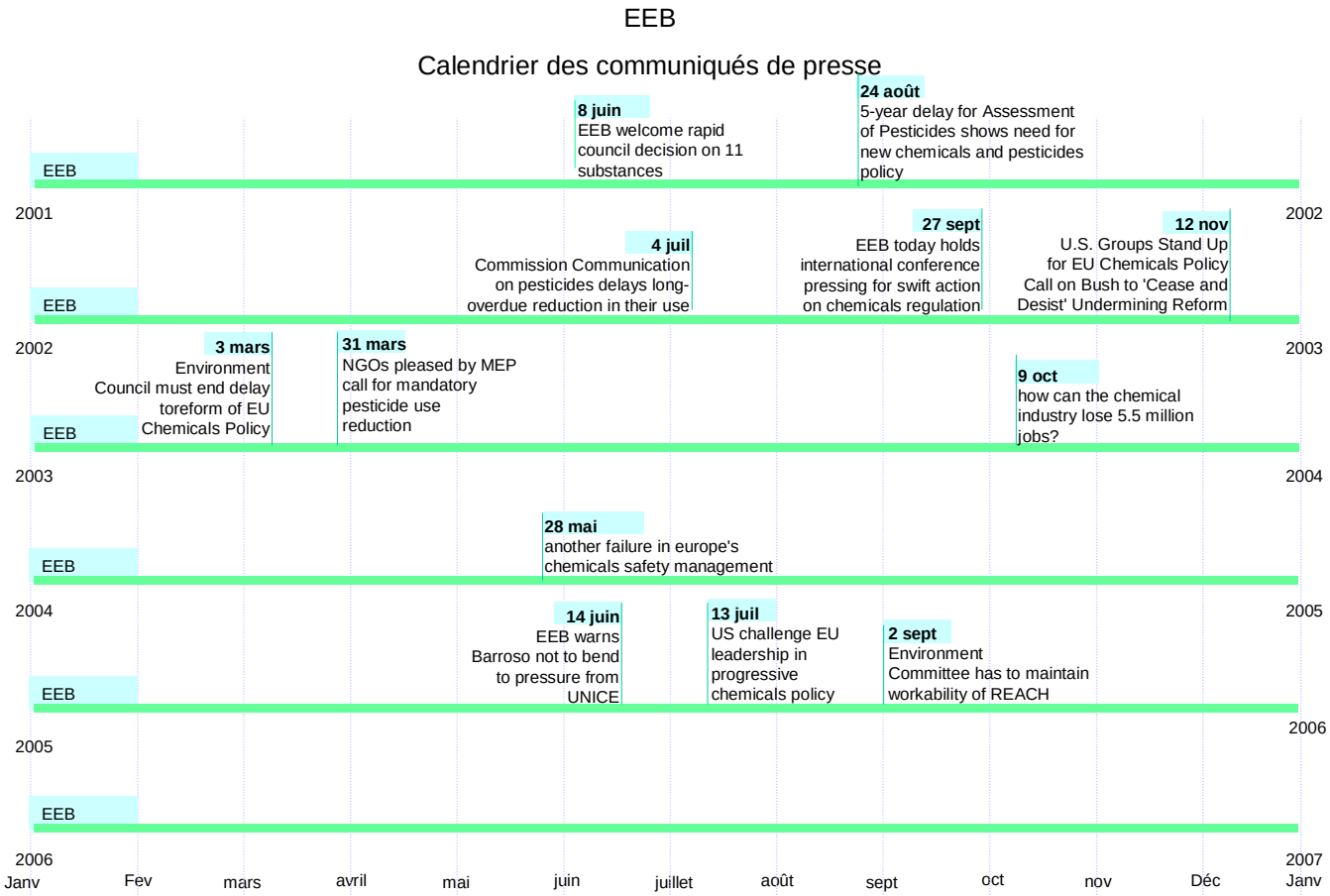


L'EEB est un acteur historique dans le cadre de Reach, pour de nombreuses raisons. Intervenu très tôt sur le sujet, il est un interlocuteur naturel des institutions européennes. Sa communication présente par ailleurs la particularité d'être fédérative des ONG environnementales, mais aussi d'être personnelle : l'EEB est co-signataire de la très grande majorité des communiqués de presse communs, mais il signe quelques initiatives seul. Son Bureau publie régulièrement des communiqués à la presse. Son silence en 2006 s'explique par le fait qu'il aligne sa position sur le front commun, et parle via les communiqués de presse co-signés.

Dès 2001, un communiqué[664] montre l'attention portée aux substances chimiques alors que le Livre blanc n'a pas encore été présenté. On y parle déjà de santé et d'enjeux politiques, entre pesticides (industrie) et politique de l'eau. Le propos est précis, aussi bien techniquement sur les produits chimiques que sur le processus législatif et juridique de l'Union Européenne. L'EEB maîtrise le sujet, il maîtrise également les rouages institutionnels européens. Le retard de Reach après la publication du Livre Blanc l'inquiète, à très juste titre. Ayant de longue date participé aux consultations sur le thème, l'EEB sait et dit que la convergence d'intérêts en faveur d'une meilleure politique chimique est une opportunité unique : tout retard peut changer la donne politique. Les arguments développés dans les

[664] *EEB welcome rapid council decision on 11 substances to be eliminated from Europe's waters*, EEB, 08/06/2001

communiqués suivants[665] donnent le ton: le retard qui s'accumule sur le projet « *endommage les vies et l'environnement* ». Il y a une dynamique qui est en place, le vent souffle en faveur d'un meilleur contrôle. Le temps jouera en la défaveur de ce projet, l'EEB en a parfaitement conscience. Il y a donc urgence à sortir d'une atonie et d'une paralysie vieille de 26 ans sur le sujet.

Le 3 mars 2002, l'EEB insiste sur un temps devenu « *inacceptable ment long* », « *sans précédent* », « *résultat d'un lobbying hostile de la chimie* ». L'EEB s'adresse alors aux ministres membres du Conseil Environnement et à l'industrie chimique, qui "*doit accepter qu'elle a une responsabilité de protéger le public et l'environnement blessé par ses produits*". Les termes sont sans appel: l'EEB attend ("*expect")* une "*badly needed legislation*"[666].

A partir de ce moment, l'EEB développe une contre argumentation aux « *exagérations économiques* »[667] du camp adverse, le lobby chimique, lui reprochant de faire de la « *désinformation* ». L'EEB mène un combat sur le champ de la communication, argument contre argument, étude d'impact contre étude d'impact. Or, le Bureau émet le constat suivant : les débats sur Reach sont essentiellement portés sur l'économie et la perte de compétitivité. C'est la vision de l'industrie chimique qui devient prédominante. Les ONG sont crédibles sur leur terrain de légitimité, pas sur celui de l'économie. Le débat se déplace donc à ce moment des négociations, en faveur des industriels provoquent le désarroi de l'EEB.

Dans cette bataille essentiellement politique et économique qui s'est engagée, l'EEB relaye une bonne nouvelle pour la ligne Pro Reach: les américains suivent le mouvement, sont solidaires, veulent engager la même démarche et ont déposé une proposition de loi au Congrès semblable à Reach. Reach s'inscrit donc dans une préoccupation transatlantique, il s'agit d'un même mouvement de fond, aussi bien politique que public. Cela vient quelques mois avant le vote en première lecture au Parlement et au Conseil.

Le dernier communiqué signé par l'EEB seul est un plaidoyer pour le projet et surtout une mise en garde contre le non-sens législatif que représentent les votes que les commissions parlementaires (Industrie et affaires étrangères) ont conduits sur Reach. Par la suite, la communication de l'EEB s'aligne sur celle du Front commun « pro Reach ».

Ainsi, la communication de l'EEB se présente à la fois comme offensive et défensive, répondant aux adversaires, interpellant une Commission jugée trop favorable au lobby chimique. La position de l'EEB est centrale dans la défense du projet initial de Reach : l'EEB est moteur, à la fois dans les discours mais également dans les actes.

Pourtant, et malgré son influence, son discours est peu repris dans la presse nationale française, sans doute du fait de la position bruxelloise de celle-ci.

---

[665] *EEB today holds international conference pressing for swift action on chemicals regulation*, EEB, 27/09/2002

[666] que nous traduirons par cruellement nécessaire.

[667] Ici, les mots employés font dans l'emphase "*scaremongering*", "*misinformation*", "*blustered*".

**Greenpeace, acteur à multiples facettes**

Des quatre associations, c'est sans aucun doute Greenpeace qui a été le plus actif, par ses communiqués co-signés comme par sa campagne Vigitox, débutée dès de 2003. Le flot de communiqués est continu, y compris au début 2006, comme le démontre le tableau que nous obtenons.

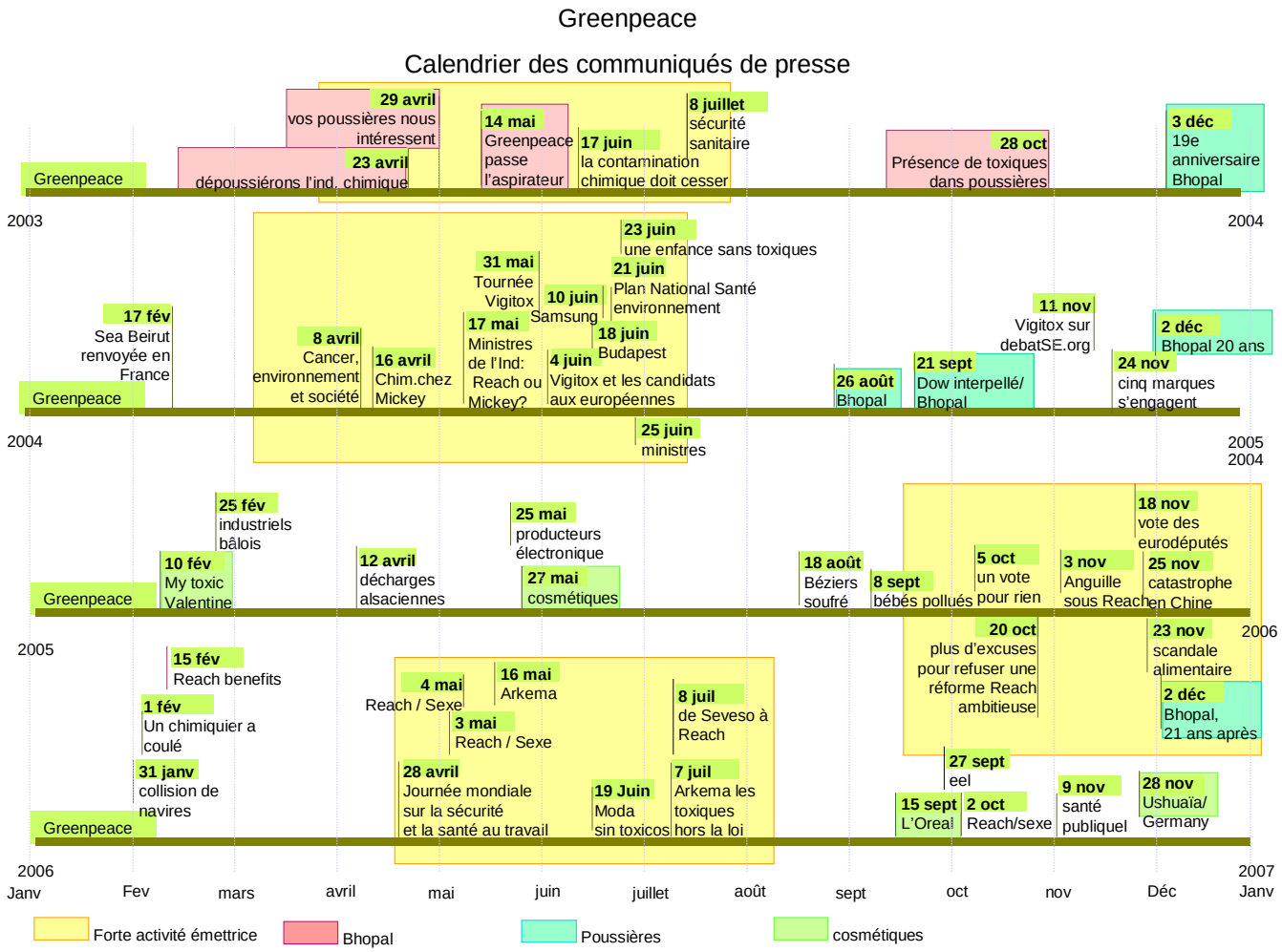


Greenpeace engage une lutte directe, et son propos est très vaste, d'une posture scientifique, de la contre argumentation politique et économique, à une démarche qui a trait au marketing des faits. Le spectre de discours et d'interventions est donc très vaste, y compris au niveau géographique car Greenpeace met en réseau toutes ses délégations[668]. L'ONG situe très vite ses adversaires, les nomme et demande aux sympathisants et aux citoyens une action ciblée : l'individu est interpellé "*nous avons besoin de vous*", "*participez à notre cyberaction*". Le discours s'installe d'emblée dans l'urgence : "*il est vital de leur adresser votre message sans délai*".

Les actions de Greenpeace sont hautement symboliques, elles cumulent plusieurs logiques et objectifs : à titre d'exemple cette première action qui consiste à analyser, chez les

[668] Telle étude menée par Greenpeace UK est immédiatement traduite et adaptée au public français, telle campagne décidée à Bruxelles est relayée en France, et vice-versa.

particuliers, la poussière contenue dans l'air de leur maison: les gens sont interpellés (« *Vos poussières nous intéressent* », parodie d'une célèbre campagne publicitaire bancaire), se portent volontaires (communication engageante). Greenpeace sensibilise au fait que l'intérieur, le chez soi peut constituer un danger, enfin, l'ONG « *dépoussière l'industrie chimique* » (au propre comme au figuré), introduisant un jeu de rôle dans son discours, l'ONG se positionnant comme le réformateur et attribuant à l'industrie chimique une coloration désuète, poussiéreuse. Dans le même temps, les communiqués sont techniques, le vocabulaire est chimique et médical. Greenpeace adopte une posture scientifique. L'association se pose en maître d'ouvrage : c'est elle qui apporte la preuve de la contamination de l'air, longtemps suspectée, jamais démontrée. Enfin, l'ONG se montre fine utilisatrice de la technique publicitaire de teasing : pas moins de quatre communiqués[669] mettront en scène l'avant, le pourquoi, le comment et les résultats de l'opération « poussière » qui sera largement reprise dans les médias comme chez les autres associations (EEB, WWF).

Plusieurs événements seront ainsi mis en communication par Greenpeace durant ces quatre années, qui constituent une trame rhétorique particulièrement riche. Spécialiste de la communication, scientifique, technicienne, pédagogue, militante : l'association présente de nombreuses facettes, joue sur plusieurs tableaux. Les rôles sont multiples, les actions menées et les discours également. Ainsi Greenpeace se positionne comme juge et arbitre envers les entreprises multinationales, et les parlementaires. Huit communiqués[670] interpellent le secteur économique. Il s'agit en particulier des multinationales, et Greenpeace distribue les bons et les mauvais points : l'association publie sur son site les résultats de ces analyses. L'ONG fait d'une pierre plusieurs coups : elle a noué des liens étroits avec certaines entreprises dont elle exige une amélioration des pratiques, et ce sur de très nombreux sujets. Les communiqués portent sur la dangerosité des substances chimiques. L'ONG critique leur manque de responsabilité. Deux positions de l'ONG se dégagent : concernant les entreprises chimiques baloises ou Disney, l'argument est que seule une législation chimique large peut contraindre les entreprises à être responsables[671]. L'autre position est celle de responsabiliser directement les entreprises[672].

---

[669] Dépoussiérons l'industrie chimique, 23 avril 2003 ; Vos poussières nous intéressent, 29 avril 2003 ; Greenpeace passe l'aspirateur, 14 mai 2003 ; Présence de toxiques dans les poussières, 28 oct. 2003 ;

[670] Chimie chez Mickey, 16 avril 2004 ; Ministres de l'industrie, Reach ou Mickey ? 17 mai 2004 ; Greenpeace reclasse Samsung, 10 juin 2004 ; cinq marques s'engagent, 24 novembre 2004; Substances toxiques dans les cosmétiques ?, 27 mai 2005 ; Arkema entre en Bourse mais tourne le dos à l'avenir de la chimie. Greenpeace alerte ses potentiels actionnaires, 16 mai 2006 ; L'Oréal et les produits chimiques toxiques : remballez ! , 5 septembre 2003 ; Produits cosmétiques Ushuaia : fausse polémique et vrai débat, 28 Novembre 2003

[671] Pour Disney, le communiqué est une démonstration par l'exemple: seule la volonté politique de certaines marques peut faire changer les choses, ou alors, il faut une loi. Disney est dans la légalité, mais ses produits sont contaminés. Il faut donc changer la loi puisqu'elle n'est pas bonne. Et il faut voter Reach.

[672] Ainsi, Greenpeace reclasse Samsung car la multinationale s'est engagée à ne plus utiliser de substances chimiques. L'association justifie ainsi soin action auprès de l'entreprise, et elle élargit immédiatement le propos. Tout le monde devrait suivre cet exemple. Le communiqué fait largement écho aux propos de responsables de Samsung, qui tiennent un discours tenant du développement durable: le principe de précaution est signalé comme une évidence, le "bon sens" est mis en avant.

Greenpeace construit également tout un dispositif de communication directe (via les opérations « coups de poing », lobbying, manifestations, cyberactions) dont la cible est politique, et en particulier les eurodéputés[673]. L'action est double: susciter une prise de conscience au niveau des politiques, et une mobilisation au niveau des citoyens. Greenpeace a dressé au préalable un état des lieux politique, cela lui permet également de faire un constat des forces en présence et de dénoncer le rôle de la France dans les négociations. Le vocabulaire tient du combat, il recourt à la métaphore. Nous sommes dans un champ militant: "*l'étau se resserre*".

Aiguillon qui interpelle, arbitre, l'association devient également source d'information et publie des rapports innovants, sur des objets du quotidien. L'opération « poussières » participe de ce travail démonstratif. D'autres sont menées, autour de différents thèmes : les cosmétiques[674], le sexe[675], la mode[676], les bébés[677] (cf. schéma). Chaque fois, l'ONG démontre les nuisances chimiques et ses effets chez l'être humain. Certains communiqués, comme par exemple celui sur l'Oréal, permettent à l'ONG de jeter des ponts entre discours économique et militant et discours scientifique. La trame discursive est particulièrement serrée et interactive.

D'autres communiqués montrent une autre facette de l'ONG : en commémorant à date fixe les anniversaires des catastrophes chimiques[678] et en reliant les discours des acteurs sociaux tenus pour responsables du drame à leurs actes effectifs, l'association mène un travail d'enquête. Son discours est didactique, informatif et militant. Il est particulièrement intéressant que Greenpeace associe la catastrophe de Bhopal à Vigitox. S'il n'est pas question de Reach dans le communiqué de presse, il est en revanche question de législation internationale sur le sujet, et de crime industriel ; Bhopal, AZF, ce sont des symboles.

---

[673] A titre d'exemple, dans le cadre de sa campagne Vigitox et de la tournée organisée dans les grandes villes de France, les eurodéputés français sont visés, interpellés, les visiteurs de l'exposition se voient proposer d'adresser une cyberpétition à leur député européen. :

Tournée VIGITOX dans 10 villes de France du 31 mai au 12 juin 2004, 31/05/2004 ; Vigitox interpelle les candidats français aux élections européennes : REACH l'objectif à atteindre, 04/06/2004; Greenpeace presse les ministres à agir sans délai pour garantir aux enfants un avenir sans toxiques, 23/06/2004 : Plus d'excuses pour refuser une réforme REACH ambitieuse ! , 20/10/2005 ; Vote des Eurodéputés français sur REACH : bons points et mauvais coups, 18 novembre 2005 ; interpellation des députés pour un renforcement de Reach, manifestations avec les autres ONG à Bruxelles, 15/11/2005

[674] My toxic Valentine Greenpeace révèle la présence de substances chimiques dangereuses dans les parfums, 10/02/2005 ; Substances toxiques dans les cosmétiques ? , 27/05/2005 ; L'Oréal et les produits chimiques toxiques : remballez ! , 15/09/2006 ; Produits cosmétiques Ushuaia : fausse polémique et vrai débat, 28/11/2002

[675] Tout ce que vous n'avez jamais voulu savoir sur le sexe : Greenpeace pointe l'impact des substances chimiques sur la reproduction, 03/05/2006 ; Tout ce que vous n'avez jamais voulu savoir sur le sexe. , 02/10/2006 ;

[676] Greenpeace présente "Moda sin tóxicos" - Seize stylistes espagnols défilent pour soutenir la réforme chimique Reach, 19/06/2006

[677] Nous voulons une enfance sans toxiques ! , 23/06/2004 ; Greenpeace presse les ministres à agir sans délai pour garantir aux enfants un avenir sans toxiques, 23/06/2004 ; Nouveau rapport : Les bébés pollués via le cordon ombilical, 08/09/2005 ;

[678] Bhopal : 19ème anniversaire de la catastrophe de Bhopal Greenpeace participe à une journée mondiale d'action contre les crimes industriels, 03/12/2003 ; Bhopal, la tragédie continue encore... 1984-2004, 26/08/2004 ; Greenpeace interpelle DOW au Salon Mondial du Textile Payez vos dettes aux victimes de Bhopal avant d'investir dans de nouveaux textiles ! et Dow épinglé au Salon Mondial Textile, 21/09/2004 ; 20 ans et Bhopal : 20 ans après... les victimes demandent toujours justice à Dow Chemical, 02/12/2004 ; Bhopal : 21 ans après, plus d'excuses ! 02/12/2006 ; Mettons les toxiques hors la loi : Seveso il y a trente ans, Reach aujourd'hui ! , 07/07/2006 ; De Seveso à Reach : pour un avenir plus sain, envoyez un email aux députés européens UMP de votre circonscription, 08/07/2006

> "La communauté internationale doit rapidement adopter un instrument juridiquement contraignant pour que les entreprises mettent en oeuvre les standards les plus élevés de protection environnementale et sanitaire, et qu'elles assument financièrement les catastrophes dont elles, ou leurs filiales, sont responsables."

L'angle est le risque chimique. Reach sera associé à Seveso lors de deux titres de communiqués : le lien est pleinement affirmé dès le titre. Reach est présenté comme une véritable solution, si le texte est voté en l'état. Le discours est technique, voire juridique, parfois scientifique. Il est précis. Le communiqué s'adresse aux citoyens, et en particulier aux internautes qui seront sollicités le lendemain (cyberaction).

Deux autres thématiques permettent à l'association de se poser comme « informateur primaire » : l'ONG relaye sur son site, données à la clé, des informations sur l'état du monde, sa présence sur le terrain lui permettant de donner des scoops aux journalistes. C'est le cas pour la catastrophe chimique en Chine[679], pour la potentielle crise d'une décharge à ciel ouvert près de la frontière suisse[680] et en Alsace[681], pour un scandale alimentaire[682] et pour la collision d'un navire en mer.

Enfin, Greenpeace rejoint d'autres associations sur une thématique qui émerge, la santé environnementale. L'ONG participe pleinement à l'Appel de Paris qu'elle annonce, relaye, soutient. Elle publie de nombreux communiqués sur le sujet[683], et s'adresse ainsi directement aux Ministres de la Santé et aux Commissaires. Ces communiqués instituent Greenpeace dans un rôle politique mais aussi comme ONG particulièrement active, et solidaire au sein des autres réseaux associatifs[684].

**WECF, un lobbying ciblé, un discours politique et médiatique sur un champ d'intervention cadré.**

Le WECF intervient relativement tard dans le débat, fin juin 2004, mais sa prise de parole médiatique est dès lors continue, tel que nous le constatons sur le tableau obtenu.

---

[679] Collision de navires dans la manche Greenpeace s'inquiète à la veille d'un transport nucléaire, 31/01/2006 ; Le chimiquier a coulé. Attention au risque de pollution, 01/02/2006

[680] Les industriels de la chimie bâloise s'exposent à ciel ouvert en Alsace : irresponsabilité toxique, 25/02/2005 ; Chimies bâloises : mesures insuffisantes pour un grave danger, 25/02/2005

[681] Décharges alsaciennes : Greenpeace dépose un recours auprès de la préfecture Alsacienne, 12/04/2005

[682] Un nouveau scandale alimentaire plaide pour le renforcement de REACH par le conseil de l'UE, 23/11/2005

[683] Cancer, Environnement et Société, 08/04/2004 ; La santé publique a rendez-vous avec l'environnement... à BUDAPEST Les ONG tiennent un Forum pour une Planète Saine en marge de la conférence, 18/06/2004 ; Plan national santé environnement: les effets d'annonce masquent mal l'absence de mesures sérieuses, 21/06/2004 ; 28 avril, Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail : soutenons une réforme REACH ambitieuse, 27/04/2006 ; Protéger la santé publique : Reach doit s'attaquer aux expositions chroniques, 09/11/2006 ;

[684] Sécurité sanitaire contre les substances chimiques, 08/07/2003

WECF

Calendrier des communiqués de presse

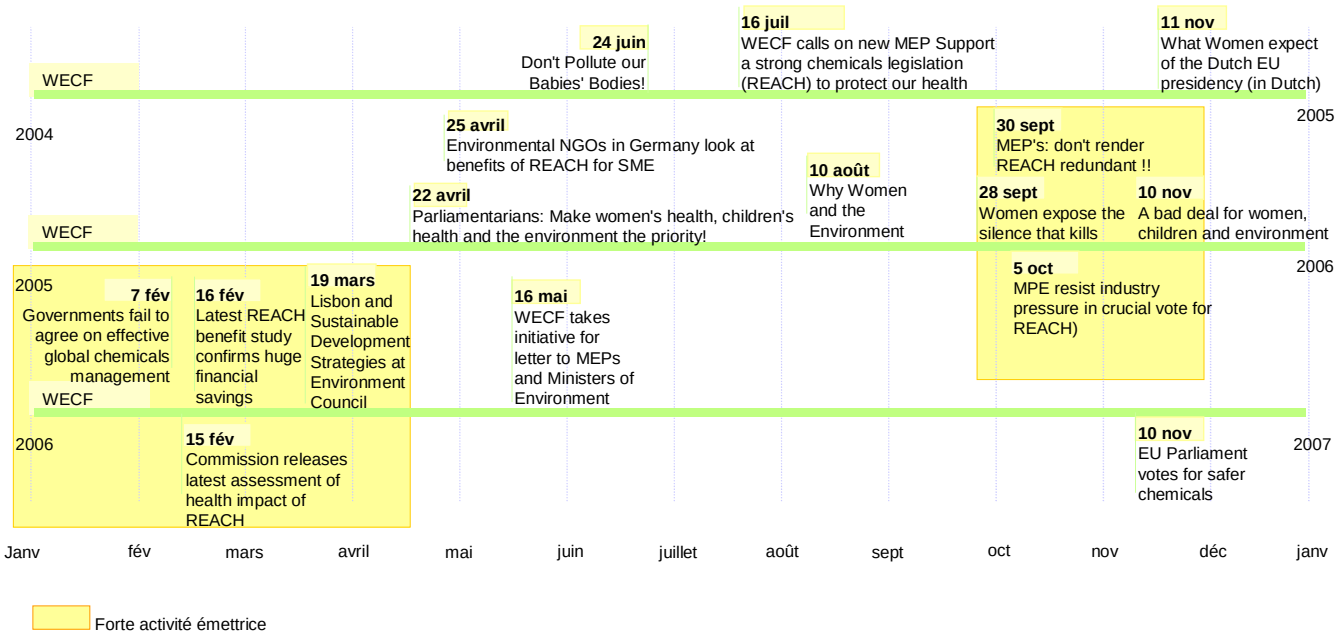


Association représentant les femmes et d'origine saxonne, le WECF va communiquer régulièrement à la presse ses actions de lobbying et sa lecture des faits. Elle s'adresse principalement aux journalistes mais également aux eurodéputés et à la présidence néerlandaise, profitant d'une affinité calendaire. « *Don't pollute our babies !* »[685] titre-t-elle son premier communiqué de presse. L'entrée en matière se fait par l'ONU (OMS) et par la santé environnementale, par les enfants. C'est en tant que représentante des mères que l'association prend la parole. Cette position lui permet de répartir les rôles et d'attribuer des statuts à ses interlocuteurs dans ses discours (Cf Flahaut) : ainsi, les eurodéputés nouvellement élus, à qui le WECF adresse son deuxième communiqué, doivent « *défendre* » au Parlement une législation considérée par l'association comme bonne, voire « *juste* ». Protéger Reach est un devoir pour protéger les plus faibles, en l'occurrence les femmes et les enfants, qui subissent la contamination à leur corps défendant. Les membres du Parlement doivent jouer leur rôle de protecteurs. Par ailleurs, nous remarquons que le WECF présente les femmes comme faisant partie des groupes les plus vulnérables, qui ont besoin de protection. Reach assure la protection et la justice, et c'est cette vision des choses qui sera traduite dans leurs communiqués. Ce schème narratif se construit sur les lexiques de la justice, de la responsabilité, au nom d'un futur plus sain. Cette position devient prégnante dans des communiqués de plus en plus affirmatifs : une coalition des organisations européennes de femmes pour soutenir Reach se forme[686], ce qui assoit un discours universel : le WECF parlera par la suite au nom de toutes les femmes et de tous les

[685] que nous traduirons par : « ne polluez pas nos enfants ! »

[686] pour la signature d'une lettre commune adressée aux membres de la Commission Environnement, commission des femmes, du Marché international et des affaires et de la Commission de l'industrie au Parlement Européen.

enfants. Les arguments sont de deux ordres, sous-tendus par la position de protection des femmes : le premier est de constater que les femmes sont les plus vulnérables et de faire reconnaître aux politiques l'importance du rôle qu'elles jouent en tant que mères et le danger pour la société comme pour elles représenté par la non-adoption de Reach. Le deuxième consiste en une contre argumentation d'autant plus vive que la défense des femmes est très concrète. Le champ d'intervention et de discours du WECF coïncident. A partir de 2006, constatant que les législateurs et décisionnaires prêtent plus l'oreille aux arguments invoqués par le lobby de la chimie, un deuxième temps discursif s'ouvre pour le WECF. La communication, discours et actes de communication (lobby), est beaucoup plus volontariste, oscillant entre colère et plaidoyer. Le WECF se joint à tous les communiqués de la coalition pro Reach, tout en publiant ses propres communiqués pour présenter ses arguments au public défendu : les femmes et les enfants. Reach est qualifié de « *nouvelle politique chimique* ».

**FOE, une communication ciblée**

Friends of the Earth (FOE) fait partie des premiers co-signataires des communiqués de presse. Très vite, l'ONG est présente dans la plupart des actions menées par l'EEB et Greenpeace.

Puis, à partir de 2005 et toujours en collaboration avec les autres ONG, FOE participe au site Internet Chemical Reaction et initie sur le sujet une prise de parole propre.

Amis de la Terre/ FOE

Calendrier des communiqués de presse

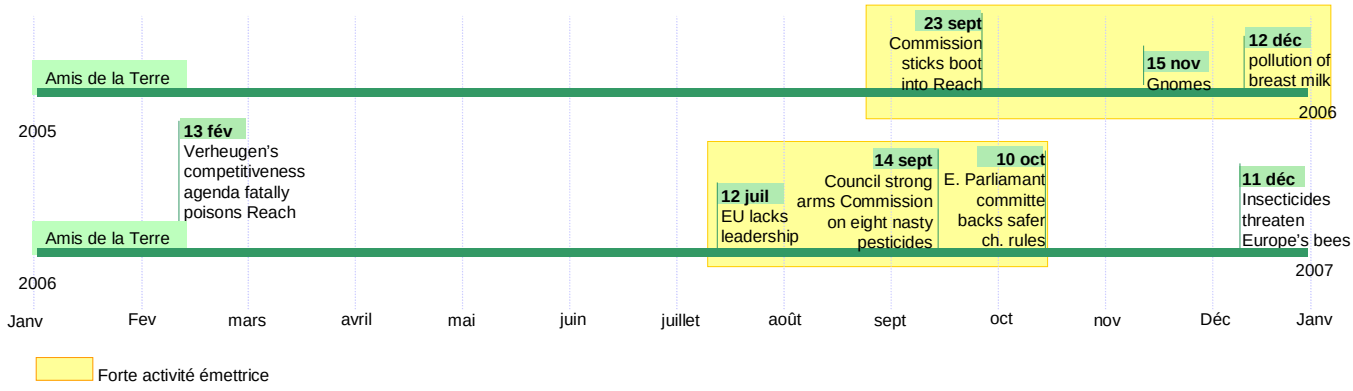


Les communiqués publiés présentent des critiques sévères face aux prises de position politiques du Commissaire à la Compétitivité, Günter Verheugen. Les actions de lobbying ont été menées en collaboration, notamment avec le WECF (Gnomes, le 15 novembre 2005.)

### 1. 2. 2. Un discours scientifique : la position de l'expert, la démonstration par la science

**Reach et le WWF, ou comment défendre « l'opportunité unique »**

Dans la grande majorité de ses communiqués, le WWF qualifie Reach d' « *opportunité unique* ». Le WWF s'est toujours penché sur la dégradation de l'environnement. L'ONG est intervenue très tôt dans un rôle d'alerte, de vigilance, puis de proposition, notamment lors des sommets internationaux des Nations Unies, et des Conférences qui ont suivi. L'ONG est en première ligne dès fin 2003 pour défendre un projet de législation qui fait déjà l'objet d'un lobbying intense pour obtenir son amendement. En octobre 2003 elle décide de créer une campagne ad hoc pour Reach, qu'elle nomme *Detox Campaign*[687]. Le nom illustre l'angle choisi : « detox » peut être le diminutif de détoxication, terme physiologique qui existe en français, et qui signifie « *élimination des toxines par un organisme* » selon le petit Robert. L'ONG associe donc d'emblée les produits chimiques à des polluants, à des toxines. L'objet est de s'en débarrasser. Il s'agit du corps humain, mais la signature du WWF : « *Pour une planète vivante* » nous laisse envisager qu'il s'agit peut-être également d'assainir un meta-organisme, la planète elle-même.

Sur la trentaine de communiqués que nous analysons, la plupart couvrent une période allant de février 2004 à janvier 2007. L'ONG maîtrise parfaitement les techniques des relations presse. La structuration même de ses communiqués est conforme aux règles du genre : de fait, certaines phrases seront reprises telles quelles dans les articles de la presse quotidienne nationale. Sur notre corpus d'analyse seul un communiqué de presse n'apportera pas d'information nouvelle [688]. Ce communiqué fait la synthèse de tous les autres et se met à la place des citoyens consommateurs. Par ailleurs, tous les autres communiqués seront justifiés soit par les résultats de rapports commandités par le WWF, soit par l'annonce d'un événement construit par le WWF[689], ou des prises de positions suite aux événements politiques (ex : Rapport Waxman aux USA). L'association se place en tant que source d'information, c'est un émetteur de premier ordre pour les journalistes. L'écriture est journalistique, et le destinataire final est bien le lecteur du journal. L'ONG se fait son interprète : elle interpelle en son nom les élus, elle réagit à sa place. Elle joue en cela parfaitement son rôle de partie prenante. Les journalistes sont induits soit à adopter la même posture, parlant au nom de tous, adoptant un discours citoyen, universel, soit à se détacher d'un discours qui l'incluait comme citoyen et non plus comme journaliste : il aura alors souvent recours au discours rapporté, citant l'association entre guillemets.

---

[687] Cette campagne a duré le temps de la négociation de Reach. Une fois voté, le site perdure, mais les prises de positions du WWF se trouvent alors sur le portail de l'association. Reach aura fait l'objet d'une trentaine de communiqués de presse. Elle fera notamment l'objet d'un site Internet dédié en anglais ainsi qu'une déclinaison de celui-ci dans sa version française, où paraissent les rapports, argumentations, points de vue de l'organisation. C'est sur ce site principalement que nous avons trouvé les communiqués de presse que nous analysons ci-après, communiqués que nous avons complété par ceux référencés sous les termes de « toxiques » ou « Reach » dans le site français de l'organisation.

[688] il s'agit d'un communiqué daté du 15 juin 2006, intitulé « les poisons de tous les jours : les faits »

[689] l'appel à candidature pour choisir une famille pour participer à Génération X, une étude sur trois générations de femmes d'une même famille, résultats de cet appel à candidature et justification du choix, résultats des analyses de sang

De 2002 à janvier 2007[690]., 31 communiqués au total sont publiés. Le WWF prend la plume très régulièrement jusqu'au vote en première lecture du projet en fin d'année 2005. C'est une véritable montée en charge qui est menée, un travail de fond où alternent études scientifiques sur la faune sauvage et sur les êtres humains, à un rythme presque mensuel.

Un long silence suit les résultats du vote de 2005 en première lecture au Parlement, suivi du vote du Conseil : seul un communiqué de presse portant sur une action du WWF à l'international[691] ponctue cette longue période de silence qui fait suite à des communiqués de presse où la déception de l'ONG est perceptible. Le WWF a trouvé un deuxième souffle, Il a trouvé également une position post-Reach : les derniers communiqués préparent déjà sympathisants, journalistes, lecteurs à la teneur du vote, il n'y a pas de surprise pour le WWF, qui n'est plus dans un rôle de défense d'un projet mais plutôt de veille à sa bonne mise en œuvre.

WWF

Calendrier des communiqués de presse

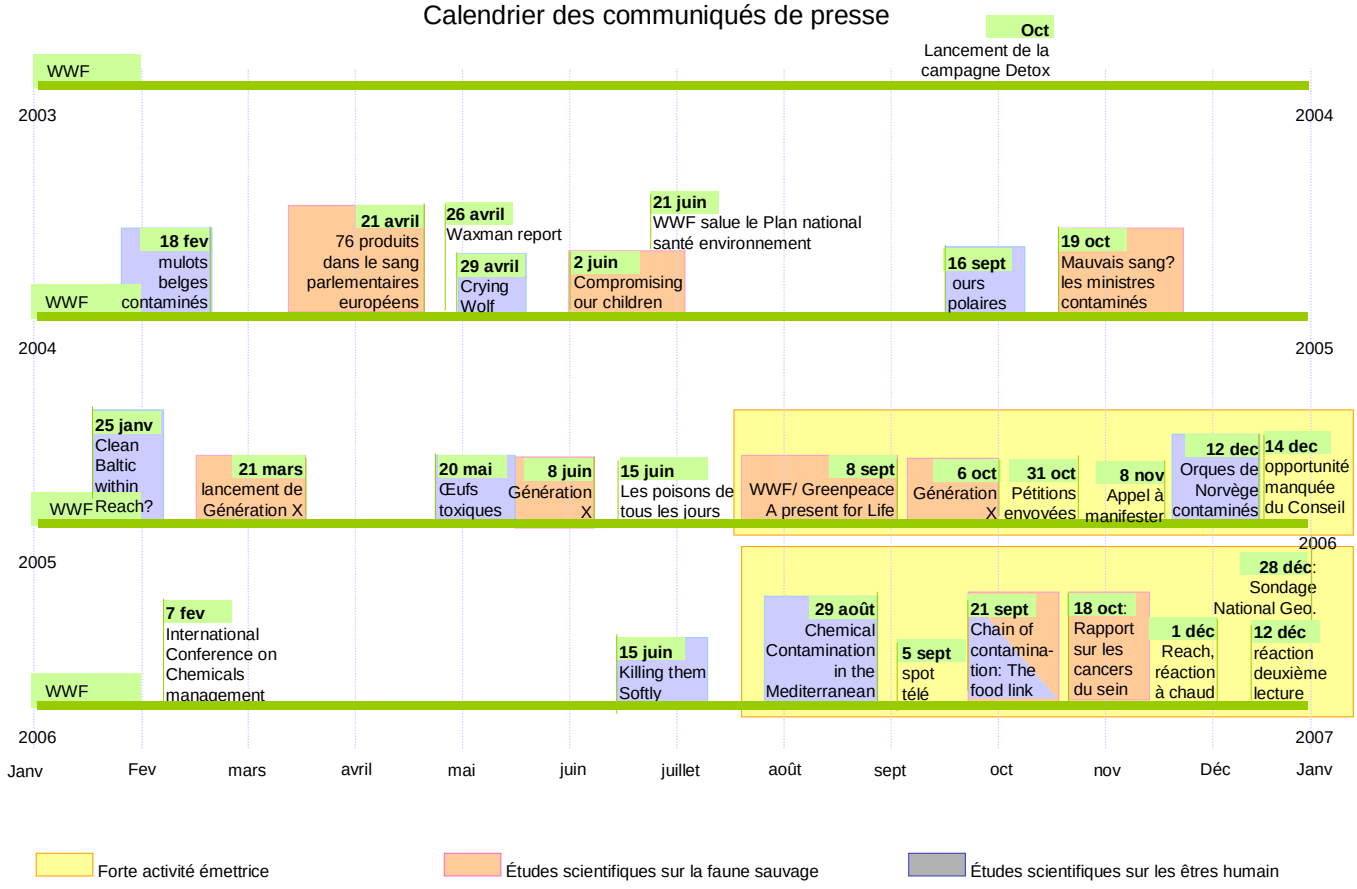


Le WWF se positionne essentiellement comme un acteur scientifique : 42% des communiqués utilisent un vocabulaire technique chimique, médical. L'étude lexicographique des communiqués nous apprend que le WWF évite tout discours économique (2,6%). Exit

[690] Le premier communiqué de notre corpus traite de l'Erika : le discours porte sur la pollution et ses conséquences, sur les responsabilités engagées mais Reach n'est pas mentionné. Nous considérons par conséquent que la véritable prise de parole sur le sujet débute en février 2004.

[691] WWF, The International Conference on Chemicals Management - WWF's view, 07/02/2006

aussi le discours juridique ou administratif, portant sur la législation de Reach. Le discours se situe au niveau des idées, des valeurs également. La prise de parole est aussi politique (31,6%), notamment lorsque le WWF commente les résultats des votes en première et deuxième lecture. Ce ne sont plus des communiqués de presse apportant des résultats scientifiques à ce niveau, mais l'opinion politique d'une ONG qui s'est investie sur le sujet et qui a apporté au débat un certain nombre de résultats scientifiques qui ont eu des échos à la fois dans la presse et dans les discussions de Bruxelles. Enfin, un autre champ apparaît : celui d'un discours citoyen. L'ONG se situe à ce niveau à la convergence du discours militant et du discours d'intérêt général. Elle parle au nom de tous, ses représentants s'identifient au citoyen lambda. Elle s'adresse également à celui-ci.

Mais dans le temps, les communiqués à tonalité politique et citoyenne augmentent, alors que le discours scientifique, lui, décroît[692]: la base scientifique est suffisante au WWF pour que l'ONG puisse commencer en fin 2005 à faire des synthèses des différents rapports, synthèses qui lui permettent d'asseoir une rhétorique politique. Le pic en 2005 concernant l'interpellation citoyenne s'explique par un autre mouvement: celui de la mise en place de la campagne Génération X, où le WWF s'efforce de faire remarquer que tout un chacun peut s'identifier aux résultats. Reach est invoqué dans 76% des communiqués, faisant toujours l'objet de la conclusion de ceux-ci[693].

Reach est le contexte, il est l'objet de la campagne de soutien, mais les arguments invoqués sont avant tout des découvertes scientifiques. Celles-ci sont autant de preuves de sa nécessité. Mais la découverte comme sujet principal de communiqué prime sur le projet de législation. Ce qui signifie deux choses : la première, c'est que les découvertes valent en tant qu'elles-mêmes, elles ne sont pas des béquilles à un autre discours. Le WWF est fort de ses découvertes, il est légitime sur ce terrain. Il est émetteur d'information scientifique. La deuxième, c'est qu'elles constituent un mouvement de fond, celui de la compréhension d'un écosystème où tout se transmet, en l'occurrence les produits chimiques. Par ces études, le lien est en passe d'être fait entre pollution chimique et dégradation de la santé, entre santé et environnement.

Au fil de ses communiqués de presse sur cette période, le WWF construit un système. Est-ce intuitif ? Est-ce délibéré ? Les études scientifiques sur la faune sauvage constituent l'activité traditionnelle de l'association. Moins courantes sont les études portant sur l'être humain. Mais la campagne Detox a pour objet la sensibilisation des législateurs puis de l'opinion publique sur ce sujet. D'où les analyses de sang humain menées dans un premier temps. C'est ainsi que petit à petit, les études faune sauvage/homme alternent (cf. schéma).

[692] cf. statistiques et tableaux en annexes
[693] idem

Ceci est aussi pour nous le signe d'une stratégie de communication fondée : pour mener une campagne de cette ampleur, sur une période longue il faut, sinon un plan de communication, du moins une prévision dans le temps, de manière à pouvoir prendre la parole régulièrement. Envisagés globalement, les communiqués de presse du WWF en viennent à proposer un syllogisme :

- L'homme crée des produits chimiques
- La Nature est contaminée par les produits chimiques
- L'homme est contaminé par la Nature
- L'homme est contaminé par lui-même, mais malgré lui. CQFD ?

*Premier argument : l'homme crée des produits chimiques*. Cet univers chimique apparaît en permanence dans les titres des communiqués de presse : « *man-made du* ». Il est associé principalement à trois familles de termes, ceux associés à l'intoxication[694] , à la contamination[695] et au lexique de la menace[696]. Selon le petit Robert :

> Intoxication : « empoisonner, affecter un être vivant de troubles plus ou moins graves, par l'effet de substances toxiques, vénéneuses » ;
>
> Contamination : « souillure résultant d'un contact impur ou infection causée par des gènes pathogènes. ».

Le deuxième terme a une portée symbolique plus forte. L'homme est à la source de cette contamination, ceci est posé comme un postulat dans la plupart des communiqués de presse. Cette pollution par la chimie est du fait de l'homme, ses effets sont durables, elle est rétroactive : dans ses résultats d'analyse, le WWF a soin de distinguer la présence de produits chimiques anciennement fabriqués, qui ont été depuis interdits, mais qui sont toujours présents dans les organismes, et celle de nouveaux produits dont on ne mesure pas encore les effets. Cet effet de boucle, d'impuissance face aux erreurs du passé, est l'un des fils conducteurs des communiqués. L'échelle du temps de l'écosystème est différente de celle de l'actualité humaine. Le passé ne s'efface pas.

*Deuxième argument : La Nature est contaminée par les produits chimiques*. C'est l'objet de toutes les études menées par le WWF sur la faune sauvage (en rose sur notre schéma). Le scénario développé dans les communiqués est sensiblement le même :

- les résultats des études menées prouvent la contamination des animaux.
- ces résultats prouvent par conséquent que le système actuel est défectueux.
- c'est inacceptable, d'autant plus que le manque de connaissance est patent.
- donc Reach est nécessaire.

---

[694] communiqués des 21 avrils et 19 octobre 2004, 25 février, 20 mai, 15 juin, 31 octobre 2005

[695] communiqués des 18 février, 19 octobre 2004, 8 septembre, 6 octobre, 12 décembre 2005, 29 août 2006

[696] communiqués des 2 juin 2004 « endommager », 16 septembre 2004 « affectent », 14 décembre 2005, 15 juin 2006

Tous les milieux sont contaminés. La démonstration commence en mer Baltique, au travers d'une étude réalisée sur des mulots sauvages[697] et se termine en Méditerranée : le communiqué du 29 août 2006 publie les résultats d'une étude sur les espadons de Méditerranée. Ce communiqué constitue en quelque sorte le chaînon manquant à deux arguments développés par le WWF : l'espadon est, comme la plupart des animaux observés (ours, orques…) au sommet de la chaîne alimentaire. Cette précision, systématiquement apportée par le WWF lui permet de faire valoir que si le super prédateur est contaminé, c'est que toute la chaîne l'est également. Il cumule en quelque sorte les contaminations à l'échelle inférieure. Enfin, dernier argument : celui de la proximité. L'Arctique est loin. La plupart des pays européens sont concernés par la qualité de la Méditerranée. Ces exemples permettent au WWF d'avancer l'argument selon lequel la Nature est contaminée. La contamination est générale, elle se « *répand partout* », elle touche les milieux sauvages. La seule protection, selon le WWF est Reach. Reach permet d'établir un état des lieux, et donc de réagir. Reach est présenté comme la bonne décision :

> « Si Reach avait été en place, les autorités et le public auraient pu réagir plus vite pour interdire ces substances. » [698]

*Troisième argument : l'Homme est contaminé par la Nature*. Le lien n'est pas fait immédiatement. Dans un premier temps, le souci du WWF semble être de prouver aux députés, puis aux ministres qu'ils sont concernés par le sujet. Ils le sont dans leur sang : les analyses révèlent la présence dans le corps humain de produits toxiques. Il est question de cocktail chimique, possible cocktail Molotov, une bombe à retardement. Les premiers résultats d'études sont publiés au mois d'avril 2004, soit six mois après le lancement de la campagne Detox. Il s'agit de sensibiliser les législateurs à la défense du projet Reach dans sa ligne initiale. 47 parlementaires européens acceptent de faire analyser leur sang. Le résultat est « *inacceptable* » aux yeux du WWF : avec 76 produits retrouvés dans leur sang, le corps humain est qualifié de « *réservoir chimique*. »Le vocabulaire est technique, la méthodologie explicitée, les propos scientifiques. Le WWF initie une démarche de sensibilisation : après le tour des parlementaires viendra celui des ministres[699]: puis du Conseil européen, au travers des ministres de l'environnement. Le résultat est comparable. La démarche est ensuite élargie à l'opinion publique, au travers de l'étude Génération X[700].

---

[697] Les mesures de protection de la réserve naturelle n'ont rien empêché (communiqué du 18 février 2004). Le WWF est cependant conscient que le milieu envisagé est proche de lieux de contamination, et c'est un écosystème presque fermé, où la produits chimiques se dégradent lentement. La démonstration se poursuit en Arctique (ours polaires, communiqué du 16 septembre 2004), milieu sauvage a priori protégé. Or les ours sont bel et bien contaminés. Le WWF suit depuis quatre années la santé des ours polaires. Les derniers résultats lui permettent de faire un premier lien entre produits chimiques et dégradation de la santé des ours polaires. Après un bref retour par la mer Baltique, le WWF publie les résultats d'une étude mondiale (tous les continents sont concernés) sur les œufs. La contamination est générale elle « *se répand partout* » (communiqué du 20 mai 2005). Retour en Arctique où la démonstration a lieu cette fois-ci sur le milieu marin : il s'agit des orques, dont la contamination est démontrée. « L'Arctique est une véritable poubelle chimique » (communiqué du 12 décembre 2005).

[698] (communiqué du 18 février 2004)

[699] 13 d'entre eux acceptent les analyses de sang (19 octobre 2004).

[700] Il s'agit d'analyser le sang de trois générations de femmes, dans plusieurs pays européens.

Cette démarche est mise en communication[701]. Mais d'autres études débutent sur l'humain, qui cherchent à faire le lien entre présence de produits chimiques et dégradation de la santé[702]. Le danger était à la maison. Le WWF et Greenpeace viennent de montrer qu'il est également dans le ventre de la mère. Deux communiqués viendront clore cette argumentation : le dernier tente de montrer un lien entre produits chimiques et cancers du sein. L'avant-dernier communiqué constitue pour nous le sommet de toute l'argumentation du WWF : il place l'homme dans un vaste écosystème contaminé. La chaîne est alimentaire. Le rapport s'intitule « *chain of contamination* ». Le WWF parle de chaîne, nous en sommes un maillon. (communiqué du 21 septembre 2006) Cancer du sein et chaîne de contamination : ce seront les dernières études communiquées avant le vote définitif de Reach. La démonstration est faite, la boucle, bouclée. Cependant, la défense de Reach porte sur un dernier argument : selon le WWF, le citoyen ne veut pas de ce système, il veut en sortir. Reach est son « *opportunité unique* ».

*Quatrième argument : L'homme est contaminé par lui-même, mais malgré lui.* Ces découvertes sont récentes. Qui aurait pu y croire il y a quelques années ? L'argumentation du WWF repose ici sur un postulat : personne ne veut être contaminé ni contaminer la Nature. L'homme ignorait les conséquences de la fabrication massive de produits chimiques. Certains gouvernements, tels que la Suède, ont pris leurs responsabilités et interdit les produits toxiques dès qu'ils en ont été avertis.

> « Nous sommes les cobayes involontaires d'une gigantesque expérience dénuée de tout contrôle ».(communiqué du 6 octobre 2006).

Cette posture entraîne deux conséquences : la première est d'ordre épistémologique : les études ont soulevé le problème, la démonstration a été faite de la contamination généralisée. Adopter Reach dans son projet initial est donc une question de logique, de responsabilité mais aussi d'humanisme. Il n'est plus permis de douter :

> « Quelle preuve faudra-t-il encore ? Les législateurs laissent complaisamment l'industrie chimique attaquer en règle le projet Reach ».

Le WWF a apporté les preuves. Il ne s'agit donc plus selon l'organisation d'aveuglement, mais bien de complaisance devant un problème universel. La deuxième conséquence est que choisissant cette posture, le WWF se fait le porte-parole de l'opinion publique. Poursuivant cette logique, l'ONG apportera la preuve de la pertinence de sa position par un

---

[701] un premier communiqué de presse (22 mars 2005) est lancé pour expliciter la démarche et lancer un appel à candidature. Un deuxième communiqué de presse (8 juin 2005) explicite le choix de la famille. Un troisième (6 octobre 2005, à deux mois du vote en première lecture), enfin, donne les résultats.

[702] Ainsi, un communiqué du 2 juin 2004 tente d'établir, malgré un manque de données, que le cerveau des enfants peut être endommagé par les produits chimiques. L'argumentation sera plus assurée dans un communiqué du 8 septembre 2005 : Greenpeace et le WWF mènent conjointement des analyses de sang sur les cordons ombilicaux, qui sont contaminés : l'être humain, à son stade embryonnaire, « le plus vulnérable », est touché. Le communiqué de presse précédent, datant du 15 juin 2006 présentait notre environnement proche, quotidien (ustensiles de tous les jours, air respiré chez soi) comme contaminé et contaminant.

sondage qu'elle commandite avec National Geographic, tard, le 28 décembre, après le vote final, en seconde lecture du Parlement et du Conseil.

La rhétorique mise en place, ce lien avec le sang mis en avant, et notamment dans son aspect « descendance »[703] est scientifique[704]. Les communiqués de presse n'ont jamais recours à des éléments narratifs issus de grands récits, de mythes. Et cependant, nous ne pouvons pas manquer de relever, dans la démonstration même, la trame du mythe originel : l'homme portant sa faute dans son sang, et la transmettant à sa descendance. C'est une chaîne de vie que le WWF fait émerger, une vie contaminée. Il est question de mère, d'enfants, de familles, de génération. Mais l'homme peut être l'auteur de sa libération, il a une solution a sa portée : il lui faut adopter Reach. Reach est la solution, il est présenté comme « l'occasion unique ». Le WWF place les législateurs à la croisée des chemins, libres à eux de choisir la suite de l'histoire.

### ARTAC/CPME/EEN: l'événement de l'Appel de Paris

ARTAC/CPME communiqueront peu, mais chacun de leurs communiqués est un événement pour les médias : le monde médical soutient Reach, les plus grands noms scientifiques sont associés à la défense du règlement. La communication est lancée par l'Appel de Paris, en mai 2004.

ARTAC/CPME

Calendrier des communiqués de presse

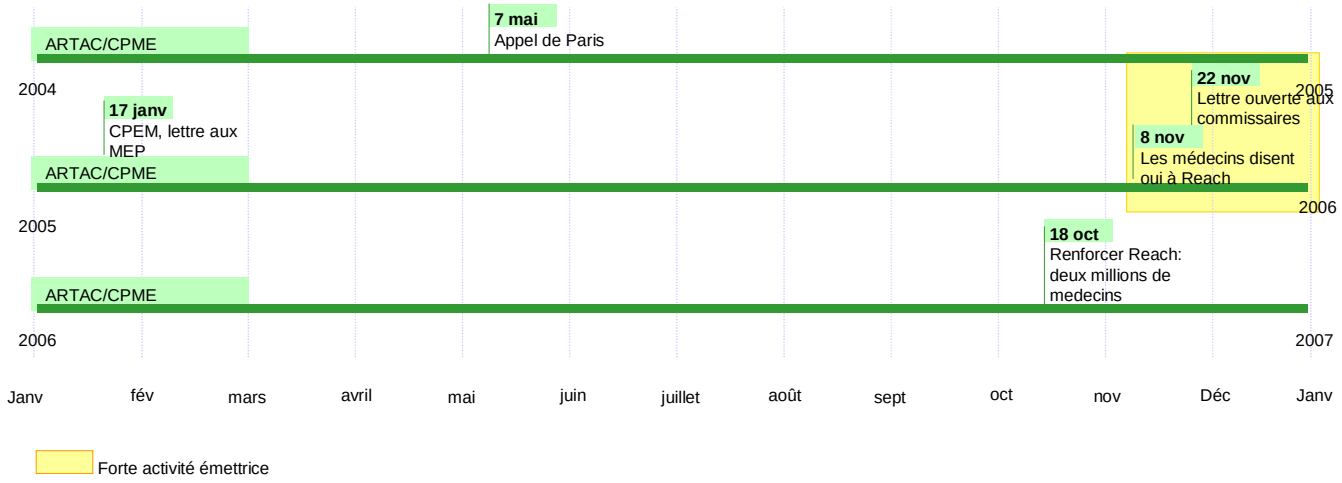


La mobilisation est de taille. Dans leur mémorandum du 18 octobre 2005, les docteurs signalement que deux millions de médecins soutiennent Reach. Peu de communiqués, mais un poids médiatique, une légitimité sans précédent : la considération de l'acteur et de sa crédibilité importent ici plus que les discours tenus dans les communiqués techniques. Le profil du locuteur est exceptionnel, et sa démarche est mobilisatrice : la santé et

[703] (Génération X, analyses sur les enfants, et surtout sur les embryons via le cordon ombilical)

[704] cf. tableaux et statistiques en annexe

l'environnement, thème du colloque initiateur de l'Appel de Paris, feront l'agenda politique et créent un discours social sur le sujet. De très nombreux acteurs communiqueront et s'empareront du thème. Il en est de même pour l'EEN, qui prend très régulièrement la parole sur le sujet, comme indiqué dans le tableau qui suit, à partir de 2004 également :

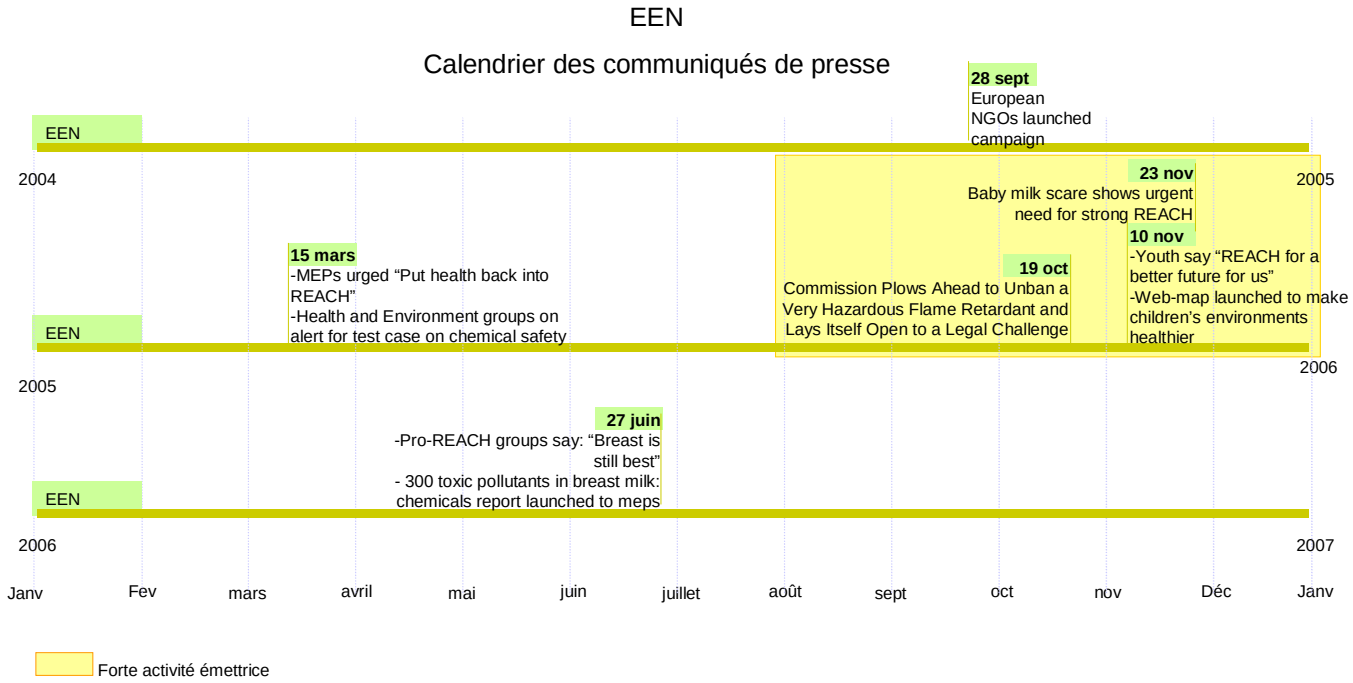


En ce sens, la prise de parole des médecins peut être considérée comme un événement (rupture dans l'appréhension des choses, répercussions postérieures, potentiel de saillance et de prégnance….)

### 1. 2. 3. Un discours administratif et juridique : rôle de vigilance, un discours prudent et technique

#### La CES Reach, pour une Europe socialement responsable

La Confédération européenne des syndicats (CES) qui représente également les travailleurs de l'industrie chimique s'exprime pour la première fois dans un communiqué datant du 8 avril 2004 sur le sujet. Reach est salué comme « *un pas important vers la protection des travailleurs, du public en général et de l'environnement* ». La CES dès le premier titre de son communiqué fait reposer toute son argumentation sur son terrain de légitimité. Instance représentative, mandatée, elle a soin de ne jamais s'éloigner de la ligne de sa mission principale : la défense de la protection des salariés constitue le fil directeur de ses interventions, vers la presse comme vers les députés.

Forte de cette légitimité, la CES intervient sur des champs politiques et administratifs, et les événements qu'elle organise pendant ces trois années de lobbying tiennent du même

registre[705]. Le champ est principalement juridique, administratif, politique[706]. C'est donc un registre très institutionnel tenu par un organisme européen représentatif de la force syndicale. Le leitmotiv tourne autour d'une Europe socialement responsable.

Dans ce cadre, Reach est présenté là encore comme une opportunité : il est le règlement qui fonde une dynamique de développement durable, il instaure un système qui, in fine, rehausse la qualité de travail. Il en appelle à la responsabilité des fabricants, il définit un système d'information qui s'inscrit dans les pré requis du développement durable. Il est d'ailleurs envisagé comme le prolongement des Sommets de Lisbonne et de Göteborg, décrits comme des avancées du développement durable. Cependant, dès le premier communiqué nous pouvons également mesurer la prudence de l'institution : Reach peut être une avancée, à condition que le texte entre en cohérence avec l'existant, et qu'il constitue un mieux. La CES se montre d'emblée enthousiaste[707], mais également vigilante en termes de droits sociaux[708]. Ce positionnement, installé dès le premier communiqué est valable pour la suite.

D'avril 2004 à décembre 2006 la CES écrira en tout 11 communiqués de presse[709]. Alors que se prépare tout un dispositif en interne (écriture de la déclaration de la Confédération sur Reach), la CES observe, se fait son avis, et intervient en interne. Dès janvier 2005, la CES tient ses axes de discours, qui sont issus de sa déclaration (principe de vigilance, principe de substitution, droit de savoir…) Reach est le sujet principal de tous ses communiqués : il figure dans tous les titres. Il existe une grande homogénéité en termes de sujets avancés. Ce sont des textes qui évoquent l'activité administrative, juridique du processus en cours. Le propos n'est pas militant, ni scientifique : la CES se situe clairement dans un champ économique et social, mais se pose comme spécialiste du droit du travail. C'est sur cette spécialité qu'elle apporte ses conseils aux législateurs, c'est sur ce terrain que se porteront les jugements des avancées du texte législatif.

Par rapport à Reach, la position est claire : si le texte n'est pas dénaturé, s'il perdure dans sa version initiale, il constitue une avancée sociale. Il y a un vrai optimisme dans les premiers communiqués. Nous retrouvons d'ailleurs dans les qualificatifs attribués à Reach une

---

[705] la conférence organisée en mars 2005 porte sur Reach et sur ses conséquences sur la protection et la santé des travailleurs, l'étude qu'elle a commanditée et dont elle publie les résultats en octobre 2005 porte sur les bénéfices de Reach pour la santé dans le cadre du travail, enfin, la conférence organisée en octobre 2006 porte sur les liens entre Reach et la législation européenne en matière de santé, qui met en relief certaines incohérences législatives.

[706] la CES garde ce type de discours dans tous ses communiqués, sauf pour l'un d'entre eux, où elle donne des contre arguments économiques à ceux avancés par l'industrie chimique.

cf. tableaux et statistiques en annexe

[707] Dans un premier temps, jusqu'au communiqué de presse du 20 juillet 2005, la CES « *se félicite* », « salue » le projet, qui constitue « *un pas important* », qui « *améliore la protection des travailleurs* » (communiqués des 8 avril 2004 et 20 janvier 2005). Reach est vécu et présenté comme un progrès, comme une avancée, il permet d'envisager la construction d'une « *Europe socialement responsable* ». Dans la même lancée, Reach est alors perçu comme une « *opportunité* » (11 mars 2005).

[708] La CES met cependant systématiquement un bémol à ces trois communiqués : la législation qui sera issue de Reach ne doit pas entraver l'existant, et la CES veille à la cohérence des législations en matière de protection des travailleurs. Elle est alors en position de demande : elle veut être intégrée aux débats. Reach lui semble indéniablement une avancée pour les salariés, et la CES fait des propositions dans ce sens dans sa déclaration annexée au communiqué du 20 janvier.

[709] Seuls quatre communiqués diffusent des nouveautés, des informations : les sept autres constituent plutôt des prises de position semblable à des professions de foi, réitérant les arguments invoqués précédemment.

certaine proximité avec le sujet[710], Reach étant substantivé dans plus de 60% des cas. Remarquons à ce propos une nouveauté dans la qualification de Reach, : la CES parle à plusieurs reprises de « *législation Reach* », voire de « *réforme* ». Elle qualifiera également une fois Reach de « *système* ». Cette qualification confirme l'univers juridique des propos tenus par la CES. Elle ouvre également une nouvelle porte : celle du progrès et celle d'un univers systémique. Enfin, aux premières prises de parole, la CES développe ses arguments, puis elle choisit de multiplier ses communiqués tout en raccourcissant la taille de ceux-ci : dès 2005 et surtout en 2006, elle réagit dans ses communiqués aux votes, aux arguments[711].

Confédération européenne des syndicats (CES)

Calendrier des communiqués de presse

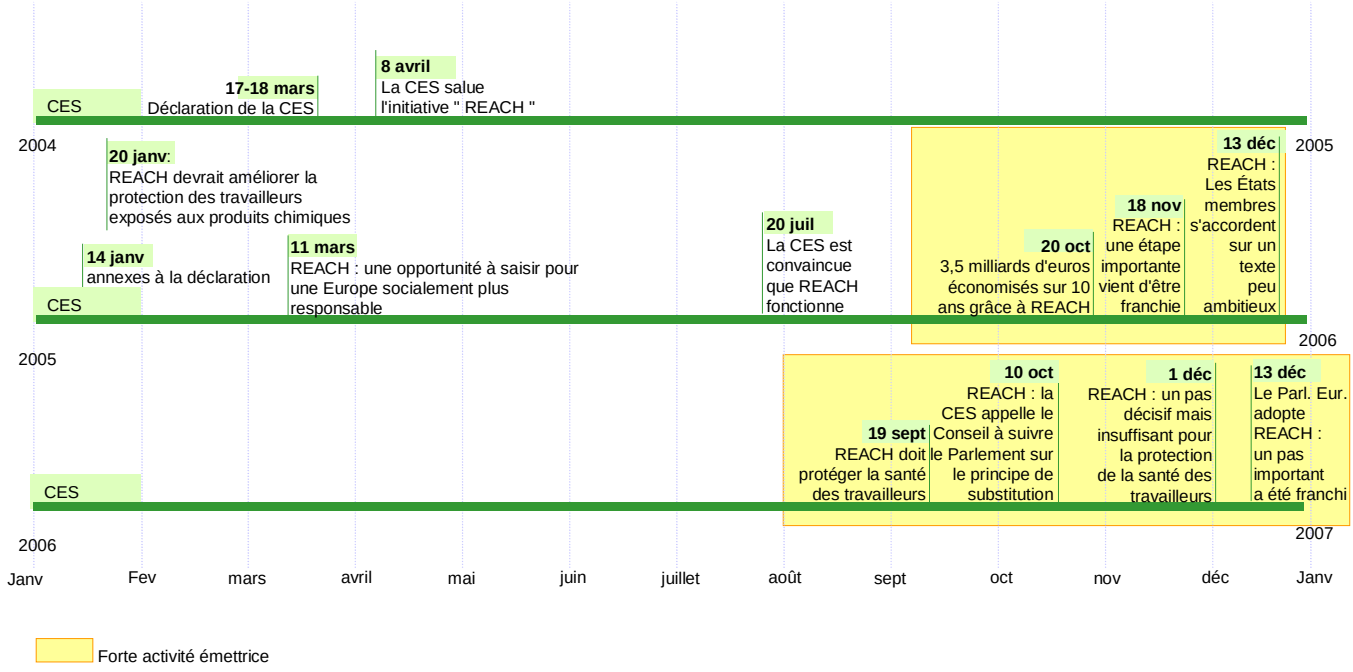


Les communiqués sont beaucoup plus réactifs, écrits le jour même de l'événement, ils sont aussi beaucoup moins diplomatiques dans leur style[712]. Le mouvement est le même que celui du WWF : nous notons une montée en charge jusqu'au premier vote, puis un long silence jusqu'en septembre 2006[713]. Ce mouvement peut s'expliquer par une double

[710] cf. annexe

[711] idem

[712] A ce niveau de bascule, une précision nous semble s'imposer. Parmi les salariés défendus, ceux pour qui se bat la CES, ceux qui sont exposés aux produits chimiques. Lorsqu'elle s'en prend à l'industrie chimique la CES vise plus particulièrement les grands groupes internationaux ; elle aura par ailleurs à cœur de défendre les PME sur ce sujet, distinguant les deux groupes. La CES adopte dans son communiqué du 13 décembre un type de discours nouveaux, elle « regrette les nouvelles concessions », elle qualifie le texte voté de « textes aux ambitions modérées », « fortement revu à la baisse », notant « le recul important ».

[713] Suivra un long silence de neuf mois. Le discours change, les lexiques employés également. Cette analyse nous est confirmée par l'étude des acteurs mentionnés dans les communiqués : la CES mentionne un nombre d'acteurs restreints dans ses communiqués de presse, toujours les mêmes. Ce sont ceux de son terrain de légitimité, les travailleurs et les interlocuteurs législatifs qu'elle a pour locuteurs sur le sujet Reach : les lexiques liés à l'inquiétude, à la pression, au conflit mais aussi à l'action politique font leur apparition en 2006. Les textes sont plus courts, les rythmes plus cadencés. La progression des arguments est plus rapide, il n'y a pas de répétitions. La CES, sur trois des quatre communiqués de 2006 (19 septembre, 1er et 13 décembre) tient des propos durs, accuse : il est question de recul inacceptable, d'incohérence.

évolution dans les textes : d'une part, la CES passe de l'argumentation à l'offensive[714] : Reach devient un combat entre travailleurs et « industrie chimique » ; d'autre part, elle opère un changement vis-à-vis des destinataires de ses communiqués de presse : les premiers communiqués sont des offres de conseils, des demandes aussi de faire partie d'un processus de consultation, ce sont des propositions faites aux législateurs, en particuliers les députés. Les derniers communiqués seront eux des mises en garde, adressés aux co-législateurs : les ministres du Conseil européen. Les travailleurs, cités comme tels, sont mis en avant en 2005, alors qu'en 2006 s'opère un phénomène de lissage : la CES interpelle eurodéputés et membres de Conseil des Ministres de manière beaucoup plus forte, le discours a changé[715].

Selon les résultats de l'étude commanditée, Reach permettra d'économiser des milliards d'euros en terme de dépenses de santé. Mais l'étude apporte également un autre message : Reach est un système, et le cercle est vertueux si le projet initial n'est pas amendé. Reach est perçu comme un système issu du développement durable, construit sur la responsabilité et le partage de l'information pour une meilleure protection « *des travailleurs, du public et de l'environnement* ».Si le champ de Reach est restreint, la connaissance sur la dangerosité des produits chimiques l'est aussi, et la gestion des risques qui ne s'appuie pas sur une base de connaissances suffisante peut s'avérer inopérante. La CES présente un système basé sur la circulation de l'information, information qui fait l'objet de trois de ces revendications sur les quatre qu'elle présente à ce moment à la Commission. La quatrième est le devoir de vigilance : ainsi nommé, il s'agit en fait d'étendre la responsabilité de l'usage des produits chimiques à tous les fabricants, à tous les employeurs utilisateurs, qu'il s'agisse du bâtiment, du bois, du textile ou de la pharmacie… Le dernier argument qu'invoquera la CES avant le vote de la Commission environnement au Parlement est celui de l'incohérence entre les législations existantes et celle que Reach pourrait mettre en œuvre si le texte amendé est accepté : l'argument est juridique, il tient du droit du travail. La CES est sur son terrain de légitimité, et c'est en tant que locuteur institutionnel qu'elle prend la parole sur ce sujet.

> « Reach ne doit pas mettre en danger la capacité des Etats membres à imposer, en matière de santé au travail des mesures plus strictes au niveau national que celles définies au niveau communautaire. »

Les constats seront durs, les propos amers lors du résultat du compromis négocié entre la présidence du Conseil et le Parlement :

> « La réforme Reach aura fait l'objet de la plus importante campagne de lobbying jamais orchestrée par l'industrie sur les institutions européennes », puis « la confidentialité des données ne peut l'emporter sur la santé humaine et l'environnement ».

---

[714] Le communiqué du 20 juillet 2005 constitue un premier changement de positionnement : il est question de faisabilité de Reach, de coûts maîtrisables. La CES bascule légèrement dans la contre argumentation, le registre est différent. Il est déjà question de deux visions différentes, la leur, et celle de l'industrie chimique.

[715] Le vote du Conseil des Ministres donne lieu à un communiqué d'une tout autre teneur : le ton change, y compris dans les titres, la stratégie également : deux cibles sont identifiées, à qui s'adressera désormais les communiqués de la CES, l'une directe, l'autre indirecte. Il s'agit du Conseil pris comme entité, et au-delà, de l'industrie chimique dans son ensemble.

Pour finir, le dernier communiqué commente :

> « Si l'industrie chimique pense qu'elle remportera la course à la compétitivité au détriment de la santé publique, de la santé au travail et de l'environnement, elle fait fausse route. Sa prospérité passe au contraire par une plus grande transparence sur la sécurité de ses produits et la mise sur le marché de produits innovants, plus respectueux de la santé humaine et de l'environnement ».

Reach est l'illustration pour la CES de la mise en place du développement durable. Si la CES salue « *le pas important franchi* » par son adoption, elle remarque cependant que l'industrie chimique a su vider de son contenu et de son sens le projet législatif initial. Elle explique cette attitude par une différence paradigmatique dans son communiqué du 20 juillet 2005 :

> « Le transfert de paradigme lié à REACH, c'est-à-dire l'acceptation du changement des rôles et des responsabilités nécessaires à la réforme, notamment en ce qui concerne la communication dans la chaîne d'approvisionnement, n'a pas encore eu lieu dans l'industrie chimique. Les associations d'industries doivent préparer leurs membres avant l'entrée en vigueur de Reach. »

L'industrie chimique fait fausse route nous explique-t-elle dans son dernier communiqué. Reach était un enjeu qui dépassait les clivages, un enjeu paradigmatique. La semi-défaite de Reach est un échec ponctuel dans un mouvement paradigmatique posé.

**BEUC : une parole technique et politique**

Le BEUC est un acteur de longue date, qui s'associe très ponctuellement aux autres acteurs sociaux sur Reach. Son discours s'appuie sur un positionnement propre, comme le démontre le tableau. Dès le premier communiqué, on découvre une action de long terme et déjà un succès: la Charte de Copenhague. Les discours du BEUC proposent une matrice rhétorique dans laquelle les autres associations semblent puiser. Les discours seront repris par d'autres associations plus tard: il est question d'information, de périmètre, il est également question de chimie innovante et d'enjeux sanitaires et d'environnement prioritaire. Tous les arguments sont déjà là.

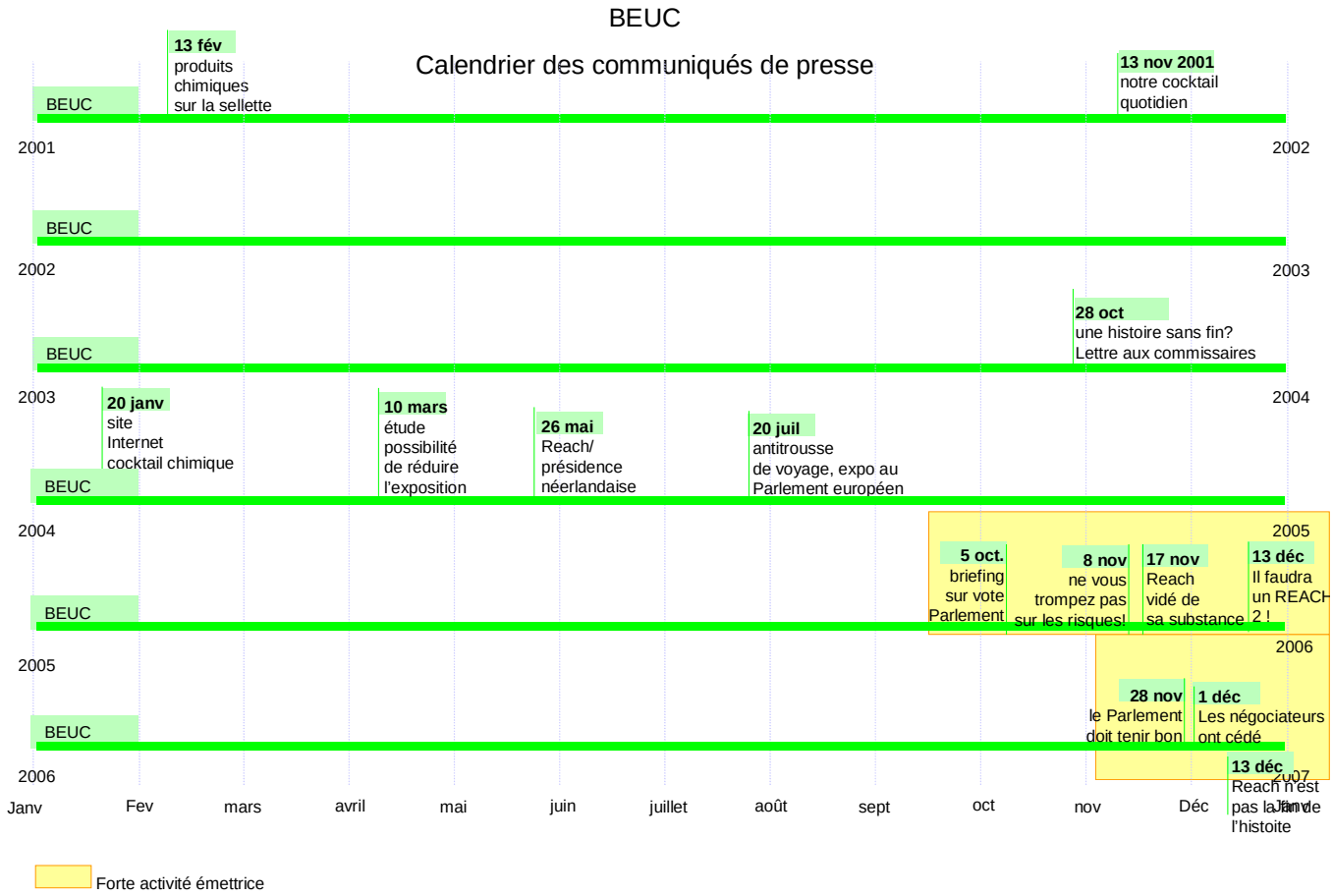


Ainsi, dès 2001, le BEUC paraît connaître parfaitement le sujet. Il connaît les problèmes législatifs, les incohérences, il a une vue assez précise de ce qu'il faut faire. La vision du problème est macro-économique. Tout comme l'EEB, le BEUC expose que le projet est menacé par le retard, un retard mis à profit par l'industrie chimique, malgré un « vaste programme de quatre années" de consultations. Reach représente l'aboutissement d'un investissement de longue haleine : or le projet de règlement est en train d'être vidé de son sens.

L'angle choisi est souvent didactique, voire pédagogique. Ils sont précis, juridiques. Les actions de communication menées sur Internet (site ad hoc « Cocktail chimique ») ou lors de manifestations au Parlement déclineront le même positionnement : L'approche est ludique, il faut choisir les "bons "mascaras, écrans solaires, gels de douche, gels capillaire, vernis à ongles et dentifrices. Le vocabulaire est simple, à ce stade volontairement non technique dans les communiqués. Le droit à l'information est présenté comme essentiel. Au fur et à mesure, le BEUC adopte un style plus technique, les propos sont aussi bien chimiques que juridiques. Le BEUC maîtrise son sujet, et l'impression laissée par les communiqués est qu'il est dans la capacité de mesurer immédiatement les avancées et les échecs du projet.

Face au contexte et face au discours du lobby chimique, le BEUC est conduit à envisager l'utilisation d'une autre approche discursive, celle de l'analyse des risques. On sent que le sujet a mûri, il s'agit d'une réponse aux industriels.

Le vote en première lecture est l'objet d'une profonde déception lisible dans les communiqués. Le propos est lapidaire, il est seulement fait appel à une citation du directeur du BEUC. Celui-ci est en colère : "*extrêmement déçu*", " *faire encore pire*", "*prendre leurs responsabilités*".

Le communiqué suivant met en demeure le Parlement de respecter ce qui a été voté en son sein, lui rappelant les objectifs initiaux, que la Commission environnement s'est prononcée, et que c'est l'unique voix qui s'est élevée en faveur de la santé des consommateurs. Le BEUC demande donc de la cohérence et du courage au Parlement.

La colère demeure en 2006 *: « Contrôle adéquat* »: l'expression, qui fait l'objet des discussions a apparemment fâché le BEUC qui l'emploie trois fois à la suite. Le BEUC s'exprime vers les eurodéputés et vers eux seuls: il les enjoint de faire le bon choix. Le BEUC a cessé de s'adresser au Conseil ou à la Commission : est-ce une cause perdue? La dernière phrase est emphatique: *« nous comptons sur les députés en plénière* »: tout reste encore possible.

Reach, dans le communiqué de presse final, est décrit comme « *un pas dans la bonne direction* ». Les propos sont beaucoup plus mesurés que dans les communiqués de presse précédents. Le BEUC fait le bilan des lacunes à venir et dresse son plan d'action pour le futur.

**Eurocoop : le côté juridique des associations de consommateurs**

Eurocoop est la deuxième association de consommateurs de notre corpus. La stratégie de communication est différente : Eurocoop prend la parole plus tard, et s'associe très vite aux autres acteurs sociaux, co-signant certains communiqués de presse. De 1999 à 2006, Eurocoop signe seule trois communiqués de presse sur Reach, mais co-signe presque tous les communiqués de la coalition Pro Reach.

Le premier communiqué pose le cadre de la réflexion: un triptyque de principes issus du développement durable: responsabilité, précaution, protection, nommément cités. En découlent des demandes méthodologiques d'approche, notamment par l'utilisation et le cycle de vie. L'approche est globale, le propos n'est pas militant mais plutôt expert. Le droit d'information des citoyens est au cœur des discours d'Eurocoop.

Eurocoop s'étant très tôt exprimée sur le sujet, communication suivie d'un long silence, nous réduisons par commodité de lecture les cinq premières années à la première ligne.

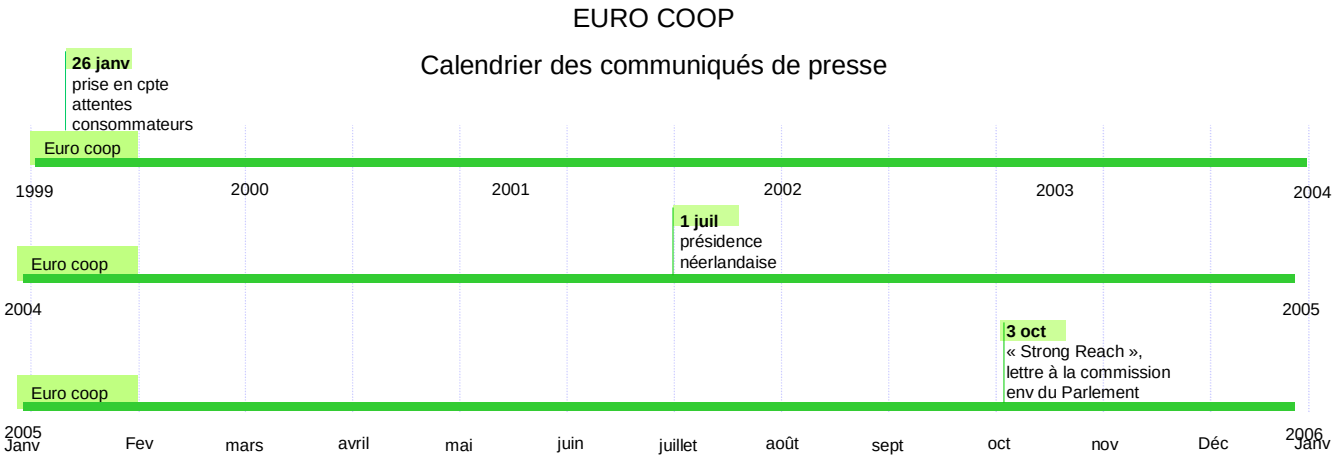


Le propos est juridique, dans son communiqué de 2003, le paragraphe concernant Reach est essentiellement administratif: il s'agit de remplacer plus de 60 législations différentes. Il est demandé à la présidence néerlandaise qu'il n'y ait plus de retard en la matière.

Les termes employés sont généraux. Eurocoop se fait le porte-parole d'un mouvement massif des consommateurs pour une meilleure protection, ainsi qu'une meilleure information. Il est question de bien-être, d'intérêt général, de santé.

### 1. 3. Bilan d’une communication inédite : une parole unifiée, un spectre d’action très large

Les acteurs sociaux pro Reach ont développé, à l’origine et tout au long des négociations sur Reach. C’est une trame discursive très riche qui se construit au travers des discours propres à chaque acteur, et également au travers des communiqués co-signés. Un discours commun, surmultiplié apparaît, et les textes renvoient les uns aux autres.

Certains acteurs ont co-signé dès le début ces communiqués. Le registre est institutionnel, parfois militant. Sur les 23 communiqués co-signés, le tronc commun historique est environnemental (EEB, Greenpeace, WWF, FOE), puis les associations de consommateurs et de femmes rejoignent les rangs pour former « la coalition pro Reach ».

Historique, cette position commune a lieu sur le terrain médiatique (communiqués de presse, conférences de presse, briefe et debrief des journalistes), elle a également lieu sur le terrain institutionnel. Les associations produisent un document commun lors de la consultation Internet de 2003, elles co-signeront des lettres aux parlementaires, à Romano Prodi, au Conseil. Elles seront également solidaires dans leurs dénonciations du clan adverse aux médias.

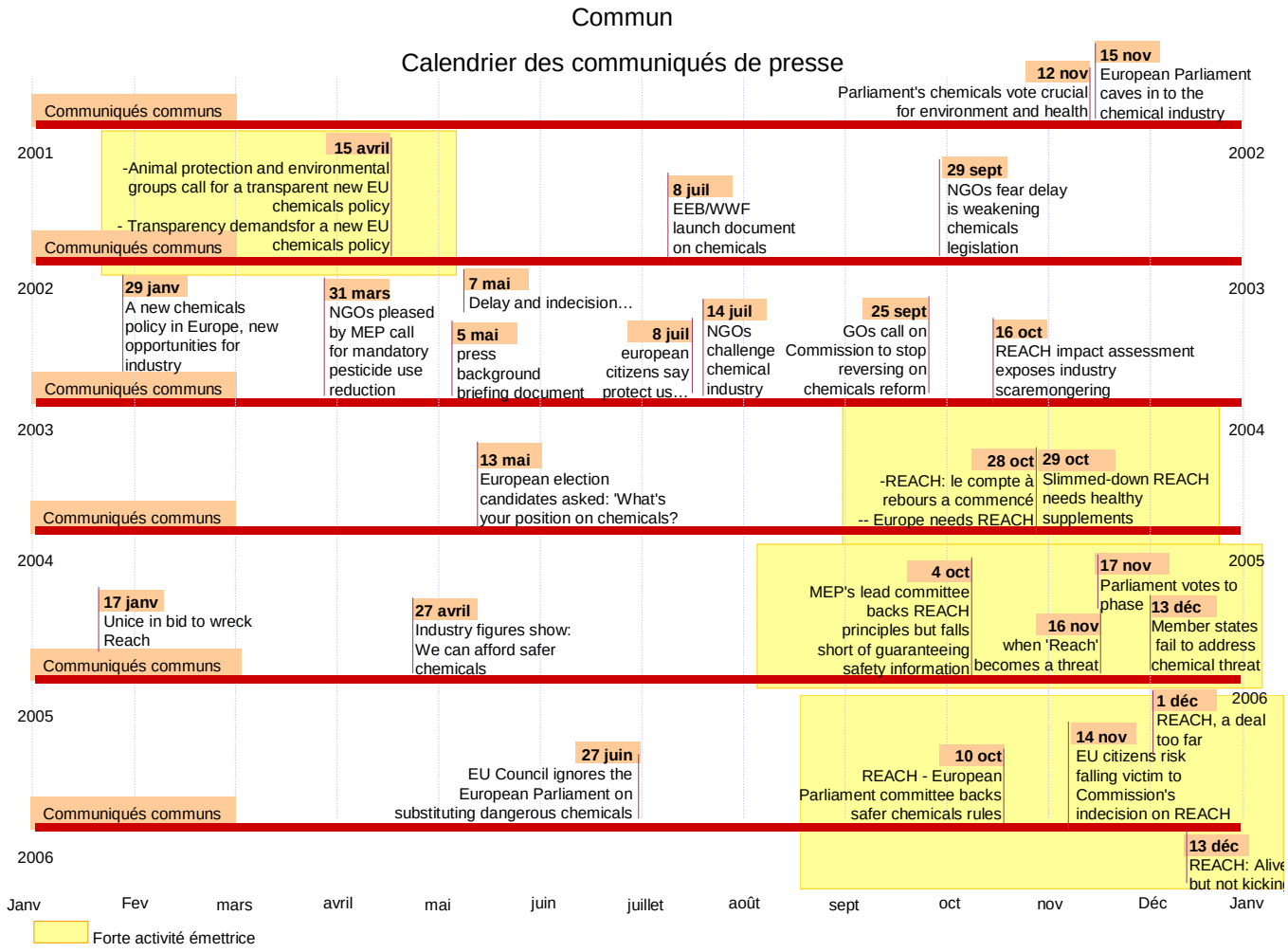


L'étude des communiqués nous indique un mouvement déjà remarqué dans l'étude des communiqués de presse de certains acteurs. Comme l'EEB, comme le BEUC, les associations se félicitent du projet qui propose un nouveau système, une nouvelle appréhension des choses. Mais très vite, le satisfecit fait place à l'inquiétude et au sentiment d'urgence. Tout comme l'EEB, les co-signataires sont conscients des obstacles, et prennent aussi rapidement acte que le discours sur Reach leur échappe. La vision sociale et économique des choses devient dominante, et relie le système vertueux qu'ils exposent dans leurs communiqués.

2004 se présente comme une année relativement silencieuse dans la production des communiqués communs, la parole est plutôt laissée aux délégations nationales. 2005 puis 2006 seront principalement constituées de communiqués de commentaires, en réaction aux votes et avancées parlementaires.

Les communiqués prennent soin, en accroche, de préciser l'ampleur de leur représentation. Si les premiers communiqués mentionnent une citation de chacun des co-signataires, les derniers présenteront un discours homogène, quitte, comme le fait le WECF, à publier un communiqué supplémentaire pour faire valoir les arguments particuliers.

Les champs lexicaux invoquent principalement les notions de responsabilité des législateurs, la cohérence législative (« Reach doit être un progrès ») et le refus d'un système fait de pression et d'opacité. (lexique de la transparence et du combat politique). Le discours est citoyen : les associations, dans leur globalité, se retrouvent sur ce dénominateur commun. Les communiqués en ce sens, peuvent être envisagés comme des messages de la société civile aux parlementaires, via la presse. Ce front commun permet en effet de démultiplier les destinataires, presse, législateurs, citoyens. Les interactions sont complexes, et établissent une trame constante de discours favorables à Reach, pour de multiples raisons et sur de multiples niveaux (européen, national, individuel).

## 2. LES INDUSTRIELS : « LA DURABILITE EST UN TOUT » : AMENDER UN REGLEMENT QUI « OUBLIE » LE PILIER ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les acteurs considérés dans cette partie ont tous un point en commun : leurs activités industrielles sont concernées par le projet de règlement. Le CEFIC, l'UIC, l'UNICE ou l'UEAPME représentent, à divers niveaux, géographiques (européens, nationaux) ou structurels (petites entreprises, industrie chimique, patronat) la voix des industriels de la chimie. Ils ont tous une position commune : ils partagent et soutiennent pleinement les objectifs de la nouvelle politique chimique qui est proposée par l'Union européenne : protéger la santé et l'environnement, tout en favorisant l'innovation leur semble aller de soi. En revanche, la méthode retenue les inquiète, les « *effraie* » même, et toute leur argumentation portera sur cette dichotomie. C'est l'interprétation même de la définition du développement durable qui est au cœur de leur argumentation. L'Union européenne privilégie l'écologie au détriment de l'économie et du social (emploi). Cette « distorsion » de que selon eux la Commission donne à l'interprétation de la définition entraîne des conséquences graves : Reach est un système qui nuit à la compétitivité des entreprises dans un système mondial et concurrentiel, ce qui nuit également à ses chances de prospérité. Or le développement durable est basé sur la croissance, sur l'assurance d'un futur meilleur pour les générations à venir. Selon les industriels, la proposition de l'Union européenne sape donc les conditions nécessaires à l'établissement d'une dynamique bénéfique pour tous, basée sur une harmonie entre enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Les discours de ces acteurs s'organisent autour de cette trame narrative : la démonstration que le système faillit dans sa tâche d'assurer un avenir meilleur : Reach, dans son projet initial, ne parviendra pas à assurer la protection de la santé des européens ni de l'environnement, à la base, car la crise économique provoquée par le nouveau règlement empêchera toute avancée.

Les discours des quatre acteurs envisagés dans cette partie ne sont pas tous positionnés sur les mêmes arguments ni sur les mêmes logiques. L'UIC et le CEFIC présentent une certaine cohérence en terme de discours et de schèmes narratifs, mais pas en terme de production. Le CEFIC est l'auteur de plus de quatre-vingt dix communiqués, dès 1999 sur le sujet, alors que l'UIC s'exprime à partir de 2003. L'UEAPME défend exclusivement les intérêts des PME, plus fragiles, et souvent les « *utilisateurs de l'aval* » (« *dowstream users* ») : il ne partage avec les grands manufacturiers ni leur logique, ni les mêmes enjeux. De fait, à partir de 2004, le champ argumentatif de l'UEAPME diffère foncièrement de celui des autres acteurs. Enfin, l'UNICE défend encore un autre positionnement : c'est le représentant européen du patronat, ses relations avec la Commission sont particulières. Si le discours reprend les arguments du CEFIC et de l'UIC, c'est dans le rôle joué et dans l'attribution de place donnée à ses interlocuteurs (presse, mais principalement Commission) (cf. Flahaut) que nous analysons un discours différent. Il est clair qu'il existe un passif entre ces deux acteurs, que l'UIC dénonce régulièrement dans ses communiqués.

Avant d'envisager les discours de chacun et leurs effets dans le champ médiatique, nous analysons leur apparition chronologique, ce qui nous permet d'envisager le contexte d'émission des discours sociaux.

## 2. 1. Un cadre discursif construit sur « l'interprétation souple » du développement durable

### 2. 1. 1. Jusqu'à 2003 : une voie unique, optimiste puis inquiète

Jusqu'en 2003, le CEFIC[716] est l'unique voie qui émerge au nom de l'industrie chimique. Le CEFIC est un organisme européen représentatif des fédérations nationales des industriels de la chimie, elles-mêmes représentatives d'unions régionales, voire locales. Le CEFIC peut donc être considéré comme un locuteur représentatif de l'opinion de l'industrie chimique. Nous analysons cette prise de parole comme seule légitime aux yeux des autres institutions qui prendront la parole dès 2003 : le CEFIC, tout comme l'EEB ou le BEUC, représente l'échelon européen de l'industrie chimique. C'est donc naturellement son rôle et sa mission que de suivre les projets à ce niveau, et de communiquer à la presse au nom de tous. Nous remarquons par ailleurs que dans la majorité de ces communiqués, le CEFIC utilise une métonymie pour se qualifier : « *l'industrie chimique européenne considère que,* … ».

De 1999 à 2001, le CEFIC prend par trois fois la parole sur le projet de renouveau de la politique chimique européenne. Le premier communiqué de presse du CEFIC date de 1999.

[716] Le **CEFIC** se présente ainsi: "the European Chemical Industry Council is, since 1972, both the forum and the voice of the European chemical industry. It represents, directly or indirectly, about 29,000 large, medium and small chemical companies - from 26 countries - which employ about 2 million people and account for nearly a third of world chemical production".

Il est optimiste[717] Il s'agit de rendre la politique de l'Union européenne plus efficace. Un atelier de travail est organisé. C'est l'occasion de réunir toutes les parties prenantes et de définir une ligne de conduite pour accélérer la recherche sur les substances chimiques dangereuses.

> "At this Workshop, the EU Commission, governments, environmental non-governmental organisations and industry agreed on the necessity to join forces, in a spirit of partnership, to make the EU legislation more effective"

Le mouvement est mondial: les Japonais, les Américains et les Européens se sont engagés à augmenter les finances de la recherche dans ce sens. Ce projet de rénover la politique industrielle de l'Union européenne qui, à l'époque est régie par une quarantaine de législations différentes est une bonne nouvelle, pour tous les acteurs.

Nouvellement élu, Jean-Pierre Tirouflet, président du CEFIC évoque les changements nécessaires dans l'industrie chimique :

> "Openness means being prepared to discuss new ideas with all parties concerned. In the context of the EU Chemicals Policy Review, this must include a full and open dialogue with the European Commission". [718]

L'industrie de la chimie doit donc évoluer, d'autant que l'image de l'industrie chimique, qui n'est pas bonne, bénéficie d'une légère amélioration[719] : l'opportunité de cette volonté d'améliorer les choses au niveau législatif est à saisir. L'attitude prônée est donc l'ouverture, et la tenue d'une conduite au-dessus de tout reproche. L'un des points forts de ce redressement d'image est le "*Responsible Care Program*", qui traite d'environnement, de santé et de protection, créé en 1998. Les propos du président tiennent d'une volonté de développement durable:

> "We are proud of the fact that products developed in our industry have improved the standard of living of millions of people, especially in the poorer countries of the world. Our challenge is to make certain that these positive benefits receive a much better acceptance world-wide than they have in recent years"[720]

2001-2002

Communiqués par voie de presse du lobby chimique

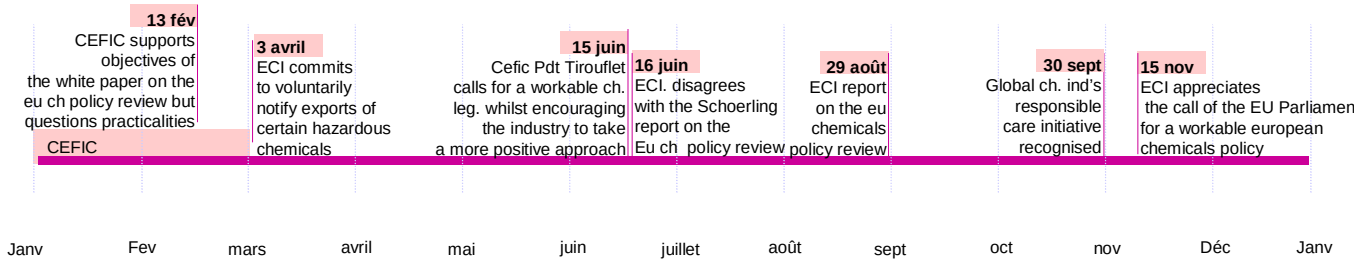


[717] CEFIC: greater involvement of the chemical industry to make the EU chemicals policy more efficient, CEFIC, 26/02/1999

[718] CEFIC President Jean-Pierre Tirouflet calls for full and open dialogue with the Eu Commission, CEFIC, 16/06/2000

[719] Le CEFIC dispose d'un observatoire d'image "*European Image Survey*" qui indique un mieux dans l'opinion qu'ont les parties prenantes et le public de la chimie.

[720] idid

En février 2001, le jour de la publication de Livre Blanc[721], le CEFIC tient une position dichotomique : les objectifs du Livre blanc sont salués, mais la méthode est mise en doute. Le CEFIC accueille très favorablement ("*fully welcomes", "fully supports")* la volonté de la Commission de développer une politique chimique plus transparente et plus praticable, mais émet des doutes sur Reach, qui risque d'être "bureaucratique" ("*increase bureaucracy*") et manquer de faisabilité (« *falls short on practical level*"). Le CEFIC souligne par ailleurs que des tests sur les animaux vont être accrus. Le communiqué décrit l'univers de compétitivité mondiale auquel est soumise la chimie, l'Europe ayant mis sur le marché 90% de substances en moins que les Etats-Unis depuis une dizaine d'année. En conclusion le CEFIC met en avant sa capacité d'initiative : il a déjà pris les devants en lançant un programme HPV (« *High production Volume*."). Les termes sont précis, techniques, ils portent sur l'activité industrielle (lexique économique, gestion).

Pendant cette année 2001, le CEFIC, tout en réitérant systématiquement son soutien aux objectifs de renouveau de la politique chimique européenne, entend montrer qu'il prend les devants (publications d'études sur des substances[722]), qu'il est un partenaire actif et motivé à l'avancée du projet. Mais son propos n'a également de cesse de dénoncer la méthode et les moyens envisagés. Les critiques portent sur les moyens, mais sur le fond : la vision du développement durable de la Commission qui, selon le CEFIC privilégie l'environnement aux autres dimensions, est discutée.

> "However, in practice it focuses excessively on health and environmental protection with little reference to the commercial and social aspects that are essential if we are to work towards a more sustainable future" [723]

Notons par ailleurs que le CEFIC a très tôt conscience des enjeux et des intérêts divergents des acteurs.

> "It is not good enough for us to simply complain about the aspects of the White Paper that we don't like. We are not the only important group in the decision-making process. Others also have a voice. We must take a more positive and creative approach."[724]

La publication du rapport Schoerling, qui concrétise l'approche normative choisie par la Commission, est l'objet de cristallisation d'un discours plus critique. La Commission fait

---

[721] CEFIC supports objectives of the white paper on the eu chemicals policy review but questions practicalities, CEFIC, 13/02/2001

[722] *European Chemical Industry commits to voluntarily notify exports of certain hazardous chemicals*, CEFIC, 03/04/2001. Le CEFIC prend l'initiative de publier un certain nombre de données concernant des substances dangereuses et des pesticides. C'est une première application de la Convention de Rotterdam et du Prior Informed Consent (PIC) Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade. Le terme d'initiative est repris pour le moins quatre fois. Ce communiqué a pour objectif de montrer la bonne volonté du CEFIC et sa disposition à prendre les choses en main.

[723] CEFIC President Jean-Pierre Tirouflet calls for a workable chemicals legislation whilst encouraging the industry to take a more positive approach, CEFIC, 15/06/2001

[724] idib

fausse route en accordant la priorité à l'environnement et en imposant des contraintes au secteur économique, créateur de richesse[725].

Lorsque la Commission parlementaire ENVI vote le rapport, la critique se durcit et l'inquiétude apparaît dans les discours, au niveau du titre[726], puis comme une trame tout au long du communiqué ("*shocked", seriously concerned" "dismayed*")… Le CEFIC déclare que l'esprit du projet de créer un nouveau système plus simple et plus transparent, ("*which was to create a simpler and more transparent system*") n'est pas respecté, entraînant des dérives bureaucratiques, des coûts supplémentaires et une charge de travail inadaptée. Le CEFIC qualifie cette approche de "*command and control*" et menace: ce sont de mauvais signaux qui sont envoyés aux milieux des affaires, l'Europe sera moins attractive pour les investissements.

Lors du communiqué suivant[727], qui clôt cette année 2001, le CEFIC exprime son soulagement au vu des débats et des amendements au projet proposé par le Parlement qui semble soucieux de mesurer les enjeux économiques qu'entraîne Reach et montre sa volonté de préserver la compétitivité du secteur industriel chimique. Par ailleurs le CEFIC annonce qu'il lance une étude d'impact sur la faisabilité du projet. ( « *Pilot Trial on a Reach*").

2002-2003

Communiqués par voie de presse du lobby chimique

L'année 2002 est également dominée par l'unique voix du CEFIC sur le sujet. Elle est marquée par le changement de président en cours d'année. Celui-ci impulse un nouveau discours dans les communiqués. De manière générale, le discours se précise, il est plus technique, et il s'appuie sur des études d'impact soit menées par la Commission et commentées, soit commandées directement par le CEFIC. Ainsi, le CEFIC communique à la presse en avril 2002 pour présenter les résultats de l'étude « *Thought Starter* » menée sur trois mois, 11 entreprises ayant participé pour mesurer et comparer la faisabilité des

[725] "The chemical industry fully agrees that the new policy must deliver a high level of protection to peoples' health and the environment, - and we are totally committed to achieving this. However, the Report fails to consider the important economic and societal objectives that must also be taken into account if we are to achieve sustainable development.", in European Chemical Industry disagrees with the Schoerling report on the EU chemicals policy review, CEFIC, 29/08/2001

[726] *European Chemical Industry shocked by the environment committee vote on the eu chemicals policy review*, CEFIC, 18/10/2001

[727] European Chemical Industry appreciates the call of the European parliament for a workable european chemicals policy, CEFIC, 15/11/2001

propositions de la Commission et celles du CEFIC. L'approche de celui-ci, basée sur l'analyse des risques, s'avère être la meilleure.

> "It clearly demonstrates that we are on the right track in establishing a workable and meaningful REACH system that will help to bring the improvements to chemical management that we all want to see" [728]

Ce rapport légitime le CEFIC dans son discours. Cette initiative est la première sur le sujet : le CEFIC a anticipé les études d'impact de la Commission. Cela lui permet de tenir un discours comparatif lorsque la Commission publie les résultats de sa propre étude d'impact[729]. Cette position découle de l'analyse faite par son président : le CEFIC a conscience de ne représenter qu'un point de vue parmi d'autres pour la Commission européenne, il est un des acteurs sociaux concernés par Reach.

> "As one of the stakeholders, the European Chemical Industry welcomes this initiative and the opportunity to have a broad discussion on this important aspect with other stakeholders: tradeunions, MEPs, environmental NGOs, national and international authorities."

Il est pour le moment dans la position de participer, de répondre aux invitations de la Commission. En lançant des études d'impact, il dispose d'arguments opposables et il se pose en spécialiste et en source d'information, pour la Commission comme pour les médias. Par ailleurs, le CEFIC fait très vite valoir un statut représentatif élargi : il évoque dans le communiqué suivant[730] les difficultés des entreprises utilisatrices(« *dowstream users*[731] »), dont une majorité de PME.

Le changement de président[732] correspond également à un changement de discours, voire de stratégie. Le discours porte désormais sur la compétitivité mondiale, le lexique libéral devient prégnant:

> "The chemical sector needs to be able to compete on a level playing field, both inside and outside the EU.[...] While the European chemical industry is doing all it can to meet the challenge, we believe the EU and the governments of the member states must do more to keep Europe attractive and competitive as a place for doing our business."

Au-delà, le coeur de la discussion porte sur la conception du développement durable, que les entreprises de la chimie reprennent à leur compte:

---

[728] CEFIC thought starter tested in pilot trial good basis for cost-effective reach implementation, CEFIC, 23/04/2002

[729] Une étude d'impact a été faite par la Commission sur le coût de Reach, menée par le cabinet de consultants Risk and Policy analysts (RPA.) Le CEFIC est d'accord sur l'estimation faite mais le cœur du problème porte sur l'impact sur les affaires et la vulnérabilité des entreprises: selon le CEFIC il faut mener des études d'impact sur la capacité à innover, à investir alors que se met en place Reach. , *European Chemical Industry welcomes Commission study into cost of future chemicals policy but calls for real business impact study*, CEFIC, 16/05/2002

[730] New Eu Chemicals Policy- CEFIC calls for more extensive business impact study, CEFIC, 23/05/2002

[731] Nigel Haight, (Cahier de l'IDDRI, proposition de règlement européen des produits chimiques : Reach et Beyond, n°3, 2005) définit ainsi les dowstream users : *« A « dowstream user » is an industrial user of a chemical, other than the manufacturer or importer, e.g. a paint maker. A consumer is not a "dowstream user" There are many thousand times more downstream users than manufacturer. Until now, dowstream users have not been responsible for contributing to hazard and risk assessment, but they will be involved under Reach.*"

[732] New CEFIC president Eggert Voscherau calls for a more coherentindustrial policy for the chemical industry in Europe, CEFIC, 14/06/2002

> "Sustainability is not just about ecology. It's also a matter of generating wealth and providing employment for the people of Europe. Let's also remember that Europe's prosperity is not a hereditary right. It's based on successful companies and their hard-working employees, doing the best they can in the face of fierce international competition."

Cette définition du développement durable correspond assez précisément à l'interprétation qualifiée de « souple » ou de « faible » du concept par l'analyse économique, et qui est issue de la pensée théorique néo-classique. Le Président du CEFIC est donc foncièrement en désaccord sur le fond avec les institutions européennes. Le développement durable dépend de la croissance économique. Or la prospérité se mérite et existe grâce aux force vives. Aussi faut-il leur laisser la responsabilité de contrôle de leur activité :

> "We entrepreneurs are not only responsible for the success of our companies. We also have an obligation to help shape the political conditions for a competitive and sustainable chemical industry".

Cette vision des choses est au coeur des discussions qui suivent. Le développement durable est bien au centre des actions et des discours, chaque acteur défendant sa définition. Le champ interprétatif est très vaste, et c'est bien autour de l'imposition de la définition du contexte que les enjeux se centrent.

Le deuxième semestre 2002 se décline en deux temps : celui des récompenses pour les initiatives en termes de développement durable prises par le CEFIC[733] (Responsible Care) et celui d'un élargissement du discours, en termes géopolitiques, sectoriels et scientifiques. En effet, un « *Transatlantic business dialogue* », est l'occasion[734] pour les plus grands groupes mondiaux de la chimie d'exprimer leur inquiétude ("*concern*") sur la proposition de Livre Blanc de l'Union européenne et de lancer un avertissement sévère:

> "The groups said they hoped to sensitize EU policymakers to the serious economic implications and potential trade law violations inherent in the White Paper: Strategy for a Future Chemicals Policy".

Le lexique de l'inquiétude économique est présent, ainsi que celui sur le management du projet. Reach aura des impacts considérables, dans toutes les sphères industrielles ("*far beyond the chemical industry*"), y compris sur les consommateurs qui vont devoir faire face à une hausse des prix. Dernier argument invoqué: la capacité d'expertise est largement dépassée (nous remarquons que cette préoccupation est reprise par le Figaro). Le propos s'élargit, incluant les syndicats et autres grands groupes industriels à la fin de l'année. Par ce communiqué, le CEFIC exprime l'inquiétude au nom de tous, salariés entrepreneurs, tous secteurs confondus. L'UNICE[735] prendra la parole peu de temps après.

---

[733] Chemical industry committed to implement action plan on safe chemicals management in developing countries, CEFIC, 30/08/2002, Global Chemical Industry's Responsible Care initiativerecognised by international bodies for contribution to sustainable development, CEFIC, 30/09/2002

[734] Global Companies call for regulatory convergence on proposed Eu chemicals policy, CEFIC, 08/11/2002

[735] **UNICE** is the voice of more than 20 million small, medium and large companies. Active in European affairs since 1958, UNICE's members are 38 central industrial and employers federations from 32 countries, working together to achieve growth and competitiveness in Europe

Enfin, le CEFIC lance le financement d'un programme de recherche, une initiative de grande ampleur portant sur l'impact des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement, baptisée LRI, sur 2002-2005. L'initiative est d'envergure (150 chercheurs, 90 universités) et bénéficie d'une reconnaissance des parties prenantes et des autorités. Par cette action, le CEFIC peut également se positionner comme émetteur de découvertes scientifiques.

### 2. 1. 2. 2003-2004 : de nouveaux acteurs, des discours relativement homogènes portés par des acteurs proches

2003 marque l'entrée de nouveaux acteurs sur le projet Reach. Si l'UEAPME ne publie qu'un seul communiqué de presse, l'UNICE et le UIC sont les auteurs respectifs de trois et sept communiqués de presse. Rappelons que 2003 coïncide avec la surmultiplication de communications de la part de la coalition pro Reach. Mais notre analyse nous conduit à penser que ces nouveaux acteurs n'ont pas réagi aux interpellations de la coalition Pro Reach que nous pourrions considérer, a priori comme camp adverse. En effet, il n'en est fait nulle part mention. Les industriels de la chimie ont deux destinataires clairement identifiés dans leur communication : les journalistes, et les institutions européennes (commissaires, eurodéputés). La prise de parole de l'UIC est suscitée par la publication d'une étude française, qui complète une étude allemande. L'UNICE, comme l'UEAPME communiquent à la presse en fin de consultation Internet, ouverte jusqu'au 10 juillet par la Commission, sur le texte proposé en mai à la discussion. Cette période de consultation permet aux deux acteurs d'apprécier le positionnement des uns et des autres sur la question. Les contributions éclairent les choix et les opinions, chaque acteur est invité à donner son avis, mais aussi à communiquer sa position et, par conséquent, la portée de ses futures négociations. Si l'UNICE choisit ce moment pour reprendre, les déclarations de l'UIC et du CEFIC et leur donner tout leur poids, la position de l'UEAPME est très différente. La consultation Internet lui permet de comprendre que seuls les intérêts des grandes compagnies risquent d'être pris en compte[736]. C'est un communiqué inquiet, qui montre que les PME estiment porter la majorité de la charge de Reach, en termes de coût et de handicap, sans que ne leur soit pour autant ouvert le partage d'information sur les substances chimiques. La position des PME se distingue donc, à partir de ce communiqué, de celle défendue par le CEFIC ou par l'UIC, qui pourtant les représentent et les mentionnent dans leurs communiqués. Le discours se dédouble à ce niveau.

[736] "REACH": UEAPME demands fair sharing of data and cost of testing, UEAPME, 11/07/2003

2003-2004

Communiqués par voie de presse du lobby chimique

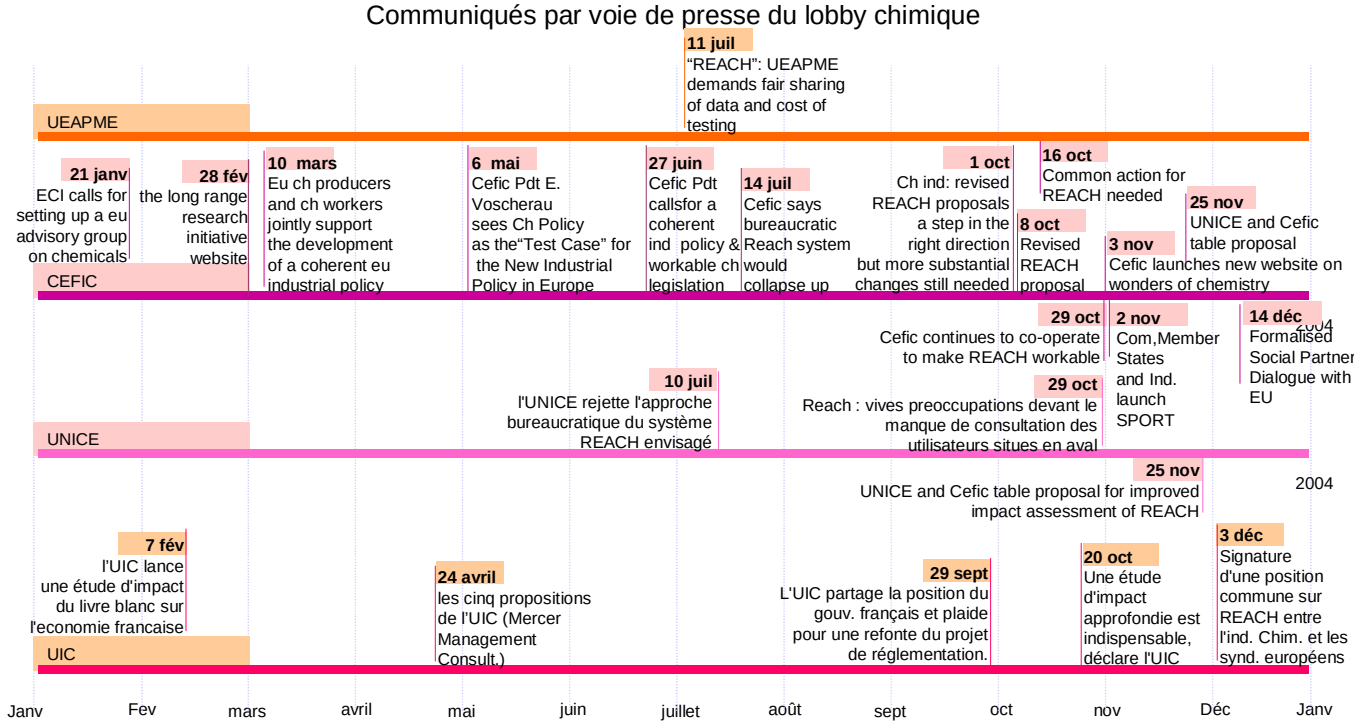


Le CEFIC poursuit un rythme de parution de communiqués élevée. Pas moins de treize communiqués sont publiés, dont la majorité se concentrent en octobre, avant et après la parution du projet de règlement de la Commission sur lequel désormais vont porter les discussions du Conseil et du Parlement dans un processus législatif de co-décision.

### 2. 1. 3. 2004-2005 : silence…ou continuité

Par rapport à 2003, 2004 révèle un relatif silence. Cette année est marquée par le renouvellement du Parlement en juin. En mai ont lieu les campagnes législatives, la rentrée parlementaire en septembre. L'UEAPME et l'UNICE se taisent, et l'UIC ne fait paraître qu'un seul communiqué[737], portant sur une nouvelle étude d'impact.

Le CEFIC poursuit à un rythme soutenu, mais légèrement inférieur (neuf communiqués en tout) ses communications à la presse. Les premiers communiqués poursuivent la lancée de 2003 : le CEFIC élargit son propos, s'engage dans la recherche, et notamment celle concernant la santé des enfants[738], construit un partenariat avec la Communauté européenne pour tester la faisabilité de Reach[739]. Cette volonté de dialogue et de partenariat

[737] Nouvelle évaluation de l'impact socio-économique de REACH : l'UIC précise les conditions d'une mise en oeuvre efficace et réaliste, UIC, 08/04/2004

[738] Industry vows involvement in Children's Health Plan. Plan can bring benefits to children's health, but should address all relevant factors, CEFIC, 09/06/2004, Strategic research priorities and cross-cutting innovation issues to be tackled, CEFIC, 06/07/2004

[739] The EU Commission and industry agree to launch a strategicpartnership to test the workability of REACH, CEFIC, 09/07/2004

avec toutes les parties prenantes[740] lui permet peu à peu de proposer à tous les niveaux une logique basée sur l'analyse des risques, et de faire valider l'idée au travers des études d'impact (SPORT, Hera Workshop[741]) menées.

2004-2005

Communiqués par voie de presse du lobby chimique

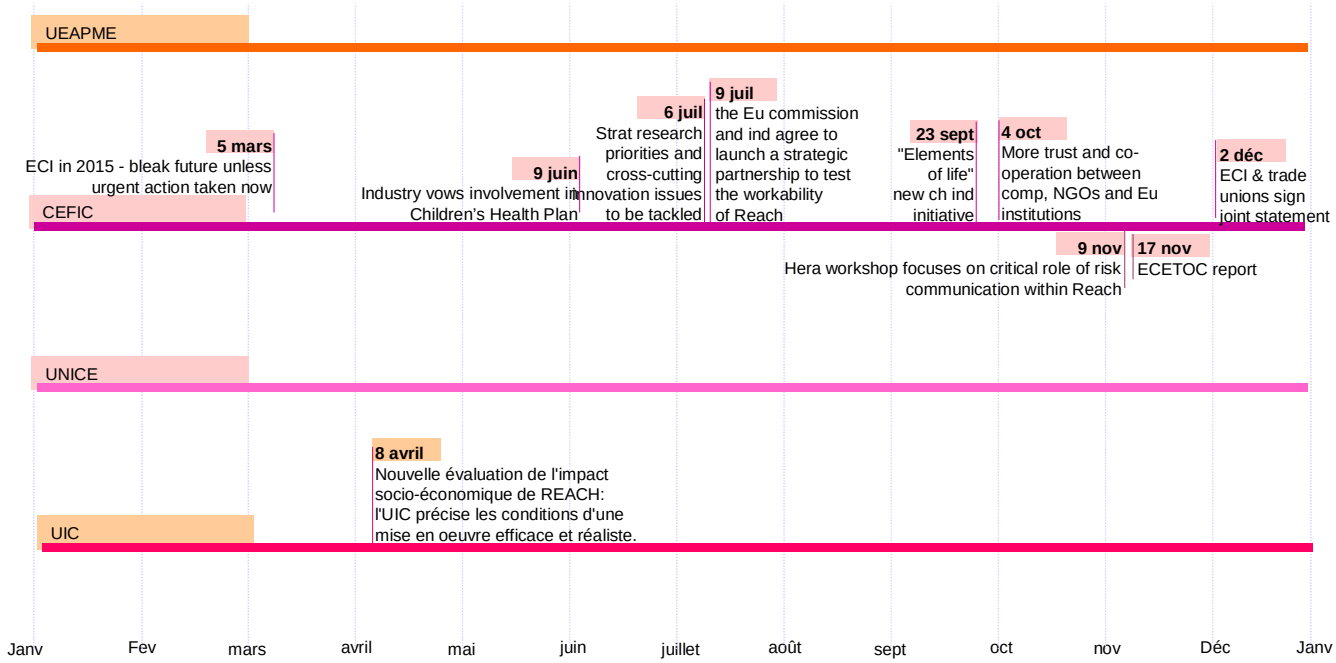


### 2. 1. 4. 2005-2007 : une relative tranquillité et satisfaction pour certains, dernière ligne droite pour convaincre pour les autres

Le CEFIC réduit petit à petit ses communications à la presse. Sept communiqués paraissent en 2005, alors que le vote au Parlement en première lecture approche. L'année débute par un communiqué commun[742] au CEFIC et à l'UNICE, qui reprend alors la parole sur le sujet.

L'année se poursuit pour le CEFIC par une recherche d'alliance de plusieurs partenaires (l'industrie[743], les syndicats[744]) et par les commentaires aux votes (Commission ENVI, ITRE COM, puis Parlement et Conseil).

---

[740] New CEFIC president Peter Elverding calls for more trust and co-operation between companies, Ngos and Eu institutions, CEFIC, 04/10/2004

[741] Commission, Member States and Industry launch SPORT, a strategic partnership to test the workability of Reach, CEFIC, 02/11/2004, Hera workshop focuses on critical role of risk communication within Reach, CEFIC, 09/11/2004

[742] The design of Reach must be improved without compromising the goals of the system, UNICE, CEFIC, 17/01/2005

[743] Industrie alliance makes recommandations towards high quality impact assessment system for new legislation, CEFIC, 31/03/2005

[744] Chemical industry unions and employers united on Reach, CEFIC, 13/07/2005

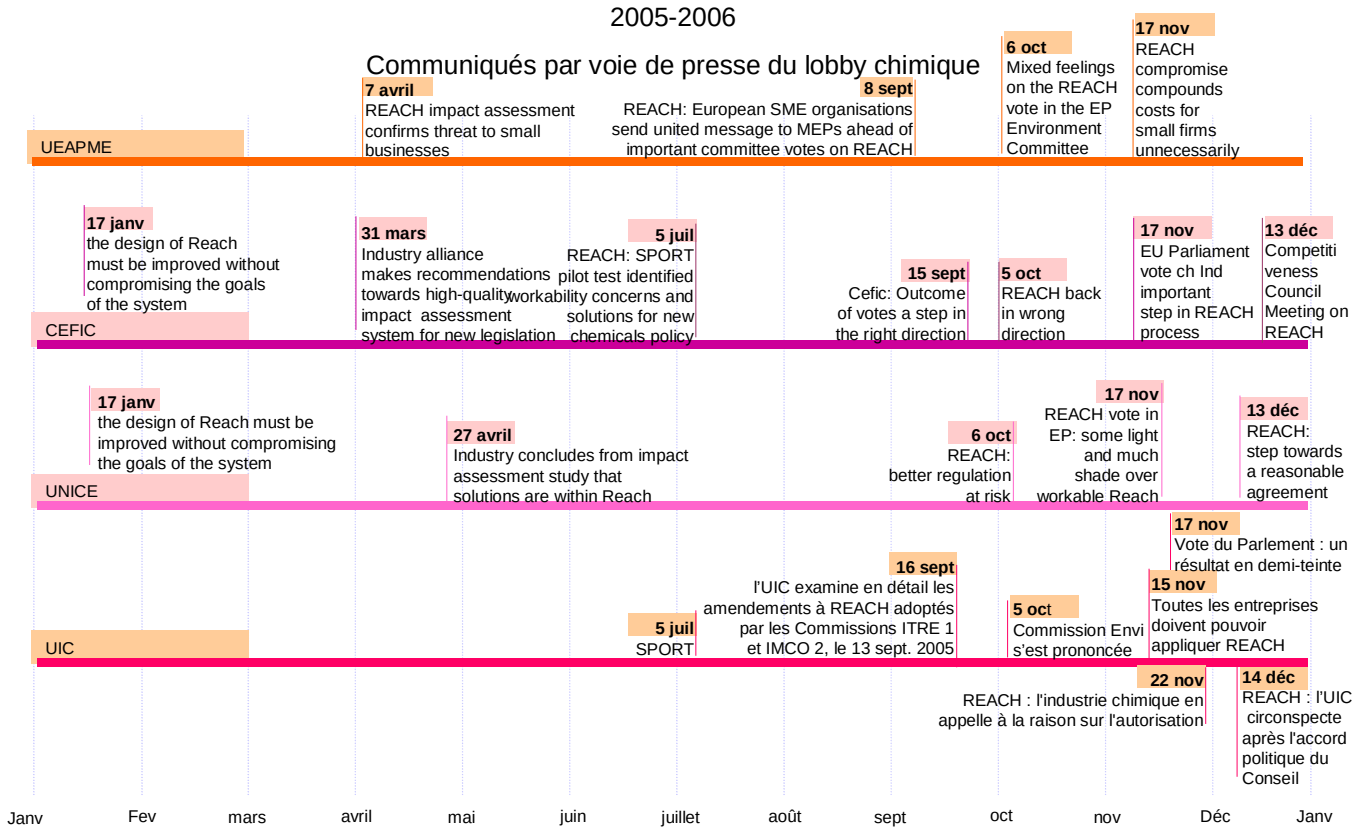


L'UNICE reprend la parole, suite au communiqué commun avec le CEFIC. Les communiqués deviennent particulièrement brefs, le propos est technique, managérial, économique. 2005 est l'année où l'UEAPME publie le plus de communiqués sur le sujet, en particulier à la fin de l'année, en commentaire des votes (Commission parlementaire ENVI, qui fait l'objet d'un communiqué[745], puis le jour du vote en première lecture au Parlement.). Il lui faut défendre les intérêts des PME alors que petit à petit, les manufacturiers, grands industriels de la chimie obtiennent des amendements en leur faveur. L'UIC augmente la cadence de ses communiqués, de manière exponentielle : neuf communiqués seront publiés en 2005, dont 5 dans les deux derniers mois. Le processus législatif est commenté étape par étape, et pour chaque communiqué, l'UIC maintient un discours partagé, se montrant « *mitigée* », « *circonspecte* », commentant un vite en « *demi-teinte* »[746], en appelant « *à la raison* »[747]. C'est une position de vigilance et de demande permanente que construit l'UIC au fil de ses discours. Certaines avancées sont saluées, mais elles ne compensent pas les contraintes décriées et critiquées par l'UIC. Jusqu'à la fin, l'UIC se maintient dans cette position[748].

[745] Mixed feelings on the REACH vote in the EP Environment Committee, UEAPME, 6/10/2005 et

[746] Vote du Parlement européen : un résultat en demi-teinte, UIC, 17/11/2005

[747] REACH : l'industrie chimique en appelle à la raison sur l'autorisation, UIC, 22/11/2005

[748] REACH : l'UIC mitigée sur le compromis, UIC, 06/12/2006, L'UIC reste mobilisée sur l'application de cette réglementation, UIC, 13/12/2006

2006-2007

Communiqués par voie de presse du lobby chimique

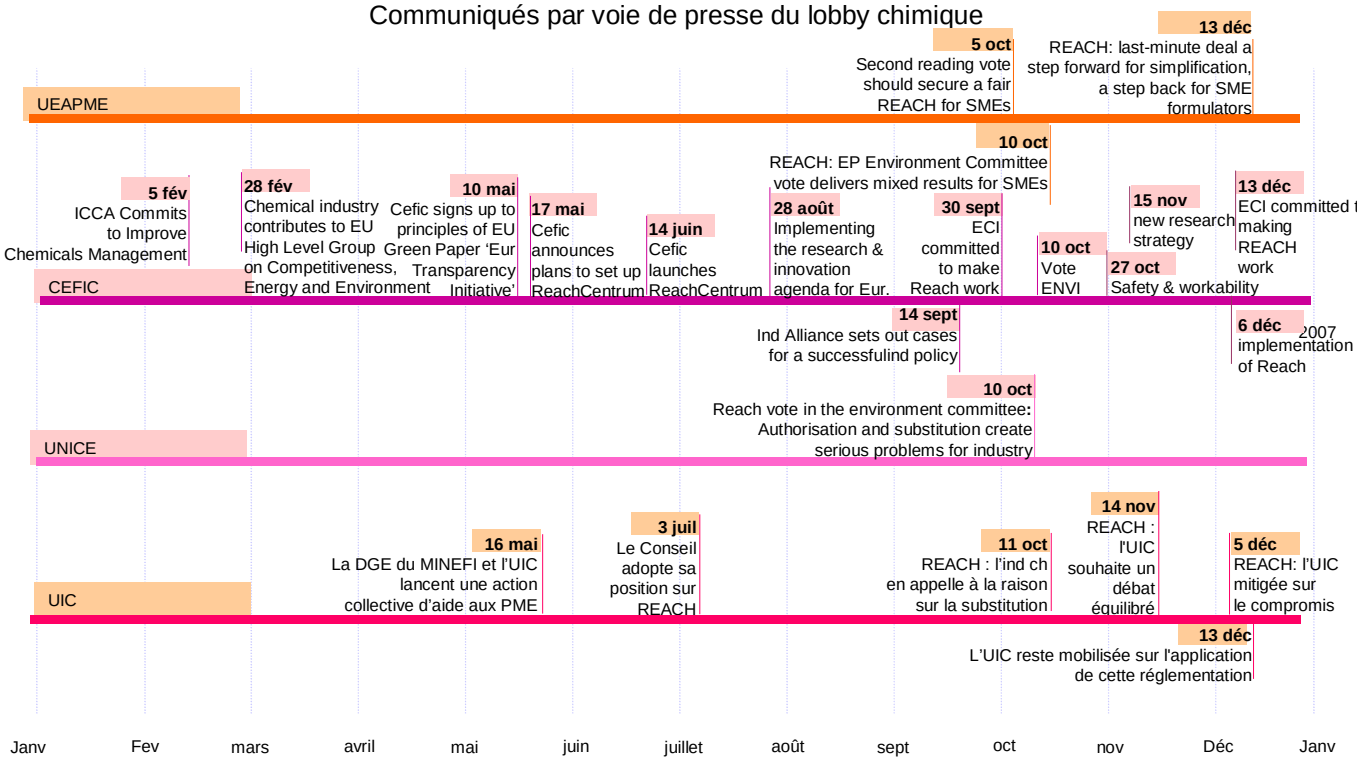


L'UNICE ne publie qu'un communiqué en 2006, qui prend acte du vote du Parlement qui n'a pas tenu compte, selon son communiqué, de la position du Conseil. Les propos sont laconiques. La déception apparaît dans une citation du Président. L'UNICE anticipe des problèmes (« *serious problems* ») dans l'industrie.

Enfin, le CEFIC poursuit sur un rythme soutenu, publiant treize communiqués dans l'année, dont deux dédiés au Reach Centrum qui est créé. Il s'agit désormais de faire que Reach fonctionne (« *maker Reach work* »), ce qui fera l'objet de ses derniers communiqués.

Dans tous les cas, les industriels prennent acte du vote, et l'ont souvent anticipé : Reach est un règlement, il devient applicable dans le semestre qui suit.

## 2. 2. Amender Reach pour le rendre « applicable », mais des positions différentes.

### 2. 2. 1. CEFIC et UIC : un discours homogène

#### Le CEFIC, la voie européenne

Le CEFIC[749] est l'organisme européen représentatif des industriels de la chimie. Tout comme l'EEB ou le BEUC, il est l'instance naturelle d'expression et de veille de la chimie en Europe, et à ce titre il est l'interlocuteur de l'Union européenne sur le sujet. Le CEFIC publiera plus d'une soixantaine de communiqués de presse sur le sujet, et ce, dès 1999. Le tableau suivant montre à quel point le CEFIC a été actif, tout au long des négociations, et ce, dès

[749] European chemical Industry Council

1999. On distingue deux périodes d'activité communicatrice plus importante (en jaune), mais le flux est régulier.

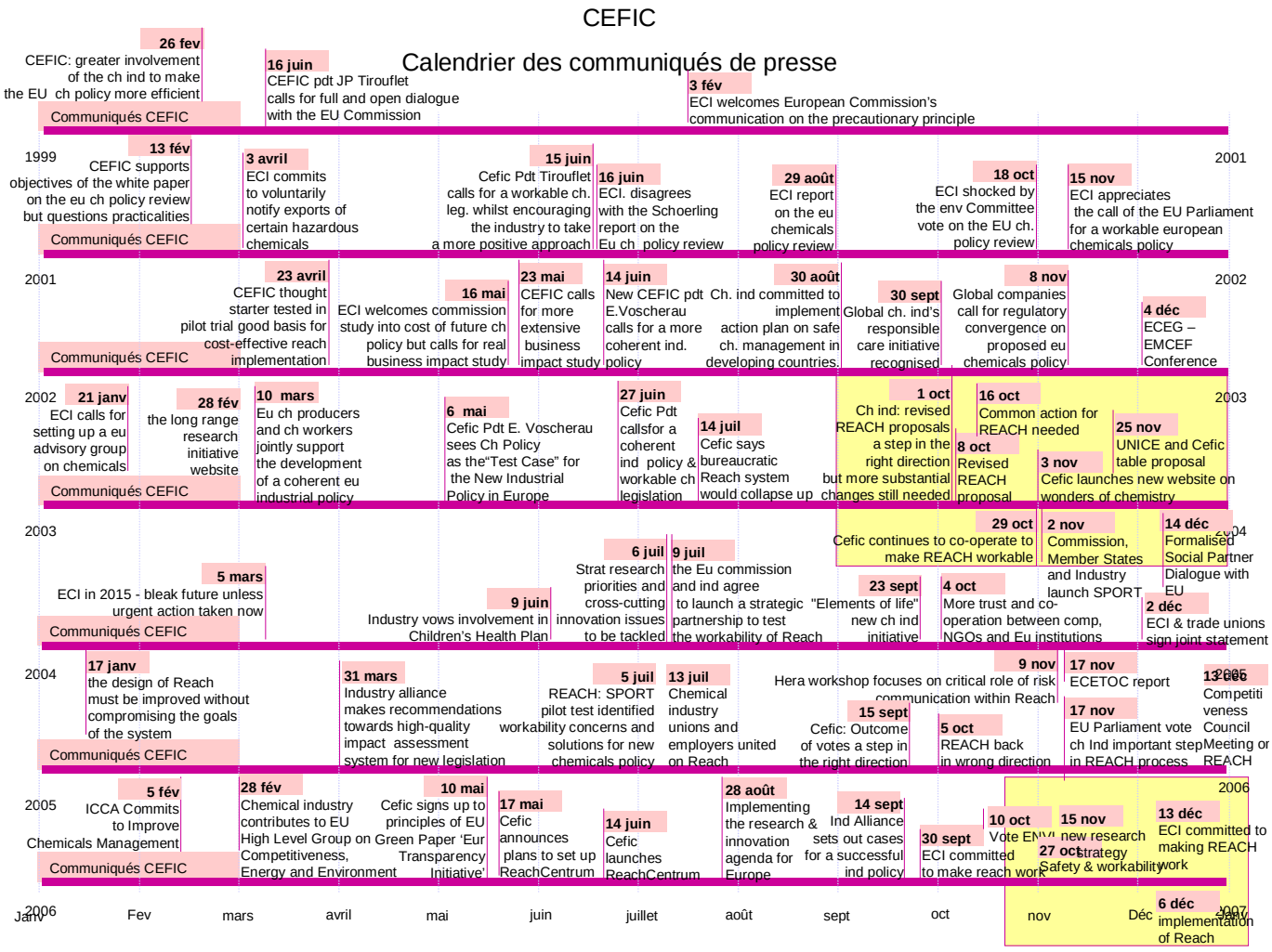


Le CEFIC a été l'unique voix représentant les intérêts de la chimie, à s'exprimer jusqu'en 2003. Dans notre approche chronologique, nous avons donc analysé une partie de ce corpus. A partir de 2003, le CEFIC construit un discours toujours plus large, incluant des arguments relevant de l'industrie dans son entier, des arguments issus des recherches qui ont été financées ou encore des études d'impact réalisées. Le propos se construit autour du schème discursif suivant : les objectifs de Reach sont louables, mais les moyens pour les atteindre sont mauvais, voire « inacceptables », et en contradiction avec les objectifs de la Stratégie de Lisbonne qui a fait l'objet d'un consensus. A partir de 2003 et alors que s'élèvent d'autres voix sur le sujet (UIC, UEAPME, UNICE), le CEFIC va concentrer son discours sur plusieurs axes : il comble par diverses initiatives (LRI, Elements of Life, Responsible Care…) certaines positions qui lui sont reprochées. Il a soin de co-signer son discours avec divers acteurs sociaux (syndicats, Union des Industriels, ICCA, niveau mondial) ce qui assoie une légitimité de parole. De même, dans de nombreux communiqués, il se pose comme un acteur parmi d'autres du discours : le CEFIC est une partie prenante, d'autres ont également leur opinion. Il aura soin de rester sur cette ligne de discours qui fera l'objet de plusieurs communiqués. Elle sera tenue jusqu'à fin 2006, cependant, le CEFIC

aura soin de démontrer qu'il est un interlocuteur essentiel : l'industrie chimique représente un acteur économique et social de poids.

La deuxième ligne de discours suivie tout au long des communiqués est celle de la définition du développement durable : le CEFIC pose comme condition préalable à toute considération économique, sociale et environnementale une base de prospérité et de croissance économique. Or Reach menace cette dynamique. Ce discours est entendu par la Commission, et l'inquiétude manifestée par le CEFIC en 2003 diminue progressivement, à mesure que l'on retrouve certains schèmes discursifs proposés par l'industrie chimique dans les discours du Commissaire Verheugen, jusqu'à la fin des négociations institutionnelles sur le sujet.

Enfin, le CEFIC organise son discours la dernière année autour de la création d'un Reach Centrum, ayant toujours soin de mettre en avant sa position d'acteur constructif dans les négociations.

Si les communications à la presse sont continues, leur rythme et leur parution régulière, c'est dans la taille des communiqués et dans les propos tenus que nous notons des variations, que nous attribuons à un déplacement de l'effort de communication sur des opérations de lobbying intuitu personae. Cette communication à trois voix, l'une à la presse, l'autre aux personnels et décisionnaires européens, la troisième via Internet sur un site de mise à disposition d'information scientifique nous laisse penser qu'à partir de 2004 et surtout en 2005 et 2006, ce sont surtout les relations publiques qui sont privilégiées. Ce positionnement est repris également par l'UNICE et l'UIC, et se lit comme un trait commun de la communication des représentants de l'industrie chimique. Il est par ailleurs souligné dans les médias et par les eurodéputés dans leurs communiqués.

**L'UIC : la voie française de l'industrie chimique**

L'UIC, qui représente les intérêts des industriels de la chimie en France, publie 21 communiqués sur Reach. L'année 2005 constitue un pic, comme c'est le cas pour de très nombreux acteurs sociaux. A l'approche du vote, les communiqués de presse anticipent, commentent, des conférences sont données. La communication de l'UIC débute en 2003, et se poursuit jusqu'en 2007, la mise en application de Reach ayant donné lieu à de nouveaux communiqués. L'année 2004 s'inscrit en creux dans ce flux, seul un communiqué sera publié, comme indiqué dans le tableau récapitulatif que nous avons obtenu.

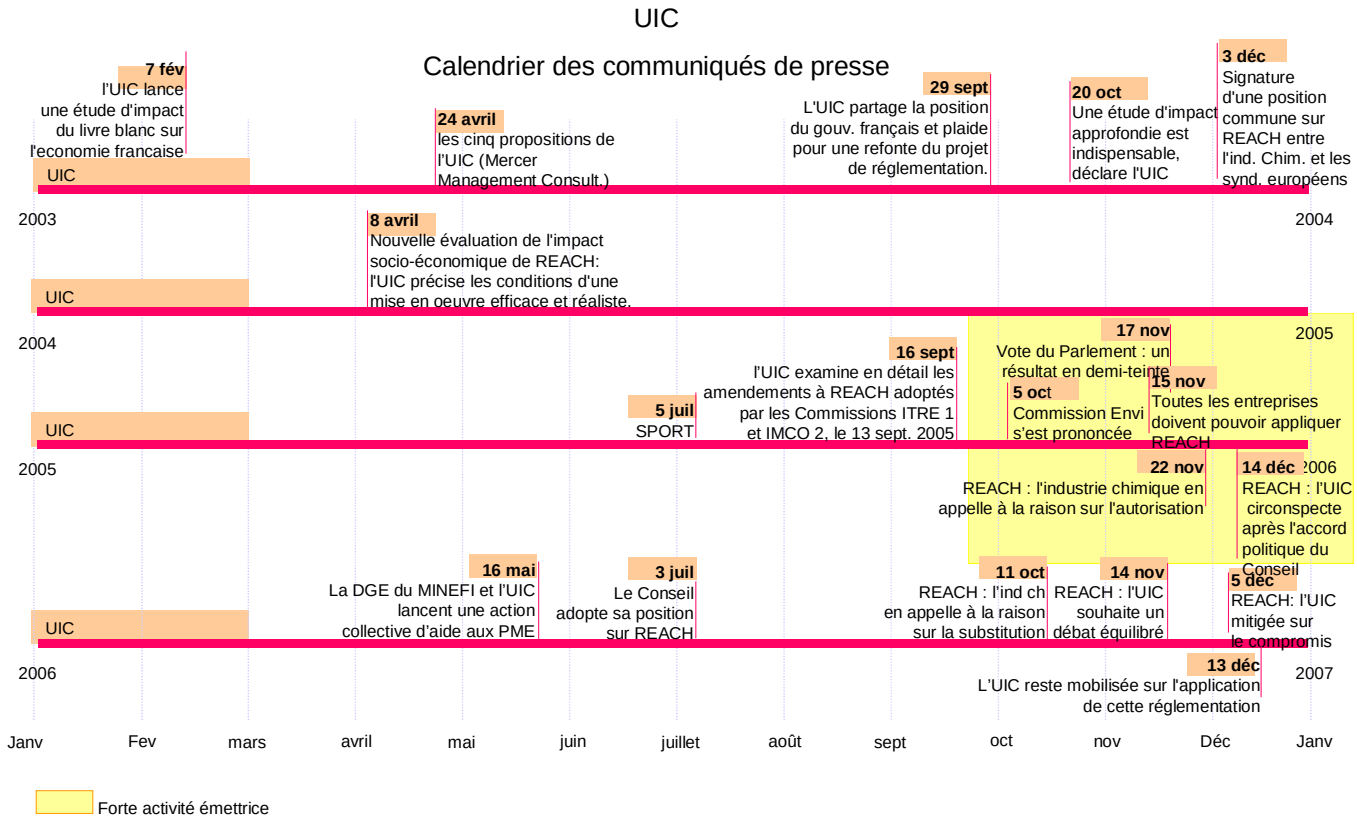


Reach est très vite substantivé. Très vite aussi lui est associé un qualificatif particulier « applicable » (« *workable* »), décliné sur toute sa famille sémantique. L'UIC se fait l'écho des propos du CEFIC en France, mais développe aussi ses propres arguments, et surtout, fait œuvre active dans sa mission de formation des PME et des industries dès 2005 et avant le vote.

Les communiqués sont principalement adressés aux journalistes et aux législateurs européens : jamais dans ses communiqués l'UIC ne répondra aux communiqués de Greenpeace ou du WWF qui l'interpellent, elle n'en fera jamais mention. Les seuls commentaires portent sur les amendements votés, sur lesquels elle tient une position qu'elle qualifie de mitigée.

Le premier communiqué de l'UIC[750] est très court. Il est informatif, il porte sur une étude d'impact qui vient en complément d'une étude allemande menée quelques mois auparavant, et parallèlement à celle de la Commission européenne. Cette étude est stratégique, elle permet beaucoup plus que "*d'éclairer utilement les débats*". Elle met l'UIC en position de contredire l'étude de la Commission. L'étude d'impact est en soi un objet de communication. Il s'agit de s'armer à égalité, l'UIC dispose d'arguments opposables aux résultats de l'étude mandatée par l'Union européenne. L'UIC anticipe, comme elle le fera en 2005 lorsqu'elle impulse une formation de sensibilisation à Reach avant son vote.

[750] Livre blanc européen sur les substances chimiques : L'UIC lance une étude d'impact sur l'économie française, UIC, 07/02/2003

Dès son deuxième communiqué, nous retrouvons un certain nombre d'arguments qui constituent un socle discursif homogène sur tout le corpus UIC.

> « L'industrie chimique française partage bien évidemment l'objectif de la Commission ». [751]

Cette évidence était également sensible pour les autres locuteurs, notamment pour le CEFIC, mais exprimée de manière plus neutre: « nous soutenons » (le CEFIC « fully supports ».

> « s'il est indéniable qu'une réglementation européenne rénovée et uniformément mis en oeuvre apporte un surcroît de maîtrise des risques[...] il convient d'en adapter le champ d'application »

Le vocabulaire est précis, il est managérial. La position de l'UIC est particulièrement sensible dans la dernière phrase du communiqué: l'attribution des rôles dans le discours se précise:

> « l'ensemble des citoyens de 'l'Union européenne devra pouvoir en apprécier rapidement les premiers effets et l'économie éviter un affaiblissement qui pourrait compromettre la réalisation des objectifs partagés par tous. »

L'UIC est sensible à l'intérêt général, elle tente montrer que celui-ci et l'intérêt des industriels coïncident. C'est une relation « *gagnant gagnant* » que décrit l'UIC. Celle-ci est sensible à l'intérêt général, la Commission doit se montrer sensible à l'intérêt des industriels. Elle doit prendre en compte ce discours qui se pose raisonnablement à la confluence de deux intérêts majeurs pour elle. Le positionnement nous semble stratégiquement pertinent.

Lorsque l'UIC reprend la parole quelques mois plus tard[752], le contexte politique a évolué en sa faveur, après les prises de position de trois chefs d'Etat, MM Schröder, Chirac et Blair dans une lettre commune[753] envoyée au Président de la Commission, Romano Prodi. Appuyé par l'initiative politique, le propos de l'UIC se fait également plus politique et plus dur, qui reprend entre guillemets des citations de la lettre. L'UIC, au nom des industriels de la chimie, demande une "*refonte complète*" du projet. Les demandes formulées lors du précédent communiqué n'ont pas été "*entendues*" par les deux Commissaires. L'UIC s'aligne sur la position du CEFIC et de l'UNICE pour demander une étude d'impact globale, critiquant le dispositif existant qui doit être revu en profondeur. Reach est "*bureaucratique et inutilement compliqué*". Cette expression constitue un schème discursif, qui fait l'objet dans les discours suivants de récitation et d'appropriation. Par ailleurs, les critiques portent sur l'étude d'impact en termes méthodologiques, mais l'UIC ne remet pas en question la compétence de la Commission. Enfin l'UIC présente les mêmes demandes (analyse des risques, création d'une Agence centrale) que les autres acteurs sociaux.

L'étude Mercer lui permet d'asseoir et de justifier ses propos. L'UIC ne participe pas à l'étude commune menée par le CEFIC, l'UNICE et la Commission. Cette position, ajoutée au fait

---

[751] Les cinq propositions de l'UIC à l'issue d'une étude réalisée par Mercer Management Consulting sur les impacts de la future politique européenne dans le domaine des substances chimiques, UIC, 24/04/2003

[752] L'UIC partage la position du gouvernement français et plaide pour une refonte du projet de réglementation. , UIC, 29/09/2003

[753] cf. annexe

que l'UIC dispose de sa propre étude économique, lui permet d'adopter une posture critique. Les critiques portent sur l'aspect partiel et micro-économique, alors que justement, l'UNICE et le CEFIC se félicitaient d'une approche plus globale après avoir remis en question la première étude de la Commission. La conclusion apporte une autre clé de lecture. L'UIC a soin de montrer qu'une législation ne vaut qu'en tant qu'elle est partagée par tous les acteurs.

> "Pour répondre aux objectifs de transparence, notamment en termes de protection de la santé et d'environnement affichés par la Commission, n'oublions pas que tous les industriels concernés doivent pouvoir s'approprier REACH et le mettre en oeuvre dans les meilleures conditions." [754]

Deux remarques: l'UIC utilise des mots clé ("*transparence*" "*protection*" "*santé*" "*environnement*"), mais le sens donné n'est pas clair. Ensuite, nous notons l'emploi du "*nous*" : "*n'oublions pas*": par l'emploi du pronom de la première personne du pluriel, l'UIC implique dans sa réflexion le lecteur du communiqué.

Les propos deviennent plus techniques à mesure que les communiqués paraissent : SPORT (*Strategic Partnership on Reach Testing*) et RIPS (*Reach implementation Projects*) sont substantivés. De même de très nombreuses occurrences sur le mot "*applicable*" apparaissent[755]. L'UIC fait remarquer son implication et se définit comme un acteur de poids :

> "L'implication de la chimie européenne dans SPORT, en termes de moyens humains et financiers a confirmé sa volonté de préparer activement l'adoption et la mise en oeuvre efficace de rupture l'Industrie chimique est favorable à une nouvelle politique européenne en matière de substances chimiques."

Le propos devient alors plus politique, l'UIC réagit dans ses communiqués aux votes et amendements de Reach. Les communiqués sont également plus didactiques, proposant à la presse le calendrier de vote de Reach, explicitant le processus législatif. De communiqué en communiqué, certains patrons narratifs apparaissent (l'UIC se félicite des points positifs en début de communiqué, et décrit point par point les aspects négatifs dans le reste du communiqué pour finir par donner rendez-vous aux prochains événements législatifs), de même que certains schèmes discursifs se font écho d'un communiqué à l'autre, dans un phénomène de récitation :

> « L'UIC est attachée à "ce que la rupture soit applicable à toutes les entreprises, y compris les PME ».

"Appliquer" est un terme que l'on retrouve dans tous les communiqués de presse, y compris au niveau des titres. Cette préoccupation est dans le propos[756],

---

[754] REACH doit encore évoluer pour être applicable par les petites et moyennes entreprises, UIC, 26/04/2005

[755] par exemple, dans ce communiqué: Reach est applicable par toutes les entreprises et notamment les PME".

[756] A titre d'exemple, dans le communiqué : *La Commission Environnement du Parlement européen se prononce sur REACH : l'UIC reste préoccupée*. ,du 5 octobre 2005, l'adjectif "préoccupée" (3 occurrences de cette famille) "très vigilante »sont employés

> " Nul ne peut contester la nécessité de mieux protéger l'environnement et préserver la santé." or "en l'état actuel, le futur règlement Reach ne répond que partiellement à cet objectif, tout en pénalisant..."

Ce communiqué marque une rupture dans la trame discursive suivie : outre le fait que l'UIC prend une position très claire contre la proposition OSOR, défendue par l'UEAPME, elle insiste sur le partage de la responsabilité (répondant ainsi indirectement à l'inversion de la charge de la preuve):

> "L'efficacité de Reach dépend des compétences disponibles au sein des entreprises mais aussi des Etats membres". "Elle ne peut dispenser l'usager de la part de responsabilité qui lui incombe encore à travers le respect du "bon usage". [757]

Les communiqués suivants feront le commentaire des votes. Qualifiés d'"*étape importante*.",voire « *très importante* ». Tout comme le CEFIC et l'UNICE, les critiques de l'UIC portent "*sur le caractère bureaucratique et administratif de Reach, sans amélioration notable pour le consommateur*". La conclusion du communiqué du 22 novembre 2005[758], où l'UIC se tourne vers les autorités françaises pour pallier au manque de législation future laisse penser que l'UIC considère Reach en l'état comme acquis. Pour l'UIC, Reach est entré dans un processus juridique et politique, il n'est plus question d'emploi, les batailles portent sur les processus et les contraintes législatives. Les principales craintes portent sur la charge administrative, la contrainte et sur le partage des connaissances. Reach est un règlement, applicable immédiatement, l'UIC anticipe le vote et propose des sessions de sensibilisation et de formation sur le sujet, dans tout le territoire français[759]. L'UIC a pris acte du mouvement en cours.

Alors que dans les faits, l'UIC agit comme si Reach était voté, dans les discours, elle émet son inquiétude en "*appelant à la raison sur la substitution*"[760]. L'adversaire est déclaré, c'est M. Sacconi, le rapporteur de la Commission environnement au Parlement européen. Reach signale sa "*vive préoccupation*" et mentionne la possibilité de délocalisation d'activités industrielles hors de l'Union européenne "*en apportant de fausses garanties en termes de protection de la santé et de 'l'environnement*".

Entre plaidoyer [761]qui rappelle la responsabilité de l'industrie chimique sur son champ de compétence[762] et qui interpelle directement les eurodéputés[763] , et commentaires neutres[764],

---

[757] ibid.

[758] REACH : l'industrie chimique en appelle à la raison sur l'autorisation, UIC, 22/11/2005

[759] Objectif REACH : La DGE du MINEFI et l'UIC lancent une action collective d'aide aux PME, UIC, 16/05/2006

[760] REACH : l'industrie chimique en appelle à la raison sur la substitution, UIC, 11/10/2006

[761] Les premiers paragraphes portent ainsi sur "l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement des substances chimiques au cœur de l'activité des entreprises de la chimie". "Les substances nouvelles font l'objet d'essais", "programmes volontaires". dans ce cadre, Reach est envisagé comme "permettant de compléter le dispositif actuel et apportera un cadre cohérent, [...] dans un esprit de continuité." d'où le soutien de l'UIC au projet

[762] REACH : l'UIC souhaite un débat équilibré, UIC, 14/11/2006

[763] on note l'emploi du vous dans la fin du troisième paragraphe: "dans cet objectif, l'UIC est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions". "Vous, ce sont les députés qui doivent voter dans les jours suivants. Ce communiqué s'adresse donc clairement à eux, et cette phrase nous permet rétrospectivement de détenir la clé de lecture des communiqués précédent: l'UIC s'est adressé dans la majorité de ces communiqués aux journalistes bien sûr (cf. calendrier,) mais aussi aux législateurs,

il semble que pour l'UIC, les dés soient jetés depuis longtemps : Reach est une législation relevant du développement durable.

> "L'UIC a toujours soutenu les objectifs d'une future réglementation qui sont ceux du développement durable impliquant un juste équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques".

En ce sens, le mouvement lui a toujours paru naturel, ce depuis les premiers communiqués.

Le dernier communiqué est très représentatif de l'ensemble de ce corpus. L'UIC est plus expressive cependant concernant la réglementation : "*une étape décisive" "la réglementation la plus ambitieuse jamais conçue*". Reach relève explicitement du développement durable :

> "Un développement durable impliquant un juste équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, favorisant l'innovation et préservant la compétitivité de l'industrie chimique en Europe".

La conclusion étonne. La note est beaucoup plus mesurée, voire négative :

> "Tout en restant convaincus que cette nouvelle réglementation aura des impacts significatifs sur la compétitivité de l'industrie européenne."

Enfin, l'UIC se positionne comme un acteur majeur (cf. plan de formation.).

Donc, en résumé, nous analysons un mouvement en trois temps:

- étude d'impact, économique, social.
- Phase juridique: l'UIC se bat sur des principes normatifs, administratifs et sur le champ d'application.
- dès 2005, elle considère le processus comme acquis dans ses grandes lignes, dans la logique des choses, et s'engage dans l'action. Reach relève bien pour elle du développement durable (cf. récitation).

### 2. 2. 2. UNICE, ou l'importance de l'attribution des rôles dans les discours

L'UNICE prend pour la première fois la parole sur Reach à la suite de la consultation Internet menée par la Commission. De juillet 2003 à décembre 2006, neuf communiqués de presse paraissent, avec irrégularité : le silence est complet en 2004, et seul un communiqué est publié pendant 2006. L'UNICE a préféré les relations publiques aux relations presse. Cependant ce corpus est riche d'enseignements pour notre étude : l'UNICE représente une force économique décisive. Le rapport de force avec la Commission est installé dés le premier communiqué. L'UNICE ne joue pas à égalité avec la Commission sur le terrain économique, elle revendique un leadership. La Commission, avec Reach, intervient sur un

---

eurodéputés et commissaires, via la presse. C'est évident à partir de cette phrase. D'où l'intérêt du rappel, en dernier paragraphe, de toutes les initiatives prises dans ce domaine.

[764] l'UIC commente les points positifs du compromis (enregistrement, meilleure protection du "know how") et les points négatifs (substitution). Les propos sont plus neutres "processus complexe", "étroite collaboration" "lourdes conséquences" "sans réelle valeur ajoutée en termes d'amélioration de la santé et de protection de l'environnement"

terrain qui jusque-là était tabou pour l'Europe : la politique industrielle était une chasse gardée nationale. Reach pourrait être l'un de ces projets européens qui constituent un Cheval de Troie pour l'UNICE.

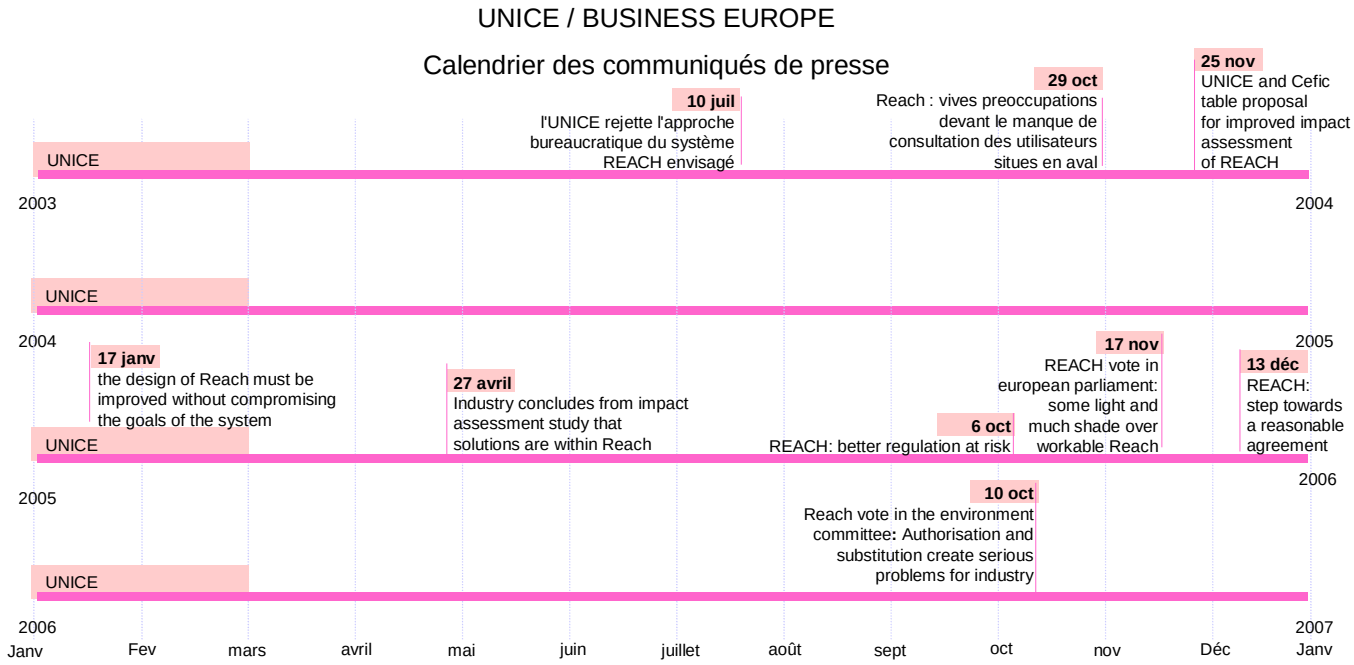


Il ne fait cependant aucun doute pour l'UNICE que REACH part d'une bonne intention, que les objectifs développement durable sont louables[765]. Mais l'UNICE donne des leçons de management et d'économie à l'UE et notamment à la direction générale de l'environnement de la Commission européenne: le projet est bureaucratique, et, alors qu'il a fait l'objet d'un Livre Blanc, d'études d'impact, de l'approbation du Parlement et du Conseil et qu'il a été soumis à la consultation Internet, l'UNICE estime qu'une "*analyse correcte de la situation n'a pas encore eu lieu*". De même, l'UNICE demande à la Commission de "*prendre en compte toutes les dimensions du développement durable*" ; ce qui signifie que l'UNICE pense être la détentrice de la bonne définition, et que l'UE n'a pas bien interprété le sens du développement durable et n'est pas capable de le traduire dans les actes. La définition et l'interprétation du développement durable fait débat. Il y a clairement des entrées en définition qui sont privilégiées par rapport à d'autres (les unes économiques, les autres sociales, les autres environnementales). Dans la même logique, l'UNICE explique quelle méthodologie adopter : se fixer une "*échelle de priorités", "des projets pilotes", le "Conseil compétitivité doit jouer un rôle prépondérant*".Si nous nous référons à Flahaut, dès ce premier communiqué, l'UNICE est en position de supériorité et marque sa domination par des propos sentencieux vis-à-vis de la Commission, qui, dans son discours, n'est compétente ni sur la conduite d'une politique industrielle, ni sur la mise en application du développement durable.

[765] Paquet législatif pour les substances chimiques : l'UNICE rejette l'approche bureaucratique du système REACH envisagé, UNICE, 10/07/2003

Les communiqués de presse qui suivent[766] adoptent la même logique argumentative. Reach est qualifié de « *paquet législatif* »[767], connoté assez négativement. Les critiques sont sévères: la Commission est remise en cause sur de très nombreux points, d'ordre méthodologique ("*les méthodes d'évaluation de la Commission doivent être étudiées de très près*"), d'ordre politique ("*une politique éclairée et responsable*") ; elle émet des critiques aussi en termes d'écoute ("*comme nous l'avons expliqué plusieurs fois par écrit à la Commission*", "*l'UNICE prendra une part active [...] pour peu que les résultats de ses travaux soient pris en compte*"). Bref, l'agacement se lit, et la critique porte sur l'incompétence de la Commission « *loin* de *répondre aux engagements de qualité pris dans l'initiative « mieux légiférer » du sommet européen du 17 octobre 2003*". Bref, la Commission est épinglée, accusée d'incompétence. Pour finir, elle est mise en demeure de céder le projet au Conseil compétitivité.

Suite à ce communiqué et à ceux du CEFIC, la Commission décide d'associer les deux acteurs à une nouvelle étude d'impact, ce qui se traduit un communiqué de satisfaction[768] de l'UNICE[769]: Reach est substantivé depuis le début, mais il ne s'agit plus de paquet législatif: il est question de "*Reach proposal*". C'est un changement de statut institutionnel des porte-parole des entreprises qui sont associées au projet qui correspond également à un changement de discours temporaire. Car très vite, l'UNICE reprend un rôle critique :

> "if the legislation is to meet information-sharing, health, social and environmental objectives, while preserving and enhancing the global competitiviness of the European industry as a whole, some elements of the proposal have to be changed fundamentally to achieve a more proportionnate and better balanced system." [770]

Le communiqué est commun à différents organismes. L'enjeu se précise: il s'agit d'imposer le contexte de référence, la vision qui l'emportera dans la conception du développement durable. Selon l'interprétation dominante, Reach devient plus ou moins contraignant. Les enjeux économiques sont « *énormes* », l'enjeu définitionnel est de taille. Aussi, dans ce communiqué, les locuteurs se positionnent-ils comme détenant les clés de compréhension.

La communication à la presse des résultats de l'étude d'impact menée en collaboration avec le CEFIC et avec la Commission[771] marque un mouvement de bascule dans le discours : le ton est différent de celui des autres communiqués. L'apport informatif de KPMG est commenté, l'UNICE ne corrige pas les conclusions de l'étude: elle ne le peut pas, la méthodologie et le suivi du projet ayant été faits par toutes les parties prenantes, l'UNICE y compris. Certaines des conclusions vont dans le sens des propos tenus précédemment,

---

[766] REACH : vives préoccupations devant le manque de consultation des utilisateurs situés en aval, UNICE, 29/10/2003

[767] Communiqués des 10/07/2003 et du 29/10/2003

[768] "pleased, satisfied, welcome, open dialogue, continue to fully co-operate and contribute fully".

[769] UNICE and CEFIC table proposal for improved impact assessment of REACH, UNICE, 25/11/2003

[770] the design of Reach must be improved without compromising the goals of the system, UNICE, CEFIC, ORGALIME, EUROMETAUX 17/01/2005

[771] Industry concludes from impact assessment study that solutions are within Reach, UNICE, 27/04/2005

d'autres non. Le lexique est beaucoup plus neutre, on sent une récitation de propos tenus précédemment (ceux de KPMG). Dans ses conclusions également, l'UNICE est beaucoup moins critique et beaucoup plus mesurée. Il n'y a pas de discours d'imposition de la compréhension ou de meilleure intelligibilité du système, pas de leçons données. A partir de ce communiqué, et coïncidant peut-être avec une nouvelle présidence, les communiqués changent complètement, en termes de discours, de lexique, de tonalité et de quantité. Ils sont beaucoup plus courts et beaucoup plus neutres. C'est sans doute également l'adoption d'une nouvelle tactique : l'UNICE annonce très clairement une période de lobbying intense au Parlement européen pour avoir un vote en sa faveur lors de la première lecture[772]. Les communiqués suivants commenteront les votes des Commissions[773], Parlement, Conseil. Très brefs, ils permettent néanmoins à l'UNICE de développer l'argument selon lequel il faut laisser à l'industrie sa responsabilité en la matière[774]. Le vote du Conseil est clairement salué comme un pas vers un accord qualifié de "raisonnable"[775]. Il est question d'usage et d'intérêts industriels "*workability, cost-efficiency*". Le dernier communiqué, le seul de cette année 2006 est également très court (trois paragraphes). Les propos sont précis, le communiqué est didactique: en peu de mots, l'UNICE exprime sa vue des choses, les problèmes qu'elle anticipe. On est loin, encore une fois, des propos tenus au début. Il y a eu un changement de positionnement et de stratégie, y compris dans les relations à la presse. Il n'y aura plus de communiqués jusqu'au vote, ni sur le compromis, ni sur le vote au Parlement, ni au Conseil. On sent que l'UNICE est dans l'action, mais que la presse n'est plus un moyen privilégié de communication. Pourquoi? La presse n'est-elle plus réceptive aux discours de cet acteur social? Ou est-ce l'UNICE qui privilégie d'autres voies d'expression et d'influence, réduisant sa communication presse au strict minimum?

### 2. 2. 3. UEAPME : s'exprimer pour se réapproprier un débat

Les petites et moyennes entreprises de la chimie ou utilisatrices de produits chimiques sont représentées par l'UIC et le CEFIC, au même titre que les manufacturiers. Les intérêts sont cependant différents, lorsqu'il s'agit de remettre à plat l'information et la communication en particulier, quelle que soit leur utilité (intervenant dans la composition du produit ou dans le processus de fabrication). Aussi, suite à la consultation Internet et dès que l'UEAPME constate que la règle OSOR[776] ne sera pas défendue par les unions représentatives, elle prend la parole. Dans son premier communiqué[777], daté de juillet 2003, l'UEAPME exprime

[772] REACH: better regulation at risk, UNICE, 06/10/2005
[773] Reach vote in European Parliament: some light and much shade over workable Reach, UNICE, 17/11/2005
[774] ibid
[775] REACH: step towards a reasonable agreement, UNICE, 13/12/2005
[776] One substance, One registration (une substance, un enregistrement)
[777] "REACH": UEAPME demands fair sharing of data and cost of testing, UEAPME, 11/07/2003

des angoisses très particulières[778], les PME ne se sentant pas de poids, notamment au travers de pratiques qui favorisent aisément les plus grandes multinationales.

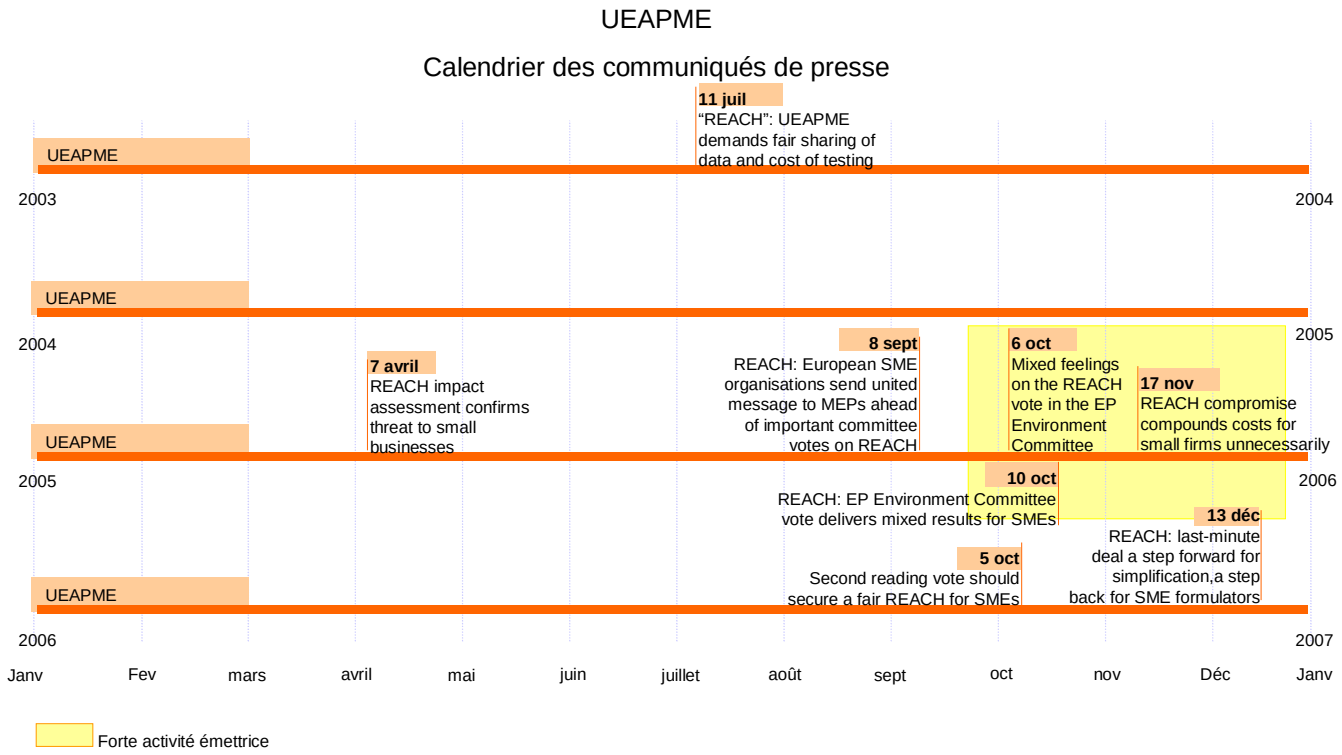


L'inquiétude monte[779] de communiqué en communiqué[780] : Reach n'est pas remis en cause, mais il doit être amendé dans un sens qui permet aux PME de "*survivre*". Le Parlement est interpellé sur ce sujet. Lors d'un communiqué commun[781] avec l'Eurochambres, association représentative des CCI nationales, des propositions sont émises, la principale critique portant sur la complexité du projet législatif et sur son coût[782].

Le commentaire sur le vote du Parlement européen en première lecture[783] apporte de nombreuses clés de lecture : , il apparaît clairement à l'UEAPME que l'adversaire, ce sont les grands de la chimie. Le Parlement devrait protéger les plus faibles et les plus vulnérables, soit les PME, et plus particulièrement, les industriels de l'aval, utilisateurs des substances et qui doivent refaire les tests. C'est un communiqué inquiet[784], les arguments invoqués avancent deux raisons : la législation elle-même, et la tournure des événements qui privilégie un discours des manufacturiers alors que tous reconnaissent que le poids de Reach va être porté par les PME.

---

[778] Beaucoup d'inquiétude "go out of business", "concern", "disadvantage", "burdensome" et de la colère "unacceptable" par rapport une consultation trop courte. Vocabulaire basé sur les usages et les pratiques industrielles et la norme..

[779] Un cran supérieur dans l'inquiétude 'Burden; endangered, difficulties, threat, worrying, etc".

[780] REACH impact assessment confirms threat to small businesses, UEAPME, 27/04/2005

[781] REACH: European SME organisations send united message to MEPs ahead of important committee votes on REACH, UEAPME, 08/09/2005

[782] Mixed feelings on the REACH vote in the EP Environment Committee, UEAPME, 06/10/2005

[783] REACH compromise compounds costs for small firms unnecessarily, UEAPME, 17/11/2005

[784] beaucoup de négations: incapacité, impossibilité, inacceptable, etc.

Il faut attendre la perspective du vote en seconde lecture fin 2006 pour que l'UEAPME publie un communiqué[785]. L'UEAPME a centré son discours sur quelques points clé, comme l'importance du principe OSOR et celle du partage des données à partir de 10 ans. Il semble que l'UEAPME concentre et sélectionne ces arguments, comme l'ont fait les ONG sur le principe de substitution: il s'agit de « *sauver l'essentiel* », ce qui signifie que l'association a conscience de la puissance et de l'influence des grands de la chimie sur le sujet. C'est un communiqué plaidoyer[786] qui défend un « *Reach juste pour tous* »[787] Les votes qui suivent font l'objet de communiqués exprimant la déception[788], et demandant de l'aide. Le vote du Parlement fait l'objet de commentaires en demi-teinte[789]. Il n'est jamais question du lobby environnemental mais bien des concessions faites aux grands, qui nuisent aux "petits" les PME. Nous sommes dans du constat et des regrets au niveau lexicologique. Le ton est administratif et politique, le vocabulaire plutôt économique. Les interlocuteurs visés dans les communiqués sont bien entendu la presse, mais surtout les eurodéputés, membres de la Commission et, dans une moindre mesure, membres du Conseil. Ils sont nommément visés dans plusieurs communiqués de tous les acteurs envisagés.

Tous ces corpus relatifs aux industriels, qui défendent des intérêts souvent similaires (restreindre le champ d'application de Reach, le rendre « applicable » et amenuiser son coût et la charge administrative des entreprises) parfois divergents (concernant principalement la question de l'information et de la mise en commun des données) ont pour principal point commun d'envisager le développement durable d'un tout autre point de vue que celui présenté par la Commission. Le développement durable doit s'envisager comme un tout harmonieux, la préférence ne doit pas être donnée à l'environnement. Ce qui ressort également des discours des industriels est que le développement durable ne peut s'envisager dans un contexte de crise : la condition sine qua non de sa mise en place est la croissance et la prospérité qui dépendent d'une dynamique commerciale et économique. Les discours présentent un autre point commun : il n'est jamais fait allusion à l'opinion publique comme cela a pu être le cas dans les communiqués des ONG environnementales ou dans ceux des associations de consommateurs. Seule l'UIC a développé un discours portant sur un intérêt général convergent avec celui du secteur industriel.

---

[785] Second reading vote should secure a fair REACH for SMEs, UEAPME, 05/10/2006

[786] REACH: EP Environment Committee vote delivers mixed results for SMEs, UEAPME, 10/10/2006

[787] (lexique de l'équité apparaît: il est question de "fair Reach", "equitable", "fair compensation", etc. ).

[788] Déception qui se lit dans le texte "failed", "overlook", "rejecting calls", "regretted", etc.

[789] REACH: last-minute deal a step forward for simplification, a step back for SME formulators, UEAPME, 13/12/2006

# Chapitre 3

# Reach dit par les institutions européennes, par la presse : une trame discursive en construction

Les communiqués de presse de « coalition Pro Reach » et du lobby de la chimie étaient principalement destinés aux médias mais également aux institutions européennes. Nous envisageons dans ce chapitre ces deux grands groupes destinataires principaux des messages des parties prenantes, mais également grands émetteurs sur Reach. L'étude des communiqués de presse et des articles de la presse quotidienne nationale française a un double objectif : tout d'abord, nous recherchons, comme précédemment, une trame discursive en construction, qui relève pour nous d'un processus de normalisation. Cette recherche porte précisément sur les discours, et sur les évolutions discursives propres à chaque acteur, qu'il s'agisse d'un changement de ligne éditoriale pour la presse, ou d'un changement politique pour les institutions.

Ensuite, compte tenu de leurs qualités de destinataires des messages des premiers acteurs, nous recherchons l'influence des discours sociaux dans leurs propres émissions discursives. Les décisionnaires européens et la presse ont-ils répondu aux sollicitations des parties prenantes ? Se sont-ils approprié leurs schèmes discursifs ? Comment ont-ils réagi aux commentaires, par communiqués de presse interposés, que les parties prenantes ont émis en réaction à leurs communications (communiqués de presse pour les institutions européennes, articles pour la presse) ?

## 1. LES INSTITUTIONS EUROPEENNES : LE DEFI D'UNE LEGISLATION MAJEURE DANS UN PROCESSUS DE CO-DECISION

Reach fait partie des projets qui mettent en œuvre un processus de co-décision : le Parlement et le Conseil doivent adopter un même texte, la Commission intervenant à tous les stades du processus, comme force de proposition ou de médiation.

Vue de loin, l'Union européenne est une entité globale, à la voix unique. Cette vision schématique des choses est bien celle qui existe en bout de course, lorsque les projets sont votés et qu'ils doivent être défendus par la suite au niveau international. En fait, cette unité de position sur un sujet fait l'objet d'un processus complexe et long de débats au sein des

différentes institutions, de négociations, pour finalement aboutir au compromis scellé par le vote.

Nous avons donc découvert trois institutions très différentes, obéissant à des logiques d'acteurs propres. Chacune a été émettrice de discours, et chacune a dû défendre sa position et son pouvoir par rapport aux deux autres. La répartition des tâches et des pouvoirs induit un rapport de force lisible dans les communiqués.

Les institutions européennes présentent également un profil complexe de récepteur : destinataires de documents officieux et officiels (lettres signées, pétitions, lettres ouvertes), elles sont également visées dans les articles de presse et dans les communiqués de presse. Lieux de pouvoir, elles ont été l'objet d'un lobbying qualifié par elles-mêmes d'hors norme, aussi bien de la part des parties prenantes que de celle des puissances étrangères (les Etats-Unis, certains pays dits « émergents » sont cités, sans compter les institutions internationales telles que l'OMC, l'ONU, l'OMS, le PNUE). Dans ce contexte d'influence particulièrement complexe, Reach représentait un enjeu politique majeur : outre l'impact économique du projet, chaque institution joue sa crédibilité politique. En effet, Reach constitue l'un des deux projets majeurs de la Commission ; Parlement et Conseil doivent trouver un compromis dans les temps sous peine de voir le processus de codécision leur échapper et le processus de médiation se mettre en place, ce qui constitue pour de nombreux parlementaires un aveu d'échec. Le tout dans un contexte de crise institutionnelle, suite aux «non » référendaires français et néerlandais au projet de nouvelle constitution européenne.

### 1. 1. La parole institutionnelle, trois émetteurs aux temps politiques et aux enjeux différents

La logique institutionnelle est donc très présente dans le processus de négociations qui s'engage, tout comme la logique politique, très sujette aux alliances ponctuelles et aux changements nationaux. Le projet de règlement suit un chemin complexe, que tous les communiqués émanant des institutions auront soin de préciser en fin de communiqué, dans une partie intitulée « *calendrier* ».

Les institutions européennes ont également un temps et un rythme politique propres : Reach aura connu deux législatures parlementaires, deux commissions différentes, et des renouvellements des membres du Conseil issus des votes nationaux. Le Conseil change de présidence tous les six mois, et Reach ne connaît donc pas moins de dix changements de présidence. Les présidences néerlandaise, anglaise et finlandaise sont celles qui auront la charge de mener les négociations avec le Parlement pour faire aboutir Reach. Ce facteur temps est essentiel pour la compréhension des enjeux politiques de Reach. Il est également fondamental dans les stratégies de communication suivies par les acteurs sociaux : le

changement de Commission et des commissaires en charge du dossier entraîne un véritable changement idéologique dans le traitement du dossier. Margot Wallström et Erkki Likkannen ont engagé une dynamique très différente de celle qui sera suivi par Stravos Dimas et Günter Verheugen, et qui va être largement relayée par la presse, en particulier par le Monde. Les différences se lisent dans les discours et dans les actes. L'enjeu que représente Reach est également très différent pour la Commission Prodi ou pour la Commission Barroso. Reach naît d'une dynamique politique, il est demandé par le Conseil de l'environnement, soit par les ministres de l'Environnement des Etats Membres. La Commission Prodi répond à un cahier des charges précis, elle est portée par une dynamique. Pour la Commission Barroso, le contexte est très différent : les référendums sur le Traité constitutionnel européen ont eu lieu, et les votes français et néerlandais ont provoqué une crise des institutions européennes. Dans ce contexte Reach devient l'un des enjeux majeurs de l'actualité européenne, il devient le symbole que l'Europe peut avoir un rôle d'impulsion politique en faveur d'une meilleure protection des citoyens, d'une amélioration de la qualité de vie pour tous.

Les enjeux de crédibilité et de légitimité institutionnelle jouent moins en ce qui concerne le Conseil. Les Etats membres trouvent ici directement leur expression, et la responsabilité des négociations incombe à l'Etat qui préside le Conseil. Collectivement, le Conseil a un rôle de porte-parole et de recherche de consensus, mais l'institution est surtout représentative de la voie étatique, des intérêts nationaux. La responsabilité est diluée entre Etats et présidence du Conseil, chacun dans un rôle distinct. De fait, alors que le Conseil occupe une place essentielle dans le rapport de forces qui s'opère dans les négociations sur Reach[790] il ne publiera que deux communiqués à la presse.

Le Parlement européen a un enjeu de crédibilité, de légitimité et de positionnement politique dans Reach. Il s'agit pour les parlementaires de faire valoir leur vision des choses, et de parvenir à un accord avec le Conseil qui soit proche de leur conception. Le Parlement déclare dans ses communiqués que les députés ont livré bataille jusqu'au bout. Les premiers communiqués sont critiques par rapport au rôle de la Commission, aux influences qu'elle subit. Le Parlement auditionne les uns, les autres. Il dédie à Reach de nombreuses commissions, de très nombreux parlementaires apporteront une contribution effective : les commissions environnement, marché intérieur et Industrie sont sollicités, des « *rapporteurs fictifs* » (par rapport au rapporteur officiel : Guido Sacconi de la Commission environnement) s'exprimeront à maintes reprises. Le Parlement est moteur du projet, il est dans un rôle décisionnaire et de contre pouvoir. Les enjeux stratégiques sont très importants. Dans ce

[790] "Si les amendements votés le 13 décembre prochain reflètent le compromis trouvé avec les représentants des Etats membres, la réglementation REACH, une fois avalisée par le Conseil pourra entrer progressivement en vigueur à partir du 1er juin 2007. A noter qu'en deuxième lecture, une majorité absolue des membres du Parlement européen, soit 367 voix, est nécessaire pour amender la position du Conseil. », in Produits chimiques: deuxième lecture du projet de règlement REACH, Parlement européen, commission « **Envi » -** 07-12-2006,

cadre, le renouvellement du Parlement européen, en juin 2004, n'apparaît pas comme une rupture dans les communiqués. Mais il est un événement essentiels pour les acteurs sociaux, préparé et communiqué avec soin par les ONG. Les négociations sur Reach feront l'objet jusqu'au bout d'une bataille politique hors norme, signalée comme telle par tous les acteurs.

Le tableau suivant est obtenu en faisant figurer les communiqués des institutions, et nous les mettons en parallèle avec l'historique du projet, sur le première ligne.

2001-2002

Institutions européennes

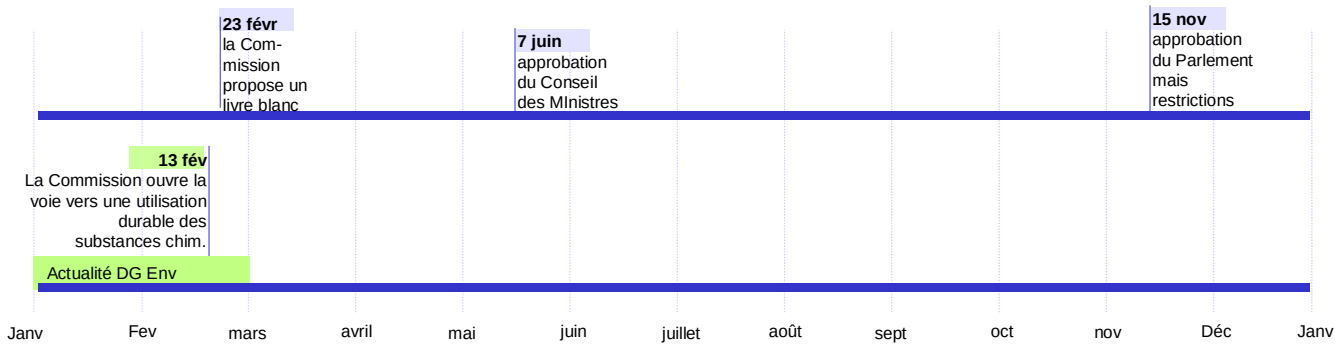


La prise de parole de chaque institution européenne dans l'élaboration du projet Reach est très différente. La seule prise de parole sur Reach en 2001 est celle de la Commission, qui présente à la presse le contenu du Livre Blanc[791].

L'année 2002 est un long silence. L'approbation des institutions (Parlement et Conseil) au Livre Blanc signe le début du processus législatif : Reach deviendra un règlement. L'année 2002 est donc consacrée à l'écriture du projet de loi, que la Commission, rédactrice présente le 31 mars 2003.

Seule, la Commission prend la parole sur le sujet, à de très nombreuses reprises, notamment pour la consultation Internet qu'elle lance de mai à juillet. Le seul communiqué du Parlement, signé à l'époque par Commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs (qui devient après les élections en 2004 la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire) manifeste l'inquiétude des députés par rapport à des substances toxiques découvertes dans l'alimentation pour bébé.

[791]Par commodité et pour une meilleure compréhension, nous faisons figurer les principaux faits marquants sur la première ligne de chaque frise calendaire.

2003-2004

Institutions européennes

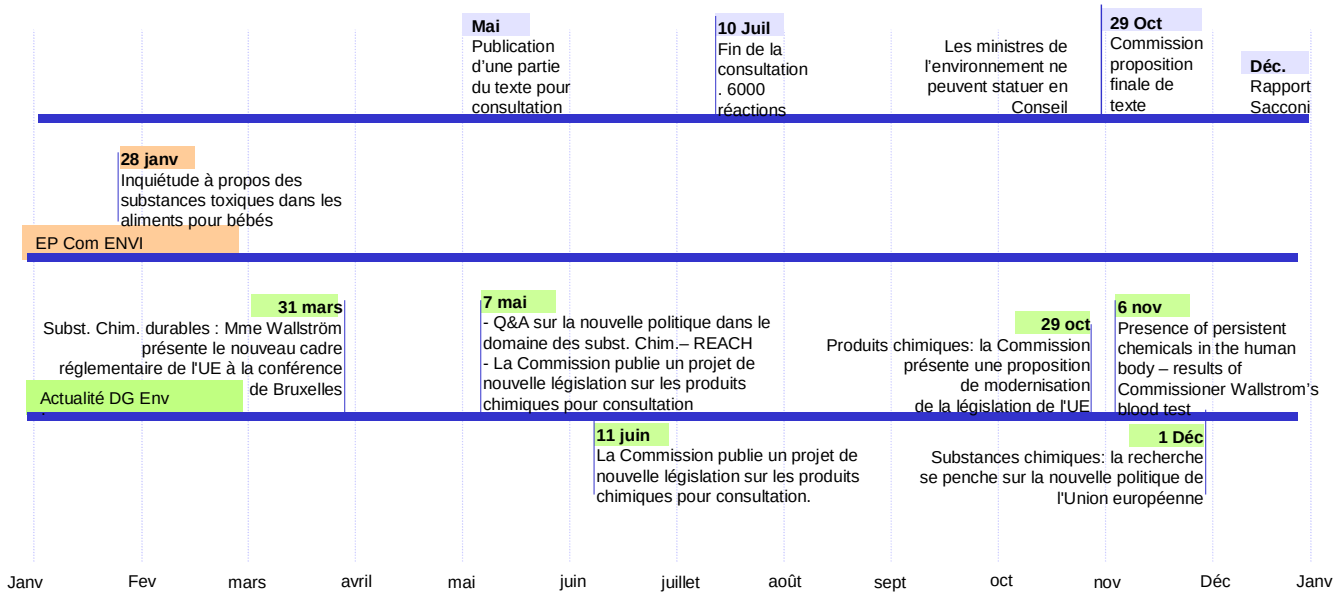


L'heure est à l'explicitation d'un projet législatif compliqué et à l'expression dans les communiqués d'une méthodologie qui doit être exempte de tout reproche : la Commission prend soin de publier un question/réponse ainsi qu'une communiqué de presse alors qu'elle lance une consultation Internet, mettant ainsi en place un processus de participation propre au développement durable qu'elle souhaite mettre en pratique au travers de Reach.

Surprise de la mobilisation des parties prenantes sur le sujet et des milliers de réponses reçues, la Commission modifie un texte législatif qu'elle représente à la presse. Parallèlement, son Commissaire à l'environnement, Margot Wallstrom, se prête au jeu des associations (Detox Campaign) et publie le résultat de ses analyse de sang.

2004-2005

Institutions européennes

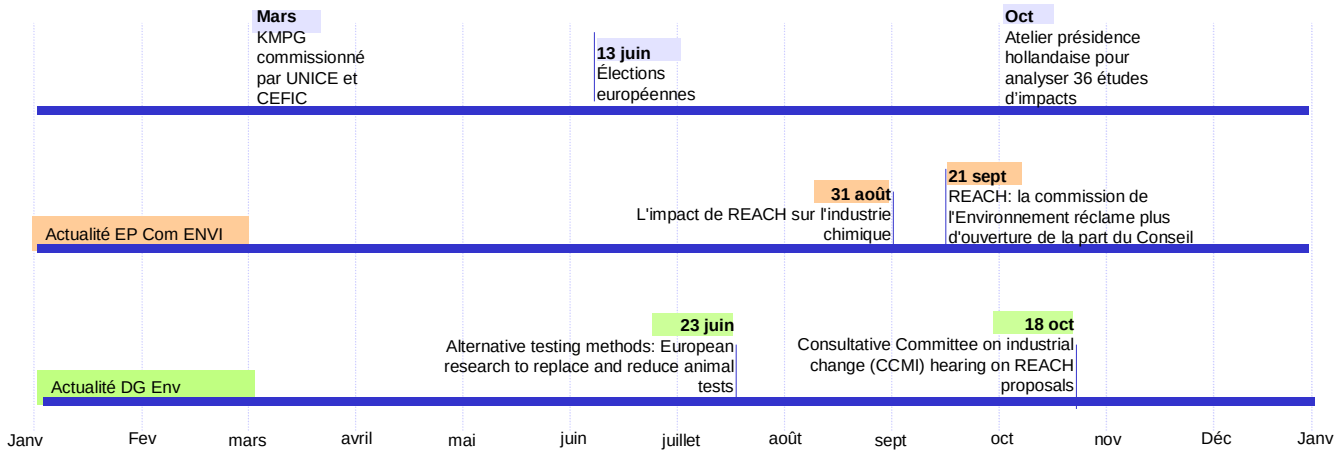


L'année 2004 correspond à la publication des premiers communiqués de presse du Parlement européen sur Reach. L'entrée en matière est offensive : le Parlement relate les

critiques dont ont fait l'objet les études d'impact sur l'industrie chimique et les difficultés du Parlement à obtenir des renseignements sur Reach. La Commission réduit pour sa part son rythme de communications à la presse et ne publie que deux communiqués qui répondent aux critiques des parties prenantes sur les tests.

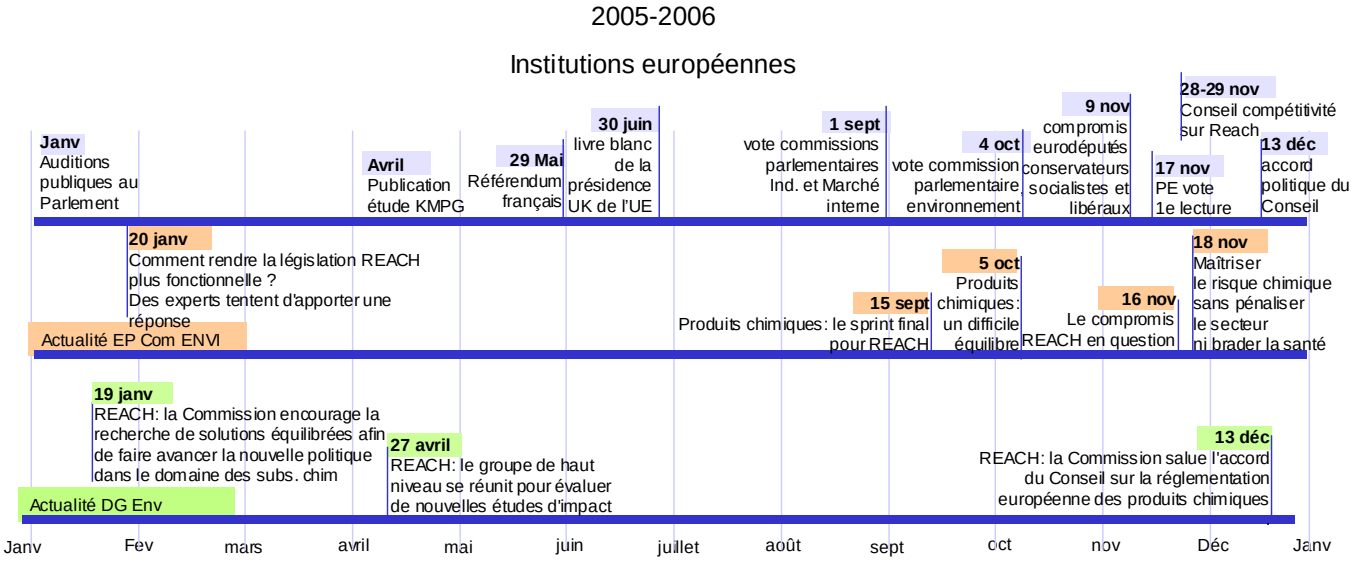


Alors que le calendrier législatif de Reach indique une montée en charge du projet, alors que l'on s'approche du vote en première lecture du Parlement et du Conseil, la Commission, qui intervient désormais comme médiateur et a passé le relais aux deux institutions poursuit un rythme restreint de communiqué. Le Parlement européen pour sa part opère le mouvement inverse, en particulier à la fin de l'année : mobilisant de nombreuses commissions, qui chacune examinent Reach et proposent des amendements, le Parlement tient informée la presse des débats internes, et des difficultés de trouver un texte de compromis entre commissions. Guido Sacconi, rapporteur du Parlement, est mis en avant : c'est lui qui a la charge de trouver un consensus sur un vote. L'enjeu est politique et institutionnel, le Parlement doit prouver son efficacité et sa volonté sur ce vote.

C'est en 2006 que le Conseil de l'Union se décide à publier les deux seuls communiqués qui concernent Reach : celui du 27 juin annonce la publication de l'accord trouvé entre Etats Membres sur le texte soumis au vote du Parlement, celui du 18 décembre clos le projet Reach, annonçant l'adoption par le Conseil du texte voté par le Parlement en deuxième lecture. La Commission poursuit au même rythme l'émission de ces communiqués, saluant le vote des autres institutions, y apportant les commentaires des deux commissaires en charge du projet. Seul le communiqué du 11 juin diffère par son objet : la Commission souligne par ce communiqué son rôle représentatif au sein d'institutions internationales, ce qui lui permet de souligner la pertinence et l'influence du projet européen dans le contexte international. Enfin, le Parlement, après un long silence dû à l'attente de l'officialisation de la position du Conseil, publie cinq communiqués en fin d'année, qui relatent pas à pas la bataille menée par les députés face au Conseil, leur vision du projet de règlement et la

stratégie de négociations qu'ils mettent en place pour réussir à parvenir à un compromis avec l'autre organe co-décisionnaire.

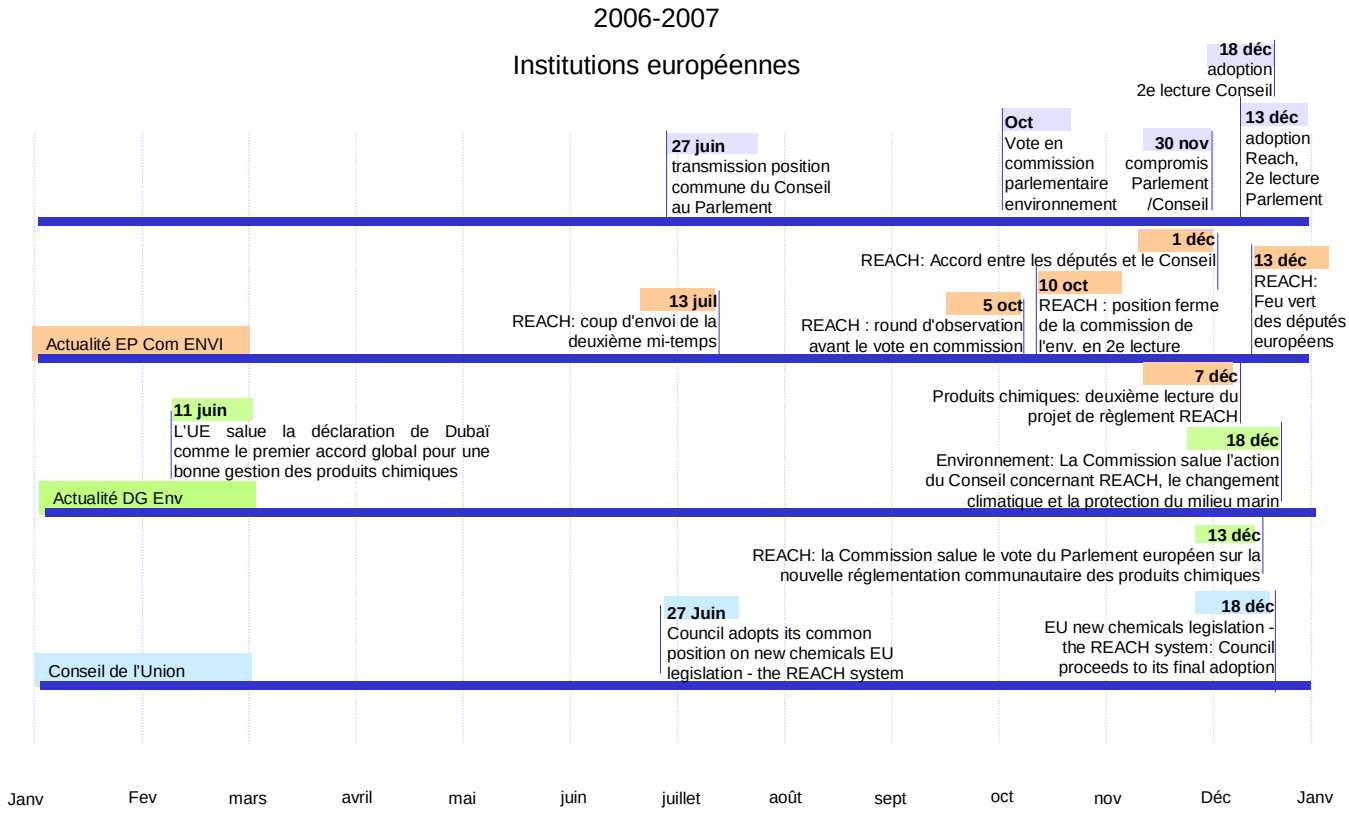


## 1. 2. Reach, un projet de règlement hors normes, source d'enjeux économiques, politiques et idéologiques traduits dans les discours.

Les trois institutions européennes défendent une vision du projet différente. Leurs communications respectives se répondent parfois, se commentent souvent. Elles s'interpellent également. Une dynamique propre à chacune d'elles s'installe, qui répond à une culture interne, à des contraintes législatives, à un devoir d'information. Ce sont trois profils différents qui apparaissent à l'étude, et que nous faisons figurer ici par ordre d'apparition chronologique dans les débats et par ordre d'émission de communiqués.

### 1. 2. 1. La Commission : Reach est un enjeu de développement durable

De 2001 à 2006, la Commission publie quinze communiqués. Après un communiqué qui porte sur le Livre Blanc, la Commission s'installe dans un long silence en 2002, pour en sortir en 2003 et connaître une montée en charge de ses communiqués sur la fin de l'année. A partir de 2004, la Commission signe un nombre de communiqués plus restreint, à raison de 2 ou 3 par an. Si les communiqués publiés sont moins nombreux que les années précédentes, nous signalons que la Commission publie beaucoup de discours qu'elle a

prononcés dans de nombreux colloques, et qui présentent Reach sous des éclairages différents. Nous avons lu et analysé ses discours (« speeches »), qui nous ont permis de comprendre certains des propos tenus dans les communiqués. Cependant, notre analyse ici se concentre exclusivement sur les communiqués de presse, par souci de cohérence avec nos autres corpus.

Le premier communiqué de presse de la Commission annonce la publication du Livre Blanc, le 13 février 2001. La Commission n'aura de cesse de communiquer sur le sujet, en particulier en 2003, où elle est la principale concernée puisqu'elle doit faire une proposition de règlement. Les communiqués suivants seront des commentaires des votes du Conseil et du Parlement sur le sujet.

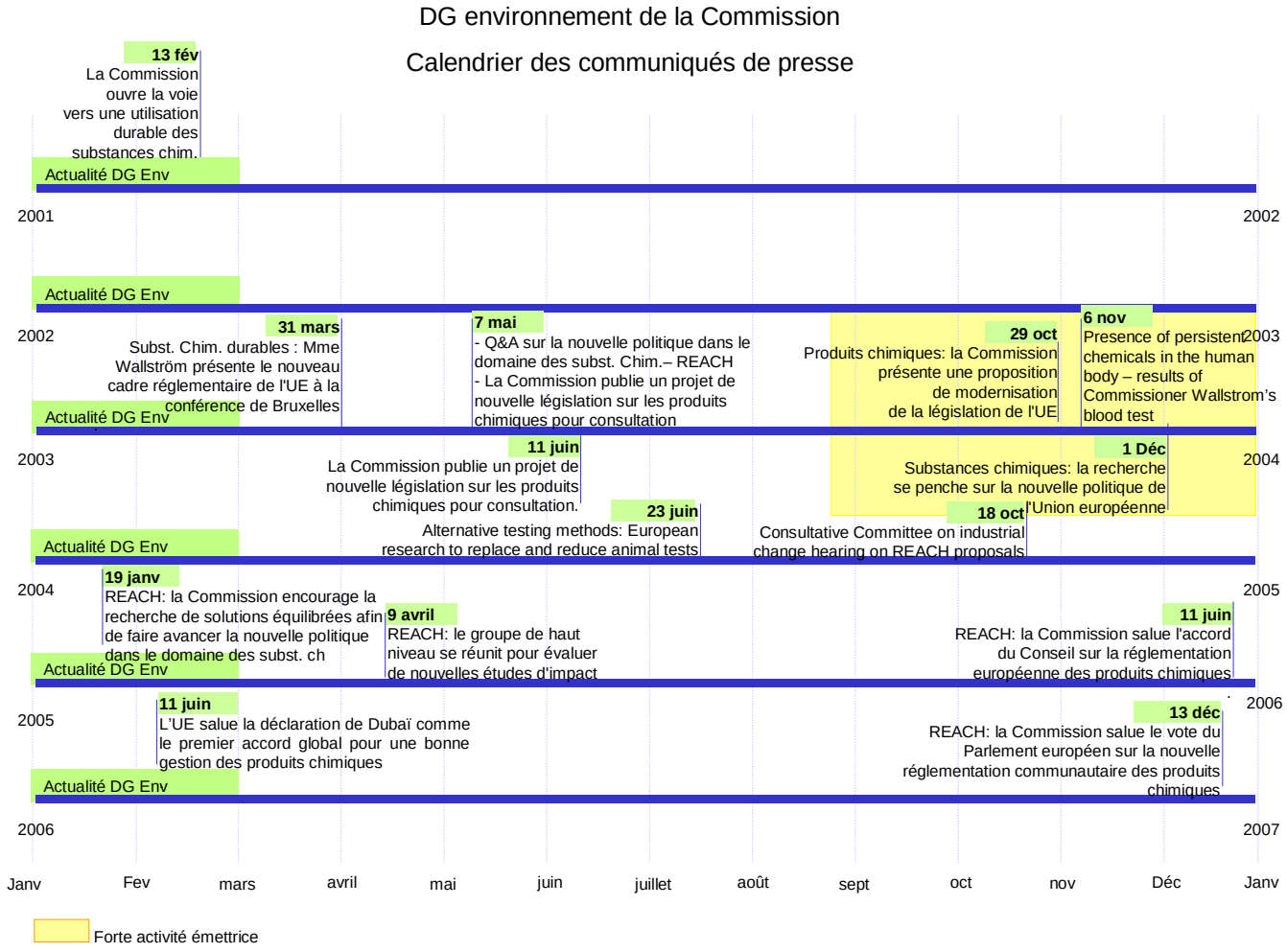


> "Le principal objectif de la nouvelle stratégie est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur et en stimulant l'innovation et la compétitivité de l'industrie chimique." [792]

Dès l'introduction du projet, la Commissaire de l'environnement le présente comme

[792] La Commission ouvre la voie vers une utilisation durable des substances chimiques, Commission européenne, 13/02/2001

> "l'une des plus importantes initiatives prises par la Commission dans la sphère du développement durable"

Le côté constructif de la décision est mis en avant: elle est *"fondamentale*", elle "*permet de construire" "pour les générations à venir*" . Les propos des commissaires sont au futur et laissent entrevoir beaucoup d'optimisme mais également une vraie dynamique.

> "Le livre blanc concilie l'impératif d'entretenir et de dynamiser la compétitivité de l'industrie chimique de l'Union européenne à la nécessité fondamentale de protéger la santé humaine et de favoriser un environnement non contaminé. Il répond également aux besoins de transparence accrue en améliorant l'accès à l'information sur les substances chimiques et en rendant le processus décisionnel plus transparent. " […] "La ligne directrice de cette politique est le principe de précaution et l'un de ces principaux objectifs est d'encourager le remplacement des substances dangereuses par des produits qui le sont moins lorsqu'il existe des possibilités de substitution appropriées."

Nous notons également dès ce premier communiqué une substantivation du projet de règlement:

> "Le nouveau système proposé pour l'évaluation des substances existantes et nouvelles est dénommé Reach."

Ce communiqué est un résumé du Livre blanc, illustré en chapeau par les déclarations des Commissaires. Il est aussi bien destiné à la presse qu'aux parties prenantes. Il est très didactique et exhaustif. Curieusement l'explication du contexte vient en dernier lieu, expliquent l'initiative politique.

Dès le deuxième communiqué de presse[793], nous remarquons immédiatement dans le titre le lien sémantique fait avec le développement, sous forme presque d'oxymore: "*substances chimiques durables*". Ce communiqué tente de prouver que toutes les parties prenantes[794] trouvent leur compte dans Reach, qui doit s'établir sur un consensus: Le contexte est décrit comme "intolérable", le futur proposé tient du développement durable:

> "Une politique durable en matière de substances chimiques, qui accorde la priorité à la protection de la santé des personnes et de l'environnement, permettra le développement prospère d'une industrie chimique durable de l'UE. »

Nous remarquons également que l'inversion de la charge de la preuve est justifiée au nom du "principe de responsabilité collective" qui ne sera plus repris par la suite.

Les communiqués du 7 mai 2003 marquent un changement dans les relations presse de la Commission. Les communiqués précédents étaient essentiellement informatifs. Les deux communiqués du 7 mai sont très longs, essentiellement didactiques. Nous interprétons ce changement par un besoin explicatif de la Commission provoqué par un bruit de fond qui s'instaure sur le sujet, où les journalistes sont sollicités par l'industrie chimique et par les associations, qui critiquent le travail de la Commission. Celle-ci tente donc de reprendre

---

[793] Substances chimiques durables : Mme Wallström, commissaire en charge de l'environnement, présente le nouveau cadre réglementaire de l'UE à la conférence de Bruxelles, Commission Européenne, 31/03/2003

[794] Cités, dans l'ordre, par le communiqués : les citoyens, les travailleurs, l'industrie chimique (gain en image), les politiques et la société.

l'initiative en la matière et publie un « questions réponses » (Q&A) très exhaustif, de plusieurs pages. Le Q&A paraît en même temps que le communiqué de presse qui propose un texte modifié à la Consultation Internet. Le Q&A débute par le constat d'inefficacité, de lacunes, de complexité de la situation actuelle, qui justifie Reach. Selon la Commission, le consensus semble être trouvé: Conseil et Parlement ont donné leur feu vert à la Commission, l'industrie apporte son soutien au projet.

> "L'industrie soutient cette nouvelle orientation politique, reconnaissant dans l'ensemble que les entreprises doivent être rendues plus responsables de la sécurité des substances chimiques qu'elles produisent, à condition toutefois que la compétitivité de l'industrie communautaire soit préservée."

Reach a une base juridique solide[795]. et doit être envisagé dans la perspective du développement durable:

> "Le Livre blanc se fonde sur sept objectifs qu'il convient d'équilibrer dans le cadre global du développement durable:
> - protéger la santé humaine et l'environnement;
> - préserver et renforcer la compétitivité de l'industrie chimique communautaire;
> - empêcher la fragmentation du marché intérieur;
> - accroître la transparence;
> - intégration avec les efforts déployés sur le plan international;
> - promouvoir l'expérimentation non animale;
> - conformité avec les obligations internationales de l'UE dans le cadre de l'OMC. »

Le communiqué qui accompagne les questions-réponses à la presse est plus politique, il y figure des verbatims des deux commissaires. La Commission insiste sur le fait que Reach met en oeuvre le développement durable:

> "Les objectifs de la proposition sont parfaitement conformes à l'approche équilibrée que requiert le développement durable. "

Cette mise en avant du développement durable pour justifier Reach est sans doute à l'origine de la discussion qui va s'ensuivre entre Commission et Industrie chimique sur l'interprétation du concept. Le développement durable agit comme une trame discursive, convoqué dans tous les communiqués de la Commission. Ainsi, la moitié des propos de Commissaire de la Compétitivité, Erkki Likkannen portent sur la bonne mise en oeuvre du développement durable. L'enjeu est bien la mise en oeuvre des textes:

> "Un grand défi dans la mesure où l'on cherche à concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents à la stratégie de développement durable de l'UE. Ce que nous avons présenté aujourd'hui nous permettra, je pense, de trouver un bon équilibre, mais nous sommes évidemment ouverts à toute contribution et observation venant des parties prenantes"

La Commissaire de l'environnement, Margot Wallström tient des propos qui relèvent d'un autre registre: il est question de rassurer les citoyens :

---

[795] "La base juridique de la nouvelle politique est l'article 95 du traité sur l'UE. L'objectif est de préserver le fonctionnement du marché intérieur tout en assurant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs et de l'environnement. Le principe de précaution continuera de guider cette approche dans la mise en œuvre des mesures nécessaires." , Questions et réponses sur la nouvelle politique dans le domaine des substances chimiques – REACH, Commission européenne, 07/05/2003

> "Les produits chimiques interviennent dans la fabrication de la plupart des produits que nous utilisons quotidiennement à notre domicile ou sur notre lieu de travail. […]"Le fait d'obliger les entreprises à fournir des informations sur ce qu'elles produisent contribuera en outre à améliorer l'image de l'industrie chimique. Enfin, ce secteur aura intérêt à investir dans les innovations relatives à de nouveaux produits chimiques sûrs, car la tendance à l'utilisation de produits éprouvés afin d'éviter la lourde procédure d'évaluation actuelle a entraîné l'arrêt des investissements visant des produits chimiques nouveaux».

Cette ligne discursive pour les deux Commissaires reste valable pour tous les communiqués sous leur mandat.

Remarquons en juin 2003 un communiqué[796] qui n'a pas de lien avec Reach, mais qui établit un lien très précis entre santé et environnement. La Commission est donc très claire sur le sujet, fait siennes les études menées. Lorsque l'Appel de Paris aura lieu, cette problématique rentrera en collusion avec celle des produits chimiques.

Ce communiqué emploi un schème discursif repris par l'industrie chimique:

> "Les objectifs de Reach sont d'améliorer la protection de la santé humaine et l'environnement tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne."

On note également l'emploi du conditionnel, alors que jusqu'à présent le futur de l'indicatif (plus certain) était utilisé. La Commission est beaucoup plus prudente dans ses propos. Par contre, les commissaires maintiennent le futur de l'indicatif. Nous notons la récurrence de l'emploi de l'expression "coût efficacité". Ayant analysé les discours des acteurs sociaux, il est clair que le Commissaire Likkannen est sur une contre argumentation et répond, par médias interposés, aux critiques émises par le lobby industriel. Nous remarquons également que Margot Wallström n'a pas modifié sa ligne argumentaire, n'hésitant pas à employer des termes forts, très enthousiastes, où Reach n'a que des avantages pour tous :

> "REACH est une proposition révolutionnaire. […] L'UE se dotera de l'un des systèmes de gestion des produits chimiques les plus avancés du monde."

Les deux positionnements sont très différents. Le ton du communiqué est plus mesuré que les propos des Commissaires, qui met en avant la méthodologie de concertation et d'irréprochabilité mise en place sur le projet. (consultations Internet, groupes de travails, relations informelles, contributions officielles, etc.) :

> "REACH est un exemple de politique participative".

Une nouvelle étude d'impact présente les coûts pour l'industrie, de nouveaux chiffres sont également avancées ceux des bénéfices escomptés pour la santé publique[797]. Les avantages anticipés pour l'environnement et la santé humaine devraient être considérables. Selon un scénario fourni à titre d'illustration, les avantages pour la santé seraient de l'ordre de 50 milliards d'euros sur une période de 30 ans. Cette mise en parallèle montre la logique

---

[796] Environnement et santé: la Commission européenne inaugure une stratégie visant à faire reculer, Commission européenne, 11/06/2003

[797] Les coûts totaux pour l'industrie chimique et les utilisateurs en aval se situeraient donc entre 2,3 et 5,2 milliards d'euros.

macro-économique de l'UE sur le sujet (les industriels ne mentionneront jamais ces chiffres ni les contesteront).

Le communiqué du 6 novembre 2003[798] est un excellent exemple de reprise à son compte d'une idée des ONG: Margot Wallström en fait un argument de défense de son projet et le présente comme une initiative personnelle:

> "To illustrate this problem, Margot Wallström, European Commissioner for Environment, submitted a sample of her blood for testing. The results of these tests, which give a record of the chemicals to which Mrs Wallström has been exposed and which have accumulated in her body, have been published by the European Commission today."

Elle s'engage. Ce communiqué reprend point pour point le discours du WWF. Le propos est technique, chimique et médical et met en perspective la protection actuelle proposée par l'UE et celle que Reach mettrait en place. Le discours et la logique sont très clairement ceux de l'association qui, sur ce communiqué, réussit à imposer sa vision des choses, son contexte de référence.

Les associations ont l'occasion de voir leurs discours repris dans le communiqués suivant, qui est un compte-rendu de l'audition publique menée par le Parlement. Il n'est pas fait mention des critiques dans ce communiqué, mais des propos tenus par les deux commissaires en charge du projet, Verheugen et Dimas. Reach y est une nouvelle fois présenté (récitation du schème discursif), et les commissaires soulignent systématiquement la recherche d'un consensus

> « L'élaboration de REACH est le résultat d'un large processus de consultation des parties prenantes visant à atteindre un équilibre judicieux entre nécessité de protection et faisabilité pour les entreprises concernées. " [799]

Les PME ont été entendues et leurs problèmes sont évoqués par les deux commissaires. Verheugen annonce de nouvelles études d'impact menées en collaboration avec les industries de la chimie ; les résultats sont donnés dans le communiqué suivant. *"Un groupe de haut niveau*" a été constitué pour analyser les études d'impact conduites pour mesure l'impact de Reach dans certaines branches industrielles, sous la présidence des deux commissaires. Verheugen est cité, qui reprend in extenso les propos de l'industrie chimique (objectifs de LIsbonne):

> "Ces études contribuent grandement à une meilleure évaluation des changements nécessaires en vue de parvenir à une solution équilibrée et praticable pour REACH qui soit également compatible avec nos objectifs de Lisbonne visant à accroître la compétitivité de l'industrie européenne, y compris des PME. "

Dimas se fait le porte-parole des PME:

---

[798] Presence of persistent chemicals in the human body – results of Commissioner Wallstrom's blood test, communiqué de la Commission européenne, 6/11/2003

[799] propos tenus par Stravos Dimas, REACH: la Commission encourage la recherche de solutions équilibrées afin de faire avancer la nouvelle politique dans le domaine des substances chimiques, Communiqué de presse de la Commission, 19/01/2005

> « Nous devons continuer à faire tout notre possible pour développer des lignes directrices et outils spécifiques destinés à faciliter la mise en œuvre, ce qui sera utile à l'ensemble des entreprises – aux PME notamment – et atténuera la plupart de leurs craintes."

Les résultats de ces études sont rassurants: les coûts et incidences de REACH sont gérables. Certains risques sont écartés (des substances chimiques sont abandonnées, de nouveaux enjeux émergent: les PME) Par ailleurs, l'étude met en avant une dynamique vertueuse susceptible de se mettre en place:

> " Les entreprises reconnaissent pouvoir tirer certains avantages commerciaux de REACH"

A ce stade, le projet de règlement passe aux mains du Parlement et du Conseil. Les communiqués de la Commission se transforment alors en commentaires des votes faits pas les différentes instances. Ainsi, la Commission exprime dans le communiqué suivant sa satisfaction par rapport au vote du Conseil. Il est à noter que Günter Verheugen se fait le porte-parole de l'industrie chimique, reprenant leurs schèmes discursifs:

> " Nous avons réussi à rendre REACH plus efficace et plus opérationnel. Et nous avons réussi à sauvegarder la compétitivité de l'industrie de l'UE et (un point crucial) à réduire la charge pesant sur les petites et moyennes entreprises"

Les arguments du Commissaire à la compétitivité portent toujours sur le côté économique, et ceux du Commissaire à l'environnement portent à la fois sur l'intérêt des citoyens et sur celui des industries: les utilisateurs et consommateurs peuvent faire des "*choix éclairés*", les industriels, seront encouragés par le système à l'innovation.

Un an après, le commentaire des commissaires cités est beaucoup plus homogène : Reach "*est bénéfique pour la santé et l'environnement, tout en maintenant la compétitivité des entreprises européennes et en encourageant l'innovation*". Verheugen met ensuite l'accent sur une législation simplifié, donc plus efficace, alors que Dimas avance des arguments tels qu'une meilleure connaissance, la sécurité, l'innovation et la substitution. Nous notons que ce communiqué fait clairement mention des risques cancérigènes associés aux produits chimiques:

> "Cela concerne les substances responsables des cancers, de la stérilité masculine et féminine, des mutations génétiques ou des malformations congénitales et celles qui sont persistantes et s'accumulent dans les organismes humains et l'environnement. "

La satisfaction de la Commission dans son ensemble est ainsi décrite :

> «REACH est actuellement la législation sur les produits chimiques la plus ambitieuse au monde et constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. "

Enfin, nous souhaitons souligner le communiqué du 7 février 2006[800], qui élargit la perspective européenne pour montrer que Reach appartient à un mouvement international, et que l'Union européenne est en avance sur toutes les législations en préparation : sous les

[800] L'UE salue la déclaration de Dubaï comme le premier accord global pour une bonne gestion des produits chimiques, communiqué de presse de la Commission européenne, 07/02/2006

auspices des Nations Unies, une "*Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC*) » a été adoptée à Dubaï (Émirats arabes unis).

> "Il s'agit là de la première action mondiale encourageant la bonne gestion de tous les types de produits chimiques, et non pas de certains groupes de substances exclusivement, comme c'est le cas pour le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone"

Le mouvement semble donc être en marche. Il ne sera pas fait mention dans ce communiqué non plus du développement durable, mais il est question des engagements pris à Johannesburg en 2002:

> "Nous nous sommes engagés en 2002 à réduire, d'ici à 2020, les effets néfastes des produits chimiques dans le monde. À Dubaï, nous avons élaboré la feuille de route et avons pris l'engagement commun d'agir et de suivre les progrès qui seront accomplis au cours des 14 prochaines années».

Selon le communiqué, le consensus a été difficile, une feuille de route est désormais adoptée. Le communiqué fait valoir le rôle constructif de l'Union européenne :

> "L'UE a pu élargir le champ d'application de l'ASGIPC aux produits ménagers et aux biocides, en plus des produits agricoles et industriels. Elle a également fait valoir que l'absence de certitude scientifique irréfutable ne devait pas empêcher de protéger la santé des humains par des mesures de précaution en cas de risques de dommages graves ou irréversibles."

### 1. 2. 2. Le Parlement, sur une position défensive

Le Parlement communique essentiellement à partir de 2004 sur le projet Reach. Nous avons cependant intégré à notre corpus un communiqué du 28 janvier 2003, qui montre l'inquiétude des eurodéputés sur une crise alimentaire concernant les bébés, et qui montre un contexte d'attention à la pollution chimique. Le Parlement s'exprime essentiellement sur Reach au travers de la Commission Environnement[801]. De 2003 à 2006, quatorze communiqués de presse paraissent, essentiellement concentrés fin 2005 et fin 2006.

Suite à un premier communiqué[802] traitant de la crise alimentaire issue des substances chimiques contenues dans certaine alimentation pour bébé où l'on sent de une inquiétude du Parlement, et où la Commission est mise au banc des accusés[803], le Parlement attendra les résultats d'une étude d'impact menée par la Commission et présentée au Parlement pour prendre la parole sur le sujet, en août 2004[804]. Il s'agit d'une étude demandée par le

---

[801] jusqu'aux élections de juin 2004, la Commission s'intitule « Commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs ». A parti de septembre 2004, il s'agit de « Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire », dite, dans les deux cas, « Commission ENVI »

[802] Inquiétude à propos des substances toxiques dans les aliments pour bébés, communiqué du Parlement, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs, 28/01/2003

[803] "Ce matin, la commission de l'Environnement a soumis la Commission européenne à un feu nourri de questions portant sur les mesures "

"Mme Rosemarie MÜLLER a expliqué que la Commission procédait avec trop de lenteur et a déploré le fait qu'il était peu probable qu'une nouvelle législation entre en vigueur avant la fin de l'année"

[804] L'impact de REACH sur l'industrie chimique, Communiqué du Parlement européen, Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie, 31/08/2004

Parlement et qui fait débat et l'objet de très nombreuses critiques (ce communiqué ne mentionne que les critiques)[805]:

Parlement européen (Commission ENVI)

Calendrier des communiqués de presse

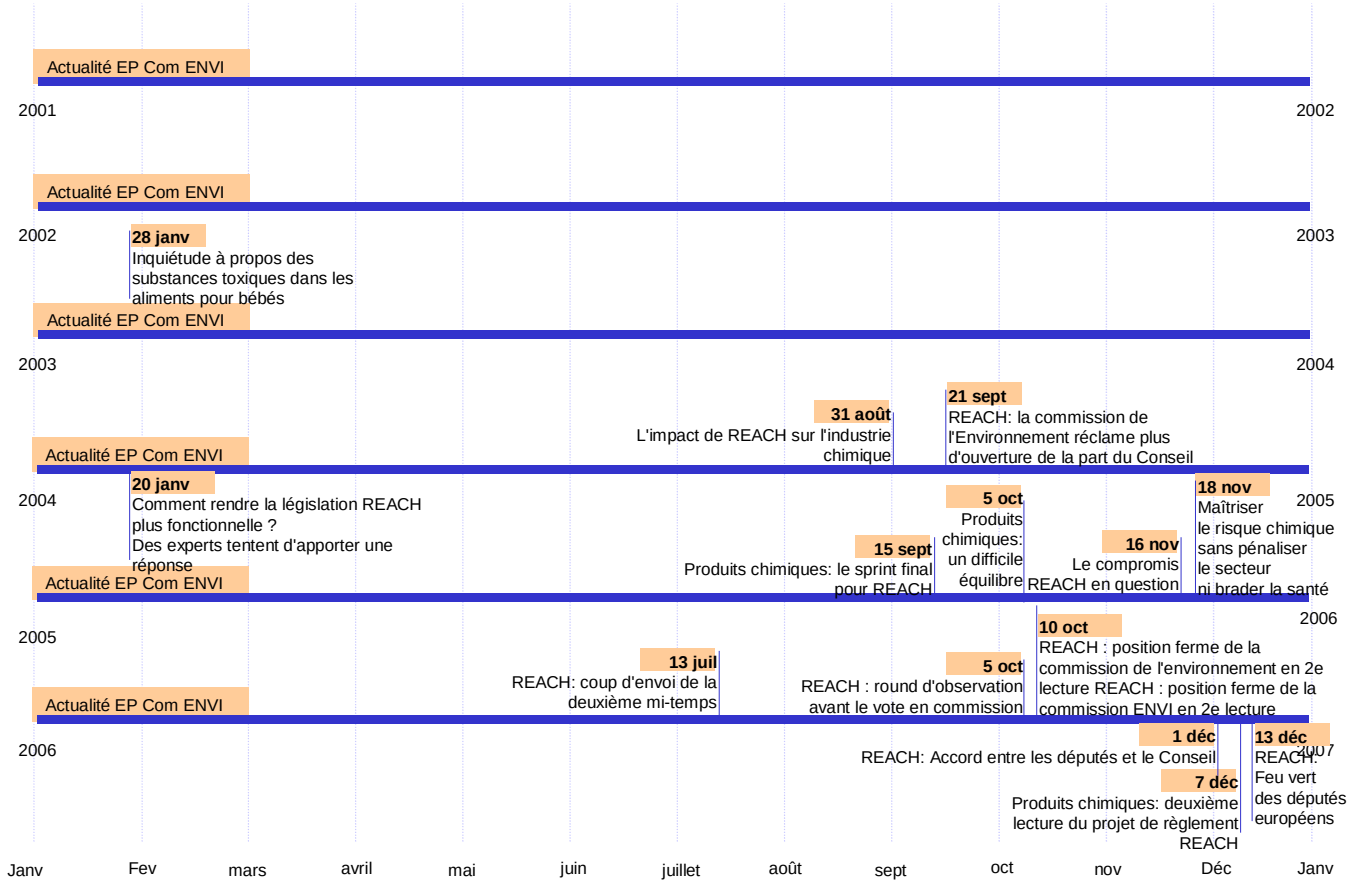


> "Sur la méthode de calcul, la Commission a indiqué qu'elle avait quelques difficultés à partager les conclusions de certaines études menées très tôt en Allemagne et en France et qui faisaient craindre des coûts excessifs."

Ce communiqué est très instructif sur les rapports existant entre institutions européennes[806]:

Concernant Reach, le communiqué nous apprend qu'il s'agit " *de loin de l'un des dossiers les*

---

[805] "qu'une portée limitée""mis en cause la méthodologie"

"Il y a trop de suppositions dans cette étude et elle n'est pas neuve. Elle se fonde sur une autre étude commanditée par la Confédération de l'industrie allemande. "

"les conclusions n'étaient pas pertinentes et pas conformes à la dernière proposition de la Commission européenne"

""pas objective" du fait quelle fait l'impasse sur tout bénéfice potentiel de cette proposition"" a fustigé quant à lui la méthodologie utilisée"

[806] M. Van Geel s'est engagé à coopérer étroitement avec le Parlement, notamment pour les travaux préparatoires sur le paquet chimique REACH"

"Les députés réclament un accès aux documents de travail du Conseil. "Je ne suis pas contre », a répondu M. Van Geel, qui estime qu'il n'est dans l'intérêt de personne de rendre le dossier encore plus épineux à cause d'un manque d'information, "Les députés réclament également que le Conseil coopère dans l'évaluation des différentes études d'impact de REACH, ce qui permettrait aux co-législateurs de mesurer le coût réel du règlement. "

"Toutefois, M. Guido SACCONI (PSE, IT), rapporteur du Parlement chargé du dossier, a souligné que la responsabilité quant à la décision à prendre appartiendra aux politiques, quel que soit le nombre de modèles informatiques évaluant l'incidence de REACH.".

*plus complexes à l'agenda de l'UE*". Par ailleurs, il existe un passif sur le sujet entre Institutions[807].

Nous prenons une meilleure mesure de la complexité des relations entre institutions européennes et particulièrement concernant les positions de chacun sur Reach dans le communiqué suivant[808] qui fait part de nombreuses auditions menées au Parlement sur Reach. Ont été entendus les commissaires et le DG, le Conseil, et les parties prenantes. Nous remarquons tout d'abord que le Parlement ne reprend pas le schème discursif proposé par la Commission:

> "Améliorer la protection de la santé et de l'environnement, assurer un fonctionnement plus harmonieux du marché intérieur et fournir un cadre réglementaire valable pour l'industrie chimique".

La première inquiétude du Parlement tient à l'attitude de la Commission, qui n'est pas non plus épargnée par les critiques[809], tout comme le Conseil. La Commission vient de changer, ses commissaires ont été entendus un par un au Parlement, et les commissaires compétents sur Reach doivent se justifier par rapport à l'existant et à la méthodologie qu'ils vont suivre. Un député "*s'est étonné du fait que la Commission n'a rien appris de nouveau sur le projet alors que le débat dure depuis un an et demi"* et qu'elle s'avère incapable d'introduire des modifications au texte de sorte que le Parlement puisse poursuivre le travail sur une version mise à jour. Pour les députés, cette attitude de la Commission est une perte de temps et reste incohérente. Dans toutes les auditions retranscrites par ce communiqué, nous remarquons l'importance accordée à la parole des ONG et des experts universitaires (dominés par la personnalité du professeur Belpomme qui promet de *" compléter le débat centré "sur les coûts économiques avec les données sur les coûts humains*").

Dans ce communiqué où l'on découvre l'intense travail législatif du Parlement, des dix commissions concernées saisies pour avis, depuis la recherche de compromis jusqu'aux amendements adoptés et déposés par les unes et les autres des commissions, sachant que le même travail est fait au Conseil.

> "L'énorme travail législatif sur la proposition de règlement européen sur les produits chimiques a franchi une étape importante cette semaine au Parlement européen. Cinq commissions parlementaires ont adopté, les 13 et 14 septembre, plus de 1 000 amendements" "Désormais, neuf des dix commissions parlementaires concernées ont adopté leurs avis. Seule, la commission de l'Environnement et de la Santé publique, responsable sur le fond, doit encore se prononcer, le 4 octobre"

---

[807] "Nous devons éviter que des conflits ne ressurgissent entre les intérêts environnementaux et économiques, surtout en ce qui concerne REACH". pour finir, on note déjà un véritable souci pour les PME. » le président du Conseil (présidence néerlandaise)

[808] REACH: la commission de l'Environnement réclame plus d'ouverture de la part du Conseil, communiqué du Parlement Européen, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, 21/09/2004

[809] : « l'un des points essentiels que les députés tenaient à clarifier était de savoir si et quand la Commission présenterait une nouvelle version de sa proposition sur REACH."la Commission a fourni des informations un peu confuses quant au calendrier des modifications qu'elle pourrait adopter à son projet (les fera-t-elle avant ou après la 1ère lecture du PE ?). " "Caroline LUCAS (Verts/ALE, UK) a accusé la Commission d'être partiale et de n'associer que l'industrie et pas les experts environnementaux et sanitaires à la nouvelle évaluation d'incidence, M. Verheugen lui a répondu : "Je n'ai pas marqué mon accord sur cette procédure décidée par la précédente Commission et il faut que nous mettions au point une méthode grâce à laquelle tout le monde serait impliqué dans ces études".

Les Communiqués suivants, qui rendent compte du processus législatif et des interventions politiques nous permettent de prendre la mesure de travail législatif effectué sur Reach, des tensions, des discussions, des compromis, des stratégies mises en œuvre. A ce stade, le Parlement cherche une ligne de conduite, avant le vite en première lecture. Les tensions sont donc internes, entre parties. Suite au vote en première lecture, qui unifie les positions en interne, le Parlement tient une ligne logique, idéologique et discursive propre sur Reach. Il peut s'appuyer sur les résultats du vote pour négocier avec le Conseil. Les tensions ne sont plus internes mais externes à l'institution, et la stratégie mise en place concerne désormais le Conseil.

Ainsi, dans un premier temps, le Parlement se concentre sur la recherche d'un compromis en interne sur le texte. Trois commissions sont particulièrement impliquées, celle du Marché Intérieur, celle de l'industrie et celle de l'environnement, dont le président et le rapporteur du Parlement sur ce projet. Les deux premières ont adopté 650 amendements au projet sur les 2200 présentés, la Commission Environnement en présentant quant à elle 900. Sacconi exprime son sentiment :

> "L'exercice de synthèse s'annonce rude à entendre M. Sacconi. Pour lui, certains amendements adoptés par les commissions de l'Industrie et du Marché intérieur risquent de mettre en danger des piliers fondamentaux de REACH en réduisant le principe de substitution des produits dangereux, en renversant la charge de la preuve (qui, dans le projet original, incombe à l'industrie) et en surchargeant la future Agence. Il redoute que, si de nouvelles concessions ne sont pas faites pour dégager un compromis, ce travail ne revienne à "ériger un monument à l'inutilité"

Ce communiqué[810] précise le vote de la Commission ENVI et met en perspective par rapport les votes des autres commissions (dont le marché intérieur et Industrie) avant le vote en plénière.

> "Trouver un point d'équilibre entre les obligations à imposer aux industries et la nécessaire protection de l'environnement et de la santé: c'est là le principal défi de REACH ".

Le débat semble très ouvert et le communiqué reprend, par verbatims, toutes les sensibilités politiques. Le texte a été apparemment très controversé:

> "Si le compromis Sacconi-Nassauer semble avoir rencontré un large support - qui devrait être plus que suffisant pour une majorité en première lecture - certains, à gauche, jugent que le texte a perdu de son ambition d'origine […] Soulignant l'investissement sans précédent du Parlement dans ce dossier" "Le rapporteur affirme avoir "consacré son week-end à un examen de conscience" suites aux attaques dont il aurait été la cible".

Enfin, le communiqué souligne l'ampleur du projet:

> "L'Europe est en train de se doter en matière de chimie, de la législation la plus ambitieuse et la plus progressiste au monde"

Cette dimension hors normes est soulignée dans tous les communiqués suivants :

---

810

> "Le Parlement européen boucle l'un des chantiers législatifs les plus lourds de son histoire : le rapport sur REACH a été adopté en première lecture"
>
> "Près de 300 amendements sur plus d'un millier qui étaient déposés. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur de ce nouveau règlement".

Le débat sur REACH ne s'arrête pas là. C'est maintenant au Conseil, deuxième branche du pouvoir législatif, de se prononcer. A ce stade des négociations, la présidence britannique du Conseil espère parvenir à un accord politique entre les 25 Etats membres dans le courant du mois de décembre. Mais la transposition d'un tel accord sous forme de texte législatif revu et complet - la position commune proprement dite - demandera plusieurs mois (il n'y a pas de délai contraignant pour y parvenir). Si celle-ci n'intègre pas tous les amendements du Parlement Européen, une seconde lecture se déroulera, comme le prévoit la procédure de codécision. Le Parlement Européen disposera alors de quatre mois pour boucler la seconde lecture et ensuite le Conseil à son tour, de quatre mois également. Si un accord intervient à ce stade, REACH entrera directement en vigueur, comme tout règlement, 20 jours après sa publication au Journal Officiel.

> « La position commune du Conseil sur le règlement REACH, adoptée le 27 juin dernier, reprend près de 180 des 430 amendements adoptés par le PE en première lecture",

Ainsi le Parlement prend acte de la position du Conseil face à la presse. Il qualifie la position du Conseil de position intermédiaire, la sienne étant « plus ambitieuse », et définit sa stratégie de négociation:

> "M. Sacconi a indiqué qu'il entendait se concentrer sur les éléments clés qui avaient été votés à une forte majorité par le Parlement et qui n'ont pas été repris par le Conseil, notamment:
>
> - le "devoir de vigilance" des producteurs et importateurs,
> - le rôle du PE dans la future Agence européenne des produits chimiques,
> - l'aide aux PME,
> - un label de qualité pour les produits qui respectent les critères de REACH,
> - la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale
>
> et l'évaluation obligatoire des substances susceptibles d'être cancérigènes, mutagènes ou génotoxiques, même si elles ont été produites dans des quantités inférieures à 10 tonnes."

Un point essentiel est enfin évoqué en dernière partie de communiqué: la présidence du Conseil est désormais finlandaise, et son président est décidé à arriver à un compromis avant la fin de son mandat européen.

Le communiqué suivant laisse transparaître des débats houleux, des positions fermes et des stratégies différentes entre institutions européennes. Le Conseil et le Parlement s'opposent clairement sur certains points, ceux signalés dans le communiqué précédent comme ayant fait l'objet d'une ample majorité lors du vote en première lecture du Parlement. Guido Sacconi occupe une position clé, il est mis en avant dans ces derniers communiqués: il estime que le Parlement peut s'appuyer sur le texte du Conseil comme base de négociation, il é demandé un avis au service juridique du Parlement sur la notion de "devoir de vigilance" ("duty of care"), il est d'accord avec certaines propositions parlementaires et temporise sur

certaines autres, etc. Le communiqué présente également la position du Conseil (qui est celle des Etats Membres):

> "La présidence finlandaise a indiqué qu'elle n'était pas à ce stade en mesure d'entamer des négociations avec le PE malgré les discussions exploratoires qui ont déjà eu lieu ces dernières semaines entre les trois institutions. Les Etats membres attendent le résultat du vote en commission la semaine prochaine avant de délivrer un mandat de négociation à la présidence. "

Le 10 octobre, est communiquée à la presse l'adoption du rapport de la Commission environnement, qui est restée ferme sur les axes principaux précités par Sacconi[811]:

Les derniers communiqués laissent penser que le Parlement a obtenu gain de cause sur la majorité des points présentés, ce qui est en contradiction avec les communiqués des parties prenantes. On note la normalisation du "duty of care": ce principe est maintenant ancré dans la réglementation via un considérant qui rappelle que la production, l'importation et la mise sur le marché des substances, dans des circonstances raisonnablement prévisibles, ne doivent pas nuire à la santé ou l'environnement. L'aspect hors norme[812] est prégnant dans tous les communiqués.

> "Ce vote, sur l'un des textes les plus complexes de l'histoire de l'UE, ""le fruit de longues années de négociations entre le Parlement européen, les Etats membres représentés par le Conseil, et la Commission européenne. Il a aussi été sujet à un intense lobbying de la part de l'industrie défendant les intérêts économiques et commerciaux du secteur d'un côté et des ONG défendant les consommateurs et l'environnement de l'autre. De part son ambition, sa portée et sa complexité technique, c'est l'une des plus importantes législations examinées par le PE à ce jour. Le texte, qui faisait plus de 1000 pages en première lecture en novembre 2005, avoisine désormais les 720 pages. "[813]

Le rôle des députés est mis en avant: ils n'ont pas cédé sur des aspects essentiels (et novateurs) du projet:

> "Les députés européens ont dû batailler ferme pour obtenir in extremis le 30 novembre un compromis avec le Conseil reflétant leurs principales demandes, à savoir la substitution obligatoire des substances les plus dangereuses lorsque des alternatives existent, la reconnaissance d'un «devoir de vigilance» des producteurs ou la promotion de méthodes alternatives à l'expérimentation sur les animaux.".

La vision du contexte est la suivante: les produits chimiques sont nécessaires mais potentiellement dangereux. Les produits chimiques sont suspectés d'être en partie responsables de l'augmentation de nombreuses maladies (allergies, asthme, certains cancers et troubles de la reproduction). Mais les informations à ce sujet sont insuffisantes parce que les substances qu'ils contiennent n'ont pas été suffisamment évaluées. Enfin, nous remarquons que la vision développement durable n'a jamais été évoquée.

---

[811] la substitution des substances les plus dangereuses, le devoir de vigilance, le rapport de sécurité chimique obligatoire pour les produits chimiques en quantité inférieure à 10 tonnes et la promotion des méthodes alternatives aux tests réalisés sur les animaux.

[812] "Après trois ans de débats avec la Commission et les Etats membres, le Parlement européen se prépare à boucler le dossier REACH, l'un des plus volumineux de son histoire. Ce projet sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques sera soumis au vote des députés le 13 décembre à Strasbourg. Ces derniers auront bataillé jusqu'à la dernière minute pour obtenir la reconnaissance de principes clés tels que la substitution des substances les plus dangereuses."

"Mobilisation sans précédent au Parlement européen »

[813] REACH: Feu vert des députés européens à la réglementation des produits chimiques, 13/12/2006

### 1. 2. 3. Le Conseil : deux communiqués très longs, denses, didactiques

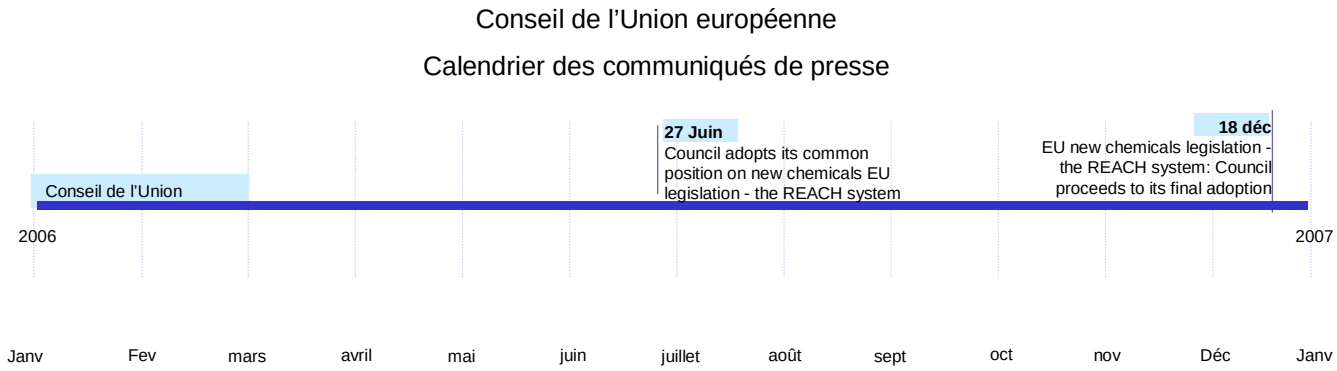


Le Conseil ne communiquera que par deux fois à la presse, en 2006. Les communiqués sont très longs, et font partie d'un dossier de presse. De fait, la parole est surtout personnalisée par la présidence tournante du Conseil. Les communiqués sont purement didactiques, et la position du Conseil comme institution n'apparaît pas clairement. Les communiqués se bornent à expliciter la teneur des points sur lesquels le Conseil a discuté. Contrairement au Parlement, qui fait part dans ses communiqués en discours rapportés des commentaires des eurodéputés, le Conseil ne fait mention de la position de certains Etats membres. Ces communiqués sont donc purement informatifs, et il nous a fallu accéder aux rapports des séances et croiser ensuite ces données aux commentaires lus dans les journaux et dans les autres communiqués des acteurs sociaux pour savoir que deux fronts se sont opposés : les pays nordiques soutenant le projet initial , le Royaume Uni, l'Allemagne et la France souhaitant protéger les grands manufacturiers.

## 2. REACH DANS LA PRESSE (LE FIGARO, LE MONDE): EMERGENCE DE NOUVELLES REPRESENTATIONS

De 2001 à 2006, voire début janvier 2007, Le Monde et Le Figaro ont écrit plus d'une centaine d'articles dont le texte mentionne l'acronyme « Reach ». Les deux journaux que nous avons choisis pour appréhender le traitement médiatique de Reach présentent des profils de lectorat relativement similaires, dont il nous faut tenir compte pour l'analyse de nos résultats.

Les journaux passent régulièrement de main en main au sein d'une même famille, d'un même bureau, ou d'une bibliothèque. C'est ce que l'on dénomme le taux de circulation : un exemplaire est lu plusieurs fois par des personnes différentes qui ne l'ont pas nécessairement acheté. Les chiffres que nous avançons correspondent aux achats effectifs. L'influence des journaux est donc supérieure aux statistiques auxquelles nous nous référons.

Une enquête, menée par TNS Sofres et Epic nous donne les dernières statistiques et enquêtes de lectorat par rapport au Monde et au Figaro[814].

Les derniers résultats d'audience pour 2005 montrent qu'en puissance, ce sont 8 125 000 lecteurs qui sont concernés par la presse quotidienne nationale (LNM[815] : 16,6%)[816]. Ces statistiques nous permettent d'envisager un lectorat assez fidèle, et qui a la possibilité de revenir sur des événements ( Via Internet ou via les archives « papiers »).

Un lecteur sur trois appartient à un foyer de cadres[817]. Les lecteurs ont de hauts revenus, et sont très présents en région parisienne (36,3%). Par rapport à ces données générales, le Monde a fait paraître en 2003 une étude de lectorat : il indiquait à l'époque qu'il était lu à part égale à Paris comme en région, le Figaro étant plus parisien. Enfin, nous notons que le Monde est le deuxième quotidien lu par les leaders d'opinion européens et qu'il est considéré par eux comme le deuxième quotidien européen le plus influent, derrière le Financial Times.

Ce rapide panorama nous permet de dresser le constat suivant : les deux journaux sont lus par des leaders d'opinion. Nous sommes loin d'un lectorat populaire, et les journaux tablent donc sur une base de connaissance générale assez élevée. Nous ne pourrons étendre les résultats de nos analyses à la connaissance générale que peut avoir tout un chacun sur Reach. Tout juste pourrons-nous élargir notre propos aux lecteurs des journaux.

### 2. 1. Une attention très différenciée

#### 2. 1. 1. panorama des articles consacrés à Reach dans le temps

Reach est un sujet qui intéresse très tôt le Figaro. Dès octobre 2001, un premier sujet mentionne Reach, et donne le ton : le secteur chimique est mis en danger par un projet de règlement européen.

Le premier article du Figaro, daté du 29 octobre 2001, introduit d'emblée l'univers de l'inquiétude : la « *Chimie des Quinze redoute les futures directives de la Commission* ». L'accroche relève du drame : sont énumérées toutes les catastrophes chimiques ayant eu lieu ce dernier quart de siècle, qui « *ont mis en exergue la nécessité d'un cadre réglementaire européen encore plus strict*. » Le journaliste montre que l'actualité réglementaire de la Commission, « *alors qu'approche l'entrée en vigueur du Livre Blanc*. »

---

[814] Les résultats ont été présentés le 15 mars 2005, ils sont disponibles sur Internet.

[815] LNM : lecture d'un numéro moyen : nombre de lecteurs par numéro, calculé à partir du nombre de numéros différents lus sur les six derniers parus.

[816] Les indicateurs clé montrent donc qu'il y a environ 7 256 000 lecteurs réguliers. Une analyse plus poussée sur cette audience montrent que la presse quotidienne nationale est lue à 71% par des lecteurs dits primaires, soit ayant acheté le quotidien, soit ayant un abonnement, et le taux de conservation du journal est de 46%.

[817] cadres d'entreprise, professions libérales ou cadres de l'enseignement, de l'administration ou des collectivités territoriales

coïncide avec les peurs contemporaines des « *citoyens* ». Les industriels prennent alors la parole, pour dire que le projet est « *irréalisable* ».

Année 2001-2002 Presse

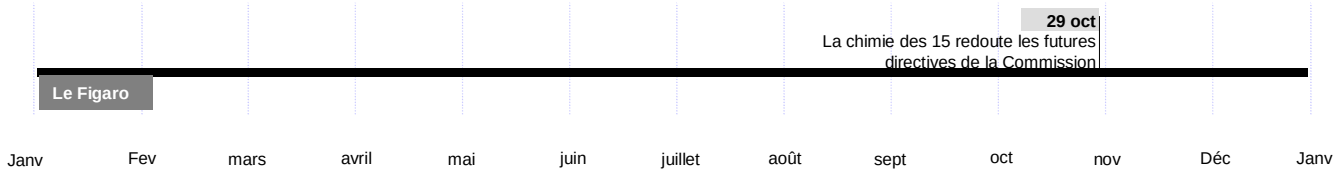


Cette précocité par rapport aux autres quotidiens dont nous avons fait une lecture flottante, ou même par rapport à des magazines plus spécialisés dans le développement durable, comme Novethic'Info, est en soi remarquable : Le Figaro est alerté par le secteur de la chimie, et ce dès leurs premières études d'impact.[818]. Cet article marque l'entrée en matière du journal sur le sujet : l'univers du risque et de sa maîtrise, mais aussi de l'inquiétude économique dessinent pour un certain temps les contours des discours sur Reach. Il faudra attendre deux années plus tard, jour pour jour, pour qu'un article relaye un autre point de vue, celui des associations environnementalistes[819].

Année 2003-2004 Presse

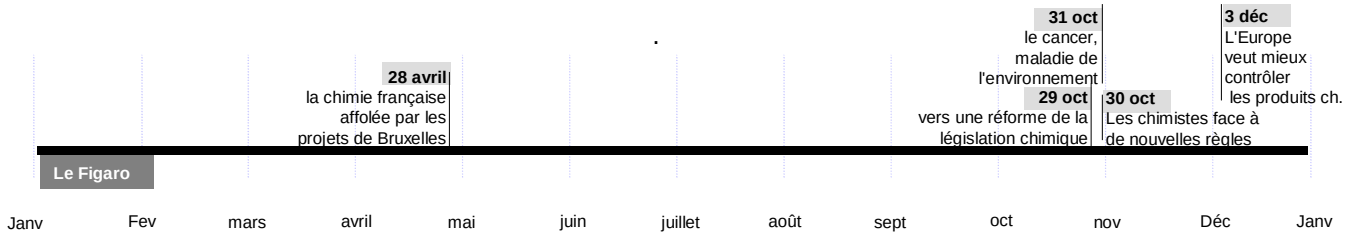


Après un long silence en 2002, le Figaro publie dès avril 2003, soit quelques jours avant le lancement de la consultation Internet lancée par la Commission, un deuxième article qui reprend les propos de l'industrie chimique, du CEFIC plus exactement. La fin de l'année marque l'introduction d'un nouveau discours, qui s'inscrit en parallèle au premier : sur le même sujet, les voix des associations environnementales sont relayées.

Le Monde s'intéresse relativement tard au sujet. Il faut attendre l'Appel de Paris lancé Le 7 mai 2004 à l'Unesco, pour que le quotidien décide de mentionner le projet en cours de discussion à Bruxelles. L'événement suscite l'intérêt rédactionnel du journal sur le sujet. Une pleine page est alors consacrée au sujet, avec pour toile de fond Reach. Le Monde procède ainsi pendant les deux années qui vont suivre : de longs silences, entrecoupés d'articles complexes, longs, didactiques, sur de pleines pages.

[818] Yves Miserey, La chimie des Quinze redoute les futures directives de la Commission, le Figaro Economie, 29/10/2001

[819] vers une réforme de la législation chimique, Le Figaro, 29/10/2003

Année 2004-2005 Presse

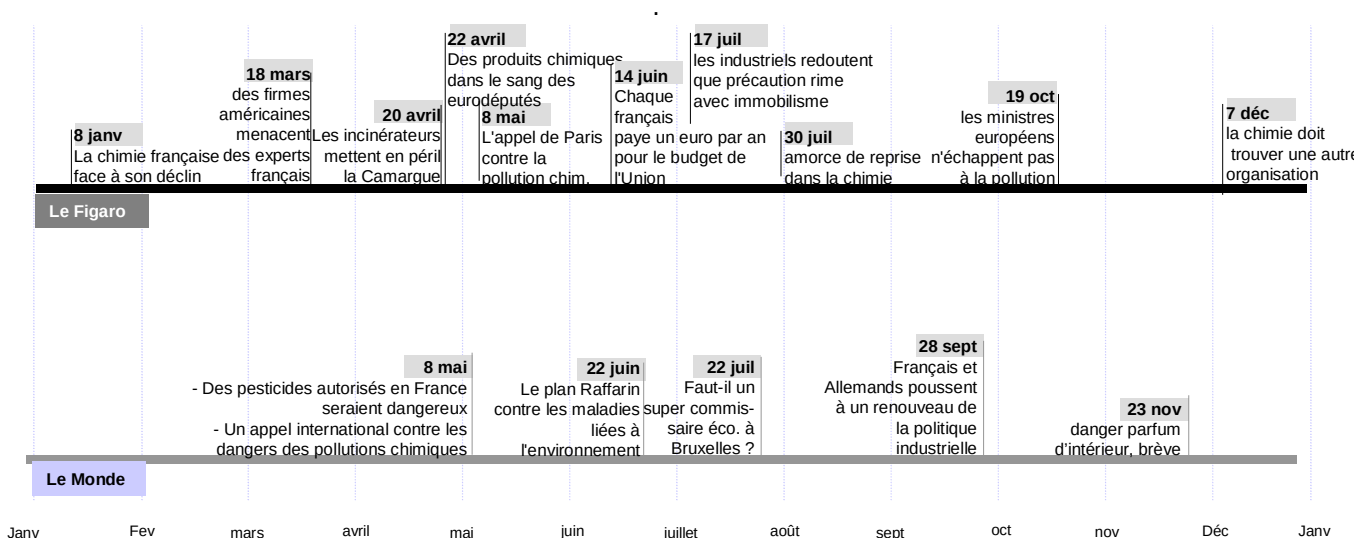


Le Monde se montre beaucoup moins réceptif que le Figaro aux déclarations du lobby de la chimie de 2001 à 2004. Lorsque Reach apparaît dans l'univers du lecteur du Monde en 2004, il est immédiatement connoté par les tenants du projet initial de Reach : le lecteur entend parler des pesticides et des cancers dus à l'environnement, et il est informé que l'Union européenne travaille sur un règlement à ce propos. Ces arguments placent d'emblée Reach dans un univers sanitaire et dans un univers de risque, et donc de précaution nécessaire : il n'est fait mention des pertes d'emplois ou de la baisse de compétitivité conséquente à Reach dans aucun de ces deux articles. Ceux-ci situent le point de départ de la ligne éditoriale du journal à propos de Reach et établissent le point zéro de connaissance de Reach du lecteur exclusif du Monde. Soulignons un paradoxe : la première fois que le journal mentionne l'acronyme, c'est en cinquième paragraphe d'article, alors que l'initiative de l'Appel de Paris, qui constitue le sujet principal de l'article est justement motivée par le projet de règlement en discussion à Bruxelles. Le deuxième article[820] relate une étude d'impact sur les pesticides, et ce dans le but déclaré de soutenir Reach dans les discussions parlementaires qui se sont engagées. Là encore, Reach n'est mentionné qu'en fin d'article, en tant que contexte lointain.

> « Le texte intervient alors que se livre au sein des institutions européennes une bataille autour d'un projet de réglementation, nommée Reach. Il vise à rendre plus stricte l'homologation des produits chimiques »
>
> « La directive européenne Reach, en cours de révision, ne concerne pas les pesticides »

Dans les deux cas, les journalistes du Monde sont laconiques, aucune explication de l'acronyme n'est faite, aucune explicitation n'est donnée des motifs ni du contenu du projet. Le Figaro a déjà traité dix articles sur le sujet, explicitant à chaque fois, et de manière systématique les initiales. Ces deux articles nous semblent emblématiques de la ligne

[820] « *Deux ONG dénoncent les lacunes et l'opacité du système d'homologation*

éditoriale que suit longtemps le quotidien: une compréhension fine du sujet, la mise en avant de très nombreux acteurs, mais pas de réelle prise de position, pour ou contre Reach, dans le texte. Le sujet entre dans les articles par défaut. Il faut attendre un an et demi plus tard, le 11 octobre 2005[821] pour qu'un journaliste explicite l'acronyme et, partant, fasse le tour du projet de règlement, dans un article économique.

Année 2005-2006 Presse

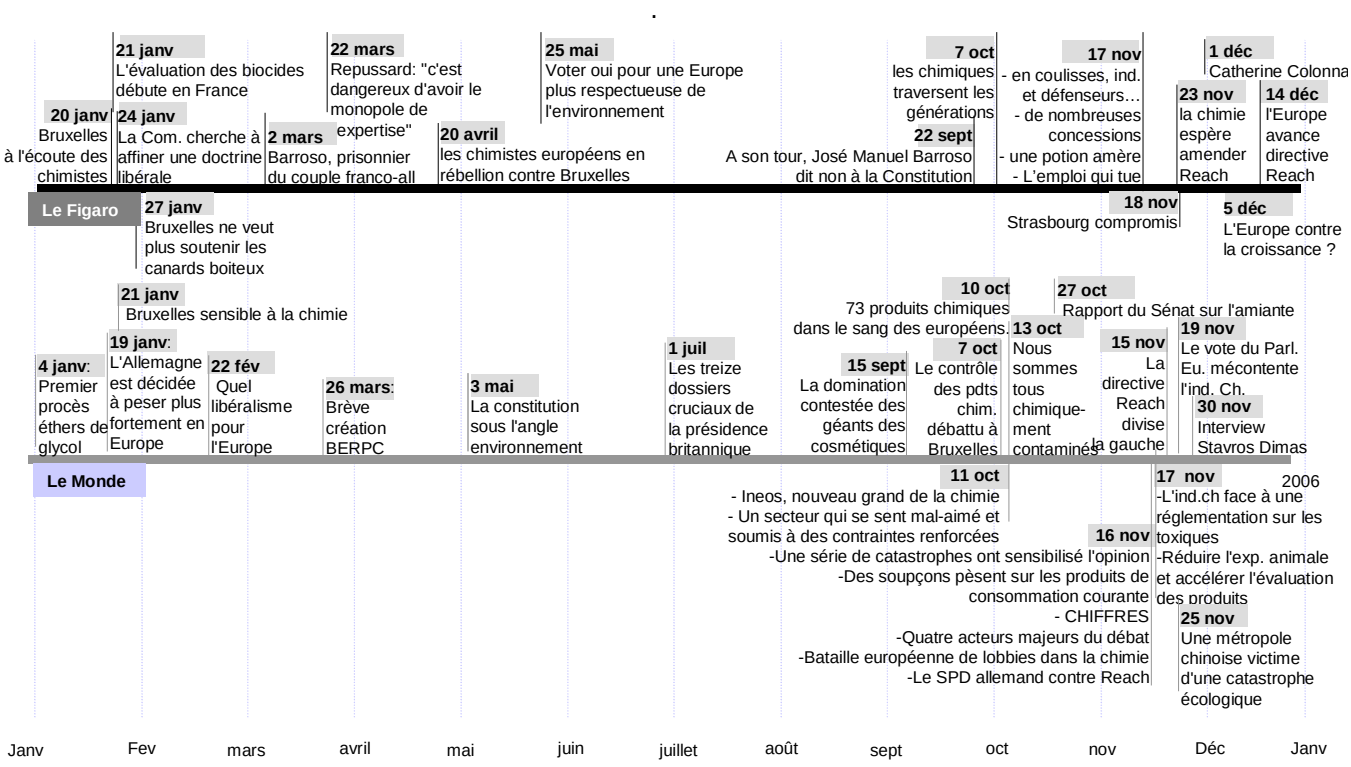


L'année 2005 constitue un seuil pour les deux journaux, à de nombreux titres. La seule lecture de ce schéma indique un rythme très soutenu d'articles parus sur Reach, à raison d'un, voire de deux articles par mois jusqu'à octobre, pour atteindre la page entière, voire la double page les jours précédant et suivant le vote en première lecture au Parlement. Le mois de novembre marque un seuil pour les deux quotidiens : le lecteur ne peut plus ne pas avoir de connaissance sur Reach à ce stade du projet de règlement.

Les deux journaux ont cependant une approche différente dans leurs publications d'articles : si le Figaro publie des articles réguliers, avec une montée en charge en novembre, il attend cependant les résultats du vote pour pouvoir les commenter. Le Monde adopte une démarche différente, il met en scène l'événement que constitue le vote, augmentant la cadence de parution des articles en octobre, puis anticipant le vote par les parutions du 15 et du 16 novembre, et faisant des commentaires fait ensuite le 17 et le 19 novembre. Les

[821] Mamou Yves, *Le britannique Ineos, nouveau grand de la chimie, Un secteur qui se sent mal-aimé et soumis à des contraintes renforcées,* Le Monde, 11 octobre 2005

articles du 25 et du 30 novembre n'ont pas Reach comme sujet principal, mais y font référence.

Enfin, l'année 2007 présente un profil de publication d'articles plus similaire entre les deux journaux, avec une montée en charge en fin d'année à l'approche du vote en seconde lecture au Parlement et au Conseil. Cependant le Monde accorde beaucoup plus de place dans ses colonnes au sujet que ne le fait le Figaro, sans toutefois adopter la démarche de mise en valeur de l'événement de l'année précédente : les articles commentent les votes qui ont eu lieu, qu'il s'agisse du compromis trouvé entre les négociateurs des institutions co-décisionnaires ou du vote en deuxième lecture au Parlement

Année 2006-2007 Presse

.

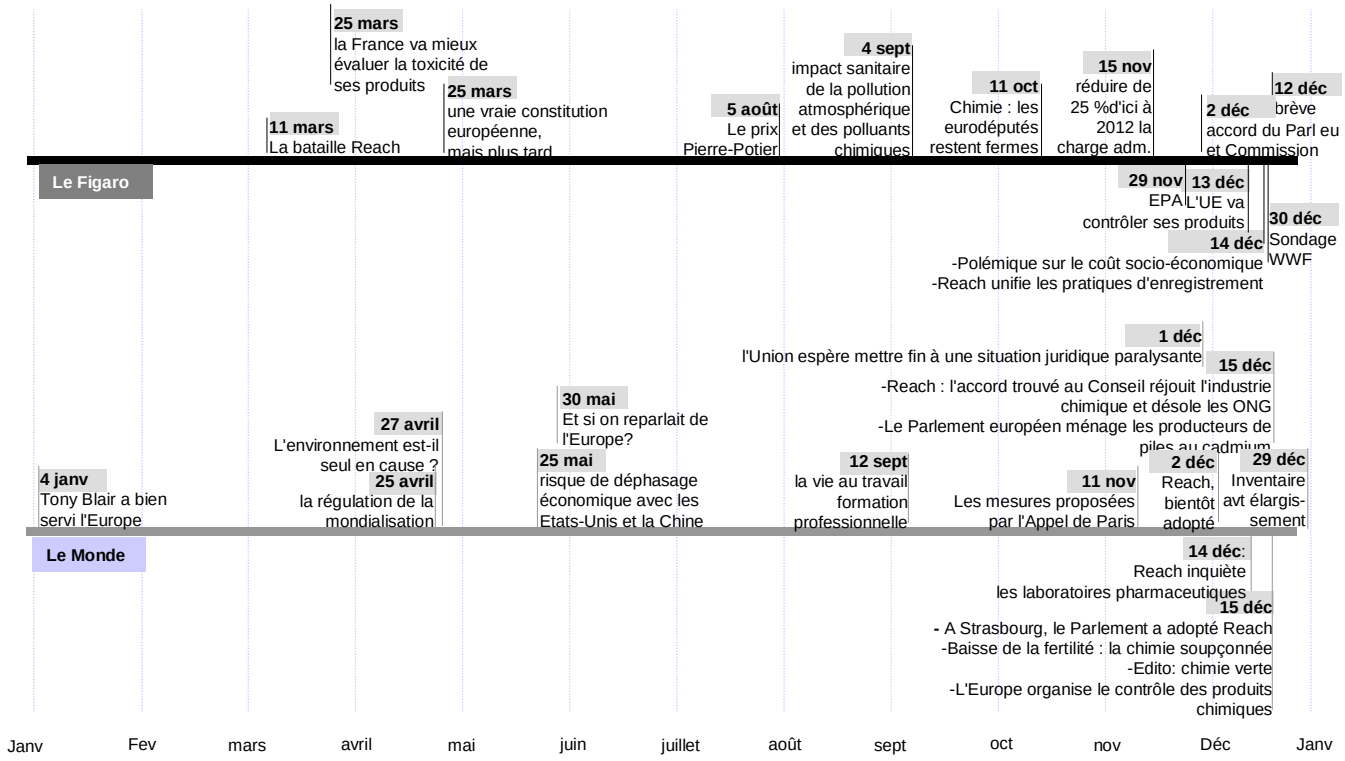


Le Figaro publie 56 articles mentionnant Reach dans ses colonnes, de 2001 à janvier 2007. Ainsi, de 2001 à 2007, le journal va traiter le sujet de manière précoce et continue par rapport aux autres médias. 53 articles seront écrits par le Monde entre mai 2004 et janvier 2007 qui mentionnent l'acronyme dans le texte. Nous constatons une entrée en matière par l'événement, en l'occurrence par l'Appel de Paris, un traitement par à-coups et par défaut, les journalistes étant longtemps (deux ans durant) très laconiques sur Reach. Les quantités sont comparables entre les deux grands quotidiens nationaux. Mais le traitement de Reach est bien différent, les lignes éditoriales divergent. La lecture des tableaux issus du dépouillement statistique de tous les articles nous donne plus d'éclairages.

### 2. 1. 2. Une montée en charge progressive et continue pour le Figaro , par défaut et par à-coups pour le Monde

Le Figaro est le premier à faire paraître un article mentionnant Reach en octobre 2001, il est également celui dont la publication est la plus régulière. Le schéma laisse apparaître trois moments de montée en charge : l'été 2004, où le concept de santé environnement surgit dans l'actualité médiatique (Appel de Paris, Plan Raffarin, déclarations politiques de Jacques Chirac), fin de l'automne 2005 avec le vote en première lecture au Parlement européen, et fin 2006 avec la tenue du vote en deuxième lecture au Parlement.

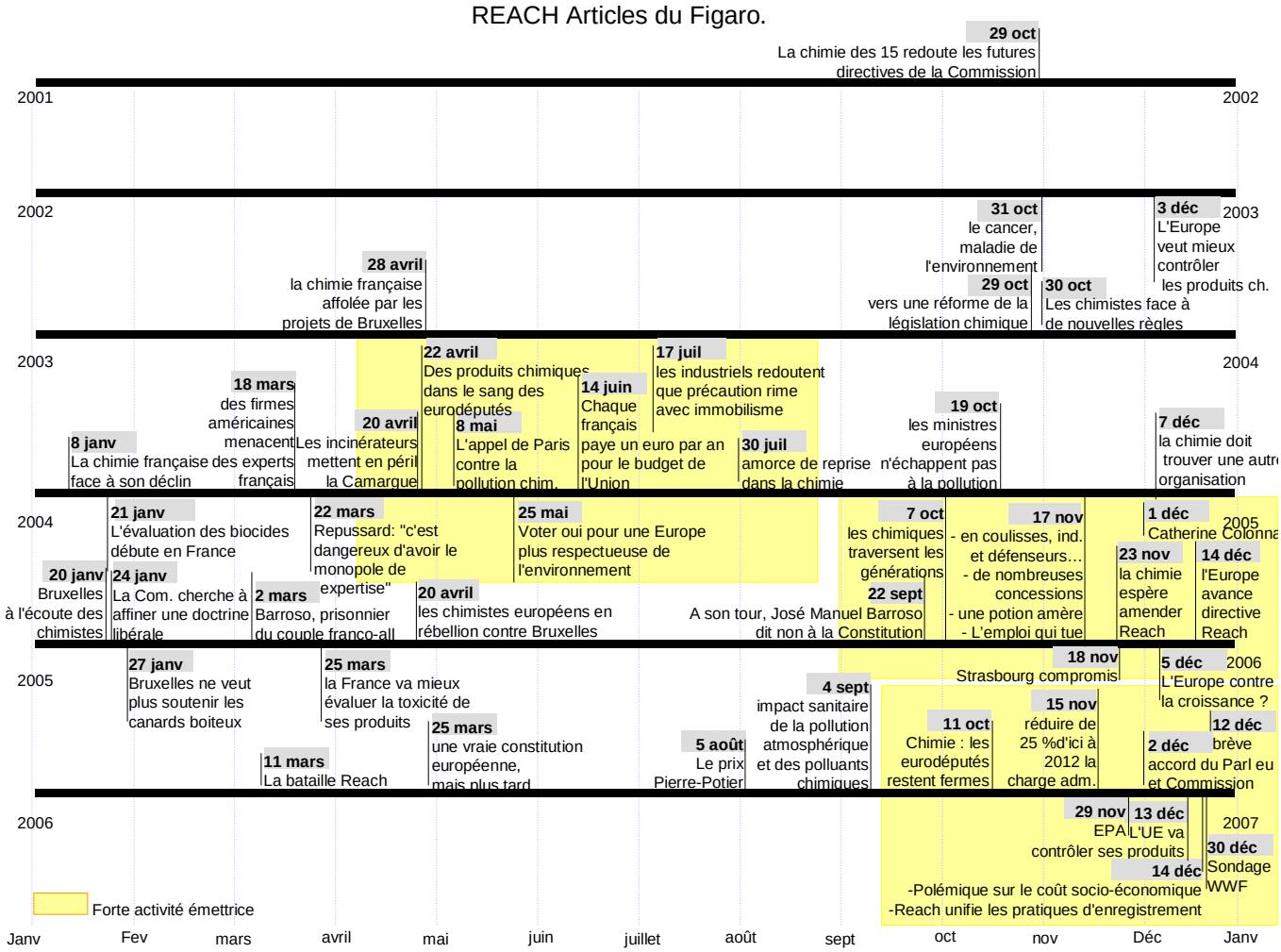


Si les 56 articles du Figaro mentionnant Reach dans leur texte s'étalaient sur cinq années, ceux du Monde sont concentrés sur trois années, et en particulier sur l'année 2005, où 33 articles seront écrits alors que se vote le texte en première lecture au Parlement européen.

Dans l'absolu, le Monde a consacré 8 articles de plus que le Figaro en 2005 au sujet de Reach, soit 32% de plus. Le quotidien a concentré 60,2% de ces articles, toutes tailles d'articles confondues sur l'année 2005, il a mentionné Reach dans 21 de ses éditions, mais il a surtout consacré une double page au sujet le 16 novembre 2005, et des moitiés de pages les 11 octobre, 16 novembre et 1er et 15 décembre 2005. Le lecteur du Monde entend donc

beaucoup parler de Reach en fin d'année. C'est un traitement concentré sur quelques mois, à l'approche du vote en première lecture au Parlement, puis au Conseil.

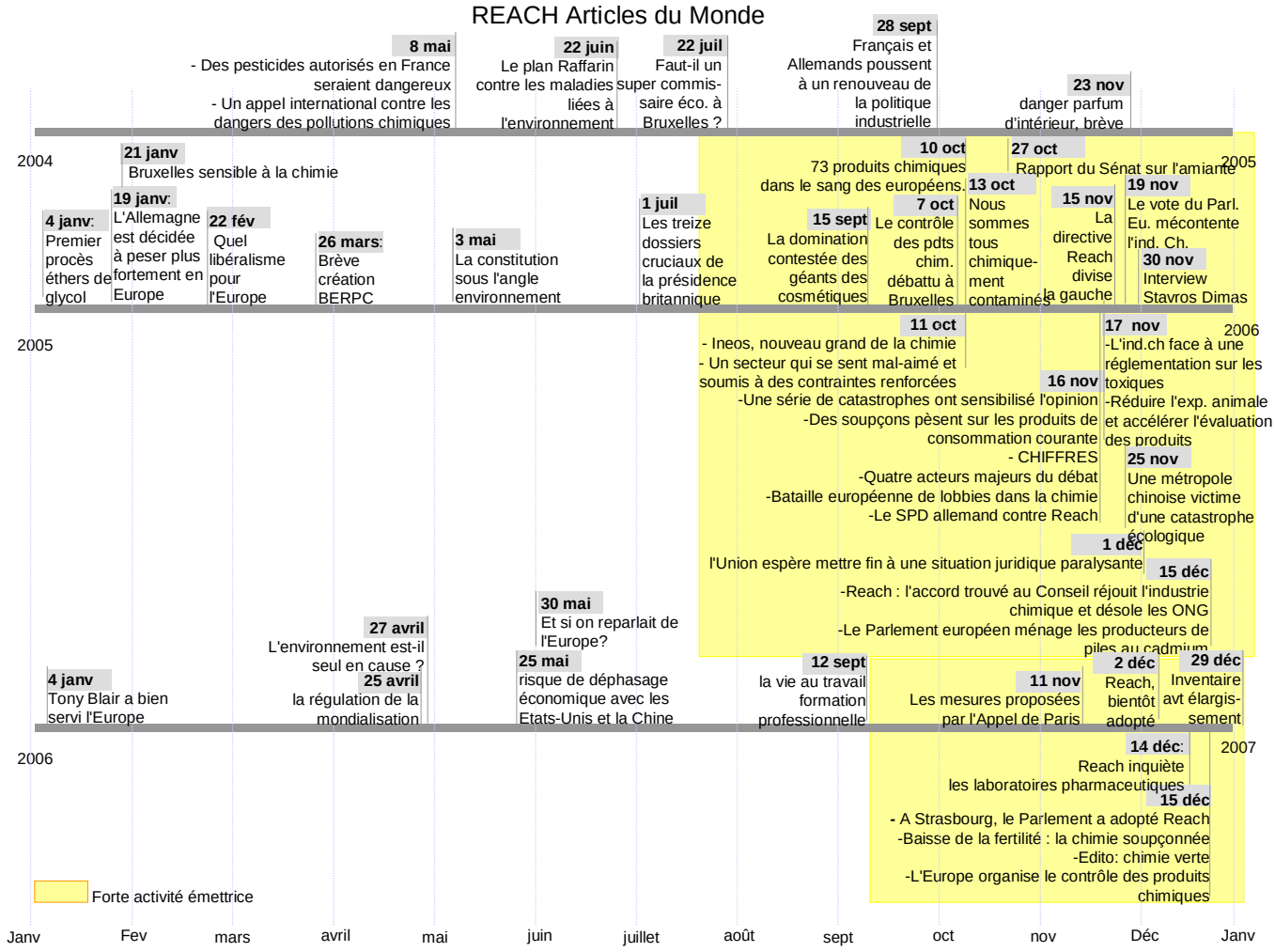


Sur les 56 articles dans lesquels le nom de Reach figurera nommément, 43,6 % d'entre eux ont pour sujet principal le projet. Le Monde, pour sa part, fait légèrement mieux, accordant au projet de règlement 44, 2% de ces articles en tant que sujet principal.

Sujet principal

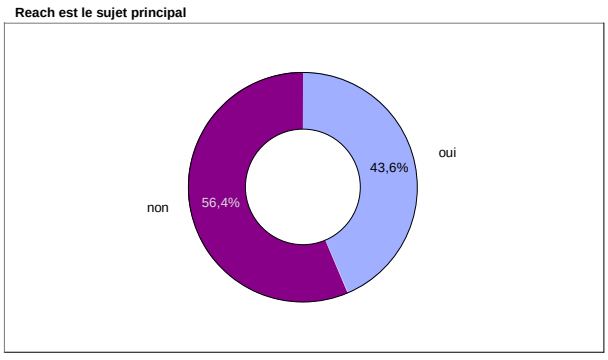


Le Figaro

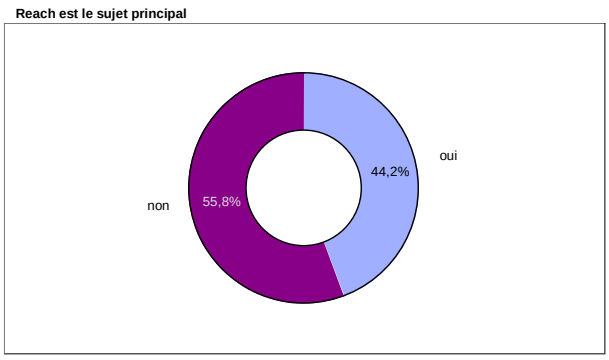


Le Monde

Soit Reach y apparaît comme un sujet propre d'actualité, soit il est mentionné en illustration, en référence lors d'articles portant sur des thématiques différentes. Le lecteur entend donc parler de Reach sous plusieurs angles, qu'ils soient politiques, sociétaux, scientifiques ou internationaux.

De 2001 à 2004, Reach est essentiellement mentionné dans le Figaro au cours d'articles dont il n'est pas le sujet principal. Les journalistes mentionnent Reach quand ils parlent de nouvelles technologies comme les nano particules, ils parlent de Reach comme l'un des deux projets principaux de l'actualité européenne, ils le mentionnent lorsqu'ils évoquent les contraintes économiques à venir, ou encore lorsqu'ils rendent compte des études d'ONG telles que le WWF ou Greenpeace. Reach tarde trois années à être considéré par le journal comme un sujet en soi, et à être référencé comme tel ; puis il cède la place à un ensemble plus grand, celui du développement durable. Notons que le simple fait de prendre Reach comme sujet principal d'article constitue le signe manifeste d'un processus de normalisation, qui culminera en 2006 lorsque Reach devient un mot-clé, référencé comme « sujet uniforme » dans la base de données du Figaro.

Sujet principal/Année de publication

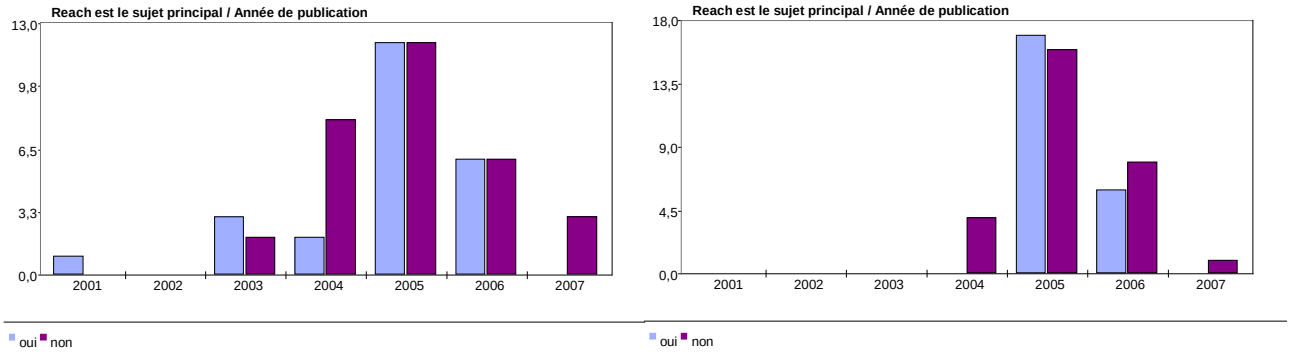


Le Figaro — Le Monde

Puis, dès 2005 et en 2006, Reach comme sujet principal joue à part égale avec d'autres articles sur les sciences, sur la politique européenne, sur l'industrie et qui mentionnent l'acronyme. Cependant, dans l'absolu, ces deux années ne sont pas comparables, 2005 ayant connu le double d'articles consacrés à Reach que 2006. En 2005, le journal lui consacre 12 articles sur les 25 qui en mentionnent le nom, en tant que sujet principal[822].

Le traitement de Reach par le Monde s'annonce plus concentré que celui analysé dans le Figaro. Le journal se focalise sur trois années, d'où ressort principalement l'année 2005, où Reach constitue en majorité le sujet principal des articles. Reach semble avoir attiré l'attention du Monde alors qu'il se concrétise par l'approche du vote. Les articles montrent une connaissance précise du sujet, preuve en sont ses références fouillées et complètes, mentionnant beaucoup plus d'acteurs que ne le fait Le Figaro ; mais l'opinion du quotidien

[822] cf. annexe

n'est pas faite. Il a très peu cédé à l'argumentaire de la chimie, ne faisant que peu de cas des études d'impact et aux opérations presse faites par l'industrie chimique et relayées par le Figaro : fin 2005, seuls deux articles du Monde font le point sur le secteur chimique, l'un sur les cosmétiques et les changements de comportement des consommatrices, l'autre faisant le point sur le secteur chimique après le rachat d'un des grands acteurs.

Sujet principal/Année de publication

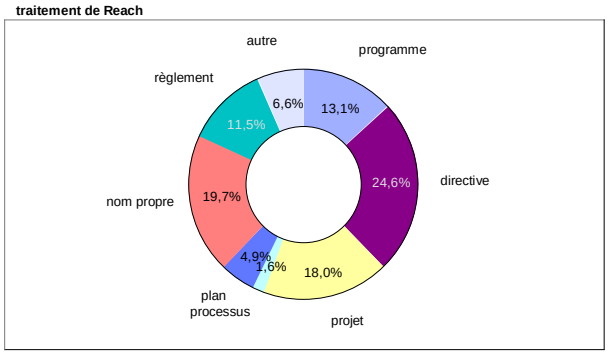


Le Figaro

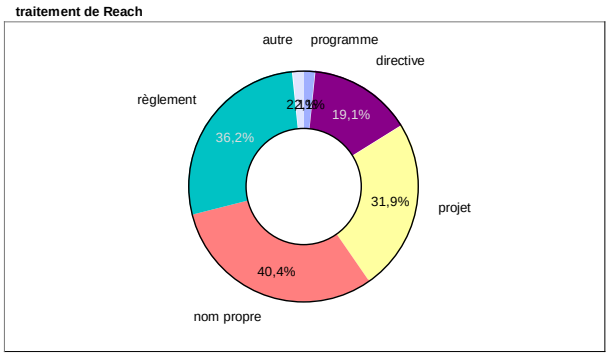


Le Monde

Nous souhaitions savoir si Reach pouvait devenir, au fil du temps, un nom propre, signe également d'un processus de normalisation. Substantiver un acronyme revient à accorder une autonomie à Reach, mais surtout une proximité : Reach devient un sujet de tous les jours, et le journaliste, qui jusque-là pouvait s'être senti obligé d'expliciter l'acronyme, par une note en fin d'article ou entre parenthèse, se sent le droit à partir d'un moment donné de se passer de l'explicitation didactique. Reach a alors atteint un seuil: le journaliste sent, de manière intuitive puisqu'il ne dispose à ce sujet d'aucun sondage ou étude lui permettant de se situer, que le sujet est connu des lecteurs, qu'il bénéficie d'une notoriété suffisante pour être cité en tant que tel. Ainsi, pour le Figaro, dès 2001, si « processus », « plan », « règlement » ou « programme » ont peu eu la faveur des journalistes, notons que Reach est qualifié dans 20% de notre corpus de « projet », et à 27,3% de « directive »[823]. Mais surtout, nous remarquons que Reach vaut comme nom propre, l'acronyme devenant substantif pour 21,8% des articles analysés.

La qualification de Reach montre que le Monde a privilégié de manière évidente le substantif, à 40,4% des cas.[824]. Une lecture plus fine, dans le corps du texte, nous permet de remarquer que le nom propre a été quelques fois employé en tête d'article, dans le surtitre, le titre ou le chapô. Le poids du substantif est donc supérieur à ce que nous avons mesuré de manière quantitative dans les articles. Comment interpréter ce phénomène linguistique ? Il se concentre uniquement sur l'année 2005, et, à la relecture des articles concernés, nous ajouterons que cet emploi du substantif a lieu principalement au mois de novembre et dans

[823] Reach est un règlement, et non pas une directive.
[824] cf. annexes

une moindre mesure, en décembre. Or les articles écrits à cette date sont particulièrement visibles dans la maquette du journal : il s'agit des rubriques « Dossier » et « Focus » écrits par le Monde sur Reach, qui peuvent même apparaître en Une de journal. Cela correspond-il en soi à une normalisation du sujet pour le quotidien ? Rien ne le confirme. Le Monde semble avoir traité le sujet de manière intensive sur peu de temps. Il faut attendre 2006 et le vote définitif en décembre pour que l'éditorial du Monde propose encore une fois une substantivation du terme de manière officielle.

Qualification de Reach Année de publication

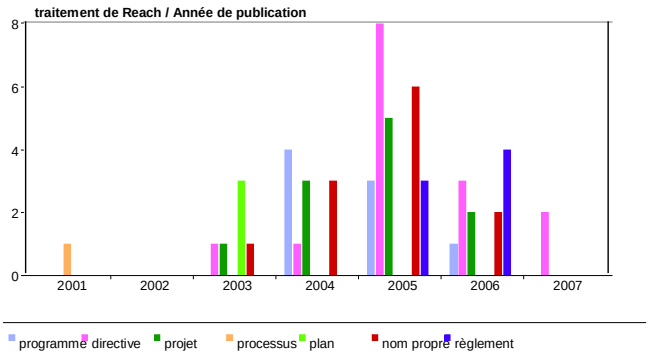


Le Figaro

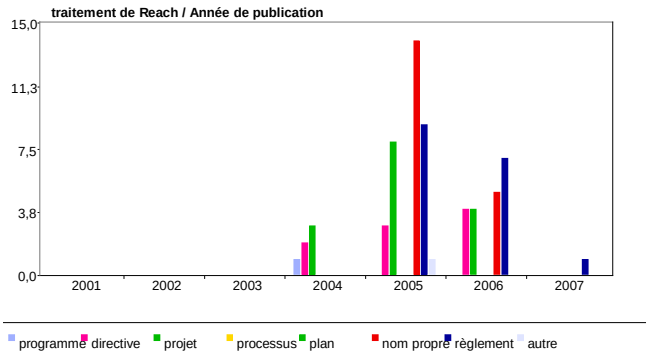


Le Monde

Un tri croisé de données nous permet de pousser notre analyse : à partir de 2004, puis de 2005, le sujet est mentionné régulièrement dans le Figaro comme nom propre, et plus significatif encore est le fait qu'il le soit en titre ou même en surtitre d'article. Enfin, en 2007, alors que le texte est voté par le Parlement, les journalistes évoquent Reach comme une « loi », comme une « directive » ou comme un « règlement ». Plus comme un « processus », ni comme un « projet » bien évidemment. Le Monde préfère le qualificatif de législation.

Le traitement quantitatif de Reach souligne une évolution de son traitement, de sa montée en charge à sa banalisation, marquée par le sceau du vote d'approbation le 13 décembre 2006 au Parlement européen.

On a lu beaucoup de choses sur Reach dans le Figaro, très différentes les unes des autres, mais principalement sous formes d'article de taille moyenne, dans les 450 mots, dans les rubriques scientifiques et économiques du Figaro. Les seuls articles référencés comme longs, et faisant l'objet d'une enquête ou d'un dossier, paraissent dans les trois années de montée en charge du dossier, en 2004, 2005 et 2006. Les articles écrits sur Reach par les journalistes du Monde sont d'une taille comparable à ceux du Figaro[825].

[825] Ce sont des articles qualifiés de « moyens », la droite de Henry nous donnant une moyenne de 450 mots par article

Taille du texte

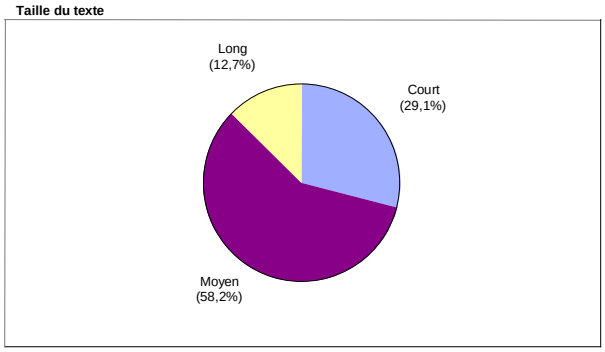


Le Figaro

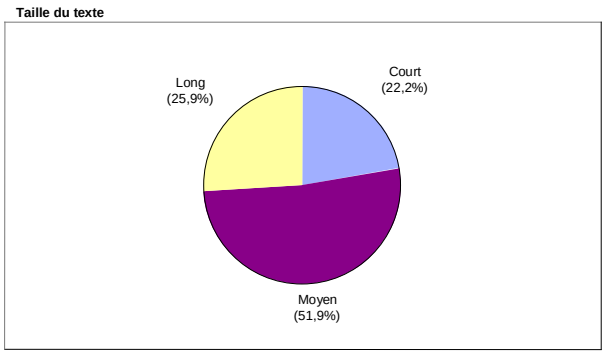


Le Monde

Si le journal a plus fait appel à l'iconographie que le Figaro, et notamment aux dessins de Pessin qui illustrent certains articles de manière humoristique, le traitement est essentiellement fait par le biais des articles principaux[826]. Des pages complètes du Monde ou les doubles pages nous renseignent un peu mieux sur la ligne éditoriale suivie par le journal : l'article principal, long, sera souvent complété par un article mineur, de taille moyenne, qui est relié au titre, mais qui explore un angle complètement différent. Rarement un article viendra en illustration de l'autre, comme c'est le principe des encadrés. Il s'agit plutôt de deux sujets sous un chapeau commun : ce sera par exemple le cas des parutions du 8 mai [1], que nous avons précédemment commentés ou du 17 novembre 2005, où, sous le chapeau général : « *Réglementation Reach Bataille européenne de lobbies dans la chimie »,* deux articles seront écrits. Mais dans les deux cas, le lecteur est principalement guidé dans son appréhension par l'analyse et les commentaires que font les journalistes dans les articles principaux.

Dans toute logique rédactionnelle, nous retrouvons des journalistes affectés à certains sujets. C'est bien entendu le cas de Reach. L'analyse des angles de traitement choisis par le journal pour évoquer un sujet nous intéresse, bien entendu. Mais, à ce stade de notre analyse, nous portons également notre attention sur l'apport d'information : qui, en conférence de rédaction, a apporté des sujets sur Reach ? Comment les journalistes qui vont mentionner l'acronyme dans les articles ont-ils été alertés, informés ?Et surtout, quelle a été leur retranscription de l'information ?

Le Figaro a mis presque quatre années à partir du premier article écrit sur le sujet pour tenir une ligne éditoriale claire, définie. Pour le Monde, c'est une construction en deux temps que nous allons analyser. C'est sur ce mouvement de bascule, cette position qui pour nous participe de la construction de la norme en ce sens qu'une fois l'opinion du journal faite, nous

[826]L'un en haut de page, article dit majeur, intitulé : « *Le SPD allemand contre Reach* », constituant en fait un compte-rendu sur le coût de Reach avant et après l'amendement et sur l'attitude des politiques et surtout du SPD allemand. L'autre, à la suite, intitulé « *L'industrie chimique face à une réglementation sur les toxiques* » est un reportage chez BASF en Allemagne, pour montrer comment est perçu Reach sur le terrain. Les deux articles fonctionnent ensemble mais l'un n'est pas l'encadré de l'autre, et ils sont écrits pas le même journaliste.

ne notons dans les articles suivants aucun écart par rapport à la position adoptée, que nous portons toute notre attention. Nous envisageons pour cela à la fois l'analyse des catégories qui indiquent la position dans la maquette, celle des rubriques du journal, mais surtout l'évolution de la position des journalistes par rapport à Reach, que nous recherchons à travers une analyse de discours dans le texte.

### Les catégories

L'analyse des catégories dans lesquelles figurent les articles mentionnant Reach, nous permet de prendre la mesure de l'angle choisi pour présenter Reach à son lectorat.

Emplacement principal dans la maquette

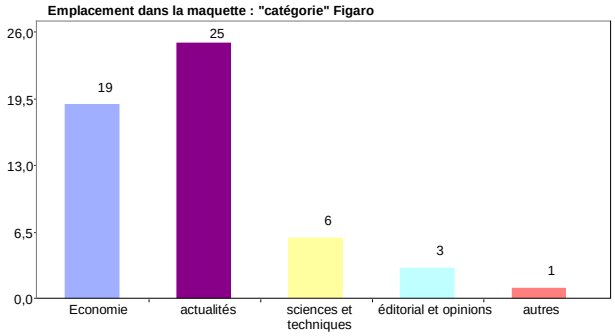


Le Figaro

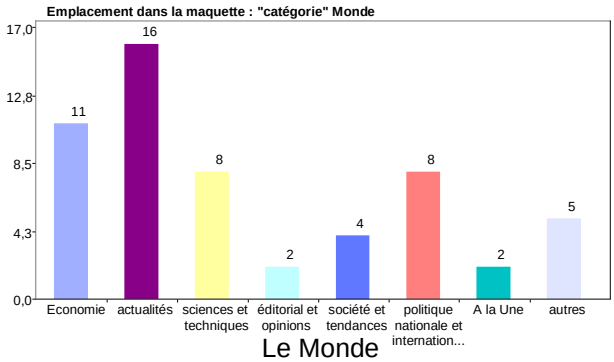


Le Monde

Nous constatons que deux catégories ont été privilégiées par le Figaro : la catégorie « économie », et la catégorie « actualités ». Les pages « actualités » sont les plus lues dans la maquette d'un journal. Ce sont celles qui figurent souvent en première partie du journal, ce sont aussi celles qui font partie du corps principal du journal. De nombreux articles catégorisés « économie » par le quotidien figurent dans le supplément édité hebdomadairement par le journal. Les suppléments sont appréciés par les lecteurs, mais le profil de ces lecteurs est plus spécialisé que celui du corps du journal. 2005 marque à ce niveau un mouvement de bascule, le sujet devenant majoritairement un sujet d'actualité. Si nous croisons ces éléments avec ceux relevés plus haut, nous notons que Reach devient un sujet en soi, à la fois par son traitement sémantique (substantif), mais également par la catégorie qui lui est affectée par le journal. Reach vaut pour le sujet d'actualité européenne qu'il est devenu. Reach devient un phénomène politique.

Le Monde, par rapport au Figaro, a multiplié les angles, les approches, et les rubriques. La segmentation catégorielle de son approche est bien supérieure. Le quotidien utilise en majorité sa catégorie « actualités » pour parler de Reach. La catégorie « économie », arrive en deuxième position, ce qui correspond également au classement obtenu par le Figaro. Cependant notons une différence essentielle dans cette catégorisation économique : seuls

deux articles reprendront véritablement les arguments du secteur de la chimie[827] : on retrouve en effet, dans cette catégorie, des articles qui font le point sur la politique économique de Bruxelles avec l'arrivée de Verheugen, mais aussi un article sur les mutations dans les marchés des cosmétiques, ou encore les fusions acquisitions dans le monde de la chimie. Par ailleurs, notons l'apparition de trois catégories différentes, qui, à elles trois constituent 25% des articles publiés : il s'agit des catégories « société et tendances », « politique nationale et internationale » et « à la Une ». Ces dernières évoquent pourtant des sujets scientifiques : ainsi, la catégorie « société et tendances » va recevoir les premiers articles sur le sujet le 8 mai 2004 (l'Appel de Paris) mais aussi l'interview du professeur Belpomme sur le plan Raffarin «Santé-environnemment » ; et l'article concernant le premier procès sur les éthers de glycol. Tous ces articles sont du même auteur, et ils ont pour dénominateur commun de parler des problèmes liés aux toxiques sous l'angle sociétal, et notamment épidémiologique. Les personnes qui interviennent en discours rapportés sont tous des membres actifs de la défense du projet Reach sous sa forme initiale, tels que Dominique Belpomme et André Cicollela. Ce sont autant d'articles qui ont pour contexte général Reach, qui ont pour sujet la problématique soulevée par Reach, qui mettent en scène des acteurs du débat sur Reach, chercheurs et personnalités scientifiques : mais l'angle est sociétal, le sujet n'est pas abordé de front.

Même remarque pour les autres catégories : référencés « politique nationale et internationale » les articles sur Reach traitent essentiellement de l'actualité européenne, et principalement de l'attitude de l'Allemagne en Europe et par rapport à la France. Reach fait partie des deux grands projets européens du moment, et sur ces deux projets, l'Allemagne est particulièrement active. Reach entre donc dans la maquette par l'intérêt qu'il soulève à Bruxelles et en Allemagne. C'est par le truchement de sujets différents que le lecteur entend parler de Reach, par défaut.

Enfin, la catégorie « A la Une » mérite une analyse plus approfondie, de par sa place dans la maquette du journal et l'intérêt qu'elle suscite chez le lecteur, et de par l'intérêt qu'elle présente pour la ligne éditoriale du journal. Faire l'objet de la Une relève en effet d'une véritable promotion pour un sujet : comment Reach a-t-il pu être mentionné par deux fois, alors que par ailleurs, nous notons une multiplicité des angles de traitements et souvent une mention à Reach par défaut ? Sur les deux brèves en Une qui mentionnent Reach, l'une évoque une catastrophe chimique en Chine, l'autre le vote au Parlement du règlement en deuxième lecture. Cette deuxième brève nous paraît importante : elle est pour nous le reflet d'un processus de normalisation du sujet dans le journal : le sujet est devenu l'événement, il est devenu un fait de société, un choix digne de figurer en Une. Le journal donne enfin son opinion de façon claire, officielle : Reach est un progrès, malgré ses amendements, malgré

[827] Articles du Monde des 07/10/2005, Le contrôle des produits chimiques débattu à Bruxelles et 11/10/2005, Un secteur qui se sent mal-aimé et soumis à des contraintes renforcées, le Monde,

toutes les difficultés. La rédaction du journal a, pour finir, donné son opinion en décembre 2006.

### Les rubriques

L'analyse des rubriques, telles qu'elles sont indiquées par le journal, nous permet d'apporter un éclairage nouveau[828].

Rubriques/Année de publication

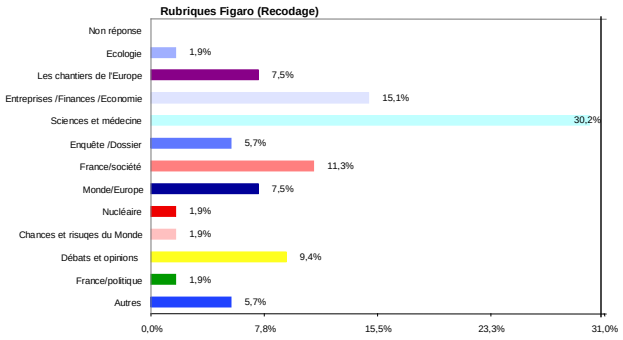


Le Figaro

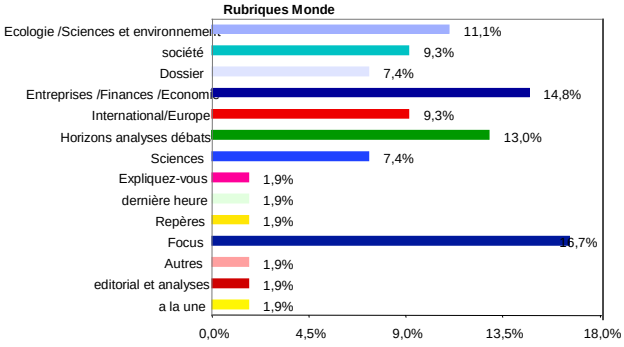


Le Monde

Le Figaro référence principalement Reach sous la rubrique « sciences et médecine » ce qui nous amène à formuler deux constatations : la première est que généralement, les articles abordant le sujet sous cet angle sont favorables à Reach. En effet, dans la majorité de ces articles, le journaliste relaye les argumentaires soit d'associations écologistes dont les études d'impact portent sur des enjeux sanitaires[829]; soit sur le corps doctoral[830]. Notre deuxième constatation est que le sujet bénéficie ainsi de l'aura scientifique de la rubrique. Il n'est pas anodin de placer la majorité des articles sous cette dénomination. L'impact n'est bien entendu pas le même que si tous les articles avaient figuré sous la rubrique « débat et opinion ». Le quotidien se positionne : Reach est un sujet sérieux, dont l'enjeu principal est la santé.

Le traitement de Reach pour l'année 2005 multiplie points de vue et rubriques, ce qui nous conforte dans notre hypothèse que 2005 constitue un seuil pour le journal qui va par la suite trouver son opinion et une ligne éditoriale claire. 2006 confirme la tendance, largement dominée par la rubrique « sciences et médecine ». Le sujet a trouvé son positionnement dans le journal. Il est d'actualité et traité comme tel, et son enjeu n'est plus économique mais bel et bien sanitaire. La suite nous est apprise par la lecture flottante des articles qui suivront dans le début de l'année 2007, soit après le vote : Reach est devenu l'illustration

---

[828] Les rubriques de référencement de Reach étant nombreuses, nous avons dû, pour le confort de l'analyse, procéder au recoupement de rubriques proches. C'est ainsi que nous avons rapproché par exemple les rubriques « dossier » et « enquête », ou encore « débats » et « opinions.

[829] tels que les analyses de sang des eurodéputés, ou l'étude de l'air respiré par les enfants en maternelle comme celle du WWF ou de Greenpeace

[830] Tel que l'Appel de Paris ou sur des interviews de Dominique Belpomme Grand cancérologue, à l'instigation de l'Appel de Paris.

européenne des avancées en termes de développement durable. Cette position est particulièrement visible dans un article[831] de la journaliste qui écrira tous ceux mentionnant Reach en ce début d'année 2007. Enfin, c'est la rubrique « sciences et médecine » qui propose les articles les plus longs, les plus fouillées au sujet. Ce qui signifie que le lecteur est enclin à intégrer Reach comme un sujet scientifique, technique, aux enjeux sanitaires et par conséquent d'intérêt général, et ce, à partir de début 2006.

Les rubriques de référencement de Reach dans le Monde sont encore plus nombreuses que pour le Figaro[832]. La multiplicité des angles choisis par le Monde est visible, aussi bien dans les rubriques les plus utilisés que dans celles qui ont hébergé ponctuellement et une fois le sujet. Une constatation s'impose : aucune rubrique n'est réellement dominante[833]. Notre attention se porte sur deux rubriques en particulier : celle portant la mention « science et environnement », et celle hébergeant les professions de foi et autres opinions de personnalités. Si l'on regroupe la rubrique « sciences » proprement dite et celle intitulée « sciences et environnement », il s'agit alors de la principale rubrique utilisée par le journal pour accueillir des articles mentionnant Reach. A la lecture des articles qui figurent dans cette rubrique, nous remarquons le même phénomène que celui soulevé par la catégorie « société » : Il ne s'agit pas à proprement parler d'articles scientifiques, seuls deux d'entre eux se font l'écho des études d'impact menées par les associations environnementalistes. Il s'agit plutôt d'articles qui mentionnent les opinions ou les positions d'acteurs classés comme scientifiques : on y retrouve certains articles concernant par exemple la position des laboratoires pharmaceutiques, ou le compte-rendu du vote au Parlement en première lecture… Ces articles sont variés : excepté les sujets relayant les études d'impact des associations, précis et donnant des résultats scientifiques, les sujets traités tiennent aussi bien de la norme (institutionnalisation, vote, etc.) que de l'opinion. Le choix de placement dans la maquette paraît souple: certains articles, notamment ceux concernant le vote au Parlement auraient aussi bien pu figurer dans des pages de politiques nationale et internationale, comme ce sera le cas d'ailleurs pour certains d'entre eux. Le choix de rubrique dans le Figaro correspond à un choix d'angle pour aborder Reach. Dans le Monde, la même journaliste, correspondante à Bruxelles, voit ses articles paraître sous différentes rubriques, alors que le socle de ces articles est foncièrement identique, seule l'actualité variant. L'analyse du statut des journalistes, de leurs arguments, de la progression de leurs idées devient donc fondamentale pour comprendre l'évolution de la ligne éditoriale du Monde sur le sujet.

**Les maquettes**

---

[831] Marielle Court, *l'environnement n'est plus une variable d'ajustement*, Le Figaro, mardi 2 janvier 2007.

[832] Nous avons donc également, pour le confort de l'analyse, procédé à des recoupages, en nous basant sur la même méthode que celle appliquée précédemment.

[833] La rubrique « Focus » a été intégralement dédiée à Reach le 16 décembre 2005, veille du vote au Parlement européen en première lecture. C'est un événement politique qui est ici relaté.

Si l'analyse de la place dans la maquette du Monde nous permet de voir un traitement varié de Reach, il nous permet également de faire ressortir un trait essentiel : le Monde va ouvrir ses colonnes à de nombreuses personnalités qui mentionneront Reach. C'est un véritable choix. Entre les interviews et les tribunes, 9 articles, soit 17% des articles, sont des opinions soit de chercheurs engagés, soit de politiques. Il s'agit donc d'une parole militante, ou pour la moins incitative, voire persuasive. Ces tribunes valent que nous nous y arrêtions, pour comprendre quels sont les messages qui sont délivrés au lecteur sur Reach, de quelle manière le sujet est présenté. Sur ces neuf prises de position, trois d'entre elles sont le fait de scientifiques : André Cicollela, Dominique Belpomme et Jean-Pierre Camilleri. Si les deux premiers posent Reach comme une nécessité, comme une urgence dans le contexte plus général santé/environnement, le troisième s'oppose violemment à ces arguments mais reste cependant favorable à Reach. C'est une profession de foi qui fait un véritable règlement de compte: à ses collègues et la corporation pour amalgame et falsification de vérité scientifique, aux pouvoirs publics, pour prise de conscience tardive, à la chimie pour irresponsabilité, et à tout le monde, pour ne pas voir que la chimie est au coeur de l'innovation technologique. Au coeur de ces arguments: l'information, la transparence et la méthodologie scientifique.

> « On y découvre que « la situation sanitaire se dégrade partout dans le monde » et que cette dégradation concerne « aussi bien les pays pauvres que les pays riches ». Mais de qui se moque-t-on ? […]Le drame de l'amiante a révélé les dysfonctionnements de nos institutions, mais le tabagisme passif fait plus de morts que l'amiante et l'on tarde encore à appliquer la loi Evin. Evitons les amalgames et les déclarations incantatoires sur la « société cancérogène » ou encore les menaces sur la « survie de l'espèce humaine ».

L'auteur se pose en accusateur, pour la défense de la vérité ; il est favorable à Reach qui permettra d'instaurer ce qu'il appelle de ses vœux : information, transparence.

Les autres tribunes et interviews ont pour énonciateurs ou auteurs des hommes politiques, des Verts à l'UMP : ils abordent Reach sous l'angle politique : c'est un succès ou c'est un premier pas. Aucune de ces tribunes ne s'inscrit donc en faux par rapport à Reach ; aucune non plus, pas même l'interview d'un représentant du Medef ne porte sur les conséquences économiques de Reach.

L'examen d'une autre donnée, celle des « sujets uniformes »[834] nous permet de renforcer notre analyse. De tous les thèmes qui apparaissent dans le Figaro, deux dominent véritablement : « politique extérieure et relations internationales », à 17,6%, ce qui n'est guère étonnant s'agissant d'un projet de règlement européen. Par contre, pour 43,1% des articles, le thème en référence est « santé publique et conditions physiques ». Ce qui signifie que la plupart des articles rubriqués comme économiques sont pourtant référencés sous une thématique sanitaire.

[834] Les sujets uniformes sont une autre base de données du Figaro, thématique cette fois-ci. Nous y trouvons référencés des thèmes tels que « politique extérieure et relations internationales », « bourse et marché des changes », « lois et règlements »... Plusieurs références peuvent exister si l'article croise plusieurs thèmes référencés par le quotidien

« Sujets uniformes »

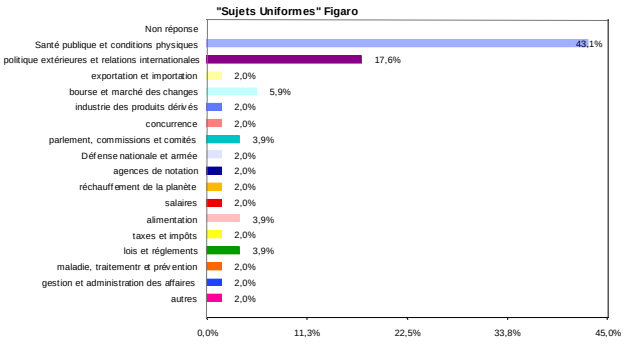


Le Figaro

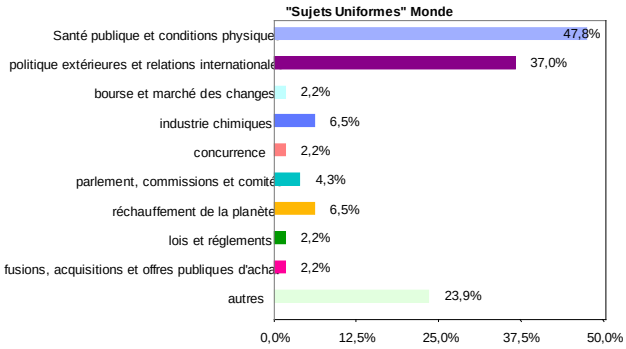


Le Monde

Concernant le Monde, l'analyse des sujets dits « uniformes » nous montre une prépondérance de deux rubriques : celle intitulée « santé et condition physique » et « politique extérieure et relations internationales ». Reach est classé parmi les sujets de santé publique. Le deuxième thème qui émerge est plus singulier : Reach est traité à 37 % comme un sujet européen, reflet à la fois des thèmes des articles traités par le journal et qui mentionnent Reach (en particulier les articles sur l'Allemagne) et reflet également des journalistes qui évoquent ce thème : pour le Monde, une dizaine d'articles seront signés par la correspondante du journal à Bruxelles. L'actualité de Bruxelles tournait-elle autour de Reach, où est-ce le journal qui a préféré, en conférence de rédaction, laisser le sujet à sa journaliste la plus proche du terrain, à savoir des négociations dans les couloirs de la Commission ou du Parlement ? Les articles de cette journaliste paraîtront dans de très nombreuses rubriques telles que « société et tendances », « Horizons analyses débats », « Entreprises », « Focus », « Sciences », « Dossier », « Europe », « Sciences et environnement ». Il s'agit avant tout d'un traitement généraliste, dans un contexte législatif européen.

Enfin, ce mouvement de glissement de la ligne éditoriale de l'enjeu économique à la préférence de l'enjeu sanitaire est encore plus visible lorsque l'on se penche sur l'étude des titres et dans une moindre mesure, sur celle des surtitres.

**Les titres**

L'analyse des titres et des surtitres nous donne un nouvel éclairage du traitement de Reach dans le Monde. Le titre est un élément d'accroche du lecteur. C'est ce qu'il lit en premier, c'est ce qui retient son regard. C'est ainsi que l'analyse des titres insiste, jusqu'au 30 juillet 2004 sur l'inquiétude qui s'est étendue à tout le secteur de la chimie. On note qu'il existe 21 occurrences du terme « *chimie* » ou de ses dérivés, l'adjectif qualificatif « *chimique* », le substantif « *chimistes* » dans les titres du quotidien, ce qui implique une forte identification de Reach à l'univers de la chimie. Notons également que dans un premier temps, le terme

de chimie évoque le secteur chimique industriel. Le journal procède par métonymie, invoquant la « *chimie française* » ou la « *chimie des Quinze* », ou encore les chimistes. Les titres évoquent un danger pour ce secteur, « *affolé* », en déclin, qui redoute les décisions de Bruxelles. Des titres alarmistes qui instaurent pour le lecteur une position de défiance vis-à-vis de ce qui est présenté comme un énième règlement contraignant de Bruxelles. Plus tard, en 2005, les titres parlent plus clairement du secteur de la chimie ou de l'industrie chimique. A ce moment, le territoire de communication a changé. Bruxelles « *écoute* » les chimistes, qui entrent eux-mêmes « *en rébellion* ». La chimie « *s'est organisée* » et s'est « *fait écouter* ». Dix mois plus tard, un article est publié, au titre évocateur :

> « En coulisses, industriels et défenseurs de l'environnement se sont affronté pour imposer leur vision du projet ».

Il y a moins d'affect dans ces titres, et le secteur chimique a trouvé un adversaire : les défenseurs de l'environnement.

Dans le même temps, alors que le journal rapporte les propos des associations et ONG environnementalistes, il est plutôt question de « *produits chimiques* », voire de « *polluants chimiques* ». Ce glissement est important : il n'est plus question d'un secteur industriel, créateur d'emplois, « *champion national* » et de tout ce que peut connoter d'économique l'emploi du terme « *chimie* » mais plutôt de produits toxiques, nocifs pour la santé, polluants. C'est ce thème qui finira par l'emporter dans la titraille du journal. Le dernier article mentionnant le terme « *chimie* » parle de produits chimiques, tout en lui associant la volonté de transparence des Français sur ce sujet.

Un autre thème apparaît en filigrane tout au long des titres et des surtitres consacrés à Reach : il s'agit de l'expertise, que l'on reconnaît au travers de l'emploi de termes tels qu' « *évaluer* » et ses mots associés, « *contrôle* », « *étude* », « *expertise* ».

Par ailleurs, et c'est ce qui nous semble souligner le plus clairement le mouvement de bascule de la ligne éditoriale du Figaro, nous remarquons un double mouvement : d'une part, le lexique de la normalisation est de plus en plus présent dans les titres à partir de 2005 : après l'emploi de termes évoquant la « *bataille* » idéologique qui s'est mise en place, le lexique du compromis apparaît, parallèlement à celui de la norme. Il est question de « *directive* », de « *projet de loi*». D'autre part, parallèlement, l'acronyme fait son apparition dans les titres, substantivé pour la moitié de ses emplois. Reach gagne en réalité. Il devient familier aux journalistes.

Pour finir, l'apparition de termes qui font partie du vocabulaire propre au développement durable entre en jeu fin 2006, début 2007. Reach est associé aux notions de « *transparence* », de « *responsabilité environnementale* », à « *l'éco-fiscalité* », à l'écologie. Le passage se fait ainsi en douceur, et Reach fait alors figure d'avancée dans le grand mouvement que décrit la journaliste.

En résumé, nous confirmons dans l'analyse de la titraille ce que nous avons remarqué lors de l'analyse des rubriques ou des données provenant du quotidien : concernant le traitement médiatique de Reach par le Figaro, l'analyse des titres indique un changement de ligne éditoriale dans l'appréhension et l'écriture du sujet : Reach apparaît au premier abord comme un danger pour l'un des principaux secteurs industriels français mais aussi européens puis l'angle change : il est question de pollution, de toxicité. Avant de devenir un enjeu sanitaire, Reach est un enjeu idéologique. Les titres nous laissent entr'apercevoir la description d'une bataille manichéenne entre environnementalistes et chimistes, que nous retrouverons dans le texte de manière beaucoup plus explicite. Enfin, l'analyse de la titraille du journal nous indique fin 2006, début 2007 le glissement de Reach vers le thème plus large et plus général du développement durable.

Un rapide tour d'horizon de la titraille du Monde donne quatre grandes orientations :

- *la première, c'est que l'acronyme n'est utilisé que trois fois comme nom propre*. On retrouvera souvent dans les titres du Monde « *la réglementation Reach* », la « *directive Reach* ». L'analyse de la titraille confirme le mouvement envisagé auparavant : Reach n'apparaît dans les titres et surtitres du Monde que fin novembre 2005, dans l'édition de la veille du vote au Parlement européen en première lecture[835]. Substantif que l'on retrouve employé pour le vote au Conseil qui suit celui du Parlement :

> « Reach : l'accord trouvé au Conseil réjouit l'industrie chimique et désole les ONG », article du 15 décembre 2005.

Reach acquiert en quelque sorte une autonomie comme sujet d'article au moment du vote. La rédaction a-t-elle estimé que le lecteur y était suffisamment familiarisé ? L'acronyme est enfin substantivé lors d'une brève du 2 décembre 2006 :

> « Reach, le projet de réglementation des produits chimiques bientôt adopté ».

Voilà presque un an qu'il ne figurait plus dans les titres, ce qui explique peut-être l'apposition immédiate à l'acronyme d'une explicitation du terme. Il portera dans les éditions suivantes le nom de « *compromis européen* » sans être nommé pour autant. Par rapport au Figaro, nous notons une frilosité dans l'emploi de l'acronyme comme nom propre dans les titres.

- *la deuxième concerne le champ lexical pour parler de la chimie* : le Monde, comme le Figaro, procède dans ses titres par métonymie : la chimie peut indistinctement désigner les produits chimiques comme l'industrie chimique. Le mouvement que nous avons analysé dans les titres du Figaro n'apparaît nullement dans le Monde, et pour cause : le Monde prend le débat en cours de route. La prise de parole du journal sur le sujet débute par une mise en garde : « *des pesticides autorisés en France seraient dangereux* » titre-t-on, danger

[835] Dans cette édition, Reach est pour la première fois substantivé dans les titres: « *le SPD allemand contre Reach* », article daté du 16 novembre 2005

qui figure aussi dans le titre de l'article principal de la page/ « *un appel international contre les dangers de la pollution chimique*. » Immédiatement la chimie, les produits chimiques sont associés à un univers du risque, de l'inquiétude, du danger. Les titres évoquent la « *pollution chimique* » (22/06/2004), les « *substances chimiques dangereuses* » (23/11/2004), *« les plus toxiques* » (04/01/2005). Puis la titraille marque une pause dans ce registre : les « *industriel*s » vont avoir la parole dans les colonnes du journal, les mentions aux produits chimiques seront neutres dans les titres, et si l'on parle des industriels, il n'y a aucune connotation. Inneos, dans un article du 11 octobre 2005 est qualifié de « *grand de la chimie*. ». Mais dès le surlendemain une tribune reprend le ton de l'inquiétude en titre d'article :

> « Nous sommes tous chimiquement contaminés ».

Cet univers va constituer à partir de là une toile de fond dans la titraille du journal, confortée par la réalité d'une catastrophe chimique en Chine le 25 novembre 2005, juste après le vote au Parlement et juste avant celui en Conseil des Ministres européens. La chimie sera présente dans la plupart des titres d'article ayant Reach pour sujet principal : le champ sémantique du soupçon (articles des 16/11/2005 et 15/12/2006), du contrôle (et donc de l'analyse de risque) sont présents. Le Monde titrera son éditorial sur ce que l'on peut analyser comme une oxymore : *« la Chimie verte* », qui augure d'un souhait du journal, souhait d'une industrie plus propre, mais aussi souhait d'une Europe du développement durable.

- Troisième remarque, qui ne nous paraît pas négligeable même si elle n'est pas représentative : le 11 novembre 2006, le Monde surtitre :

> « Scientifiques et ONG dénoncent la pandémie silencieuse créée par la pollution chimique » et titre : « les mesures proposées par l'Appel de Paris. »

L'Appel de Paris a déclenché les premiers articles sur Reach. Il a trouvé via l'interview de Dominique Belpomme le 22 juin 2006 un nouvel écho dans le journal. Deux ans et demi après, un article le mentionne en titre. Nous en concluons que le journal accorde un crédit particulier à cette manifestation et à la mobilisation à laquelle elle a donné lieu. Un crédit suffisant pour ne pas avoir à expliciter son sens en titre. L'événement a fait date, il est légitime aux yeux du journal. Or cet événement trouve sa raison d'être dans la défense de Reach. Nous sommes à un mois du vote final.

- *La dernière remarque concerne les acteurs qui apparaissent dans le champ de « bataille » Reach* : les « *ONG* » sont face à « *l'industrie chimique* ». Nous retrouvions également ce phénomène dans les titres du Figaro. Par contre, c'est la place de l'Allemagne qui est remarquable dans la titraille du Monde. De très nombreux titres mentionnent le pays. On comprend à la lecture des titres, « *Français et Allemands poussent à un renouveau de la politique industrielle* » (28/09/2004) «*L'Allemagne est décidée à peser plus fortement en*

*Europe* » (19/01/2004) puis « *la relance de la politique industrielle, terrain d'affrontement à Bruxelles* » (22/02/2005), sans compter les articles consacrés à Verheugen, commissaire européen allemand (22/07/2004 21/01/2005) que l'Allemagne mène une politique volontariste en Europe. Or Reach est un sujet européen, et l'industrie chimique allemande est la plus puissante en Europe. L'Allemagne apparaît donc très tôt comme un acteur de poids dans les négociations, et elle est présentée comme telle par le quotidien. Cette position est officialisée par deux articles intitulés « *le SPD allemand contre Reach* » du 16 novembre 2005 et « *l'Allemagne, le pays qui n'aime guère la réglementation Reach* ». L'Allemagne apparaît en filigrane dans bien des articles du Monde. Nous remarquons à ce stade qu'elle est présenté dans les titres comme un adversaire puissant de Reach. Nous sommes à un autre niveau qu'une bataille entre ONG et industrie chimique. L'Allemagne se pose en adversaire de Reach: c'est aussi une certaine idée de l'Europe qui est mise en avant. Cet angle est loin d'être neutre pour le quotidien. En publiant cette analyse, le journal positionne également Reach dans un mouvement plus général de construction de l'Europe, de projet commun mais aussi d'ambitions communes. C'est cette position que l'on retrouve énoncée dans l'éditorial du 15 décembre 2006. Reach est un premier pas vers quelque chose de plus grand, d'européen, de mondial. Reach apparaît alors comme un terrain de redéfinition des pouvoirs et des rapports de force, dans un contexte global. C'est une nouvelle problématique qui se pose, et avec elle se redessine l'échiquier des forces en présence. Et l'Allemagne, selon le journal, y participe plus qu'activement.

### 2. 2. Des journalistes au final favorables, convaincus pour le Figaro, défaitistes pour le Monde

Un usage fait généralement le quotidien de la rédaction d'un journal : lors de la conférence de rédaction, les journalistes proposent leurs sujets, leurs angles d'approche, leurs illustrations, ou cela leur est demandé par le directeur de la rédaction. L'attention que nous portons désormais au journaliste lui-même est motivée par le fait que la sensibilité de celui-ci transparaît lors de son écriture. Le journaliste peut être neutre, rarement. Le plus souvent, son opinion est incitative, elle influence le lecteur dans son jugement sur le sujet.

Dans l'analyse de notre corpus, nous avons donc recherché cette position, au travers de trois paramètres différents. Nous avons tenté de mettre en relief la position du journaliste par son positionnement dans le journal. Les journalistes sont spécialisés sur certains sujets, ou sur certains milieux. Un correspondant à Bruxelles n'aura pas la même approche qu'un journaliste économique ou qu'un journaliste scientifique. Cette information nous donne une première clé d'entrée sur la position des journalistes concernant Reach, position qui influence selon nous le lecteur.

Notre deuxième paramètre porte sur la visée communicationnelle de l'article : un article à visée didactique n'a bien entendu pas le même effet qu'un éditorial. Nous avons pu noter en

début d'étude que très peu d'articles bénéficient d'encadrés. Ce sont généralement par l'utilisation de ceux-ci que les journalistes effectuent des rappels didactiques. Pour notre corpus, ce défaut d'encadré a pour effet que c'est dans le corps même de l'article que nous trouvons explications et illustrations mais aussi opinions. L'optique communicationnelle de l'article n'en a que plus d'importance.

Enfin, notre troisième paramètre est constitué par l'analyse de la progression des arguments du journaliste. Selon la place accordée aux contradicteurs, selon la manière de mettre en avant certains arguments plutôt que d'autres, le journaliste oriente son propos. L'analyse du lexique employé peut, parfois, venir éclairer également notre recherche.

### 2. 2. 1. Le Figaro, des journalistes économistes qui doutent, des journalistes scientifiques convaincus : analyse de la position générale des journalistes

Nous avons pu identifier dans notre corpus que le Figaro a choisi de faire appel paritairement à des journalistes intervenant régulièrement dans les rubriques scientifiques et politiques[836].

Statut de l'auteur

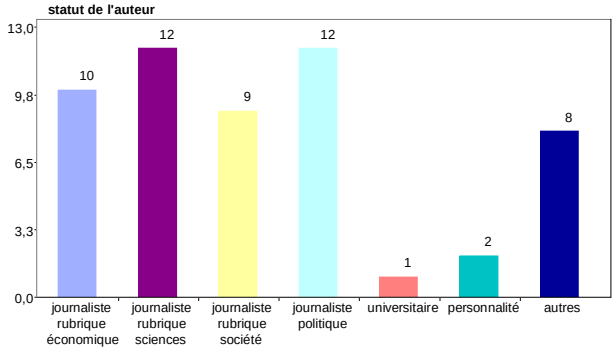


Le Figaro

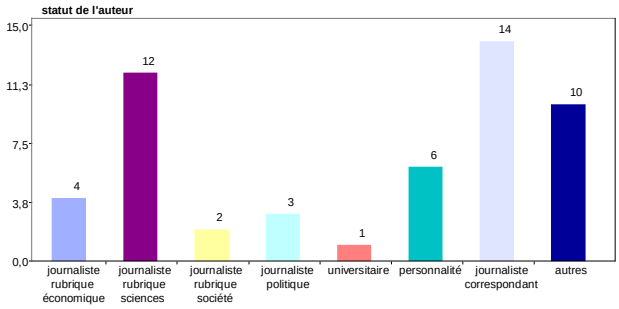


Le Monde

Dans le Figaro, les points de vue scientifique et politique semblent donc avoir prédominé. Outre l'angle choisi pour traiter Reach, le choix du journaliste par la rédaction nous semble fondamental pour comprendre le côté subjectif de son écriture. Il sera bien entendu fait appel à un journaliste scientifique pour expliquer comment se met en place l'expertise inhérente à Reach. Mais le journaliste de la rubrique scientifique apporte une technicité au sujet ou donne la parole à des locuteurs inconnus du grand public, mais qui confèrent une crédibilité au propos. C'est ainsi que l'interview de Jacques Repussard, directeur de l'Ineris, expert du risque nucléaire, apporte une caution scientifique à la démarche des eurodéputés qui ont lancé Reach. Les risques chimiques sont aussi dangereux que le risque nucléaire, et Reach était une nécessité. Selon lui, faire appel à des journalistes des rubriques scientifiques n'est

[836] Certains journalistes n'ayant pas pu être identifiés (auteurs de brèves, dépêches AFP), la rubrique « autres » pour cette analyse est assez importante.

pas neutre en soi : ceux-ci sont plus au fait de la toxicité des produits, ils sont donc généralement favorables à Reach.

Sont favorables également à Reach la plupart des journalistes des rubriques sociétales qui relaient les études d'impact faites par les associations environnementales. La ligne éditoriale semble de plus en plus favorable à Reach.

Pour résumer, dans un premier temps, nous trouvons : contre Reach donc, globalement, les journalistes du Figaro Economie, supplément du journal. Et pour Reach, les journalistes des rubriques scientifiques et ceux des rubriques société.

Qu'en est-il des journalistes plutôt spécialisés dans l'actualité politique européenne ? Ceux-ci interviennent principalement à partir de 2005, et jettent un œil amusé sur Reach, devenu à leurs yeux le phénomène de lobbying du moment.

Le nombre de journalistes mobilisés par le Monde et qui vont écrire sur Reach est sensiblement le même que l'effectif affecté par le Figaro. Mais la ressemblance s'arrête là. Contrairement au Figaro, le Monde fait entrer Reach dans la grande majorité de la maquette du journal sans véritablement lui dédier une place définie. Ce positionnement éditorial nous permet d'émettre une hypothèse : ce placement caméléon, somme toute assez courant dans les rédactions renforce le poids de l'opinion du journaliste sur le sujet pour le lecteur Il n'y a pas de véritable homogénéité de discours entre journalistes d'une même rubrique. Le Monde confie le sujet à un nombre restreint de journalistes. Nous nous fonderons donc sur leur parcours personnel, leurs changements de traitement concernant Reach pour comprendre la ligne éditoriale du journal, qui conclura en décembre 2006 par un éditorial. Nous considérons cet éditorial comme la ligne officielle, et nos analyses de discours comme autant d'indices.

Chronologiquement le journal prend au vol un sujet traité dans le Figaro depuis deux ans et demi. Le sujet est alors devenu un phénomène politique aux dires de toutes les personnes que nous avons interrogées. Le Monde s'appuie majoritairement sur sa journaliste correspondante qui signe 27% des articles mentionnant Reach[837]. Celle-ci va devoir peser le pour et le contre de deux argumentations qui ne portent pas sur les mêmes enjeux : à grands traits, le lobby de la chimie insiste sur les conséquences économiques et sociales de Reach, les associations environnementales sur les impacts sanitaires. Une multitude d'autres acteurs sont présents dans les couloirs. Et le contexte, politique mouvant de l'Union européenne, avec l'arrivée d'une nouvelle Commission, avec le jeu d'influence des Etats, le tout sous couvert de compétition mondiale et de crise institutionnelle, complique la donne pour la journaliste.

[837] Le poids des articles écrits par cette journaliste nous semble en fait supérieur : nous retrouvons dans la plupart des brèves les mêmes expressions que dans les articles non signées, comptabilisées dans la rubrique « autre » (18% des articles), ce qui nous incite à penser que ces brèves sont écrites par les mêmes auteurs, et en particulier par la journaliste correspondante à Bruxelles. Pour avoir retrouvé les mêmes expressions dans les brèves non signées, nous estimons que la correspondante à Bruxelles a dû écrire 30% de notre corpus de recherche.

Remarquons également l'importance des articles de journalistes dits scientifiques, et plus précisément spécialisés dans les sujets d'environnement, développement durable. C'est le cas du deuxième journaliste auquel il sera régulièrement fait appel et qui signera 5 articles, soit presque 10% de notre corpus d'analyse

Statut de l'auteur/Année de publication

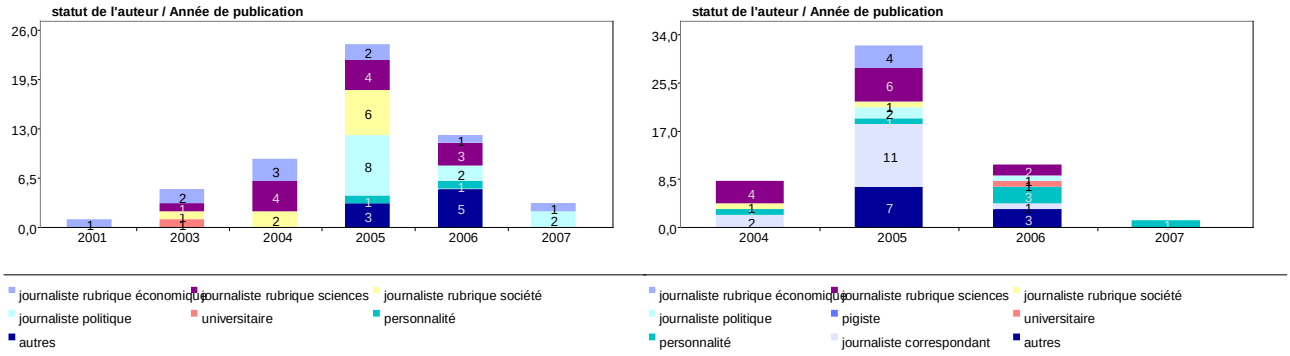


Le Figaro

Le Monde

De 2001 à 2003, c'est le point de vue des journalistes des rubriques économiques, qui défend le secteur chimique, qui est le plus présent. En 2004 la tendance s'inverse, les journalistes des rubriques scientifiques et société, apportant des sujets et des discours manifestement divergents de ceux jusque-là relayés par les journalistes des rubriques économiques. Puis apparaissent en 2005 les points de vue des correspondants et journalistes politiques ainsi que de nombreux articles non signés, des brèves, le plus souvent faisant le point sur les avancées législatives de Reach. Le point de vue des journalistes économiques devient minoritaire et le lecteur entend en majorité un écho favorable à Reach.

Plusieurs points nous interpellent à la lecture des résultats du Monde: tout d'abord, c'est par les sciences que le lecteur entend parler de Reach, ou pour le moins, ce sont des journalistes spécialisés dans les sujets scientifiques qui en font état. Les journalistes du Monde cèdent la place en 2006 à des prises de paroles engagées de personnalités ou d'universitaires.

L'analyse de la visée communicationnelle de l'article est issue de l'impression générale que nous a laissée l'article à sa lecture, que nous vérifions par la suite avec l'analyse de la progression des idées et de la mise en écriture de l'article.

Visée communicationnelle du texte

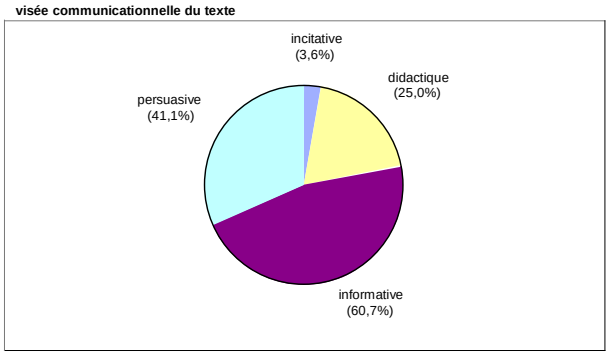


Le Figaro

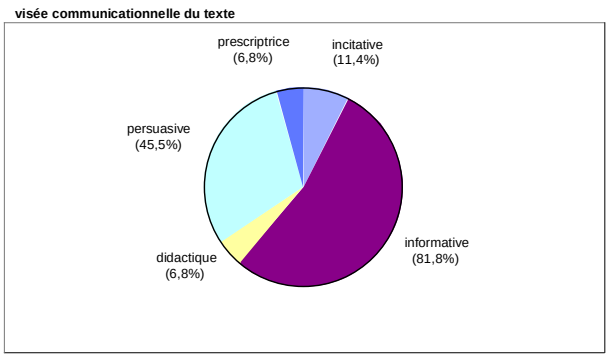


Le Monde

Nous constatons ainsi que l'impression générale laissée par les articles pour le Figaro qu'ils sont à but avant tout informatifs, soit que la position du journaliste semble à première vue assez neutre. D'autant que nous avons scindé à la saisie deux catégories que nous pouvons rapprocher à l'analyse : les visées informatives et didactiques. Nous souhaitions en effet tenir compte de certains paragraphes des articles qui doivent leur existence à l'unique explicitation par le journaliste du sujet, ou à la mise en perspective de ses conséquences, en termes d'expertise notamment. Or si nous rapprochons ces catégories, qui relèvent toutes deux d'une position journalistique relativement neutre, nous constatons que nous obtenons plus des deux tiers des articles. Il nous intéresse maintenant de connaître quels sont les articles dont la visée est informative et ceux dont l'approche relève plus de l'article d'opinion. C'est ce que nous obtenons en croisant les résultats précédemment obtenus avec l'analyse des auteurs des articles Ce croisement nous montre qu'en majorité, ce sont les articles écrits par les journalistes des rubriques société et sciences qui sont le plus informatifs, ce qui donne d'autant plus de poids à leur propos. Quant aux articles écrits par des journalistes politiques, l'analyse de la progression des idées nous permet de leur accorder un traitement favorable à Reach : si dans un premier temps les journalistes accordent autant d'importance aux uns et aux autres dans l'illustration de leurs articles, ils accorderont de plus en plus de place aux arguments pro Reach à partir de 2006. La visée communicationnelle des articles est certes persuasive à ce moment, mais contrairement aux journalistes économiques, elle est favorable à Reach.

Le Monde accorde un traitement principalement informatif au sujet. Cependant, si l'on additionne le poids des articles à visée informative et didactique, le taux obtenu est bien inférieur à celui trouvé pour le Figaro ( près de 72% pour le Monde, contre 85% pour le Figaro). Cela s'explique bien entendu par le poids accordé aux tribunes de personnalités. Cet accueil de tribunes engagées modifie donc le traitement accordé par Reach par le journal, et les connaissances sur le sujet du lecteur.

### 2. 2. 2. Analyse de la construction des articles

L'analyse de la construction de des articles[838] à travers la progression des idées et des arguments avancés par les journalistes nous permet de suivre leur cheminement, mais également de découvrir leur position sur le sujet.

**Le Figaro, du doute à la conviction**

Les premiers articles qui apparaissent sur Reach sont le fait d'un seul et même journaliste dans le Figaro économie. Les articles recouvrent largement les arguments avancés par le secteur de la chimie. Dès le premier article, deux registres sont présents, porteurs de deux discours différents : celui de l'Union européenne, qui se fait l'écho des préoccupations de des citoyens suite à plusieurs événements dramatiques (les arguments portent sur la sécurité, la traçabilité, le contrôle des risques chimiques) ; et ceux des industriels de la chimie, qui relèvent d'un discours libéral classique (les arguments portent sur l'emploi, la compétitivité, le risque de délocalisations). Ces deux discours ne s'opposent pas, mais portent sur deux visions du monde, ou plutôt sur des préoccupations totalement différentes. Il n'y a pas de recoupement. Cependant le titre (« *La chimie des Quinze redoute les futures directives de la Commission* ») et le fait que le journaliste utilise une sémantique de l'irréalisable, de l'impossible, discrédite le discours des autorités européennes. La vision est manichéenne, l'industrie chimique fait face, doit livrer bataille à beaucoup plus grand et flou qu'elle : l'Europe. Cette posture narrative sera celle suivie par le journaliste jusqu'en janvier 2004. Le lexique de l'inquiétude connote systématiquement celui de l'économie. Le lexique du combat s'intensifie avec l'utilisation de mythes, en particulier par l'adoption de l'expression « *projet titanesque* » qui qualifie Reach, et qui est employé régulièrement en début d'article. Cette position sera suivie par tous les journalistes économiques.

Cependant, la position des journalistes des rubriques économiques vacille dès le 8 janvier 2004. L'article, intitulé « *la chimie française face à son déclin* » marque une transition pour le journaliste. Si l'on retrouve dans l'encadré et dans l'interview les registres et les arguments tenus jusqu'à présent, l'article principal donne un autre ton: le secteur de la chimie est en déclin, et Reach est désormais perçu par le journaliste comme inéluctable. Ce changement d'angle se confirmera dans la majorité des articles qui suivront. Ainsi, comme avec fatalisme, l'article du 7 juillet 2004 constate un mouvement de fond dans la société en faveur du principe de précaution à mettre en pratique dans la chimie. Si, quelques jours plus tard, le 30 juillet 2004, dans un article intitulé « *amorce de reprise dans la chimie* » le registre premier identifié est repris par le journaliste, c'est avec beaucoup de prudence. Le recours au discours direct laisse penser que le journaliste ne s'implique pas dans les propos rapportés. Il semble plutôt que le journaliste relaie l'opinion, mais la conviction du début n'est plus là. Ce mouvement d'opinion nous est par ailleurs confirmé par l'article du 7 décembre 2004 (« *la chimie doit trouver une autre organisation* »). Le journaliste signale que le gouvernement

[838] Cf. tableau 22

officialise ce déclin en annonçant la création d'un groupe de travail lors d'Etats généraux de la Chimie. Si la cause semble entendue, c'est un changement institutionnel et politique européen, avec l'arrivée de la Commission Barroso, puis plus tard celle du Commissaire Verheugen, très favorable au lobby chimique, qui va permettre aux industriels de reprendre la parole. Mais le journal a changé de traitement à ce stade, préférant aborder Reach sous l'angle politique et non plus économique. Les arguments avancés par le lobby chimique sont moins présents, et la préférence est donnée à la parole écologique. Seul un dernier argument aura la faveur des journalistes : celui des PME, pour qui, selon le CEFIC et l'UIC, Reach devient une contrainte insurmontable (article du 23 novembre 2005 : « *Le secteur de la chimie espère toujours amender le règlement Reach »*.)

Seule une tribune, intitulée « *l'Europe contre la croissance* » publiée le 5 décembre 2006, à la tonalité très libérale reprendra la posture du lobby chimique, Reach étant vu comme l'exemple même de la contre-performance. Cette tribune est engagée, et elle tranche par rapport aux discours tenus depuis presque trois années par les journalistes des rubriques économiques qui en viennent même à douter, dans leur dernier article concernant Reach, de la véracité des études d'impact données par le lobby. Le 14 décembre 2006, soit un jour après le vote au Parlement, un article intitulé « *Polémique sur le coût socio-économique de Reach* » évoque les positions contrastées de deux sources économiques différentes, l'Union européenne et l'UIC. On note un léger scepticisme de la part du journaliste qui s'en remet à l'avenir pour savoir qui des deux commanditaires d'études d'impact dispose des bonnes analyses.

Ainsi les arguments économiques et la position des journalistes ont évolué au fil des articles, montrant moins d'hostilité à un projet qui semble inéluctable. Qu'en est-il des autres journalistes ? La plupart des articles qui figurent à la fois dans les rubriques sciences ou société envisagent deux angles différents : d'une part, il y a les articles qui évoquent la pollution et la toxicité, et d'autre part, ceux qui envisagent l'expertise. Ce sujet est moins connu, moins grand public, mais intrigue les journalistes : comment la France a-t-elle pu cumuler un tel retard sur un secteur qui relève de l'intérêt général ?

Le premier article qui parle de Reach en reprenant à son compte l'argumentation d'une ONG environnementaliste, Greenpeace en l'occurrence, date du 29 octobre 2003. Greenpeace « *dépoussière l'industrie chimique* » en passant l'aspirateur dans divers endroits, dont une école maternelle. Ici encore nous sommes dans le drame. Les produits toxiques empoisonnent l'air. Le drame est contemporain, l'industrie chimique est « *dépoussiérée* » : le journaliste joue sur les mots, prend fait et cause pour Reach et au passage, signale que l'industrie chimique est dépassée, relayons ainsi mot pour mot le communiqué de presse de

Greenpeace. Dans cet article, l'impression de « grand récit »[839] vient de la tension créée par le rythme de l'article et surtout par les sujets évoqués: les résultats préoccupants relevés dans une école maternelle. L'organisateur de l'étude, Greenpeace passe par ricochet pour celui qui, "*amputé*", dit la vérité, celui qui ne se tait pas, et celui qui lutte, avec des moyens dérisoires. D'autres articles positionneront l'ONG comme l'ultime défenseur de l'intérêt général, « chevalier blanc » contre le puissant lobby chimique, remarquant au passage que les pouvoirs publics n'ont pas rempli leur rôle. David contre Goliath, en quelque sorte.

Si le lobby de la chimie est essentiellement représenté par Jean Pelin, directeur de l'UIC, les témoignages en faveur de Reach sont légion dans les colonnes du Figaro, et les noms sont prestigieux : les articles qui relaient les arguments de la société civile se feront par le biais de tribunes ou d'interviews signées. La parole est animée et les locuteurs font autorité : ainsi, les articles du 29 octobre 2003, des 20 et 22 avril et du 8 mai 2004 sont une multiplication de points de vue de personnalités reconnues.

La journaliste donne la parole à Corinne Lepage, à Daniel Richard, président du WWF, aux signataires (cités) de l'Appel de Paris ; les partisans de Reach mettent en avant l'enjeu sanitaire du projet. Il y a urgence, et il se peut qu'il soit trop tard. Alors que la position des journalistes « économiques » vacille, celle des journalistes scientifiques, qui transparaît dans leurs discours rapportés favorables à Reach se conforte. En 2004, le lecteur comprendra essentiellement les enjeux de Reach au travers des arguments avancés par la société civile. Ainsi découvrira-t-il l'absence de protection face à des produits dangereux dans son univers quotidien. Les arguments sont chimiques, mais surtout médicaux : les journalistes associent systématiquement le nom des produits chimiques à leurs conséquences médicales, du cancer à la stérilité.

Au-delà des articles qui relaient les études d'impact des associations, les journalistes vont faire mention des ONG dans des articles à portée plutôt politique. Celles-ci deviennent les adversaires du puissant lobby chimique aux yeux des journalistes qui envisagent désormais Reach comme une bataille de lobbying, manichéenne. La position des ONG sera même reprise en titre d'article, le 17 novembre 2005 (« *faut-il favoriser l'emploi qui tue* ? ») dans un article qui fait le bilan du phénomène qu'est devenu Reach.

Le vote du Parlement et un sondage sur l'opinion des français sur le sujet confortent les discours tenus par les associations et relayés dans le quotidien.

Enfin, notons l'article du 2 janvier 2007 qui traite d'un mouvement de fond, que nous reconnaissons comme celui du développement durable, et dont Reach est la plus récente illustration aux yeux du journaliste : dans cet article, la position du Medef est contre

[839] Nous référons ici à la thèse de Béatrice Jalenques-Vigouroux : « *Dire l'environnement : le métarécit en question* », sous la direction de Nicole Christine, soutenue publiquement le 24 novembre 2006.

argumentée par quatre figures du développement durable françaises. La primeur accordée à l'enjeu sanitaire sur l'enjeu économique est, semble-t-il, définitivement acquise.

De nombreux articles soulignent donc les enjeux en termes de toxicité et de pollution employés par les associations. Celles-ci sont contre les amendements au projet initial et ont pour objectif de contrer les discours économiques du lobby chimique. Mais dès 2004, un autre angle apparaît dans le quotidien, qui est également en faveur de Reach : c'est celui de l'expertise. Dès le 18 mars 2004, les experts toxicologues sont mentionnés, interviewés par les journalistes, mettant ainsi sous les feux des projecteurs médiatiques une profession méconnue. Cet article fait office de révélation médiatique : l'expertise toxicologique peut engendrer des tensions internationales[840] mais au-delà, c'est tout le système Reach qui reposera sur l'expertise. De nombreux articles suivront, qui approfondiront l'analyse du journal. Les lexiques de l'urgence et le constat du retard français en la matière seront les deux axes majeurs des articles. Ce retard n'est pas compris, et entraîne de nombreuses comparaisons avec d'autres pays européens. Le journaliste mène son enquête, il alerte, mais il se met également dans la position de citoyen. Il découvre la nocivité des produits et le manque de moyens et cette situation lui semble inconcevable. Ce positionnement restera le même pour la plupart des articles et entraînera l'émergence dans les articles de thèmes tels que le manque de transparence et la déontologie à mettre en place. La figure de l'expert se concrétise au fil des articles, symbole d'un ordre en marche où Bruxelles, qui a impulsé le mouvement, est vécue comme une institution nécessaire, défendant l'intérêt général, comme cela apparaît dans les articles des 4 septembre et 29 novembre 2006.[841]

Dernier angle envisagé, celui que nous dénommons politique car les articles font part des mouvements de lobbying, et des affinités politiques des députés. Ce nouvel angle apparaît en janvier 2005, au détour d'un article qui retrace un événement dans l'actualité bruxelloise : l'hémicycle du Parlement est *« plein à craquer* », du « *jamais vu* ». Selon le journaliste, qui intervient pour la première fois sur le sujet, il y a d'un côté, les ONG, de l'autre les industriels, avec en place d'arbitre, la nouvelle commission Barroso, dont les interventions laissent penser qu'elle est sensible aux arguments des industriels. On note une certaine neutralité du journaliste, un certain amusement également, à compter les coups en faveur des uns et des autres. L'article est didactique, informatif. Il est le premier d'une série qui abordera Reach sous cet angle. Reach est devenu un phénomène politique de l'actualité européenne. Les conséquences sont également lourdes sur le territoire français, et l'enjeu, semble-t-il est suffisant pour que le quotidien consacre à Reach des sujets dans les pages actualités (cf. analyses des rubriques) et politiques. De nombreux articles qui s'intéressent à la

---

[840] L'article du 18/03/2004, « *des firmes américaines menacent des experts français* », le Figaro, souligne l'attaque des américains contre les experts français, qui font l'objet d'une plainte et de menace.

[841] 04/09/2006, *L'étude de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique et des polluants chimiques mobilise trop peu d'équipes et souffre d'être éparpillée entre plusieurs ministères*, Le Figaro

29/11/2006*, L'agence américaine de l'environnement EPA va établir des règles sur l'utilisation de minuscules grains d'argent à but antibactérien*. , Le Figaro

Commission Barroso, et à son commissaire Günter Verheugen mentionneront Reach comme l'un des deux principaux projets de cette Commission. Deux directives font l'actualité : la directive des services et Reach, toutes deux qualifiées de « *textes difficiles* ». L'enjeu politique sera vécu comme accru par les journalistes après le refus français et néerlandais d'adopter la Constitution. Reach est alors présenté comme capital pour sortir de la crise institutionnelle.

Si dans un premier temps la progression des arguments et l'analyse de discours des articles concernant Reach nous indiquent une certaine neutralité des journalistes, les choses changent à l'approche du vote, en particulier dans un article daté du 2 décembre 2006 intitulé « *Parlement européen et Commission sont parvenus à un accord sur le projet Reach, chargé d'évaluer et d'autoriser l'utilisation des produits industriels* », où le journaliste relaie les exemples donnés par les associations (produits toxiques dans les biberons) dont la charge émotive est la plus importante. Le journaliste fait siens les exemples donnés en utilisant le discours indirect, et laisse transparaître un agacement par rapport à l'attitude favorable aux arguments du secteur chimique de la Commission Barroso. Cette position favorable à Reach sera confirmée dans un article du 14 décembre 2006, soit après le vote : ce même journaliste donne exclusivement la parole aux ONG environnementalistes, parole qui est reprise soit en discours direct, soit indirect, preuve que le journaliste fait sienne la position des ONG.

Ainsi, les positions des journalistes du Figaro, quelles que soient les rubriques dans lesquelles ils interviennent, semblent être, fin 2006 convergentes : ils sont tous globalement favorables à Reach. Par extrapolation nous en déduirons que la ligne éditoriale du Figaro concernant le sujet a changé progressivement mais sûrement. L'acronyme est devenu un sujet à part entière, considéré comme nécessaire, voire normal.

**Le Monde, un journal plutôt favorable au projet de règlement mais convaincu de son impossibilité politique**

Le journal en tant qu'auteur propre se tait donc sur le sujet jusqu'au vote en décembre 2006, où le sujet sera suivi de près, qu'il s'agisse du vote au Parlement ou de celui au Conseil. Ce silence, ou encore une fois, cette prise de parole par défaut, par tribunes interposées est remarquable en soi, elle l'est d'autant plus qu'à cette époque, le Figaro a trouvé une ligne éditoriale claire, sans ambiguïté sur le sujet. Est-ce le signe d'un désintérêt ? Est-ce un signe de prudence de la part d'un journal qui a très fortement impliqué un Etat, l'Allemagne, dans la lutte d'influence exercée contre Reach ?

Le fait est qu'il faut attendre le 2 décembre 2006 pour que le quotidien fasse un article consacré exclusivement à Reach. C'est un article qui en fait un bilan très didactique, en centrant sa prise de parole sur le compromis trouvé le 30 novembre entre Parlement et Gouvernements. C'est du déjà lu : le journaliste reprend beaucoup de phrases déjà publiées.

A la fois Il est assez neutre et il se comporte comme si le lecteur ignorait tout de Reach. L'explication de l'acronyme anglais est donnée.

Ce silence nous incite à nous pencher plus précisément sur les propos tenus fin 2005. Quel a été le traitement accordé par les journalistes à ce moment, sachant que le Monde a concentré tous ses articles sur Reach sur ce court laps de temps ? Nous envisageons alors le mouvement de positionnement éditorial du Monde sur Reach en deux temps : fin 2005, le journal a déjà son opinion, ainsi que nous le laissent envisager l'analyse des articles de ses journalistes, mais son analyse est pessimiste quant à l'aboutissement d'un règlement qui risque de perdre tout son sens dans un rapport de force qui lui est défavorable. C'est une position attentiste qui est alors adoptée, jusqu'au mois de décembre de l'année suivante alors que le vote se confirme.

Le 13 octobre 2005 la tribune d'André Cicollela est publiée: « *Nous sommes tous chimiquement contaminés* ». C'est un article très engagé, qui part sur une métaphore de « grands récits ». L'argumentation de Cicollela porte sur un rapprochement entre le cancer, épidémie moderne et la peste, en 1720. Et il compare Reach et surtout l'attitude de Verheugen à celle des échevins de Marseille, ignorants, et surtout cupides. Il emploie les termes d'"*épidémie*, *irresponsabilité*." L'Union européenne est vécue comme initiatrice d'une rupture nécessaire (changement paradigmatique), comme protectrice de la santé des citoyens. Le Parlement se montre sage et la Commission influencée par des personnalités irresponsables. L'auteur en appelle à la conscience des politiques, car ils sont tous concernés comme citoyens (cf. le titre). Pour lui, il ne faut pas trahir la confiance qu'inspire l'Europe aux citoyens ( propos également tenus par Rafaële Rivais, Le Monde, 3 mai 2005) ; certains politiques ont eu le courage de leurs actes et montrent la voie: ils s'opposent à la Commission. Cet article rompt avec les précédents par son engagement par son vocabulaire, par son rythme. Et le fait qu'il reprenne à son compte des arguments déjà invoqués quelques mois auparavant par une journaliste nous semble illustrer les prémices d'un positionnement du journal sur le sujet. D'autant que cet article initie un cycle de deux mois où le journal prendra intensément la parole sur le sujet.

Les deux articles qui suivront vont dans le sens de Reach : le premier, relate un rapport sénatorial dénonçant le laxisme de l'Etat en matière de politique sur l'amiante et ses substituts, et le deuxième évoque une bataille épique lors du vote. On y lit un rapporteur (Sacconi) qui « *supplie* », et qui a réussi à trouver des compromis. Il est aussi question d'une grande coalition allemande; Allemagne qui constitue l'un des thèmes récurrents dans l'évocation de Reach. On comprend mieux à la lecture de cet article celui qui avait été écrit précédemment par la même journaliste : dans cet article, il est question de rassembler les forces de gauche, pour qu'elles ne boycottent pas trop un texte amendé.

Ces deux articles préparent le 16 novembre 2005. Cette édition constitue le temps fort du traitement de Reach par le Monde. Neuf articles seront écrits intégrant Reach dans leur

texte. Le Monde prend acte, et il le fait avant le vote de la Commission. Pourquoi ne pas avoir choisi le lendemain ? Quelle urgence y avait-il à parler la veille ?

Notre hypothèse est que cette prise de parole intensive et antérieure à tout résultat laisse au quotidien une marge de manœuvre dans sa présentation. Il bénéficie d'une liberté de ton plus importante, l'événement n'ayant pas encore eu lieu. Cette prise de parole relève pour nous d'une stratégie éditoriale, et nous envisageons comme tels les articles écrits ce jour : il en est ainsi du choix des angles, des arguments avancés, tout comme du choix fait de parler du sujet la veille, et de le faire de manière aussi intensive compte tenu de l'historique que nous avons dressé des articles du Monde jusqu'à ce jour.

Le 16 décembre 2005, veille du vote en première lecture au Parlement sont présentés un historique des catastrophes chimiques et un historique également de tout ce que l'on a appris ces dernières années de la toxicité avérée des produits de consommation courante. Suivent des encadrés, l'un sur les chiffres de la chimie, et quatre autres présentant les acteurs majeurs du débat. Pour finir, deux longs articles évoquent, pour l'un, un historique de Reach, pour l'autre, un état des lieux sur les rapports de force concernant le vote le lendemain. A ce stade de la description, ces articles semblent avant tout didactiques, informatifs. Le journal semble fournir toutes les clés à ses lecteurs pour qu'ils puissent, le lendemain, comprendre les tenants et les aboutissants du vote.

L'angle adopté par le journaliste pour parler des catastrophes chimiques est à lui seul ambivalent. Replacer le règlement dans le contexte plus général de prévention des catastrophes semble suscité par le sujet. Cependant cet angle introduit un univers de danger, d'inquiétude, et donc de légitimité de l'application du principe de précaution et par extension de Reach. Or il se trouve que cet article est écrit par le journaliste qui, en 2005[842], a écrit la plupart des articles relayant le discours du lobby chimique. Le journaliste tient des propos beaucoup plus mesurés sur Reach en choisissant l'angle des catastrophes chimiques.

"Reach est l'une des tentatives les plus abouties d'instaurer un droit de savoir"

On retrouve certaines images mythologiques dans cet article: l'évocation d'un mal invisible, un danger réel en première partie, comme une référence aux légendaires dragons. Puis une référence à l'ambivalence de l'industrie chimique: le journaliste ne remet pas en cause sa nécessité, mais il reconnaît sa nocivité (Dr Jekyll and M. Hyde).

Nous porterons notre attention sur deux points : cet article fait référence aux grands récits, il contient des éléments narratifs propres à conduire le lecteur dans un univers d'affect, de pathos. Cette construction sémantique a été quelques fois utilisée par les journalistes du

[842] Nous référons à l'analyse que nous avons faite de ces articles, et que nous faisons figurer dans un tableau récapitulatif en annexe.

Monde, mais elle n'est pas fréquente. Est-ce un mouvement de bascule ? Outre le rôle ambivalent, sombre, préoccupant joué par la chimie, l'évocation des catastrophes chimiques sonne comme un glas. Seveso, Bhopal, AZF sont des noms qui parlent, qui sont connus. Ce sont aussi des images, catastrophiques. Le lecteur est forcément interpellé. Il l'est d'autant plus que le journaliste lui rappelle que Reach lui ouvre le droit à l'information, à la transparence qui fait défaut sur le sujet.

Ce premier article nous permet de tirer deux enseignements concernant la ligne éditoriale du Monde : à la veille d'un vote emblématique, le journaliste qui aurait pu le mieux défendre les arguments (et donc les amendements) de l'industrie chimique doute. Reach est présenté comme un progrès et non plus comme un danger pour la compétitivité et l'emploi. Le deuxième enseignement nous vient de l'intitulé « *une série de catastrophes a sensibilisé l'opinion* ». C'est une affirmation de la part du journal. Cette référence à l'opinion, conjuguée à la présentation dans l'article de Reach comme une solution pour mieux gérer les risques induit donc le postulat implicite fait par le journal que l'opinion est favorable à Reach.

Le deuxième article porte sur un historique de la toxicité des produits de consommation courante, et notamment ceux utilisés par les enfants, tels que les jouets, etc. Cet article met en parallèle le travail des associations. Sont citées : le BEUC, WWF, Greenpeace, Artac, Comité permanent des médecins, Appel de Paris. Reach est présenté comme un cadre nécessaire, qui rend enfin cohérent toutes ces démarches. L'article se veut objectif, s'appuyant sur des dates, nommant précisément les ONG, les produits et les molécules chimiques incriminées.

> « La pollution chimique de nos produits courants est un facteur cancérigène. Les cancers des enfants augmentent de 1 % par an, depuis 1960 ».

Mais l'insistance sur la mise en danger des enfants montre la volonté du journaliste d'interpeller le lecteur, d'autant qu'aucun argument contre Reach n'est avancé. Nous en conclurons que cet article est également en faveur de l'adoption de Reach dans sa ligne initiale, i.e. la moins amendée possible.

L'article principal de cette page « *Bataille européenne dans le lobby de la chimie* », retrace le long parcours de Reach, et les innombrables retournements dont il a fait l'objet. Reach a été maintes fois tempéré, et cet article démontre qu'il s'agit bel et bien d'une « *bataille* ». Si les termes « économie » et « sanitaire » ne sont pas prononcés, on retrouve cependant les deux champs, et le vocabulaire guerrier utilisé, aussi bien en termes d'action politique que de moyens, propose deux figures: celle de David (les ONG, les associations et les syndicats) aux moyens dérisoires, devant monter des « *coups médiatiques* » (sous-entendus « malins » par la journaliste) face à Goliath (le lobby de la chimie, le patronat, l'Allemagne), « *puissant* », « *déterminé* », qui attaque le premier, disposant d'atouts financiers et politiques. La bataille semble tourner en défaveur des premiers: la journaliste, dont l'opinion nous est connue par l'analyse de son discours direct (dernier mot laissé aux syndicalistes,

ironie pour faire part de l'anecdote des Eaux Blessées, champs lexicaux guerriers utilisés pour évoquer le lobby chimique) semble penser qu'il s'agit d'un combat perdu d'avance, se mettant ainsi au même plan que les associations (derniers paragraphes).

Cet article nous semble le reflet de la position éditoriale du Monde en 2005, sur le sujet, où l'on voit à l'analyse un journal plutôt favorable au projet de règlement mais convaincu de son impossibilité politique, pour des raisons économiques, pour des raisons politiques, et pour des raisons de rapport de forces défavorable, position qui restera stable dans les articles à venir. La lecture géopolitique de l'actualité du quotidien l'invite à envisager Reach comme un combat inégal, handicapé par la montée en puissance de l'Allemagne, par l'activisme des industriels, par l'écoute à ce moment de son histoire accordée par la Commission et le Conseil des Ministres aux arguments de ces derniers.

Cette analyse de la ligne éditoriale du journal nous est confirmée par les encadrés qui font suite :

- les « *quatre acteurs majeurs du débat* » présentent une par une des personnalités que le quotidien a isolées comme les plus influentes sur le sujet. Sur ces quatre personnalités, seule une est favorable au projet Reach ; les trois autres cherchent à minorer son impact et donc à l'amender. Le rapport des forces semble donc foncièrement inégal, conforté par les paroles, citées en discours rapporté, du représentant du WWF qui se présente lui-même comme David contre Goliath. Les trois autres encadrés présentent le président du syndicat des patronats européens Ernest Antoine Seillière, Erkki Likkanenn, commissaire à la compétitivité et qui a su s'opposer à la commissaire à l'environnement, enfin, Gerhard Schröder, chancelier allemand qui a su placer « six rapporteurs allemands sur les dix », sans parler des chefs de groupe ou commissaire à la compétitivité…
- Un encadré présente les chiffres de l'industrie chimique, en Europe et dans le monde.
- Un dernier encadré porte sur le coût économique de Reach. C'est une brève sous forme de compte-rendu (aucun commentaire, aucun intervenant, des faits objectifs) Le titre met l'accent sur une particularité de la deuxième partie de l'article: la volte-face du SPD qui, convaincu par le lobby chimique allemand, a accepté de s'allier aux libéraux et aux conservateurs. Ce retournement est présenté comme une union sacrée. Les Verts, partenaires habituels, se considèrent "*lâchés*". C'est une trahison politique qui est mise en avant, présentée comme contre nature mais motivée par l'intérêt national. Ce ne sont pas les socialistes qui s'allient aux libéraux, mais des allemands qui font front commun.

L'analyse des articles, de la progression des arguments, des champs lexicaux, de l'appel à certaines figures de style nous laisse deviner la ligne éditoriale du Monde à cet instant : Reach devient un sujet d'intérêt général, malmené et handicapé par les alliances politiques et par une conjoncture défavorable.

Le Monde inscrit donc sa vision du sujet dans un contexte géopolitique plus global : à base d'historiques, figurant dans quatre de ces articles, il inscrit Reach dans un mouvement de

fond, dans une logique de progrès, en quelque sorte inéluctable, mais il a soin de replacer l'actualité du vote dans une conjoncture mouvementée et défavorable.

Les articles qui suivront mettent en scène les conséquences de Reach. Le lendemain, le journaliste spécialisé sur les sujets de développement durable est envoyé spécialement sur le site de BASF en Allemagne, le plus grand du monde avec ses 7 km2 dédiés à la chimie, pour interroger sur place les ouvriers. A ce stade de la parution, le journal n'a pas encore fait part du vote au Parlement. Il ne le fera que le 19 novembre.

Quels sont donc les arguments invoqués par le journaliste, quelle réalité montre-t-il ? Cet article tend à montrer que les ouvriers de la chimie pensent l'infléchissement des industries chimiques dans le sens demandé par Reach, comme inéluctable. Les difficultés sont certes réelles, elles peuvent être surmontées. Le texte est en trois parties, qui part de l'illustration de cet univers, noir et sournois: c'est un site où les usines sont « *innervées* », où les rues portent les noms de « *l'Isobutyl* » ou de « *l'Ammoniac* ». Dans cet univers de Germinal, le journaliste interroge les ouvriers de la chimie, il pénètre leur univers, un *« univers gris acier* » appelé « *Congo, aussi impénétrable qu'une jungle* », où les tubes et les tuyaux « *font écran à la lumière* », où les ouvriers avaient « *le visage noirci par la poussière* ». La toxicité est invisible, le prolétariat travaille par nécessité et non pas par plaisir. Puis le journaliste donne la parole aux spécialistes, sur le terrain et nous fait envisager les motifs de blocage du point de vue des ouvriers: incompatibilité entre la volonté de transparence qui leur sera demandée et le secret de fabrication, et lourdeur administrative inutile. Le journaliste termine son article par l'intervention des écologistes qui réfutent ces deux arguments: le premier argument, selon eux est surtout fait pour jouer contre les PME et pas contre les concurrents directs. Pour le deuxième argument évoqué par les spécialistes de BASF, ils rétorquent par la possibilité de recourir aux produits de substitution. Sans véritablement répondre point par point, les arguments écologistes ont le dernier mot. La troisième partie de l'article montre la bonne volonté des industriels en quête de substituts. Le journaliste sensibilise le lecteur aux préoccupations ouvrières, et va dans le sens de Reach sans compromettre pour autant l'avenir de la grande cité ouvrière. Ce même positionnement est présent dans les articles qui suivent, l'un sur l'évaluation toxicologique, l'autre qui fait état du vote au Parlement.

Puis intervient en Une une brève sur une catastrophe chimique en Chine, privant d'eau potable quatre millions de personnes, titre le journal, le 25 novembre 2005. Cet article replace Reach dans l'univers des catastrophes chimiques ayant un impact sur l'environnement. Les journalistes mentionnent l'acronyme sans en faire aucun commentaire, mais l'énumération du nombre de morts et de blessés font que le lecteur prend conscience de"*l'importance des risques liés à la fabrication des produits.*" Et associe Reach aux catastrophes chimiques.

Mais c'est un article daté du 1er décembre 2005 qui nous interpelle. Il est particulièrement long, et intervient à mi-parcours, entre le vote au Parlement et celui du Conseil Ici la

journaliste officialise toutes les positions que nous avons vues esquissées dans les articles précédents : nous considérons que cet article a vocation maïeutique pour le journal. Pour ce faire, la journaliste procède encore une fois par un retour en arrière, et choisit de suivre l'itinéraire de Jürgen Trittin, ministre de l'environnement allemand. Ce choix est particulièrement judicieux pour mettre en place son argumentation : en procédant à la chronique d'un parcours semé d'embûches, en choisissant de retracer la bataille personnelle d'un individu emblématique, juge et partie ; la journaliste met en relief, par extrapolation, la bataille qui se joue à Bruxelles, entre intérêt général et intérêt national allemand. La journaliste campe un tableau où l'industrie allemande est toute puissante, et où l'Europe est manipulée. Elle suit tout d'abord le ministre de l'environnement allemand, Jürgen Trittin, pour montrer qu'il "*veut en finir avec l'opacité*". En tant que personne et citoyen, il perçoit Reach comme une avancée. Mais quand en 2001 l'industrie chimique met en marche son combat, il défendra « *loyalement* » auprès de la Commission le compromis trouvé entre gouvernement allemand et industrie chimique, en réussissant par exemple à siéger à des Conseils où les autres ministres de l'environnement sont refusés. Par rapport à cette attitude, l'industrie allemande apparaît comme ambitieuse et de mauvaise foi: Daniel Cohn Bendit est cité en discours rapporté pour dire qu'elle a trahi, "*qu'elle n'a pas respecté cet accord*". La deuxième partie de l'article montre que l'Union européenne est tenaillée par l'industrie allemande: les Allemands, favorables aux arguments de leur industrie, sont placés aux postes clé pour lutter contre Reach: co-rapporteur, chefs de Groupe au Parlement, numéro deux de la Commission en la personne de Günter Verheugen, qui lui-même trahit l'institution, selon les ONG à qui il est laissé le dernier mot de l'article. Cet article est donc une charge contre l'Allemagne, dans ses manoeuvres pour empêcher un dossier d'intérêt général. (lexique invoquant la puissance et la manipulation). L'analyse de la journaliste est cautionnée par le résultat du vote au Conseil des Ministres, en faveur des industriels.

Pour celle-ci qui écrit les deux articles du 15 décembre 2005 consécutifs au vote en Conseil des Ministres, les dés sont jetés. Des deux articles qui ont trait aux projets écrits ce jour-là, nous retenons celui concernant les piles au cadmium : encore une fois, c'est l'histoire, l'anecdote, le fait avéré qui est décrit, et qui tient lieu de morale de l'histoire comme une parabole. Dans cet article, c'est l'échec du projet de directive européenne sur les piles au cadmium qui est décrit avec un certain défaitisme : alors que sa toxicité est avérée, les parlementaires ont cédé aux chants des lobbies de pile, et le projet a été réduit a sa plus simple expression, vidé de tout contenu. Reach aura-t-il la même fin ? Les lobbies auront-ils le dernier mot, alors que la toxicité des produits chimiques est chaque jour plus étudiée? Cet article ponctue les deux mois de prise de parole intensive du journal sur le sujet. Suivent de longs mois de silence, ponctués ici et là par certains articles qui mentionnent Reach comme un texte difficile, mais nécessaire. Seule la tribune de Jean-Pierre Carmilleri, que nous avons déjà évoquée, tranche dans ce long silence.

A la lecture des articles écrits, à leur analyse dans le fond, nous comprenons que ce silence s'explique par cette position défaitiste adoptée par le journal : Reach risque de subir la loi des lobbies industriels. Parallèlement, le Figaro a écrit de nombreux articles sur Reach, dont la plupart portent sur la montée en charge de l'analyse toxicologique en France. Reach se prépare, les Etats se mettent aux normes, notamment en restructurant leurs institutions d'analyse toxicologique. Il n'en est pas question dans le Monde.

Pour finir cette analyse concernant la position journalistique et éditoriale du quotidien sur le sujet, un article en particulier conclut le tout, confirmé par une Une du même jour, le 15 décembre 2006. Il s'agit d'un éditorial sur Reach, intitulé « *Chimie verte* ». C'est un oxymore. La construction de cet article, l'utilisation de certains champs lexicaux nous indiquent que l'éditorial considère de façon positive Reach: c'est un progrès, « *un pas dans la bonne direction* ». C'est le corpus législatif le plus élaboré, "*sans précédent*". Le journal reprend le discours de la Commission, les chiffres qu'elle avance dans ses études d'impact économique. Pour l'éditorialiste, Reach est surtout un symbole: celui "*du modèle économique sur lequel l'Europe doit tabler : une industrie et des activités respectant, par principe, l'environnement et la santé.* " Une Europe du développement durable en quelque sorte.

La ligne éditoriale du Monde est donc confirmée : le journal a considéré Reach comme un gage de progrès et d'avance sur la concurrence, comme la capacité de l'Europe à se construire dans le développement durable, à cadrer son développement économique et industriel dans une recherche d'amélioration de la qualité de vie, passant par la santé et l'environnement. Il s'agissait pour le journal de voir si l'Europe était capable de conjuguer les trois sphères, économiques, sociales et environnementales dont elle se veut le garant. Il s'agissait aussi peut-être de voir si elle mettait en pratique les positions développement durable tenues dans les grands sommets internationaux, malgré la lutte d'influence qui faisait rage en son sein. Enfin, il s'agissait aussi pour le journal de voir si l'Europe était capable de se doter d'une « *arme pour l'avenir* » : il est question de géostratégie et de volonté politique. Reach était le reflet de cette lutte interne, et le Monde l'a observé comme témoin. C'est pourquoi, malgré la déception des Verts, relayés dans ces colonnes et qui tempèrent le succès du vote, le Monde écrit qu'il s'agit d'un pas en avant.

Reach est un sujet technique, mais il est pourtant abordé 56 fois par le Figaro, 53 par le Monde. Tout un univers sémantique s'est construit, sur lequel nous nous penchons désormais, et qui participe du mouvement général de normalisation de notre sujet.

### 2. 3. La construction d'un univers sémantique propre, témoin de l'émergence de nouveaux codes

Si la ligne éditoriale des journaux a évolué au cours de ces années évoquées, certaines figures de discours se sont également construites, au fil des articles. La construction de cet univers sémantique propre à Reach participe également à la celle du développement durable. En retrouvant les mêmes acteurs, en représentant la concrétisation d'une pensée écologique et sociale, Reach participe du vaste mouvement d'occupation d'un territoire de communication que nous définissons comme relevant du développement durable. De même que nous avons pu voir en première partie, dans l'analyse des textes fondamentaux que le concept s'appuyait sur un socle de valeurs différentes de celles actuellement en vigueur, nous considérons que les articles du Figaro et du Monde sur Reach contiennent les germes de figures de discours et servent de trame à la construction médiatique du sujet. Nous recherchons en quelque sorte les contours d'une mythologie propre, de symboles qui porteront la vision des journalistes sur le sujet et qui seront transmises au lecteur, de schèmes discursifs.

La question est de savoir, dans le cadre plus général de notre réflexion, si cet univers sémantique et symbolique construit par les journalistes est extensible aux discours des autres entités. Par ailleurs, il nous semble important de déterminer si elles sont suscitées par les acteurs eux-mêmes, ou si elles participent de l'initiative personnelle des journalistes. Pour finir, bien entendu notre objet est également d'étendre le champ de notre réflexion au mouvement plus vaste du développement durable.

#### 2. 3. 1. Le Figaro : une vision manichéenne, l'émergence de nouveaux héros

Nous avons pu voir émerger trois entités bien distinctes, dont la construction s'est fait par touches impressionnistes lors de l'analyse de notre corpus. En relevant des concordances lexicales entre articles, mais également des discordances et des évolutions, ces figures ont peu à peu pris forme, à mesure que la ligne éditoriale du journal se confirmait en faveur de l'adoption du règlement Reach. Certaines figures sont apparues en cours de route, comme celle de l'expert, du toxicologue, placé soudain sous les feux médiatiques, interrogé, interpellé. Le traitement du sujet appelait les journalistes à se tourner vers ces experts, qui, s'il ne sont que quatre en France, ont pourtant été nommément cités dans 16 articles différents et ont fait l'objet de huit articles, en tant que sujet principal.

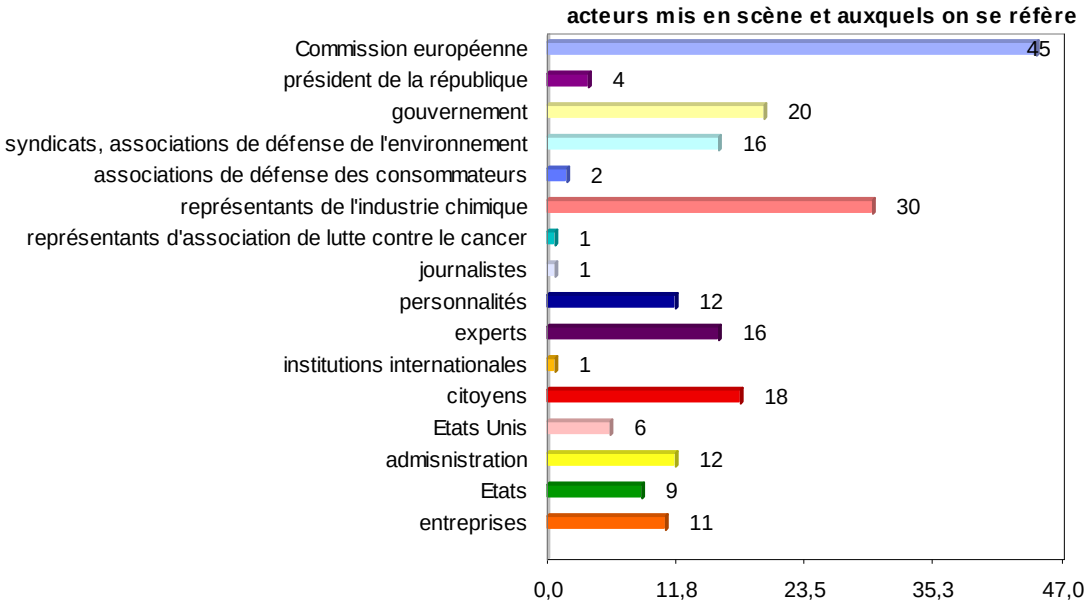


La deuxième figure qui a également émergé de notre analyse est celle de la Commission européenne, citée dans 80% des articles, et dont la perception médiatique a évolué en fonction des sujets traités, mais surtout en fonction de la ligne éditoriale suivie par le journal. D'institution lointaine, vindicative, l'Union européenne a gagné en légitimité concernant le sujet, alors que par ailleurs les politiques du président de la Commission et du Commissaire Verheugen étaient moquées par le journal. Le traitement journalistique procède souvent par métaphores, par métonymies également. Ce sera le cas pour l'Union européenne, et ces effets de style nous permettent d'envisager l'institution comme une figure de discours.

Pour finir, l'utilisation de grands récits concernant la sémantique associée aux associations nous permet de nous pencher sur la troisième figure que nous voyons émerger dans les articles du Figaro : l'association environnementale, qui tient pour le coup le rôle du héros mythologique, celui qui défend contre tous et à inégalité des forces, des valeurs justes, d'intérêt général.

Ces trois figures émergent à la lecture flottante de notre corpus, mais c'est l'analyse lexicale qui nous permet le mieux de comprendre les ressorts sur lesquels les journalistes se fondent pour asseoir leur écriture.

Nous avons relevé de nombreux champs sémantiques, parfois très proches, et utilisés différemment et avec précision par les journalistes selon les acteurs auxquels ils faisaient référence. Ainsi, le lexique économique[843] associé à celui que nous nommons de

[843] nous qualifions de champ lexical économique tout ce qui a trait à l'activité économique et financière et gestionnaire: les notions d'emploi, de création de richesse, la thématique des la délocalisation mais aussi le langage utilisé généralement par les sciences économiques, à savoir l'emploi d'indicateurs tels que le PNB ou le PIB, les chiffres d'affaires mais également l'emploi de statistiques, de pourcentage relatif à l'activité commerciale, industrielle. Nous retrouvons également des termes liés aux acteurs économiques (consommateurs, salariés, postes, patronat, etc.…) mais aussi au marché (cycle de vie, renversement de tendance, développement, facteurs clé de succès, croissance, reprise, etc.) et enfin à l'allocation des ressources.

l'inquiétude[844] a été systématiquement utilisé par les journalistes du Figaro économie dans leurs premiers articles sur Reach qui prenaient fait et cause pour le secteur chimique. Les articles portant sur les études d'impact sanitaire menées par les associations et les experts relevaient d'un univers sémantique complètement différent : ainsi les registres de l'analyse des risques mais également un vocabulaire scientifique, voire spécialisé dans la chimie et la médecine ont été utilisés. Il s'agissait certes souvent d'articles de rubriques scientifiques ; il s'agissait également du positionnement tenu par les acteurs dans leurs déclarations relevées en discours direct par les journalistes.

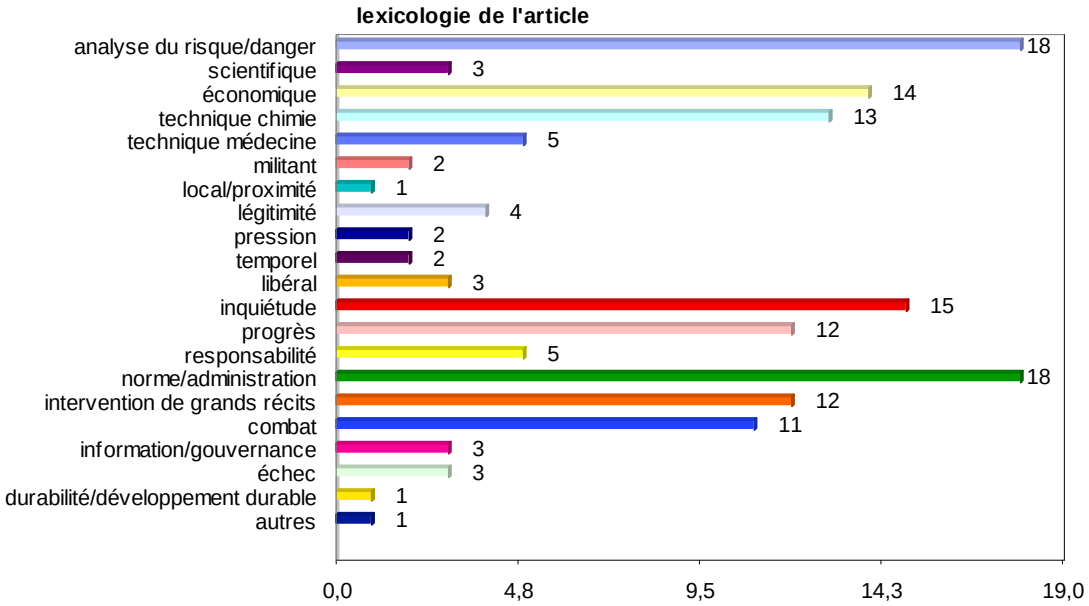


Parmi les registres les plus souvent utilisés, celui de l'analyse des risques/danger est le plus souvent utilisé, y compris dans les articles politiques et à finalité didactique : le propos de Reach n'est remis en cause ni par les uns, ni par les autres. Le fait d'évaluer et d'enregistrer les substances chimiques est présenté comme une nécessité, c'est la méthode et le champ couvert par le règlement qui sont discutés.

Egalement très présent, le registre lié à la norme et aux procédures administratives qui grave dans le marbre le règlement. Cette omniprésence se comprend : le sujet est en phase de discussion, il deviendra loi. En revanche, il nous semble important de relever qu'il s'agit autant de procédures administrative et législative que de l'emploi de norme. Les journalistes semblent avoir conscience d'assister à un phénomène normatif, aussi bien en termes de contraintes économiques qu'en termes de changement de société par rapport à la tolérance

[844] Le registre de l'inquiétude est associé par le journaliste à celui de l'économie : tout un vocabulaire qui crée un univers fragile, de défiance, de danger, sous l'angle économique. Par exemple seront associés les termes de : crises, nécessité, éviter le pire, effrayer, coupes claires, postes rayés de la carte, surcoûts, etc.

ce registre est assez proche, dans l'absolu de celui de l'analyse des risques/danger que nous avons également relevé. Nous les avons dissociés car ils ne se recoupent pas véritablement : l'analyse des risques est bien issu d'une logique économique, mais il s'agit d'une prospective tenue, en l'occurrence par les partisans de Reach tels que les associations environnementales ou les experts toxicologues. On parle ici de risques biologiques, sanitaires, d'impact sur l'environnement, etc. Si l'on est effectivement sur un registre inquiet, les sujets d'inquiétude sont radicalement différents.

des risques. C'est dans ce contexte qu'ils envisagent l'adoption de Reach, au terme d'une bataille manichéenne, entre lobby chimique et ONG.

Cet univers de la bataille, du combat est également très présent dans le vocabulaire utilisé ainsi que dans les métaphores que nous avons interprétées comme des interventions de grands récits. Le champ lexical du combat connote la référence aux mythes, aux héros que nous avons discerné dans notre corpus : parfois explicites, parfois sensibles au détour du rythme de la phrase, de la mise en valeur des rôles des uns et des autres, ces grands récits tiennent également souvent du registre militaire : le héros solitaire, défendant le bien commun lutte contre beaucoup plus puissant et perfide que lui. David et Goliath, Ulysse mais aussi Athéna nous semblent avoir inspiré de nombreux commentaires de journalistes, dans des articles différents. Mais nous retrouvons également parfois l'univers des gnomes, des deux cents familles. Le langage journalistique est souvent fleuri, mais l'émergence de ces multiples recours aux grands récits nous semble également illustrer l'accouchement en douleur d'un projet vécu par tous comme difficile, voire « titanesque », qui voit le jour en dépit de bien des difficultés, d'un parcours chaotique et qui, sans faire pour autant l'unanimité est reconnue comme la première pierre d'un édifice à construire. Le sujet en soi prêtait au péplum, en quelque sorte.

Pour finir ce tour d'horizon de notre analyse lexicale, et avant de nous attacher aux figures que nous avons vu émerger de notre lecture et de nos analyses, constatons que nous pouvons regrouper quatre champs lexicaux sous le terme générique de développement durable : il s'agit des lexiques que nous avons nommé information/gouvernance, responsabilité, durabilité et légitimité..

**La figure de l'expert**

Huit articles sont consacrés par le Figaro à l'expertise toxicologique française, soit près de 15 % des articles. On y découvre un métier méconnu, celui de toxicologue, qui va être au centre du dispositif de Reach. Dès lors, de très nombreuses questions se posent pour les journalistes : qui sont-ils et combien sont-ils ? Quelle est la valeur des institutions françaises qui les hébergent ? Que vaut l'analyse toxicologique française par rapport à celle des autres pays européens, et comment les charges vont-elles être réparties en Europe pour soutenir la future agence qui sera créée à Helsinki, consacrée à Reach ? Mais surtout : quelle est la déontologie de ce métier, et quel crédit accorder aux analyses et aux avis qui seront rendus ?

L'apparition du thème de la toxicologie se fait dans un premier temps par l'approche environnementale : les produits chimiques sont toxiques, et c'est l'un des six chevaux de bataille du WWF. Ils sont également alertés sur l'importance de l'analyse toxicologique par les conséquences scientifiques de l'application de Reach, qui surmultipliera les analyses dans les prochaines années et dont dépendront les investissements économiques et

chimiques sur telle ou telle substance. Dans une moindre mesure, le journaliste évoque également les problèmes soulevés par les associations de défense des animaux[845] : qui dit analyse de laboratoires dit également cobayes ; cependant ce thème ne réapparaîtra plus dans les articles du journal. Très vite, les journalistes se focalisent sur le métier même de toxicologue, aidés dans leur démarche par l'actualité : « *des firmes américaines menacent des experts français* » nous décrit un article daté du 18/03/2004. Au travers d'une substance évaluée comme toxique par les experts français, le décaBDE, le lecteur peut découvrir tous les enjeux financiers et industriels que Reach bouleversera : les Américains menacent, ils en recourent à l'OMC, et les experts français sont pris au dépourvu : le métier devient exposé. Le journaliste, s'il ne donne pas d'opinion par rapport aux toxicologues, prend fait et cause contre les Américains. Par contrecoup, les toxicologues deviennent des experts au service du bien commun, mais surtout ils exercent un métier dont il faut protéger l'intégrité et la déontologie : les enjeux financiers et économiques qui dépendront des expertises réalisées sont trop importants.

A partir de cette date, la parole sera régulièrement donnée à ces toxicologues, et les enquêtes des journalistes sur le sujet forceront le trait : les journalistes découvrent un retard de la France jugé catastrophique par rapport à ses voisins. La toxicologie est entrée dans l'espace public, et le manque de moyens patent forge le mythe : il sera question d'une dizaine d'incorruptibles scientifiques, dont la mission est d'importance. Ils travailleront au sein d'une agence spéciale, qui oeuvre pour l'intérêt public, dotée de peu de moyens, peu connue, mais respectable et dévouée.

Enfin, dans un article daté du 30/12/2006, intitulé « *Produits chimiques : les Français pour la transparence* », il est dit que selon les Français interrogés, les mesures prises par Reach ne sont pas assez sévères, le contrôle est insuffisant, ce qui donne encore plus de poids à la profession.

Si la figure de l'expert toxicologue est nouvelle, l'arrivée dans l'espace public de scientifiques experts nous semble pouvoir être rapprochée de celle de climatologues, biologistes et autres spécialistes qui ont été poussés sur le devant de la scène par le développement durable.

**La légitimité européenne par rapport au développement durable**

Deuxième émergence, celle d'une Union européenne légitime dans son rôle d'impulsion de projets de développement durable. Cette perception du rôle joué par l'Union européenne fluctue au fil des articles pour finalement trouver une place définie en fin 2004, début 2005.

Dans un premier temps, l'Union européenne est vécue comme contraignante, voire incompétente par les journalistes des rubriques économiques. Reach est encore une norme de plus, qui risque de handicaper le secteur chimique. Le discours est convenu et

[845] L'Europe veut mieux contrôler les produits chimiques, article du 03/12/2003

régulièrement utilisé en France, aussi bien dans la presse télévisuelle que dans la presse écrite. C'est celui du secteur chimique. On retrouvera cette posture de manière exacerbée lors d'une tribune tardive qui reprend point par point les arguments des industriels, datée du 5 décembre 2006, intitulée « *l'Europe contre la croissanc*e ? ». Dans cette tribune, l'Europe est critiquée pour ses velléités morales ayant de lourdes conséquences en termes économiques. Reach est alors cité comme l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

L'appréciation des journalistes concernant l'impulsion européenne change petit à petit, notamment par le biais des articles concernant l'angle scientifique et toxicologique : l'Europe est alors vue comme l'institution sans qui aucune amélioration sur un sujet d'enjeu public n'aurait pu être possible. Cette position se construit au fil des articles à finalité scientifique et trouvera sa plus belle illustration lors d'un article intitulé « *L'adoption du règlement Reach unifie les pratiques d'enregistrement des produits chimiques en Europe* »., daté du 14 décembre 2006, le lendemain du vote par le Parlement.

En approuvant le rôle joué par Bruxelles sur Reach, malgré les difficultés, malgré le lobbying intense, malgré les atermoiements de la Commission Barroso dénoncés par le journal, les journalistes valident également le rôle joué par Bruxelles en termes de développement durable.

**L'ONG, figure du héros adoubé**

La troisième figure est celle de l'ONG, peu importe qu'il s'agisse de Greenpeace ou du WWF, pour ne citer que celles qui ont eu droit de cité dans les colonnes du Figaro. Les associations environnementalistes sont très vite perçues par les journalistes comme les adversaires du lobby chimique. Mais ils vont plus loin, en les citant et en relayant en discours direct les messages, selon lesquels les associations ont entrepris les études d'impact là où les pouvoirs publics ont jeté l'éponge, envers et contre tout, au nom de l'intérêt général (articles du 29 octobre 2003, du 20 avril 2004, du 22 avril 2004 et du 7 octobre 2005).

Les journalistes reconnaissent le rôle de dernier défenseur des ONG, leur position de vigiles mais aussi d'experts en la matière. Les associations innovent, elles font mener des études d'impact sanitaires inédites et fiables, elles construisent des banques de données. Elles se substituent aux pouvoirs publics en la matière et deviennent par contrecoup le locuteur légitime. Certes, les opérations sont médiatiques, comme celle d'analyser le sang des eurodéputés ou des ministres de l'environnement ; le symbole est explicite. Mais au-delà, le discours est clair, précis, scientifique. La méthode l'est également. Et les arguments relèvent du bon sens, ils sont proches des gens.

L'ONG est perçue comme une source crédible pour les journalistes. De plus, les métaphores régulièrement utilisées par ceux-ci présentent les ONG comme celles qui disent la vérité, qui ne se taisent pas, et qui luttent, avec des moyens dérisoires "*amputé*". Ce sont des héros modernes, les David contre le lobby chimique et contre les possibles tentations électoralistes

de ne pas mener le projet jusqu'à son terme ou de le vider de son sens. Les ONG soutiennent Reach, et les journalistes relayent leurs discours. Ils finiront d'ailleurs par les faire intervenir dans leurs articles pour contredire les industriels de la chimie, et par leur donner le dernier mot.

Ces trois figures sont toutes favorables à Reach. Elles construisent le discours du quotidien, elles fixent une trame, une narratologie au sujet. Ce sont aussi des figures valides pour le développement durable en général. Les ONG sont apparues dans les grands sommets internationaux comme des locuteurs de choix. Leurs avis sont écoutés, elles sont admises dans les hémicycles. L'Union européenne a mis en place l'une des conceptions les plus sévères du protocole de Kyoto. Dans le cas de Reach, elle confirme sa place de leader sur le sujet et d'impulsion pour les Etats. Enfin, la figure de l'expert toxicologue est une illustration de plus de l'entrée dans l'espace public du spécialiste. Sa parole est recherchée par les médias, son point de vue importe. Des métiers sortent de l'ombre, sacralisés sur l'autel médiatique.

En conclusion de cette partie qui analyse le traitement de Reach effectué par le Figaro, grand quotidien français, nous constatons qu'une fois votée, le règlement paraît se dissoudre dans un ensemble plus grand, celui du développement durable. Le quotidien se met à évoquer à nouveau Reach comme l'illustration d'un mouvement de fond beaucoup plus général. C'est également pour lui l'illustration d'un changement de société et partant, d'une normalisation : après avoir mis cinq ans à devenir un sujet en soi, parler de Reach revient à illustrer le développement durable dans lequel l'enjeu sanitaire rime sur l'enjeu économique.

Le journal ne répond plus aux sollicitations du lobby chimique comme à ses débuts ; il a même tendance à contredire ses propos par l'analyse du camp adverse. Les temps ont changé, le poids accordé aux locuteurs également. Le discours purement libéral et économique est beaucoup plus nuancé lorsqu'il s'agit d'intérêt général.

Reach portait sur la santé, un enjeu illustré par ailleurs par l'exemple de l'amiante. Est-ce à dire que le journal se montrerait aussi favorable s'il s'agissait par exemple seulement d'enjeux environnementaux ?

Enfin, qu'en est-il du lecteur ? Nous avons rappelé, en début d'analyse, qu'il existe un contrat tacite entre lecteur et journal. Le journal connaît les préoccupations de ses lecteurs, et ceux-ci les positions de leur journal. Nous n'avons pas trouvé, dans les colonnes du Figaro, de courrier des lecteurs qui contredisent les propos tenus par les journalistes. C'est une première indication pour émettre l'hypothèse que les lecteurs ont pu globalement suivre le journal dans sa perception du sujet, dans son évolution. Un deuxième indice nous est apporté par l'enquête réalisée par le WWF et National Geographic en janvier 2007, qui a fait l'objet d'une publication dans le Figaro : les Français interrogés se montrent attentifs au

sujet, demandant des normes encore plus sévères. Le journal semble donc conforté dans la ligne éditoriale choisie, en accord avec les Français sondés, dont certains sont peut-être ses lecteurs.

### 2. 3. 2. Le Monde, nouvelles problématiques, nouvelle redéfinition des pouvoirs : un monde en construction

L'analyse des champs lexicaux des articles du Monde nous permet d'avancer sur le traitement médiatique qu'a réservé le quotidien à Reach. Nous avons observé au fil des articles ces champs, que nous avons qualifiés. Si l'on retrouve des convergences par rapport au Figaro en ce qui concerne les champs lexicaux utilisant des vocabulaires techniques, chimique ou médical, les autres champs lexicaux observés relèvent d'une autre logique. Certains nous sont apparus au fil des articles comme des fils conducteurs. Ce sont ceux les plus régulièrement utilisés, ceux dont les occurrences sont les plus nombreuses.

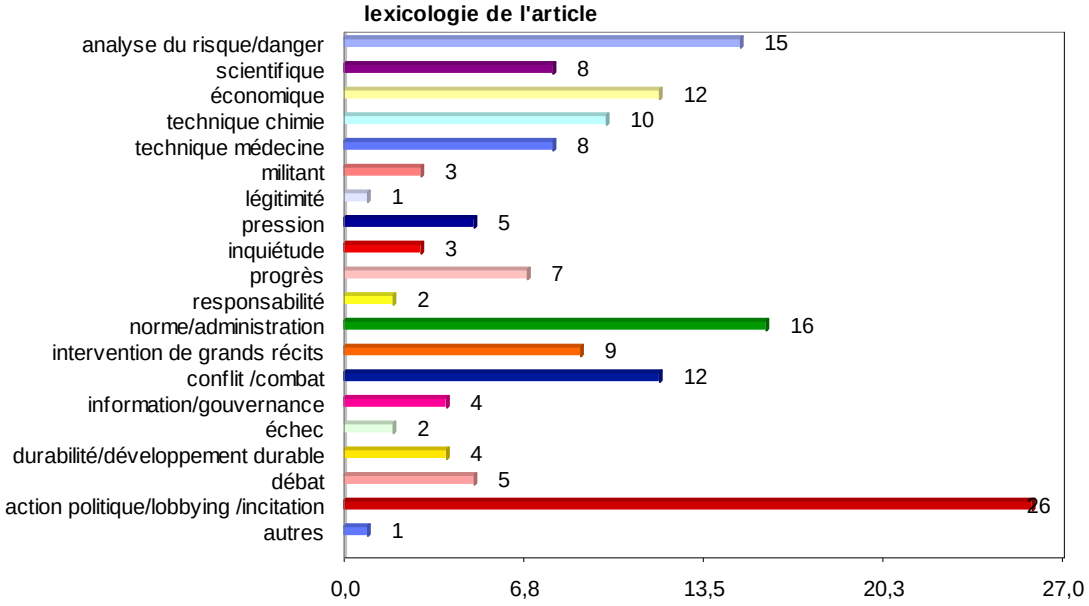


Par rapport au Figaro, la partie haute du graphique mentionne les mêmes champs lexicaux. La partie basse comporte de nouveaux champs que nous avons vu apparaître, l'un d'entre eux apparaissant de manière majoritaire dans le traitement de Reach accordé par le Monde. Il s'agit d'un champ recouvrant les notions d'action politique et de lobbying, où l'on regroupe les termes d'initiatives politique, de volontarisme. Nous ne sommes pas dans le champ du conflit ou du débat politique, mais bien dans celui de l'action, où l'on retrouve par exemple des termes tels que : « *relance de la politique industrielle* », « *jouer un rôle clé* », « *homme fort* », « *remodeler* », « *baronnies* », « *piloter* », « *prérogatives* », « *incitent* », « *se faire plus entreprenant* », « *multiplier les initiatives* », « *volontarisme affiché* », « *donner la priorité* », « *soutenir* », « *encouragé* », « *insister* »… Ce vocabulaire tourne autour des notions de volonté et de mise en œuvre, d'entrée dans l'action, d'initiative. Le sujet est souvent l'Allemagne.

Nous relevons cependant des différences, aisément expliquées par les choix éditoriaux : les tribunes accordées par le Monde à de grands noms de la médecine impliquent logiquement une utilisation supérieure des lexiques médicaux et scientifiques, ou encore militants. De même, le choix d'avoir peu relayé le discours des industriels de la chimie a pour conséquence directe d'éviter un vocabulaire ayant trait à l'inquiétude économique, tournant autour des thèmes de délocalisation, perte d'emploi, surcoût, perte de compétitivité. Le Monde s'est moins fait le porte-parole des lobbies chimiques que le Figaro dans ses articles ; il a également moins accordé de place aux discours des associations environnementales, et c'est pourquoi le champ lexical concernant au progrès lié à Reach est moins présent.

Remarquons enfin la présence de grands récits dans le discours médiatique du Monde, mais de manière plus discrète : il sera également fait appel à la légende de David et Goliath, mais de façon plus ténue. Par contre, on retrouve liée à l'univers chimique toute une mythologie, du mal invisible, qui était beaucoup moins présente dans le Figaro.

Ainsi, l'analyse de l'utilisation des champs lexicaux nous confirme l'utilisation plus modérée des discours liés au pathos : moins de vocabulaire lié à l'inquiétude, moins d'optimisme également lié à l'utilisation d'un vocabulaire tournant autour de la notion de progrès. Par contre, il entre dans le Monde une vision politique et d'influence volontariste qui n'existait pas dans le Figaro. Le Monde va faire intervenir dans de nombreux articles un acteur politique plus puissant : l'Allemagne. C'est la seule figure de discours que nous avons dégagée de notre corpus.

**Une figure émerge : celle de l'Union européenne influencée par l'Allemagne. Reach est vécu avant tout comme une bataille allemande.**

L'Allemagne est présentée à quinze reprises comme un acteur principal dans la « *bataille* » Reach, soit dans 28,3 % des articles qui mentionnent Reach dans leur texte. Le tournant politique qu'elle opère fait l'objet de trois articles en tant que sujet principal, et elle partage avec son commissaire à l'industrie et avec les sujets traitant du renouveau de la politique industrielle en Europe six autres sujets. Concernant sa position et son influence sur Reach, elle fait l'objet de deux articles.

L'Allemagne est présentée dans l'éditorial du 15 décembre 2006 comme la source de la fronde contre Reach. Il faut dire qu'elle est la principale concernée par le projet : l'industrie allemande est la plus puissante en Europe. Mais le quotidien va beaucoup plus loin pour expliquer la lutte d'influence menée: pour lui Reach est le symbole d'une émergence, d'un volontarisme nouveau de l'Allemagne réunifiée, un mouvement incarné par Gerhard Schröder dans un premier temps, puis par « *la grande coalition allemande* » du gouvernement Merkel, une alliance politique et un volontarisme nouveau qui bouleversent la donne en Europe. D'où un certain nombre d'interrogations dans les articles, portant sur la solidité du couple franco-allemand et donc sur la fiabilité du partenaire germain par rapport à

un statut revendiqué, mais également des interrogations quant au devenir de l'Europe. Cette montée en charge est personnifiée par Günter Verheugen, qui fera l'objet à lui seul de quatre articles dans notre corpus. Quelle est donc cette Allemagne si influente, telle qu'elle nous est présentée par le Monde ?

L'Allemagne va intervenir en filigrane dans l'intégralité de notre corpus, de juillet 2004 aux derniers articles analysés. Petit à petit, elle va occuper le rôle et la place de l'instance influente de l'Europe. C'est dans l'histoire des initiatives que prend l'Allemagne, relayées plus tard dans le quotidien du soir, que nous retrouvons la trame de cette figure émergente des discours sur Reach.

Tout débute par une lettre plaidoyer qui prend la défense de l'industrie chimique à l'automne 2003. C'est une initiative politique, de chefs d'Etat à président de la Commission européenne. Gerhard Schröder a su s'allier jacques Chirac et à Tony Blair les associant à son initiative. Un an plus tard, la même démarche est réitérée : les trois Etats veulent un commissaire de l'industrie, et ils ont un nom à proposer : Günter Verheugen, le ministre des affaires étrangères de 1998 à 1999 du gouvernement Schröder puis commissaire européen à l'élargissement. Un tabou est brisé l'Europe va devoir envisager les conséquences de ses politiques industrielles, et les trois états font ingérence dans la Commission Barroso en fonction. Günter Verheugen ne tarde pas à faire parler de lui, ni à devenir l'homme fort de la Commission : il ne tardera pas non plus à aller au-delà de son rôle (articles du 28 septembre 2004, 21 janvier 2005, 22 février 2005 et 1er décembre 2006).

Reach, selon le Monde, est au centre des attentions de Verheugen, qui va tout faire, selon ses propres propos, pour l'amender dans un sens favorable aux industriels. Mais c'est l'Allemagne qui est visée nommément dans les articles du Monde : on y apprend, dans un article intitulé « *l'Allemagne est décidée à peser plus fortement en Europe* », daté du 19 janvier 2001, que Schröder a opéré une véritable « *volte-face* », notamment sur le pacte de stabilité. L'Allemagne apparaît comme opportuniste dans ses choix, y compris manipulatrice. Elle cherche son indépendance à l'international. Le couple franco-allemand y survivra-t-il s'interroge le quotidien?

> « Cette position inquiète les Français, qui ont décidé pour le moment de suivre les Allemands dans leur demande d'un budget européen réduit, mais seraient avec les Italiens les premiers à faire les frais d'un tel mécanisme. »

Reach devient donc un miroir de cette influence politique grandissante de l'Allemagne en Europe. L'arrivée de « *la grande coalition allemande* » du gouvernement Merkel va encore renforcer le phénomène. Ce contexte politique est défavorable au projet de règlement, d'autant que l'on apprend au fil des articles que les postes stratégiques concernant Reach sont occupés par des allemands (six rapporteurs sur dix au Parlement sont allemands, articles du 16 décembre 2006). L'Allemagne obtient des reports, et Verheugen devient l'homme fort du projet à la Commission lorsqu'il est décidé en Italie de retirer aux ministres

de l'environnement la capacité de voter Reach, laissant le champ libre à leurs homologues à la compétitivité et aux affaires économiques.

L'Allemagne semble donc aux commandes du projet, d'autant qu'elle fait jouer les intérêts nationaux avant de prendre en considération les intérêts européens : ainsi le SPD allemand accepte-t-il une alliance contre nature avec les libéraux et les conservateurs (article du 16 novembre 2006), et Günter Verheugen est taxé par les associations de « *servir les intérêts de l'Allemagne plutôt que ceux de l'Europe* » (article du 1er décembre 2005). Sans compter que l'industrie allemande, disposant d'un puissant lobby auprès des institutions européennes apparaît comme ambitieuse et ne respectant pas la parole donnée (même article) : Daniel Cohn Bendit est cité pour dire qu' « *elle n'a pas respecté l'accord* ».

Pour finir, dans l'éditorial du 15 décembre 2006, elle sera associée au patronat et au lobby chimique. Cette image de l'Allemagne relève d'une longue tradition française : l'Allemagne réapparaît puissante, manipulatrice, volontaire, coordonnée.

C'est la seule figure que nous relevons dans notre corpus. Le Monde n'a pas élevé au statut de personne physique des entités morales, encore moins au rang de héros. Cependant nous constatons que Reach est vécu comme un miroir, comme le reflet d'un changement beaucoup plus important, un changement géopolitique.

Fin 2006 et malgré des trajectoires bien différentes l'une de l'autre, les deux quotidiens aboutissent à une convergence d'opinion : Reach est un pas en avant. C'est également la législation la plus aboutie sur le sujet. Les deux quotidiens, le Figaro avec plus d'enthousiasme que le Monde, ont fini par adhérer au projet. Ils ont fait plus : le lien est fait dès décembre 2006 pour le Monde avec les thèmes de développement durables (cf. édition du 15 décembre), il sera fait dès janvier 2007 par le Figaro. Reach devient une illustration d'un mouvement beaucoup plus vaste et beaucoup aux contours beaucoup plus flous, le développement durable

# Chapitre 4

# Bilan : Reach, entrée dans la norme de la thématique développement durable ?

Pour un certain nombre d'acteurs, les discours tenus sur Reach dans les derniers communiqués et articles de presse interviennent comme des passages de témoin entre un sujet technique et un mouvement plus général, celui du développement durable. La perspective s'élargit d'elle-même, du fait de l'appropriation par des acteurs internationaux du sujet : la logique de Reach s'importe aux Etats-Unis et au niveau de l'ONU, un certain nombre de textes sont en préparation.

Au-delà de ce passage de témoin entre sujet technique comme illustration et mouvement d'opinion plus large, Reach a été un lieu de débat en soi du développement durable. Cela a constitué l'enjeu discursif d'acteurs sociaux tels que la Commission ou le lobby de l'industrie chimique. Nous souhaitions savoir, lors de l'analyse de notre corpus, si les postulats épistémologiques sur lesquels s'appuie le développement durable que nous avons distingués dans la deuxième partie de notre thèse pouvaient apparaître de manière normalisée au fil de ces cinq années. Nous constatons que c'est le cas, que des schèmes discursifs sont apparus et qu'une trame narrative s'est tissée lors des années de discussions sur Reach. Nous avons constaté des interactions entre acteurs, le discours des uns tenant compte du discours des autres, ou au contraire, n'en faisant délibérément aucune mention. Outre ces interactions et les évolutions de discours entrevues, nous constatons que le développement durable se dit au travers du droit et du principe d'application : il en est ainsi du principe de substitution, mais également du devoir de vigilance des entreprises (« duty of care »). Par ailleurs, Reach a révélé à quel point l'imposition du contexte de référence est importante en termes stratégiques, que l'enjeu est définitionnel. Enfin, les discours, où qu'ils aient eu lieu (Internet, communiqués, auditions rapportées dans les communiqués ou encore articles de presse) reflètent une stratégie de positionnement, dont le principal enjeu se traduit en termes de communication : qui sera écouté et relayé, quels seront les propos repris, récités, réappropriés, dans la presse comme au sein des législateurs ?

Enfin, que reste-t-il de Reach et quelle évolution/normalisation le sujet a-t-il provoqué dans les discours et dans les positionnements de chacun ?

Nous organisons notre réflexion autour de trois axes : celui de la rupture reconnue et communiquée par les acteurs, celui du traitement de Reach comme d'un événement par la presse et par les acteurs sociaux et ses conséquences en termes de publicisation, enfin, celui de la rupture des pratiques et de la déstabilisation des normes traditionnelles engendrées par Reach et de l'introduction de nouvelles.

## 1. UNE RUPTURE SOCIALEMENT RECONNUE ET PORTEE PAR LES ACTEURS

> « REACH est actuellement la législation sur les produits chimiques la plus ambitieuse au monde et constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. »[846]
>
> « Ce vote, sur l'un des textes les plus complexes de l'histoire de l'UE, met en place une législation essentielle pour préserver la santé publique et l'environnement contre les risques des substances chimiques, sans porter atteinte à la compétitivité européenne. Il offre aux citoyens de l'UE une véritable protection contre la multitude de substances toxiques dans la vie de tous les jours en Europe",[847]
>
> « L'accord politique sur REACH, adopté aujourd'hui par le Parlement européen, est une étape décisive vers l'aboutissement du processus d'élaboration de la réglementation la plus ambitieuse jamais conçue pour l'industrie chimique et les secteurs utilisateurs en aval en Europe. »[848]
>
> « The legislation, designed to replace rules up to 40 years old, sets Europe on the first modest step towards a new approach to chemicals regulation: companies will have to provide safety data for large volume chemicals that they produce or import into Europe, and there is a mechanism for the substitution of persistent and bioaccumulative chemicals if safer alternatives exist"[849]
>
> "On doit donc saluer l'adoption par le Parlement européen, mercredi 13 décembre, du règlement Reach, un corpus législatif sans précédent sur la dangerosité des produits chimiques."[850]

Ces quelques citations le jour du vote en sont la preuve, Reach a été vécu par les acteurs comme une rupture et communiqué comme tel. Le texte a pourtant fait l'objet de réactions mitigées, et presque tous les acteurs sociaux ont été déçus, l'amendement ne les ayant que partiellement satisfaits. Aussi la très grande majorité a conclu son communiqué en insistant sur la veille à mettre en place concernant la mise en œuvre de Reach. Mais il est clair qu'il y aura un avant Reach et un après Reach. Le texte est réglementaire, son application est rapide, et le processus est mis en place dès le 1er juin 2007. Reach est donc une rupture, socialement reconnue et portée par les acteurs, à nombreux titres.

---

[846] Communiqué de presse, *Environnement: La Commission salue l'action du Conseil concernant REACH, le changement climatique et la protection du milieu marin* Bruxelles, 18 décembre 2006

[847] communiqué de presse, *REACH: Feu vert des députés européens à la réglementation des produits chimiques* Parlement, 13/12/2006,

[848] communiqué de presse,, *L'UIC reste mobilisée sur l'application de cette réglementation*, UIC, 13 : 12 :2006

[849] communiqué de presse, *« Alive but not Kicking* », WWF, EEB, WECF, Greenpeace, FOE, Eurocoop, 13/12/2006

[850] Le Monde, Editorial, « Chimie Verte », 13/12/2006

### 1. 1. Reach met en place une logique nouvelle, en termes de pratiques managériales, industrielles mais aussi institutionnelles

Les discours des acteurs ont tout d'abord porté sur des problématiques d'ordre général, théorique, en particulier sur le sens donné au développement durable. Quelle entrée choisir et privilégier ? Faut-il contraindre ou inciter les entreprises, elles-mêmes engagées dans une démarche de développement durable (Responsible Care, etc.) ? Les acteurs sociaux, et en particulier la Commission et les industriels engagent donc une discussion par communiqué interposé sur la bonne compréhension du développement durable. Mais très vite, dès la consultation Internet achevée (juillet 2003), les discussions se déplacent sur des sujets techniques. La rupture va alors s'apprécier sur des périmètres d'action, des champs d'application, sur des analyses de risques. Tous les acteurs ont conscience de la rupture engagée, et émettent leurs avis et position, ponctuellement ou continuellement sur ces questions. Sur ces pratiques porteront la majorité des discours des acteurs : quel périmètre donner à l'enregistrement des substances ? Jusqu'où appliquer la règle OSOR (one substance, one registration) ? Jusqu'où doit s'étendre le devoir de vigilance des entreprises ? Comment justifier à la fois une augmentation conséquente des tests et demander d'épargner les tests in vivo, sur les animaux ? … Quelle aide publique apporter à la nouvelle charge attribuée aux entreprises ? Quel doit être le rôle des uns et des autres ?

### 1. 2. Des lignes de tensions idéologiques se traduisant dans les discours puis dans les actes.

Cette rupture est également présente dans la plupart des communiqués : les institutions européennes ont conscience d'œuvrer pour la protection des citoyens, elles mesurent, dans leurs communiqués, les attentes de ceux-ci. L'industrie chimique a conscience de la mauvaise réputation de son secteur, et se présente comme un acteur actif et constructif dans la plupart de ses communiqués, elle est également consciente de l'enjeu que représente Reach. Reach est décrit comme nécessaire, utile, voire bienvenu dans les premiers communiqués). La coalition pro-REach s'appuie sur les pétitions et cyberactions pour prouver que le moment est propice, que le temps de Reach est venu. La démarche sera poussée à son terme par le WWF, qui publie en décembre 2006, en collaboration avec National Geographic un communiqué sur le sujet. Enfin, la presse constate cette évolution et l'assimile au point d'y voir un mouvement de fond, y compris dans le monde des affaires.[851]

[851] article du Monde, janvier 2007

**1. 3. Reach, lieu de débat publicisé, lieu de repositionnement des acteurs.**

Les discours des acteurs sociaux se répondent entre eux, ou s'ignorent. La volonté de transparence et d'application du principe de participation des parties prenantes que les Institutions européennes appliqueront à la mise en œuvre du projet de réglementation, est aiguisée par le contexte géopolitique (critiques des institutions européennes, crises institutionnelles après le non aux référendums français et néerlandais qui entraîne une démarche d'irréprochabilité de la Commission dans ses auditions et ses groupes de travail, qu'elle ouvre à des sensibilités différentes et par le front de critiques qu'elles essuient de la part des parties prenantes (les institutions reconnaissent avoir été très sollicitées par l'industrie chimique et les associations environnementales, particulièrement vigilantes sur le sujet). Cette ouverture d'espace de discussion à des paroles opposées engendre de fait une officialisation de la place de certains acteurs et une légitimité de leurs paroles. Ainsi, lorsque les parties prenantes sont invitées à participer au projet SPORT, ou qu'elles sont entendues lors des auditions tenues au Parlement européen et citées dans le communiqué qui suit, leur crédibilité sur Reach est assise, reconnue par les autres acteurs, institutionnalisée, notamment aux yeux de la presse.

En schématisant les acteurs principaux intervenus sur le sujet, quatre groupes se distinguent :

**Les associations, auto proclamées la « coalition Pro Reach » en 2005**.

C'est le groupe qui réunit les acteurs les plus nombreux, et qui réalise également la communication la plus unie sur Reach, co-signant plus d'une trentaine de communiqués en commun. Un véritable dynamique s'instaure entre les acteurs, qui ont des positionnements et des discours différents, certains tenant une ligne scientifique (WWF, ARTAC, EPHA), d'autres une ligne plus politique et acquise aux pratiques de lobbying (Greenpeace, EEB, WECF, FOE, Eurocoop), d'autres plus juridiques (CES, BEUC). Si leur positionnement est différent, leurs relations aux autres acteurs peuvent être envisagées comme un tout si nous considérons la stratégie commune de communiqués. Ainsi, des relations permanentes sont nouées avec la presse (communiqués, conférences et dossiers de presse, briefs et debriefs, rapports, opérations, manifestations) qui en retour les sollicite régulièrement, et à partir de 2006, utilise leurs opinions pour commenter l'actualité européenne. La plupart des ONG s'organise pour solliciter puis répondre à la demande des journalistes en créant des postes d'attaché de presse ou de chargé de projet. Concernant les institutions européennes, les ONG ont été consultées très en amont du projet (EEB, FOE, Greenpeace, WWF) et se positionneront dans les groupes de travail ouverts aux parties prenantes ainsi que dans les auditions au Parlement. Notons également que le WWF réussit à faire l'actualité lorsque la Commissaire de l'environnement Margot Wallström reprend à son compte dans un communiqué les résultats de sa propre prise de sang réalisée par le WWF dans le cadre de

la Detoxcampaign. Les rapports des ONG sont par ailleurs écoutés et repris dans certains commentaires des eurodéputés, et la logique des bénéfices escomptés en termes de santé est un argument de taille qui contre au Parlement les études d'impact menées par le lobby de la chimie. Enfin, ses relations avec l'industrie chimique sont univoques : interpellée par les communiqués des ONG, nommée, citée et contredite, l'industrie de la chimie n'évoque jamais les associations, si ce n'est pour se positionner comme partie prenante parmi d'autres (et donc notamment les ONG) et ne répond pas à leurs sollicitations.

Nous résumons les relations de « la coalition pro Reach » comme suit :

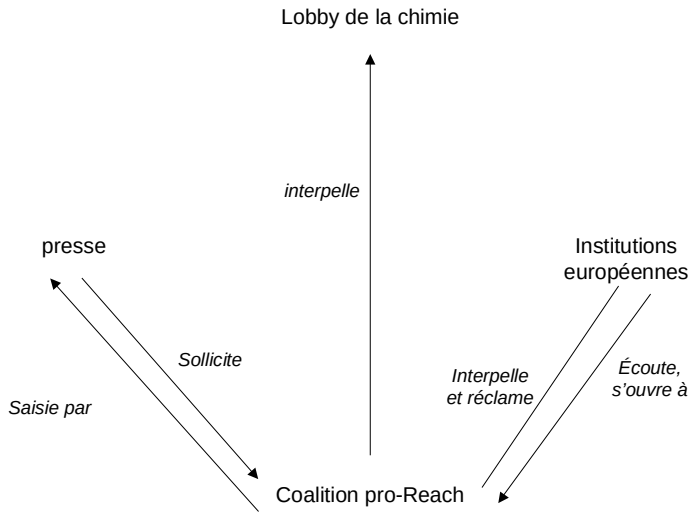


**Le lobby de la chimie, qui représente les intérêts des industriels et des salariés de la chimie.**

Reach est reconnu comme une rupture et une nécessité dans beaucoup de communiqués. Les objectifs de l'Union européenne sont « louables », l'harmonisation d'une quarantaine de textes législatifs différents est perçue comme une avancée. Le secteur est puissant, mais la croissance est faible et la concurrence vive. Le secteur est engagé dans une démarche de développement durable au travers de différents programmes, dont le plus connu est le Responsible Care. Le développement durable n'est donc jamais remis en question, il est considéré comme une ligne directrice. La position est la même concernant Reach. Le renouveau d'une politique chimique européenne est bienvenu. Ce sont les objectifs qui sont « inacceptables », car trop coûteux, en termes de charges administratives, de temps, d'argent, mais également de dynamique industrielle et managériale.

Reach engendre une rupture d'intelligibilité pour le monde des affaires : l'inversion de la charge de la preuve est une révolution qui n'est pas acceptée sans aides ou contrepartie et qui met en péril l'avenir du secteur et des industries aval. Les industriels, qu'il s'agisse du CEFIC ou de l'UIC se tournent alors vers les institutions européennes et vers les médias. Par les médias, ils alertent l'opinion publique d'un nouveau règlement en préparation, « bureaucratique », « inefficace », et qui met en péril l'avenir du secteur.

La presse réagit de façon différenciée aux sollicitations. Le Figaro répond dans un premier temps à ses inquiétudes en publiant des articles inquiets, qui relayent les arguments économiques et sociaux évoqués. Les relations avec les institutions européennes sont évolutives et plus nuancées d'un acteur à l'autre. Si le CEFIC et l'UIC se posent comme des interlocuteurs actifs et constructifs, apportant leur pleine coopération à la Commission dans un premier temps, au Parlement dans un deuxième, l'UNICE choisit un positionnement très différent, qui entend donner des leçons de management et d'économie à la Commission. La stratégie change en 2004 et l'UNICE annonce qu'elle va nouer des liens très étroits et privilégier le lobbying alors que parallèlement, le changement de Commission place un commissaire très attentif à ce discours à la tête de la Commission Industrie. Günter Verheugen fait siens les discours de l'industrie chimique au point de reprendre leurs propos dans les communiqués de presse de la Commission et du Parlement. L'UEAPME tient une place à part dans ce groupe d'acteurs : Amender Reach lui est nécessaire, car les PME supportent l'essentiel de la charge. Cependant certains principes, tels que le partage de l'information sur les substances chimiques vont dans son sens. Par ailleurs, le Parlement est entièrement et dès le début sensible à sa cause et aura soin d'envisager systématiquement les conséquences de ses prises de positions sur l'activité des PME. L'industrie chimique trouve donc un large écho, aussi bien dans la presse que dans les institutions européennes, qui, selon leurs sensibilités, accorderont leur écoute plutôt aux manufacturiers (Commission, Conseil) ou plutôt aux petites entreprises (Parlement). Enfin, vis-à-vis de la société civile, si aucune réponse n'a été faite à leur interpellation, les discours tenus sont neutres, et font mention des ONG comme parties prenantes du projet.

Les relations avec les autres acteurs peuvent se schématiser comme suit :

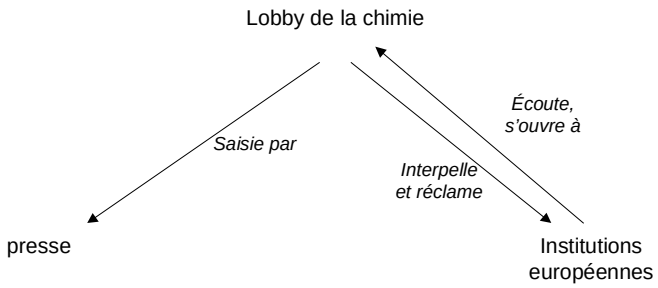


Coalition pro-Reach

**Les institutions européennes ont des sensibilités très différentes selon qu'il s'agit du Parlement, de la Commission, ou du Conseil.**

Outre des questions de compétences différentes, qui leur font jouer des rôles distincts (la Commission propose, le Conseil et le Parlement sont co-décisionnaires), chaque structure se saisit du sujet avec une appréhension très différente. Les intérêts et les sensibilités divergent, les discours seront très différents. Chaque structure communique, et les différences sont très bien perçues par les autres acteurs sociaux qui se positionneront et adopteront une stratégie différente selon l'interlocuteur auquel ils s'adressent.

Ni la presse, ni les industriels, ni les associations ne s'y sont trompées, qui engagent des actions et des communications en fonction des sensibilités. Ainsi les associations fustigent régulièrement le travail de la Commission, et se détourne d'un Conseil qu'elles croient acquis aux intérêts économiques et industriels défendus par le lobby de la Chimie. Tous leurs espoirs sont alors reportés vers le Parlement et plus précisément vers la Commission ENVI, à qui elles s'adressent presque exclusivement à la fin 2006. Les représentants PME s'adressent également au Parlement qui, dans chaque communiqué, à soin de les distinguer des manufacturiers.

Le lobby de la chimie ainsi que l'UNICE, sentant la Commission à leur écoute au travers de son Commissaire de l'industrie et le Conseil par la prise de position de trois chefs d'Etats en sa faveur (France, Royaume Uni et Allemagne) s'adressent à eux principalement et relatent les avancées de la Commission dans ses communiqués. La presse distingue dans ses articles la position de chacune des institutions, au fur et à mesure. Cependant, nous pouvons considérer que les institutions européennes, au bout du projet, parlent d'une seule voie. Les communiqués sur le vote en deuxième lecture opèrent un lissage de discours, le Parlement reprenant à son compte le schème discursif de la Commission pour décrire Reach. Lorsque le projet est défendu dans les institutions internationales, il est européen, et c'est l'Europe qui défend son projet à l'OMC et face aux autres puissances chimiques mondiales. Les journalistes ne s'y tromperont pas qui titreront sur une Europe du développement durable en décembre 2006, ou qui verront en l'Europe la puissance et la volonté nécessaires pour impulser de tels projets qui leur semblent impossibles au niveau national.

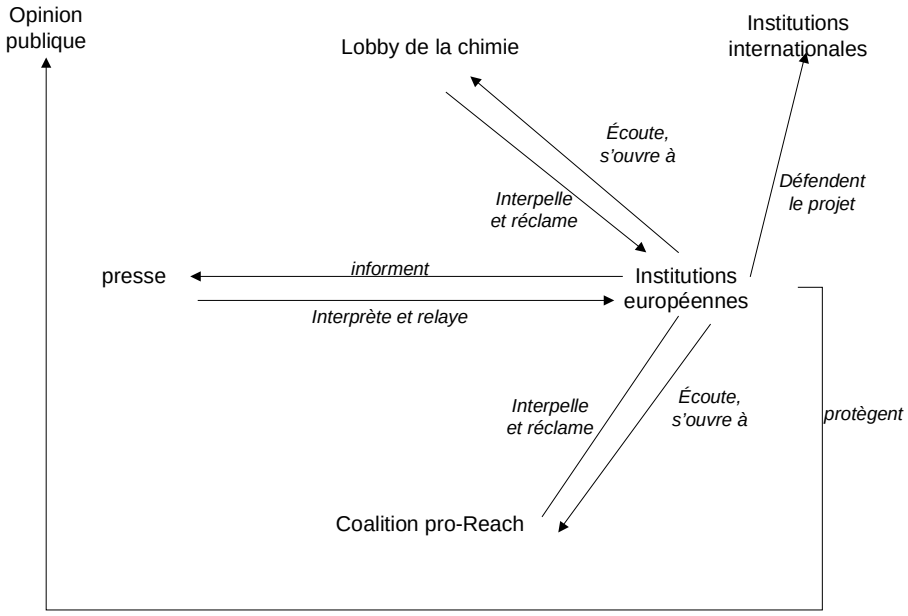


**Enfin, la presse .**

Elle réagit à tous les acteurs sociaux. Elle interprète les informations, croise les données, s'approprie les sujets pour écrire des articles qui proposent une lecture nouvelle de l'événement. Dans ses relations avec les autres groupes sociaux, la presse est également consciente de la rupture qu'entraîne Reach. Elle est consciente de l'investissement hors norme de chaque acteur sur le sujet, du déploiement informatif qui en découle. Elle reçoit tous les communiqués, est convoquée à la fois sur le territoire français et à Bruxelles à des conférences de presse sur le sujet.

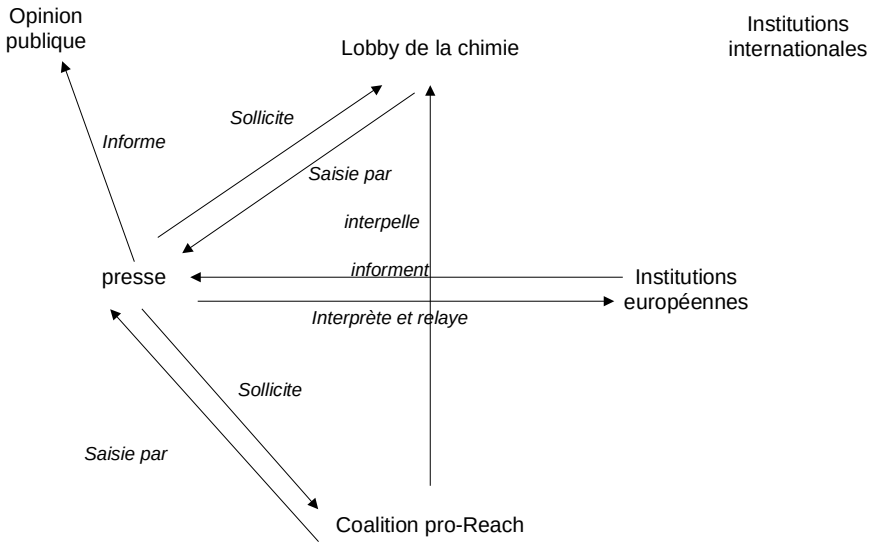

Très sollicitée, sa vision des choses est un enjeu majeur pour les acteurs sociaux. La presse est en effet l'un des principaux moyens d'information d'un public plus large que les seuls sympathisants des acteurs sociaux. Or Reach est avant tout un enjeu législatif, et les députés européens, tout comme les Ministres siégeant au Conseil ont un mandat électif : la sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux (sanitaires et environnementaux pour les uns, économiques et sociaux pour les autres) est essentielle. Nous schématisons les relations de la presse avec les autres acteurs sociaux comme suit :

Pour les acteurs parties prenantes au projet, Reach a changé certaines façons de voir les choses. En ce sens, Reach a constitué en événement, une rupture d'intelligibilité qui fait envisager sous un nouveau jour l'actualité. Il y a un avant, et un après Reach. Il y a même eu plusieurs Reach à la fois : l'espace médiatique s'est dédoublé, le temps des campagnes Internet et des manifestations menées par les uns et par les autres

## 2. REACH ET SES DOUBLES : FAIT, EVENEMENT MEDIATIQUE ET COMMUNICATION DIRECTE

Reach est un événement en ce sens qu'il y a rupture d'intelligibilité dans la compréhension de l'actualité : il y aura eu un avant et un après Reach. Si le sujet reste encore technique et peu diffusé dans les grands médias télévisuels (notons par exemple qu'Envoyé spécial, qui a diffusé à une heure de grande écoute un sujet sur les toxiques, mettant par exemple en avant « Moda sin Toxicos », un événement créé par Greenpeace en Espagne ne mentionne pas le règlement européen déjà voté), l'impact est grand en termes économiques et politiques. Reach a constitué pour l'Europe l'un de ses projets les plus importants. L'impact de Reach est également considérable pour un pan entier de l'industrie des pays européens : les substances chimiques sont à la base de très nombreuses activités industrielles, du textile, de la pharmacie aux encres et aux producteurs d'électroniques, etc.… Pour toutes ses industries, fabricantes ou utilisatrices de produits chimiques, Reach est un événement, une rupture en termes de pratiques.

Concernant la diffusion de l'information et la médiatisation de l'événement, l'espace médiatique consacré à Reach s'est surmultiplié, les acteurs sociaux utilisant tous les moyens à leur disposition : presse, Internet, communication intuitu personae (manifestations, signatures de pétitions). Concernant les associations en particulier, tous les moyens associés à la communication engageante ont été utilisés. Le plan média est particulièrement large.

### 2. 1. Reach, espace d'affrontement médiatique

Reach a été un espace d'affrontement médiatique. Concernant la presse, institutions européennes, associations « pro Reach » ou lobby chimique ont tour a tour été considérés comme source d'information. Les journalistes ont croisé les discours. Il faut dire que sur un même événement (votes des commissions parlementaires, résultats des études d'impact, compromis, vote en première et deuxième lectures) ils étaient les récepteurs d'au moins quatre communiqués différents.

Les communiqués commentaient, interpellaient, contredisaient, informaient. Les journalistes ont dû se faire une opinion sur des discours parfois en contradiction complète les uns avec les autres. Sollicitée et sollicitant, la presse peu être considérée comme un acteur à part du système de communication construit précédemment. Outre son statut spécifique, par essence émetteur d'information, leader d'opinion, la presse a constitué un réceptacle pour de très nombreux discours. Le journaliste a réagi comme professionnel, mais également comme citoyen aux discours des uns et des autres. Par ailleurs, chacun des acteurs sociaux était source d'information ponctuellement, commanditaires de rapports, d'études d'impact. Le journaliste, lui, recevait des rapports déjà commentés, sollicitait les commentaires, croisait les informations pour ensuite émettre son propre article : le rôle est différent. Aussi les articles de presse peuvent-ils, d'une certaine manière, être considérés comme un premier filtre d'une appréhension à construire pour le lecteur. A ce titre, les articles de presse constituent une première lecture de l'événement : le miroir est peut-être déformé et déformant, mais c'est une première construction médiatique.

Si l'on considère les articles écrits respectivement par les journalistes du Monde et du Figaro selon leurs principales sources d'information, nous obtenons les schémas suivants :

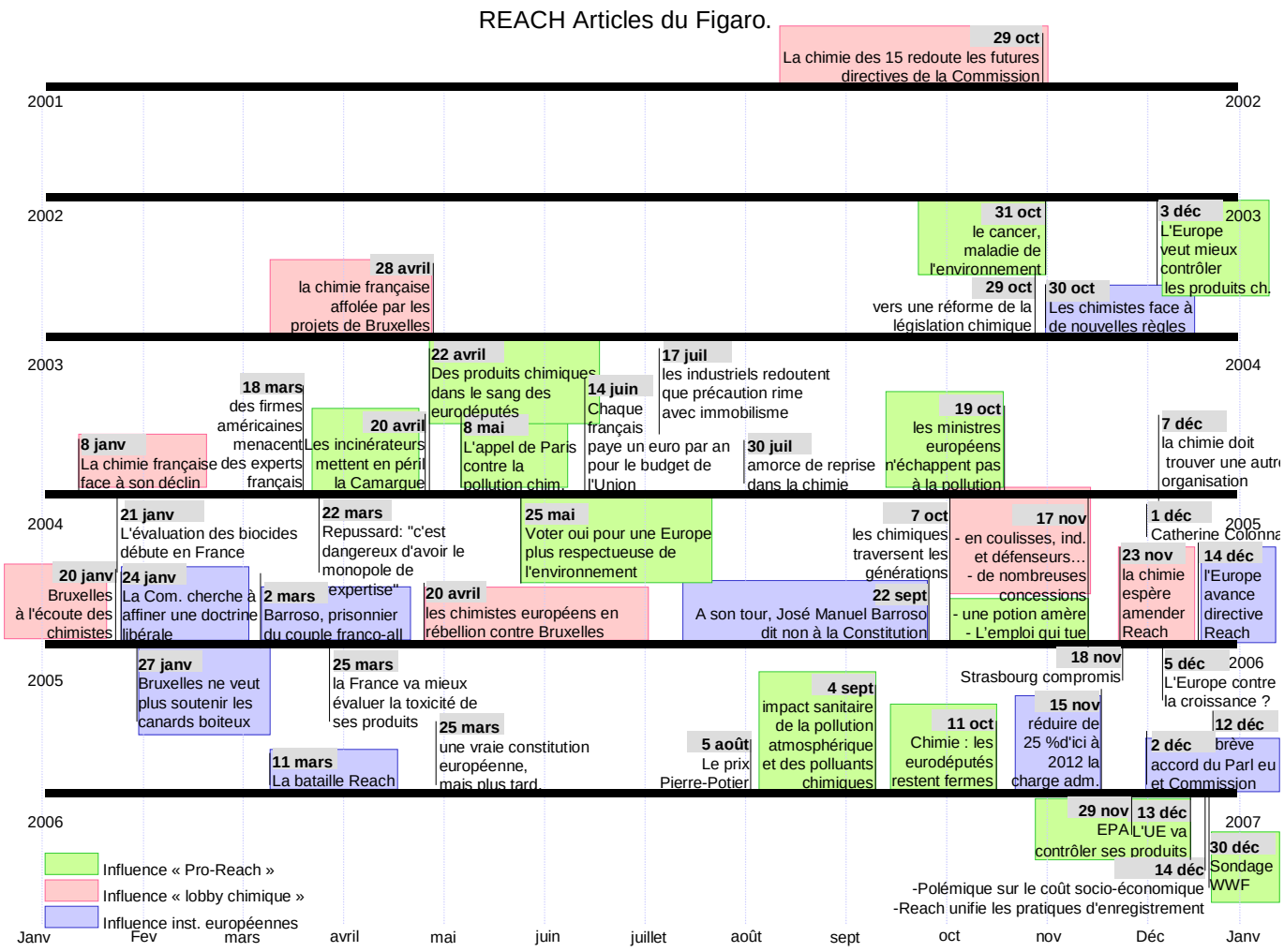


Concernant les articles du Figaro, les sources des journalistes évoluent du lobby de la chimie à la coalition pro Reach. Les sources européennes sont elles aussi privilégiées. Nous avions constaté une bascule de la ligne éditoriale en faveur de la défense des enjeux sanitaires à l'analyse des articles. Nous constatons au travers de ce schéma que ce mouvement s'est accompagné d'une recherche d'information et de la parution d'articles qui échappent aux discours tenus par les acteurs sociaux (enquêtes, sujets nouveaux, nouveaux locuteurs sollicités dans le monde de l'expertise par exemple), et nous remarquons une plus grande écoute aux discours tenus par l'Union européenne, qui correspond à l'émergence d'une Europe dynamique et positive, figure que nous avons vu émerger de notre corpus. Ce schéma nous incite par conséquent à analyser un changement de perception de la parole de certains acteurs sociaux : le mouvement suivi serait un surcroît de crédit accordé aux institutions européennes ainsi qu'aux associations environnementales, devenues crédibles pour porter une opinion sur des sujets économiques qui s'ouvrent à des considérations sanitaires et environnementales.

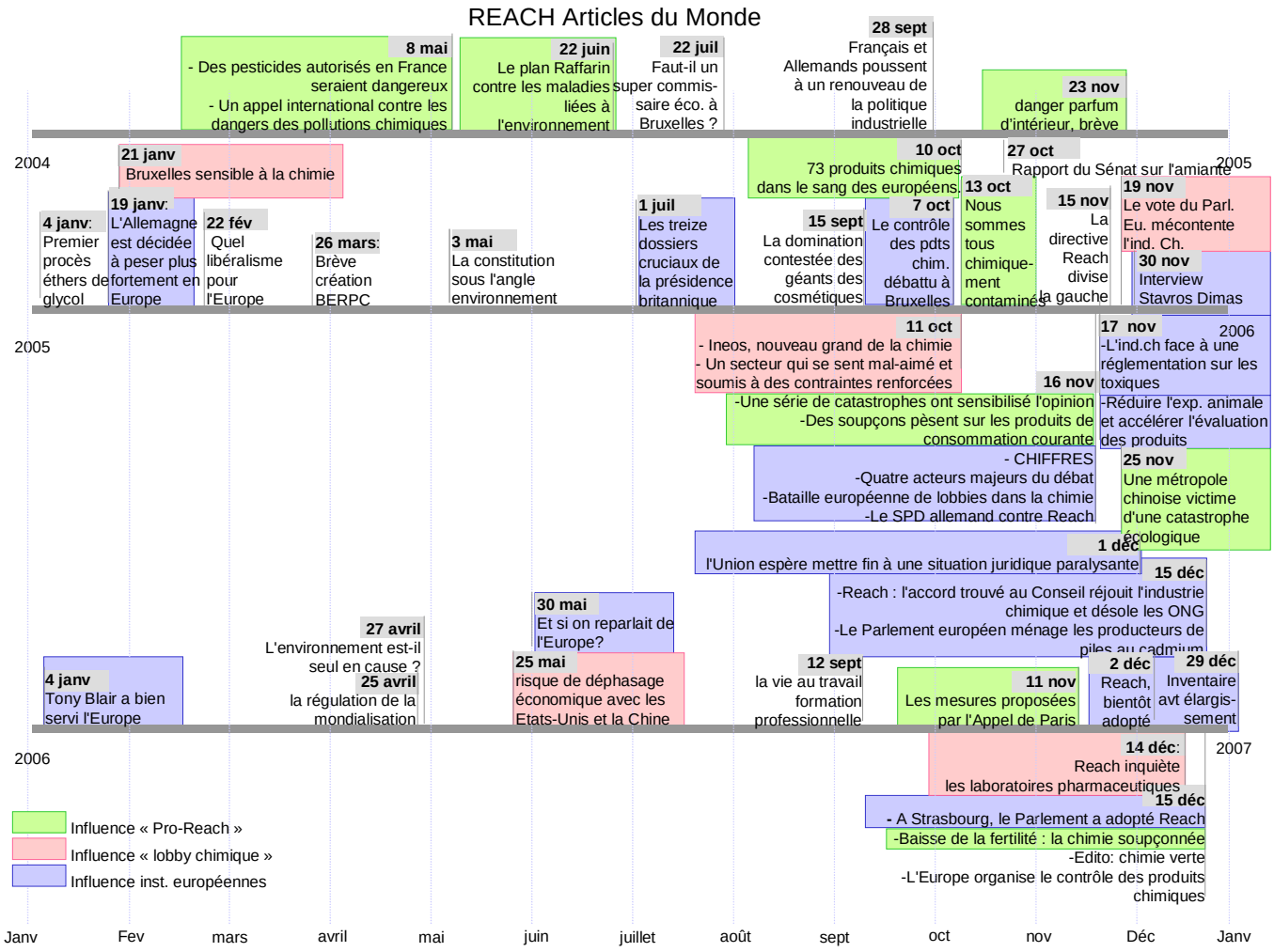


Le profil des articles du Monde est différent, avec une large part accordée aux sources européennes, principalement en 2005, ce qui correspond à notre analyse des articles qui accordaient un traitement géopolitique à Reach. Fin 2006, nous notons que les discours des acteurs sociaux sont plus largement repris, en particulier dans les jours suivant le vote en deuxième lecture, où la parole environnementale est sollicitée et relayée à maintes reprises. Enfin nous notons que le quotidien s'est montré sensible aux discours politiques d'envergure européenne : nous entendons par cette expression qu'il a privilégié et relayé des récits d'hommes (Tony Blair, Barroso, Verheugen) plutôt que les discours des institutions. Les clés de compréhension de l'actualité sont donc données par des commentaires politiques aux lecteurs.

Ceux-ci ont cependant d'autres moyens à leur disposition pour s'informer sur Reach. Les associations et ONG ont créé ad hoc des sites Internet sur lesquels elles transfèrent toutes les données, archives, rapports, lettres, commentaires concernant Reach. L'internaute peut s'abonner aux communiqués, sollicitant les associations pour leur apport informatif sur le sujet, il est à son tour sollicité par celles-ci pour qu'il les soutienne dans leurs actions. Différentes actions de communication engageante ont été prises par les associations, créant

ainsi un dédoublement de l'espace médiatique sur Reach, connoté aux couleurs de l'association créatrices du site. L'information est engagée et engageante : les associations assortissent certains de leurs communiqués de cyberpétitions à signer et à transférer à des connaissances. Cet espace de médiatisation se construit en parallèle de Reach. Il est particulièrement interactif, rapide, ludique. Les associations peuvent jouer sur différents discours, associant quiz, diaporamas, animations aux seules photos et communiqués de presse habituels. Des logos sont détournés, le média est propice à la parodie : le message, quoique identique à celui délivré à la presse concernant les communiqués, construit un univers particulier sur le sujet : les photos diffusées permettent une construction sémiotique des images. Par ailleurs, un réseau est constitué entre les associations, les communiqués renvoyant systématiquement quant il y a lieu au site des co-signataires, reliant les informations et les dossiers entre elles. Les sites Internet associatifs référencent également les sites des adversaires : les liens sont donnés, accompagnés d'un commentaire de l'association, qui connotent pour l'internaute les informations à venir. Internet constitue donc un espace médiatique lié au premier, mais différent dans sa forme : l'univers est différent, le socle cognitif auquel il est fait référence est distinct, enfin, le public est ciblé : bien que le site soit ouvert à tous et conçu comme tel, les visiteurs réguliers sont une minorité, généralement fidèles et actifs.

Reach enfin a fait l'objet de manifestations, notamment dans le cadre de la tournée Vigitox de Greenpeace, où lorsque Eurocoop a été autorisé à exposer dans les couloirs du Parlement. La communication engagée sur Reach est d'une toute autre nature, et fait également l'objet de diffusion de communiqués, c'est pourquoi nous considérons ces situations de communication ponctuelles comme des espaces de médiatisation. Le public est encore différent, puisque les associations vont à sa rencontre, dans la rue, pour des opérations de sensibilisation ou pour des manifestations. Le contact établi prime. Ces espaces médiatiques sont cependant mineurs comparés aux espaces précédents et aux moyens dédiés pour ceux-ci.

Notre schéma se complexifie :

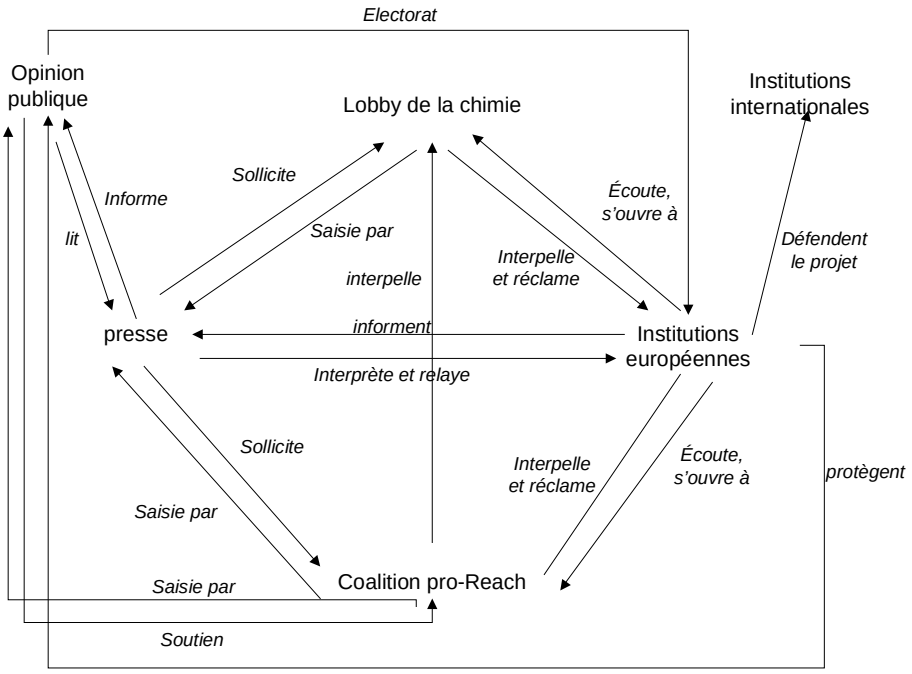


## 2. 2. Cadrage et recadrage pour la construction d'un contexte théorique, deux paradigmes en confrontation ?

Compte tenu de tous ces discours présents sur Reach, de la bataille qui se joue entre des acteurs aux intérêts divergents, compte tenu également que l'enjeu principal est l'imposition du contexte de référence qui conditionne ensuite les décisions législatives et les contraintes économiques, comment interpréter les tentatives de cadrage et de recadrage opérées par les acteurs ? Nous avons pu constater que la définition du développement durable constituait l'un des enjeux majeurs des discussions. Quelle définition prévaudra dans la presse ? Laquelle sera celle retenue par les législateurs ? Si l'analyse des articles de presse nous permet d'affirmer sans aucun doute que la définition retenue par les associations environnementales a au final prévalu, après un long processus où les définitions cohabitaient au sein de rubriques différentes du même journal, les choses sont beaucoup moins certaines concernant les législateurs.

Le texte voté en décembre 2006 a provoqué des réactions mitigées et des déceptions chez tous les acteurs sociaux. Seules les institutions européennes se félicitent d'avoir mené à son terme un projet qui a mobilisé longtemps un nombre inhabituel d'acteurs, et qui jusqu'au bout, a présenté un profil incertain : les institutions européennes ont trouvé un compromis in extremis, à moins d'une semaine seulement avant la fin du temps imparti, qui se serait traduit par la mise en place du processus de conciliation, ce qui aurait constitué un échec pour tous, aussi bien Parlement que Conseil, dans un contexte de crise institutionnelle de l'Union européenne. Deux discours s'opposaient donc foncièrement sur le fond, qui défendaient deux positions idéologiques différentes. D'un côté, les défenseurs d'un projet qui contraignait l'industrie pour atteindre des objectifs sanitaires, environnementaux et

générationnels précis, répondant ainsi à la feuille de route dressée et validée au Sommet mondial du développement durable, à Johannesburg. De l'autre, la défense de la croissance économique et de la prospérité, condition sine qua non pour pouvoir atteindre des objectifs relevant du développement durable.

Peut-on considérer que ces discours sont deux faces opposées d'une seule et même considération, portant sur la définition du développement durable et donc sur les moyens de le mettre en œuvre ? ou doit-on considérer qu'il s'agit de discours différents, s'appuyant sur deux logiques paradigmatiques distinctes, l'une libérale, l'autre tenant du développement durable ? Notre analyse est la suivante : ces discours s'appuient sur deux socles cognitifs différents, et sont en ce sens porteurs de deux paradigmes qui s'affrontent sur Reach : cependant l'objet de ces discussions est le même, et concerne la définition même de l'un de ses paradigmes. Les locuteurs sont donc placés dans la curieuse position de devoir s'affronter sur l'explicitation du paradigme dont ils sont porteurs et qui inclus en partie la logique du paradigme dominant. Ni tout à fait différent, puisque la croissance économique n'est pas remise en cause par le développement durable, ni assimilable sur la même grille d'analyse : les différents locuteurs sont mis en défaut par le changement d'échelle proposé par le développement durable. Les arguments du lobby chimique ne sont pas opposables : la définition du développement durable repose sur l'hypothèse d'une croissance économique et de la prospérité, comme le décrit le rapport Bruntland dans son chapitre deux et comme le reprennent les « textes fondateurs » qui feront suite. Placer les considérations environnementales et sanitaires comme priorité n'est pas opposable non plus : le risque est une pollution généralisée et dangereuse, dont les effets sont prouvés scientifiquement.

L'homme appartient à un écosystème, sa survie en dépend : or cet écosystème est en danger, et c'est à partir de ce constat que le projet Reach est né. Les deux discours ne s'opposent pas, mais les logiques s'affrontent : qui écouter ? Selon la définition choisie, l'application est foncièrement différente. A ce stade des discours, et comme le signalait Thomas Kuhn, le choix tient à une « question de conviction ». Les deux paradigmes s'affrontent sur des appréhensions différentes de la réalité. Dans notre cas, la situation est plus complexe, le développement durable ne nie pas la logique économique portée par le paradigme libéral, mais il la temporise en lui associant deux autres logiques, l'une environnementale, l'autre sociale. La solution est la résolution d'une équation à trois inconnues.

## 3. L'« APRES REACH » : RELECTURE DES PRATIQUES, DESTABILISATION DES NORMES

Le potentiel de rupture de Reach s'est traduit à de nombreux niveaux, pour de nombreux acteurs. Il y a eu un « avant Reach », et un « après », sa mise en œuvre entraînant une relecture des pratiques, une déstabilisation des normes. Objet de débats, objet de discussions, et notamment celle sur la définition à accorder au développement durable, Reach s'est traduit par l'émergence de nouveaux schèmes discursifs dans les corpus analysés: les thèmes de l'information, de la transparence, du droit de savoir, ont constitué l'un des fils conducteurs de la réflexion du Monde sur Reach, et dans une moindre mesure, ce thème était aussi présent dans les articles du Figaro. Tous les acteurs sociaux se sont positionnés sur ce thème, pour ou contre, selon leur intérêt. Côté pile l'information relevait du droit de savoir pour pouvoir exercer son libre arbitre, côté face, l'information correspondait à une atteinte au secret de fabrication, dépositaire de la dynamique économique et marchande de la société de libre échange. Autre thématique abordée dans tous les corpus : l'analyse du risque et sa logique sous-jacente sont intégrés dans les deux quotidiens comme dans les communiqués des acteurs sociaux Les interprétations qui en sont faites diffèrent, la notion de risque étant également plastique, mais tous se réclament de cette approche. Enfin, le principe de précaution ne fait plus débat, il fait même quelques titres d'articles et de nombreux arguments des discours des acteurs sociaux. Concernant Reach, le principe de précaution se traduit par le principe de substitution et par le devoir de vigilance « duty of care ».

### 3. 1. le thème de l'information, de la transparence, posés comme postulats

L'information est un thème commun aux deux journaux ainsi qu'aux discours des acteurs sociaux. Sous ce thème apparaissent des problématiques multiples, et les deux quotidiens comme les acteurs sociaux font preuve d'une sensibilité différente selon les sujets.

Pour certains journalistes (principalement le Figaro), et pour les acteurs sociaux appartenant à la coalition « pro Reach », le socle commun des thèmes concernant l'information et la transparence relève du « droit de savoir » de tout citoyen sur qui se joue l'exercice du libre-arbitre du consommateur citoyen. Pour ces deux types d'acteurs, la logique discursive est la même ; pour l'UEAPME, le sujet est différent : le droit de savoir, d'avoir accès à l'information est une barrière de moins pour pénétrer des marchés.

Le journaliste et les acteurs sociaux se situent alors sur un discours de revendication citoyenne par rapport aux pouvoirs publics principalement : « nous sommes en droit de savoir » disent-ils alors en substance, arguant que ce droit a fait défaut aux victimes des catastrophes chimiques (Bhopal, Seveso, amiante). Cette position se retrouve sur de très

nombreux articles (suite au rapport du Sénat sur l'amiante par exemple) et dans de nombreux communiqués de presse. C'est également sur ce credo que s'appuie l'action des associations environnementales qui défendent le projet initial : Reach est un progrès, qu'ils défendent, le citoyen doit être en mesure de savoir ce qu'il utilise, il doit être capable d'effectuer des choix. Les communiqués relayant les études d'impact sanitaires, qui ont vocation d'information mais aussi de découverte pédagogique, constituent toujours un support de réclamer plus d'information. Les citoyens feraient d'autres choix s'ils savaient.

> « Mais la question la plus importante que nous devrions nous poser est de savoir où nous pourrions trouver les informations nécessaires pour nous permettre de prendre nos propres décisions quant à notre exposition aux produits chimiques toxiques. S'ils en avaient le choix, la plupart des gens n'accepteraient pas d'absorber des substances artificielles. Mais comme consommateurs, nous disposons de peu de choix quant à notre exposition aux produits chimiques potentiellement nuisibles pour notre santé contenus dans les ordinateurs, les meubles ou autre. »[852]

Les toxiques sont partout, y compris dans le sang de chacun, et personne n'en avait fait part jusqu'à présent.

La présence d'éléments narratifs relevant de la figure du justicier, seul défenseur du peuple, participe de ce thème : les ONG savent, elles ne se taisent pas. Le secret est levé. Une autre référence mythologique vient, par effet de miroir, illustrer ce thème : il s'agit de toutes les références, présentes essentiellement dans le monde, qui concerne l'univers de la chimie, « noir », qui fait « écran à la lumière », « noirci de poussière », ou pire, que l'on ne voit pas, nuisible, toxique mais invisible, indécelable. Face à quoi Reach apparaît comme une levée du secret, et, si nous prolongeons la métaphore, un trait de lumière. L'information est ici reliée à un univers de clair-obscur, et Reach est du bon côté.

La tribune de Camilleri daté du 27/04/2006, « *l'environnement est-il seul en cause* ? » défend une position encore plus tranchée : l'auteur se pose en défenseur de la vérité. Au nom de la vérité scientifique, il récuse l'association cancer et environnement, faute de preuves, mais c'est au nom de la transparence qu'il incite l'industrie chimique à envisager Reach.

> « Oui, il est temps de « conclure sur le projet de règlement Reach » (réglementation européenne pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques) comme le dit un responsable politique européen. Instituer un tel système européen permettra d'apporter plus de transparence et de dégonfler les peurs et les fantasmes de nos concitoyens. Bien sûr, la réglementation a un coût et il est légitime de vouloir évaluer l'efficacité des mesures proposées. […] Il y va de l'intérêt des populations, mais aussi de l'industrie chimique elle-même, qui doit comprendre qu'elle tirera sa meilleure plus-value d'une chimie moins polluante. Pour garder la confiance des consommateurs, elle devra assurer le coût immédiat de sa responsabilité. »

Notons au passage que la responsabilité, l'une des valeurs majeures que nous avons distinguées dans notre étude des textes fondamentaux du développement durable est ici invoquée.

---

[852] 15/06/05 – toxiques, Les poisons de tous les jours : les faits, communiqué de presse du WWF.

Pour l'UEAPME, la question est différente : le partage de l'information chimique relève directement de leur activité commerciale et de leurs possibilités de croissance économique. L'information a un coût qui relève souvent de la recherche et de développement. Le secret de fabrication est un avantage concurrentiel, et ce secteur est réglementé, notamment au niveau international. Reach participe donc à ce titre d'une révolution profonde des pratiques.

> « As far as data sharing is concerned, for instance, manufacturers or importers of a chemical substance who do not intend to submit an application for registration are now just 'encouraged' to communicate with downstream users about their intention – whereas they were actually obliged to do so before the latest compromise. SME formulators will be disadvantaged by this clause, which prevents them from planning substitution of chemicals in their production processes in advance"[853].

L'information constituera l'un des points sensibles des discussions jusqu'à la fin des négociations. Au-delà du secret de fabrication, le problème de l'information, pose par extension celui de la question de la propriété intellectuelle. Ce thème est plus précisément abordé par le Monde et par les industries chimiques. Toute la question est alors de placer le curseur entre deux mouvements antagonistes : la protection d'une information pour raison de concurrence économique, avec toute la problématique de la recherche et du développement, la propriété intellectuelle, de l'intelligence industrielle et celle d'une diffusion de l'information dans un espace public où les citoyens sont de plus en plus conscient de leurs droits.

> « if the legislation is to meet information-sharing, health, social and environmental objectives, while preserving and enhancing the global competitiviness of the European industry as a whole, some elements of the proposal have to be changed fundamentally to achieve a more proportionnate and better balanced system."[854]

Le tout étant de choisir entre deux logiques antagonistes que nous envisageons comme des illustrations de deux paradigmes différents, l'un libéral où la primauté est donnée au marché et à la liberté d'entreprendre et de protéger son bien, l'autre relevant du développement durable où la notion de responsabilité et de solidarité, soit du partage de l'information priment.

### 3. 2. Les discours sur le risque deviennent la normalité

Le risque et tout le vocabulaire qui lui sont associés (analyse du risque, problématique des catastrophes, sémantique des possibles) apparaissent dès les premiers articles mentionnant Reach, sous la forme d'une controverse ainsi que dans une majorité de communiqués de presse. Ici encore, les points de vue divergent, mais cette thématique est une trame discursive pour l'ensemble de notre corpus, et si aux départ les positions sont parfois opposées, un certain consensus est trouvé fin 2006.

« *Le risque zéro n'existe pas* » réfutent les industriels, dès le premier article du Figaro. L'argument est le suivant :

---

[853] REACH: EP Environment Committee vote delivers mixed results for SMEs, UEAPME, 10/10/2006

[854] the design of Reach must be improved without compromising the goals of the system, UNICE, 17/01/2005

> « Toute réglementation repose sur des tests qui n'ont qu'une valeur statistique. A une certaine dose, une substance sera dangereuse pour l'un, pas pour l'autre, comme l'illustrent les effets secondaires liés à l'utilisation des médicaments », [855]

On retrouve cette trilogie dans la plupart des articles et des communiqués sur Reach : risque, évaluation, mesure. La question est : où situer le curseur ? C'est justement sur un déplacement de curseur sur une échelle des risques que se base le développement durable. Reach est issu d'une volonté de prévention, de mesure, de contrôle des ministres de l'environnement européens. Il est aussi la concrétisation d'un mouvement de fond qui sera présent dans certains articles des deux quotidiens, qu'il s'agisse du Monde ou du Figaro : dans un article qui fait le point sur le marché des cosmétiques, la journaliste élargit son propos à la vigilance nouvelle des consommatrices, à leur nouvelle demande de sécurité, à une meilleure maîtrise des risques.

> « Ces magasins, qui jusqu'ici donnaient le « la » de la mode en matière de produits de beauté, sont de plus en plus boudés par des clientes qui recherchent soit une approche plus globale de la beauté, qui passe autant par l'alimentation et les spas que par les cosmétiques, soit une caution scientifique renforcée pour des produits qu'elles paient cher. » [856]

Le Figaro envisage le sujet dans de très nombreux articles, à commencer par ceux sur l'expertise. Les experts seront juges en la matière. Ils décideront de la nocivité des produits. Ils jugeront de la preuve d'innocuité apportée par les entreprises. Ils évalueront le risque encouru. Aux yeux du Figaro, ils sont le centre du nouveau dispositif, ils personnalisent l'analyse des risques.

Cet univers du risque est discuté dans la presse en 2001. Il ne l'est plus en 2005. La précaution est devenue légitime, et envisager systémiquement le pire pour s'en prévenir est entré dans les mœurs.

Pour les acteurs sociaux, l'analyse des risques a une autre acception, et nous notons que pour un camp comme pour l'autre, elle est réclamée aux législateurs européens. Pour la coalition pro Reach, l'analyse des risques doit être générale, et son corollaire, le principe de précaution, doit être appliqué dans tous les cas ce qui conduit les acteurs à réclamer un Reach « fort », basé sur le projet initial. L'argument principal est celui de l'expérience non contrôlée, une prise de risques trop grande à laquelle il faut remédier :

> « Given our understanding of the way chemicals interact with the environment, you could say we are running a gigantic experiment with humans and all other living things as the subject" [857]

Pour l'industrie chimique, la démarche est tout autre: l'approche par l'analyse des risques des substances chimiques vient contrebalancer l'approche par les volumes proposée par la Commission.

---

[855] professeur François Mathey, président de la Société française de chimie, interrogé par le journaliste du Figaro, La chimie des Quinze redoute les futures directives de la Commission, 29/10/2001

[856] Le Monde Entreprises, **La domination contestée des géants des cosmétiques,** jeudi 15 septembre 2005, p. 19

[857] European citizens say protect us from hazardous chemicals, EEB, EEN, WWF, FOE, BUND, BEUC, WECF, Greenpeace, communiqué de presse, 07/05/2003

> « Ce système doit être proportionné, progressif et « praticable » par les entreprises de la chimie et des secteurs utilisateurs, et en particulier par les PME, avec un enregistrement prenant en compte une approche fondée sur les risques pour chaque substance et dans chaque tranche de tonnage. Si cette approche était retenue, l'industrie chimique s'engagerait à fournir pour chaque substance un dossier de base d'informations. » [858]

Le fait est qu'en 2006, pour différents motifs l'analyse des risques fait partie de la grande majorité des discours sociaux, comme une logique admise.

### 3. 3. Le principe de précaution ne fait plus débat.

Le principe de précaution est présenté comme ligne directrice du projet :

> « La ligne directrice de cette politique est le principe de précaution et l'un de ces principaux objectifs est d'encourager le remplacement des substances dangereuses par des produits qui le sont moins lorsqu'il existe des possibilités de substitution appropriées. »[859]

Force est de constater que de très nombreux discours considèrent le principe de précaution comme logique acquise et ne faisant plus débat. Dans le discours des acteurs sociaux, il fait l'objet de quelques commentaires de la coalition pro Reach. Il lui est régulièrement fait référence dans les communiqués des institutions européennes (concernant les thèmes de la santé et de l'environnement) et principalement dans les verbatims du Parlement. Il n'est presque jamais abordé comme tel dans les discours de l'industrie chimique, si ce n'est pour dire que les manufacturiers ont depuis longtemps intégrés la démarche à leurs process, et qu'ils n'ont pas attendu les contraintes politiques pour le faire.

Le principe de précaution est également acquis sans la presse : c'est le cas de tribunes et d'articles dans le Figaro au moment du vote par référendum de la Constitution, c'est posé comme postulat dans les premiers articles du Monde : six occurrences de l'expression sont présentes dans les deux articles datés du 8 mai 2005. ce sont les scientifiques signataires de l'appel de Paris qui « réclament » l'application du principe de précaution, puis qui «l'appliquent ». Il faut dire que le sujet va gagner en études et en documentation au fur et à mesure. De nouvelles disciplines apparaissent, telle que la « toxico génétique »[860] et les scientifiques s'intéressent de plus en plus au sujet. Le sujet est également lancé au niveau européen.

Les moyens dédiés à l'expertise sont augmentés, et le manque de connaissance sur le sujet, qui rendait le recours au principe de précaution commence à être comblée. Les études donnent lieu à moins de controverses, certaines convergent : le sujet se renforce, la recherche scientifique apporte son concours alors que l'opinion n'est plus prête à prendre de risque (articles du Figaro des 14 et 30 décembre 2006, articles du Monde du 10 octobre et 15 décembre 2006).

---

[858] Des changements indispensables pour une mise en oeuvre efficace de REACH, UIC, 13 janvier 2005

[859] La Commission ouvre la voie vers une utilisation durable des substances chimiques, Commission Européenne, communiqué, 13/02/2001

[860] article du 17/11/2005, « Réduire l'expérimentation animale et accélérer l'évaluation des produits »

A bien des égards, le processus de normalisation de thèmes qui constituent les piliers de la logique et des valeurs du développement durable, tels que le principe de précaution, l'appel à la transparence, au partage d'information, la prise en compte de risques potentiels semblent, dans les deux quotidiens, s'être normalisés dans les propos. La définition du développement durable elle-même à fait débat. Les derniers discours sur Reach, qu'il s'agisse d'articles ou de communiqués de presse montrent des réactions mitigées sur le projet. Mais tous saluent une des plus importantes mises en œuvre du développement durable.

# CONCLUSION GENERALE

Lorsque nous avons choisi le développement durable pour de notre thèse, en 2002, et que nous défendions une intuition, celle qu'il s'agissait d'un mouvement qui pouvait prendre l'ampleur d'une rupture paradigmatique, notre position a fait l'objet d'un grand intérêt auprès de la communauté scientifique, mais également de beaucoup de controverses, y compris parmi les plus en pointe sur le sujet. Nous en profitons pour remercier, ceux qui, nous ayant fait part de leurs objections, nous ont conduit à redéfinir notre cadre réflexif et à tenir une position méthodologique plus étayée. Cinq années ont passé, et le sujet, ambivalent, fait toujours l'objet de débats, de congrès, de colloques, de publications.

Pendant ces cinq années de recherche, nous avons été le témoin de l'émergence et de la normalisation du développement durable. Nous en avons eu la confirmation au travers des cas que nous avons étudié (Reach), et les indices que nous avons repérés, dans les écrits d'autres chercheurs ou observateurs ont corroboré que notre intuition était bonne, que nos hypothèses se vérifiaient, sans pour autant augurer du futur. Nous avons vu et vécu l'émergence d'un nouveau mode de vie dans les différentes strates de la société. Nous avons l'impression que le potentiel paradigmatique du développement durable s'exerce sur la société, sur le comportement humain.

Le développement durable était une façon de dénoncer le fait que, faute de réaction, l'homme pouvait courir à sa perte. Le sujet était prégnant et c'était cette urgence, cette importance, tout comme une sensibilité particulière à la fois à cette nouvelle façon de penser et aux thèmes abordés, qui nous ont incitée à y réfléchir de plus près. Aujourd'hui, l'homme a réagi, et c'est cette réaction qui est par exemple saluée dans les prévisions de régulation du trou de la couche d'ozone. Nous avons étudié les formes complexes qu'a pris cette

réaction qu'il a appelée développement durable, dans un vaste mouvement planétaire. Nous souhaitions comprendre et expliquer sa dynamique.

Le propos de notre thèse était de comprendre la dynamique du développement durable et son processus de normalisation. La démarche en deux temps que nous avons choisie pour aborder notre recherche a fait l'objet d'une longue réflexion méthodologique : lors de l'étude des textes fondateurs et à la lecture attentive de l'actualité sur de longues périodes, nous avons découvert l'interstice qu'ils laissent à l'interprétation, lequel se comporte comme un espace propre de débats et de controverses. La compréhension de l'élaboration d'une norme, en termes de langage et d'acquis cognitifs, née du croisement des discours d'acteurs sur un sujet précis et délimité dans le temps, a découlé de notre première étape. La construction de cette thèse est empirique, elle est également inductive.

C'est ainsi que l'analyse des textes que nous avons classés comme fondateurs montre une source onusienne certaine des discours sur le développement durable. Les textes fondateurs se présentent déjà comme l'aboutissement consensuel d'un processus discursif, parti d'un constat scientifique pour finir par une expression politique. Ces textes constituent à un temps T la cristallisation du concept : leur contexte d'émission, tout autant que les interactions dont ils ont fait l'objet importent. Ce temps de cristallisation est fondamental, et sa compréhension comme expression temporaire dans la perspective d'une dynamique de changement paradigmatique l'est tout autant : en prenant chaque texte étudié comme fondateur, nous introduisons dans notre réflexion d'une part les notions de débats interprétatifs, de controverses, de consensus qui en découlent, et partant les logiques d'acteurs qui vont s'immiscer et peser de tout leurs poids dans les processus de normalisation; d'autre part, nous insistons sur le côté évolutif de la norme, et son attachement au contexte. Enfin, prendre ces textes comme des temps de cristallisation d'un concept revient également à comprendre une émergence comme non-linéaire ou progressive, mais par à-coup, et à introduire un facteur humain, non prévisible dans l'histoire d'un paradigme. Cet aspect aléatoire, imprévisible est consécutif de notre appréhension du développement durable comme celle d'un paradigme en puissance, en devenir, mais qui peut également ne jamais devenir dominant.

Issu des « textes fondateurs » rédigés à un niveau international, le développement durable est immédiatement introduit dans l'arène publique et médiatique. Il propose une ambivalence inédite entre deux mondes jusque-là cloisonnés, les paradigmes scientifiques restant dans la sphère scientifique, les paradigmes relevant de la politique, de l'économie, qui changeaient la donne de l'espace public et n'affectaient pas d'autres champs de connaissance.

Par l'analyse des « textes fondateurs », nous avons constaté que le processus d'acceptation du concept qui propose une véritable rupture épistémologique a été difficilement élaboré. Il est ambivalent, controversé, mais il a évolué et s'est petit à petit doté d'une cohérence et d'une logique propres. Les anomalies perceptibles au paradigme néolibéral dominant semblent désormais faire l'objet d'un consensus, mais le bouleversement cognitif proposé par le développement durable s'intègre par à coups dans la pratique et surtout dans les comportements. La définition du développement durable est si plastique et si universelle qu'il est difficile de s'entendre sur une interprétation consensuelle et définitive. Le concept est en devenir.

L'analyse de ces textes nous a montré donc un concept complexe, universel, plastique. Elle nous montre également l'importance des ruptures épistémologiques que propose le développement durable. Elle laisse enfin entrevoir que la dynamique se déplace alors de l'enceinte onusienne à des espaces de débat publicisé plus ouverts, pas encore réellement publics. Ici ont lieu les controverses d'experts, ici s'exprime la polysémie des discours portés sur le développement durable. Ici surtout se met en place un deuxième processus discursif et interactif, où le jeu des acteurs importe tout autant que leurs discours, où la norme naît.

Le développement durable est en voie de normalisation au travers de l'apparition de nouvelles pratiques, de nouveaux instruments qui permettent de formaliser la nouvelle pensée et de la quantifier. Il se met également en place au travers d'actes législatifs. Chaque fois, il fait l'objet d'âpres discussions entre acteurs sociaux habilités. Nous considérons que la norme se construit lors de ces débats publicisés, qui, une fois aboutis, sanctionnés par le texte législatif, sont une pierre de plus à l'édifice du développement durable en construction.

Si la méthodologie est d'inspiration inductive, puisque l'étude du développement durable a induit notre démarche et nos choix, pour autant, il nous semble que la méthodologie trouvée et l'angle d'étude choisi pour aborder un sujet de cette ampleur peuvent être reproductibles :

Dans toutes prémices, les supports manquent concernant les moyens de diffusion de masse. On ne relie souvent qu'à posteriori certains mouvements qui, au début, semblaient isolés, mineurs, voire négligeables, et qui, par la suite, prendront toute leur place dans le phénomène arrivé à maturité. Dans ce contexte, l'analyse des textes fondateurs est finalement le meilleur témoignage de l'émergence d'un phénomène. Par l'étude de leur historique et au travers de leur analyse, nous cherchons à appréhender comment le développement durable s'intensifie, prend de l'envergure et se publicise. Il nous faut donc asseoir notre analyse sur l'évolution des textes que nous considérons comme fondateurs. Cette analyse implique d'avancer dans trois directions :

- La première, le contexte. C'est une analyse phénoménologique. L'étude du contexte fait partie d'un tout. Les textes fondateurs sont marqués, datés. Ils scellent une pensée, une époque.

- La deuxième, systémique. la création de certaines structures, sans l'organisation de structures d'information mondiales, celle de la collecte organisée de données, de rencontres spécifiques ; une certaine maturité communicationnelle  Par l'analyse des textes fondateurs et des grands sommets qui ont permis l'émergence du concept développement durable, nous cherchons également à mettre en évidence à la fois les conditions de sa diffusion, son socle cognitif, mais aussi les facteurs clé du succès de son émergence.

- Enfin, et c'est la troisième direction que permet cette recherche, l'analyse des textes fondamentaux porte sur le fond : nous découvrons donc, à travers ces textes, quelles sont les valeurs sur lesquelles s'appuie le développement durable, quelle est la nouveauté apportée.

Le cheminement d'une idée se concrétise de texte en texte, posant un cadre discursif de plus en plus précis, mais qui laisse cependant la place à l'interprétation. A partir des textes fondateurs se construit alors tout un travail d'exégèse au moment où le concept entre dans sa phase de normalisation. Ce moment est un temps clé, l'idée ou, pour ce qui concerne le développement durable, le faisceau d'idées, s'échappe d'un premier cercle restreint, se diffuse et circule au sein d'un espace élargi. Les textes politiques et universels font l'objet d'appropriation par d'autres acteurs, d'interprétations, de citations, de commentaires. De cadre réflexif, ils deviennent également cadre d'action : la surmultiplication des conventions, qui sont des mises en œuvre des textes fondateurs sont également un temps de confrontation des ruptures épistémologiques proposées par le paradigme en devenir avec la réalité sociale. Cette période de turbulences est riche en phénomènes discursifs.

Le discours politique et universel devient technique, c'est un temps d'appréhension des bouleversements épistémologiques, d'amendement du paradigme dominant, c'est également un temps de renouvellement discursif, contemporain de controverses interprétatives.

Nous confrontons ensuite les résultats à la réalité, celle-ci étant comprise sur une unité de temps, de lieu et d'acteurs. Cette méthodologie réussit à suivre les changements de perception par le truchement des discours et des interactions sur un espace restreint et cohérent, par l'étude systématique des productions discursives sociales sur un même sujet.

C'est en ce sens qu'elle nous paraît transférable à d'autres sujets et à d'autres thèmes, comme une étude « multilogique ». Elle l'est à moindre échelle, sur des sujets plus précis, elle l'est sur des phénomènes plus techniques, dès qu'un certain nombre d'acteurs

interviennent. Il est ainsi possible de suivre un processus normatif lors d'un procès comme lors de la rédaction d'un grand texte de loi. A chaque fois que l'étude porte sur un objet consensuel ou politique, il suffit, pour comprendre la connotation induite, puis la direction prise ou à prendre de replacer dans le contexte et de croiser tous les discours produits sur un même sujet, avec une homogénéité de temps. L'étude est minutieuse, il faut déconstruire pour pouvoir reconstruire du sens dans les interactions. Mais le système ainsi trouvé prend du sens et explicite des rapports complexes et imbriqués. L'approche communicationnelle permet d'éclairer de façon dynamique un nœud social et culturel, des convergences, des contradictions, des alliances temporaires, des stratégies, et au final, un sceau par la loi ou par un jugement.

Nous avons cherché à savoir si le développement durable pouvait promettre une rupture paradigmatique, l'étude des textes nous en a apporté la certitude. Nous nous sommes interrogée sur la capacité normative du développement durable : l'étude des discours des acteurs sociaux, dans le cadre de l'élaboration d'un texte contraignant nous a donné la réponse que nous attendions, avec cependant de nombreuses surprises à la clé, s'agissant notamment de l'évolution des discours des uns au regard des autres, des thèmes qui n'ont aucun écho, de ceux qui en trouvent.

Suivre le cours d'une idée, de son émergence à sa normalisation n'est pas simple. Il faut réussir à saisir ses appropriations, ses concrétisations, son évolution, sa circulation… Un paradigme n'est pas une idée, mais un réseau d'idées, il est une logique, il engendre une nouvelle vision des choses. Il est perception et appréhension. Il est connaissance et transmission. Il est aussi de son temps : le contexte d'émergence, l'affect qui lui est lié importent dans sa vitesse de circulation. La promesse paradigmatique contenue dans toute nouvelle idée apporte une réponse aux questions contemporaines mais également correspond à une actualité et à un affect. Le développement durable a pu se développer dans un contexte de mondialisation, de circulation accélérée des idées, de partage des connaissances, « en temps réel » . Le développement durable est la réponse à des anomalies identifiées au paradigme néo-libéral dominant qui a mobilisé la communauté internationale, puis qui se transmet et circule dans des espaces de plus en plus ouverts.

Dans ce cadre, le développement durable est polymorphe : des sciences exactes et des sciences humaines se dégage un nouveau cadre de pensée, ni complètement révolutionnaire (c'est pourquoi il est souvent apparu comme une énième mue du libéralisme), ni réellement proche de la pensée traditionnelle : les ruptures épistémologiques proposées semblent profondes.

Outre cette complexité, ce polymorphisme, les discours sur le développement durable sont polysémiques, multiples. Il s'agit alors de décrypter une émergence paradigmatique au travers d'un corpus foisonnant, parfois contradictoire. Par ailleurs, si le développement durable est aussi apparu comme un phénomène de mode, c'est qu'à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tout circule beaucoup plus vite, les idées se frayent un chemin beaucoup plus facilement, les comportements sont mouvants, ils évoluent.

Pour suivre et comprendre l'émergence de ce phénomène, nous avons choisi l'approche communicationnelle et informative. Nous avons dû nous situer à la lisière des sciences cognitives, de la science politique, de la philosophie des sciences, de la psychosociologie pour trouver des réponses à un phénomène ample, ambivalent voire controversé, dont le contenu n'est pas encore stabilisé. Notre recherche aurait pu aussi bien faire l'objet d'une toute autre démarche, avec la même problématique et les mêmes hypothèses. Celle que nous avons choisie nous a permis d'approcher le phénomène à la fois dans sa dynamique et dans sa complexité, mais également dans sa rapidité. Les sciences de l'information et de la communication étudient un mouvement global de transmission de message, de circulation, d'influence. Elles peuvent rendre compte de l'impact des supports de transmission, aussi bien que de l'importance des conditions d'émission ; elles étudient le contenu et le contenant, l'émetteur, le canal et le récepteur, leurs qualités, leur possibilité connotative sur l'évolution du message. Cette pensée itérative, dynamique et complexe se coule dans la logique proposée par le développement durable.

Communication et développement durable présentent un profil commun : les corpus théoriques sont parfois convergents (Bateson, Habermas, Arendt, Adorno…), les préoccupations sont similaires qui instaurent de nouveaux comportements de partage, de circulation de l'information. Le développement durable inclut la communication dans ses piliers épistémologiques, par la participation et la transparence. Le développement durable requiert une dynamique communicative et informationnelle, il est séculier, il s'immisce dans l'espace public tel que défini par Habermas. Les textes fondateurs appellent à la pratique de la communication, au sens premier de « mettre en commun ». Tous développent un discours du partage de l'information. Certains textes, plus précis, comme Action 21 vont jusqu'à identifier des grands groupes « partenaires » de cette communication généralisée et sollicitée. Outre cet appel explicite à un outil et à une pratique de mise en commun, le développement durable partage avec la communication un profil commun complexe. Les sciences de l'information et de la communication, elles-mêmes hybrides et interdisciplinaires se sont avérées appropriées pour la compréhension d'un tel phénomène.

L'idée se nourrit de ses débats publicisées, elle évolue au gré de l'influence des acteurs sociaux constatés sur les autres. Il est alors question de stratégie, et chaque fois qu'il s'agit de mettre en place le développement durable, un certain nombre d'acteurs identifiés se retrouvent. Ce processus générique, où nous retrouvons dans un même espace de débat des acteurs repérés, un sujet décliné, et la perspective de l'élaboration d'un texte contraignant nous permet de suivre minutieusement ce temps normatif au travers d'un exemple.

Le cas de Reach, règlement européen sur les produits chimiques, adopté fin 2006 et entré en application en juin 2007, nous permet de suivre pas à pas ce chemin, il nous permet de voir les changements de discours, de suivre les stratégies de communication, de d'appréhender les échos des messages émis, de comprendre l'émergence d'un discours propre.

Reach est la réponse européenne à une inquiétude mondiale, exprimée au Sommet de Rio de Janeiro, et dans les Conventions de Stockholm et de Rotterdam sur les polluants organiques persistants. Le PNUE a également proposé une « *Approche stratégique pour la gestion internationale des produits chimiques* ». Initiée par l'un des textes fondateurs du développement durable (Déclaration de Rio de Janeiro), l'initiative européenne s'inscrit également complètement dans la posture développement durable.

L'étude et le croisement des communiqués de presse et des articles de presse des acteurs sociaux parties prenantes de Reach sur les huit années qu'a duré le processus est riche d'enseignements : Reach est un temps de débat publicisé entre acteurs concernés. Nous étudions donc un espace de discours qui, sans être clos, puisqu'il existe des interférences avec des acteurs sociaux internationaux, est cependant suffisamment restreint pour être envisagé comme un système de communication qui peut fonctionner par homéostasie. Reach a également ce potentiel de saillance et de prégnance propres aux événements médiatiques qui en font des sujets en soi. Reach est donc un terrain d'analyse privilégié des discours portés sur le développement durable.

Or l'analyse et le croisement des résultats nous montre que Reach est l'occasion pour les thèmes portés par le développement durable et vus dans les textes fondateurs pour se stabiliser et finir par paraître normaux : fin 2006, début 2007, la mise en place du développement durable est considéré comme un atout, comme une chance par la majorité des acteurs, et par la minorité d'entre eux, comme une évolution inéluctable. Il n'est plus question non plus de débattre, comme cela était le cas en 2002-2003 sur la bonne définition du développement durable, mais plutôt d'envisager précisément sa mise en place. Nous

signalons par ailleurs que les discussions portent toujours sur ce sujet, actuellement, et alors que Reach se met en place. Certains principes fondateurs, sur qui se situaient l'enjeu économique : la précaution et sa traduction par la recherche de substitut aux substances les plus novices, l'information et la transparence et leurs traductions en termes de secret industriel et d'avantage concurrentiel ont fait l'objet d'un consensus, où les citoyens ont gagné une meilleure connaissance des substances côtoyées quotidiennement et les industriels ont pu préserver, encore un temps, leurs informations confidentielles. Plus avant, c'est une nouvelle logique, portée par l'analyse des risques et en particulier par les études d'impact qui a été utilisée par tous les acteurs et qui a fait l'objet d'un groupe de travail commun sur les méthodologies à appliquer. Cette projection permanente est l'une des conséquences directes des textes fondateurs. C'est un outil qui s'est avéré être l'une des principaux supports de communications des uns et des autres, et pour finir, un outil d'aide à la décision pour les eurodéputés.

Nous avons vu et mesuré au travers de Reach les lignes de partage des discours, leurs évolution vers une position finale, et leur traduction, in fine, au travers d'un discours médiatique qui lui-même apporte la preuve d'une véritable évolution en terme de ligne éditoriale concernant le développement durable. Mais nous avons également constaté à quel point ce discours tenu sur Reach, cette construction discursive est le fruit de tiraillements, d'évolution par à coups, où le positionnement des acteurs influe autant que les arguments invoqués. Reach, que nous avons pris comme un exemple de ces multiples temps de débats publicisés du développement durable, qui se constituent à chaque fois qu'il est question de la mettre en œuvre, constitue à nos yeux un processus à la fois discursif et négocié de création d'une norme.

A notre connaissance, Reach est le seul sujet technique, consécutif aux textes fondateurs, qui a mobilisé à ce point autant d'acteurs traditionnels, et qui a débordé dans un espace public qui s'est dédoublé, via la presse et Internet. Reach peut être en ce sens considéré comme la traduction normative dans la sphère institutionnelle et publique d'un sujet de développement durable. La sphère privée n'est pas encore atteinte à notre sens.

Tout en ayant l'impression d'avoir achevé un cycle réflexif, d'avoir abouti à des résultats précis par rapport à une problématique définie, notre travail nous laisse cependant entrevoir une ligne de fuite qui appelle à d'autres études. Est-ce le fait d'avoir observé un phénomène en cours ? Le fait est que nous avons dû faire des choix méthodologiques, aussi bien en termes de corpus que de cadre réflexif, et ses choix ont obéré un certain nombre de considérations qui sont autant de pistes de recherche, et que nous mentionnons maintenant.

Ainsi, l'une des premières recherches que nous proposons, et à laquelle nous nous attacherons s'il nous en est donné une opportunité est celle d'envisager l'impact du phénomène normatif sur l'opinion publique. Qu'en est-il du côté du récepteur final ? Comment appréhende-t-il tous les messages qui lui ont été soumis ? Les entend-il ? Se les approprie-t-il ou les rejettent-ils tous en bloc ? Nous avons eu l'occasion d'observer, dans notre cadre d'activité professionnelle, mais aussi en tant que simple observatrice, la valse-hésitation pour parler de développement durable. Le thème est pris avec autant de précaution que ceux évoqués par la sécurité routière. Faut-il montrer de quoi on parle ? Faut-il parler des gestes quotidiens à adopter ? Quel ton prendre ? Doit-on se montrer humble, exemplaire ? Concerné ? Bon élève ? Nous avons longtemps travaillé dans l'une des entreprises qui est historiquement un grand mécène social français, qui, tout comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, a fait du développement durable sans s'en douter, et qui n'a jamais osé en parler ces dernières années. Il aura fallu une initiative majeure cautionnée par une grande ONG pour qu'elle ose communiquer sur le sujet. Le développement durable connaît de très nombreux freins, aussi bien du côté des émetteurs que du côté des destinataires. Nous avons observé dans cette thèse les discours de ceux qui sont parties prenantes, en premier lieu concernés. Mais qu'en est-il de ceux qui ne le sont pas, ou qui font partie de la périphérie des cibles à atteindre, et dont l'opinion peut se révéler déterminante ? Or nous observons que sur ce thème, aussi bien la recherche que les instituts de sondage, les institutions que les agences de communication sont muettes sur le sujet.

L'une des interrogations qu'a laissée ouverte cette thèse a fait l'objet d'une de nos communications, en 2005. Nous postulions dans l'un de nos articles, que 2005 constituait un seuil pour la prise de conscience du développement durable. Nous nous appuyions alors sur les travaux de sociologues américains, non encore traduits en France, et qui avaient tenté de mettre en pratique la notion de masse critique dans la pratique sociale. De formation scientifique, nous sommes convaincue depuis longtemps du parallèle qui existe entre sciences humaines et sciences exactes. Le parallèle fait par ces chercheurs correspond au sentiment que nous avons eu concernant la lecture flottante sur 2005. leurs études portaient sur l'entrée en action collective. Nous pensons pouvoir prouver que 2005 a véritablement constitué un seuil pour l'émergence à grande ampleur du développement durable dans l'opinion publique, et nous pensons pouvoir le faire par l'entremise des sciences de l'information et de la communication, en appliquant la méthodologie trouvée dans cette thèse, en croisant les discours des uns et de différents acteurs sociaux et en nous appuyant sur des sondages et surtout sur des témoignages de professionnels de la communication, les attachés de presse. Ecrire en 2005 sur 2005 relevait de la quadrature du cercle. Il était

encore trop tôt pour vérifier notre intuition, mais nous pensons bénéficier aujourd'hui de suffisamment de recul pour pouvoir mesurer cet effet de seuil, et pouvoir ensuite élargir notre recherche.

Enfin, notre thèse a soulevé de très nombreuses interrogations personnelles concernant une démarche basée sur l'interdisciplinarité. Nous évoluons dans un environnement aussi bien scientifique que littéraire, notre parcours universitaire est de la même teneur. Après les sciences exactes, nous avons évolué vers la science politique, puis les sciences économiques. Les sciences de l'information et de la communication ont fini par répondre à cette recherche intellectuelle et personnelle. Elles ont fait l'objet d'un véritable choix, d'une longue maturation mais aussi d'un réel engagement intellectuel : nous avons trouvé dans les sciences de l'information et de la communication à la fois un esprit, un humanisme mais aussi un regard qui correspondait à notre quête. C'est très naturellement que nous avons envisagé la dynamique du développement durable par la circulation des idées, par l'esprit et la logique contenus dans un paradigme communicationnel devenu familier. Nous l'avons alimenté des connaissances et du socle cognitif construit par l'interdisciplinarité universitaire dont nous sommes issues. Et traitant le développement durable comme un paradigme, nous avons dû réfléchir, comme une mise en abîme personnelle, à notre propre socle cognitif, le paradigme auquel nous obéissions. La réflexion n'est pas achevée, elle cependant est très avancée, et elle a suscité l'envie de travailler en équipe sur le sujet, et de participer à des projets interdisciplinaires sur le développement durable mais aussi sur les sciences de l'information et de la communication.

# BIBLIOGRAPHIE

## Communication, ouvrages et articles de communication


ACHARD P. *La sociologie du langage*, Paris, PUF, 1995

AÏM Olivier dans « *le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept* », journée d'étude du CELSA, « dire le développement durable », le 16 juin 2004

ALMEIDA Nicole d', ANDONOVA Yanita, *la Communication des organisations*, in OLIVESI Stéphane (dir), *Sciences de l'information et de la communication, Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006.

ALMEIDA Nicole d', *de l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question*. », cahier du CELSA, 2004

ALMEIDA Nicole d' *les organisation entre récits et médias* , Canadian Journal of Communication, vol 29, 2004

ALMEIDA Nicole d', *les promesses de la communication*, Paris, PUF 2002

ALMEIDA Nicole d' *Les projets d'entreprises dans la tourmente* - (en collaboration avec A. Nutkowicz), Paris, Ed. Liaisons, 1993.

ALMEIDA Nicole d' *L'entreprise à responsabilité illimitée* - (préface J. Mattéoli), Paris, Ed. Liaisons, Paris, 1996.

ALMEIDA Nicole d' *La communication interne* - en collaboration avec T. Libaert, collection Topos, Dunod, 1998 (1re édition), 2002 (3e édition).

ALMEIDA Nicole d' *Communication et espace public* - (in Michel Watin ed.), Paris, Anthropos, décembre 2002

ALMEIDA Nicole d' *La société du jugement : Essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion,* Paris, Armand Colin, 2007

ARQUEMBOURG Jocelyne, *Introduction, Evènements nationaux, regards nationaux*, Paris, Hermès n°46, mai 2007 ,

ARQUEMBOURG Jocelyne *de l'événement international à l'événement global : émergence et manifestations d'une sensibilité mondiale*, Hermès n°46, Paris, mai 2007

BARTHES R. *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985

BENSA Alain, FESSIN Eric, *Qu'est-ce qu'un événement ?,* Paris, Terrain n°38 2002

BERNARD Françoise, "*Communiquer et organiser la communication d'utilité publique : le paradigme de la communication engageante*", Colloque international organisé par le GREC/O,l'Université de Bordeaux 3 et l'Université de Wuhan (Chine)1-2 décembre 2005, Bordeaux (Pessac)

BERNARD Françoise, VINCENT-JOULE Robert, LAGAGNE Jean, *La communication engageante au service de la promotion des valeurs et des comportements écocitoyens. L'exemple de recherches-actions sur le thème de l'écocitoyenneté*, 75e Congrès de l'ACFAS, Quebec , 2007

BERNARD Françoise, *Constructivisme et sciences de l'organisation* , Communication et langage n°139, avril 2004

BERNARD Françoise *Le lien communicationnel en organisation*, Sciences de la société, n°50-51, mai octobre 2000

BONNAFOUS Simone, *L'analyse de discours*, in OLIVESI Stéphane (dir), *Sciences de l'information et de la communication, Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006.

BONNAFOUS Simone *la médiatisation de la question Immigrée*, Lille, Etudes de communication n°22, 1999.

BONNAFOUS S. CHIRON P. DUCARD D. LEVY C (dir) *Argumentation et discours politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003

BOUGNOUX D. La communication contre l'information, Paris, Hachette, 1995

BOUZON Arlette, la place de la communication dans la conception des systèmes à risques, Paris, L'Harmattan, 2004

BOURDIEU P. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982

BRETON P. *La parole manipulée*, Paris, La découverte, Poche, 2000

BRETON P. *L'utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*. Paris, la Découverte, Poche, 1997

BOURSIN F, *« Education sans frontières : mondialisation et diversité linguistique* » Communication au Colloque Paris IV-Sorbonne-National University of Singapore, « Espace, Frontière et Territoires : les rapports Asie du Sud-Est et la mondialisation à l'aube du XXIème siècle », Paris IV-Sorbonne 27-28 novembre 2000

CARAYOL V. *Communication organisationnelle : une perspective allagmatique*, Paris, l'Harmattan, 2004

CARAYOL,V., (dir) Coordination du n° 29, juin 2006 de la revue Communication & Organisation, Actes du colloque du GREC/O figures de l'urgence et communication organisationnelle

CARAYOL, V., *(ed.)vivre l'urgence dans les organisations,*L'harmattan, 2005

CEFAI Daniel, *La construction des problèmes publics. Définitions de situation dans les arènes publiques*., Réseaux, 1996

CHAMPAGNE Patrick, *La construction médiatique des malaises sociaux*, Actes de la recherche en sciences sociales, n°90, 1991

CHARAUDEAU Patrick, *La médiatisation de l'espace public comme phénomène de fragmentation*, Lille, Revue de communication de Lille, n°22, 199 9

CHARAUDEAU Patrick *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck, 2005.

CHARAUDEAU Patrick *le discours d'information médiatique*, Paris, Nathan INA, 1997

CHEVEIGNE S (de), *la science médiatisée : le discours des publics*, Hermès n°21, 1997

CHEVEIGNE S (de), *la science médiatisée : les contradictions des scientifiques*, Hermès n°21, 1997

DEBRAY Régis *Transmette*, Paris Odile Jacob, 1992

DEBRAY Régis *Incarnation, médiation, transmission,* Autres temps, les cahiers du christianisme social, n°32, 1991-1992

DEBRAY Régis *Le mot et son institution ethnologie française* n°4, octobre décembre Paris, PUF, 1999.

DEBRAY Régis *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, 1991.

DELFORCE B. Noyer J. *Constructivisme et discursivité sociale*, Lille, Etudes de communication, LIlle n°22, 1999

DERVILLE G, *le pouvoir des médias, Mythes et réalités*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993.

ELLUL J. *Propagandes*, Paris, Economica, 1990

ESCARPIT R. *Théorie générale de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 1976

FLAGEUL, A. *Qu'est-ce que l'événement* ? Les dossiers de l'audiovisuel n°91, INA, Paris et la Documentation française 2000

FLAHAUT F, Paris, *La parole intermédiaire*, Seuil, 1978

GUSFIELD J.R. *The culture of public problems. Drinking driving and the symbolic order*, Chicago, University of Chicago Press, 1984

HALL S. *Encoding / Decoding*, trad. *Codage/ Décodage*, Réseaux n°68, 1994

HYMES D, *Vers la compétence de communication*, Paris, Crédif Hartier, 1984.

JALENQUES-VIGOUROUX Béatrice, D*ire l'environnement, le métarécit en question.,* thèse de doctorat CELSA, 2006

JALENQUES-VIGOUROUX Béatrice *la polyphonie des discours tenus sur l'environnement*, Actes de la semaine du développement durable, CELSA, Université Paris 4 Sorbonne, juin 2003

JEANNERET Y., *Ecrire la science, Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, PUF, 1994.

JEANNERET Y *L'environnement comme espace de discours*, Cahiers du CELSA, journée de développement durable, 2003.

KAPFERER Jean-Noël, *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1995

KLEIN N., No logo. La tyrannie des marques, Montréal, Leméac/ Actes Sud, 2002

*La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants* , projet coordonné par Nicole Christine, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aïm, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi, et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

LIBAERT Thierry, *Communication de crise*, T1, Paris, FNSP, 2003

LIBAERT Thierry *La communication verte, l'écologie au service de l'entreprise*, ed Liaisons, Paris, 1992

LIBAERT Thierry *le quatrième pilier du développement durable*, http://tlibaert.info/documents/transparenceDD.pdf

LIVINGSTONE Sonia, LUNT Peter, *Se faire entendre dans l'espace public. Les femmes, la télévision et le citoyen téléspectateur*, Réseaux, 63, 1994

LOCHARD Guy, *Vertus et vertiges du comparatisme international*, Hermès n°46, 2007

LOCHARD Guy, BOYER H. *La communication médiatique*, Paris, Seuil, 1998

MAIGRET Eric, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2004

MAINGUENEAU D., *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod, 1998

MAINGUENEAU D *L'analyse de discours, Introduction aux lectures d'archives*, Paris, Hachette, 1991

MAINGUENEAU M., CHAREAUDEAU P., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris Editions du Seuil, 2002.

MATTELART A. et M. *Histoire des théories de la communication*, Paris, la Découverte, 1995

MERCIER Arnaud, *Logiques journalistiques et lecture événementielle des faits d'actualité*, Hermès n°46, mai 2007

MERCIER, Arnaud (sous dir.), *Vers un espace public européen ?*, Paris, L'Harmattan. 2003.

MERCIER, Arnaud, « Espaces publics en Europe : problèmes et problématiques », in Arnaud Mercier (sous dir.), *Vers un espace public européen ?*, Paris, L'Harmattan., 2003.

MUCCHIELLI Alex, CORBALAN Jean-Antoine, FERRANDEZ Valérie, *Théorie des processus de la communication* , Paris, Ed Armand Colin, 1998

NEDJAR A. *Les temps de l'environnement : temps physique et temps médiatique*, Les temps de l'environnement, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000

NEDJAR A. *Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs*, thèse de doctorat, ENS Lyon, 2000

NEVEU Eric, *l'approche constructiviste des problèmes publics,* Etudes de communication, Lille, 1999

NEVEU E. Une société de consommation ? Paris, Montchrestien, 1994

NORA Pierre, *Le retour de l'événement*, in Faire l'histoire, Paris, Gallimard, 1974

OLIVESI S. (dir.) *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006

PASCUAL ESPUNY Céline, *Le développement durable. Nouveaux publics, nouvelle audience… a-t-on franchi un seuil ?*, Journée du développement durable, juin 2005, Cahiers du CELSA.

PASCUAL ESPUNY Céline *le développement durable, un nouveau paradigme* ? Journée d'étude du CELSA, Dire le développement durable, 16 juin 2003

QUERE Louis, *entre fait et sens, la dualité de l'événement*, Trajectos n°6, Lisbonne, 2005 - *l'espace public comme forme et comme événement*, in *Prendre place*, Joseph Issac (dir.), Paris, Editions Recherche, Plan urbain, 1995

QUERE Louis *L'espace public : de la théorie politique à la metathéorie sociologique* , Quaderni 18, 1992

RICOEUR, Paul. *Evènement et sens,* Raisons pratiques n°2, Paris EHESS, 1995

TETU, J-F., MOUILLAUD M. *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989

VERON E, *L'espace du soupçon*, in Pragmatique des discours sociaux, Louvain la neuve, Langage et ex-communication, 1982.

VERON E, *Quand lire c'est faire : l'énonciation du discours dans la presse*, in Sémiotique, Paris, IREP, 1985.

VERON E, *Construire l'événement, les média et l'accident de Three Mile Island*, Ed de Minuit, 1981.

VERON E, *Dictionnaire des idées non reçues*, Connexions n°27, Paris, ARIP, 1979;

VERON E, *La semiosis sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*, Presses Universitaires de Vincennes, 1987

WATZLAWICK P et al., *Une logique de la communication,* Paris, Editions du Seuil, 1972

WINKIN Y*. Anthropologie de la communication. De la méthode au terrain*, Bruxelles, Deboeck Université, 1996

WOLTON D. *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997

# Développement durable, Ouvrages et articles

ABELES Marc, *Ambivalences et professionnalisation: l'action des ONG entre local et global.* Rapport final, Institut Caisse des dépôts et consignation pour la recherche scientifique, sept. 2005

ACOT Pascal, *Histoire de l'écologie*, Paris, PUF, 1988

AGRIKOLIANSKI Eric, *de l'anti-colonialisme à l'altermondialisme : généalogie(s) d'un nouveau cadre d'action collectiv*e, colloque international « les mobilisations altermondialistes, 3-5 décembre 2003, colloques du GERMM, FNSP.

AKRICH M. CALLON M. LATOUR B, *A quoi tient le succès des innovations,* Gérer et comprendre, juin septembre 1987

ALLARD P. *Contribution à l'histoire de la notion de risque*, dans *Mélanges Michel Voyelle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997

ALMEIDA Nicole d', GIOLITTO Pierre, *Eduquer les jeunes et les moins jeunes à l'environnement, in Combien de catastrophe avant d'agir* ? Nicolas Hulot et le Comité de veille écologique, Paris, Editions du Seuil, 2002

ALLEMAND Sylvain, *les nouveaux utopistes de l'économie, Produire, consommer, épargner…autrement,* éditions autrement Frontières, 2005, p. 138

AUBERTIN C et VIVEN FD (dir.) *Le développement durable, : enjeux politiques, économiques, sociaux,* les études de la documentation française, Paris, la documentation française, 2006.

BECK Ulrich, *World risk society as cosmopolitan society? Ecological questions in Framework a manufactured uncertainties*, dans Ulrich Beck, World Risk Society, Cambridge, Polity Press, 1999

BECK Ulrich *Ecological politics at the age of risk*, Cambridge, Polity Press, 1995

BECKERMAN W, *Economists, Scientists and environmental catastrophe*, Oxford economics papers, 24, 1972;

BECKERMAN W, *Economic Growth and the environment: whose Growth? Whose environment*?, World developpment, vol 20, 1992

BELLO Walden, *la crise du projet mondialiste et la Nouvelle Economie selon G.W. Bush*, Grain de sable n°438, 2 septembre 2003

BELPOMME Dominique, *Ces maladies créées par l'homme*, Paris, Albin Michel, 2003

BELPOMME Dominique *Guérir du cancer ou s'en protéger*, Paris, Fayard, 2005

BLAMEY R. *Contingent valuation and the activation of environmental norms*, Ecological Economics, n°24, 1998

BOULANGER P.-M.,*Les indicateurs de développement durable :un défi scientifique*, un enjeu démocratique, Institut pour un développement durable, Belgique, juillet 2004

BOURG Dominique, *Des problèmes résolument contemporains*, in *les nouveaux utopistes du développement durable*, Anne-Marie Ducroux, Paris, Autrement, 2002

BOURG Dominique *Les deux utopies techniques*, Le Portique n°5, Passages du siècle, 2000

BOURG Dominique *Les scénarios de l'écologie*. Débat avec Jean-Paul Deléage, Hachette, Paris, 1996

BOURG Dominique *Quel avenir pour le développement durable* ? Le Pommier (les petites pommes du savoir), 2002

BOURG Dominique *Planète sous contrôle*, Textuel, 1998

BOURG Dominique, GRANJEAN Alain, LIBAERT Thierry, *Environnement et entreprises. En finir avec les discours*, Village Mondial, 2006

BRANDT Willy (Coord*)., Nord-Sud, un programme de survie,* Gallimard/idées, 1980, 535p.

BRODHAG, Christian, *Les quatre vérités de la planète*, Editions du Félin, 1994

BRODHAG, Christian *Rapport 2005 sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable*, juin 2006

CAMERINI Carmine, *les Fondements épistémologiques du développement durable, entre physique, philosophie et éthique*, Paris, l'Harmattan, 2003

CARSON Rachel, *Silent Spring*, 1962 ; trad. *Le printemps silencieux,* Livre de poche, 1968., Réédité en 1994 aux États-Unis avec une préface du Vice-président Al Gore.

CASSEN Bernard, *le manifeste de Porto Alegre et l'avenir des forums sociaux mondiaux*, Grain de sable n°520, 29 juin 2005

CHASSANDE Pierre, *le développement durable, Pourquoi ? Comment*, Editions Edisud, 2003

CIEH, *Développement durable. Compte-rendu du séminaire organisé par le Centre Universitaire d'Ecologie Humaine et des Sciences de l'environnement*, Nouvelles n°24, Université de Genève, 1998.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, *Our common future*, , Montréal, Editions du Fleuve, 1987,

COMMISSION EUROPEENNE*, Stratégie pour une future politique communautaire dans le domaine des substances chimiques,* 13 février 2001

COMMONER Barry, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants* ?, Paris, Le Seuil (trad. française), 1969

COMMONER Barry, *The environmental impact of petrochimical industry*, dans STEPPACHER et alii, *Economics in institutionnal perspective*, Lexington, Mass, D.C. Health, 1977

COSTANZA R, PERRINGS C, CLEVELAND CJ, *The developement of ecological economics*, Cheltenham, Edward Elgar.

COLBY M. E, *Environmental management in development : the evolution of paradigm, ecological economics*, n°3, 1991

DALY H.E. *Free market environmentalism : turning a good servant into a bad master*, Critical review, vol 6, n° 2-3, 1993

DALY H.E. *Toward some operational pinciples of sustainable development, Ecological economics*, n°2, Amsterdam, 1990

DALY H.E. *Steady-state economics: economics of biophysical equilibrium and moral growth*, New-York, W.H Freeman 1 Co, 1977

DE BARTILLAT Laurent, RATALLACK Simon, *Stop*, Paris Le Seuil, 2003

DELEAGE Jean-Paul, *Aux origines de l'écologie*, extrait de l'ouvrage *Histoire des gauches en France* , Politis, 2 sept 2004 (http://www.politis.fr)

DELEAGE Jean-Paul *la Conférence de Stockholm*, in BEAUD Michel et alii, *L'Etat de l'environnement dans le monde*, Paris,La découverte, 1993

DELEAGE Jean-Paul *Une histoire de l'écologie*, Paris, La découverte, 1999 ;

DELEAGE Jean-Paul *Capitalisme, socialisme, écologie*, Paris, Galilée, 1991;

DELEAGE Jean-Paul *L'écologie scientifique : de la nature à l'industrie*, Ecologie et politique, 25, 2002

DELEAGE Jean-Paul *les servitudes de la puissance, une histoire de l'énergie*, Paris Flammarion, 1986

DOMAR "*Capital expansion, rate of growth and employement*" Econometrica 1946 et "Expansion and employement" American Economic Revew 1947,

DORST, Jean, *Avant que nature ne meure*, Delachaux et Niestle, 1964

DOUMBE-BILLE Stéphane, *Agenda 21 et le cadre institutionne*l, Limoges Centre International de droit comparé de l'environnement, 2003

DOUGLAS M. WILDAVSKY A. *Risk and Culture*, Berkeley, University of California Press, 1982

DUCROUX Anne Marie, *les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, 2002

DUMONT R, *L'utopie ou la mort !,* Paris, Seuil, 1974

DUPUY Jean-Pierre, *La trahison de l'opulence*, Paris, PUF, 1976

DUPUY Jean-Pierre *Pour un catastrophisme éclairé*, Paris,Le Seuil 2004

DURANT Frédéric, HALLE Francis et HULOT Nicolas, *« Forets tropicales, c'est fichu »,* Le Monde, 11 novembre 2003

EKINS P. *Sustainable development and the economic growth debate,* dans BURGENMEIER (dir), *Economy, environment, technology. A socioeconomic approach*, New York, M.E. Shape, 1994

ELLUL Jacques, *Le Système technicien*, Calman Levy, Paris 1977, rééd, Le Cherche Midi, 2004

ENGELS Friedrich (1883), *Dialectique de la Natur*e. Trad. française d'Émile Bottigelli, 1952. Paris: Éditions sociales, 1968,

ENGELS Friedrich ( *Oyster and oyster farming* (Die Auster und die Austernwirtschaft), 1870

FAUCHEUX S, O'CONNOR M, *Un concept controversé : le capital naturel*, cahier du C3ED, Université de Versailles, n°99, 1999

FROSCH R, GALLOPOULOS N, *Des stratégies industrielles viable*s, Pour la science, 145, 1989 ;

FROSCH R, *L'écologie industrielle du XXIe siècle,* Pour la Science, 217, 1995

FUNTOWICZ S. RAVETZ J. *Global environment issues and the emergence of second order science*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1990

GARFINKEL H, *Studies in ethnomethodologiy*, Englewood Cliff Prentice Hall, New Jersey, 1967

GEDDES P, *Cities in Evolution: An Introduction to the Town Planning Movement and the Study of Civics* , London, Williams and Norgate Press, 1915

GEORGESCU-ROEGEN N., *The entropy Law and economic process*, Cambridge, Harvard University Press, 1971;

GEORGESCU-ROEGEN N *la décroissance. Entropie. Ecologie. Economie*, Paris, ed du Sang de la Terre, 1979

GEORGESCU-ROEGEN N *De la science économique à la bioéconomie*, Revue d'économie politique, vol 88, n°3, 1978

GODARD O, *Le développement durable, paysage intellectuel*, Nature, Sciences, Sociétés, 1994

GODARD O *L'écodéveloppement revisité, in Economies et société, développement, croissance et progrès*, série F, n°36, 1998

GODARD Olivier, (sous la direction de), *le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, la Maison des Sciences de l'homme, 1997

GODARD O. et alii, Traité des nouveaux risques, Paris, Gallimard 2002

GORZ A, *Ecologie et politique*, 1975, nvle édition, Paris Le Seuil, 1978 ;

GRINEVALD J, *L'économie de la décroissance*, 1974, rééd L'écologiste, 3, 2, 2002

GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B, *Environmental impacts of a North American free trade agreement,* The MIT Press, 1993;

GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B *Economic growth and the environment*, Quaterly Journal of economics, 2, 1995

HAIGH Nigel, *Histoire de la réglementation européenne des produits chimiques*, Les actes de l'IDDRI, n°2, Entreprises et bien public, 2005.

HALL, S. CRITCHER C., JEFFERSON T., CLARKE J, ROBERTS B, *Policing the crisis murging, the state and law and order*, London, Mc Millan, 1978

HARROD A. *A Dynamic Economics*, Macmillan 1948

HELD David, *Mondialisation : comment mettre en place une démocratie planétaire* ?,propos recueillis par Sandrine Tolotti, Télérama n°2942, d u 3 au9 juin 2006

HIRSH F. *Social limits to growth*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1976

HOTELLING H., *The Economics of exhaustible economics",* Journal of political Economy, 1931

HULOT Nicolas, *Le syndrome du Titanic*, Paris Calmann Levy, 2003

HULOT Nicolas et le comité de veille écologique, *Combien de catastrophes avant d'agir*, Paris, Le Seuil, 2002

HULOT Nicolas, RHABI Pierre, Graines de possibles, Paris, Calmann Levy, 2005

ILLICH Y, *La convivialité,* trad. Paris, Le Seuil, 1973,

ILLICH Y, *Némésis médicale*, Paris, Seuil, 1975

JANCOVICI Jean-Marc: *Qu'y a-t-il donc dans le fameux rapport de Rome* ?, in http://www.manicore.com

KAPP K.William (1976, 1950) *Les Coûts sociaux dans l'Economie de Marché*, Flammarion, Paris ;

KAPP K.William *Economic Development in a New Perspective* : Existential Minima and Substantive Rationality , Kyklos, 18(1), 49-79.;

KAPP K.William *The Implementation of Environmental Policies ´*, in UN (ed.) (1972), 67-94.

KAPP K.William *environmental disruption and social costs : a challenge to economics*, Kylos ; vol 22, n°4, 1970

KARAMANOS P. V*oluntary environmental agreements : evolution and definition of a New environmental policy approach*, Journal of environmental planing and management, vol 44 n°1, 2001

KISS AC, *Tendances actuelles et développement possible du droit international conventionnel de l'environnement*, Centre international de droit comparé à l'environnement, Limoges, 2002.

LAGOS Ricardo, *Devenir citoyens du monde global*, Le Monde, 13 septembre 2003

LATOUCHE Serge, *A bas le développement durable! Vive la décroissance conviviale* !, http://www.decroissance.org/textes/latouche.htm

LATOUCHE Serge, *Objectif décroissance*, Parangon, 2003;

LATOUCHE Serge, *La décroissance,* trad., Sang de la Terre, 1995

LATOUCHE Serge, *Développement durable, un concept alibi. Main invisible et main mise sur la nature,* revue Tiers monde, T 35, n°137, 1994

LIBAERT Thierry, *La transparence en trompe l'œil*, ed Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie, 2003

LIBAERT Thierry *La charte de l'environnement*, Universalia, 2005

LIEPTIZ Alain, *Le tête à queue de la CNUED.* ( Sur la conférence écologique de Rio), le lundi 30 août 2004, http://multitudes.samizdat.net/spip.php?article877

LIEPTIZ Alain *Ecologie politique régulationniste ou économie de l'environnement* ? , dans BOYER R., *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, la Découverte, 1995

LIEPTIZ Alain *Choisir l'audace, une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, la Découverte, 1989.

LINDEMAN, R.L.. *The trophic-dynamic aspect of ecology*. Ecology, 1942

LYON T et J. Maxwell, Voluntary'apprroaches to environmental regulation : a survey, in FRANZINI et NICITA A. environmental economics, Pas present and future, Hampshire, Ashgate Publishing, 1999

MARSH, George Perkins, *Man and Nature*,trad *L'homme et la nature,1864*

MARSH, George Perkins *Définitions en économie politique et mesure de la valeur*, 1823

MAUSS Marcel, *Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimo,*1904

MEADOWS D et alii, *Halte à la croissance !* Fayard, Paris, 1972,

MEADOWS D.H, MEADOWS D.L, RANDERS J., BEHRENS W.W, *The limits to growth*, Universe Book, New-York, 1972

MERIEUX Antoine, "*de l'éthique à la responsabilité*," la Tribune 11 février 2003, éd sec. Hommes et idées, p.30.

MISHAN E.J. *Economics for social decisions* , Praeger University Series

MORIN, Edgar, *L'an 1 de l'ère écologique*, Paris, ed Tallandier, 2007

MORIN, Edgar *Terre-Patrie*, Paris, le Seuil, 1993

MULARD Claudine, *Live Earth, coup de show planétaire*, Le Monde, 6/07/2007

MUMFORD, Lewis, *Le mythe de la machine* (The myth of the machine). Traduit de l'américain par Léo Dilé. Paris. Fayard, 1973. 2 vol. «Le Phénomène scientifique"

MURRAY Bookchin, *Pour une technologie libératrice,* Paris, Parallèles, 1974

MYRDAL G., *An International Economy*, New-York, 1956, trad. fr. 1958 : Une économie internationale, Paris, P.U.F.,.

NATIONS UNIES*, Déclaration de Stockholm, 1972*

NATIONS UNIES *Déclaration de Nairobi, 1982*

NATIONS UNIES *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,* le 12 août 1992,

NATIONS UNIES *Déclaration de Johannesburg*, 2002

OCDE, *OECD environmental outlook*, Paris, OCDE, 2001

OCDE *Environmental requirements for industrial permitting*, vol 1 *approaches and instruments*, Paris, OCDE, 1999

OCDE *Environmental requirements for industrial permitting vol 2, OECD workshop on the use of best available technologies and environmental quality objectives*, Paris OCDE, 1999

OSBORN F, *la planète au pillage*, Paris, Payot, 1949

PASSET R, *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979,

PASSET R, *L'ultimatum de l'an 2000. Chances de survie de l'économie mondiale* 1978, trad., Economica, 1981

PASSET R, *Néolibéralisme ou développement durable, il faut choisir*, in Développement durable, http://www.esf.asso.fr/portail/article.php3?id_article=98

PASSET R, *une perspective pour le XXIe siècle*, sous la dir. de MARECHAL JP et QUENAULT Béatrice, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005

PERROUX, François "*L'Amérique et les responsabilités d'une économie internationalement dominante*." Économie appliquée, 1947

PREBISCH Raul, 1962 : *"Economic aspects of the alliance for Progress*", In The Alliance for Progress, edition J.C. Dreier, Baltimore

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS REGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC Rapport de recherche, *Évolution conceptuelle et historique du développement durable*, mai 1998

RATZEL Friedrich, *Géographie politique,* Éditions régionales européennes, Paris, Economica, 1897 (trad.française 1988)

REEVES, Hubert, avec Frédéric Lenoir, *Mal de Terre*, Paris, Point Seuil, Sciences, 2003, mars 2005 pour la postface

ROSTOW W, *The stages of economic growth, a non-communist manifesto*, Cambridge University Press, 1991 Trad. *les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1960 ;

ROUILLE D'ORFEUIL Henri, propos recueillis par Laurence Caramel*, « ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de construire »,* le Monde, supplément économique, le 11 novembre 2003

SACHS Ignacy, *L'Ecodéveloppement,* Editions Syros 1993 ;

SACHS Ignacy *Transitions strategies for the 21st century*, Nature and resources, n°28, vol 3, 1992

SACHS Ignacy *Pour une économie politique du développement*, Paris, Flammarion –1977

SACHS Ignacy *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Ed Economies et Humanisme, ed ouvrières, 1980

SACHS Ignacy *L'écodéveloppement*, Paris, Syros la Découverte, 1993 ;

SACHS Ignacy *Environnement, développement, marché,* entretiens avec J. Weber, Natures, Sciences, Sociétés, 2, 3, 1994;

SACHS Ignacy *Le développement : une idée-force pour le XXIe siècle, entretien* avec C. Comeliau (sous al direction de), Nouveaux cahiers de l'UIED, n°14, 2003

SADLER Barry, JACOBS, Peter. *Développement durable et évaluation environnementale* : *perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa, 1990

SAUVE L, BERRYMAN T. Et BRUNELLE R., *éducation, environnement et développement : La culture de la filière de l'ONU*, in actes du colloque Environnements, cultures et développements, Niort, 7 et 8 Nov. 2002

SCHUMACHER, Ernst, *Small is beautiful*, Blond and Briggs LTD, Londres, 1973 (éd française, Paris Seuil, 1978)

SCHUMPETER, Joseph, History of economic analysis, Oxford University Press, revised 1996, *Histoire de l'analyse économique* (History of Economic Analysis), rééd Paris Gallimard, 2004

SCHUTZ A. *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck, 1987

SEN, Amartya Kumar *On Optimizing the Rate of Saving*", Economics Journal, 1961,

SENETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité* (1974), Paris Seuil 1979

SINGER H. W., *Economic progress in underdevelopped countries* Social Research, mars 1949,

SINGER H. W *The distribution of gains between investing and borrowing countries* ,American Economic Review, Papers and Proceedings, mai 1950, p. 473-485.

SKLAIR L., *Global sociology and global environmental change*, dans REDCLIFF et T. BENTON, *Social Theory and the global environment*, Londres, Routledge, 1994

SOLOW R. M. *An almost practical step toward sustainability*, W.E. Oates ed, 1992

SOLOW R. M *A Contribution to the Theory of Economic Growth*, Quarterly Journal of Economics, 1956,

Sondage IFOP pour Federe 2007, effectué du 1er au 2 mars 2007

Sondage IFOP, réalisé en octobre 2002 après le Sommet de Johannesburg,

Sondage Louis Harris, réalisé auprès d'un échantillon représentatif le 4 et 5 avril 2003

Sondage réalisé par le Crédoc pour le Comité français de l'UICN et pour le magazine Terre sauvage, du 28 novembre au 6 décembre 2005.

STAM Claire « *Pollution : l'industrie automobile allemande prise en faute* », Novethic'Info n°168, mis en ligne le 2 mai 2005

TANSLEY, A.G. *The use and abuse of vegetational concepts and terms*. Ecology, 1935.

THOM R. *Esquisse d'une sémiophysique, physique aristotélicienne et théorie des catastrophes,* Interéditions, Paris, 1988

UIC, PNUE, WWF, *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, UICN-PNUE-WWF, Gland, 1980, p/5

VILLENEUVE C, HUYBENS N., *les éco-conseillers, promoteurs et acteurs du développement durable, in VertigO,* vol 3, ,°3, 2003 ;

VILLENEUVE Claude, *Qui a peur de l'an 2000 ?* Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable, Saint Foy, Editions Multimondes et UNESCO, 1998

VIVIEN F.D, *Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité*, VertigO, vol 5, n°2, Sept 2004 ;

VIVIEN F.D, *la professionnalisation du développement durable : au-delà des clivages ou de la réconciliation écologie-économie,* VertigO, vol 5, n°2, sept 2004;

VIVIEN F.D, *Jalons pour une histoire du développement durable*, Mondes en développement, 2003 ;

WEILL Claire, *Proposition de règlement européen des produits chimiques : Reach, enjeux et perspective*s, Les actes de l'IDDRI, n°2, Entreprises et bien p ublic, 2005.

WEILL Claire *Reach : l'Europe montre l'exemple*, Synthèses de l'IDDRI, entreprises et Biens publics, n°4, 2006

ZACCAÏ E, *Le développement durable, dynamique et institution d'un projet*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2002

« *Critiques, acquis et constats de Johannesburg*, » La lettre de l'ORSE 20 septembre 2002.

« *Multinationales 2005* » : 50 firmes passées au crible, Véronique Smée, Novethic'info n°160, mis en ligne le 3 mars 2005

« *Obèses contre mac Donald's : plainte recevable* »,A. C Husson, Novethic'Info n°155, le 27 janvier 2005.

« *Unlocal indemnisera les victimes birmanes du pipeline Yadan*, Pierre-Marie Coupry, Novethic'Infos n°152, mis en ligne le 12 janvier 20 05

# Sciences humaines, ouvrages et articles

ABELES Marc, *Ambivalences et professionnalisation: l'action des ONG entre local et global. Rapport final*, Institut Caisse des dépôts et consignation pour la recherche scientifique, sept. 2005

HALL, E.T, *Au-delà de la culture*,Paris, Editions du Seuil, 1976 et 1979;

ARENDT H, *La condition de l'Homme moderne,* Pocket, Paris, réed 2007 ;

ARENDT H *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, réed 1989 ;

ARENDT H *Du mensonge à la violence, essai de politique contemporain*e, Paris, Pocket, réed 2007

ARENDT H *Condition de l'homme moderne* (1961), Paris, Calmann-Levy, 1993

ARON R. *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967

ASCH, S.E, *Effects groups pressure on the modification and distorsion of judgements*, in GUETZKOW, Groups, leadership and Men, Pittsburg, Carneggie, 1951

BAKHTINE M, *La poétique de Dostoïevski*, trad franç. Paris, Ed du Seuil, 1970

BATESON, Gregory *Steps to an Ecology of Mind*: *Collected Essays in Anthropology, Psychiatry, Evolution, and Epistemology*. University Of Chicago Press.,1972; trad fr Paris Editions du Seuil, 1977

BATESON, Gregory *Mind and Nature: A Necessary Unity* ,Hampton Press,1979

BEAUVOIS Jean-Léon *Les illusions libérales, individualisme et pouvoir social*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005

BERGER P., LUCKMANN T. *The social construction of reality : a theatrise in sociology of knowledge*, New York, Anchor Books, trad : La construction sociale de la réalité, Méridiens Klincksieck, 1986

BOLTANSKI L. CHIAPELLO E. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, ed Gallimard, 1999

BOURDIEU Pierre, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Editions du Seuil, 1992.

BRAUDEL F. *Civilisation matérielle, économie, capitalisme, XVe XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1979

CALHOUN Craig, *Critical society Theory: Culture, History and challenge of difference*, Londres, Blackwell, 1995

CALLON M. LASCOUMES P. BARTHE Y. *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001

CALLON M. LATOUR B. *Le grand Leviathan s'apprivoise-t-il* ? dans GRAS A. POIROT-DELPECH S (dir) *l'imaginaire des techniques de pointe au doigt et à l'œil*, Paris, l'Harmattan, 1989.

CAPRON M. *Vous avez dit éthique? Dans Ethique et économie, l'impossible (re)démarrage*, Revue du MAUSS trimestrielle, n°15, 2000

CERTEAU M. (de), *L'invention du quotidien, 1/ Arts de faire,* rééd. Gallimard/ Folio Essais n° 146, 2002

CLEMENCE Alain, *L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales*, in Moscovici S, BUSCHINI F (dir.), les méthodes des sciences humaines, Paris, PUF, 2003

COMPAGNON, Antoine, *La seconde main ou le travail de citation*, Paris, édition du Seuil, 1979,

DOSI G, *Technological paradigms and technological trajectories: a suggested interpretation of the determinants and directions of technical changes*, Research policy, n°11, 1982

ETZIONI A. *The moral dimension, toward new economics*, New York, The Free Press, 1988

FISCHER, Gustave Nicolas, *la psychologie sociale*, Paris, Editions du Seuil, 1997

FOUCAULT, Michel, *les Mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966 ;

FOUCAULT, Michel *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969

GOFFMAN E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit, 1991

GUMPERZ J-J, *Sociolinguistique interactionnelle*, Paris, L'Harmattan, 1979

HABERMAS J, *La technique et la science comme idéologies*, Paris, Gallimard, 1990

HABERMAS J, *Droit et démocratie* (1992), Paris, Gallimard, 1997

HABERMAS J, *Le principe de responsabilité: une éthique pour la civilisation technologique*, Champs Flammarion, 1999

HABERMAS J, *L'avenir de la nature humaine*, Paris, Gallimard, 2002

HALL, S. CRITCHER C., JEFFERSON T., CLARKE J, ROBERTS B, *policing the crisis murging, the state and law and order*, Mc Millan, London, 1978

HALL, E.T *le langage silencieux*, Paris, Editions du seuil, 1984;

HALL, E.T *la dimension cachée*, Paris, Edition du Seuil, 1978

HARROD A:*A a Dynamic Economics*" Macmillan 1948

HORKEIMER M, ADORNO TW, *La dialectique de la raison,* Paris, Gallimard, ed 1983

JACKSON DON D., *The question of Family homeostasis*, The psychiatric Quaterly Supplement, 31, 1957,

JAKOBSON R. *Essai de linguistique générale*, Paris Ed de Minuit, 1963

JONAS Hans, *Le principe de responsabilité*, Paris, Le Cerf, 1991

KUHN Thomas, *la structure des révolutions scientifiques*, Paris, éd Champs Flammarion, 1983

LAVILLE J.L., SAINSAULIEU, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement socia*l, Paris, Desclée de Brouwer, 1997

LAZARSFELD P.F, BERELSON B. Et GAUDET H. *The people's choice*, New-York, Duell, Sloan & Pearce, 1944.

LAZARSFELD, KATZ: *Personal influence: the part played by people in the flow of mass communication*, 1955, réed Free P. US, 1964

LE BON, G. (1895), *Psychologie des foules,* Paris, PUF, nouv. Ed. 1963;

LE BON, G *Ecrits de psychologie sociale*, Toulouse, Privat nouv éd 1973

MALTHUS, Thomas Robert, *Essai sur le principe de population*, 1798 ;

MALTHUS, Thomas Robert *Principes d'économie politique au point de vue de leur application pratique,* 1820 ;

MANENT Pierre, *Les Libéraux*, Paris, Gallimard, rééd 2001 ;

MANENT Pierre *L'histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Hachette Littérature, 1997

MANN Patrice, *L'action collective : Mobilisation et organisation des minorités actives*, PArmand Colin, 1991,

MARSH, George Perkins, *l'homme et la nature (*Man and Nature), 1864;

MARSH, George Perkins *Définitions en économie politique et mesure de la val*eur, 1823

MARUYAMA, M. *Paradigmatology and its applications to cross disciplinary, cross-professionnal and cross-cultural communications*, Cybernetica, 1974;

MARUYAMA, M. *Mindscape and science theories*, Current Anthropology, 1980

MARX K, *Le capital, Livre II t3*, Paris Editions sociales, 1974

MENDRAS Henri, FORSE, Michel, *Le changement social, tendances et paradigmes*, Paris Editions Armand Colin, 1983.

MERTON, Robert King, *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*. Edited by Norman Storer. Chicago: University of Chicago Press, 1973

MISHAN E.J. *Economics for social decisions* : Praeger University Series

MÖBIUS Karl *August Die Fauna der Kieler Bucht*,1865, 1872;

MORIN, Edgar, *La méthode, T.4 les Idées*, Paris, Editions du Seuil, 1991

MORIN, Edgar *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Editions du Seuil, 1973

MOSCOVICI S., DOISE W., *Dissensus et consensus*, Paris, PUF, 1992.

MOSCOVICI, Serge, *l'age des foules*, Paris, Fayard, 1981

NASH Kate, *Contemporary political sociology, globalization, politics, power,* Londres, Blackwell, 2000

OLIVER P. et Alii., *« A theory of the critical mass I »,* American Journal of Sociology, 1985,

PAICHELER G., *Psychologie sociale des foules*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1985

SAUSSURE, Ferdinand (de), *Cours de linguistique générale*, 1916

SENETT Richard, *Les tyrannies de l'intimité* (1974), Paris, Seuil 1979

SHERIF, M.*The psychology of social norms*, Harper Row, New York, 1936

TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, PUF, Paris, nouv. Ed. 1989 ;

TOURAINE Alain *Un nouveau paradigme, pour comprendre le monde aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005,

TOURAINE Alain *La voix et le regard*, Paris, Ed du Seuil, 1978

TOURAINE Alain *Production de la société*, Paris, éd du Seuil, 1973

TOURAINE Alain *Qu'est ce que la démocratie* ? Paris, Fayard, 1994

TOURAINE Alain *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris, Fayard, 1984

VARELA F., *Connaître les sciences cognitives*, Paris, Seuil, 1993.

WATZLAWICK P, *Patterns of Psychotic Communication*, In Problems of Psychosis, Amsterdam, Excerpta Mediac, 1971.

*Le développement durable : promesse d'un changement paradigmatique ? Etude d'un processus discursif et négocié. Un exemple : Reach**

** règlement européen sur les substances chimiques*

La thèse interroge la notion de développement durable, la façon dont l'idée a émergé, s'est transmise, diffusée, a évolué. Le point de vue retenu postule que le développement durable comporte un potentiel paradigmatique, qu'il propose des ruptures logiques et cognitives. Cette problématique prend comme question centrale celle des normes en cours de changement, et la construction de celles-ci s'envisage dans leur diffusion au sein d'un espace public.

L'étude se fait en deux temps, tout d'abord par l'analyse de textes qualifiés de fondateurs, qui font émerger la notion, déterminent un champ d'action et laissent place à l'interprétation. Puis des temps de controverses, de débats publicisés ont lieu, qui constituent un deuxième temps de normalisation, dans un espace plus ouvert. Par l'analyse sur huit ans des articles et communiqués de presse parus sur Reach, règlement européen sur les substances chimiques (décembre 2006), nous observons ce processus discursif et négocié de normalisation .

*Sustainable development : promess of a paradigmatical change? Study of a discursive and negociated process. An exemple: Reach.**
**european regulation of chemicals*

This thesis questions the notion of sustainable development, it considers the way the idea came into being, how it has been transmitted, diffused, and how it has evolved. The viewpoint that has been retained is based on the fact that sustainable development contains a paradigmatical potential, and that it proposes logical and cognitive ruptures. In that perspective, considering sustainable development as a paradigma comes under a central question, that of the question of norms in the process of changing. The construction of these norms can be envisaged in their diffusion in a public sphere.

It is a two-step study : first, in the analysis of texts we consider to be "founders", from which sustainable development emerges and which determine a field of action whilst allowing interpretation. Then times of controversy, of publicised debates take place, and constitute a second period of normalisation, in a more open space. By the analysing and cross-checking of eight years' worth of articles and press releases from Reach, (European regulation on the Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals, which was adopted in decembre 2006), we can observe the discursive and negociated process of the normalisation of sustainable development.

Mots clé

Circulation, transmission, évolution, normes, paradigme, espace public, développement durable.

Thèse en sciences de l'information et de la Communication
Laboratoire du GRIPIC, CELSA
77 rue de Neuilly
92523 Neuilly-sur-Seine